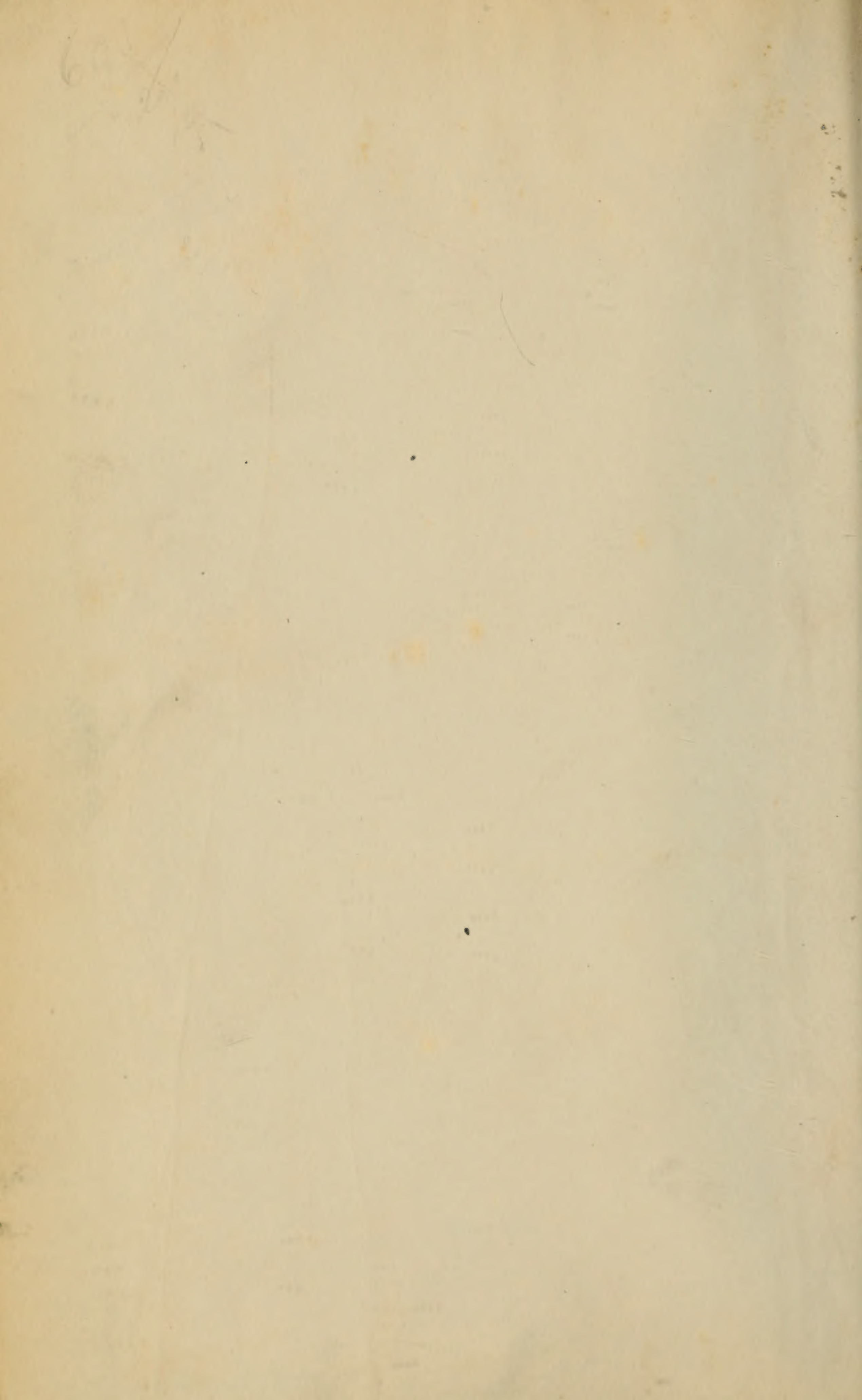








HISTOIRE

DE LA DIPLOMATIE

HISTOIRE DE LA DIPLOMATIE

DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

DEUXIÈME PARTIE

Les premières négociations de Versailles. — Les conditions possibles de la paix au 4 novembre. — Reprise des négociations pour un armistice destiné à favoriser la convocation d'une Assemblée nationale. — Les neutres. — La proposition russe. — M. Jules Favre et les conférences de Londres. — La capitulation de Paris. — L'armistice et les préliminaires de paix.

Chapitre complémentaire. — Historique du Traité de Francfort et de la nouvelle frontière franco-allemande.

Poissy. — Typ. S. Lejay et Cie.

HISTOIRE

DE LA

DIPLOMATIE

DU

GOUVERNEMENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

PAR

J. VALFREY

PREMIÈRE PARTIE

DU 4 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 1871

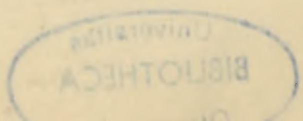
Ferrières — L'Italie et la France
Mission de M. Thiers — Négociations avec l'Impératrice.

PARIS

AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

1871





PRÉFACE

Le gouvernement du 4 septembre a eu sa diplomatie, comme il a eu ses armées et son administration. Mais la vérité et la justice commandent de reconnaître que, dans le premier de ces domaines, il a beaucoup moins innové que dans les autres, et qu'il n'y a guère accompli, à peu d'exceptions près, que des choses sensées, correctes, patriotiques.

A quelles circonstances attribuer le mérite de cette sage réserve? On peut le dire sans crainte, à ce qu'il ne fut pas touché au personnel diplomatique de la France, dans la même mesure qu'à celui des autres administrations. Après le 4 septembre, les ambassadeurs nommés par l'Empire durent donner leur démission,

ce qui était de toute convenance, aussi bien pour eux que pour le nouveau gouvernement. Mais pour les remplacer on fit appel de préférence aux Ministres que la guerre franco-allemande avait privés de leurs postes; dans les autres cours, comme à Londres et à Saint-Pétersbourg, on se contenta de maintenir les premiers secrétaires, avec le titre de chargés d'affaires. Les seules nominations diplomatiques qui appartiennent réellement à M. J. Favre sont celles de M. Tachard à Bruxelles, et de M. Senard à Florence.

Il n'a pas manqué de gens, on le pense bien, pour prétendre que le gouvernement du 4 septembre exposait le salut de la France dans de pareilles compromissions; mais ce sera l'honneur de ce gouvernement d'avoir tenu bon, sur ce point, contre les vaines récriminations des clubs et de la presse radicale, et refusé d'engager la représentation diplomatique de la France avec un personnel de fantaisie. C'est assez qu'on ait cru pouvoir faire dans notre pays de la stratégie et de l'administration démagogiques; il est heureux qu'on ait reculé devant la tentation d'introduire ces éléments pernicieux dans la diplomatie. Le mérite en revient d'abord au ministre des affaires étrangères et surtout au délégué qu'il avait envoyé à Tours, M. le comte de Chaudordy, aujourd'hui député à l'Assemblée nationale. Il convient d'ajouter que sur ses instances M. Gambetta résista toujours sur ce point aux entraînements de ses amitiés

qui ne purent jamais faire irruption dans ce domaine réservé. On parvint ainsi à sauver un personnel honorable et distingué des conséquences de la révolution du 4 septembre, et à préserver une des branches les plus importantes de l'administration française des aventures et des aventuriers qui ont tant contribué à entraver l'essor de la défense nationale.

Est-ce à dire que la diplomatie française sous le gouvernement du 4 septembre ait pu toujours agir avec la sûreté et la vigueur réclamées par les intérêts du pays? Dans cette mêlée sans précédents de toutes les témérités et de toutes les folies, a-t-elle attaché son nom à une action efficace et supérieure? La diplomatie française n'aspire pas à une page aussi éclatante : ce qu'elle réclame de la justice de l'opinion publique, c'est qu'on veuille bien lui tenir compte de ce qu'elle a su faire silencieusement, patiemment, et avec un sangfroid qui ne s'est jamais démenti alors que le désarroi était partout. En d'autres termes, elle a défendu les principes du droit international et elle a réussi à maintenir, au nom de la France, le respect et les sympathies des peuples, sinon des gouvernements, et à symboliser à l'étranger l'unité nationale, persistante sous l'étreinte d'un vainqueur acharné à sa destruction.

Enfin, malgré la nature incertaine du gouvernement au nom duquel ils étaient accrédités, nos agents restaient les représentants de la France, qui, vaincue et

malheureuse, n'avait pas cessé de compter dans l'estime et la considération générales.

Bien des accusations passionnées et souvent injustes ont été portées contre les auteurs de la révolution du 4 septembre. La tribune et la presse retentissent de malédictions contre eux. L'histoire vraiment impartiale hésitera à s'y associer; mais il est un point cependant sur lequel il ne lui sera pas possible d'excuser les entraînements, les erreurs et les fautes qui ont trouvé leur douloureux couronnement dans l'épouvantable traité du 10 mai dernier. La responsabilité la plus grave des hommes du 4 septembre, c'est d'avoir jeté et maintenu pendant six mois le pays dans la situation d'une société anonyme, qui n'a pas de gérants reconnus. A leur insu, et sans doute avec les intentions les plus droites, ils ont ainsi livré la France à l'arbitraire implacable d'un conquérant, et arrêté toutes les tentatives d'intervention auxquelles nous pouvions prétendre. Quand une voix amie s'élevait timidement en faveur de la France, M, de Bismarck répondait : « La France, où est-elle? Qui est autorisé aujourd'hui à parler en son nom? Est-ce le général Trochu? Est-ce M. J. Favre? Est-ce M. Gambetta? »

Et de fait personne n'en savait rien, pas même la France, qui, affolée, allait de l'un à l'autre, cherchant un sauveur et essuyant désastres sur désastres. Avec des élections faites quatre mois plus tôt, comme le voulait

la délégation de Tours, au 8 octobre, l'indifférence de l'Europe n'était plus possible, et, bon gré mal gré, et à des conditions moins dures pour le vaincu, elle mettait fin à cette lutte inégale et sanglante.

Tels sont les points de vue qui dominent l'exposition à laquelle nous allons nous livrer. Dans le domaine diplomatique, comme dans le domaine militaire, l'expérience de 1870 porte avec elle de graves enseignements. M. Thiers disait avec beaucoup de sens au gouvernement impérial, au commencement de 1867 : « Il n'y a plus une faute à commettre. » Nous disons, nous aujourd'hui, avec non moins de raison : « Il n'y a plus une illusion à avoir. » L'autorité diplomatique d'un pays est en proportion directe de sa puissance militaire : l'affaiblissement de la seconde entraîne la perte de la première. Nous avons donc non-seulement à refaire notre armée et nos finances, mais encore et surtout à redresser notre acoustique international. En dehors de nous, contre nous, il y a des peuples qui pensent, des gouvernements qui agissent. La grandeur de la France n'est plus qu'un vain mot : la réalité, c'est qu'il lui reste des ressources incomparables pour réparer les brèches faites à sa fortune; mais il faut les appliquer à un traitement suivi, radical, faute de quoi ces merveilleuses ressources ne serviraient qu'à nous dérober l'abîme sur la pente duquel la guerre de 1870 nous a précipités.

Quant aux renseignements et aux pièces qui ont servi

à la confection de cet ouvrage, l'auteur doit dire que, porté par goût vers l'étude des questions diplomatiques et ayant passé hors de Paris le temps du siége, il a eu occasion de voir souvent de très-près les faits qu'il raconte, et tout au moins de prendre sur la plupart d'entre eux, au fur et à mesure de leur succession, des notes précises et authentiques. De cette façon, il espère être arrivé jusque dans les détails à une exactitude réelle et qui ne sera pas contestée par les personnes compétentes.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. — M. Jules Favre ministre des Affaires Étrangères. — Sa circulaire du 6 septembre. — Ses premières relations avec le Corps diplomatique. — Appel aux Puissances. — M. Jules Favre demande à voir M. de Bismarck. — Entrevue de Ferrières. — Investissement de Paris.

M. Jules Favre prit possession du ministère des affaires étrangères le 5 septembre dans la journée. Il le fit avec une convenance et une modestie auxquelles tout le monde rendit hommage, et qui, dans tous les cas, contrastaient avec les allures bruyantes de plusieurs de ses collègues.

Un fonctionnaire du département, directeur du cabinet du précédent ministre, M. le comte de Chaudordy, se présenta immédiatement à M. Jules Favre pour lui remettre la correspondance. Mais celui-ci déclara avec beaucoup de courtoisie qu'il n'était pas si pressé d'occuper le ministère, et qu'il n'ouvrirait pas une dépêche avant d'avoir vu son prédécesseur M. le prince de la Tour

d'Auvergne. On prévint ce dernier du désir de M. Jules Favre, et le prince se rendit aussitôt à l'hôtel du quai d'Orsay. Ils eurent ensemble une longue conférence, durant laquelle M. Jules Favre se fit expliquer la situation diplomatique, et renseigner sur le personnel. Son langage et ses procédés furent parfaits. Il avoua que ni ses goûts ni ses aptitudes ne l'avaient désigné pour le ministère des Affaires Étrangères, et que son plus vif désir serait de pouvoir bientôt céder le portefeuille à un homme plus expérimenté et plus compétent. Mais, en attendant, il avait besoin des lumières et du concours des fonctionnaires du département, et, d'accord avec le prince de la Tour d'Auvergne, il exprima le désir de n'apporter aucun changement, même à la composition du cabinet. M. le comte de Chaudordy, qui était chef de ce service, consentit donc à rester, M. Favre lui ayant déclaré qu'à ses yeux il ne s'agissait nullement de faire de la politique, mais d'unir toutes les intelligences et les volontés pour organiser la défense nationale.

Le lendemain, le nouveau ministre reçut les directeurs et les employés du Département, auxquels il fit une petite allocution très-sage et très-patriotique qui obtint tous les suffrages. A partir de ce moment, M. Jules Favre s'installa au ministère, et se consacra avec soin aux relations extérieures du Gouvernement de la défense nationale.

Son premier acte diplomatique fut la fameuse circulaire qui porte la date du 6 septembre. Cette circulaire, rédigée entièrement de la main du ministre, sortit des délibérations de l'Hôtel de Ville. A voir l'amertume avec laquelle elle lui est reprochée aujourd'hui on ne se

douterait pas qu'elle eût pu répondre à son apparition aux vœux du sentiment public. C'est pourtant la vérité que jamais document diplomatique ne jouit en France de plus de faveur. Paris l'accueillit avec une sorte d'exaltation frénétique, et la phrase célèbre dans laquelle M. Jules Favre revendiquait dans l'intégrité du territoire et des forteresses la condition absolue de toute proposition de paix acceptable, fut saluée comme la formule éloquente de la raison et du patriotisme. Il n'y a peut-être pas dans toute notre histoire une circonstanse où les fautes du pouvoir aient trouvé une complicité plus étroite dans les illusions du pays.

L'effet produit à l'étranger par cette circulaire fut déplorable : le nouveau gouvernement s'y révélait aussi éloigné que possible d'une saine conception des choses, en affectant de considérer les revers subis par nos armées comme des accidents qu'un effort vigoureux de la nation allait réparer. Sans doute la tradition républicaine le voulait ainsi, et pour justifier une révolution irréfléchie, les hommes de l'Hôtel de Ville étaient tenus d'exalter l'opinion et de lui montrer à courte échéance la libération du sol national. Mais ne donnaient-ils pas ainsi d'eux-mêmes à l'Europe une idée mal faite pour nous attirer l'appui matériel et le concours moral des puissances étrangères ? Comment traiter avec de prétendus hommes d'État dont l'inexpérience se trahissait par des actes si graves, par des engagements si téméraires ? Et quelle fortune pour la Prusse conquérante que l'avénement d'un pareil régime qui, en se substituant par un coup d'audace à un gouvernement régulier, allait amener l'isolement de la France !

M. Jules Favre avait notifié sa nomination dès le 5 septembre aux membres du corps diplomatique. En même temps, ceux-ci avaient demandé à leurs gouvernements respectifs les instructions dont ils avaient besoin pour déterminer leurs rapports avec le nouveau ministre des Affaires Étrangères. Les États-Unis, fidèles à une pratique dont ils ne s'écartent jamais, chaque fois que la république est proclamée quelque part, s'empressèrent de reconnaître le gouvernement de la défense nationale, et d'autoriser M. Washburne à entrer en relations avec lui. M. Jules Favre répondit à cette communication par une dépêche qui prodiguait à l'envoyé américain les expressions de la plus vive reconnaissance, et qui ne pouvait manquer de favoriser dans un public toujours prompt à se bercer de chimères la conviction que si les armées allemandes méconnaissaient l'autorité de la nouvelle république au point de ne pas évacuer immédiatement le sol français, les États-Unis allaient déclarer la guerre à la Prusse. On oubliait que depuis bien des années les cabinets de Berlin et de Washington sont unis par les liens de l'amitié la plus étroite, et qu'à la suite de la capitulation de Sedan, M. de Bismarck et M. Bankroft, ministre des États-Unis auprès du roi Guillaume, avaient échangé des correspondances empreintes d'une cordialité significative.

En même temps que l'Amérique, la Suisse, l'Italie et l'Espagne reconnurent le gouvernement de la Défense nationale; quelques jours après ce fut le tour du Portugal. Mais les grandes puissances proprement dites, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Russie et la Turquie

restaient obstinément sur une réserve dont le nouveau gouvernement commençait à s'affecter.

On raconte que M. Jules Favre, dès le 7 septembre, exprima le désir d'être mis en rapport avec les ambassadeurs de ces gouvernements. Le premier (1), auquel il fit parvenir l'expression de ce désir fut M. le prince de Metternich. L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie se rendit immédiatement à l'hôtel du quai d'Orsay et eut avec M. Jules Favre une conférence assez longue. Vinrent ensuite le nonce du Pape, le chargé d'affaires de Russie, etc. Tous déclarèrent que s'ils n'étaient pas autorisés à entrer en relations officielles avec le gouvernement de la Défense nationale, du moins ils pouvaient s'entretenir avec son ministre des affaires étrangères à titre officieux. Des impressions furent échangées sur les conditions dans lesquelles la révolution du 4 septembre s'était accomplie, et sur la difficulté de trouver une base certaine de médiation en présence des déclarations si catégoriques de la circulaire du 6 septembre.

Dès ce moment, M. Jules Favre put constater combien grandes étaient les différences d'appréciations qui séparaient les Cabinets européens du gouvernement de l'Hôtel de Ville au sujet de la situation créée par les derniers événements; du moins on ne lui avait pas

(1) Lord Lyons avait vu M. Jules Favre dès le 6, en vertu d'instructions qui lui recommandaient de rester à son poste pour la protection des intérêts et des propriétés des sujets britanniques résidant à Paris. « Vous pouvez à cet effet, disait lord Granville, communiquer avec le Gouvernement de fait mais sans le reconnaître. » Lord Granville ajoutait que, dans le cas où l'Impératrice viendrait à quitter Paris pour se transporter sur un autre point du territoire, l'ambassadeur anglais n'était pas autorisé à la suivre.

laissé ignorer que de certaines attitudes inconsidérément prises ne manqueraient pas de gêner la bonne volonté des neutres, en même temps qu'elles auraient pour résultat d'accentuer les exigences de la Prusse.

On savait en effet que ces exigences, après quelques hésitations, allaient se produire officiellement, comme une réponse définive, implacable à ce qu'elle appelait les vaines jactances du gouvernement de l'Hôtel de Ville. On savait aussi que l'état-major allemand, après un repos de quelques jours, avait décidé d'investir Paris le plus rapidement possible et d'enfermer dans un cercle infranchissable la capitale qui avait acclamé la guerre et fait si inopportunément une révolution. M. Jules Favre conçut bien vite de justes inquiétudes sur la prompte réalisation de cette double éventualité, aussi, dès le 9 septembre, se montra-t-il très-désireux d'en prévenir les conséquences. Il s'adressa donc immédiatement aux grandes puissances, et sollicita leur appui sous toutes les formes : alliance, concours moral et médiation.

Avant de commencer le récit de ces négociations, il convient de jeter un rapide coup d'œil en arrière et d'exposer en quelques mots la situation diplomatique léguée par l'Empire au gouvernement de la défense nationale.

Et d'abord, on doit tenir pour certain que l'opinion publique en Europe avait rendu la France responsable de la guerre, en lui attribuant les procédés les plus agressifs. Avec plus d'habileté, le cabinet de Berlin avait su maintenir de son côté jusqu'au dernier moment les apparences de la modération, et faire croire que, tout en souhaitant au fond une lutte pour laquelle il était prêt,

il la subissait à contre cœur, et uniquement pour repousser d'injustes agressions.

Le gouvernement anglais avait épousé cette impression avec une vivacité particulière. Surpris par la menace d'une guerre continentale formidable, il avait tout mis en œuvre pour la prévenir. Éconduit à Paris, il en avait ressenti un désappointement profond, que les journaux de Londres avaient partagé, et qui, à leur insu, les avait entraînés immédiatement dans une politique très-favorable à l'Allemagne.

Après les batailles Wœrth et de Spickeren, le gouvernement anglais s'était surtout préoccupé d'empêcher les hostilités de sortir de leur cadre originel, et il s'était mis immédiatement à la tête d'une ligue des neutres, ayant pour but de peser sur l'Italie et l'Autriche, afin de les détourner de venir en aide à la France. Pendant la dernière quinzaine d'août, le cabinet anglais avait poussé les choses très-loin dans cette voie : il avait obtenu l'adhésion formelle des cabinets de Florence et de Saint-Pétersbourg à une convention aux termes de laquelle les parties contractantes s'engageaient à ne pas sortir de la neutralité sans s'informer préalablement de leurs intentions respectives (1). Cependant le 17 août, lord Granville avait invité lord Lyons à informer le Prince de la Tour d'Auvergne que si le gouvernement français réclamait les bons offices de l'Angleterre, ils lui

(1) L'Autriche-Hongrie adhéra à cet arrangement le 10 septembre. En voici le texte. « Ni l'Angleterre ni..... n'abandonneront leur neutralité pendant la présente guerre, sans s'être préalablement communiqué leurs idées et s'être annoncé l'une à l'autre tout changement que pourrait subir leur politique en ce qui concerne leur neutralité. »

seraient accordés avec empressement et activité, en vue d'un prompte rétablissement de la paix. Le ministre de l'Empire avait répondu que le moment d'une médiation n'était pas encore venu, et que dans tous les cas elle devrait sauvegarder l'intégrité du territoire et le maintien de la dynastie. Nous ne savons jusqu'à quel point cette ouverture était sérieuse : la vérité est que, dans la correspondance diplomatique de lord Granville, elle n'apparaît que comme un incident, et qu'elle ne fut jamais renouvelée.

Vis-à-vis de l'Italie la situation était moins nette, en ce sens qu'elle pouvait donner lieu encore à de nouvelles illusions. Il paraît qu'au début de la guerre, pressé de s'allier militairement avec la France, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel avait réclame en retour l'abandon des principes de la convention du 15 septembre. Le cabinet Ollivier avait décliné cette condition, et persisté à présenter le rappel du corps d'occupation des Etats-Pontificaux comme une mesure laissant intacts les engagements contractés par l'Italie en 1864. Quelques jours après, les hostilités commencèrent, et lorsque le roi Victor-Emmanuel, qui était ce soir-là au théâtre, apprit la nouvelle de la victoire des Allemands à Wœrth, il ne put s'empêcher de se féliciter tout haut, en rentrant précipitamment à son palais, de n'être pas l'allié militaire de la France.

Un peu plus tard, c'est-à-dire vers la fin du mois d'août, le prince Napoléon avait été chargé d'une mission ayant pour but, d'après ce qu'il raconte, de solliciter de nouveau le concours de l'Italie. Au point où en étaient les choses, le cousin de l'Empereur, comme il en témoi-

gne du reste, ne devait avoir aucune illusion sur le résultat de ses démarches, dans lesquelles l'opinion publique a persisté pendant longtemps à ne voir qu'un prétexte pour quitter la France et se soustraire à toute responsabilité dans les événements ultérieurs. Il reste à dire que l'empereur Napoléon, souverain constitutionnel, n'avait pas le droit de confier, de son autorité privée, même à un membre de sa famille, une semblable mission, qui n'eut jamais au surplus de valeur officielle. Car nous croyons savoir que le prince de la Tour-d'Auvergne en apprenant l'arrivée du prince à Florence et le but de son voyage offrit nettement sa démission, et que, pour le faire revenir sur sa détermination, il ne fallut rien moins que les instances de l'Impératrice et la crainte de compliquer par des susceptibilités personnelles, une situation déjà si douloureuse pour le gouvernement et le pays. Est-il besoin d'ajouter que la diplomatie du prince Napoléon se dépensa en conversations accadémiques entre lui et son royal beau-père, et qu'elle fut absolument stérile : C'est qu'à mesure que nos défaites s'accentuaient, le gouvernement italien se familiarisait avec l'idée d'en profiter pour s'emparer de Rome. La proclamation de la république à Paris fut, sous ce rapport, un dernier coup de fortune pour lui. Les hommes qui arrivaient au pouvoir en France avaient toujours défendu les prétendus droits de l'Italie contre le pape, et le cabinet de Florence n'allait pas manquer de profiter de leur présence aux affaires pour réaliser avec leur connivence le complément de l'unité péninsulaire. Ainsi, pendant que M. Jules Favre croyait les italiens hésitant sur la question de savoir s'ils viendraient ou

ne viendraient pas à notre aide, eux n'étaient en réalité occupés que de se ménager les moyens d'aller à Rome.

Quant à l'attitude de la Russie, sur laquelle tant de versions contradictoires ont circulé dans ces derniers temps, elle avait été dès le principe plus favorable à la Prusse qu'à la France. Des arrangements verbaux entre le Czar et le roi Guillaume, arrangements sur la portée desquels nous ne sommes pas encore fixés, mais dont l'existence n'est pas contestable, liaient évidemment les cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg. La première révélation authentique de cette alliance paraît avoir été la déclaration faite à Vienne et à Paris, vers la fin de juillet, que si l'Autriche se livrait à des armements intervenait dans la lutte qui allait s'ouvrir, la Russie se verrait dans l'obligation de procéder à des mesures analogues, et il n'avait fallu rien moins que les instances et le crédit personnel du général Fleury pour empêcher cette réserve d'être inscrite dans la déclaration de neutralité du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Plus tard, vers la fin du mois d'août, M. le général Fleury avec eu, avec l'empereur Alexandre, une conversation assez intéressante. C'était le moment où les journaux allemands assignaient comme but essentiel à la guerre victorieuse soutenue par la Prusse le renversement de l'empereur Napoléon. En faisant à l'ambassadeur de ce dernier ses compliments de condoleance à l'occasion de nos récents revers sur le Rhin, le czar avait déclaré qu'il ne lui paraîtrait ni équitable ni conforme au droit public de laisser détrôner un souverain avec lequel il avait toujours entretenu les plus cordiales relations, et il avait ajouté que, dans sa pensée,

la paix à intervenir devait être exclusive de toute cession territoriale. Mais ce n'étaient pas là, du moins telle est notre conviction, des engagements au sens que l'on attache à ce mot. Du reste, nous reviendrons sur cette question avec plus de détails, en parlant de la mission de M. Thiers à l'étranger.

Restait l'Autriche-Hongrie. Sans doute si la politique du cabinet de Vienne n'avait eu à s'inspirer que des sentiments de l'empereur François-Joseph et de M. le comte de Beust lui-même, un concours militaire sérieux ne nous eût pas fait défaut de ce côté. D'ailleurs la possibilité d'une guerre entre la France et la Prusse avait été depuis longtemps l'objet de pourparlers diplomatiques. Il en était même sorti, dès l'année 1869, une véritable ligue austro-italienne qui assurait, dans cette éventualité, aux cabinets de Vienne et de Florence, les moyens de sauvegarder des intérêts déterminés. Mais les déclarations ultra-pacifiques du cabinet Ollivier à son avénement avaient fait naître à Vienne la conviction que le parti de la France était irrévocablement pris au sujet des événements de 1866; de telle sorte qu'au moment où la guerre éclata, au mois de juillet 1870, l'Autriche et l'Italie, tout en restant liées entre elles, se trouvaient dégagées vis-à-vis du gouvernement de Napoléon III. De plus, l'attitude presque comminatoire de la Russie ne laissait pas que de donner des inquiétudes au cabinet de Vienne, s'il venait à prendre parti pour la France. En vain la diplomatie française s'efforçait-elle de démontrer à Vienne l'impossibilité où était la Russie d'entrer en ligne immédiatement, eu égard à l'insuffisance de ses préparatifs militaires, le gouver-

nement austro-hongrois demeurait hésitant ; il se disait tenu de régler sa conduite sur celle de l'Italie, et enfin il était vivement, obstinément détourné de sortir de la neutralité par le ministère hongrois. Ce fut bien pis, lorsque l'armée du Rhin eut perdu les batailles du commencement d'août. En se dessinant chaque jour davantage en faveur de l'Allemagne la fortune décourageait évidemment le alliés possibles du gouvernement français et leur créait des responsabilités qu'ils se sentaient de moins au moins la force d'assumer.

On peut donc affirmer que l'Autriche renonça de bonne heure à l'idée de faire cause commune avec la France : mais il convient de dire aussi que M. le comte de Beust avait cherché dès le milieu du mois d'août, à remplacer un concours militaire devenu impossible à ses yeux par un concours moral susceptible de contraindre la Prusse à une paix équitable et modérée. Le chancelier austro-hongrois travaillait donc à cette époque, sinon à amener une médiation que les deux belligérants eussent déclinée, du moins à établir entre les neutres un concert qui leur permît d'intervenir au moment opportun et de faire cesser à des conditions acceptables une lutte sanglante et désormais inutile. Mais, comme nous l'avons déjà dit sommairement, et comme nous l'exposerons avec plus de détails dans les chapitres suivants, l'initiative de M. de Beust s'était heurtée immédiatement à une opposition intraitable de la part de l'Angleterre ; si bien qu'au moment de la chûte de l'Empire, l'Autriche se trouvait déjà aussi empêchée par le cabinet de Londres sur le terrain diplomatique, que par celui de Saint-Pétersbourg sur le terrain militaire.

Tel était l'ensemble de la situation extérieure au moment où M. Jules Favre fut à même de s'en rendre compte. Crût-il que le prestige de la nouvelle république allait y suffire ? Partageait-il à cet égard les illusions du gouvernement de l'Hôtel de Ville? Il n'est guère permis d'en douter.

A ses yeux, le premier but à atteindre était la reconnaissance du gouvernement du 4 septembre par l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. M. Thiers, qui avait joué un rôle beaucoup plus considérable qu'on ne le pense dans le renversement de l'Empire, fut choisi pour cette grande négociation. Le cabinet de Florence pouvait, de son côté, en présence d'une révolution qui lui ouvrait les portes de Rome, sortir de la neutralité et trouver désormais dans les sympathies de l'opinion publique italienne le point d'appui d'une politique plus efficacement favorable à la France. La mission extraordinaire de M. Sénard fut décidée pour répondre à cet intérêt.

En même temps le ministre des affaires étrangères du gouvernement de l'Hôtel de Ville informait une ou deux personnes de son intimité, qu'une grave résolution venait d'être prise par lui, c'était de ne pas laisser s'effectuer l'investissement de Paris sans avoir tenté directement auprès de M. de Bismark une démarche de paix, en offrant à la Prusse une indemnité pécuniaire. Mais telle était l'exaltation de l'opinion publique et de la presse à Paris, à ce moment, que M. Jules Favre ne crut pas pouvoir donner connaissance à ses collègues du dessein auquel il venait de s'arrêter, ni le soumettre à leurs délibérations. Il ne fit d'exception qu'en faveur d'un membre du gouvernement et du Directeur de son cabinet.

Toutefois, ce n'était pas chose facile que d'arriver au quartier général allemand : il fallait donc invoquer les bons offices des neutres, et M. Jules Favre pensa que, dans une pareille conjoncture, c'était à l'Angleterre qu'il fallait s'adresser de préférence.

M. Jules Favre en écrivit immédiatement à lord Lyons, et par l'intermédiaire du prince de Metternich, il lui fit remettre, dans la journée du 9, le billet suivant :

« Mylord, le prince de Metternich veut bien se charger d'être mon intermédiaire près de vous pour vous demander, conformément à l'offre que vous m'avez faite, de poser pour moi au comte de Bismark cette question : « Veut-il entrer en pourparlers pour arriver à un armis- « tice et à une conférence sur les conditions de la paix ; « et avec qui entend-il engager cette conversation?

« Je suis, etc...

« J. FAVRE. »

Aussitôt après avoir reçu cette lettre, lord Lyons se transporta chez le ministre des affaires étrangères, qui lui réitéra combien il attachait d'importance à ce que la transmission de sa question à M. de Bismark fût effectuée sans délai.

Une fois muni des communications de lord Lyons, le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Granville ne perdit pas de temps. Dès le lendemain 10, il envoyait au comte de Bernstorff, ambassadeur de l'Allemagne du Nord à Londres, une dépêche ainsi conçue :

Foreing Office 10 septembre.

« Le Gouvernement de Sa Majesté n'ayant pas les moyens de communiquer directement avec le quartier

général prussien, j'ai l'honneur de vous prier de transmettre, dans le plus court délai possible, la question suivante que M. Favre nous a prié de faire parvenir à Votre Excellence. (Suit le texte de la question).

« GRANVILLE. »

Au moment où la question de M. Jules Favre parvint à M. de Bismark, celui-ci venait de s'établir avec le quartier général allemand à Reims. Près de trois jours se passèrent sans que l'habile chancelier donnât signe de vie; cependant il avait fait dire que sa réponse arriverait vers le 13. Nous prions le lecteur de bien noter ces dates, car elles ont leur importance. Le 13 en effet, M. de Bismarck répondit qu'il ne pouvait attribuer aux ouvertures du gouvernement siégeant à Paris l'importance d'ouvertures faites par le gouvernement de la France; que la nation française n'avait pas reconnu les pouvoirs des hommes de l'Hôtel de Ville, et par conséquent que le dépositaire régulier de la souveraineté dans ce pays, aux yeux des puissances étrangères, n'avait pas cessé d'être l'empereur Napoléon. Toutefois M. de Bismarck n'insistait pas sur cette réserve, et terminait sa réponse par la question suivante :

« Quelle garantie y a-t-il que la France, ou même,
« pour le moment, les troupes à Metz et à Strasbourg,
« reconnaîtront des arrangements sur lesquels on tom-
« berait d'accord avec le gouvernement actuel à Paris ou
« avec un de *ceux qui probablement succéderont* » (sic)?

Nous insistions tout à l'heure pour que le lecteur ne perdît pas de vue cette date du 13. C'est qu'elle coïn-

cide avec un autre document dont l'intérêt est d'autant plus grand qu'il contient la première expression officielle des exigences territoriales de la Prusse. Il s'agit d'une circulaire de M. de Bismarck aux agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du nord pour leur expliquer le point de vue auquel le cabinet de Berlin se place dans l'éventualité de négociations susceptibles d'amener la paix. Le Chancelier, après avoir développé cette idée que dans la guerre présente l'Allemagne a été victime d'une aggression injustifiable, revendique des garanties pour l'avenir, et il conclut dans ces termes :

« Nous ne pouvons pas ne pas faire nos conditions de paix uniquement dans le but de rendre plus difficile à la France sa prochaine attaque contre l'Allemagne, et surtout contre cette frontière du sud-ouest jusqu'ici sans défense, en reculant cette frontière, et par là le point de départ des attaques françaises, et en cherchant à acquérir pour l'Allemagne les forteresses par lesquelles la France nous menace, afin d'en faire des boulevards de défense. »

Ainsi, dès le 13 septembre, la diplomatie prussienne formule nettement ses conditions de paix : elle ne parle pas encore de Strasbourg et de Metz; mais elle les désigne suffisamment en faisant allusion à ces forteresses qui sont une menace entre les mains de la France et qui deviendront un boulevard défensif entre celles de l'Allemagne. Mais reprenons notre récit.

Le gouvernement anglais, après avoir reçu communication de la réponse de M. de Bismarck à la question de M. Jules Favre, voulut bien consentir à s'entremettre

de nouveau afin d'empêcher le bon vouloir du ministre français d'échouer contre une fin de non-recevoir qui n'eût pas manqué d'ajouter à la gravité de la situation en imposant prématurément aux hommes de l'Hôtel de Ville l'obligation de se jeter dans les aventures de la guerre à outrance. Lord Granville s'efforça d'abord d'atténuer les susceptibilités manifestées par la Prusse contre le gouvernement établi de fait à Paris, et d'amener la première à considérer comme définitif, dans la révolution du 4 septembre, le renversement de la dynastie napoléonienne. Puis le ministre anglais, laissant de côté l'éventualité d'une reconnaissance de la république française et l'admission préalable d'une base de paix, fit valoir auprès de l'ambassadeur de l'Allemagne du Nord à Londres l'opportunité de donner à chacun des belligérants le moyen d'être mieux informés de leurs vues respectives, et de préparer ainsi, suivant les circonstances, les éléments d'une paix honorable. En même temps, persuadé que pour vaincre les répugnances de M. de Bismarck et le déterminer à entrer en pourparlers avec le gouvernement de l'Hôtel de Ville il ne faudrait rien moins qu'une démarche personnelle de M. Favre au quartier général prussien, lord Granville avait fait demander à ce dernier s'il lui convenait de s'y prêter. A quoi M. Favre avait répondu, dès le 14 : « J'accepte avec satisfaction l'offre de lord Granville de me faciliter une entrevue avec le comte de Bismarck, désireux que je suis de connaître de lui ses conditions pour un armistice et au besoin pour la base d'un traité de paix. » M. Favre avait ajouté, au sujet de la question des garanties réclamées par M. de Bismarck pour entrer en négociations avec le

Gouvernement de la Défense nationale, qu'elles pouvaient être fournies à un double point de vue politique et militaire. « Au point de vue politique, avait-il dit à lord Lyons, le Gouvernement de la Défense nationale signera un armistice et réunira de suite une Assemblée qui ratifiera le traité de paix qui sera convenu entre le gouvernement prussien et celui de la France. Au point de vue militaire, le Gouvernement de la Défense nationale offre la même sécurité qu'un gouvernement régulier, puisque le ministre de la guerre est obéi dans tous les ordres qu'il donne. Tout ce qui serait réglé à cet égard pour un armistice serait donc ponctuellement exécuté sans aucun retard. »

Le cabinet anglais aurait voulu se borner à ce rôle d'intermédiaire entre M. Jules Favre et M. de Bernstoff; mais sur de nouvelles sollicitations venues de Paris il dut consentir à envoyer au quartier général allemand un membre de l'ambassade anglais à Paris, lequel verrait M. de Bismark en personne et réglerait avec lui les conditions d'une entrevue personnelle entre le chancelier et M. Jules Favre. Le temps d'ailleurs pressait; les armées prussiennes avaient repris leur marche en avant après six jours de repos et elles s'avançaient sur Paris, qu'elles avaient évidemment l'ordre d'investir sans retard. Dès le 14, M. Malet, secrétaire de l'ambassade anglaise muni de passeports et accompagné de parlementaires français se mit en route à travers les lignes françaises et prussiennes pour gagner le quartier général du roi Guillaume, qu'il rencontra à Meaux. M. Malet était porteur d'une lettre de lord Lyons à M. de Bismarck, expliquant à ce dernier que les difficultés croissantes des communica-

tions entre Londres et le quartier général allemand avaient amené le gouvernement anglais à penser qu'il y aurait intérêt à se servir de son intermédiaire pour placer sous les yeux du chancelier la demande de M. Jules Favre, et pour obtenir du premier la réponse qu'elle comportait, dans les délais imposés par les opérations militaires. M. Malet passa la journée du 15 à Meaux. M. de Bismarck lui remit pour lord Lyons une dépêche assez évasive, dans laquelle il se bornait à constater que l'affaire en question était l'objet d'une négociation directe entre le quartier général et l'ambassadeur de l'Allemagne du Nord à Londres. Toutefois, on a lieu de supposer qu'en conversant avec M. Malet, le Chancelier avait été plus explicite : du moins, le 16, M. Jules Favre apprenait de la bouche de lord Lyons, qu'à en juger par les rapports de son secrétaire, M. de Bismarck était disposé à entrer en négociations pour un traité de paix, mais qu'il ne voulait pas entendre parler d'armistice, et qu'en conséquence il ne ferait plus difficulté de recevoir dans un but ainsi déterminé un représentant du gouvernement de la défense nationale. D'après M. Malet, voici les termes mêmes dont s'était servi le Chancelier pour faire connaître sa pensée : « Si le gouvernement français veut traiter, il faut qu'il envoie quelqu'un pour cela ; nous consentons à traiter avec toute personne qu'il enverra. »

On était au 17 septembre. M. Jules Favre se demandait si ces déclarations étaient suffisantes pour rendre possible le voyage qu'il méditait, et il était évident qu'au fond il eût préféré avoir une réponse sortant un peu plus des généralités et s'appliquant davantage à la

demande précise qu'il avait adressée. Néanmoins, après avoir entendu de la bouche de M. Malet le récit de son entrevue avec M. de Bismarck, après s'être fait répéter les paroles d'ailleurs catégoriques de ce dernier, que nous venons de citer, M. Jules Favre céda à son premier sentiment, et il fut décidé que le lendemain matin, 18, il se mettrait en route pour le quartier général allemand.

Pour l'éventualité où ce voyage se réaliserait, M. Jules Favre avait fait publier dans le *Journal Officiel*, à la date du 17, une nouvelle circulaire à nos agents diplomatiques. Revenant sur quelques-unes de ses affirmations précédentes, qui avaient paru trop catégoriques et surtout trop peu empreintes des nécessités de la situation, M. Jules Favre admettait cette fois la complicité de la nation dans la politique qui avait amené la France à une guerre si téméraire contre la Prusse. Il s'engageait donc pour elle à faire amende honorable, et à mettre à sa charge les conséquences de cette folle aventure; mais il persistait à décliner toute concession susceptible de porter atteinte à l'intégrité de nos frontières.

De son côté, M. de Bismarck envoyait de Meaux, le 16, à ses agents diplomatiques, une circulaire, sur les conditions possibles de la paix. Cette fois, la Prusse victorieuse déchirait tous les voiles, et appelant par leurs noms les forteresses qui étaient destinées à jouer un rôle purement défensif entre les mains des Allemands, après avoir servi si longtemps de station de départ aux attaques des Français sur le Rhin, elle revendiquait nettement la possession de Strasbourg et de Metz.

« Aussi longtemps, disait M. de Bismarck, que la France

reste en possession de Strasbourg et de Metz, son offensive stratégique est plus forte que notre défensive par rapport au sud tout entier et à la partie du nord de l'Allemagne située sur la rive gauche du Rhin. Strasbourg appartenant à la France est une porte de sortie toujours ouverte sur l'Allemagne du sud, tandis que possédés par l'Allemagne, Strasbourg et Metz acquièrent un caractère défensif. »

Nous ne raconterons pas ici le voyage de M. Jules Favre à Meaux et à Ferrières. Les difficultés qu'il fallut vaincre pour le préparer, montrent assez dans quelle impasse la révolution du 4 septembre avait jeté la France, privée désormais d'un gouvernement reconnu et apte à négocier [1]. Nous avons les récits de M. Favre et de M. de Bismarck sur leur mutuelle entrevue. En les lisant, il semble que le Chancelier ait pris un plaisir cruel à ouvrir brutalement les yeux de son interlocuteur aux conséquences inévitables de la guerre victorieuse soutenue par la Prusse, et à garder d'autant moins de ménagements à son égard qu'il lui supposait plus d'illusions. A chaque attitude, à chaque phrase de M. de Bismarck, on sent comme un souffle de haine contre la France et la résolution irrévocable de la démembrer. En réalité, M. de Bismarck en recevant un membre du gouvernement de la défense nationale voulait une occasion de juger de près les hommes qui venaient d'usurper le pouvoir en France; le fait est que dans cette circonstance il ne se piqua guère de logique, allant d'une

(1) M. Favre a raconté qu'il n'obtint l'autorisation définitive d'arriver jusqu'à M. Bismarck que lorsqu'il était déjà aux avant-postes allemands du côté de l'Est.

assertion à une autre, et peu soucieux de se contredire. Il avait refusé d'abord à M. Favre le droit de traiter au nom de la France, et le lendemain, il exigeait de lui des cessions territoriales; il lui avait fait dire qu'il ne voulait pas d'armistice, et finalement il souscrivait au principe d'une suspension d'hostilités pour convoquer une Assemblée constituante.

On a beaucoup discuté sur la question de savoir dans quelle mesure les conditions d'armistice posées par la Prusse à Ferrières étaient acceptables ou non. Si on les compare à celles qui ont été subies par M. Jules Favre quatre mois plus tard, elles sont évidemment modérées. La vérité est qu'à l'étranger on ne les jugea pas exorbitantes. Mais ç'a été à cette époque le malheur de la nation d'appuyer tête baissée les résolutions les plus extrêmes. Imagine-t-on le Gouvernement de la Défense Nationale livrant à la Prusse, le 21 septembre, Strasbourg, Toul Phalsbourg (1), et le Mont-Valérien ? Incontestablement il se suicidait. Il soulevait l'honneur non-seulement des démagogues mais encore des classes élevées, qui, quoique plus intelligentes, croyaient à l'efficacité de la résistance et ne voyaient, jusque dans la catastrophe de Sedan, qu'un accident susceptible d'être réparé par la fortune et le génie de la nation. Sans doute les événements ont démontré que M. Favre avait eu tort de rejeter l'armistice dont il s'agit; mais en bonne conscience on ne saurait lui en faire un crime. Le mérite de M. Jules Favre, il faut le

(1) Le récit de M. Jules Favre mentionne Phalsbourg, celui de M. de Bismark mentionne Bitche. Quant au Mont-Valérien, dans toutes ses communications diplomatiques, M. de Bismarck a équivoqué.

reconnaître, c'est précisément d'avoir reflété et concentré dans sa personne les illusions d'abord, et ensuite les défaillances du pays. *Pas un pouce de notre territoire ! pas une pierre de nos forteresse!* Oui, tel était le cri universel au mois de septembre. D'ailleurs, à ce moment, toutes nos places tenaient encore : l'armée du Rhin restait puissante et glorieuse : la défense nationale proprement dite n'était pas commencée ; un retour de la victoire n'était donc pas invraisemblable. En possession de pareils éléments, et avec les réserves obligées sur ce que la révolution du 4 septembre ajoutait de difficultés à la situation, M. Favre n'a fait qu'obéir à la conscience publique en repoussant un armistice jugé trop onéreux. Maintenant la conscience publique voyait-elle juste, et n'est-ce pas le propre du véritable homme d'État d'être supérieur aux passions de son pays ? C'est une autre question que nous n'avons pas à examiner ici.

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE II

Sommaire. — Installation à Tours du Corps diplomatique étranger et de la délégation du ministère des Affaires Étrangères. — Effet produit en France par la rupture des conférences de Ferrières. — Mission de M. Sénart. — Négociations avec l'Italie et l'Autriche. — Convocation d'une Assemblée nationale. — Arrivée de M. Gambetta. — Modération apparente de la Prusse. — L'Angleterre prend l'initiative d'une proposition d'armistice adressée aux belligérants. — Arrivée à Tours de M. Thiers. — Délibération de la Délégation de Tours sur la proposition d'armistice. — M. Thiers est chargé de transmettre à Paris la proposition anglaise. — Insistance du comte de Chaudordy, délégué des Affaires Étrangères, pour entraîner l'intervention des neutres. — Conversation de M. Thiers avec lord Lyons.

De bonne heure le corps diplomatique étranger, accrédité auprès du Gouvernement français, s'était demandé s'il affronterait l'investissement et le siége de Paris. Dès le 7 septembre, c'est-à-dire trois jours après la proclamation de la république, M. le comte de Beust, chancelier de l'empire austro-hongrois, avait invité le prince de Metternich à appeler l'attention de M. Jules Favre sur les inconvénients qu'il y aurait pour les chefs de mission à s'enfermer dans une ville assiégée et à se priver ainsi de tout moyen de communiquer avec leurs

gouvernements respectifs. En conséquence l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie avait prié M. le ministre des Affaires Étrangères de prévenir le Corps diplomatique en temps utile pour qu'il pût sortir de Paris sans difficulté, et il en avait obtenu une réponse favorable. L'ambassadeur d'Angleterre, de son côté, partageait absolument la manière de voir de son collègue, et il déclarait qu'il était disposé à régler sa conduite sur la sienne.

Tout d'abord, l'idée d'envoyer en province une délégation prise dans son sein n'était pas venue à l'esprit du Gouvernement de la Défense Nationale. Plus tard, cependant, il y songea, et un moment il fut question de constituer cette délégation avec M. Jules Favre pour président. Mais ce dernier, qui ne s'était prêté à ce projet qu'à contre-cœur, y renonça bientôt, et, le 11 septembre, il fit parvenir au Corps diplomatique l'avis suivant :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que les circonstances m'obligeant à rester à Paris, j'ai dû renoncer à la pensée de me transporter, quant à présent, à Tours ; mais je m'empresse de vous faire savoir que ceux de MM. les membres du Corps diplomatique qui désireraient s'y rendre, trouveront auprès du Gouvernement toutes les facilités pour assurer leur départ.

« Agréez, etc.

« Jules Favre. »

Le lendemain, le *Journal officiel* publiait un décret déléguant M. Crémieux à Tours pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs. « Chaque département ministériel, ajoutait le décret, sera représenté

près de lui par un délégué spécial chargé du service de ce département. »

Le 13, M. Crémieux s'installa à son poste, et les délégués des divers départements ministériels l'y rejoignirent les jours suivants avec leurs services respectifs. Le 16 et le 17, les principaux membres du Corps diplomatique quittèrent Paris et vinrent prendre résidence à Tours. Parmi eux, nous citerons lord Lyons, le prince de Metternich, Djemil-Pacha, M. Nigra, M. Okouneff, et le chargé d'affaires d'Espagne. Quant au délégué du ministère des Affaires Étrangères, il ne sortit de la capitale que le 18 au soir, c'est-à-dire par le dernier train de la ligne de l'Ouest. C'était M. le comte de Chaudordy, ministre plénipotentiaire. Il arrivait muni d'une lettre que M. J. Favre lui avait remise au moment où il se mettait en route pour Ferrières. Cette lettre portait en substance que M. le comte de Chaudordy était envoyé auprès de la délégation du gouvernement de la Défense Nationale pour remplacer le ministre dans ses relations avec ceux des membres du Corps diplomatique qui s'étaient rendus à Tours.

C'est le moment de dire ici que la détermination prise par M. J. Favre de rester à Paris pendant le siége, échappe à toute explication raisonnable. A la vérité il dut croire que dans les circonstances actuelles sa situation de vice-président du gouvernement de la Défense Nationale exigeait sa présence à Paris, quelque fût pour la France l'intérêt de rester en communications avec les puissances étrangères, afin de les solliciter, de les stimuler et de se rendre compte de leurs dispositions et de leurs tendances. Quant au gouvernement de l'Hôtel de Ville, ne

croyait-il pas à la durée du siége de Paris? Doutait-il de l'efficacité de la résistance que la capitale était susceptible d'opposer aux Allemands? N'avait-il que des notions incomplètes sur la puissance des approvisionnements qui y avaient été amoncelés dans les derniers jours de l'Empire? Toutes ces hypothèses sont vraisemblables, mais aucune d'elles ne justifie M. J. Favre, ministre des Affaires Étrangères, de s'être enfermé dans une ville investie (1).

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de la rupture des négociations de Ferrières produisit une vive impression en France. Rien ne peut donner une idée de l'exaltation du sentiment public, en apprenant les exigences draconiennes manifestées par M. de Bismarck. Ce jour-là, la situation apparut pour la première fois dans sa réalité à la nation, qui y répondit par la formule de la guerre à outrance. La délégation de Tours venait de s'augmenter de deux membres : MM. Glais-Bizoin et Fourichon. Le nouveau triumvirat, en communiquant au pays le récit des conférences de Ferrières, rédigé par M. J. Favre, y ajouta une proclamation qui se terminait par ces mots : « A d'aussi insolentes prétentions, on ne répond que par la lutte à outrance. La France accepte cette lutte et compte sur tous ses enfants. » Suivait un décret ajournant les élections municipales et législatives.

C'est à ce moment, c'est dans ces conditions que la diplomatie du gouvernement de la Défense Nationale

(1) Un membre du gouvernement, un seul, M. Gambetta avait proposé au contraire de ne laisser à Paris que le gouverneur, M. le général Trochu, et d'établir en province tous les départements ministériels avec leurs chefs. Mais il paraît que, dans cette idée si simple et si juste, M. Gambetta ne fut appuyé par aucun de ses collègues.

entra en scène à Tours. Malgré son installation précaire et ce qu'il y avait d'irrégulier dans les pouvoirs, à la fois si indéfinis et si restreints, dont il était revêtu comme délégué d'un gouvernement qui n'était reconnu par aucune des grandes Puissances, si ce n'est l'Italie, M. le comte de Chaudordy rencontra dès le principe chez les représentants de ces diverses Cours la plus cordiale bonne volonté et la plus parfaite obligeance. La Prusse les avait vus avec déplaisir se transporter en province, tant elle redoutait tout ce qui était de nature à donner au gouvernement de la Défense Nationale l'ombre d'une consistance, et à ses actes un semblant de régularité. Mais les membres du Corps diplomatique étranger n'avaient pas cru devoir tenir compte de ces suggestions, et leur présence à Tours restait un témoignage de sympathie et d'intérêt en faveur de la nation française et de ses efforts pour repousser l'invasion étrangère (1).

Nous avons dit plus haut que le gouvernement de la Défense Nationale avait conçu l'espoir d'amener l'Italie à sortir de la neutralité et à prendre parti en faveur de la France contre l'Allemagne. M. Jules Favre et ses collègues avaient évidemment calculé qu'un pareil résultat était subordonné à des concessions nettes et étendues sur la question romaine. Ces concessions, le ministre d'Italie à Paris les avait obtenues sans difficulté dans les premiers jours de septembre, et M. Sé-

(1) Le nonce du Pape venait d'arriver à Tours, après avoir traversé les lignes prussiennes et être resté cinq jours à Versailles, retenu par M. de Bismarck. Celui-ci l'avait engagé à se rendre à Bruxelles pour y attendre la fin du siége. Mais Mgr Chigi s'y était refusé, se conformant en cela aux instructions qu'il avait reçues de Rome.

nart, qui venait d'arriver à Florence avec une mission spéciale, était chargé de leur donner un caractère définitif. Il ne nous convient pas de relever trop amèrement ce qu'il y avait de puéril dans cette politique, ni d'insister sur l'exagération singulière qu'elle prit sous la plume de M. Sénart, notamment dans certaine lettre adressée au roi Victor-Emmanuel pour le féliciter de s'être emparé de Rome par la force. L'essentiel est que cette lettre affligeante n'ait jamais été communiquée officiellement au ministère des Affaires Étrangères de France et qu'elle reste par conséquent l'œuvre personnelle de celui qui l'a signée. Car, à quelque point de vue qu'on se place pour l'apprécier, elle eut au moins le tort grave de rassurer prématurément l'Italie sur l'effet d'une politique qui l'avait conduite à violer sa signature le jour même où les Prussiens achevaient l'investissement de Paris.

M. Sénart travaillait donc, en vertu des instructions qu'il avait emportées de Paris, à décider le cabinet de Florence à nous prêter son concours militaire. M. Jules Favre avait dit. « S'il nous le refuse, l'Italie est déshonorée. » Mais l'Italie n'envisageait point les choses ainsi, et on était arrivé à la fin de septembre, sans avoir abouti à rien. L'envoyé français était, en revanche, l'objet des démonstrations les plus affectueuses ; le Roi et ses ministres le couvraient de fleurs, et M. Sénart, qui croyait toucher au but, se dépensait dans des illusions chaque jour moins acceptables. Il prodiguait les déclarations, les promesses les plus extraordinaires ; il allait, paraît-il, jusqu'à indiquer un retour possible de Nice à l'Italie comme prix de l'alliance qu'il sollicitait.

C'est à son impatience de saisir une réalité qui lui échappait toujours, qu'il faut attribuer sans doute les pourparlers de M. Sénart avec les chefs du parti garibaldien, et les amis de Garibaldi. L'envoyé français n'était pas seulement convaincu que l'appui de Garibaldi allait changer le cours de notre fortune militaire, mais il espérait en outre que l'intervention du célèbre patriote déterminerait dans la jeunesse italienne un mouvement favorable à la France, et ferait cesser peut-être les hésitations si prolongées, mais si déçevantes, du Roi et de ses ministres.

La délégation de Tours, ne se montrait, au fond, que médiocrement flattée à l'idée d'obtenir l'alliance de Garibaldi, et elle invitait M. Sénart à ne pas s'attacher trop exclusivement à cette éventualité. En même temps, le délégué du ministère des Affaires Étrangères prenait en mains les négociations engagées par M. Sénart, afin de les empêcher de dévier de leur but originel. M. Visconti-Venosta avait déclaré qu'il lui paraissait opportun, avant de se prononcer, d'attendre les résultats de la mission de M. Thiers. Le 28 septembre, M. Sénart était chargé de faire observer à ce ministre que les questions qui se rattachaient à l'éventualité d'un concours militaire de l'Italie en notre faveur étaient indépendantes des résultats de la mission spéciale confiée à l'illustre homme d'Etat. En effet, la situation géographique de l'Italie ne la mettait-elle pas à l'abri de tout danger? N'avait-elle pas une armée nombreuse? Ne venait-elle pas de résoudre l'affaire de Rome conformément aux aspirations nationales? Dès lors, où trouver une puissance jouissant plus pleinement

de sa liberté d'action? C'était aussi du reste, croyons-nous, l'avis du cabinet de Vienne.

Le 1er octobre, les propositions du délégué des Affaires Étrangères prirent une forme plus catégorique. Dans une conférence qu'il eut ce jour-là avec M. Nigra, M. le comte de Chaudordy fit ressortir au ministre italien l'intérêt que son pays aurait à se prononcer en faveur de la France. Le cabinet de Florence trouvait là une occasion unique de consacrer définitivement la rapide fortune du pays. En entrant dans une direction conforme aux vœux et à la légitime attente de la nation française, il ne faisait que suivre les traditions de la politique de Cavour, qui, à une autre époque, n'avait pas hésité à contracter une pareille alliance, et qui avait su en faire sortir plus tard l'indépendance et l'unité de la Péninsule. Passant ensuite aux voies et moyens de réaliser cette alliance, le délégué français formulait la combinaison suivante : le gouvernement du roi Victor-Emmanuel mettrait à notre disposition 60,000 hommes, qui se réuniraient à l'armée de Belfort, soit pour agir dans l'Est et obliger les Prussiens à débloquer Metz ou Paris, soit pour envahir l'Allemagne du sud ; la France de son côté s'engagerait à détacher de son armée, en formation sur la Loire, 80,000 hommes afin de les joindre aux troupes italiennes.

M. Nigra prit acte de cette proposition, en promettant, dit-on, de l'appuyer, ce qui était un grand point, car il est de notoriété publique que l'honorable représentant du roi Victor-Emmanuel avait toujours professé jusque-là des idées nettement contraires à toute intervention de l'Italie dans le conflit franco-allemand. En

même temps, il s'agissait d'amener l'Angleterre à envisager la perspective d'une semblable intervention avec moins de défaveur que par le passé. Ici la tâche était plus délicate, le cabinet de Florence se trouvant engagé, vis-à-vis de celui de Londres, dans une politique de neutralité d'où ils ne pouvaient sortir ni l'un ni l'autre sans s'informer mutuellement à l'avance de leurs intentions. Lord Lyons répondit toutefois que le gouvernement britannique n'encouragerait pas l'Italie à nous prêter son assistance, mais qu'il lui laisserait sa liberté d'action.

Les négociations s'ouvrirent donc sur ces bases précises, et comme le gouvernement italien paraissait craindre surtout de ne pouvoir pas être secondé, dans les opérations auxquelles il devait participer, par une véritable armée française, alors on lui proposa d'envoyer à Tours un attaché militaire qui se rendrait compte par lui-même de l'état de nos ressources et de leur importance. A ce moment en effet l'armée de la Loire, placée sous le commandement d'un général expérimenté, commençait à prendre consistance; les recrues y affluaient, et, sous l'action d'une discipline vigoureuse, leur instruction s'opérait avec beaucoup d'activité et d'entrain.

Ce n'est pas le lieu de raconter ici pourquoi et comment ces négociations échouèrent. Le ministère italien persistait à tout faire dépendre du résultat de la mission de M. Thiers; pour obtenir une réponse définitive, il fallut donc attendre l'arrivée à Florence de cet homme d'Etat. Est-il besoin d'ajouter que les esprits clairvoyants n'avaient jamais fondé de bien grandes espérances sur le concours des Italiens? Ils l'avaient fait espérer vaguement à M. Jules Favre et à M. Sénart, pour s'épargner toute

difficulté avec la France dans la question romaine: mais, celle-ci une fois résolue conformément à leurs vœux, il était à prévoir qu'ils ne chercheraient plus qu'à se dégager.

Vers la même époque, le gouvernement français tenta des efforts analogues pour obtenir le concours actif de l'Autriche-Hongrie, même dans l'hypothèse où la Russie garderait dans le conflit franco-allemand l'attitude et les positions qu'elle avait prises dès le début de la guerre. Le 3 octobre, M. le comte de Beust faisait savoir au prince de Metternich à Tours que le cabinet de Vienne n'était pas en situation de sortir seul de la neutralité, et qu'il attachait beaucoup de prix à voir le gouvernement d'une nation amie n'entretenir à cet égard aucune illusion. « Les puissances, ajoutait M. de Beust, auraient une belle tâche à accomplir en cherchant à mettre un terme aux calamités de la guerre telle qu'elle se poursuit aujourd'hui. Nous devons reconnaître toutefois que l'Autriche-Hongrie n'est pas en état d'assumer seule un pareil rôle, ou de se placer en première ligne. »

Pendant qu'il poursuivait avec l'Italie et l'Autriche ces négociations, le délégué des Affaires Étrangères se trouvait conduit à insister auprès du gouvernement de Tours sur la nécessité de constituer une Assemblée nationale, d'où sortirait un pouvoir régulier, et un décret de la Délégation convoqua bientôt les électeurs pour le 16 octobre.

Ce décret produisit un excellent effet sur les gouvernements étrangers, et M. le comte de Chaudordy en profita pour réclamer avec une nouvelle énergie la reconnaissance du gouvernement du 4 septembre par l'Angleterre. Tout

fait un devoir au cabinet anglais, disait-il à lord Lyons et à M. Tissot, de ne pas prolonger indéfiniment à notre égard une attitude hésitante et contradictoire que rien ne justifie. La France est tranquille; l'union de Paris en présence des devoirs de la défense est assurée; et partout le gouvernement, malgré son origine révolutionnaire, est obéi. Nos relations avec les puissances étrangères sont également satisfaisantes, et il n'est pas, jusqu'aux Prussiens eux-mêmes, qui ne reconnaissent indirectement notre autorité puisqu'ils nous font des conditions de paix. L'insuccès des négociations de Ferrières ne montre-t-il pas du reste à l'Europe où tend la politique allemande? Et n'est-ce pas l'évidence même que les cessions territoriales qu'on voudrait obtenir de nous ne sont que le prélude de celles dont les autres États sont menacés dans un avenir très-prochain? Dans de telles conjonctures, l'indiférence de l'Angleterre a lieu de surprendre le monde politique; son abstention n'est pas seulement pénible pour une ancienne alliée, elle porte directement atteinte aux intérêts de la civilisation. A la suite de ces pressantes suggestions, un conseil de cabinet fut tenu à Londres pour délibérer sur la question de la reconnaissance du Gouvernement de la Défense National; mais le ministère Gladstone resta inébranlable, et dès le 1er octobre, il répondit qu'avant de se faire reconnaître par les puissances étrangères, le Gouvernement de la Défense Nationale devait se faire reconnaître par la France.

Ce qu'il y avait de plus fâcheux dans ce refus, c'est qu'il dictait au cabinet austro-hongrois sa conduite, en présence des demandes analogues qui lui venaient de

Tours. A une démarche pressante du ministre de France à Vienne pour obtenir la reconnaissance de la République par l'Autriche, M. de Beust répondait, le 3 octobre : « Nous n'avons pas de préjugé hostile contre la République, et nous n'hésiterons pas à la reconnaître officiellement, aussitôt qu'elle aura reçu la consécration d'un vote national. Aujourd'hui, avant que la France ait été consultée et se soit prononcée, il serait contraire aux usages qui régissent les relations des puissances entre elles de devancer la décision du pays. »

Si catégoriques qu'elles fussent, ces réponses ne découragèrent pas M. le comte de Chaudordy. C'est l'Angleterre qui tenait les fils : dès lors c'est sur elle qu'il fallait peser. Le délégué des Affaires Étrangères continua donc à se plaindre de l'abandon du cabinet de Londres, qui, non content de refuser un témoignage inoffensif de sympathie à la France, accablée par des revers immérités, ne faisait rien pour arrêter la Prusse victorieuse et la laissait persévérer, sans protestation, dans des exigences inadmissibles. L'ambassadeur de la Reine finit alors par donner à entendre que le principal obstacle au rétablissement de la paix, c'était la déclaration de M. Jules Favre : « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses ! » Le délégué du ministère des Affaires Étrangères répliqua, avec assez de justesse, que plus il y avait d'écart entre les prétentions des belligérants, plus il entrait dans les devoirs des neutres d'intervenir. Néanmoins, il fut pris acte de la suggestion de lord Lyons, et le 6 octobre, M. le comte de Chaudordy déféra au désir du cabinet de Londres en déclarant qu'il consentait au démantèlement des forteresses.

Dans cette nouvelle position, la diplomatie française stimule avec non moins d'activité le cabinet de Londres. En se mettant à la tête de la ligue des neutres, l'Angleterre a pris une responsabilité évidente. N'est-ce pas elle qui, après Wœrth, a dissuadé certaines puissances de nous venir en aide? Et si une pareille conduite peut et doit être pardonnée par la nation française, c'est à la condition que, comprenant leurs devoirs à la façon des témoins dans les duels, les neutres empêcheront la guerre de se prolonger et se réserveront le droit non-seulement de donner, mais d'imposer leur avis pour faire cesser le combat. L'indifférence incompréhensible de l'Angleterre est une juste cause d'inquiétude pour l'Autriche, l'Italie, la Turquie, l'Espagne, qui se demandent où va l'équilibre européen, si la guerre de conquête, poursuivie à outrance, ne soulève pas même une protestation de la part des puissances les plus manifestement en état de s'y opposer. Enfin, comme remède efficace à une situation si préjudiciable à l'influence des neutres, M. le comte de Chaudordy propose, le 10 octobre, la réunion d'une conférence.

Ici se place un incident dont il convient de dire quelques mots. Il s'agit de l'arrivée en France de Garibaldi. Quelque temps auparavant, un de ses émissaires, M. Bordone, était venu à Tours pour savoir s'il convenait au Gouvernement de la Défense Nationale d'accepter le concours du célèbre patriote. Le délégué des Affaires Étrangères, ainsi que M. Crémieux, lui avaient donné clairement à entendre que la présence de Garibaldi créerait plus d'embarras à la France qu'elle ne lui procurerait d'avantages. Mais ce n'était pas l'avis de

notre envoyé extraordinaire à Florence, duquel émane, dit-on, l'invitation à laquelle Garibaldi crut devoir répondre en s'embarquant immédiatement pour Marseille. Il avait à peine mis pied à terre dans cette ville, qu'il recevait un télégramme de M. Glais-Bizoin qui, en son nom et au nom de ses collègues, priait Garibaldi de se rendre à Tours, où l'attendait une réception enthousiaste. La vérité est que M. Glais-Bizoin n'avait nullement consulté ses collègues avant de faire cette démarche. Garibaldi n'était pas tenu de le savoir, il arriva donc avec la conviction qu'il était appelé. Ce n'est qu'à Tours qu'il fut à même de connaître la vérité à cet égard, et des publications récentes nous ont appris qu'il fut tout d'abord assez difficile de lui trouver un commandement sérieux. En revanche, aussitôt après la capitulation de Rome, le délégué des Affaires Étrangères s'était empressé d'assurer le rapatriement de la légion française d'Antibes et du corps des zouaves pontificaux qui prirent une part si glorieuse aux opérations sur la Loire.

Vers la même époque, M. Gambetta, sorti de Paris en ballon, arrivait à Tours avec la mission de presser la défense nationale et d'ajourner les élections législatives et municipales. A quelque opinion qu'on appartienne, il faut être juste pour M. Gambetta, et reconnaître qu'il est le seul homme à qui la révolution du 4 septembre n'ait pas fait une situation au-dessus de son patriotisme. Nous dirons, néanmoins, que si l'intervention de M. Gambetta eut pour conséquence d'imprimer une activité prodigieuse, quoique irrégulière, à la défense nationale, elle eut ce résultat fâcheux, en retardant la con-

vocation des électeurs, d'empêcher, dans la même mesure, la reconnaissance du nouveau gouvernement de la France par les Puissances étrangères. Il ne manque pas, nous le savons, de bonnes raisons pour expliquer cet ajournement : mais la vérité est qu'il aggrava l'isolement diplomatique de notre pays et lui enleva tout moyen d'offrir à l'Europe une base sérieuse de médiation. Ce fut là une faute capitale, dont la responsabilité tout entière retombe sur le gouvernement de l'Hôtel de Ville.

Au milieu de ces péripéties, la politique de M. de Bismarck avait perdu de son air hautain et affectait des allures presque conciliantes. Un peu décontenancé sans doute par la surprise pénible avec laquelle l'opinion publique, non-seulement en France, mais en Europe, avait accueilli la rupture des négociations de Ferrières et constaté les exigences iniques de la Prusse, l'habile chancelier s'efforçait, par des circulaires rendues publiques, d'en modérer, sinon l'étendue, du moins l'expression. La délégation de Tours avait dit dans une proclamation au peuple français : « les Allemands veulent nous réduire à l'état de puissance de second ordre. » M. de Bismarck s'ingéniait à relever ce qu'il y avait, selon lui, d'exagéré dans cette appréciation, et faisant appel à la subtilité de son esprit, il démontrait gravement que si, avant de s'accroître de Nice et de la Savoie, la France était une puissance de premier ordre, elle ne pouvait, six ans plus tard, déchoir du même rang en cédant des territoires d'une superficie égale à l'étendue des trois nouveaux départements qu'elle avait réussi à acquérir. « La cession de Strasbourg et de

Metz, disait-il dans sa circulaire, datée de Ferrières, le 1er octobre, comporte dans sa connexion territoriale une diminution du territoire français, égale à peu près à l'agrandissement de ce territoire par l'annexion de la Savoie et de Nice. A la vérité, la population de ces provinces surpasse d'environ 750,000 âmes celle des territoires acquis en 1860. Mais si l'on se rappelle que la France, d'après le recensement de 1866 (Almanach de Gotha, 1870, p. 514), compte 38 millions d'âmes, et avec l'Algérie qui fournit, actuellement, comme on sait, une partie essentielle de la force militaire de la France, 42 millions d'âmes, il est évident qu'une diminution de trois quarts de million de cette population ne change rien à l'importance de la France vis-à-vis de l'étranger ; tout au contraire, elle laisse à ce grand État les mêmes éléments de puissance à l'aide desquels il a été en mesure d'exercer dans la guerre d'Orient, comme dans la guerre d'Italie, une influence si décisive sur les destinées de l'Europe. »

Ce langage était-il ironique ou sérieux? Dans tous les cas, il méritait une réponse qui ne se fit pas attendre. Après avoir relevé ce qu'il y avait d'inconvenant dans ces évaluations comparées de populations, traitées par le chancelier allemand comme un objet d'échange et de trafic, le délégué du ministère des Affaires Étrangères ajoutait avec un grand à-propos, le 10 octobre : « Ce que gagne une nation par le fait d'un agrandissement territorial consenti par un État voisin, devenu tout à coup puissant, est de peu d'importance et n'égale souvent pas l'absence de sécurité qui en résulte pour sa frontière; ce qu'elle perd, au contraire, par l'effet de la

conquête violente que lui inflige un ennemi vainqueur et désormais menaçant, lui ôte à la fois son prestige moral, sa force matérielle et son repos; dès lors cette puissance est en déclin. »

Mais là ne se bornèrent pas les suggestions indirectes, faites par M. de Bismarck à la France, pour l'amener à consentir aux sacrifices réclamés d'elle, et à signer la paix. Strasbourg et Toul avaient capitulé, et, depuis le 30 septembre, l'investissement de Paris semblait à l'état-major allemand assuré contre tous les retours offensifs de l'armée et de la garde nationale. Il faut ajouter qu'à ce moment, la population de la capitale faisait l'admiration du monde entier par le courage avec lequel elle s'était résignée aux souffrances d'un siége véritablement extraordinaire. Et comme l'opinion publique avait peine à comprendre qu'on eût pu agglomérer dans une ville de deux millions d'âmes des ressources suffisantes pour l'alimenter pendant longtemps, il en était résulté, il faut le dire, dans la conscience universelle, un vif désir de voir la guerre se terminer avant que les Prussiens eussent réussi à affamer Paris. Avec son habileté ordinaire, M. de Bismarck s'assimila ces appréhensions fort prématurées, et dans une sorte de *memorandum*, daté du 10 octobre, il appela l'attention des neutres sur les conséquences que pouvait entraîner la prolongation, de la part des Français, d'une résistance désormais inutile. « Des malheureux, par centaines de mille, se trouvent donc, disait-il, voués dès à présent à une mort certaine si Paris ne capitule pas à temps, car il ne faut pas compter que les Allemands puissent secourir efficacement une population de deux millions d'âmes,

leur rôle devant se borner à poursuivre jusqu'au bout la guerre à laquelle ils ont été provoqués. »

Ce *memorandum* donna lieu, dès le 14 octobre suivant, de la part de M. le comte de Chaudordy, à une réplique dans laquelle il faisait ressortir que si les calamités, prévues si complaisamment par la Prusse, venaient à se produire, le monde entier n'hésiterait pas à en rejeter la responsabilité, non sur ceux qui avaient demandé la paix, mais sur ceux qui continuaient la guerre dans un but de vengeance et de conquête.

Toutes ces circonstances aidant, l'Angleterre prit soudain la résolution de sortir de l'abstention et de tenter une nouvelle démarche en faveur de la paix. Le 19 octobre, lord Lyons vint trouver le délégué du ministère des Affaires Étrangères et lui annoncer, par ordre de son gouvernement, que le cabinet de Londres allait s'adresser à la Prusse, afin de faire cesser une lutte affligeante et stérile. Toutefois, le *Foreign-Office* désirait savoir si, dans ses démarches auprès du Chancelier fédéral, il serait fondé à se prévaloir d'une autorisation ou d'une demande du gouvernement français conforme à l'initiative de la diplomatie britannique.

M. le comte de Chaudordy refusa de répondre affirmativement. Il dit à l'ambassadeur de la Reine que, depuis l'entrevue de Ferrières, le devoir des puissances neutres était tout tracé. Il consistait à demander à la Prusse ses conditions de paix, à les modérer et à les présenter ensuite à la France avec la garantie d'un concours diplomatique suivi. Alors, mais alors seulement, on aurait une base certaine de négociations, en dehors de laquelle il n'y avait rien de pratique, ni d'efficace

et on courrait le risque de part et d'autre de se trouver, après un nouvel échec, dans une situation plus critique qu'auparavant.

Le 21 octobre, lord Granville précisant la nature et l'étendue de son action en faveur de la paix, la formulait dans les termes suivants : « L'Angleterre conseille instamment au gouvernement français de s'accorder avec la Prusse pour un armistice qui amènerait la convocation immédiate d'une Assemblée nationale, et aboutirait au rétablissement de la paix. » En même temps, les représentants des grandes Puissances à Tours étaient invités à user de toute leur influence auprès du gouvernement de la Défense Nationale pour l'amener à adhérer à la proposition anglaise.

En présence de cette unanimité, il n'y avait plus possibilité d'ajourner une réponse catégorique. Un conseil de cabinet eut lieu, le 21 octobre, auquel assista M. de Chaudordy, muni du texte de la proposition anglaise. Tous les membres de la délégation, à l'exception de M. Gambetta, déclarèrent, après mûr examen et sous la réserve que la demande de lord Granville, absolument spontanée, ne se rattachait ni à une demande, ni à une autorisation antérieure de la part de la France, que la proposition du cabinet de Londres serait transmise à Paris, et appuyée auprès du gouvernement de l'Hôtel de Ville. Voici du reste le procès-verbal de la délibération du conseil, dans laquelle furent prises ces importantes résolutions.

PROCÈS-VERBAL

« La délégation du gouvernement de la Défense Nationale, M. Thiers étant présent, a admis dans son sein M. de Chaudordy, représentant du ministère des Affaires Étrangères de la République, pour recevoir de lui une communication officielle :

« M. de Chaudordy s'exprime en ces termes :

« Messieurs, lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, vient de me faire la communication suivante au nom de son gouvernement :

« L'Angleterre offre de proposer à la France et à la « Prusse, de son initiative, un armistice pendant lequel « la France procéderait aux élections de l'Assemblée « nationale. »

« Lord Lyons demande si le gouvernement français adhérerait à cette proposition.

« Après avoir bien établi que rien ne peut laisser supposer que le gouvernement français ait jamais eu la pensée de suggérer une pareille proposition et qu'il y est demeuré complètement étranger, la discussion s'est élevée entre tous les membres du gouvernement et le délégué, ministre de la marine, sur le point de savoir si l'on peut admettre la proposition d'un armistice, ayant pour objet l'élection d'une Assemblée.

« De cette délibération, il est résulté que trois voix se

sont prononcées pour l'affirmative, celles de MM. Crémieux, Glais-Bizoin, membres du gouvernement, et de M. le délégué Fourichon. M. Gambetta, s'inspirant des renseignements recueillis par lui, comme ministre de l'intérieur, depuis son arrivée à Tours, a persisté dans l'opinion négative qu'il avait apportée de Paris.

« En conséquence, il a été décidé que la délégation de Tours transmettrait au gouvernement de Paris la proposition d'un armistice faite par l'Angleterre, en appuyant cette proposition; car dans la pensée de la délégation, il ne peut s'agir que d'un armistice d'une durée d'au moins vingt-cinq jours, avec ravitaillement de toutes nos places assiégées. M. Thiers a été chargé de cette transmission.

« La proposition de l'Angleterre, simultanément à faire à la Prusse et à la France, est ainsi conçue :

« Un armistice sera consenti entre les deux Puissances
« belligérantes, pendant lequel la France procédera aux
« élections de l'Assemblée.

« Fait à Tours, en Conseil de la délégation du gouvernement de la Défense Nationale, le 21 octobre 1870. »

Suivent les signatures.

Une circonstance toute particulière se joignait à beaucoup d'autres pour imposer à la délégation de Tours une attitude conciliante en présence de l'initiative anglaise. On n'était pas alors sans inquiétude sur la portée des négociations que le général Boyer venait d'entamer avec l'Impératrice, et il importait d'y mettre un terme en forçant la Prusse une seconde fois à traiter le gouvernement de la Défense Nationale comme le dépo-

sitaire de l'autorité légale. De son côté, M. Thiers, qui venait d'arriver à Tours, avait rapporté de Saint-Pétersbourg, comme nous l'expliquerons plus loin, la possibilité de se rendre à Paris. Par son intermédiaire, on avait donc la certitude de correspondre avec la capitale dans un délai relativement court. Mais il restait bien entendu que l'armistice, en vue duquel des négociations allaient s'ouvrir, ne porterait que sur des questions exclusivement militaires et qu'on n'y introduirait aucun arrangement susceptible d'engager la question politique. Ces réserves approuvées par lord Lyons avaient obtenu au surplus l'assentiment formel de l'Autriche et de la Russie.

Parallèlement, dès le 20 octobre, lord Granville avait adressé à l'ambassadeur de la reine à Berlin, une dépêche exposant toutes les considérations d'humanité propres à familiariser le quartier général allemand avec l'idée d'un armistice. Lord Granville faisait appel aux sentiments qui avaient inspiré le *memorandum* du 10 octobre, sur les conséquences possibles du siége de Paris, mais surtout il se défendait de vouloir intervenir en rien dans les conditions de la paix. « Le gouvernement de Sa Majesté, disait-il à ce propos, désire qu'il n'y ait aucune incertitude sur ce point, à savoir que, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, il n'a nullement l'intention de donner aux belligérants des conseils inutiles ou inacceptables. Les suggestions qu'il fait aujourd'hui sous la forme la plus amicale lui sont inspirées par la considération des conséquences épouvantables pouvant résulter, d'après le comte de Bismarck, d'un investissement prolongé de Paris. »

L'Angleterre était loin, on le voit, de prendre le rôle et l'attitude qui semblaient lui être dictés par sa présence à la tête de la ligue des neutres, puisque, pour déterminer la Prusse à un armistice, elle se limitait rigoureusement aux considérations d'humanité. M. de Bismarck ne fit donc aucune difficulté pour accepter les conclusions de la dépêche de lord Granville, et il se borna à observer, suivant son habitude, que, jusqu'à présent, la continuation de la guerre devait être imputée beaucoup plus à la France qu'à la Prusse. Dès lors, il ne demandait pas mieux que de voir cesser une lutte sans objet, et il faisait, en attendant, les vœux les plus sincères pour que le cabinet de Londres réussît à amener le gouvernement français à des sentiments plus modérés et plus conciliants; mais il persistait à garder des doutes à cet égard, surtout depuis que l'arrivée de M. Gambetta à Tours avait eu pour conséquence d'ajourner indéfiniment la convocation d'une Assemblée nationale, seule en position de faire la paix.

Dans cet intervalle, M. Thiers avait demandé et reçu un sauf-conduit prussien pour se rendre à Versailles et de là à Paris. Ce sauf-conduit ne lui parvint que le 28 octobre, après cinq jours d'attente, calculés probablement sur l'éventualité de la reddition de Metz, dont l'illustre négociateur apprit la nouvelle entre Tours et Orléans, et qu'il communiqua, dit-on, aux généraux français en traversant nos lignes. Quoiqu'il en soit, le délégué du ministère des Affaires Étrangères mettait à profit tous les instants qui lui restaient pour décider les Puissances neutres à avoir l'œil ouvert sur les négociations prochaines de Versailles, et à faire sentir à M. de Bismarck

qu'elles n'entendaient pas se désintéresser plus longtemps de la situation imposée à l'Europe par la continuation de la guerre. M. le comte de Chaudordy insistait une dernière fois pour rappeler aux Neutres que le gouvernement de la Défense s'était attaché sans relâche à unir dans un même sentiment l'action de toutes les grandes Puissances. Tel avait été le but de la mission confiée à M. Thiers, et qui l'avait conduit successivement à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Florence. Mais malheureusement l'Angleterre jusqu'à ce jour s'était abstenue; la Russie persistait à agir isolément, en conseillant à la France de s'adresser directement à la Prusse; et quant à l'Italie, elle restait dans le vague d'effusions sans résultat; seule, l'Autriche continuait à donner des preuves d'un bon vouloir qui témoignait de la sincérité de son amitié. A l'heure actuelle, n'ayant plus d'alliés possibles, le gouvernement de la Défense Nationale devait donc tourner ses efforts du côté d'une entente diplomatique et en presser l'établissement. La proposition d'armistice lui paraissait un premier pas dans cette voie; mais ce n'était pas assez. Les Neutres étaient tenus de demander à la Prusse ses conditions de paix et de ne pas laisser plus longtemps le vaincu aux prises avec les exigences immodérées du vainqueur.

Ces suggestions, ces appels pressants à un concours moral n'avaient, il faut le dire, aucune chance de succès. Dès ce moment, l'abstention de l'Europe était définitive ; elle avait pris son parti du démembrement de la France.

Mais en ce qui regarde l'Angleterre, son abstention ultérieure dans les négociations préparatoires de l'armistice

semble être due à une circonstance spéciale qui mérite d'être rapportée. Lorsqu'elle s'était adressée à Berlin et à Tours pour demander une suspension des hostilités, l'Angleterre n'était pas sans éprouver la crainte que M. Thiers n'eût fait à la Russie des concessions importantes sur la question d'Orient, et n'eût ainsi créé de nouvelles difficutés à l'équilibre européen. Aussi, à peine M. Thiers était-il revenu à Tours, que lord Lyons l'interrogeait sur ce point et obtenait de lui, il faut bien l'ajouter, une réponse très-propre à tirer le cabinet britannique de ses inquiétudes. Voici comment l'ambassadeur anglais raconte cette curieuse conversation, dans un dépêche à lord Granville du 27 octobre : « M. Thiers m'a parlé ce matin de ses communications avec l'Empereur de Russie et les ministres de S. M. lors de sa récente visite à Saint-Pétersbourg. Le bruit a couru, m'a-t-il dit, qu'il était arrivé à conclure quelque accord et à entrer dans quelque arrangement avec la Russie au sujet de la politique future de la France. Rien de semblable n'a eu lieu. Si l'Empereur de Russie lui eût offert de marcher contre la Prusse avec une armée de 300,000 hommes, M. Thiers eût été tenté alors de se prêter en retour à quelques concessions... » Il est trop évident que de pareilles déclarations, si elles ont été réellement faites, n'étaient pas de nature à stimuler l'Angleterre, ni à lui démontrer la nécessité d'intervenir dans les négociations qui allaient s'ouvrir à Versailles.

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

La mission de M. Thiers. — Il se rend à Londres. — Ses conversations avec lord Granville. — M. Thiers quitte l'Angleterre, ne s'arrête que quelques heures à Tours, et va à Vienne. — Il poursuit sa route et arrive à Saint-Pétersbourg. — Ses conférences avec le prince Gortschakoff. — Sa réception par l'Empereur Alexandre et les membres de la famille impériale. — M. Thiers est invité à aller à Florence. — Conseil de guerre auquel il assiste. — M. Thiers revient à Tours. — Il est chargé de porter à Paris la proposition d'armistice. — Dépêche de M. Gambetta à M. Jules Favre. — M. Thiers reçoit un sauf-conduit du quartier général allemand. — Il est obligé de passer par Versailles pour se rendre à Paris.

C'est une tâche ingrate et difficile de raconter la mission de M. Thiers. On ne saurait oublier en effet que cette mission non-seulement constitue un événement considérable dans l'histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense Nationale, mais encore qu'elle a été remplie par un homme que la juste confiance du pays et de ses représentants ont élevé depuis à la plus haute magistrature de l'État. On est donc tenu de n'en parler

qu'avec une grande réserve. D'autres viendront plus tard qui seront mieux en situation que nous d'exercer à cet égard les droits de l'histoire. Il leur appartiendra de déchirer tous les voiles, dont nous ne soulevons aujourd'hui qu'un coin, et de pénétrer à fond des situations que nous nous bornons à indiquer.

Les relations de M. Thiers avec les hommes du 4 septembre remontaient à plusieurs années, et elles avaient pris naissance sur le terrain parlementaire proprement dit. L'illustre historien du Consulat et l'Empire siégeait depuis 1863, comme député de Paris sur les bancs de la gauche au Corps législatif, à côté de MM. Jules Favre, Picard, Jules Simon et autres, et votait souvent avec eux. Lorsque le désastre de Sedan et le départ de l'Impératrice eurent livré la capitale aux bataillons insurgés d'une milice d'aventure, M. Thiers s'employa avec beaucoup de persistance à faire accepter par les députés le coup d'état qui les avait dissous, et à les empêcher de se reformer en assemblée soit à Paris, soit en province. En d'autres termes, l'attitude de M. Thiers contribua plus que toute autre circonstance à légaliser, qu'on nous permette d'employer cette expression, la révolution du 4 septembre et à familiariser avec elle les classes éclairées et conservatrices qui pouvaient redouter en elle, à tort ou à raison, une surprise démagogique.

Des renseignements certains permettent d'ajouter que le gouvernement de l'Hôtel de Ville, appréciant à leur juste valeur les avantages qu'il avait recueillis du concours moral de M. Thiers, eut l'idée d'offrir à l'illustre homme d'état la présidence du gouvernement de la Dé-

fense Nationale. M. Thiers crut devoir décliner cet honneur, et c'est de son refus que naquit probablement l'idée de lui confier une mission diplomatique extraordinaire à l'étranger.

En acceptant cette mission, M. Thiers rendit incontestablement un grand service au gouvernement de l'Hôtel de Ville. Lui seul, par son nom et sa juste autorité dans le monde politique, était en position d'amener les Puissances étrangères à prendre au sérieux et la révolution du 4 septembre et les hommes qu'elle avait élevés si inopinément au pouvoir. Sans M. Thiers, nous le craignons, l'œuvre de la défense nationale ne fût jamais sortie du terrain militaire, et la situation de la France se fût trouvée ainsi, à un moment donné, compliquée de difficultés d'une autre nature qui eussent fatalement appelé une intervention plus directe de la Prusse dans nos affaires intérieures.

Mais si l'on considère les choses à un autre point de vue, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'entre M. Thiers et la mission qu'il était chargé de remplir, il y avait incompatibilité de caractère. Pendant que, désireux de justifier son titre, le gouvernement de l'Hôtel de Ville n'était préoccupé, à ses débuts, que de donner à la défense nationale une impulsion vigoureuse, M. Thiers, par la nature de son esprit, était porté au contraire à considérer la France comme incapable, en l'absence de toute préparation, de continuer une lutte, à laquelle une armée prisonnière à Sedan et une autre, enfermée dans Metz, étaient dans l'impossibilité de prendre part.

Nous insistons à dessein sur ces différences de tempérament et d'appréciation. Elles sont à peine sensibles

à l'origine de la mission de M. Thiers; plus tard elles s'accusent avec éclat des deux côtés, et finalement elles provoquent une rupture ouverte entre le gouvernement de la Défense Nationale et son représentant extraordinaire. Sans aucun doute les événements, dans leur marche implacable, ont donné hautement raison à M. Thiers et justifié ses appréhensions et son incrédulité. Entre lui, résigné de bonne heure à des sacrifices énormes pour obtenir une paix nécessaire, et les partisans de la guerre à outrance, sans trêve et sans limite, le pays avait prononcé, au moment où l'armistice a été conclu. Mais le pays avait eu toutes les illusions du gouvernement du 4 septembre sur l'efficacité de la résistance. Au lendemain de la révolution, la France en masse réclamait la continuation de la lutte, et elle ne soupçonnait pas qu'il pût y avoir à cet égard deux politiques. De telle sorte qu'aujourd'hui encore, si l'on veut être juste et impartial, on est obligé de convenir que l'œuvre de la défense nationale à Paris et en province a répondu à ce que l'opinion croyait être l'intérêt public, jusque vers la fin de l'année 1870, et que toute négociation qui aurait eu pour effet, antérieurement à cette date, d'imposer à la nation française des cessions de territoire, serait allée directement contre son honneur et même contre sa volonté formelle. L'Empereur Napoléon n'a-t-il pas dit lui-même qu'après Sedan la paix était impossible, en présence des exigences que la Prusse avait manifestées dès cette époque et qui ne s'écartent guère, on l'a vu, de celles qui ont été subies quatre mois plus tard ? Seul, M. Thiers a été d'un avis opposé. Mais en le laissant voir prématurément à Londres, à Vienne,

à Saint-Pétersbourg et à Florence, il a nui indirectement à la défense nationale; car il a autorisé ainsi à l'étranger l'opinion que la continuation de la guerre n'était qu'une entreprise de cerveaux mal équilibrés, contre laquelle le pays librement consulté n'eût pas manqué de protester. Voilà comment, dans notre conviction, la diplomatie qui cherchait des alliances sur la base du fameux programme : *pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses*, s'est trouvée avoir pour adversaire l'illustre homme d'état chargé d'en assurer la réalisation.

La mission confiée à M. Thiers fut annoncée le 12 septembre par une note du journal officiel ainsi conçue : « M. Thiers, dans les circonstances présentes, n'a pas voulu refuser ses services au gouvernement. Il part ce soir en mission pour Londres, et doit se rendre ensuite à Saint-Pétersbourg et à Vienne. » Le même jour, M. Jules Favre étant allé voir lord Lyons, lui dit que la mission de M. Thiers avait été décidée la veille dans la nuit et que le gouvernement et le pays devaient être reconnaissants à l'illustre homme d'état de l'avoir acceptée. « On espère que sa longue expérience, ajoutait M. Jules Favre, sa grande réputation et la position éminente qu'il occupe en France donneront beaucoup de poids aux informations qu'il est appelé à fournir au gouvernement de Sa Majesté sur la situation de son pays; son nom suffira pour lui valoir l'attention et le respect. »

On a posé quelquefois la question de savoir si M. Thiers était muni d'instructions écrites ou verbales, et on a cherché à en définir au juste le sens et la nature. La

vérité nous paraît être que M. Thiers n'emportait pas d'instructions écrites. A la suite de délibérations de l'Hôtel de Ville, il avait été convenu, croyons-nous, que M. Thiers serait muni de tous les pouvoirs nécessaires pour conclure des alliances, mais qu'il n'en aurait aucun pour traiter de la paix. En un mot, aider le gouvernement de la Défense Nationale, et tout mettre en œuvre pour accroître l'autorité de son entreprise, tel était le but bien arrêté de la mission de M. Thiers (1).

Quoiqu'il en soit, le 13 septembre, M. Thiers arriva à Londres. Il y vit immédiatement lord Granville et s'efforça, dès les premiers mots, d'entraîner l'Angleterre dans un concours actif en faveur de la France. M. Thiers ne tarda pas à se convaincre que cette tâche était impossible, le cabinet de Londres n'étant préocupé à ce moment que de se maintenir dans une stricte neutralité

(1) Nous croyons devoir reproduire ici la lettre que M. Jules Favre écrivait à ce propos à Lord Granville.

Paris, 12 septembre.

Mylord, l'honorable M. Thiers, ancien député au Corps législatif, est chargé d'une mission diplomatique particulière auprès de V. E. Il lui en fera lui-même connaître l'objet et le caractère; je me borne ici à vous prier de l'accueillir et de l'entendre avec les sentiments amicaux dont le gouvernement de S. M. britannique s'est toujours montré animé envers la France. Investi de toute la confiance de mes collègues, comme de la mienne, et j'ajouterai de celle du pays, nul mieux que M. Thiers ne saura se faire l'organe de la nation française tout entière, et je suis prêt, en ce qui nous concerne, à ratifier tout ce qu'il aura l'honneur de vous dire au nom du gouvernement de la Défense Nationale.

Veuillez agréer, etc.

Le vice-président du gouvernement,
Ministre des Affaires Étrangères
JULES FAVRE.

et d'amener les autres Puissances à adopter une ligne de conduite réglée sur la sienne.

M. Thiers aborda ensuite la question d'une médiation qui s'imposerait avec énergie et promptitude. Il fit ressortir qu'il ne pouvait être de l'intérêt de la nation anglaise de renoncer à son rôle de grande puissance, ni de laisser écraser un peuple voisin et ami, avec lequel elle avait défendu, dans d'autres temps, l'équilibre européen. Lord Granville se contenta de répondre à cet appel par une série de refus motivés et de récriminations presque amères. Le gouvernement français avait déclaré la guerre à la suite d'exigences inadmissibles; il s'y était jeté avec une présomption hautaine qui avait découragé tous les efforts des neutres; aujourd'hui ceux-ci n'avaient plus qu'à regarder et à attendre. Quant à une médiation, le cabinet de Londres ne prendrait d'initiative de ce côté que le jour où il se verrait en possession d'une base également acceptable pour les deux parties; mais pour le moment cet instrument lui faisait complètement défaut.

Sur ce terrain, M. Thiers n'avait donc pas obtenu plus de succès que sur le premier. Cependant, M. Favre était disposé à se rendre au quartier général prussien pour conférer avec M. de Bismarck. Le cabinet de Londres approuvait cette démarche et s'entremettait afin de déterminer le chancelier allemand à recevoir le ministre de la Défense Nationale. M. Thiers saisit habilement cette occasion pour réitérer ses instances à lord Granville sous une nouvelle forme. Ne serait-il pas convenable et opportun de la part du gouvernement britannique de prêter aux démarches de

M. Favre un appui moral, commandé tout à la fois par les devoirs de l'humanité et par les nécessités de l'équilibre européen ? Le gouvernement qui avait voulu la guerre était renversé et remplacé par les hommes qui l'avaient le plus energiquement combattu dans cette folle entreprise; l'Angleterre n'avait donc plus de prétexte pour décliner une intervention qui, auparavant, aurait pu sembler excessive et conçue de manière à dégager l'agresseur de la juste responsabilité de sa détestable politique.

Mais ici encore lord Granville se montra inflexible. Il refusa péremptoirement de s'immiscer dans les négociations auxquelles la démarche de M. Favre devait donner lieu, et il persista à ne le recommander à M. de Bismarck que pour une entrevue personnelle. Il exprima alors cette opinion, qui devint depuis la formule invariable de toutes les Puissances auxquelles nous eûmes occasion de nous adresser, c'est que la Prusse ferait à la France, s'abouchant directement avec le vainqueur, des conditions moins dures qu'à une Cour neutre.

Restait un dernier point sur lequel lord Granville témoignerait peut-être plus de bonne volonté. Après nous avoir refusé son concours militaire, son concours moral, et jusqu'à une intervention dans les pourparlers qui allaient s'ouvrir entre M. Favre et M. de Bismarck, le cabinet de Londres ne pourrait-il pas du moins donner au gouvernement de la Défense Nationale un gage de ses sympathies en le reconnaissant? Mais c'était encore trop pour lord Granville, qui déclara qu'une pareille conduite serait contraire à tous les précédents. « Votre gouvernement, dit-il, manque de la sanction

légale ; il ne s'intitule lui même gouvernement que pour un objet spécial. » En conséquence il fallait attendre les élections qui devaient avoir lieu(1) le mois suivant; mais jusque-là rien ne serait changé à la forme des relations inaugurées avec lui le 5 septembre.

Après cet exposé, on se demandera sans doute à quoi avait abouti la mission de M. Thiers à Londres? A atténuer, répondrons-nous, les préventions que l'Angleterre monarchique avait conçues contre le gouvernement révolutionnaire du 4 septembre. Incontestablement, c'est à l'intervention de M. Thiers que ce gouvernement dut d'être considéré désormais comme une réunion d'hommes avec lesquels il n'était plus indigne d'entretenir un représentant diplomatique officieux. Dans une dépêche à lord Lyons, du 16 septembre, le chef du foreign office a fait l'aveu du changement qui s'était opéré en lui sous ce rapport, à la suite de ses conversations avec l'envoyé français. Sans doute, dit-il, M. Thiers, malgré toute son habileté, n'avait guère de chances de nous amener à changer notre politique vis-à-vis de l'Allemagne et de la France, mais il a réussi à me persuader, ainsi qu'aux autres personnes avec lesquelles il a conversé, qu'il y avait nécessité pour l'Angleterre de prendre au sérieux le gouvernement du 4 septembre et ses principaux chefs, MM. J. Favre, Trochu, de même que les autres membres de la Défense Nationale.

Malgré ces politesses, qui avaient, sans doute, leur prix, puisqu'elles constataient le succès de la

(1) Elles venaient d'être fixées par un décret du gouvernement de la Défense Nationale au 8 octobre.

mission de M. Thiers sur un point important, sinon pour la France, au moins pour le gouvernement de l'Hôtel de Ville, l'illustre homme d'État comprit qu'il n'y avait rien à attendre de l'Angleterre. Il résolut donc, comme on dit en diplomatie, de se retourner, et, dans une dernière conversation avec lord Granville, il lui demanda si, dans le cas où la Russie adresserait de sa propre initiative à l'Allemagne des remontrances amicales en faveur de la France, le gouvernement britannique ne se plaindrait pas d'être laissé ainsi au second plan. Le ministre anglais dissimula mal son dépit en présence des projets qui lui étaient révélés par la question de M. Thiers. Il répondit d'abord qu'il ne lui convenait pas en principe de discuter sur des hypothèses, et ensuite que, si celle d'une initiative de la Russie en faveur de la France venait à se réaliser, le cabinet de Londres n'aurait pas à en être jaloux, mais qu'elle ne suffirait pas, par sa propre force, pour déterminer l'Angleterre à changer une politique qui avait reçu l'approbation de la chambre des Communes et du pays.

M. Thiers partit de Londres le 18, se dirigeant sur Tours. Par suite d'un accident survenu à la gare de cette ville, il fut obligé de descendre de wagon à Mettray, où il trouva le délégué des Affaires Étrangères qui s'était porté à sa rencontre.

M. Thiers arriva au siége de la délégation, le 20 au matin. Il s'entretint avec ses membres, auxquels il rendit compte du résultat de sa mission. « Tout ce que j'ai pu obtenir du gouvernement anglais, dit-il, c'est qu'à l'avenir il ne contrariera plus autant que par le passé

l'action diplomatique de son ambassadeur en France. » Il ajoutait d'ailleurs qu'il avait beaucoup à se louer de l'accueil cordial de lord Granville et de M. Gladstone. M. Thiers vit ensuite pendant quelques minutes le prince de Metternich, après quoi il se remit en route pour Vienne, par le chemin du Mont-Cenis et de Trieste. Son projet était de ne s'arrêter que quelques heures dans la capitale de l'Autriche, et de gagner sans retard Saint-Pétersbourg. Comme on l'a vu plus haut par sa dernière conversation avec lord Granville, il avait l'idée qu'en présence de l'inertie anglaise, la Russie pouvait être appelée à exercer une influence prépondérante sur les événements et à prêter à notre malheureux pays une assistance réellement efficace.

A Vienne, où il passa la journée du 24 septembre, M. Thiers fut reçu par le chancelier impérial, M. le comte de Beust. Dans cette entrevue, il ne sortit guère des généralités ; il se borna à faire au premier ministre austro-hongrois les deux demandes suivantes : d'abord, qu'il prît au sérieux le gouvernement de la France, composé, selon lui, de gens honnêtes, modérés dans leurs opinions et uniquement préoccupés des intérêts du pays, qui ne trouverait nulle part une représentation meilleure et plus exacte ; en second lieu, que le cabinet de Vienne-Pesth voulût bien se joindre aux tentatives éventuelles des autres Cours, et particulièrement de la Russie, en faveur de la France. Il fut facile à M. de Beust de répondre sur le premier point, que les sentiments d'amitié de l'Autriche à l'égard de la nation française étaient indépendants de la forme de son gouvernement et qu'il était prêt à accorder sa con-

fiance aux hommes de l'Hôtel de Ville. Sur le dernier point, M. de Beust ne fut pas de moins bonne composition. Il reconnut que la Russie, par sa position spéciale, était en mesure, si elle le voulait, d'arrêter la Prusse conquérante, et il accorda que dans tous les cas, l'Autriche se montrerait empressée d'appuyer les efforts collectifs des Puissances tendant à une médiation. Du reste, lorsqu'il reviendrait de Saint-Pétersbourg, M. Thiers s'était réservé de traiter à fond toutes les questions qu'il ne faisait qu'effleurer aujourd'hui. Mais il parut à M. de Beust que l'envoyé français était déjà dans une disposition d'esprit voisine du découragement, car il admettait dès ce moment « la nécessité de se soumettre à des sacrifices considérables afin d'obtenir la paix. » On voit apparaître ici pour la première fois cette différence de tempérament que nous signalions plus haut entre M. Thiers et la mission dont il était chargé. L'illustre homme d'État, on le devine, cédait de plus en plus à la pente de son esprit et de sa nature qui l'entraînait à ne voir dans la prolongation de la guerre qu'une nouvelle occasion de désastres irréparables, et, par conséquent, à chercher sans retard les moyens d'obtenir la meilleure paix possible avec le concours des neutres.

En lisant avec attention les dépêches du *Livre rouge* austro-hongrois, on arrive aussi à conjecturer que M. Thiers donna trop clairement à entendre au cabinet de Vienne, dans cette circonstance, que tout dépendait de la Russie et de sa bonne volonté. C'était fournir à l'Autriche un argument pour ne rien faire, si plus tard il était reconnu que M. Thiers n'avait pas eu plus de succès à Saint-Pétersbourg qu'à Londres.

Quoiqu'il en soit, M. Thiers partit de Vienne le 25, et il poursuivit sa route, sans s'arrêter, jusqu'à Saint-Pétersbourg, où il arriva le 27 septembre. Mais avant de continuer ce récit, il n'est pas sans intérêt de préciser en quelques mots le véritable caractère et les vraies tendances de la politique russe à cette époque.

Dans les derniers jours de l'Empire, M. le prince de La Tour-d'Auvergne avait engagé avec les grandes Puissances une négociation ayant pour but de sauvegarder l'intégrité territoriale de la France et le maintien de la dynastie napoléonienne. En exécution des instructions qu'il avait reçues dans ce sens, M. le général Fleury, ambassadeur du gouvernement impérial auprès du Czar, avait eu, le 29 août, une longue et importante conversation avec l'Empereur Alexandre. Comme cette conversation a donné lieu depuis à de nombreuses polémiques qui ont vivement ému l'opinion, nous pensons qu'on lira avec intérêt les renseignements authentiques qu'il nous a été possible de recueillir sur cet incident.

La situation de M. le général Fleury auprès de l'empereur Alexandre et de son gouvernement était excellente. Il voyait fréquemment Sa Majesté, qui lui témoignait une réelle bienveillance. Depuis nos récents malheurs sur le Rhin et autour de Metz, le Czar paraissait très-porté à s'interposer afin de terminer une lutte qui, dans sa pensée, ne devait pas seulement continuer d'être avantageuse à l'Allemagne, mais encore tourner prochainement au profit de la révolution en France. Tels sont les faits que nous avons le devoir de constater avec impartialité. C'est dans cette disposition d'esprit que l'Empereur Alexandre reçut

le général Fleury. Celui-ci lui fit ressortir avec beaucoup de vérité et d'à-propos qu'en présence de la situation douloureuse où se trouvait placée la France, un grand rôle revenait au neveu de l'empereur Alexandre Ier, qui, dans des circonstances analogues, n'avait pas hésité à prêter son appui au peuple français et qui avait mérité ainsi sa reconnaissance. Le Czar déclara qu'il avait déjà écrit à ce sujet au roi Guillaume. Il lui avait dit qu'une paix basée sur l'humiliation de la France n'aboutirait qu'à une trêve dangereuse. Le roi de Prusse avait répondu d'une manière favorable. Mais il n'avait pas dissimulé qu'il aurait bien de la peine, vis à vis du sentiment de l'Allemagne entière, à abandonner ses conquêtes. M. le général Fleury désirait obtenir de l'empereur Alexandre II un engagement plus catégorique ; il reprit donc sa thèse avec une nouvelle chaleur, et il fut assez heureux pour recueillir de la bouche de ce souverain les paroles suivantes : « Je saurai, le moment venu, parler haut, si cela est nécessaire, pour faire respecter l'intégrité du territoire et le maintien de la dynastie. »

Tel est le résumé exact de cette dépêche du général Fleury, qui porte la date du 29 août 1870, et sur laquelle tant de versions se sont produites. A son arrivée au ministère des affaires étrangères, M. Jules Favre avait télégraphié, dès le 6 septembre, à notre chargé d'affaires, M. de Gabriac, que, trouvant dans la correspondance de l'ex-ambassadeur impérial la trace des dispositions amicales de la Russie envers notre pays, il invoquait les bons offices de cette Puissance et priait le Czar et le prince Gortschakoff d'intervenir au quartier général prussien dans le sens d'un armistice. La

vérité nous oblige à dire que, quoique démissionnaire depuis le 4 septembre, M. le général Fleury, qui n'avait pas encore quitté Saint Pétersbourg, employa son influence auprès de l'Empereur Alexandre afin de le décider à entreprendre auprès du roi de Prusse une démarche conforme au vœu exprimé par le ministre des Affaires étrangères de France. Des documents officiels constatent que cette intervention ne fut pas inutile; car, le 10 septembre, le Czar écrivait au roi Guillaume pour lui demander s'il était disposé à accueillir une proposition d'armistice. Bien plus, le cabinet de Saint-Pétersbourg informait en même temps les Cours européennes de la démarche qu'il allait tenter, et il les invitait à unir leurs efforts aux siens pour la faire réussir.

Lorsque M. Thiers arriva à Saint-Pétersbourg, il trouva donc une situation très-propre à favoriser les espérances qu'il avait conçues. Son plan était évidemment de gagner à la cause de la France les sympathies du gouvernement russe par l'offre de certaines concessions sur la question d'Orient. Il vit d'abord le prince Gortschakoff; il eut ensuite une audience du Czar, et il fut admis à présenter ses hommages au grand duc Constantin, ainsi qu'au Prince héritier. Partout il reçut un accueil distingué et flatteur pour sa personne, et même l'expression de sympathies très-vives pour la France, sympathies qui étaient générales dans la nation russe. Mais lorsque l'illustre négociateur en vint à des demandes précises, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'ici encore il se trouvait en présence d'un gouvernement qui avait des positions prises. Il lui fut dit nette-

ment que l'Empereur Alexandre avait vu avec regret et déplaisir éclater entre la France et la Prusse une guerre injustifiable. A l'origine, l'émotion du cabinet des Tuileries dans la question espagnole avait paru fondée : on avait compris que la présence d'un prince de la maison de Hohenzollern sur le trône d'Espagne était de nature à provoquer de notre part de légitimes susceptibilités. Aussi, s'était-on appliqué immédiatement à écarter cette cause de conflit, en intervenant auprès du roi Guillaume pour le décider à révoquer l'autorisation qu'il avait donnée au prince Léopold. (1) Sous la pression de la cour de Russie, le roi Guillaume avait retiré son consentement et fait disparaître ainsi la cause matérielle de la guerre. C'est alors

(1) Le 9 juillet 1870, M. le général Fleury, ambassadeur à Saint-Pétersbourg avait adressé à son gouvernement la dépêche télégraphique suivante :

« Pétersbourg, le 9 juillet, sept heures cinquante minutes du soir.

» L'empereur Alexandre comprend tout ce que l'offre du trône au prince de Hohenzollern a de blessant pour la France, et Sa Majesté reconnaît, quelque soit le peu de valeur du candidat, que ce prince ne deviendrait pas moins un drapeau pour la Prusse à un moment donné.

» Aussi le Czar me charge-t-il de faire savoir à l'Empereur qu'il a de fortes raisons de croire que cette trame ourdie par le maréchal Prim n'aboutira pas.

» D'un autre côté, le ministre d'Autriche, le comte Chotek, a reçu du prince Gortschakoff l'information que le cabinet russe avait fait entendre au cabinet de Berlin le langage de la plus grande modération. L'accueil si ouvert, si libre d'arrière-pensée que l'Empereur m'a fait aujourd'hui, me donne le droit de penser que le commentaire de ses paroles sobres est qu'il a écrit au roi de Prusse pour lui donner des conseils de sagesse et d'abstention.

Je n'ai pas encore de réponse à la dépêche de Chine.

» Général Fleury. »

que le cabinet des Tuileries avait élevé d'autres prétentions, cette fois inadmissibles. Les garanties réclamées par lui portaient évidemment atteinte à l'honneur allemand et à l'honneur de la famille royale de Prusse, qui avaient tous les deux leurs exigences, comme l'honneur français. La rapidité avec laquelle les événements s'étaient précipités ensuite avait fait penser au gouvernement russe que la France était formidablement prête pour la guerre qu'elle déclarait, et inspiré à l'Europe entière la crainte que le second empire ne songeât à renouveler les conquêtes du premier. Dès lors, l'Empereur Alexandre avait dû prendre des garanties et définir exactement les conditions dans lesquelles il lui serait possible de garder la neutralité. Il s'était donc appliqué avant tout à localiser le conflit franco-allemand et à empêcher son extension. Nous pouvons ajouter que, vers la fin de juillet, le Prince Gortschakoff passant à Francfort, et ayant eu occasion de voir dans cette ville un personnage en relations avec l'Empereur Napoléon avait fait tenir à ce souverain l'avertissement suivant : « Dites à l'Empereur des Français d'être modéré. »

Ces explications étaient suffisamment claires, et quoiqu'on en ait dit, M. Thiers comprit immédiatement que la Russie et la Prusse étaient liées, et par conséquent que le cabinet de Saint-Pétersbourg s'était assuré d'avance avec celui de Berlin les concessions que la France venait lui offrir. Ce n'est pas, à notre sens, qu'il y eût un traité formel entre le roi Guillaume et l'Empereur Alexandre; mais, eu égard aux relations de famille qui unissent ces deux souverains, un simple échange de paroles suffisait pour les engager mutuellement. Les éléments es-

sentiels de la convention verbale ou écrite, intervenue entre eux, étaient que la Russie empêcherait le gouvernement austro-hongrois de prendre parti dans la guerre franco-allemande, moyennant quoi elle obtiendrait l'abrogation des stipulations du traité de 1856 sur la neutralisation de la mer Noire. Dans ces conditions, le jeu de la Russie devait être celui-ci : mettre en avant l'Empereur Alexandre par des lettres personnelles au roi Guillaume en faveur de l'intégrité territoriale de la France, mais en même temps se prévaloir de ces efforts isolés pour n'entrer dans aucune combinaison de médiation et se réserver perpétuellement sa propre liberté d'action. Grâce à cette attitude, la Russie se flattait de jouer un rôle prépondérant dans l'établissement de la paix future, en amenant la France à lui faire les concessions que désirait la Prusse, et d'arriver ainsi à réclamer de la puissance victorieuse, comme prix d'un service considérable, la révision du traité de 1856 (1).

(1) L'état des rapports existant entre la Russie et la Prusse, au moment où la guerre éclata, est assez bien défini par la dépêche suivante de M. Benedetti que nous empruntons à son livre intitulé : *Ma Mission en Prusse.*

Berlin, le 30 juin 1870.

Monsieur le Ministre,

M. Le Sourd vous a rendu compte, durant mon absence, de tout ce qui se dit à Berlin sur la récente entrevue du roi de Prusse et de l'empereur de Russie, et je n'ai rien à y ajouter. Si je devais vous faire part de mes impressions personnelles, je dirais cependant qu'il suffit de se rappeler dans quelles vues le cabinet de Berlin s'est constamment employé à resserrer les relations intimes qu'il entretient avec celui de Saint-Pétersbourg, pour se former une idée du but que le Roi s'est proposé en se rendant à Ems accompagné du chancelier, et des entretiens qu'ils ont eus avec l'empereur Alexandre. En parfait accord, à cet égard, avec son souverain, M. de Bismarck s'est constam-

A en croire les dépêches publiées par le gouvernement anglais, il fut déclaré sans détours à M. Thiers que toute intervention des neutres qui ne serait pas appuyée par une intervention militaire n'aurait aucune chance de prévaloir au quartier général prussien. Quant à la Russie, elle ne voulait, ni ne pouvait assumer aucune responsabilité dans ce sens, dût-elle être secondée par les autres Cabinets, et elle pensait qu'il était préférable pour la France de s'adresser directement à M. de Bismarck. Puis, la diplomatie russe insistait sur l'inconvénient qu'il y aurait pour le gouvernement du 4 septembre à retarder d'avantage les élections générales, et

ment appliqué à s'assurer le concours éventuel de la Russie ; dans cette pensée, il s'est montré, d'une part, favorable à la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg en Orient ; il n'a cessé, de l'autre, d'éveiller ses susceptibilités dans les questions qui agitent le sentiment national en Russie. Je ne crains donc pas de me tromper en présumant qu'il a eu soin de s'expliquer, sur l'état des choses dans les Principautés danubiennes et dans le Levant, de façon à plaire à l'Empereur, et il ne doit pas avoir manqué de signaler les tendances qui portent le cabinet de Vienne à reconstituer l'autonomie de la Pologne en Galicie. Pendant que le ministre aura pris à tâche de rassurer l'Empereur sur le premier de ces deux points et de l'alarmer de l'autre, le Roi aura déployé cette bonne grâce dont il a toujours su faire un si merveilleux usage pour captiver les sympathies de son auguste neveu, et je ne doute pas, pour ma part, qu'ils n'aient laissé dans son esprit des impressions conformes à leur désir. Quels que puissent être d'ailleurs les moyens qu'ils ont employés, leur but a dû être de raffermir l'Empereur dans les sentiments qu'ils ont su lui inspirer, et ils l'auront plus ou moins atteint. Ils en avaient évidemment un autre ; celui de montrer à l'Europe la parfaite cordialité des rapports qui unissent les deux souverains, et de décourager les efforts que l'on pourrait tenter pour les séparer. On a dû se proposer également de contenir les adversaires de la politique allemande à Saint-Pétersbourg. Ces adversaires sont nombreux et puissants. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs agents diplomatiques accrédités à la cour de Russie, et je les ai trouvés unanimes à croire qu'à Saint-Pétersbourg on ne partage pas les dispositions que l'Empereur n'a

à ne pas se faire reconnaître par la nation française. A ce point de vue, elle ne dissimulait pas que les conditions d'armistice proposées à Ferrières et renouvelées par le général Burnside auraient dû être acceptées.

Depuis, M. Thiers a dit officiellement et il a répété, il y a peu de temps, devant la commission d'enquête chargée d'examiner les actes du gouvernement du 4 septembre, que l'Empereur Alexandre lui avait promis de ne pas donner son adhésion à une paix qui consacrerait le démembrement de la France. M. le général Fleury avait recueilli le premier cette déclaration, et, bien après le voyage de M. Thiers à Saint-Pétersbourg, elle a été réitérée

cessé de témoigner dans ses rapports avec le roi Guillaume et son gouvernement. Un changement de règne amènerait, à leur avis, un changement de politique. L'opinion publique en Russie qui d'ailleurs ne pouvait voir avec indifférence s'élever entre elle et l'Europe un État dont les prétentions grandiront dans la mesure de sa puissance, ne pouvait s'abuser un seul instant sur les vues du gouvernement prussien, et il faut attribuer à l'instinct qui l'éclaire sur les véritables desseins qu'on nourrit à Berlin, l'éloignement qui se manifeste à Saint-Pétersbourg pour le nouvel état de choses fondé en Allemagne depuis la dernière guerre.

Il ne faudrait cependant pas supposer que M. de Bismarck juge opportun de lier étroitement sa politique à celle du cabinet russe. A mon sens, il n'a contracté et il n'est disposé à prendre aucun engagement qui pourrait, en compromettant la Prusse dans les complications dont la Turquie deviendrait le théâtre, rapprocher l'Angleterre et la France, et lui créer des difficultés ou l'affermir sur le Rhin. Les complaisances du chancelier pour la Russie ne seront jamais de nature à limiter sa liberté d'action; il promet en somme plus qu'il n'a l'intention de tenir, ou, en d'autres termes, il recherche l'alliance du cabinet de Saint-Pétersbourg pour s'en assurer le bénéfice dans le cas d'un conflit en Occident, mais avec la résolution bien arrêtée de ne jamais engager les ressources ou les forces de l'Allemagne en Orient. Aussi ai-je toujours été persuadé qu'il n'a été conclu aucun arrangement officiel entre les deux cours, et il est certainement permis de penser qu'on n'y a pas songé à Ems. — BENEDETTI.

à notre chargé d'affaires en Russie. Quel effet a-t-elle produit ? Nous l'ignorons encore. Pour nous, dans les relations de parenté où il est avec l'Empereur d'Allemagne, il ne nous paraît pas douteux que le Czar n'ait écrit plusieurs fois à son royal oncle pour lui recommander la modération. Mais, depuis le 4 septembre, c'étaient des lettres d'un caractère purement privé, qui ne donnaient lieu qu'à des réponses polies, où il était toujours dit que le roi de Prusse, malgré son désir de déférer à des vœux dont il reconnaissait la justesse, n'en était pas moins obligé de tenir compte du sentiment public allemand, très-porté à considérer l'Alsace et la Lorraine comme des conquêtes définitives.

Cependant M. Thiers insistait vivement pour que l'Empereur Alexandre intervînt au quartier général prussien au moins en faveur du rétablissement de la paix. Toutefois, sur ce terrain, il se disait sans mandat et dans l'impossibilité d'échanger autre chose que des impressions. Il promettait seulement de ne rien négliger pour amener le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville à se rendre un compte exact des choses.

Déjà l'illustre négociateur était à la veille de son départ, lorsqu'il apprit du prince Gortschakoff que le cabinet de Berlin paraissait témoigner le désir de voir la guerre cesser promptement. Cette circonstance accrédita l'idée qu'un voyage de M. Thiers à Paris pourrait avoir d'heureuses conséquences. Il ferait connaître au gouvernement de l'Hôtel-de-Ville les difficultés d'une assistance efficace de la part des Cours neutres, et il réussirait peut-être à le disposer favorablement dans

le sens d'un armistice qui ouvrirait la voie à des négociations de paix.

Cette offre fut acceptée par M. Thiers, et il fut convenu entre le prince Gortschakoff et lui que le télégramme suivant serait adressé par l'Empereur Alexandre au roi de Prusse :

« M. Thiers s'est montré modéré et a paru apprécier justement la situation. Un contact direct avec lui offrirait peut-être la possibilité d'abréger une lutte dont vous, moi, l'Europe, désirons la fin au même degré. Seriez-vous disposé, le cas échéant, à lui accorder un sauf conduit pour rentrer à Paris et pouvoir en sortir immédiatement, et faire naître ainsi la chance de relations officieuses avec votre quartier général? »

Toutefois il était réservé avec le prince Gortschakoff que ce télégramme serait soumis préalablement à la délégation de Tours, et que si elle autorisait son envoi, une communication au chargé d'affaires de Russie en avertirait le chancelier.

Tels furent croyons-nous, les résultats de la mission de M. Thiers à Saint-Pétersbourg, résultats qui ne répondaient certainement pas à ce que l'illustre homme d'état aurait désiré. Cependant, il espérait que la Russie prendrait au moment voulu l'initiative de démarches péremptoires et sauverait notre malheureux pays d'exigences trop étendues. Il avait foi dans l'efficacité des déclarations qui lui avaient été faites par le Czar, et, s'il lui paraissait difficile d'éviter des cessions territoriales, il comptait que l'intervention de l'empereur Alexandre les rendrait moins onéreuses.

L'illustre négociateur quitta donc Saint-Pétersbourg sur ces impressions et se rendit de nouveau à Vienne, où il passa la journée du 11 octobre. Au moment de son départ, il avait été avisé que des questions importantes l'obligeraient à passer par Florence, et, comme la solution de ces questions dépendait beaucoup de l'attitude de l'Autriche-Hongrie, il est permis de penser que les pourparlers de M. Thiers avec M. de Beust revêtirent un caractère plus précis et moins général qu'avec les autres Cabinets. En d'autres termes, le gouvernement français, à cette époque, n'avait pas perdu l'espoir d'entraîner l'Italie dans une alliance militaire avec lui et il s'agissait de déterminer le cabinet de Vienne à entrer résolûment dans une combinaison qui pouvait sauver la France.

Diplomatiquement, l'Italie et l'Autriche étaient liées par une Convention antérieure, qui remontait, si nous ne nous trompons, à 1869. L'intérêt était donc grand de vaincre les scrupules de la seconde, car un refus de sa part de sortir de l'expectative aurait pour conséquence immédiate d'enchaîner la première et de paralyser sa bonne volonté. M. de Beust objectait non sans raison, que l'attitude de la Russie, manifestement favorable à la Prusse, le condamnait à l'inaction, surtout après les déclarations si catégoriques par lesquelles le cabinet de Saint-Pétersbourg avait défini les limites de sa neutralité.

Ces questions d'ailleurs avaient déjà été agitées au début de la guerre; elles avaient même motivé un voyage à Vienne du ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg M. le comte Chotek, dans le courant du mois d'août. Il

avait été suggéré alors à M. de Beust que le moyen le plus efficace pour contenir la Russie consisterait à la rassurer sur la question polonaise dont le Czar craignait vivement le réveil.

Quoiqu'il en soit, le chancelier austro-hongrois, dont les sympathies en faveur de la France étaient sincères, cherchait une combinaison qui lui permît de montrer efficacement ses intentions amicales à notre égard sans engager au-delà d'une juste limite la responsabilité de la monarchie austro-hongroise. Il répéta à M. Thiers qu'il était désireux de voir le cabinet de Florence prêter à notre pays une assistance effective, et il ajouta que, s'il lui était impossible d'y coopérer directement par un concours armé, du moins il faciliterait celui de l'Italie.

Ce premier point établi, M. Thiers insista de nouveau sur l'urgence d'une action collective des neutres. M. de Beust, tout en exprimant des doutes sur la possibilité d'une pareille action, en dehors de laquelle la Russie et l'Angleterre semblaient résolues à se maintenir, s'engagea à renouveler les demandes qu'il avait déjà faites en faveur de son établissement. A ses yeux, elle était seule en mesure de peser sur les déterminations des états allemands, et de les ramener au sentiment des intérêts et des besoins de l'Europe, si tristement compromis par la continuation de la guerre.

Après avoir été reçu au audience par l'empereur François-Joseph, M. Thiers quitta Vienne et se dirigea vers Florence, qui devait être la dernière étape de ses pérégrinations diplomatiques. Indépendamment des négociations spéciales qui l'appelaient dans cette ville, sur

la demande de la délégation de Tours et de M. Sénart, l'illustre homme d'État avait reçu avis que le roi Victor-Emmanuel aurait plaisir à le voir et à s'entretenir avec lui.

Avec l'activité infatigable qu'on lui connaît, M. Thiers se mit en route pour Florence, où il arriva le 13 octobre. Là, il trouva réunis tous les éléments de la négociation engagée entre le gouvernement de la Défense Nationale et celui d'Italie en vue d'une alliance militaire. Comme nous l'avons dit plus haut, le cabinet de Florence semblait vouloir subordonner ses décisions sur ce grave sujet aux résultats de la mission de M. Thiers En même temps le cabinet de Florence insinuait qu'il n'était pas bien convaincu de la réalité des armées en formation sur la Loire ou aux pieds des Vosges. Des statistiques détaillées et minutieuses avaient été transmises de Tours à la légation de France, qui permettraient à M. Thiers de se rendre compte de l'état vrai de nos forces et de fournir ensuite sur ce point au gouvernement du roi Victor-Emmanuel les informations dont il avait besoin. D'ailleurs il avait été proposé antérieurement à ce dernier d'envoyer sur les lieux un officier qui constaterait par lui-même la situation et la rapidité avec laquelle le gouvernement et le pays se préparaient à résister à l'invasion étrangère.

Dans une première audience qu'il eut avec le Roi, M. Thiers put croire que ce souverain était dans les dispositions les plus favorables à la France. Victor-Emmanuel se disait profondément ému par les malheurs de notre pays, et sollicité par le sentiment des services passés à lui venir en aide. Il rappela qu'au début de la guerre il

n'avait pas dépendu de lui de voir la France et l'Italie s'associer dans une nouvelle confraternité et reprendre en commun les glorieuses traditions de 1859. Victor-Emmanuel ajouta même que, malgé les circonstances, rien n'était changé à ses sentiments personnels; mais, souverain constitutionnel, il ne pouvait pas, sur une question aussi importante, se mettre en contradiction avec ses ministres. Dès lors, c'était à M. Thiers à joindre ses efforts aux siens propres pour amener son cabinet à une politique conforme à ce que la France attendait de l'Italie. Tout cela fut dit sur un ton de bonhomie, de rondeur et de sincérité qui fit grande impression sur M. Thiers et qui lui donna au premier abord quelque espoir de réussir.

On s'est demandé souvent si ce langage du roi Victor-Emmanuel était l'expression de sentiments sérieux. Quant à nous, nous ne croyons pas qu'il soit permis de les suspecter. Bien avant ces tristes événements, il était de notoriété publique que le roi Victor-Emmanuel avait toujours manifesté les plus vives sympathies et la plus chaleureuse reconnaissance pour la nation française, et que, grâce à sa volonté persistante, tous les froissements, toutes les occasions de conflits survenus depuis dix ans entre les deux pays avaient été invariablement écartés. Nous ajouterons qu'au mois d'octobre 1870, même après les revers imprévus qui avaient accablé nos armées, et en présence de tous les motifs, hélas! trop bien fondés qui pouvaient détourner les Italiens de nous prêter leur appui, il restait cependant à Florence un groupe d'hommes d'État influents, considérés, qui persistaient dans l'idée qu'il était nécessaire de venir en aide à la France. Aux yeux de ce groupe, les décisions

du gouvernement devaient s'inspirer de deux considérations principales. La première, c'est que, privée du lest des questions extérieures, l'Italie est exposée à se fondre et à se désagréger. Le faisceau des intérêts unitaires chez elle n'est pas encore assez compact, ni assez résistant; il a besoin d'excitants qui le tiennent perpétuellement en haleine, et l'empêchent de s'amollir. En second lieu, la vanité nationale de l'autre côté des Alpes est telle qu'on n'y entend pas sans quelque impatience les Français toujours parler de l'ingratitude des Italiens et leur rappeler les services passés. Au fond, le sentiment public forme donc depuis plusieurs années le vœu que l'Italie trouve une bonne occasion de payer sa dette, pour avoir le droit ensuite de se considérer comme définitivement dégagée envers ses protecteurs.

Nous le répétons, au moment où M. Thiers se rendit à Florence, ces considérations se présentaient à l'esprit de beaucoup d'italiens patriotes, et elles pouvaient peser d'un grand poids sur les résolutions éventuelles du Cabinet, si porté que fût son président, M. Sella, et particulièrement le ministre des Affaires étrangères, M. Visconti-Venosta, à persister dans une politique de neutralité.

Au point où en étaient les choses, le gouvernement Italien devait donc prendre un parti. Il s'y prépara avec une certaine solennité, en convoquant un conseil militaire extraordinaire, sous la présidence du Roi. En dehors des ministres, on fit venir pour la circonstance le général Cialdini et on invita M. Thiers.

Ce conseil fut long et plein de péripéties. M. Thiers y parla pendant trois heures, et, nous lui rendons hautement cette justice, qu'il n'omit aucun des arguments

susceptibles d'entraîner l'Italie. Il fit connaître la situation militaire sous tous ses aspects, avec une abondance, une vivacité, une clarté incomparables. Jamais la cause française n'avait été défendue avec plus de talent et d'éloquence; jamais aussi, croyons-nous, elle ne fut plus près de triompher des obstacles qu'elle avait rencontrés dans le reste de l'Europe. M. Thiers exposa que, couverte par le bon vouloir de l'Autriche au nord, l'Italie pouvait suivre sans péril l'élan de son cœur. Quant à ses troupes, elles n'avaient aucun risque à courir sur le territoire français, protégées qu'elles étaient, à l'Est par la chaîne des Alpes et au Sud par le camp retranché de Lyon et la Saône, soit qu'elles se dirigeassent sur Metz, soit qu'elles marchassent sur Belfort. Dans de pareilles conditions, même en cas de revers, elles avaient la certitude de n'être ni enveloppées ni poursuivies, puisqu'elles se trouvaient abritées à la fois par la nature et par des villes fortes.

Mais tout devint inutile. A la majorité, le Conseil se prononça pour le maintien de la neutralité, en se fondant sur mille raisons plus secondaires les unes que les autres.

Le Parlement était en vacances; on ne pouvait le réunir du jour au lendemain et le ministère ne voulait assumer aucune responsabilité en dehors de lui. Puis, les armées régulières de la France étant désormais prisonnières ou investies, la résistance nationale avait manifestement perdu beaucoup de ses chances de réussite. Enfin l'attitude des Puissances neutres et particulièrement de l'Angleterre imposait au cabinet de Florence des réserves dont il avait le devoir de tenir compte. En d'autres

termes, l'Italie se voyait dans la pénible, mais inexorable nécessité de refuser à la France son appui militaire.

On assure cependant que cette décision ne fut pas acceptée sans regrets, même par ceux qui avaient le plus contribué à la faire prévaloir. Mais ils étaient impuissants à changer le cours des choses, car, d'après des renseignements fort accrédités à Florence, M. Thiers n'aurait pas témoigné alors dans ses conversations particulières autant de confiance que dans son langage officiel. Si ce fait est vrai, il tendrait à prouver que l'illustre négociateur n'était pas convaincu au même degré que le gouvernement qu'il représentait de l'efficacité de la défense nationale.

Toutefois, quelque incertaine que fût la situation de la France, elle ne suffirait pas pour justifier les Italiens de lui avoir refusé leur appui. Cerné autour de Metz, le maréchal Bazaine immobilisait encore à cette époque 250,000 allemands, pendant que l'armée de la Loire s'élevait déjà à un effectif réel de plus de 100,000 hommes. Or, avec de semblables éléments, il n'est pas téméraire de supposer qu'une action vigoureuse, engagée avec le concours des Italiens, eût forcé promptement les Prussiens à lever le siége de Paris. La dernière quinzaine d'octobre, il faut bien se le persuader, a été le point culminant de la défense nationale qui n'a peut-être pas assez compté à ce moment sur l'étendue et la solidité de ses ressources. Dans notre pensée, toutes ces circonstances ajoutent à la responsabilité des Italiens.

M. Thiers quitta Florence immédiatement et se rendit à Tours, avec l'idée d'entreprendre le plus tôt possible

le voyage de Paris, afin de communiquer au gouvernement de l'Hôtel de Ville les résultats de son voyage à l'étranger, qui n'avait pas duré moins de quarante jours. Aussitôt après son arrivée, un conseil de cabinet fut tenu, dont une communication bienveillante nous permet de placer le procès-verbal sous les yeux de nos lecteurs. Voici cette pièce qui porte la date du 21 octobre :

« Après un récit complet de son voyage officiel, M. Thiers, qui dans sa conversation nous avait rendu compte d'une importante conversation entre lui et le prince Gortschakoff a mis sous nos yeux un projet de télégramme adopté par le prince et lui, du consentement de l'Empereur de Russie.

« Ce télégramme est ainsi conçu :

» M. Thiers s'est montré modéré et a paru apprécier
» justement la situation. Un contact direct avec lui
» offrirait peut-être la possibilité d'abréger une lutte
» dont, vous, moi, l'Europe, désirons la fin au même
» degré. Seriez-vous disposé, le cas échéant, à lui
» accorder un sauf-conduit pour rentrer à Paris et pou-
» voir en sortir immédiatement, et faire naître ainsi la
» chance de relations officieuses avec votre quartier-
» général ? »

« M. Thiers nous a déclaré qu'il était convenu avec le prince Gortschakoff de soumettre ce télégramme à la délégation de Tours, ne voulant en réclamer l'envoi que si nous l'autorisions à se rendre auprès de nos collègues à Paris. Dans ce dernier cas, a-t-il dit, une dépêche au chargé d'affaires de France en Russie aver-

tirait le prince qui alors expédierait au roi de Prusse ce télégramme de l'empereur de Russie.

« Après délibération, nous, membres du gouvernement de la Défense Nationale réunis à l'amiral ministre de la marine, délégué de notre gouvernement, avons autorisé à l'unanimité M. Thiers à se rendre à Paris auprès de nos collègues, sans passer par le quartier-général prussien avant d'être rendu à l'Hôtel de Ville.

« Nous lui avons déclaré que nous croyons indispensable cette entrevue entre lui et le gouvernement central qui, dans sa souveraineté, apprécierait et déciderait ce que comporte la situation.

« Nous avons en conséquence autorisé M. Thiers à prendre les mesures qu'il croirait nécessaires pour pouvoir user du télégramme ci-dessus rapporté

« Fait à Tours, le 21 octobre 1870, en conseil de la délégation du gouvernement de la Défense Nationale. »

Crémieux, Gambetta, Glais-Bizoin,
Fourichon.

On a vu au chapitre précédent, qu'au moment où M. Thiers rentrait à Tours, la délégation du gouvernement de la Défense Nationale était saisie d'une proposition d'armistice de la part de l'Angleterre. Comme il n'appartenait qu'au gouvernement de l'Hôtel de Ville de statuer sur cette proposition, et comme, d'autre part, M. Thiers avait le désir d'aller à Paris pour y rendre compte de sa mission, les deux affaires furent jointes, et, sous les réserves connues, l'illustre homme d'État fut autorisé à demander le sauf-conduit qui lui avait été promis et chargé en même temps de porter dans la capitale

la proposition de l'Angleterre, appuyée par les Puissances neutres.

En ce qui regarde le sauf-conduit, la Russie, conformément au télégramme convenu avec le prince Gortschakoff et le cabinet de Londres, en firent la demande au quartier-général prussien dès le 22 octobre. Mais la réponse se faisant attendre, M. Thiers eut recours au général de Tann qui commandait alors à Orléans, et c'est vers le 27 seulement qu'il se trouva en possession d'une pièce qui aurait dû arriver plus vite.

Toutefois, contrairement à ce que désirait la délégation de Tours, l'état-major allemand avait persisté à imposer à M. Thiers l'obligation de passer par Versailles avant de se rendre à Paris, et bon gré malgré, il avait fallu se résigner à cette exigence.

Dans quelle disposition d'esprit partit M. Thiers? On le devine. Selon lui, la continuation de la guerre était bien difficile, et la paix nécessaire. Telle était donc la thèse qu'il ne manquerait pas de développer à l'Hôtel de Ville. M. Gambetta, qui agissait sous l'empire d'idées et d'espérances bien différentes, s'efforçait dès ce moment de prémunir ses collègues de Paris contre les impressions pessimistes que M. Thiers essaierait de leur faire partager. Dans ce but, il adressa à M. Jules Favre la dépêche suivante que nous n'hésitons pas à reproduire malgré son étendue :

Tours le 24 octobre 1870.

GAMBETTA A JULES FAVRE.

Au moment où M. Thiers se dispose à se rendre auprès de vous, il me paraît nécessaire de me recueillir et de

vous faire connaître mes vues sur la situation et sur les éventualités qui peuvent en sortir. Les circonstances sont trop graves, nous touchons à un moment trop décisif pour que je puisse cacher ou réserver en aucune manière l'expression de mes opinions.

M. Thiers est rentré en France depuis quatre jours. Il a eu avec la délégation du gouvernement plusieurs entrevues prolongées, durant lesquelles, entre l'exposé de sa mission diplomatique, il a exprimé devant nous ses impressions et ses désirs, tant au point de vue de la politique intérieure que des affaires étrangères. Tous les discours de M. Thiers peuvent se résumer en une seule phrase; il croit la France épuisée et impuissante à vaincre; il veut la paix et, redoutant la responsabilité qui doit incomber à ceux qui signeront cette paix, il cherche à provoquer la constitution d'une Assemblée qui se chargerait de l'assumer. Pour pousser les esprits à partager cette manière de voir, M. Thiers est enclin à exagérer d'une part, l'insuffisance actuelle de nos forces militaires et d'autre part, les prétendues exigences de l'opinion publique en faveur des élections,

Sur le premier point, j'ai fourni à M. Thiers des renseignements positifs sur l'état et la position de nos troupes. Il a pu se convaincre que les hommes abondent et que les cadres se reforment Ce qui nous manque cruellement, ce sont les généraux et surtout un véritable homme de guerre, capable de remanier et d'employer toutes les forces dont nous pouvons disposer. Il a pu se convaincre qu'il existe réellement une armée de la Loire de cent dix mille hommes, bien armés et bien équipés, sous le commandement d'un général ordinaire, mais ferme et vigilant, dont les efforts ont jusqu'à ce jour couvert efficacement Nevers, Bourges, Vierzon, Blois et Tours qui semblaient livrées, après la déplorable conduite des autorités militaires d'Orléans. Nous avons, de Belfort à Besançon, le noyau d'une seconde armée, dite armée de l'Est, qui a malheureusement,

apres la prise de Strasbourg, abandonné la position des Vosges avec une précipitation affligeante, mais qui est en bonne voie de réorganisation, depuis mon voyage à Besançon, et que l'on pourra porter à quatre-vingt mille hommes dans trois semaines. L'Ouest vendéen est assez solidement gardé par un corps de trente-cinq mille hommes, dont la droite est appuyée sur l'armée de la Loire. La région du Nord, couverte par de nombreuses places fortes, ne compte guère plus de quarante mille dispersés dont le général Bourbaki a pris le commandement, qui lui a été donné après son refus du généralissimat. Enfin les dépôts sont presque partout encombrés par la formation des quatrièmes bataillons de la mobile et l'appel de la dernière classe. Je ne fais pas entrer dans cette énumération les corps francs qui font tant de mal aux Prussiens et qui sont si redoutés d'eux, et qui, avec le commandement de Garibaldi dans l'Est et de Kératry dans l'Ouest, constituent de sérieuses ressources. Telles sont les forces de ligne. Je ne compte pas les gardes nationales sédentaires et les corps mobilisés dont l'emploi n'est encore que très-partiel. Mais Paris tient et tiendra longtemps, je le sais. Si nous gagnons un mois, nous serons en plein hiver et avec une armée de plus. Les armes dont l'acquisition avait été si difficile et si lente commencent à arriver en grande quantité. Le désarmement des escadres nous donne un sérieux contingent de marins et d'artilleurs, et tous les jours nous augmentons notre matériel d'artillerie. Bien que critique, notre situation ne peut que s'améliorer, si nous ne commettons pas d'imprudences; donc il faut durer. Nos ennemis ont contre eux l'écoulement du temps, ce qui explique suffisamment leurs nouvelles dispositions à l'armistice.

Sur le second point, avec tout le respect que je dois à mes collègues et à M. Thiers lui-même, je persiste dans mon opinion, à savoir que les élections ne sont réclamées que par une minorité dans le pays. A cet égard je vous dois la description des partis. Toutes les villes, petites ou grandes, sont passionné-

ment républicaines et guerrières; les campagnes sont inertes ou alarmées, bien qu'on remarque que la crainte de l'envahisseur ait sensiblement diminué dans les villages ; les plus petites communes ont cessé d'obéir aux réquisitions jusqu'alors exécutées de quelques hulans. Les partis orléaniste et légitimiste qui ne sont, à proprement parler, que des états-majors tout remplis de candidats et d'adversaires de la suprématie, si noblement justifiée, de la capitale réclament seuls dans les journaux ou dans de discrets conciliabules des élections générales. J'estime qu'ils les désirent surtout parce que Paris n'y peut prendre qu'une part insensible, et que toutes ces impatiences électorales seraient moins vives si Paris était ouvert. Ils colorent leurs réclamations de prétextes de désordre tirés de la situation de Marseille et de Lyon. Il est vrai que, lorsque je suis arrivé, ces deux grands centres étaient en assez mauvaises relations avec le gouvernement central. Il s'était même formé des ligues de départements dans le sud et dans l'est, jalouses de défendre avec la France ses institutions nouvelles, mais ayant des prétentions au pouvoir exécutif. Je suis heureux de vous apprendre qu'il a suffi d'un peu de fermeté et de franchise pour couper court à ces dissensions. Les ligues sont dissoutes. Lyon, qui se prépare à se défendre, offre le même spectacle que Paris à mon départ ; Marseille a résisté un peu plus longtemps, mais aujourd'hui les autorités locales se sont soumises, ont rapporté leurs arrêtés illégaux, et tout est dans l'ordre ; le reste du pays est parfaitement tranquille. Donc, le prétexte tiré de troubles, inévitables à l'origine des gouvernements, a disparu et ne saurait plus être invoqué par les adversaires de la République. Mais il faut noter et retenir que le parti républicain, sauf deux ou trois individualités ultra-modérées, est unanime à regarder les élections comme une périlleuse diversion aux nécessités de la guerre.

Toutefois il est juste de convenir que la constitution d'une Assemblée représentant complétement et librement la France

et siégeant à Paris serait d'une véritable puissance sur l'opinion. C'est à ce point de vue seulement qu'il faut se placer pour juger la proposition d'armistice qui nous est faite. Si l'armistice, par sa durée et ses conditions, permet à la fois le ravitaillement de toutes les places assiégées et la convocation de tous les électeurs, l'opinion démocratique pourra y souscrire, sous la réserve formelle d'exclure de l'éligibilité à l'assemblée tous les anciens ministres de Napoléon III, depuis la fondation de l'Empire, les sénateurs, les conseillers d'État, et tous ceux qui ont été candidats officiels depuis 1852. Il faudrait une loi d'État qui déclarât nulle et de nul effet toute opération électorale portant sur un individu compris dans les catégories sus-indiquées. Une semblable disposition est à la fois commandée par la justice et par la politique. Il est juste, en effet, que tous les complices et tous les complaisants du régime qui a perdu la France soient frappés momentanément de la même déchéance que la dynastie dont ils ont été les coupables instruments. C'est là une sanction nécessaire de la révolution du 4 septembre. Il est politique aussi, alors que nous avons depuis deux mois tout sacrifié à l'intérêt suprême de la défense, de ne pas livrer notre œuvre aux mains de nos plus cruels ennemis et d'écarter de la première Assemblée de la République tous ceux qui, par leur passé même, sont intéressés à conspirer sa chute. J'ose affirmer que, sans ce correctif, les élections générales seront répudiées par le parti républicain, et je dois dire que, pour mon compte, je serais dans l'impossibilité de les admettre et d'y faire procéder.

J'ai exposé toutes ces idées à M. Thiers, et il s'est engagé à s'en faire loyalement le rapporteur.

Ce que vous connaissez maintenant me permet de résumer brièvement les discussions qui ont eu lieu dans le sein du conseil. Trois questions ont été mises en délibération. Première question : M. Thiers doit-il être autorisé à se rendre à Paris ? Il y a eu sur ce point unanimité, avec la réserve que M. Thiers ne passerait point

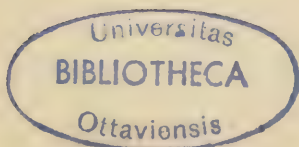
par le quartier général prussien. Deuxième question : que penser de la proposition d'armistice? Nous avons été d'avis que M. Thiers vous la transmît, en l'appuyant, à condition que l'armistice serait au moins de vingt-cinq jours, avec ravitaillement. Notre intérêt est trop évident pour insister. Troisième question : Faut-il faire des élections? Vous verrez par le procès-verbal que vous remettra M. Thiers que mes trois collègues ont été pour l'affirmative, tandis que je me suis prononcé pour la négative. Les raisons en sont exposées plus haut et vous savez à présent à quelles conditions je considérerais les élections comme favorables. Je dois ajouter ici qu'en me prononçant pour la négative, je n'ai pas cessé un moment de penser à l'opinion de Paris, si unanime à mon départ, et que les événements accomplis depuis lors n'ont pu que fortifier.

En résumé, je pense que l'intervention de l'Europe tient uniquement à l'admiration et surtout à la crainte qu'inspire Paris assiégé et résistant. Je crois la Prusse beaucoup plus lasse de la guerre que ne le prétendent les partisans de la paix. Je ne veux rien exagérer, je redoute les illusions, mais je suis convaincu que Paris, après avoir déjà sauvé l'honneur, peut sauver encore et à la fois la république et la France. Pour atteindre ce double but, loin d'affaiblir l'esprit de résistance, il faut l'exciter encore, n'accepter la trêve qu'on nous propose que si elle est avantageuse au point de vue militaire, et ne s'en servir au point de vue politique que si on est résolu à faire des élections vraiment républicaines, qui soient tout ensemble le châtiment des anciennes candidatures officielles et l'affirmation de la grandeur et de l'intégrité de la patrie.

Je vous prie de faire tous vos efforts pour arriver à me faire connaître l'opinion du gouvernement sur la présente dépêche.

LÉON GAMBETTA.

Certainement nous sommes loin d'approuver toutes les



idées contenues dans cette lettre; quelques-unes, notamment en ce qui regarde les incompatibilités parlementaires, sont excessives, violentes et indignes d'une intelligence aussi patriotique et aussi élevée que celle de M. Gambetta (1). Mais il y a un point sur lequel nous sommes tout-à-fait d'accord avec lui, c'est lorsqu'il affirme qu'au 24 octobre, loin d'être épuisée, la France se relève et qu'à l'œuvre de la défense nationale le pays tout entier s'est hautement associé. Ceux qui ont vu la situation à Tours à ce moment diront, comme nous, qu'alors on pouvait et qu'on devait avoir confiance; car il est probable que si le mouvement militaire qui venait d'être prescrit pour le 28 octobre n'avait pas été retardé contrairement aux ordres du ministre de la guerre, Paris eût été débloqué. Nous savons qu'en des matières aussi graves, il est facile de récriminer, et d'établir des calculs sur des événements qui n'ont plus les moyens de se produire. Mais c'est l'opinion de beaucoup de bons esprits, qu'avec un peu plus de foi dans l'ardeur et la solidité de l'armée de la Loire, M. Thiers aurait eu une arme excellente pour négocier la paix. Il faut bien le dire, les pourparlers d'armistice et les conférences de Versailles qui durèrent jusqu'au 6 novembre, permirent aux Prussiens de gagner du temps et leur épargnèrent un échec militaire qui n'eût peut-être pas changé le résultat de la campagne, mais qui en eût amélioré sensiblement l'aspect.

(1) Toutefois, la dépêche citée plus haut prouve que l'idée des incompatibilités parlementaires n'est pas née, chez M. Gambetta, d'un désappointement causé par l'armistice du 28 janvier, puisque dès le 24 octobre précédent, il exposait au gouvernement de l'Hôtel de Ville les réserves qui devaient inspirer son décret de février 1871.



CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE IV

Enivrement de la Prusse après la capitulation de Sedan. — M. de Bismarck essaie de traiter avec l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice-Régente. — Ses ouvertures n'aboutissent pas. — Lettre de l'Impératrice à l'Empereur de Russie. — M. de Bismarck songe alors à traiter avec le maréchal Bazaine. — Envoi d'espions prussiens à Metz. — Régnier. — Voyage à Londres du général Bourbaki. — Négociations entre le maréchal Bazaine et le quartier général allemand à Versailles. — Le général Boyer se rend à Londres. — L'Impératrice refuse de signer la paix. — Capitulation de Metz. — La France aurait-elle obtenu une paix meilleure avec l'Impératrice? — Ce qui a manqué au maréchal Bazaine.

En venant s'ajouter à l'investissement définitif de Metz, la capitulation de Sedan eut pour résultat d'exalter le quartier général allemand dans une proportion inimaginable. Non-seulement, il n'entra pas un seul instant dans la pensée du roi Guillaume et de son premier ministre de se considérer comme satisfaits par la reddition de l'Empereur et de la seconde armée du Rhin; mais, à partir de ce jour, convaincu que la France n'avait plus les moyens de poursuivre une lutte aussi inégale que désastreuse, l'impitoyable chancelier entra résolûment dans une politique de conquête (1). On s'est plû à dire

(1) Le général Ducrot, *dans* un livre récent, rapporte des paroles bien caractéristiques prononcées par M. de Bismarck, lorsque le

que dans l'intervalle qui s'écoula entre la capitulation du 2 septembre et la marche des armées allemandes sur Reims et Paris, le roi Guillaume et son premier ministre avaient hésité sur la question de savoir si la guerre devait être continuée, et s'il ne serait pas plus convenable d'offrir à la France une paix généreuse. Rien n'est plus contraire aux principes qui ont toujours animé la Prusse dans le cours de cette douloureuse campagne. La vérité est qu'après Sedan elle croyait la France anéantie et incapable d'un nouvel effort de résistance, et que, dès

2 septembre, on discutait en sa présence les conditions de la capitulation de Sedan. Ces paroles les voici :

« Aujourd'hui, c'en est assez; il faut que la France soit châtiée de son orgueil, de son caractère agressif et ambitieux; nous voulons pouvoir enfin nous reposer; nous voulons assurer la sécurité de nos enfants; et, pour cela, il faut que nous ayons, entre la France et nous, un glacis; il nous faut un territoire, des forteresses et des frontières qui nous mettent pour toujours à l'abri de toute attaque de sa part. »

Et un peu plus tard, M. de Bismarck ajoutait :

« Il faut que nous allions à Paris. Qui sait ce qui va se passer? Peut-être se formera-t-il chez vous un de ces gouvernements qui ne respectent rien : on voudra sans doute se défendre à tout prix. Nous savons bien qu'en France on forme vite des soldats; mais de jeunes soldats ne valent pas des soldats aguerris, et d'ailleurs, ce qu'on n'improvise pas, c'est un corps d'officiers, ce sont même les sous-officiers. Nous voulons la paix, mais une paix durable et dans les conditions que je vous ai déjà dites : pour cela, il faut que nous mettions la France dans l'impossibilité de nous résister. Le sort des batailles nous a livré les meilleurs soldats, les meilleurs officiers de l'armée française..... »

Un fait peu remarqué achève de démontrer que, dès le mois de septembre, la Prusse avait conçu le dessein d'annexer l'Alsace et la Lorraine allemande. C'est la carte de ces deux provinces qui a été annexée aux préliminaires de paix, et qui a été éditée à Berlin au mois de septembre 1870.

On pourrait même aller plus loin et soutenir qu'avant Sedan M. de Bismarck convoitait déjà Metz et Strasbourg. Le 29 août, il eut à ce sujet à Clermont-en-Argonne, avec un correspondant du *Pall-Mall Gazette*, une conversation très-curieuse, que nous retrouvons dans

ce moment, M. de Bismarck régla sur cette appréciation ses exigences au point de vue de la paix. Ce fut bien pis encore lorsqu'il apprit la révolution du 4 septembre, et qu'il vit arriver au pouvoir les chefs du parti républicain. Il en perdit toute réserve, et la revendication de Strasbourg et de Metz comme forteresses allemandes devint désormais la formule invariable de ses prétentions.

Mais quel gouvernement, en France, voudrait accepter de pareilles conditions? Cette question ne laissait pas que d'inquiéter M. de Bismarck. Après la conversation qu'il avait eue avec l'Empereur Napoléon le 2 septembre, il ne pouvait avoir d'illusion sur les sentiments personnels

une publication fort répandue en Allemagne, où elle paraît sous ce titre : *Journal de la Guerre franco-allemande*, par le Dr George Hirth. Voici les paroles que le correspondant anglais met dans la bouche du chancelier.

« Nous pourrions faire avec l'Alsace et la Lorraine un État neutre indépendant, qui s'étendrait de la Belgique à la Suisse et protégerait ainsi toute notre frontière ouest contre la France. Mais qui garantira la neutralité d'un pareil État? Car les populations voudront quand même retourner à la France, à laquelle elles ont appartenu si longtemps. Devons-nous nous annexer l'Alsace et la Lorraine? Je ne vois pas l'avantage d'un pareil agrandissement. Nous aurions à gouverner un peuple mécontent et un simple accroissement de puissance n'aurait dans ces conditions aucun attrait pour l'Allemagne. Mais nous devons nous assurer contre une attaque des Français. Aussi longtemps qu'ils posséderont Strasbourg, l'Allemagne du Sud entière est exposée à leurs agressions. Nous n'avons pas de forteresse à leur opposer jusqu'à Ulm. Nous devons donc prendre et garder Strasbourg et probablement Metz, si nos armes sont victorieuses. Strasbourg sera notre Gibraltar. Vous dites que la France nous haïra effroyablement si nous lui prenons ces deux forteresses et qu'elle cherchera toujours à se venger. Je vous l'accorde, mais il est certain que les Français sont déjà assez furieux contre nous pour chercher à se venger de toutes les manières possibles. Le mieux que nous puissions faire dans l'intérêt de la paix est de leur prendre des mains leur puissance de mal faire. »

de ce souverain, quant à une paix susceptible de consacrer le démembrement de la France. En effet, malgré toutes les suggestions auxquelles il avait été en butte, ce dernier avait refusé absolument d'entrer en négociations avec le chancelier allemand. Il s'était rejeté sur sa position de prisonnier, et il avait déclaré nettement s'en référer pour le surplus au gouvernement de l'Impératrice-Régente. Depuis, des documents authentiques ont fait connaître qu'à cette époque la continuation de la guerre apparaissait aux yeux de l'Empereur Napoléon, comme une nécessité et un devoir pour la France. L'armée de Metz restait glorieuse et puissante et les places fortes de l'Est, y compris Strasbourg, étaient en mesure d'opposer à la marche de l'ennemi une résistance assez vigoureuse pour permettre au gouvernement de lever et d'organiser de nouvelles troupes. On ajoute que M. de Bismarck réitéra ses suggestions lorsque la révolution du 4 septembre fut connue au quartier général allemand. Le chancelier faisait ressortir qu'en présence d'un gouvernement dont le moindre défaut, à ses yeux, était de ne pas offrir de garanties, la Prusse allait se trouver dans l'obligation d'accentuer encore ses exigences, et par conséquent, que dans l'intérêt même de la France, l'Empereur Napoléon devrait se prêter à des négociations de paix. Mais celui-ci demeura inébranlable, et le chancelier résolut de s'adresser ailleurs.

Il envoya d'abord aux journaux de Reims une communication directe qui n'est pas une des pièces les moins originales de sa diplomatie, à la date du 11 septembre. Il y déclarait qu'il ne reconnaissait pas le gouvernement de l'Hôtel de Ville, et qu'à ses yeux l'Impératrice-Régente n'a-

vait pas cessé d'être en possession du dépôt régulier de l'autorité en France. Lui fit-il alors des ouvertures directes? La chose est probable, bien que nous n'ayons à cet égard aucun renseignement positif. Mais ce que nous savons, et ce que l'impartialité historique commande de dire c'est que l'Impératrice professait au même degré que l'Empereur la répugnance la plus invincible pour toute combinaison de paix qui ne respecterait pas l'intégrité territoriale de la France. Non-seulement, elle acceptait avec courage les événements qui l'avaient précipitée du trône, mais, à peine arrivée en Angleterre, elle n'eut plus d'autre préoccupation que de faire servir à la cause de la France les sympathies que sa situation n'avait pas manqué d'éveiller dans les cours européennes.

Dans ce but, l'Impératrice Eugénie prit l'initiative d'une démarche qui l'honore hautement devant le pays. La lettre qu'elle écrivit à l'Empereur de Russie montre avec la dernière évidence que, loin de subordonner sa conduite à des intérêts dynastiques, elle en faisait le sacrifice le plus complet, afin de ne pas nuire à la défense nationale et de lui maintenir toute sa liberté d'action. Voici, en effet, dans quels termes elle s'adressa à l'Empereur Alexandre, à la date du 13 septembre :

« Sire,

» Éloignée de ma patrie, j'écris aujourd'hui à Votre Majesté. Il y a quelques jours à peine, quand les destinées de la France étaient encore entre les mains du pouvoir constitué par l'Empereur, si j'avais fait la même dé-

marche, j'aurais paru peut-être, aux yeux de Votre Majesté et à ceux de la France, douter des forces vives de mon pays. Les derniers événements me rendent ma liberté et je puis m'adresser au cœur de Votre Majesté.

» Si j'ai bien compris les rapports adressés par notre ambassadeur, le général Fleury, Votre Majesté écartait *à priori* l'idée du démembrement de la France. Le sort nous a été contraire. L'Empereur est prisonnier et calomnié. Un autre gouvernement a entrepris la tâche que nous regardions comme notre devoir de remplir. Je viens supplier Votre Majesté d'user de son influence afin qu'une paix honorable et durable puisse se conclure, quand le moment sera venu. Que la France, quelque soit son gouvernement, trouve chez Votre Majesté les mêmes sentiments qu'elle nous avait témoignés dans ces dures épreuves.

» Dans la situation où je me trouve, tout peut être mal interprété. Je prie donc Votre Majesté de tenir secrète cette démarche, que son généreux esprit comprendra et que m'inspire le souvenir de son séjour à Paris.

» Eugénie. »

Il n'y aura qu'une voix dans l'opinion publique pour rendre hommage à l'élévation et à la droiture des sentiments exprimés dans cette lettre. L'Empereur de Russie y répondit, à la date du 22 septembre, dans les termes les plus bienveillants ; mais, en exprimant ses regrets que les circonstances eussent modifié l'état de choses auquel l'Impératrice Eugénie faisait allusion, il se bornait à exprimer le vœu qu'une paix honorable pût être conclue entre l'Allemagne et la France.

Il nous sera permis d'ajouter qu'un appel semblable fut adressé à la fin de septembre à l'Empereur d'Autriche-Hongrie. La réponse de ce souverain témoignait au même degré des sympathies et de l'intérêt que les malheurs de la France avait inspirés à la cour de Vienne; mais l'empereur François-Joseph déclarait sans détours qu'il y a des circonstances où les souverains ne sont pas maîtres de suivre les inspirations de leur cœur.

Quoiqu'il en soit, les démarches que nous venons de raconter caractérisent nettement l'attitude de l'Impératrice Eugénie. Vers la même époque, d'ailleurs, M. de Bismarck se plaignait qu'elle ne donnât pas signe de vie, et s'efforçait de lui faire parvenir à ce propos l'expression de ses regrets. Voyant qu'il n'aboutissait à rien, il avait fini par recevoir M. Jules Favre; mais après l'insuccès des conférences de Ferrières, toute espérance de traiter, soit avec le gouverment impérial, soit avec celui de l'Hôtel de Ville aux conditions qu'il laissait deviner était évidemment chimérique, et c'est alors que le chancelier tourna ses regards du côté du maréchal Bazaine, commandant en chef de l'armée de Metz. Son armée et la ville sur laquelle elle s'appuyait étaient définitivement investies, et, quoiqu'on en ait dit, si le cercle qui les étreignait pouvait être rompu par une trouée sanglante et hardie, les Allemands avaient dès ce moment assez de troupes disponibles pour le reformer plus loin. Enfin, M. de Bismarck n'ignorait pas que, depuis le milieu de septembre, les vivres du maréchal commençaient à baisser et que leur diminution progressive, mais implacable, conduirait dans un temps très-limité l'armée du Rhin à une capitulation.

Dans la pensée de M. de Bismarck, il ne devait donc pas être difficile d'entraîner le maréchal à des pourparlers qui lui feraient entrevoir la possibilité d'échapper à une capitulation plus désastreuse et plus écrasante encore que celle de Sedan. D'ailleurs, pensait-on au quartier général allemand, Bazaine, avec son armée de 150,000 hommes, avait réellement les moyens de fournir à la Prusse toutes les garanties au sujet de l'exécution d'une paix éventuelle. L'Empire était renversé et les membres de la famille impériale persistaient dans une inertie invincible : le gouvernement révolutionnaire qui avait proclamé la République se trouvait enfermé dans les murs de la capitale, et n'était représenté en France désormais que par trois vieillards évidemment fort au-dessous de la tâche qu'ils avaient entreprise pour organiser la guerre à outrance. C'était aussi le sentiment général en Europe que la résistance de Paris ne serait pas de longue durée ; on se plaisait à prévoir que le gouvernement de l'Hôtel de Ville ne tarderait pas à être renversé par la démagogie en armes, et que les approvisionnements accumulés dans une ville de deux millions d'âmes, si considérables qu'ils fussent, ne manqueraient pas d'être épuisés au bout de quelques semaines. A une échéance prochaine, Paris serait donc contraint de capituler ; il serait désarmé et réduit ainsi à l'impuissance la plus complète ; il se verrait en conséquence forcé de subir la paix conclue en dehors de lui, et de se soumettre à l'autorité provisoire de celui qui l'aurait signée, et qui dans tous les cas, avec une armée de 150,000 hommes aurait toujours les moyens de la faire respecter. Que ces idées aient eu cours de bonne heure au quartier général

allemand, personne n'en saurait douter. De là elles s'étaient répandues à Londres, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, et M. Thiers eut plus d'une fois, nous le croyons, à les combattre. Ainsi s'expliquent ces télégrammes innombrables envoyés par les généraux prussiens dans les premiers jours de l'investissement et où il était affirmé avec une insistance singulière que Paris était livré à l'anarchie la plus complète, et qu'on entendait chaque jour dans ses rues le bruit de la fusillade (1).

On comprend maintenant l'intérêt que M. de Bismarck avait à se mettre en communication avec le maréchal Bazaine. Aussi arriva-t-on de très-bonne heure à constater les allées et venues de plusieurs personnes, qui ne pouvaient évidemment franchir autour de Metz les lignes du prince Frédéric-Charles sans la complicité de l'autorité prussienne. Le type de ces négociateurs d'aventure est connu : c'est le célèbre Regnier. On ne saurait donc étudier de trop près ce personnage et ses agissements, car c'est notre conviction absolue qu'il avait réussi un moment à obtenir toute la confiance du célèbre chancelier.

Au premier abord, Regnier paraît appartenir à la catégorie de ces monomanes, qui ont toujours quelque

(1) Voici quelques-uns de ces télégrammes :

« Ferrières, 24 septembre. Avant hier, on a observé des hauteurs occupées par nos troupes autour de Paris, qu'il y avait dans les rues une forte canonnade et des feux d'infanterie. »

« Berlin, 26 septembre. L'annonce d'un combat de rue qui aurait eu lieu à Paris, le 21, est confirmée par cela même que la dépêche aérostatique de Gambetta démentait déjà, le 22, une nouvelle qui n'est partie que le 23. »

« Berlin, 27 septembre. D'après les bruits qui circulent à Tours, l'anarchie augmente à Paris. »

chance de réussir dans les temps troublés. On le voit, dès le 12 septembre, sans qu'on sache pourquoi, se mettre dans l'idée qu'il peut servir d'intermédiaire entre l'Impératrice et le quartier général prussien, et proposer à la première tout un plan pour sauver la dynastie napoléonienne. La Régente doit se retirer sur la flotte, qui est territoire français, et de là faire des appels aux gouvernements étrangers, à la marine, à l'armée de terre et à la nation. Le 14, il se présente chez l'Impératrice et demande si son projet est agréé. Elle lui fait répondre par une de ses dames d'honneur « que l'intérêt de la France doit passer avant la dynastie, » et qu'en conséquence, elle ne veut rien faire dans la crainte d'entraver la défense nationale. Regnier insiste, mais c'est en vain, les résolutions de l'Impératrice sont inébranlables.

Le 15, Regnier revient pour la troisième fois à la charge. Sa nature est d'être prodigue de lettres; il en écrit une nouvelle à madame Lebreton, dame d'honneur de l'Impératrice, pour lui faire ressortir tous les inconvénients d'une politique expectante. « Il faut, dit-il, que les conditions de paix que l'on nous pose soient meilleures que celles que le soi-disant gouvernement républicain aurait acceptées. » Cette fois, ce fut le précepteur du prince impérial qui fut chargé de répondre à Regnier, et il lui confirma que l'Impératrice désirait rester en dehors de tout agissement politique.

Regnier était évidemment fort découragé; malgré tous ses efforts, il devait renoncer à emporter les pleins pouvoirs de la Régente. C'est alors qu'il changea de plan, et comme il persistait dans son projet d'aller à Wilhelms-

hohe, il mit sous les yeux de M. Filon une grande photographie et deux vues stéréoscopiques d'Hastings, sur lesquels il faisait prier le jeune prince de vouloir bien tracer de sa main quelques mots pour son père. On finit par accéder à ce désir, et dès le 17 au matin, Regnier rentrait en possession de ses trois photographies; l'une sur laquelle le fils de l'empereur Napoléon avait écrit les mots suivants : « Mon cher papa, je vous envoie ces vues d'Hastings; j'espère qu'elles vous plairont, » et les deux autres, sur lesquelles le prince avait simplement apposé sa signature.

Nous insistons à dessein sur ces détails parce qu'ils sont appelés à jouer un rôle considérable dans la suite de cette aventure qui semble toucher de bien plus près au roman qu'à la diplomatie.

Une fois en possession de ces trois autographes, Regnier ne perdit pas un instant et il partit le soir même pour Ferrières, où il arriva le 20 septembre, dans la matinée. M. Jules Favre y était encore, discutant d'un armistice et d'une paix préliminaire avec l'implacable chancelier. Il n'avait pas fallu moins de huit jours de pourparlers très-actifs et d'une intervention de toute l'Europe pour déterminer celui-ci à recevoir le vice-président du gouvernement de la Défense Nationale. M. de Bismarck fit moins de difficultés avec Regnier, et au premier mot qu'il dit que, venant d'Hastings, il désirait parler au chancelier, il fut immédiatement introduit. Tout d'abord M. de Bismarck crut avoir devant lui un envoyé sérieux de la Régente; mais quand il eut constaté que ses pleins pouvoirs se résumaient uniquement dans les photographies décrites plus haut, l'habile chancelier comprit bien vite

qu'il s'était trompé. Toutefois, avec sa perspicacité à lire rapidement sur les physionomies et à deviner dans un interlocuteur de hasard un instrument politique, M. de Bismarck résolut d'absorber Regnier et de s'en faire un agent auprès du maréchal Bazaine. Regnier, il ne faut pas l'oublier, était parti de Londres avec l'intention de se rendre à Wilhelmshöhe et de remettre à l'Empereur les souvenirs dont il était porteur. M. de Bismarck, comme on va le voir, modifia cet itinéraire ainsi que la destination des photographies. Il avait très-bien calculé que si Regnier n'était pas autorisé à traiter de la paix au nom de l'Impératrice, du moins il avait toute la surface nécessaire pour se mettre en relations avec le commandant en chef de l'armée de Metz et surprendre sa confiance.

Voilà donc Regnier en présence de M. de Bismarck. Celui-ci lui explique d'abord à un point de vue général, les devoirs que les derniers événements ont imposés à la Prusse « Notre désir, dit-il, de profiter de la position actuelle, pour nous éviter dans l'avenir, d'ici à longtemps du moins, une guerre nouvelle avec la France, est formel; pour cela, une aliénation de frontières est indispensable. » Passant ensuite à la situation créée en France par la révolution du 4 septembre, le chancelier ajoute : « Nous nous trouvons en présence de deux gouvernements, l'un de fait, l'autre de droit, nous ne pouvons changer leur position et il nous est difficile, sinon impossible de traiter avec l'un ou avec l'autre... Lorsque nous nous trouverons en face d'un gouvernement qui, *de facto et de jure*, pourra traiter sur les bases proposées par nous, nous traiterons. Quant à présent, nous

n'avons pas à faire connaître nos exigences au sujet d'une cession de territoire, puisqu'elle est déclinée. » On voit ici apparaître pour la première fois, chez M. de Bismarck, cette prétention si tenace et si exorbitante d'amener la France à demander la paix sans en connaître au préalable les conditions. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ces paroles, dont l'authenticité n'est pas douteuse, ont été prononcées par le premier ministre de l'empereur Guillaume entre deux conversations avec M. Jules Favre. Regnier qui connaissait la présence à Ferrières du ministre des Affaires Étrangères du gouvernement de la Défense Nationale, insinua alors qu'il serait heureux d'obtenir pour l'Impératrice des conditions moins dures que celles imposées au plénipotentiaire de l'Hôtel de Ville, et que Bazaine et Uhrich pourraient, à toute éventualité, capituler au nom du gouvernement impérial. M. de Bismarck affecte d'en douter, puis, sous prétexte qu'il est attendu par M. Jules Favre, il rompt brusquement la conversation avec Regnier et le charge de ses compliments pour l'Empereur à Wilhemshöhe.

Mais Regnier ne se tient pas pour satisfait, et, le même soir, il réussit à obtenir une nouvelle audience de M. de Bismarck. Cette fois, entrant catégoriquement dans le jeu où le chancelier a résolu de l'amener, Regnier propose de se rendre à Metz et à Strasbourg; il s'efforcerait d'amener les commandants de ces places à capituler au nom de l'Empereur, et on convoquerait en même temps dans une ville et pour une date qui seraient fixées ultérieurement le Sénat, le Corps Législatif et le Conseil d'État. M. de Bismarck ne voit dans le plan de Regnier que ce qu'il y a d'immédiat et de pratique et lui

répond : « Je vais vous faire donner un sauf-conduit général qui vous permettra de voyager dans toutes les possessions allemandes et dans tous les pays occupés par les troupes. Un télégramme arrivera avant vous à Metz et vous en facilitera l'entrée. » Regnier accepte avec empressement cette offre, et, avant de se mettre en route, il fait connaître par écrit à M. de Bismarck la combinaison à laquelle il a imaginé d'avoir recours pour exécuter sa mission. Il verra le maréchal Bazaine, et, dans le cas où celui-ci accèderait à ses ouvertures, un des chefs de corps de l'armée de Metz, Canrobert ou Bourbaki sera autorisé à franchir les lignes prussiennes et à se rendre sous un déguisement à Hastings. « Il résiderait dans ma famille, ajouta-t-il, et ne sortirait que le soir sur la jetée. Une lettre qu'il ferait tenir de ma part à S. M. l'avertirait de tout sous le sceau du secret, et celle-ci viendrait seule chez moi parler au maréchal ou au général. » En racontant ces détails, on se croirait transporté en plein théâtre. Mais, à ce qu'il semble, M. de Bismarck ne se fit aucun scrupule pour adopter le plan de Regnier. Celui-ci reçut son sauf-conduit, et, le 21 septembre, il quitta Ferrières, se dirigeant vers Metz.

Le 23 septembre, à quatre heures du soir, Regnier était introduit auprès du prince Frédéric-Charles, à Corny. Il essaie de se faire passer pour un médecin de la société internationale anglaise, mais le commandant en chef de la 2me armée allemande lui répond que cette histoire, bonne pour tout le monde, ne l'est pas pour lui. « M. de Bismarck, ajoute-t-il, m'a fait savoir votre désir d'entrer dans Metz et me laisse juge de voir si j'y trouve quelque inconvénient. »

Naturellement le prince ne pouvait que faciliter une pareille démarche, et, séance tenante, Regnier fut autorisé à continuer sa route vers les lignes françaises.

Le même soir, il arrive au quartier général du maréchal Bazaine qui le reçoit immédiatement. Regnier lui conte au long sa prétendue mission, le résultat qu'il poursuit et insiste sur la possibilité d'arriver, au moyen d'une combinaison politique dans laquelle interviendrait la Régente, non-seulement à sauver l'armée de Metz, mais encore à obtenir pour la France de meilleures conditions de paix. Ces ouvertures paraissent avoir été accueillies avec d'autant plus de facilité qu'à ce moment-là même (23 septembre), si l'on s'en rapporte au témoignage de Regnier, le maréchal Bazaine songeait déjà à envoyer un de ses aides de camp au quartier général du roi de Prusse, à Versailles, afin de s'informer du véritable état des choses. Toutefois le commandant en chef de l'armée du Rhin y mettait une réserve, c'est qu'il ne stipulerait qu'au nom de cette armée et laisserait en dehors la place de Metz dont le commandement, confié au général Coffinières, était indépendant du reste. Pour le surplus, il déclarait être prêt à une capitulation *avec les honneurs de la guerre*, et à autoriser un de ses chefs de corps à se rendre auprès de l'Impératrice.

Le lendemain 24, Regnier retourne au quartier général du prince Frédéric-Charles afin de lui rendre compte de son entrevue avec le maréchal Bazaine. Mais en apprenant que les arrangements consentis par ce dernier ne comprendraient pas la ville de Metz, le prince ne peut s'empêcher de faire observer qu'ils n'ont aucune chance d'être acceptés par le roi Guillaume. Regnier

alors demande à se rendre de nouveau à Metz et là, si nous en croyons des renseignements plus positifs et plus détaillés que ceux qui nous sont fournis par l'émissaire prussien dont nous racontons les allées et venues, il se tint un conseil de guerre auquel assistèrent les maréchaux Bazaine, Le Bœuf, Canrobert et deux autres généraux. On remarqua que toutes les issues de la salle où se tenait le conseil étaient gardées par des aides de camp particuliers du commandant en chef de l'armée du Rhin. Regnier mentionne bien cette délibération, mais il ne dit pas un mot sur ce qui y fut résolu. On a des raisons de croire que ce fut l'éloignement du général Bourbaki, pour obéir aux prétendus ordres de l'Impératrice, le maréchal Canrobert ayant décliné ce voyage par raison de santé.

A cette date et au point où en étaient les choses, Regnier se trouvait évidemment pressé de repartir pour Ferrières. Insista-t-il afin d'obtenir du maréchal Bazaine une déclaration écrite destinée à donner une valeur authentique aux engagements verbaux contractés par ce dernier? Le fait est qu'il n'emportait que la simple signature du maréchal au bas d'une des photographies sur lesquelles le prince impérial avait apposé la sienne.

Le 28 septembre, Regnier se trouvait pour la troisième fois en presence de M. de Bismarck, à Ferrières. Il lui raconta en détail ses conversations avec le maréchal Bazaine et lui développa non moins longuement les raisons qui devaient décider la Prusse à la conclu sion d'une paix immédiate. Regnier voulut bien lui recommander d'être modéré dans ses conditions et de renoncer à des cessions territoriales contraires au vœu manifeste des populations

qui s'y trouveraient comprises. Cependant, pour le cas où l'Allemagne persisterait dans des revendications qui ne feraient que constater l'abus de la force, Regnier proposait une ligne qui partant des deux Brisach, passant ensuite par Colmar et suivant la crête des Vosges par Donon, pour prendre comme limite le cours de la Sarre avec Lorquin, Sarrebourg, Philisbourg, Fenestrange, Saare-Union et Bitche aboutirait à Deux-Ponts. M. de Bismarck impassible se borna à repondre à son émissaire qu'il était étonné de le voir revenir de Metz avec des pouvoirs aussi douteux que ceux que lui conférait la seule signature du maréchal Bazaine apposée au bas d'une photographie. « Je le regrette, ajouta-t-il, mais je me vois forcé de cesser toute communication ultérieure avec vous, jusqu'à ce que vous ayez des pouvoirs plus étendus. » Cependant, le chancelier consentit à ne pas rompre les négociations avant d'avoir tenté un dernier effort pour les faire aboutir, et, séance tenante, du consentement de son interlocuteur, il envoya au commandant en chef de l'armée de Metz le télégramme suivant : « Le maréchal Bazaine autorise-t-il M. Regnier à traiter de la reddition de l'armée de Metz, en restant dans les conditions convenues avec ce dernier ?» Le lendemain 29, on recevait à Ferrières une dépêche du maréchal ainsi conçue : « Je ne puis répondre affirmativement à ces questions. J'ai dit à M. Regnier que je ne pouvais disposer de la capitulation de la ville de Metz. »

La mission de Regnier était finie...

Regnier avait abouti cependant à un résultat, il avait fait sortir de Metz le général Bourbaki pour obéir à une prétendue invitation de l'Impératrice. Il avait af-

firmé à l'honorable général, que S. M. désirait le voir immédiatement, lui ou le maréchal Canrobert, et que le gouvernement prussien consentait au départ de l'un ou de l'autre. Regnier invoquait à l'appui de son dire le sauf-conduit dont il était porteur et qui lui avait été délivré par M. de Bismarck lui-même (1).

Le maréchal Bazaine avait donné alors au général Bourbaki l'autorisation de quitter son commandement. Cette autorisation était ainsi conçue : « S. M. l'Impératrice-Régente ayant mandé auprès de sa personne M. le général de division Bourbaki, commandant la garde impériale, cet officier général est autorisé à s'y rendre. — Metz, 15 septembre. — « Deux questions ont été soulevées à ce propos. La première consiste à savoir si le général Bourbaki a été envoyé à Hastings par autorisation ou par ordre du maréchal Bazaine. La pièce que nous venons de citer ne laisse aucun doute à cet égard et il suffit de s'y reporter. La seconde se réfère à un bruit d'après lequel le général Bourbaki aurait été muni d'une autorisation antérieure à la proclamation de la République à Metz,

(1) Voici le texte de ce sauf-conduit, tel que le donne Regnier, en allemand, en anglais et en français, dans sa célèbre brochure :

« Je requiers les officiers commandants des troupes alliées de l'armée de laisser passer sans empêchement M. Regnier et de lui faciliter son voyage autant qu'il sera possible. »

Ferrières, 20 septembre 1870.

Von BISMARCK.

Tous les détachements de troupes sont requis d'exécuter ce qui est ci-dessus.

Quartier général, Ferrières, 20 septembre 1870.

Le Maître quartier général,

PR. PODBIELSKI.

ce qui aurait contribué à lever ses scrupules pour répondre à l'invitation dont il croyait être l'objet de la part de l'Impératrice, en même temps qu'à mettre le maréchal en règle vis-à-vis des susceptibilités de l'opinion publique. La teneur de l'autorisation paraît confirmer ce bruit, puisqu'elle porte la date du 15 septembre (1), et qu'elle est calculée de façon à précéder de vingt-quatre heures le moment précis où la nouvelle de la révolution du 4 septembre fut connue à Metz d'une façon authentique, c'est-à-dire le 16 septembre. Or, Regnier, à l'instigation duquel est due la sortie du général Bourbaki, n'avait pénétré auprès du maréchal Bazaine que le 23 du même mois.

C'est dans ces conditions que le commandant de la garde impériale se mit en route le 25 septembre, sous le déguisement de médecin de la société internationale. Arrivé aux avant-postes prussiens, il trouva un colonel de l'armée du prince Frédéric-Charles qui l'attendait depuis la veille; toute facilité lui fut accordée pour se rendre en Belgique. Mais l'honorable général avait cru s'apercevoir, chemin faisant, que les Prussiens n'étaient guère dupes de son déguisement et qu'ils étaient dans le secret de son voyage. Cette observation n'avait pas peu contribué dès le début à lui suggérer des doutes sur la réalité de l'invitation à laquelle il obéissait, et il commençait à soupçonner vaguement l'intrigue dont il venait

(1) Nous avons puisé le texte et la date de l'autorisation accordée au général Bourbaki, de quitter son commandement, dans une brochure fort intéressante, qui a pour titre : L'*Armée de Metz et le maréchal Bazaine, par un officier d'état-major.* (Paris, Lacroix, Verboeckoven et Cie. 1871.

d'être victime. Il arriva à Londres, le 28 septembre, déjà profondément troublé ; aussi, jugeant que les instructions de Regnier qui lui avait recommandé de garder l'incognito étaient incompatibles avec le désir formel que l'Impératrice semblait lui avoir fait exprimer par son prétendu émissaire, il se rendit immédiatement chez elle et lui déclara qu'il venait prendre ses ordres. L'Impératrice ne put retenir sa surprise en voyant le général, et elle lui demanda vivement comment il se trouvait à Londres en un pareil moment et si quelque grande catastrophe ne venait pas de frapper l'armée de Metz. Apprenant alors dans quelles circonstances le général Bourbaki avait été amené à quitter son commandement, l'Impératrice l'assura de la façon la plus catégorique qu'elle ne l'avait mandé à Londres ni directement, ni indirectement, et qu'elle n'avait rien à lui dire. En présence de cette affirmation qui était pour lui un véritable coup de foudre, le brave général se crut déshonoré et il écrivit en toute hâte à lord Granville, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, une lettre dans laquelle il le priait de s'entremettre auprès du quartier général prussien, afin de lui faciliter les moyens de reprendre son commandement : « Le roi de Prusse comprendra, j'en suis sûr, écrivait le général Bourbaki au ministre de la Reine, le sentiment d'honneur qui me pousse à faire cette demande. Il ne voudrait pas que la conduite d'un loyal soldat fût exposée à des interprétations cruelles et injustes. » Le chef du Foreign-Office déféra avec empressement à ce désir, et, par l'intermédiaire de M. de Bernstorff, ambassadeur de l'Allemagne du Nord auprès de la Reine, lord Granville fut informé le 4 octobre que le

général Bourbaki était autorisé à traverser les lignes prussiennes pour retourner à Metz. Celui-ci quitta immédiatement Londres, gagna la Belgique et se dirigea vers la frontière de Luxembourg par où il comptait rejoindre les avant-postes français. Mais là il lui fut impossible d'obtenir le passage qui lui avait été promis, le prince Frédéric-Charles ne voulant pas reconnaître la décision du quartier général de Ferrières. C'est à ce moment que la délégation de province, ayant eu connaissance de l'aventure du général Bourbaki, lui fit proposer par l'intermédiaire du ministre de France à Bruxelles de ne plus insister pour rentrer à Metz et de venir à Tours. Le délégué du ministère des affaires étrangères invitait le général à cesser de se préoccuper de sa situation personnelle et à subordonner ses convictions et ses sympathies politiques à l'intérêt de la France qui avait besoin de son concours et qui le lui demandait. Cet appel eut un plein succès. Le général Bourbaki écrivit immédiatement au ministre de la guerre pour lui expliquer sa position ; après quoi, il se rendit à Tours où il fut reçu avec la plus grande cordialité et peu de temps après pourvu d'un commandement.

Tel est cet épisode étrange du voyage à Londres du général Bourbaki, qui n'est lui-même qu'un incident dans cette mission vraiment extrardinaire et fantastique de l'émissaire Regnier. On a vu plus haut avec quelle distinction ce dernier avait été accueilli à plusieurs reprises par M. de Bismarck, à Ferrières, alors que le quartier général allemand croyait pouvoir compter sur l'aboutissement immédiat de ses intrigues. Depuis qu'elles avaient échoué, bien plus par la faute des circonstances, il faut

hélas! le dire, que par celle des hommes, M. de Bismarck affectait de traiter cet agent avec une sorte de dédain. Pour lui, Regnier n'était plus qu'un aventurier (1) sur lequel on ne s'était pas trompé, mais auquel on avait cru devoir témoigner quelques égards par déférence pour l'Impératrice dont il était l'agent. Des documents irréfutables établissent le contraire, c'est-à-dire que Regnier n'a été, à aucun degré, l'agent de l'Impératrice qui, jusqu'à la fin de septembre, a toujours refusé de le recevoir, tandis que M. de Bismarck l'a reçu, lui a fait des confidences et s'est servi de lui pour sonder les dispositions du maréchal Bazaine à Metz. Telle est la vérité historique qu'il ne faut laisser altérer par aucune subtilité.

A peine cette odieuse mystification était-elle terminée, que l'agonie de Metz commençait. La seule excuse sérieuse que le maréchal Bazaine ait fait valoir pour expliquer sa participation à des intrigues aussi manifestement au-dessous de son caractère et de sa situation de commandant en chef d'une grande armée, c'est qu'investi par des forces supérieures devant une ville qui n'avait pas, à beaucoup près, les ressources de Paris, il avait constaté de bonne heure leur diminution et prévu à une date certaine leur épuisement. Il fallait donc s'efforcer par tous les moyens possibles d'épargner à cette armée vaillante et glorieuse les horreurs d'une capitulation et arriver, si c'était possible, à la conserver intacte à la France. Malheureusement, les allées et venues de Re-

(1) Dans une communication officielle adressée à lord Granville, par le comte de Bernstorff, au nom du quartier général de Versailles dans l'affaire Bourbaki, Regnier était traité de *farceur*.

gnier n'avaient eu pour résultat que de faire perdre au maréchal un temps précieux, qui eut été plus utilement dépensé dans des sorties, et l'instant approchait où l'armée, à bout de vivres, n'aurait plus qu'à se rendre à discrétion, si une démarche directe tentée au quartier général de Versailles ne venait pas la sauver de cette extrémité. Sous l'empire de ces cruelles exigences, le maréchal Bazaine se décida à convoquer, le 10 octobre, un conseil de guerre dans lequel il fut résolu que des pourparlers seraient engagés avec l'ennemi, afin de conclure une convention militaire, honorable et acceptable pour tous.

Le général Boyer fut désigné pour remplir cette mission et l'autorisation de se rendre à Versailles, après lui avoir été refusée le 11 octobre par le prince Frédéric-Charles, lui fut accordée, le 12, sur une dépêche télégraphique du roi de Prusse. Le même jour, l'envoyé de l'armée du Rhin se dirigea, accompagné de deux officiers prussiens, sur Ars, où un train spécial fut mis à sa disposition et le conduisit par Pont-à-Mousson, Frouard et Toul jusqu'à Nanteuil. De là il continua sa route en voiture par Meaux et Lagny, jusqu'à Versailles, où il arriva le 14, mais où il ne lui fut pas permis de communiquer librement.

Reçu le même jour et le lendemain par M. de Bismarck, le général Boyer lui proposa d'autoriser l'armée du Rhin à sortir de Metz avec armes et matériel et à se rendre dans une ville de l'intérieur avec l'engagement préalable de ne plus prendre part aux opérations militaires contre la Prusse. Le chancelier déclara que cette demande était inacceptable, si elle n'engageait pas une

question politique, la question même de la paix. L'Allemagne ne pouvait traiter qu'avec la Régente, et à son défaut, avec la Chambre des députés de 1869, issue du suffrage universel et illégalement dissoute. Naturellement, M. de Bismarck qui était encore loin à cette époque de soupçonner l'existence de l'armée de la Loire, assurait que la prolongation de la guerre n'avait d'autre résultat que de désorganiser le pays, dont les parties non occupées par les armées allemandes étaient la proie de la démagogie la plus avancée. L'est, disait-il, est tout entier en notre pouvoir ; le nord demande la paix ; l'ouest s'agite bien plus sous l'influence d'un souffle religieux que d'un souffle militaire ; quant au midi, il est à la veille de se constituer en confédération. Le général Boyer, gardé à vue, n'avait aucun moyen, il faut le reconnaître, de contredire ces affirmations, il ne put donc que prendre acte des conditions mises par le quartier général prussien aux avantages que réclamait l'armée du Rhin et repartir pour Metz, afin de les soumettre au commandant en chef et à son conseil de guerre.

Le lendemain du retour du général Boyer, le 18 octobre, eut lieu une nouvelle conférence militaire sous la présidence du maréchal Bazaine. Il y fut décidé à la majorité de sept voix contre deux que le général Boyer retournerait à Versailles et qu'il irait de là en Angleterre, dans l'espoir que, par l'intervention de l'Impératrice-Régente, le roi de Prusse accorderait des conditions plus favorables à l'armée du Rhin. Mais le conseil, à l'unanimité, ajouta que le maréchal commandant en chef n'accepterait aucune délégation pour signer les bases d'un traité concernant des questions étrangères à l'armée, la-

quelle devait rester en dehors de toute négociation politique.

Le général Boyer revint donc à Versailles. Il trouva M. de Bismarck inflexible et persistant comme la première fois à subordonner à une question politique les avantages réclamés en faveur de l'armée du Rhin (1). Dès lors il s'agissait pour la Prusse de définir nettement ce qu'elle entendait par la paix dont elle demandait la signature à l'Impératrice-Régente. En d'autres termes, le moment était venu pour le chancelier de faire connaître ses conditions. Mais sur ce point, le général Boyer, croyons-nous, ne fut pas plus heureux que tant d'autres, et, en somme, on sera bien près de la vérité en disant que cette paix voulue par le quartier général allemand, c'était plutôt une paix en blanc qu'une paix nettement définie. En tout cas, il n'est pas prouvé que la ville de Metz eût été mise en dehors des sacrifices exigés alors de la France pour lui conserver l'armée du Rhin. Car, des deux combinaisons qui avaient cours à cet égard, l'une tranchait la question dans un sens peu favorable à nos intérêts, puisqu'elle accordait à la Prusse l'Alsace, plus une bande de territoire partant de Sarreguemines et s'avançant dans la Lorraine sur une étendue qui ne devait pas être moindre d'un nombre de kilomètres carrés déterminés : une formule aussi vague réservait une liberté d'action presque illimitée à M. de Bismarck et dans

(1) D'après l'auteur du livre intitulé : *Metz, campagne et négociations*. M. de Bismarck exigeait la cession de la ville de Metz et la signature de tous les chefs de l'armée du maréchal Bazaine, reconnaissant la Régence et s'engageant à la rétablir. (V. p. 353.)

tous les cas, elle ne sauvait pas Metz, compris dans la partie minimum de cette ligne. L'autre combinaison, à laquelle on s'attachait de préférence dans quelques centres politiques à l'étranger, consistait à laisser la ville de Metz à la France, mais sous la double condition que ses forteresses seraient démantelées et que la place de Luxembourg serait acquise à nos frais pour le compte de l'Allemagne. Combinaison bizarre, à notre sens, car elle ne pouvait guère plus s'effectuer par l'intermédiaire de la France, dont les principes et la position répugnaient à de semblables trafics, que par celui de l'Europe, dont la signature avait garanti par un acte solennel, à la date du mois de mai 1867, la neutralité et l'indépendance du territoire grand-ducal. Enfin, il est de notoriété publique qu'au moment où le général Boyer traitait avec M. de Bismarck, les journaux officieux de Berlin étaient unanimes à annoncer que le chancelier revendiquait Metz comme une forteresse allemande.

En quoi donc consistaient essentiellement les propositions dont le général Boyer était porteur de la part de M. de Bismarck? A conseiller à l'Impératrice de se rendre avec son fils à Metz, au centre de l'armée qui resterait ainsi à sa disposition et avec laquelle elle ferait exécuter la paix qui serait signée ultérieurement. Maintenant, quelle devait être cette paix ? Le quartier général prussien refusait de le dire, alléguant que ses conditions étaient suffisamment connues. Or, tout ce qu'on savait à cet égard par des communications officielles, c'est que la Prusse réclamait de la France des territoires d'une superficie égale à ceux de Nice et de la Savoie et compre-

nant ensemble une population d'environ 1,500,000 âmes, avec la ville de Metz bien entendu.

Cependant la délégation de Tours s'était émue justement de la présence à Londres de l'envoyé de l'armée du Rhin et des négociations qu'il était censé poursuivre avec l'Impératrice-Régente. Le gouvernement français était en droit d'espérer que le général Boyer qui, en Belgique et en Angleterre, jouissait de la pleine liberté de ses communications, n'omettrait pas de le renseigner exactement, sinon sur le but de son voyage, au moins sur la situation réelle de Metz et de l'armée du Rhin à l'égard de laquelle beaucoup d'incertitudes régnaient encore (1). Pour des raisons que nous n'avons ni à connaître, ni à apprécier, le général Boyer n'en fit rien, et la délégation continua à ignorer le véritable état des choses jusqu'au dernier moment, car, à son arrivée, le général Bourbaki avait dit que l'armée de Metz, encore bien pourvue, sortirait quand elle voudrait : et si plus tard une communication officielle du maréchal Bazaine parvint à Tours, il ne faut pas oublier qu'elle ne put être déchiffrée à temps.

Tout ce qui est vrai, c'est que par l'entremise d'un diplomate influent, S. M. fut prévenue des appréhensions que suscitaient dans le gouvernement et dans le pays les pourparlers engagés auprès d'elle. On lui faisait ressortir que l'armée de la Loire avait réussi à prendre rapidement une grande consistance, et on

(1) Le général Boyer passant quelques jours après par Bruxelles, y vit le ministre de France, M. Tachard, à qui il raconta tout au long les négociations auxquelles il avait été mêlé; mais à ce moment Metz avait déjà capitulé.

la priait de ne pas entrer dans des agissements susceptibles de compliquer la situation militaire.

Cette fois encore, nous avons la satisfaction de le constater, la conduite de l'Impératrice fut très-noble et très-patriotique. Elle répondit qu'elle n'était occupée qu'à atténuer les conditions de la capitulation de Metz, qui n'était malheureusement plus qu'une question d'heures, mais que rien, dans son attitude ni dans ses actes, n'aurait pour conséquence d'entraver la défense du pays. Il conviendrait d'ajouter d'ailleurs que l'activité et l'énergie de M. Gambetta à cette époque étaient hautement appréciées à Hastings (1).

Quant à la proposition de se rendre à Metz avec son

(1) D'après la déposition du général Boyer devant la Commission d'enquête chargée d'examiner les actes du gouvernement du 4 septembre, voici quelle aurait été la réponse de l'Impératrice à la démarche dont il est parlé plus haut, le 26 octobre :

« La reddition de Metz est une affaire d'heures. Les vivres manquent. On ne saurait donc trop se hâter de conclure l'armistice. Je désire sauver la dernière armée de l'ordre, même au prix de toutes nos espérances. Vous ne pouvez douter de mon ardent patriotisme, qui me fait m'effacer aujourd'hui, tout en réservant nos droits, à la conclusion de la paix. »

Il est à peine besoin d'ajouter que cette réponse ne fut pas communiquée officiellement, la personne chargée de la transmettre étant obligée, per sa position, à beaucoup de ménagements dans son rôle d'intermédiaire.

Constatons aussi que le gouvernement de Tours avait fait les plus grands efforts pour correspondre avec le maréchal Bazaine. Mais aucun de ses nombreux émissaires n'était revenu, et le maréchal a déclaré qu'il n'en avait pas vu un seul. Dans les premiers jours d'octobre, la délégation eut la pensée d'envoyer à Metz la maréchale Bazaine, qui, malgré un état de grossesse très-avancé, consentit avec un patriotisme digne d'éloges à entreprendre ce voyage pénible. Elle s'adressaà M. de Bismarck pour avoir un sauf-conduit, que l'habile chancelier ne lui refusa pas, mais qui lui parvint la veille de la capitulation.

fils, l'Impératrice-Régente voulut l'examiner mûrement et la soumettre à une délibération approfondie de la part de ses conseillers. Contre le sentiment de quelques-uns d'entre eux, et après deux jours d'hésitation, qui s'expliquent suffisamment par l'importance d'une décision de laquelle dépendait le sort de l'armée de Metz, elle finit par répondre négativement. Avec un sens politique qui l'honore devant l'histoire, l'Impératrice avait compris que la combinaison suggérée par M. de Bismarck cachait un piége odieux. En effet, pour quiconque a vu alors la province, l'intervention de l'Impératrice eut été le signal du déchaînement de la guerre civile. Car l'armée de Metz, à supposer qu'elle eût consenti à se prêter à un rôle politique, n'était plus à ce moment aussi complétement maîtresse de la situation qu'on s'était plu à le faire croire au maréchal Bazaine. Une autre armée, déjà forte de 100,000 hommes était en voie d'organisation sur les bords de la Loire, et il n'est pas douteux que cette armée, fruit des efforts et du patriotisme de la nation toute entière, autant que du gouvernement, eût protesté contre une restauration de l'Empire. Sans doute il entrait dans les calculs de la Prusse de jeter l'une contre l'autre ces deux armées et d'achever par la guerre civile l'œuvre de la défaite et de l'invasion étrangère, dans notre malheureux pays. Grâce au ciel, cette dernière épreuve lui a été épargnée par la haute raison de l'Impératrice-Régente, et nous sommes profondément convaincus qu'il est du devoir d'une plume impartiale de lui rendre cette justice (1).

(1) C'est à ce moment que l'Impératrice fit savoir à lord Granville, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, qu'elle ne son-

Ici se pose une question souvent agitée dans ces derniers temps, la question de savoir si la France aurait obtenu de meilleures conditions de l'empire que de la république. En renversant un gouvernement régulier pour lui en substituer un que les grandes Puissances ne devaient pas reconnaître, il n'est pas douteux que la révolution du 4 septembre a privé le pays de l'assistance des neutres dans un moment où elle lui était absolument nécessaire. Mais, quant à croire que l'Impératrice-Régente, une fois hors du territoire français, pouvait, en concluant la paix dès le 26 octobre, épargner à la France d'autres sacrifices que ceux que la continuation de la guerre pendant quatre mois de plus a nécessairement entraînés, cela nous paraît une pure illusion. Il faut bien se convaincre, en effet, qu'après Sedan, la Prusse avait donné libre carrière à ses ambitions, et qu'elle était décidée à les faire prévaloir quelle que fût la forme du gouvernement en France. Empire ou République, peu lui importait, elle ne cherchait que des garanties pour la paix qu'elle voulait imposer : hors de là tout lui était indifférent. Au 31 octobre, trois milliards et demi d'indemnité avec l'abandon de l'Alsace jusqu'à Colmar et de la Lorraine jusqu'à Metz eussent pu être des conditions satisfaisantes pour M. de Bismarck, traitant, soit avec l'Impératrice, soit avec le gouvernement de la Défense Nationale. Mais c'était son minimum invariable. Plus tard il a exigé davantage. Toutefois, il n'est pas prouvé

geait en aucune façon à abuser de l'hospitalité anglaise pour se livrer à des entreprises dynastiques, et qu'elle s'abstiendrait rigoureusement de tout ce qui pourrait soulever à ce sujet la moindre difficulté. Lord Lyons fut chargé de faire part à la délégation de Tours de cette communication.

qu'une autre procédure diplomatique que celle qui a été suivie n'eût pas ramené M. de Bismarck à ses conditions primitives. En ce qui regarde celles-ci, telle est du moins notre conviction, il n'appartenait pas plus à la Régente qu'au gouvernement de la Défense Nationale de les modérer : seule une intervention vigoureuse de l'Europe eut été susceptible de les adoucir.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce douloureux exposé, de dire quelques mots sur le rôle politique du maréchal Bazaine. Certes, loin de nous la pensée de nous associer, même de loin, aux accusations portées contre la loyauté du commandant en chef de l'armée du Rhin, et de vouloir juger son œuvre militaire. Mais on ne saurait se défendre d'un sentiment pénible en voyant un homme en qui le pays avait placé toute sa confiance, recevoir un espion prussien, comme Regnier, et négocier sérieusement avec lui. Ce fait seul prouvera aux plus incrédules combien le maréchal est étranger aux choses de la politique proprement dite. Nous croyons, jusqu'à preuve du contraire et malgré des faits bien difficiles à expliquer, qu'il a été, dans ces agissements, si manifestement au-dessous de sa situation, un homme de bonne foi, ne cherchant que le salut de son armée et étranger à toutes les ambitions criminelles qui lui ont été si durement reprochées. Mais le fait est qu'en traitant avec Regnier, en faisant partir le général Bourbaki pour Londres, le maréchal Bazaine se condamnait à dépenser dans l'inaction ses vivres et ses approvisionnements, tandis que son devoir de soldat était de harceler sans relâche l'ennemi, et de l'user par des attaques incessantes. Le jeu de M. de Bismarck dans cette affaire était facile à comprendre. Il vou-

lait endormir le commandant en chef de l'armée du Rhin par de belles promesses et ralentir ainsi les opérations militaires de celui-ci jusqu'au jour où, la faim se faisant sentir dans son armée, elle lui imposerait l'obligation pure et simple de capituler. Malheureusement, ce jeu n'a que trop réussi, et la plus belle armée peut-être que la France ait possédée, depuis cinquante ans, s'est trouvée perdue pour le pays qui avait cependant un besoin bien pressant de ses services. Un de nos plus brillants officiers de marine, appréciant dans une publication récente le caractère et les qualités du maréchal Pellissier devant Sébastopol, faisait cette remarque que ce commandant en chef ne s'était signalé ni par l'étendue, ni par la hauteur de ses conceptions, mais qu'avant tout, il avait été une volonté. Le mot est très-juste, et quand on examine de près cette histoire si pleine de péripéties de l'armée de Metz, on arrive à se convaincre que ce qui a manqué le plus au maréchal Bazaine c'est une volonté.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE PREMIER

N° 1. Le comte de Granville à lord Lyons, à Paris.

Foreign-Office, le 7 septembre 1870.

N° 2. M. Jules Favre aux agents diplomatiques de la France à l'étranger.

Paris, le 6 septembre 1870.

N° 3. Le comte de Beust au prince de Metternich, à Paris.

Vienne, le 12 septembre 1870.

N° 4. Mission du prince Napoléon en Italie.

N° 5. Lord Lyons au comte de Granville.

Paris, le 9 septembre 1870.

N° 1

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS, A PARIS.

Foreign-Office, 7 septembre 1870.

Le Gouvernement de Sa Majesté a reçu les communications télégraphiques de Votre Excellence, annonçant les graves événements survenus à Paris depuis que l'empereur Napoléon s'est rendu au roi de Prusse. Je vous donne pour instruction de rester à votre poste aussi longtemps qu'un membre du corps diplomatique pourra le faire, afin de pouvoir protéger aussi efficacement que possible les intérêts et les propriétés des sujets de Sa Majesté résidants en France. A cet effet, vous communiquerez avec n'importe quel Gouvernement de fait (sans toutefois le reconnaître formellement) qui aurait le pouvoir en mains, et cela jusqu'à ce que vous receviez de moi de nouvelles instructions.

Dans l'éventualité où Sa Majesté l'Impératrice se déciderait à quitter Paris, avec l'intention de maintenir le gouvernement impérial, ne fût-ce qu'avec une ombre

d'autorité, vous ne suivrez Sa Majesté dans aucune circonstance; mais vous ferez tout ce qui sera en votre pouvoir pour contribuer à la sûreté et au confort de Sa Majesté, si vous êtes appelé à offrir votre conseil et votre assistance.

(*Signé*) GRANVILLE.

(Blue Book anglais.)

N° 2.

M. JULES FAVRE AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE A L'ÉTRANGER.

Paris, le 6 septembre 1870.

Monsieur,

Les événements qui viennent de s'accomplir à Paris s'expliquent si bien par la logique inexorable des faits qu'il est inutile d'insister longuement sur leur sens et leur portée.

En cédant à un élan irrésistible, trop longtemps contenu, la population de Paris a obéi à une nécessité supérieure, celle de son propre salut.

Elle n'a pas voulu périr avec le pouvoir criminel qui conduisait la France à sa perte.

Elle n'a pas prononcé la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie : elle l'a enregistrée au nom du droit, de la justice et du salut public.

Et cette sentence était si bien ratifiée à l'avance par la conscience de tous, que nul, parmi les défenseurs du pouvoir qui tombait, ne s'est levé pour le soutenir.

Il s'est effondré de lui-même, sous le poids de ses fautes, aux acclamations d'un peuple immense, sans qu'une goutte de sang ait été versée, sans qu'une personne ait été privée de sa liberté.

Et l'on a pu voir, chose inouïe dans l'histoire, les citoyens auxquels le cri du peuple conférait le mandat périlleux de combattre et de vaincre, ne pas songer un instant aux adversaires qui, la veille, les menaçaient d'exécutions militaires. C'est en leur refusant l'honneur d'une répression quelconque, qu'ils ont constaté leur aveuglement et leur impuissance.

L'ordre n'a pas été troublé un seul moment : notre confiance dans la sagesse et le patriotisme de la garde nationale et de la population tout entière, nous permet d'affirmer qu'il ne le sera pas.

Délivré de la honte et du péril d'un gouvernement traître à tous ses devoirs, chacun comprend que le premier acte de cette souveraineté nationale, enfin reconquise, est de se commander à soi-même et de chercher sa force dans le respect du droit.

D'ailleurs, le temps presse : l'ennemi est à nos portes; nous n'avons qu'une pensée, le repousser hors de notre territoire.

Mais cette obligation que nous acceptons résolûment, ce n'est pas nous qui l'avons imposée à la France; elle ne la subirait pas si notre voix avait été écoutée.

Nous avons défendu énergiquement, au prix même de

notre popularité, la politique de la paix. Nous y persévérons avec une conviction de plus en plus profonde.

Notre cœur se brise au spectacle de ces massacres humains dans lesquels disparaît la fleur des deux nations qu'avec un peu de bon sens et beaucoup de liberté on aurait préservées de ces effroyables catastrophes.

Nous n'avons pas d'expression qui puisse peindre notre admiration pour notre héroïque armée, sacrifiée par l'impéritie du commandement suprême, et cependant plus grande par ses défaites que par les plus brillantes victoires.

Car, malgré la connaissance des fautes qui la compromettaient, elle s'est immolée, sublime, devant une mort certaine, et rachetant l'honneur de la France des souillures de son gouvernement.

Honneur à elle ! La Nation lui ouvre ses bras ! Le pouvoir impérial a voulu les diviser, les malheurs et le devoir les confondent dans une solennelle étreinte. Scellée par le patriotisme et la liberté, cette alliance nous fait invincibles.

Prêts à tout, nous envisageons avec calme la situation qui nous est faite.

Cette situation, je la précise en quelques mots ; je la soumets au jugement de mon pays et de l'Europe.

Nous avons hautement condamné la guerre, et, protestant de notre respect pour le droit des peuples, nous avons demandé qu'on laissât l'Allemagne maîtresse de ses destinées.

Nous voulions que la liberté fût à la fois notre lien

commun et notre commun bouclier ; nous étions convaincus que ces forces morales assuraient à jamais le maintien de la paix. Mais, comme sanction, nous réclamions une arme pour chaque citoyen, une organisation civique, des chefs élus; alors nous demeurions inexpugnables sur notre sol.

Le gouvernement impérial, qui avait depuis longtemps séparé ses intérêts de ceux du pays, a repoussé cette politique ; nous la reprenons, avec l'espoir qu'instruite par l'expérience, la France aura la sagesse de la pratiquer.

De son côté, le roi de Prusse a déclaré qu'il faisait la guerre, non à la France, mais à la dynastie impériale.

La dynastie est à terre. La France se lève.

Le roi de Prusse veut-il continuer une guerre impie qui lui sera au moins aussi fatale qu'à nous ?

Faut-il donner au monde du XIXe siècle ce cruel spectacle de deux nations qui s'entre-détruisent, et qui, oublieuses de l'humanité, de la raison, de la science, accumulent les ruines et les cadavres.

Libre à lui : qu'il assume cette responsabilité devant le monde et devant l'histoire !

Si c'est un défi, nous l'acceptons.

Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.

Une paix honteuse serait une guerre d'extermination à courte échéance.

Nous ne traiterons que pour une paix durable.

Ici, notre intérêt est celui de l'Europe entière, et nous

avons lieu d'espérer que, dégagée de toute préoccupation dynastique, la question se posera ainsi dans les chancelleries.

Mais fussions-nous seuls, nous ne faiblirons pas.

Nous avons une armée résolue, des forts bien pourvus, une enceinte bien établie, mais surtout les poitrines de 300,000 combattants décidés à tenir jusqu'au dernier.

Quand ils vont pieusement déposer des couronnes aux pieds de la statue de Strasbourg, ils n'obéissent pas seulement à un sentiment d'admiratiou enthousiaste, ils prennent leur héroïque mot d'ordre, ils jurent d'être dignes de leurs frères d'Alsace et de mourir comme eux.

Après les forts, les remparts; après les remparts, les barricades. Paris peut tenir trois mois et vaincre; s'il succombait, la France, debout à son appel, le vengerait; elle continuerait la lutte, et l'agresseur y périrait.

Voilà, Monsieur, ce que l'Europe doit savoir. Nous n'avons pas accepté le pouvoir dans un autre but. Nous ne le conserverions pas une minute si nous ne trouvions pas la population de Paris et la France entière décidées à partager nos résolutions.

Je les résume d'un mot, devant Dieu qui nous entend, devant la postérité qui nous jugera : nous ne voulons que la paix. Mais si l'on continue contre nous une guerre funeste que nous avons condamnée, nous ferons notre devoir jusqu'au bout, et j'ai la ferme confiance que notre cause, qui est celle du devoir et de la justice, finira par triompher.

C'est en ce sens que je vous invite à expliquer la situation à M. le ministre de la Cour près de laquelle vous

êtes accrédité, et entre les mains duquel vous laisserez copie de ce document.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le 6 septembre 1870.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Jules Favre.

N° 3.

LE COMTE DE BEUST AU PRINCE DE METTERNICH A PARIS.

Vienne, le 12 septembre 1870.

M. le chargé d'affaires de France m'a remis copie de la circulaire adressée par M. Jules Favre aux représentants de la France à l'étranger. Nous ne pouvons que rendre hommage aux sentiments d'humanité et de patriotisme dont témoigne cette pièce. Nous constatons aussi avec une vive satisfaction qu'aucun acte de violence contre la vie et la liberté des personnes n'a été commis pendant les événements qui ont amené l'installation au pouvoir du gouvernement actuel. Le langage de M. Jules Favre nous fait enfin espérer que des négociations relatives au rétablissement de la paix pourront être ouvertes, et je n'ai pas besoin de dire combien nous serions heureux de les voir aboutir à un résultat favorable. Le gouverne-

ment impérial et royal sera toujours prêt, pour sa part, à contribuer aux efforts qui seront tentés afin de mettre un terme aux calamités de la guerre. L'humanité, non moins que les intérêts de la politique, nous en fait un devoir.

Les liens d'amitié qui subsistent depuis longtemps entre l'empire Austro-Hongrois et la France reposent sur des fondements assez solides pour que nous puissions compter sur leur maintien. De notre côté, nous désirons sincèrement établir avec le nouveau gouvernement des rapports de confiance et de bon accord. Votre Altesse peut en donner à M. Jules Favre l'assurance positive. Si la nature provisoire du gouvernement actuel ne nous permet pas de revêtir nos relations des formes officielles tout à fait régulières, nous n'avons pas moins donné une preuve évidente de nos intentions en chargeant V. A. de rester à son poste et d'entretenir avec M. Jules Favre les relations internationales d'usage. Je ne puis ici que réitérer cet ordre, en exprimant, en même temps, la satisfaction que m'a causée le maintien du comte de Mosbourg à Vienne. Je vois dans ce fait un témoignage non équivoque du désir du gouvernement français de cultiver avec nous de bons rapports. Nous constatons avec plaisir l'existence de ces dispositions qui répondent entièrement aux nôtres. Veuillez donner lecture de la présente dépêche à M. Jules Favre et recevez, etc.

Signé, BEUST.

(Livre rouge austro-hongrois.)

N° 4.

MISSION DU PRINCE NAPOLÉON EN ITALIE.

Dans une brochure qui a paru au mois de septembre dernier, le prince Napoléon a publié une relation de sa mission en Italie. En voici les points essentiels :

« Je ne rappelle pas les événements du 28 juillet au 19 août, dont j'ai suivi toutes les péripéties. Je me suis borné tristement, simplement et silencieusement à rester auprès de S. M. l'empereur. Dans la matinée du 19 août, à Châlons, l'empereur entre dans ma baraque et me dit :

« Les affaires vont mal. Tu ne m'es d'aucune utilité » auprès de moi ; une chance, peu probable, mais cependant possible, serait décisive, c'est que l'Italie se » prononçant pour la France déclare la guerre et tâche » d'entraîner l'Autriche. Personne n'est mieux indiqué » que toi pour cette mission près de ton beau-père et de » l'Italie. Il faut que tu partes de suite pour Florence. » J'écris au roi, voici ma lettre. »

« Mon premier mouvement fut l'étonnement ; je résistai d'abord ; mon désir ardent était de partager jusqu'au bout le sort de nos soldats. Je fis observer qu'il me paraissait peu probable d'obtenir la coopération active immédiate de l'Italie et encore moins celle de l'Autriche ; que personnellement sans responsabilité directe dans les événements, mon vœu était de rester à l'armée auprès de l'empereur. Sa Majesté insista, faisant surtout valoir

mon inutilité auprès d'Elle, devenue plus complète encore depuis que l'empereur n'exerçait plus le commandement en chef. Mon cousin fit un appel à mon dévouement, disant que je n'avais ni le devoir vis-à-vis de moi-même ni le droit vis-à-vis de lui et du pays de refuser de rendre un service, et il ajouta : « Du reste, tu ne me quittes que » pour quelques jours ; si ta mission ne réussit pas, tu » me rejoindras. Les projets de Mac-Mahou sont bien » arrêtés ; l'armée se retire sur Paris par les places du » Nord. C'est sous Paris que nous livrerons probable- » ment une bataille décisive, et, d'ici là, tu seras de re- » tour. » Malgré tout mon profond respect pour l'empereur, je lui fis observer que, ne commandant plus l'armée, mon chef militaire était M. le maréchal de Mac-Mahon et qu'il me fallait un ordre de lui. « Qu'à cela ne tienne, répondit l'empereur, tu vas l'avoir. » Voici les ordres que je reçus :

« S. A. I. le prince Napoléon, étant chargé par l'em- » pereur d'une mission en Italie, toutes les autorités sont » requises de lui donner aide et assistance si besoin s'en » faisait sentir.

» Donné au quartier impérial du camp de Châlons, le » 19 août 1870.

» NAPOLÉON. »

» S. A. I. le prince Napoléon est chargé par l'empereur » d'une mission spéciale.

» Toutes les autorités civiles et militaires sont invitées à

» lui en faciliter l'accomplissement en mettant à sa dispo-
» sition tous les moyens dont il pourrait avec besoin.

» Au quartier-général du camp de Châlons, le 19 août
» 1870.

» Le maréchal commandant en chef,

» de Mac-Mahon. »

« Ne voulant exposer que ma conduite personnelle, je ne dirai rien des ordres et instructions que je reçus de l'empereur pour le roi d'Italie. Chacun comprendra cette réserve.

» Je partis le 19 à midi pour l'Italie, en passant par Lagny et Meaux, avec ordre de ne pas aller à Paris. Je constate que mon départ avait lieu à la suite de l'assurance et de la croyance que l'empereur avec l'armée se retirait sur Paris où je le rejoindrais, qu'il avait lieu sur l'ordre formel de mon souverain Napoléon III et du général de l'armée, le maréchal de Mac-Mahon.

» La dépêche suivante de M. le baron de Malaret, ministre de France à Florence, répond à l'insinuation que l'on a faite que le ministère à Paris ignorait et blâmait ma mission. Le ministre de France m'écrit le 21 août :

« Monseigneur,

» Conformément au désir que vous m'avez exprimé ce matin, j'ai prié le ministre des affaires étrangères de l'empereur de me mettre en mesure de renseigner exactement Votre Altesse Impériale sur la situation politique et militaire. Je trouve en rentrant chez moi le télégramme uivant du prince de la Tour d'Auvergne :

» Dites au prince Napoléon que la situation militaire est aseez grave et que nous sommes toujours sans nouvelles du maréchal Bazaine.

» Veuillez agréer, etc.

» MALARET.

«Pendant que je faisais des efforts sur l'Italie et indirectement sur l'Autriche, je voulais être renseigné non-seulement sur la situation de l'armée, mais aussi sur celle de Paris. On sait l'influence qu'y exerçait alors le général Trochu, gouverneur militaire; cela me décida à lui envoyer la note suivante:

» Je suis envoyé ici par l'empereur et le maréchal Mac-Mahon pour décider l'Italie et l'Autriche à faire la guerre... Mon opinion est que l'Italie pourrait donner 50,000 hommes dans huit jours, portés à 100,000 dans quinze jours et à 150,000 dans un mois. Je suis sans nouvelles précises et je m'adresse à vous qui avez mon amitié et ma confiance. Dites-moi quelle est notre situation militaire et donnez-moi votre avis sur la direction des soldats italiens si je pouvais les obtenir. Faut-il les diriger par le mont Cenis sur Belfort ou par les Alpes sur Munich; dans ce cas, la permission de l'Autriche est nécessaire puisqu'on passe sur son territoire..... Réponse urgente; prière de garder le secret sur ma note.

» NAPOLÉON (Jérôme.) »

Le général Trochu me répondait le 25 août:

« Nouvelles améliorées, le maréchal Mac-Mahon s'étant renforcé et Bazaine étant ravitaillé, mais grande incer-

titude au sujet des combinaisons et opérations ; on les tient secrètes, s'il y en a.

» Il faudrait concentration sur Lyon, et de là, par marche perpendiculaire, menacer le flanc gauche de l'invasion dans la direction de Belfort ou de Langres.

» Des éclaireurs ennemis paraissent à Châlons et à Troyes. La défense de Paris marche bien. Respectueux dévouement.

» Général TROCHU. »

Le 27 août, apprenant par les nombreuses dépêches que je recevais que l'Empereur et l'armée marchaient sur le Chesne-Populeux, ce qui les détournait de la direction de Paris, je voulais mettre fin à mon séjour à Florence, et rejoindre l'ennemi. Sans divulguer les détails de ma négociation qui ne m'appartiennent pas, je transcris la dépêche télégraphique suivante, qui n'a trait qu'à ma position personnelle et prouve ma volonté de partir.

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR, AU QUARTIER IMPÉRIAL.

Florence, 27 août 1870.

« Je ne crois pas pouvoir décider l'Italie à la guerre avant de nouveaux événements. Selon vos ordres, j'ai refusé toute discussion sur une intervention diplomatique.

» Je n'ai pas de réponse aux deux dernières dépêches écrites à Votre Majesté.

» On m'écrit de Paris que l'on attaque ma mission, que

l'on interpellera à la Chambre et que le ministère me défendra mal. Dans cette situation, veuillez me donner vos ordres positifs : il n'y en a que trois de possible :

» 1° Ou de rester ici, suivre la négociation, ce que je ne désire pas;

» 2° Ou de vous rejoindre; il me sera difficile de ne pas traverser Paris;

» 3° Ou de me rendre ma liberté d'action, si vous pensez que je ne puis être utile à rien auprès de vous.

» J'attends vos ordres et vous prie de les formuler clairement.

« Napoléon (Jérome). »

Voici la réponse de l'empereur :

Chesne, 27 août 1870.

AU PRINCE NAPOLÉON, A FLORENCE

» J'ai reçu tes dépêches. Rien de nouveau ici. Je te prie de rester où tu es pour poursuivre la négociation. J'écrirai à Paris pour qu'on te défende si on t'attaque.

» NAPOLÉON. »

Je passai les journées des 28, 29 et 30 août dans une inquiétude mortelle et dans cette alternative, ou de quitter Florence malgré l'empereur, ou d'y rester selon ses ordres. D'autres dépêches m'informaient que l'armée en pleine opération se trouverait engagée d'une heure à l'autre et que je ne pourrais arriver qu'après la lutte.

Ce qui m'a décidé dans mon extrême perplexité, c'est la conviction que, dans les circonstances difficiles surtout, la ligne stricte du devoir et de la discipline est la seule à suivre sans préoccupations personnelles. Craignant de contrarier les intentions de l'empereur en quit-l'Italie, car cette puissance pouvait avoir un rôle prépondérant pour nous dans le cas où le sort des armes ne nous eût pas été fatal ou s'il eût été seulement indécis, j'obéis à l'Empereur.

Les 30, 31 août et 1er septembre m'apportèrent toutes les heures les nouvelles des désastres; elles me venaient de la Belgique presque instantanément.

Sedan arrive et, à sa suite, l'usurpation du soi-disant gouvernement de la Défense Nationale.

Je quitte l'Italie pour la Suisse et, en partant, j'écris à l'Empereur la lettre suivante :

A S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS

Florence, ce 4 septembre 1870.

« Sire,

» J'apprends les batailles perdues et votre captivité! Mon dévouement, mon devoir dictent ma conduite ; je demande à vous rejoindre, aujourd'hui surtout que toute défense de la patrie est impossible pour moi après les événements de Paris.

» Quelles que soient les conditions qui me seront faites, je m'y soumets d'avance pour être auprès de vous. Le malheur ne peut que resserrer les liens qui m'attachen

à vous depuis mon enfance. Je prie Votre Majesté d'accéder à la demande que je lui fais et que j'adresse au roi de Prusse.

» Veuillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis,

» de Votre Majesté,

» le très-dévoué cousin,

» NAPOLÉQN (Jérome). »

Voici la réponse :

AU PRINCE NAPOLÉON

Wilhelmshœhe, le 17 septembre 1870.

« Mon cher cousin,

» Je suis bien touché de l'offre que tu me fais de partager ma captivité, mais je désire rester seul avec le peu de personnes qui m'ont suivi, et j'ai même prié l'Impératrice de ne pas venir me rejoindre.

» J'espère que nous nous reverrons un jour, dans des temps plus heureux; en attendant, je te renouvelle l'assurance de ma sincère amitié.

» NAPOLÉON. »

N° 5

LORD LYONS AU COMTE DE GRANVILLE

Paris, le 9 septembre 1870.

J'ai déjà eu l'honneur d'informer Votre Seigneurie par le télégraphe que M. Jules Favre accepte votre offre de transmettre toute communication tendant à la paix, et qu'il vous prie de poser en son nom au comte de Bismarck la question suivante :

« Le comte de Bismarck veut-il entrer en pourparlers pour arriver à un armistice et à une conférence sur les conditions de la paix; et avec qui entend-il engager cette conversation? »

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus une copie de la lettre autographe de M. J. Favre, contenant cette demande. La lettre m'a été apportée par le prince de Metternich, qui était allé de chez moi trouver M. J. Favre et lui avait dit qu'il retournait me voir. De là, l'allusion au prince au commencement de la lettre.

Après l'avoir reçue, j'allai immédiatement chez M. J. Favre. Il me demanda, comme il est dit dans ma dépêche, de prier Votre Seigneurie tout particulièrement, de transmettre sa demande directement par télégraphe au quartier général prussien, et directement au comte de Bismarck.

Il me dit qu'il paraît, d'après une réponse faite à une

communication venant de l'Italie, que M. de Thiele à Berlin n'a pas qualité pour traiter de conditions de paix; il ajouta qu'il était fort important d'éviter le retard.

Signé : Lyons.

(Blue-Book.)

N° 6

LE COMTE DE GRANVILLE AU COMTE DE BERNSTORFF

Foreign-Office, ce 10 septembre 1870.

Le gouvernement de Sa Majesté n'ayant pas les moyens de communiquer directement avec le quartier général prussien, j'ai l'honneur de vous prier de transmettre, dans le plus court délai possible, la question suivante, que M. Favre nous a prié de faire parvenir à Votre Excellence. Voici les propres paroles de M. Favre : « M. de Bismarck veut-il entrer en pourparlers pour arriver à un armistice et à une conférence sur les conditions de la paix; et avec qui entend-il engager cette conversation? »

Signé : Granville.

(Blue-Book.)

N° 7

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS, A PARIS.

Foreign-Office, ce 10 septembre 1870.

J'ai reçu ce matin votre dépêche d'hier, contenant la copie de la note de M. Favre, avec la question qu'il désire faire transmettre à M. de Bismarck, et où il exprime le dérir d'être renseigné sur les intentions du gouvernement prussien au sujet d'un armistice et de négociations de paix.

Votre Excellence aura la bonté d'informer M. Favre que j'ai, sans délai, prié l'ambassadeur de Prusse de faire parvenir cette question, et je vous envoie ci-inclus pour être communiquée à M. Favre, une copie de mes lettres au comte de Bernstorff, à ce sujet.

Signé : GRANVILLE.
(Blue-Book.)

N° 8

LORD LYONS AU COMTE DE GRANVILLE

Paris, ce 10 septembre 1870.

J'ai aussitôt informé M. Favre que Votre Seigneurie avait sans délai transmis au comte de Bernstorff la question que le gouvernement français désire voir poser au

comte de Bismarck. M. Favre me prie de remercier de cet empressement Votre Seigneurie; il exprime le ferme espoir de recevoir rapidement une réponse.

Signé : LYONS.

(Blue-Book.)

N° 9

LORD LYONS AU COMTE DE GRANVILLE

Paris, 11 septembre 1870.

Cette après-midi, en conséquence des instructions reçues de Votre Seigneurie la veille, j'ai remis à M. Favre copie de votre lettre au comte de Bernstorff, le priant de transmettre à M. de Bismarck la question que le gouvernement désire lui être posée.

M. Favre me dit qu'il lui importait extrêmement de savoir le plus tôt possible si M. de Bismarck est de fait disposé à entrer en communication avec lui pour arriver à un armistice et à une conférence pour la paix. Comme je vous en ai déjà informé par télégraphe, il affirme que si la réponse n'arrivait pas demain avant 2 heures de l'après-midi, il devrait en conclure que M. de Bismarck n'a pas l'intention de répondre.

Je rappelai à M. Favre l'incertitude et les délais de toute communication avec le quartier général prussien, et je le priai de ne pas conclure si vite qu'une réponse ne se ferait pas.

Signé : LYONS.

(Blue-Book.)

N° 10.

LE COMTE DE BISMARCK AU COMTE DE BERNSTORFF A LONDRES.

12 septembre 1870.

Dépêche télégraphique.

J'ai dit récemment par prévision dans mon dernier télégramme que vous pouvez accueillir toute espèce d'ouvertures de la part de la reine d'Angleterre, mais que vous ne pouvez attacher à de semblables ouvertures, venant du gouvernement existant actuellement à Paris, l'importance qu'aurait une ouverture faite par le gouvernement de la France, puisque le premier n'a pas été reconu par la nation et que l'Empereur Napoléon est encore, pour les puissances étrangères, le seul dépositaire de la souveraineté. Je demande par contre question : quelle garantie le gouvernement actuel ou tout autre qui lui survivra à Paris donnera-t-il que les conventions conclues avec lui seraient reconnues par la France ou même immédiatement par les troupes de Strasbourg et de Metz?

(*Signé* BISMARCK).

(Blue-Book.)

N° 11.

LE COMTE DE BISMARCK AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD A L'ÉTRANGER.

Reims, le 13 septembre 1870.

Les appréciations erronées de notre situation vis-à-vis de la France, qui nous parviennent même de certains côtés amis, m'obligent à m'expliquer comme il suit sur les vues de Sa Majesté le roi, partagées par les gouvernements allemands nos alliés.

Nous avions cru voir dans le plébiscite et dans l'état de chose en apparence satisfaisant qu'il avait créé pour la France une garantie de la paix et le témoignage des dispositions pacifiques de la nation française. Les événements nous ont appris qu'il n'en était pas ainsi, du moins ils nous ont fait voir avec quelle facilité l'opinion du peuple français se retourne en sens contraire. La majorité, presque l'unanimité des représentants de la nation, du Sénat, des organes de l'opinion publique dans la presse ont demandé si haut et si impérieusement la guerre de conquête contre nous, que le courage de la résistance a manqué aux amis isolés de la paix, et que l'empereur Napoléon a pu, sans altérer la vérité, dire à Sa Majesté le roi, comme il l'affirme encore aujourd'hui, que l'état de l'opinion publique l'a forcé à faire la guerre.

En présence de ce fait nous ne saurions chercher

nos garanties dans les dispositions du peuple français. Nous ne devons pas nous dissimuler qu'à la suite de cette guerre il faut nous attendre, de la part de la France, non pas à une paix durable, mais à une nouvelle attaque dans un prochain avenir, et cela, quelles que soient d'ailleurs les conditions que nous voulons faire à la France. C'est sa défaite en elle-même, c'est notre victorieuse résistance à sa coupable attaque qu'elle ne nous pardonnera jamais. Si aujourd'hui nous nous retirions de France, sans exiger aucune cession de territoire, aucune contribution, même sans prétendre aucun autre avantage que la gloire de nos armes, la nation française n'en conserverait pas moins la même haine, la même soif de vengeance, blessée comme elle a été dans son ambition et dans sa passion de dominer, et elle n'attendrait que le jour où elle pourrait espérer le succès en traduisant ses sentiments par des actes.

» Ce n'a été ni le doute de la justice de notre cause, ni la crainte de ne pas être assez forts, qui nous ont conseillé en 1867 d'éviter la guerre dès lors assez imminente, mais la crainte, précisément, d'exciter ces passions par nos victoires, d'ouvrir ainsi une ère de mutuelle irritation et de provoquer des guerres sans cesse renouvelées, — tandis que nous espérions, en gagnant du temps et en nous appliquant à entretenir les relations pacifiques des deux nations, acquérir des bases solides pour une ère de paix et de prospérité réciproque. Aujourd'hui, après qu'on nous a forcés de faire la guerre que nous voulions éviter, nous devons nous efforcer d'obtenir pour notre défense, contre la *prochaine* attaque des Français, des sûretés meilleures que celle de leur bienveillance.

» Les garanties qu'après l'année 1815 on avait cherchées contre ces mêmes tendances ambitieuses des Français et pour la paix européenne, — soit dans la Sainte-Alliance, soit dans d'autres accords faits en vue de l'intérêt général, ont perdu, avec le temps leur action et leur valeur; en sorte que l'Allemagne finalement a dû seule se défendre contre la France, en ne comptant que sur sa propre force et sur ses propres ressources. Un effort comme celui que fait aujourd'hui la nation allemande ne peut lui être continuellement redemandé; par conséquent, nous sommes dans la nécessité d'acquérir des garanties matérielles pour la sûreté de l'Allemagne contre les attaques à venir de la France, et des garanties en même temps pour la paix de l'Europe, qui n'a aucun danger à craindre du côté de l'Allemagne. Ces garanties, nous n'avons pas à les demander à un gouvernement provisoire de la France, mais à la nation française elle-même, qui a montré qu'elle est prête à suivre chacun de ses gouvernements, quels qu'ils soient, dans la guerre contre nous, ainsi que l'atteste la série des guerres agressives faites, depuis des siècles, par la France contre l'Allemagne.

» C'est pourquoi dans nos conditions de paix nous devons avoir uniquement en vue de rendre plus difficile pour la France sa prochaine agression contre la frontière allemande et surtout contre celle de l'Alllemagne du Sud sans défense jusqu'ici, — en cherchant à reculer cette frontière et par suite le point de départ des attaques françaises, et en donnant à l'Allemagne comme boulevards défensifs les places fortes à l'aide desquelles la France nous menace.

» Veuillez, ... si vous êtes interrogé, vous exprimer en ce sens.

(*Signé*) » DE BISMARCK. »

N° 12

M. JULES FAVRE AUX REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A L'ÉTRANGER.

Paris, le 17 septembre 1870.

Monsieur, le décret par lequel le gouvernement de la Défense Nationale vance les élections a une signification qui certainement ne vous aura pas échappé, mais que je tiens à préciser. La résolution de convoquer le plutôt possible une Assemblée résume notre politique tout entière. En acceptant la tâche périlleuse que nous imposait la chute du gouvernemeut impérial, nous n'avons eu qu'une pensée : défendre notre territoire, sauver notre honneur, et remettre à la nation le pouvoir qui émane d'elle, que seule elle peut exercer. Nous aurions voulu que ce grand acte s'accomplît sans transition, mais la première nécessité était de faire tête à l'ennemi, et nous devions nous y dévouer : c'est là ce que comprendront ceux qui nous jugent sans passion.

Nous n'avons pas la prétention de demander ce désintéressement à la Prusse; nous tenons compte des sentiments que font naître chez elle la grandeur des pertes

éprouvées et l'exaltation naturelle de la victoire. Ces sentiments expliquent les violences de la presse, que nous sommes loin de confondre avec les aspirations des hommes d'Etat. Ceux-ci hésiteront à continuer une guerre impie, dans laquelle ont déjà succombé plus de 200,000 créatures humaines, et ce serait la continuer forcément que d'imposer à la France des conditions inacceptables.

On nous objecte que le gouvernement qu'elle s'est donné est sans pouvoir régulier pour la représenter. Nous le reconnaissons loyalement, c'est pourquoi nous appelons tout de suite une Assemblée librement élue.

Nous ne nous attribuons d'autre privilége que de donner à notre pays notre cœur et notre sang et de nous livrer à son jugement souverain. Ce n'est donc pas notre autorité d'un jour, c'est la France immortelle qui se lève devant la Prusse. La France, dégagée du linceuil de l'empire, libre, généreuse, prête à s'immoler pour le droit et la liberté, désavouant toute politique de conquête, toute propagande violente, n'ayant d'autre ambition que de rester maîtresse d'elle-même, de développer ses forces morales et matérielles, de travailler fraternellement avec ses voisins aux progrès de la civilisation. C'est cette France qui, rendue à sa libre action, a immédiatement demandé la cessation de la guerre, mais qui en préfère mille fois les désastres au déshonneur.

Vainement ceux qui ont déchaîné sur elle ce redoutable fléau essaient-ils aujourd'hui d'échapper à la responsabilité qui les écrase en alléguant faussement qu'ils ont cédé au vœu du pays Cette calomnie peut faire illusion à l'étranger, où l'on n'est pas tenu de connaître exacte-

ment notre situation intérieure; mais il n'est personne chez nous qui ne la repousse hautement comme une œuvre de révoltante mauvaise foi.

Les élections de 1869 ont eu pour mot d'ordre : paix et liberté. Le plébiscite lui-même s'est approprié ce programme, en confiant au pouvoir impérial la mission de le réaliser. Il est vrai que la majorité du Corps législatif a acclamé les déclarations belliqueuses de M. le duc de Gramont, mais, quelques semaines avant, elle avait accordé les mêmes acclamations aux déclarations pacifiques de M. Ollivier.

Il faut le dire sans récrimination : émanée du pouvoir personnel, la majorité se croyait obligée de le suivre docilement, même dans ses plus périlleuses contradictions. Elle s'est refusée à tout examen sérieux et a voté de confiance; alors le mal a été sans remède. Telle est la vérité. Il n'y a pas un homme sincère en Europe qui puisse la démentir et affirmer que, librement consultée, la France eût fait la guerre à la Prusse.

Je n'en ai jamais tiré cette conséquence, que nous ne soyons pas responsables. Nous avons eu le tort, — et nous l'expions cruellement, — d'avoir toléré un gouvernement qui nous perdait. Maintenant qu'il est renversé, nous reconnaissons l'obligation qui nous est imposée de réparer, dans la mesure de la justice, le mal qu'il a fait. Mais si la puissance avec laquelle il nous a si gravement compromis se prévaut de nos malheurs pour nous accabler, nous lui opposerons une résistance désespérée, et il demeurera bien entendu que c'est la nation, régulièrement représentée par une Assemblée librement élue, que cette puissance veut détruire.

La question ainsi posée, chacun fera son devoir. La fortune nous a été dure : elle a des retours imprévus. Notre résolution les suscitera. L'Europe commence à s'émouvoir, les sympathies nous reviennent. Celles des cabinets nous consolent et nous honorent. Ils seront vivement frappés, j'en suis sûr, de la noble attitude de Paris au milieu de tant de causes de redoutables excitations. Grave, confiante, prête aux derniers sacrifices, la nation armée descend dans l'arène sans regarder en arrière, ayant devant les yeux ce simple et grand devoir : la défense de son foyer et de son indépendance.

Je vous prie, Monsieur, de développer ces vérités au représentant du gouvernement près duquel vous êtes accrédité; il en saisira l'importance et se fera ainsi une juste idée des dispositions dans lesquelles nous sommes.

Recevez, etc.

Paris, le 17 septembre 1870.

Le vice-président du Gouvernement de la Défense Nationale, ministre des affaires étrangères,
(*Signé*) Jules Favre.

N° 13

LE COMTE DE BISMARCK AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD A L'ÉTRANGER.

Meaux, le 16 septembre 1870.

« Vous connaissez la circulaire que M. Jules Favre, au nom des possesseurs actuels du pouvoir dans Paris,

lesquels se nomment eux-mêmes « le gouvernement de la Défense Nationale, » — a adressée aux représentants de la France à l'étranger.

« En même temps, il est venu à ma connaissance que M. Thiers s'est chargé d'une mission confidentielle auprès de quelques cours étrangères, et je puis supposer qu'il se donnera pour tâche, d'un côté de faire croire que le gouvernement parisien actuel est animé de l'amour de la paix, d'autre part de demander l'intervention des puissances neutres en faveur d'une paix qui enlèverait à l'Allemagne les fruits de ses victoires et l'empêcherait de traiter sur des bases contenant un obstacle pour les prochaines attaques de la France contre l'Allemagne.

« A l'intention sérieuse du gouvernement parisien actuel de mettre fin à la guerre nous ne pouvons croire, tant qu'il continue à l'intérieur, par ses paroles et par ses actes, à aiguillonner la passion populaire, à envenimer la haine et l'irritation d'une population exaspérée déjà par les souffrances de la guerre, et à condamner d'avance comme inacceptable pour la France toute base de paix que l'Allemagne peut accepter. Ainsi ce gouvernement rend lui-même impossible la paix à laquelle il devrait préparer le peuple par un langage calme et tenant compte de la gravité de la situation, — si nous pouvions admettre qu'il ait en vue sincèrement de négocier la paix avec nous. La demande qu'on nous adresserait de conclure un armistice sans avoir toute sûreté pour nos conditions de paix, ne saurait être sérieusement faite que si l'on suppose chez nous le manque de jugement militaire et polique ou l'indifférence pour les intérêts de l'Allemagne.

« Il y a en outre un obstacle essentiel à ce que les Français aperçoivent sérieusement la nécessité de faire la paix avec l'Allemagne, c'est l'espérance entretenue chez eux par le gouvernement actuel d'une intervention diplomatique ou effective des puissances neutres en faveur de la France. Si le peuple français parvient à se convaincre que, comme il a seul provoqué arbitrairement la guerre et comme l'Allemagne a dû, seule aussi, combattre contre lui, de même il doit régler seul ses comptes avec l'Allemagne, — alors il aura bientôt mis fin à une résistance certainement inutile aujourd'hui. C'est une inhumanité de la part des neutres envers la nation française, s'ils permettent que le gouvernement parisien entretienne le peuple dans des espérances irréalisables d'intervention et prolonge ainsi la lutte.

« Nous sommes loin de vouloir en aucune façon nous immiscer dans les affaires intérieures de la France. Quelque gouvernement que la nation française veuille se donner, peu nous importe. Régulièrement jusqu'ici le gouvernement de l'empereur Napoléon est le seul reconnu par nous. Nos conditions de paix, quel que soit par le fait le gouvernement légitime avec lequel nous ayons à les négocier, ne dépendent point de la question de savoir comment et par qui la nation française est gouvernée; elles nous sont dictées par la nature des choses et par la loi de défense nécessaire contre un peuple voisin puissant et ennemi de la paix. L'opinion unanime des gouvernements allemands et du peuple allemand demande que l'Allemagne soit défendue par des frontières meilleures que jusqu'à ce jour contre les menaces et les agressions auxquelles tous les gouverne-

ments français, depuis des siècles, se sont livrés envers nous.

Aussi longtemps que la France reste en possession de Strasbourg et de Metz, son offensive stratégique est plus forte que notre défensive par rapport au Sud tout entier et à la partie Nord de l'Allemagne située sur la rive gauche du Rhin. Strasbourg, appartenant à la France, est une porte de *sortie* toujours ouverte sur l'Allemagne du Sud, tandis que possédés par l'Allemagne, Strasbourg et Metz acquièrent un caractère défensif. Dans plus de vingt guerres, nous n'avons jamais été agresseurs vis-à-vis de la France, et nous n'avons rien à lui demander que notre sûreté si souvent menacée par elle, notre sûreté dans notre propre pays. La France, au contraire, ne considérera *toute* paix, à conclure aujourd'hui, que comme un armistice, et jalouse de venger sa défaite actuelle, elle nous attaquera — en nous cherchant querelle et au mépris de tout droit, comme cette année — dès qu'elle se sentira assez forte par elle-même ou par des alliances étrangères.

« En rendant l'offensive plus difficile pour la France, dont l'initiative seule a causé jusqu'ici toutes les perturbations de l'Europe, nous agissons en même temps dans l'intérêt européen, qui est celui de la paix. Du côté de l'Allemagne, il n'y a pas à craindre que la paix européenne soit troublée. Ayant été forcés, malgré notre amour de la paix, de faire cette guerre, que, quatre années durant, nous nous sommes efforcés d'éviter, en faisant taire notre amour-propre national sans cesse provoqué par la France, nous voulons exiger notre sûreté à venir comme prix des efforts considérables que nous

avons dû faire pour notre défense. Personne ne nous accusera de manquer de modération, si nous maintenons cette juste et équitable demande.

« Veuillez, ... je vous prie, vous pénétrer de ces idées et les faire valoir dans vos entretiens. »

(*Signé*) « BISMARCK. »

N° 14

RAPPORT DE M. JULES FAVRE AU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

A MM. les membres du gouvernement de la Défense Nationale.

Paris, le 21 septembre 1870.

Mes chers Collègues,

L'union étroite de tous les citoyens, et particulièrement celle des membres du Gouvernement, est plus que jamais une nécessité de salut public. Chacun de nos actes doit la cimenter. Celui que je viens d'accomplir, de mon chef, m'était inspiré par ce sentiment ; il aura ce résultat. J'ai eu l'honneur de vous l'expliquer en détail. Cela ne suffit point. Nous sommes un Gouvernement de publicité. Si à l'heure de l'exécution, le secret est indispensable, le fait, une fois consommé, doit être entouré de la plus grande lumière. Nous ne sommes quelque

chose que par l'opinion de nos concitoyens, il faut qu'elle nous juge à chaque heure, et pour nous juger elle a le droit de tout connaître.

J'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller au quartier général des armées ennemies; j'y suis allé. Je vous ai rendu compte de la mission que je m'étais imposée à moi-même; je viens dire à mon pays les raisons qui m'ont déterminé, le but que je me proposais, celui que je crois avoir atteint.

Je n'ai pas besoin de rappeler la politique inaugurée par nous et que le ministre des affaires étrangères était plus particulièrement chargé de formuler. Nous sommes avant tout des hommes de paix et de liberté. Jusqu'au dernier moment nous nous sommes opposés à la guerre que le gouvernement impérial entreprenait dans un intérêt exclusivement dynastique, et quand ce gouvernement est tombé, nous avons déclaré persévérer plus énergiquement que jamais dans la politique de la paix.

Cette déclaration, nous la faisions, quand, par la criminelle folie d'un homme et de ses conseillers, nos armées étaient détruites; notre glorieux Bazaine et ses vaillants soldats bloqués devant Metz; Strasbourg, Toul, Phalsbourg écrasés par les bombes; l'ennemi victorieux en marche sur notre capitale. Jamais situation ne fut plus cruelle; elle n'inspira cependant au pays aucune pensée de défaillance, et nous crûmes être son interprète fidèle en imposant nettement cette condition : pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses.

Si donc à ce moment, où venait de s'accomplir un fait aussi considérable que celui du renversement du promo-

teur de la guerre, la Prusse avait voulu traiter sur les bases d'une indemnité à déterminer, la paix était faite ; elle eût été accueillie comme un immense bienfait; elle fût devenue un gage certain de la réconciliation entre deux nations qu'une politique odieuse seule a fatalement divisées.

Nous espérions que l'humanité et l'intérêt bien entendus remporteraient cette victoire, belle entre toutes, car elle aurait ouvert une ère nouvelle, et les hommes d'Etat qui y auraient attaché leur nom auraient eu comme guide : la philosophie, la raison, la justice ; comme récompense : les bénédictions et la prospérité des peuples.

C'est avec ces idées que j'ai entrepris la tâche périlleuse que vous m'avez confiée. Je devais d'abord me rendre compte des dispositions des cabinets européens et chercher à me concilier leur appui. Le gouvernement impérial l'avait complètement négligé, ou y avait échoué. Il s'est engagé dans la guerre sans une alliance, sans une négociation sérieuse; tout, autour de lui, était hostilité ou indifférence; il recueillait ainsi le fruit amer d'une politique blessante pour chaque Etat voisin, par ses menaces ou ses prétentions.

A peine étions-nous à l'Hôtel-de-Ville qu'un diplomate, dont il n'est point encore opportun de révéler le nom, nous demandait à entrer en relations avec nous. Dès le lendemain, votre ministre recevait les représentants de toutes les puissances. La république des Etats-Unis, la République helvétique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal reconnaissaient officiellement la République française. Les autres gouvernements autorisaient leurs

agents à entretenir avec nous des rapports officieux qui nous permettaient d'entrer de suite en pourparlers utiles.

Je donnerais à cet exposé, déjà trop étendu, un développement qu'il ne comporte pas, si je racontais avec détail la courte, mais instructive histoire des négociations qui ont suivi. Je crois pouvoir affirmer qu'elle ne sera pas tout à fait sans valeur pour notre crédit moral.

Je me borne à dire que nous avons trouvé partout d'honorables sympathies. Mon but était de les grouper, et de déterminer les puissances signataires de la ligue des neutres à intervenir directement près de la Prusse, en prenant pour base les conditions que j'avais posées, Quatre de ces puissances me l'ont offert, je leur en ai, au nom de mon pays, témoigné ma gratitude, mais je voulais le concours des deux autres. L'une m'a promis une action individuelle dont elle s'est réservé la liberté; l'autre m'a proposé d'être mon intermédiaire vis-à-vis de la Prusse. Elle a même fait un pas de plus : sur les instances de l'envoyé extraordinaire de la France, elle a bien voulu recommander directement mes démarches. J'ai demandé beaucoup plus, mais je n'ai refusé aucun concours, estimant que l'intérêt qu'on nous montrait était une force à ne pas négliger.

Cependant, le temps marchait; chaque heure rapprochait l'ennemi. En proie à de poignantes émotions, je m'étais promis à moi-même de ne pas laisser commencer le siège de Paris sans essayer une démarche suprême, fussé-je seul à la faire. L'intérêt n'a pas besoin d'en être démontré. La Prusse gardait le silence et nul ne consen-

tait à l'interroger. Cette situation était intenable; elle permettait à notre ennemi de faire peser sur nous la responsabilité de la continuation de la lutte; elle nous condamnait à nous taire sur ses intentions. Il fallait en sortir. Malgré ma répugnance, je me déterminai à user des bons offices qui m'étaient offerts, et le 10 septembre, un télégramme parvenait à M. de Bismarck, lui demandant s'il voulait entrer en conversations sur des conditions de transaction. Une première réponse était une fin de non recevoir tirée de l'irrégularité de notre gouvernement. Toutefois le chancelier de la Confédération du Nord n'insista pas, et me fit demander quelles garanties nous présentions pour l'exécution d'un traité. Cette seconde difficulté levée par moi, il fallait aller plus loin. On me proposa d'envoyer un courrier, ce que j'acceptai. En même temps on télégraphiait directement à M. de Bismarck, et le premier ministre de la puissance qui nous servait d'intermédiaire disait à notre envoyé extraordinaire que la France pouvait agir; il ajoutait qu'il serait à désirer que je ne reculasse pas devant une démarche au quartier général. Notre envoyé qui connaissait le fond de mon cœur répondit que j'étais prèt à tous les sacrifices pour faire mon devoir, qu'il y en avait peu d'aussi pénibles que d'aller au travers des lignes ennemies chercher notre vainqueur, mais qu'il supposait que je m'y résignerais. Deux jours après, le courrier revenait. Après mille obstacles, il avait vu le chancelier qui lui avait dit être disposé volontiers à causer avec moi.

J'aurais voulu une réponse directe au télégramme de notre intermédiaire, elle se faisait attendre. L'investisse-

ment de Paris s'achevait. Il n'y avait plus à hésiter, je me résolus à partir.

Seulement il m'importait que pendant qu'elle s'accomplissait, cette démarche fût ignorée; je recommandai le secret et j'ai été douloureusement surpris en rentrant hier soir d'apprendre qu'il n'a pas été gardé. Une indiscrétion coupable a été commise. Un journal, l'*Electeur libre*, déjà désavoué par le Gouvernement, en a profité; une enquête est ouverte, et j'espère pouvoir réprimer ce double abus.

J'avais poussé si loin le scrupule de la discrétion que je l'ai observée même vis-à-vis de vous, mes chers collègues. Je ne m'y suis pas résolu sans un vif déplaisir. Mais je connaissais votre patriotisme et votre affection; j'étais sûr d'être absous. Je croyais obéir à une nécessité impérieuse. Une première fois je vous avais entretenus des agitations de ma conscience et je vous avais dit qu'elle ne serait en repos que lorsque j'aurais fait tout ce qui était humainement possible pour arrêter honorablement cette abominable guerre. Me rappelant la conversation provoquée par cette ouverture, je redoutais des objections, et j'étais décidé; d'ailleurs, je voulais en abordant M. de Bismarck, être libre de tout engagement, afin d'avoir le droit de n'en prendre aucun. Je vous fais ces aveux sincères, je les fais au pays, pour écarter de vous une responsabilité que j'assume seul. Si ma démarche est une faute, seul j'en dois porter la peine,

J'avais cependant averti M. le ministre de la guerre, qui avait bien voulu me donner un officier pour me conduire aux avant-postes. Nous ignorions la situation du quartier général. On le supposait à Grosbois. Nous nous

acheminâmes vers l'ennemi par la porte de Charenton.

Je supprime tous les détails de ce douloureux voyage, pleins d'intérêt cependant, mais qui ne seraient point ici à leur place. Conduit à Villeneuve-Saint-Georges, où se trouvait le général en chef commandant le 6e corps, j'appris, assez tard dans l'après-midi, que le quartier général était à Meaux. Le général, des procédés duquel je n'ai qu'à me louer, me proposa d'y envoyer un officier porteur de la lettre suivante, que j'avais préparée pour M. de Bismarck.

« Monsieur le comte,

« J'ai toujours cru qu'avant d'engager sérieusement les hostilités sous les murs de Paris, il était impossible qu'une transaction honorable ne fût pas essayée. La personne qui a eu l'honneur de voir Votre Excellence, il y a deux jours, m'a dit avoir recueilli de sa bouche l'expression d'un désir analogue. Je suis venu aux avant-postes me mettre à la disposition de Votre Excellence. J'attends qu'elle veuille bien me faire savoir comment et où je pourrai avoir l'honneur de conférer quelques instants avec elle.

« J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

« JULES FAVRE. »

18 septembre 1870.

Nous étions séparés par une distance de 48 kilomètres.

Le lendemain matin, à six heures, je recevais la réponse que je transcris :

« Meaux, 18 septembre 1870.

» Je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence a eu l'obligeance de m'écrire, et ce me sera extrêmement agréable, si vous voulez bien me faire l'honneur de venir me voir demain, ici, à Meaux.

» Le porteur de la présente, le prince Biron, veillera à ce que Votre Excellence soit guidée à travers nos lignes.

» J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, de Votre Excellence, le très-obéissant serviteur,

» DE BISMARCK. »

A neuf heures, l'escorte était prête, et je partais avec elle. Arrivé près de Meaux vers trois heures de l'après-midi, j'étais arrêté par un aide de camp venant m'annoncer que le comte avait quitté Meaux avec le roi pour aller coucher à Ferrières. Nous nous étions croisés; en revenant l'un et l'autre sur nos pas nous devions nous rencontrer.

Je rebroussai chemin, et descendis dans la cour d'une ferme entièrement saccagée, comme presque toutes les maisons que j'ai vues sur ma route. Au bout d'une heure, M. de Bismarck m'y rejoignait. Il nous était difficile de causer dans un tel lieu. Une habitation, le château de la Haute-Maison, appartenant à M. le comte de Rillac était à notre proximité; nous nous y rendîmes. Et la conversation s'engagea dans un salon où gisaient en désordre des débris de toute nature.

Cette conversation, je voudrais vous la rapporter tout

entière, telle que le lendemain je l'ai dictée à un secrétaire. Chaque détail y a son importance. Je ne puis ici que l'analyser.

J'ai tout d'abord précisé le but de ma démarche. Ayant fait connaître par ma circulaire les intentions du Gouvernement français, je voulais savoir celles du premier ministre prussien. Il me semblait inadmissible que deux nations continuassent, sans s'expliquer préalablement, une guerre terrible qui, malgré ses avantages, infligeait au vainqueur des souffrances profondes. Née du pouvoir d'un seul, cette guerre n'avait plus de raison d'être, quand la France redevenait maîtresse d'elle-même; je me portais garant de son amour pour la paix, en même temps de sa résolution inébranlable de n'accepter aucune condition qui ferait de cette paix une courte et menaçante trêve.

M. de Bismarck m'a répondu que, s'il avait la conviction qu'une pareille paix fût possible, il la signerait de suite. Il a reconnu que l'opposition avait toujours condamné la guerre. Mais le pouvoir que représente aujourd'hui cette opposition est plus que précaire. Si, dans quelques jours, Paris n'est pas pris, il sera renversé par la populace...

Je l'ai interrompu vivement pour lui dire que nous n'avions pas de populace à Paris, mais une population intelligente, dévouée, qui connaissait nos intentions et qui ne se ferait pas complice de l'ennemi en entravant notre mission de défense. Quant à notre pouvoir, nous étions prêts à le déposer entre les mains de l'assemblée déjà convoquée par nous.

« Cette assemblée, a repris le comte, aura des desseins

que rien ne peut nous faire pressentir. Mais, si elle obéit au sentiment français, elle voudra la guerre. Vous n'oublierez pas plus la capitulation de Sedan que Waterloo, que Sadowa qui ne vous regardait pas. » Puis il a insisté longuement sur la volonté bien arrêtée de la nation française d'attaquer l'Allemagne et de lui enlever une partie de son territoire. Depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon III, ses tendances n'ont pas changé, et quand la guerre a été annoncée, le Corps législatif a couvert les paroles du ministre d'acclamations.

Je lui ai fait observer que la majorité du Corps législatif avait, quelques semaines avant, acclamé la paix; que cette majorité, choisie par le prince, s'était malheureusement crue obligée de lui céder aveuglément, mais que, consultée deux fois, aux élections de 1869 et au vote du plébiscite, la nation avait énergiquement adhéré à une politique de paix et de liberté.

La conversation s'est prolongée sur ce sujet, le comte maintenant son opinion, alors que je défendais la mienne; et, comme je le pressais vivement sur ses conditions, il m'a répondu nettement que la sécurité de son pays lui commandait de garder le territoire qui la garantissait. Il m'a répété plusieurs fois : « — Strasbourg est la clé de la maison, je dois l'avoir. » — Je l'ai invité à être plus explicite encore : — « C'est inutile, objectait-il, puisque nous ne pouvons nous entendre, c'est une affaire à régler plus tard. » — Je l'ai prié de le faire de suite; il m'a dit alors que les deux départements du Bas et du Haut-Rhin, une partie de celui de la Moselle avec Metz, Château-Salins et Soissons lui était indispensables, et qu'il ne pouvait y renoncer.

Je lui ai fait observer que l'assentiment des peuples dont il disposait ainsi était plus que douteux, et que le droit public européen ne lui permettait pas de s'en passer. « — Si fait, m'a-t-il répondu. Je sais fort bien qu'ils ne veulent pas de nous. Ils nous imposeront une rude corvée; mais nous ne pouvons pas ne pas les prendre. Je suis sûr que dans un temps prochain nous aurons une nouvelle guerre avec vous. Nous voulons la faire avec tous nos avantages. »

Je me suis récrié, comme je le devais, contre de telles solutions. J'ai dit qu'on me paraissait oublier deux éléments importants de discussion : l'Europe, d'abord, qui pourrait bien trouver ces prétentions exorbitantes et y mettre obstacle; le droit nouveau ensuite, le progrès des mœurs, entièrement antipathique à de telles exigences. J'ai ajouté que, quant à nous, nous ne les accepterions jamais. Nous pouvions périr comme nation, mais non nous déshonorer; d'ailleurs, le pays seul était compétent pour se prononcer sur une cession territoriale. Nous ne doutons pas de son sentiment, mais nous voulons le consulter. C'est donc vis-à-vis de lui que se trouve la Prusse. Et, pour être net, il est clair qu'entraînée par l'enivrement de la victoire, elle veut la destruction de la France.

Le comte a protesté, se retranchant toujours derrière des nécessités absolues de garantie nationale. J'ai poursuivi : « Si ce n'est pas de votre part un abus de la force, cachant de secrets desseins, laissez-nous réunir l'assemblée, nous lui remettrons nos pouvoirs, elle nommera un Gouvernement définitif qui appréciera vos conditions. »

« Pour l'exécution de ce plan, m'a répondu le comte,

il faudrait un armistice, et je n'en veux à aucun prix. »

La conversation prenait une tournure de plus en plus pénible. Le soir venait. Je demandai à M. de Bismarck un second entretien à Ferrières où il allait coucher, et nous partîmes chacun de notre côté.

Voulant remplir ma mission jusqu'au bout, je devais revenir sur plusieurs des questions que nous avions traitées, et conclure. Aussi, en abordant le comte vers neuf heures et demie du soir, je lui fis observer que les renseignements que j'étais venu chercher près de lui étant destinés à être communiqués à mon gouvernement et au public, je résumerais, en terminant, notre conversation pour n'en publier que ce qui serait bien arrêté entre nous. — « Ne prenez pas cette peine, me répondit-il, je vous la livre tout entière, je ne vois aucun inconvénient à sa divulgation. » Nous reprîmes alors la discussion, qui se prolongea jusqu'à minuit. J'insistai particulièrement sur la nécessité de convoquer une assemblée. Le comte parut se laisser peu à peu convaincre et revint à l'armistice. Je demandai quinze jours. Nous discutâmes les conditions. Il ne s'en expliqua que d'une manière très-incomplète, se réservant de consulter le roi. En conséquence, il m'ajourna au lendemain onze heures.

Je n'ai plus qu'un mot à dire ; car, en reproduisant ce douloureux récit, mon cœur est agité de toutes les émotions qui l'ont torturé pendant ces trois mortelles journées, et j'ai hâte de finir. J'étais au château de Ferrières à onze heures. Le comte sortit de chez le roi à midi moins le quart, et j'entendis de lui les conditions qu'il mettait à l'armistice ; elles étaient consignées dans un texte écrit

en langue allemande et dont il m'a donné communication verbale.

Il demandait pour gage l'occupation de Strasbourg, de Toul et de Phalsbourg, et comme, sur sa demande, j'avais dit la veille que l'assemblée devrait être réunie à Paris, il voulait dans ce cas, avoir un fort dominant la ville... celui du mont Valérien, par exemple...

Je l'ai interrompu pour lui dire : « — Il est bien plus simple de nous demander Paris. Comment voulez-vous admettre qu'une assemblée française délibère sous votre canon ? J'ai eu l'honneur de vous dire que je transmettrais fidèlement notre entretien au Gouvernement; je ne sais vraiment si j'oserai lui dire que vous m'avez fait une telle proposition. »

« Cherchons une autre combinaison, m'a-t-il répondu. » Je lui ai parlé de la réunion de l'assemblée à Tours, en ne prenant aucun gage du côté de Paris.

Il m'a proposé d'en parler au roi, et revenant sur l'occupation de Strasbourg, il a ajouté : « — La ville va tomber entre nos mains, ce n'est plus qu'une affaire de calcul d'ingénieur. Aussi je vous demande que la garnison se rende prisonnière de guerre. »

A ces mots j'ai bondi de douleur, et me levant, je me suis écrié : « — Vous oubliez que vous parlez à un Français, monsieur le comte : sacrifier une garnison héroïque qui fait notre admiration et celle du monde serait une lâcheté; — et je ne vous promets pas de dire que vous m'avez posé une telle condition. »

Le comte m'a répondu qu'il n'avait pas l'intention de me blesser, qu'il se conformait aux lois de la guerre;

qu'au surplus, si le roi y consentait, cet article pourrait être modifié.

Il est rentré au bout d'un quart d'heure. Le roi acceptait la combinaison de Tours, mais insistait pour que la garnison de Strasbourg fût prisonnière.

J'étais à bout de forces et craignis un instant de défaillir. Je me retournai pour dévorer les larmes qui m'étouffaient, et, m'excusant de cette faiblesse involontaire, je prenais congé par ces simples paroles :

« Je me suis trompé, monsieur le comte, en venant ici ; je ne m'en repens pas, j'ai assez souffert pour m'excuser à mes propres yeux ; d'ailleurs je n'ai cédé qu'au sentiment de mon devoir. Je reporterai à mon Gouvernement tout ce que vous m'avez dit, et s'il juge à propos de me renvoyer près de vous, quelque cruelle que soit cette démarche, j'aurai l'honneur de revenir. Je vous suis reconnaissant de la bienveillance que vous m'avez témoignée, mais je crains qu'il n'y ait plus qu'à laisser les événements s'accomplir. La population de Paris est courageuse et résolue aux derniers sacrifices ; son héroïsme peut changer le cours des événements. Si vous avez l'honneur de la vaincre, vous ne la soumettrez pas. La nation tout entière est dans les mêmes sentiments. Tant que nous trouverons en elle un élément de résistance, nous vous combattrons. C'est une lutte indéfinie entre deux peuples qui devraient se tendre la main. J'avais espéré une autre solution. Je pars bien malheureux et néanmoins plein d'espoir. »

Je n'ajoute rien à ce récit, trop éloquent par lui-même. Il me permet de conclure et de vous dire quelle est à mon sens la portée de ces entrevues. Je cherchais la paix,

j'ai rencontré une volonté inflexible de conquête et de guerre. Je demandais la possibilité d'interroger la France représentée par une assemblée librement élue, on m'a répondu en me montrant les fourches caudines sous lesquelles elle doit préalablement passer. Je ne récrimine point. Je me borne à constater les faits, à les signaler à mon pays et à l'Europe. J'ai voulu ardemment la paix, je ne m'en cache pas, et, en voyant pendant trois jours la misère de nos campagnes infortunées, je sentais grandir en moi cet amour avec une telle violence, que j'étais forcé d'appeler tout mon courage à mon aide pour ne pas faillir à ma tâche. J'ai désiré non moins vivement un armistice, je l'avoue encore; je l'ai désiré, pour que la nation pût être consultée sur la redoutable question que la fatalité pose devant nous.

Vous connaissez maintenant les conditions préalables qu'on prétend nous faire subir. Comme moi, et sans discussion, vous avez été unanimement d'avis qu'il fallait en repousser l'humiliation. J'ai la conviction profonde que, malgré les souffrances qu'elle endure et celles qu'elle prévoit, la France indignée partage notre résolution, et c'est de son cœur que j'ai cru m'inspirer en écrivant à M. de Bismark la dépêche suivante qui clôt cette négociation :

« Monsieur le comte,

» J'ai exposé fidèlement à mes collègues du Gouvernement de la Défense Nationale la déclaration que Votre Excellence a bien voulu me faire. J'ai le regret de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement n'a pu admettre vos propositions. Il accepterait un armistice

ayant pour objet l'élection et la réunion d'une Assemblée nationale. Mais il ne peut souscrire aux conditions auxquelles Votre Excellence le subordonne. Quant à moi, j'ai la conscience d'avoir tout fait pour que l'effusion du sang cessât, et que la paix fut rendue à nos deux nations pour lesquelles elle serait un grand bienfait. Je ne m'arrête qu'en face d'un devoir impérieux, m'ordonnant de ne pas sacrifier l'honneur de mon pays déterminé à résister énergiquement. Je m'associe sans réserve à son vœu, ainsi qu'à celui de mes collègues. Dieu, qui nous juge, décidera de nos destinées. J'ai foi dans sa justice.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur le comte,

» De Votre Excellence,

» Le très-humble et très-obéissant serviteur.

» Jules Favre.

» 21 semptembre 1870. »

J'ai fini, mes chers collègues, et vous penserez comme moi, que, si j'ai échoué, ma mission n'aura pas été tout à fait inutile. Elle a prouvé que nous n'avions pas dévié. Comme les premiers jours, nous maudissons une guerre condamnée à l'avance; comme les premiers jours aussi, nous l'acceptons plutôt que de nous déshonorer. Nous avons fait plus : nous avons tué l'équivoque dans laquelle la Prusse s'enfermait et que l'Europe ne nous aidait pas à dissiper.

En entraut sur notre sol, elle a donné au monde sa parole qu'elle attaquait Napoléon et ses soldats, mais qu'elle respectait la nation. Nous savons aujourd'hui ce qu'il faut en penser. La Prusse exige trois de

nos départements, deux villes fortes, l'une de cent, l'autre de soixante-quinze milles âmes, huit à dix autres également fortifiées, Elle sait que les populations qu'elle veut nous ravir la repoussent, elle s'en saisit néanmoins, opposant le tranchant de son sabre aux protestations de leur liberté civique et de leur dignité morale.

A la nation qui demande la faculté de se consulter elle-même, elle propose la garantie de ses obusiers établis au mont Valérien et protégeant la salle des séances où nos députés voteront. Voilà ce que nous savons, et ce qu'on m'a autorisé à vous dire. Que le pays nous entende et se lève, ou pour nous désavouer quand nous lui conseillons de résister à outrance, ou pour subir avec nous cette dernière et décisive épreuve. Paris y est résolu.

Les départements s'organisent et vont venir à notre secours. Le dernier mot n'est pas dit dans cette lutte où maintenant la force se rue contre le droit. Il dépend de notre constance qu'il appartienne à la justice et à la liberté.

Agréez, mes chers collègues, le fraternel hommage de mon inaltérable dévouement.

Le vice président du gouvernement de la Défense Nationale, ministre des affaires étrangères.

(*Signé*) JULES FAVRE.

Nº 15

LE COMTE DE BISMARCK AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD A L'ÉTRANGER.

« Ferrières, le 27 septembre 1870.

» Le rapport que M. Jules Favre a adressé, sous la date du 21 de ce mois, à ses collègues sur les entrevues qu'il a eues avec moi, m'engage à adresser à Votre Excellence une communication sur ces conférences, qui vous donnera une notion exacte de leur véritable caractère.

» En général, on ne peut refuser à l'exposé de M. Jules Favre cette justice, qu'il s'est attaché en toute sincérité à reproduire dans leur ensemble les incidents de ces négociations. S'il n'y a pas réussi toujours, cela s'explique par la durée de nos entretiens et par les circonstances au milieu desquelles ils ont dû se produire.

» Toutefois, la tendance générale de son exposé me fait un devoir de rappeler que c'est, non la question de la paix, mais la question préliminaire de l'armistice qui devait être l'objet de notre entretien. Relativement à nos demandes pour la conclusion possible d'un traité de paix, j'ai déclaré expressément à M. Jules Favre que je ne pourrais me prononcer sur la délimitation que nous avions en vue que lorsque la France reconnaîtrait publiquement la nécessité d'une cession territoriale.

Après cette ouverture, j'ai indiqué la formation d'un nouveau département de la Moselle, comprenant les arrondissements de Sarrebourg, Château-Salins, Sarreguenimes, Metz et Thionville, comme conforme à nos intentions; mais je n'ai nullement renoncé à présenter d'autres conditions pour la conclusion de la paix, dans le cas où la continuation de la guerre nous imposerait de nouveaux sacrifices. Strasbourg, que M. Jules Favre dit avoir été désigné par moi comme la clef de la maison (a-t-il ainsi voulu désigner la France?) a été indiqué formellement par moi comme étant la clef de *notre* maison, que nous ne voulions pas, pour ce motif, laisser dans des mains étrangères.

» Notre première conférence au château de Haute-Maison, près de Montry, se maintint généralement dans les limites d'une discussion académique sur le présent et le passé, et dont le fond se rapportait exclusivement à la déclaration de M. Jules Favre, de faire prévoir une indemnité pécuniaire quelconque « tout l'argent que nous avons, » mais de devoir décliner par contre toute cession de territoire. Après que je lui eus représenté que ces cessions étaient indispensables, il déclara que les négociations de paix n'avaient aucune chance d'aboutir, s'appuyant sur cette opinion que des cessions territoriales abaisseraient et même déshonoreraient la France. Je ne réussis pas à le convaincre que les conditions que la France avait imposées à l'Italie et exigées de l'Allemagne, sans avoir été en guerre avec l'un et l'autre de cas deux pays, conditions que la France nous aurait certainement imposées si nous avions été vaincus, et qui ont été le résultat de toutes les guerres récentes, ne

pouvaient avoir rien de déshonorant par elles-mêmes pour un pays qui succombait après une vaillante résistance, et que l'honneur de la France n'est pas d'une autre qualité que celui des autres pays. Je ne pus faire comprendre davantage à M. Jules Favre que la restitution de Strasbourg n'aurait pas un autre caractère que celle de Landau ou de Sarrelouis, enfin que les conquêtes violentes de Louis XIV n'étaient pas plus indissolublement liées à l'honneur de la France que celles de la République ou du premier Empire.

» Nos conférences ne prirent une tournure plus pratique qu'à Ferrières, où elles roulèrent sur la question de l'armistice; ce qui suffirait à me justifier de l'accusation d'avoir repoussé, de prime-abord, toute espèce d'armistice. La manière dont M. Jules Favre me fait l'honneur de présenter mes paroles dans son récit : « il faudrait un armistice et je n'en veux à aucun prix, » et d'autres choses analogues, me force à déclarer que, dans des entretiens de cette nature, je ne me suis jamais servi et ne me sers jamais de ces formes personnelles ; je n'ai donc pu dire que je voulais ou concédais telle chose, mais que telles étaient les intentions et les demandes du gouvernement dont j'ai l'honneur de diriger les affaires.

» Déjà, de part et d'autre, nous avions reconnu, dans cet entretien, comme motif d'un armistice, la nécessité de donner à la nation française l'occasion d'élire une assemblée qui seule serait en mesure de consacrer le gouvernement actuel et de rendre possible la conclusion d'un traité conforme aux lois internationales. Je fis remarquer en même temps que pour une armée victorieuse un armistice entraîne toujours des désavantages mili-

taires, et que, dans le cas présent, il ferait gagner un temps précieux pour la défense de la France et la réorganisation de ses forces; qu'en conséquence nous ne pourrions accorder un armistice sans équivalent militaire. Je désignai comme tel la remise de forteresses qui entravent nos communications avec l'Allemagne, puisque, en prolongeant la période de notre ravitaillement par un armistice, nous devions avant tout exiger qu'il nous fût facilité. Il fut question de Strasbourg, de Toul et de quelques autres petites places.

» En ce qui concerne Strasbourg, je fis remarquer que les glacis étant déjà couronnés par nous, la prise de la place était imminente; et que nous croyions conforme à la situation militaire d'exiger la reddition de la garnison, tandis que celles des autres places pourraient se retirer librement.

» Une autre question, beaucoup plus difficile, concernait Paris. Après avoir complétement investi cette ville, nous ne pouvions consentir à l'ouverture de ses communications qu'en prenant des mesures pour que le nouveau ravitaillement qui en serait la conséquence n'affaiblît point notre position militaire et ne prolongeât le délai très-rapproché où la place manquerait de vivres.

» Après avoir consulté les autorités militaires et pris les ordres de Sa Majesté le roi, je posai finalement, par rapport à la ville de Paris, l'alternative suivante :

» Ou la position de Paris nous est assurée par la remise d'une partie dominante des fortifications; et à ce prix nous sommes prêts à laisser les communications avec Paris complétement libres et à permettre le ravitaillement de la place;

» Ou bien la position de Paris ne nous est pas assurée, et dans ce cas nous pouvons consentir à lever l'investissement; mais nous devons poser comme base de l'armistice le maintien du *statu quo* militaire devant Paris, sans quoi cet armistice n'aurait d'autre conséquence pour nous que de nous placer après son expiration devant la capitale armée et approvisionnée à nouveau.

» M. Jules Favre déclina la première alternative, celle de la remise d'une partie des fortifications, avec autant de fermeté que la condition d'après laquelle la garnison de Strabourg se rendrait prisonnière de guerre. Par contre, il promit de prendre l'avis de ses collègues à Paris sur la seconde alternative concernant le maintien du *statu quo* militaire devant Paris.

» Le programme que M. Jules Favre rapporta à Paris, comme résultat de nos conférences, et qui y fut rejeté, ne contenait donc absolument rien qui eût trait aux conditions futures de paix, mais seulement le consentement à un armistice de quinze jours à trois semaines, afin de pouvoir procéder à l'élection d'une assemblée nationale, sous les conditions suivantes :

» 1° A l'intérieur et à l'extérieur de Paris le maintien du *statu quo* militaire ;

» 2° A l'intérieur et à l'extérieur de Metz, la continuation des hostilités dans les limites d'un périmètre à déterminer ultérieurement ;

» 3° Reddition de Strasbourg avec la garnison prisonnière de guerre ; de celle de Toul et de Bitche, les garnisons se retirant librement.

» Je crois que la conviction que nous avons d'avoir fait des offres fort acceptables sera partagée par tous les

cabinets neutres. Le gouvernement français, en refusant l'occasion qui lui était offerte de procéder à l'élection libre d'une assemblée nationale, même dans les départements occupés par nous, a prouvé qu'il voulait perpétuer les difficultés dans lesquelles il se trouve, et qui rendent impossible la conclusion d'un traité conforme aux lois internationales ; il a prouvé de plus qu'il ne voulait pas consulter ouvertement la nation ; celle-ci, librement interrogée, se fût en effet prononcée pour la paix ; et il y a là une vérité qui n'a pu échapper aux représentants du pouvoir actuel.

» Votre Excellence voudra bien porter les éclaircissements qui précèdent à la connaissance du gouvernement auprès duquel elle est accréditée.

(*Signé*) » V. Bismarck. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE DEUXIÈME

N° 1. Le comte de Chaudordy, délégué du ministre des Affaires étrangères, à Tours, à M. Sénart, ministre de France en Italie.

Tours, le 28 septembre 1870.

N° 2. Le comte de Chaudordy à M. Sénart, à Florence.

Tours, le 1er octobre 1870.

N° 3. Le comte de Chaudordy à M. Sénart, à Florence.

Tours, le 6 octobre 1870.

N° 4. Le chevalier Nigra, ministre d'Italie à Paris à M. Visconti Venosta, ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 12 septembre 1870.

N° 5. M. Sénart au roi Victor-Emmanuel.

Florence, le 21 septembre 1870.

N° 6. M. Visconti Venosta à M. Sénart.

Florence, le 28 septembre 1870.

N° 7. Lettre de M. Crispi, député au Parlement italien, à un de ses amis de Nice.

Florence, le 19 octobre 1870.

N° 8. Le comte de Beust, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au prince de Metternich, à Paris.

Vienne, le 3 octobre 1870.

N° 9. Le comte de Chaudordy aux Agents diplomatiques du gouvernement de la Défense Nationale.

Tours, le 8 octobre 1870.

N° 10. Le comte de Bismarck aux Agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord à l'étranger.

Ferrières, le 1er octobre 1870.

N° 11. Le comte de Chaudordy aux Agents diplomatiques de la Défense Nationale à l'étranger.

Tours, le 10 octobre 1870.

N° 12. Mémorandum prussien communiqué aux Puissances.

Berlin, le 10 octobre 1870.

N° 1

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. SÉNART, MINISTRE DE FRANCE A FLORENCE (1).

Tours, le 28 septembre 1870.

M. Thiers est à Saint-Pétersbourg, poursuivant sa mission avec le zèle que vous lui connaissez. Il me paraît donc impossible pour le moment que vous puissiez avoir avec lui une entrevue soit à Venise, soit à Vienne.

Vous avez répondu d'avance à ce que vous a dit le ministre des affaires étrangères d'Italie sur la nécessité d'attendre les résultats de la mission de M. Thiers avant d'agir.

La situation géographique de l'Italie la met à l'abri de tout danger. Elle a une armée nombreuse et toute prête. Elle est débarrassée de la question romaine. C'est donc la puissance dont l'action peut être la plus libre et la plus prompte. Cette opinion nous est exprimée également par une autre puissance. Voilà les points sur lesquels vous

(1) Cette dépêche a été envoyée, croyons-nous, par le télégraphe.

devez insister en faisant remarquer quel service l'Italie rendrait à la France, à l'Europe et à la civilisation. L'Italie, je vous le répète, peut et doit agir. Elle acquerra ainsi une situation exceptionnelle.

Nous vous prions de vous occuper moins de Garibaldi. Si Paris était ouvert, on serait heureux de l'y recevoir. A Tours, nos difficultés et nos occupations sont telles qu'il serait impossible de lui préparer la réception qui lui est due. Epargnez-nous ce nouvel embarras et faites en sorte, avec votre bienveillante habileté, que Garibaldi et les Garibaldiens restent en Italie. Nous vous en prions instamment.

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 2

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. SÉNART, A FLORENCE (1).

Tours, le 1er octobre 1870.

Monsieur, j'ai eu ce matin avec M. le ministre d'Italie une longue conversation sur l'intérêt qu'aurait son gouvernement à se prononcer sans plus tarder en faveur de la France. Je lui ai expliqué que l'Italie dont la fortune a été si rapide, avait l'occasion de la consacrer en ce moment. Je lui ai rappelé que M. de Cavour, à qui le gou-

(1) Cette dépêche a été envoyée, croyons nous, par le télégraphe.

vernement français proposa une alliance au moment de la guerre de Crimée répondit sans hésitation pour une acception immédiate. Cette décision prompte et habile a été l'origine de la situation de l'Italie.

Aujourd'hui une circonstance se présente qui semble devoir compléter la politique suivie par cet homme d'État. Le gouvernement italien ferait une grande faute de ne pas la saisir.

En somme, je suis arrivé à formuler l'idée d'un envoi de 60,000 Italiens qui, se joignant à notre armée de Belfort, seraient destinés à envahir l'Allemagne du Sud. La Prusse se verrait, dans ce cas, obligée de dégarnir Metz ou Paris, et alors, l'une ou l'autre des deux armées françaises qui s'y trouvent bloquées se dégageant, la situation serait immédiatement modifiée. Les nouvelles certaines que nous recevons de Metz constatent que l'armée du maréchal Bazaine se compose de 100,000 hommes dans un état parfait. A Paris, il y a 50,000 soldats et 100,000 mobiles. Déjà sur la Loire et à Belfort se trouvent 150,000 hommes équipés, bien armés, ayant un excellente artillerie. Nous nous engagerions à en détacher 80,000 pour les joindre aux troupes italiennes. On voit par là que les forces dont nous disposons déjà et qui s'augmentent chaque jour ne peuvent laisser aucune inquiétude au gouvernement italien sur le résultat final. Le point important en ce moment est de trouver un appui qui nous permette d'agir promptement. L'Italie en nous le fournissant comprendra facilement ce qui en résulterait pour elle : position exceptionnelle en Europe où elle se trouverait prendre le plus grand rôle ; reconnaissance et alliance de la France, solution inévitable de la question

romaine. Veuillez parler dans le même sens au cabinet de Florence. M. Nigra m'a promis d'appuyer ce projet et les sentiments qu'on vous témoigne me font espérer que vous pouvez le faire aboutir.

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 3

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. SÉNARD, A FLORENCE (1).

Tours, le 6 octobre 1870.

Nous désirerions que le gouvernement italien envoyât en France un officier qui pût se rendre compte de l'état de nos forces militaires. Cet examen prouvera au cabinet de Florence que nous ne voulons pas engager l'Italie dans une alliance avec nous, sans être bien sûrs du succès. Nous comprenons trop bien l'importance du bon vouloir armé de l'Italie pour désirer la compromettre inutilement. Les hommes les plus compétents de la guerre ont une confiance absolue dans les résultats que produirait l'arrivée assez prompte de 60,000 italiens.

(*Signé*) CHAUDORDY.

(1) Dépêche télégraphique.

N° 4

LE CHEVALIER NIGRA, MINISTRE DU ROI D'ITALIE A PARIS, A M. VISCONTI VENOSTA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME.

Paris, le 21 septembre 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai porté aujourd'hui à la connaissance de M. Jules Favre le contenu de la circulaire que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 7 courant, relativement à la question romaine. J'ai en même temps annoncé au ministre français des affaires étrangères que les troupes royales avaient reçu l'ordre de passer les confins de l'Etat pontifical *pour maintenir*, *pour protéger l'inviolabilité du sol italien, et pour veiller à la sûreté du Saint-Siége*, sans préjuger la solution des questions politiques et ecclésiastiques. Le ministre des affaires étrangères m'a *répété* que le gouvernement français nous laisserait faire avec *sympathie*.

(*Signé*) NIGRA.

N° 5

M. SÉNART, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANCE,
AU ROI VICTOR-EMMANUEL

Florence, le 21 septembre 1870.

Sire,

Je n'ai pas voulu porter un visage, malgré moi, toujours triste et anxieux au milieu des joies si vives et si légitimes qui saluent la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne.

Mais je ne veux pas différer d'un instant à adresser à Votre Majesté, *au nom de mon gouvernement* et en mon nom personnel, mes félicitations sincères pour cet heureux événement, et l'expression de mon admiration pour la modération et l'énergie qui ont présidé à sa réalisation.

Le jour où la République française a remplacé, par la roiture et la loyauté, une politique tortueuse qui ne savait jamais donner sans retenir, la convention du 15 septembre a virtuellement cessé d'exister, et nous avons à remercier Votre Majesté d'avoir bien voulu comprendre et apprécier la pensée qui a seule empêché la dénonciation officielle d'un traité qui, de part et d'autre, était mis à néant.

Libre ainsi de son action, Votre Majesté l'a exercée avec une merveilleuse sagesse.

C'était bien peu pour le roi d'Italie, disposant de toutes les forces d'une grande nation, de briser les vieilles murailles de Rome et d'avoir raison de la résistance de la faible armée pontificale.

Mais ce qui est vraiment beau, vraiment grand, c'est d'avoir su, dans cette question délicate, allier si parfaitement avec les nécessités politiques tous les respects et tous les ménagements dus aux sentiments religieux.

Votre Majesté, en cette circonstance, a fait un appel à la conciliation dans des termes si nobles et si dignes, qu'il doit être et qu'il sera, je l'espère, entendu.

Pour moi, malgré les circonstances difficiles qui m'ont amené ici, j'éprouve du bonheur à me trouver sur une terre où, comme dans ma chère France, on sent si bien battre le cœur du pays, et où les résolutions politiques elles-mêmes sont toujours empreintes de générosité et de grandeur.

Permettez-moi, Sire, d'offrir à Votre Majesté, avec tous mes hommages, l'expression de mon profond et respectueux dévouement.

(*Signé*) SÉNART.

N° 6

M. VISCONTI VENOSTA A M. SÉNART, MINISTRE DE FRANCE, A FLORENCE.

Florence, le 28 septembre 1870.

Monsieur le ministre,

Le roi a reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser pour offrir à Sa Majesté au nom de votre gouver-

nement et en votre nom personnel, vos félicitations pour la délivrance de Rome et la constitution définitive de l'unité italienne.

Je remplis un devoir bien agréable en vous remerciant, au nom de Sa Majesté et d'après ses ordres, des sentiments qui vous ont inspiré cette démarche.

L'approbation d'un homme d'État et d'un libéral tel que vous, M. le ministre, nous est précieuse à plus d'un titre. Elle nous donne la conviction qu'en marchant dans la voie que nous traçaient les aspirations nationales de l'Italie, nous avons servi en même temps la voie générale de la civilisation et du progrès.

Ainsi que vous avez bien voulu le déclarer, la convention du 15 septembre n'avait plus de raison d'être dans la nouvelle situation de l'Europe. Les hommes qui composent le gouvernement actuel de la France sont trop connus par leur éclatante revendication des droits de la nation pour qu'aucun doute pût s'élever dans notre esprit à cet égard. Cependant, nous avons dû, pour ménager de légitimes susceptibilités, nous assurer d'avance que nos vues étaient partagées par le gouvernement français. Nous sommes heureux de voir dans votre lettre la confirmation des déclarations verbales que Son Exc. M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, a bien voulu faire au ministre du roi à Paris. Il est digne du gouvernement actuel de la France de s'associer spontanément à une politique qui, en laissant tomber les derniers restes du pouvoir temporel, proclamera à Rome même la séparation de l'Église et de l'État.

La France a appris la première à l'Europe les principes qui sont la base de toute liberté civile et religieuse.

Chaque nation qui parvient à appliquer chez elle ces principes et à leur donner tout le développement qu'ils comportent, rend par cela même hommage à la France et à la grandeur de sa puissance dans le monde.

Veuillez agréer, etc.

(*Signé*) VISCONTI VENOSTA.

N° 7

M. CRISPI, DÉPUTÉ AU PARLEMENT ITALIEN, A ADRESSÉ LA LETTRE SUIVANTE A UN DE SES AMIS DE NICE.

Florence, le 19 novembre 1870.

Cher avocat.

J'ai parlé naturellement à M. Sénart, de Nice et de ses conditions. Je crois même que l'on doit à mes réclamations la démission du célèbre Baragnon. M. Sénart m'a dit que la République ne pouvait pas vouloir garder Nice par la violence. Il m'a prié vivement d'interposer mon influence pour remettre la solution au retour de la paix. Pour le moment, il désire la concorde afin de ne pas disperser les forces qui combattent l'invasion étrangère. Croyez etc.

(*Diritto de Nizza, 27 nov.*) (*Signé*) CRISPI.

N° 8

LE COMTE DE BEUST AU PRINCE DE METTERNICH, A TOURS.

Vienne, le 3 octobre 1870.

Ainsi que vous me l'aviez annoncé par votre télégramme du 26 septembre, M. le comte de Mosbourg a été chargé de faire auprès de moi une démarche afin de demander pour la France le concours actif de l'Autriche-Hongrie, même si la Russie gardait son attitude actuelle. J'ai rappelé à M. le comte de Mosbourg que je m'étais souvent expliqué envers le gouvernement français sur les motifs impérieux qui ne me permettent pas de sortir seul de la neutralité. Ces motifs existaient toujours, le gouvernement de l'Empereur Napoléon les avait appréciés et M. Jules Favre s'était plû lui-même à reconnaître jusqu'ici que le gouvernement I. et R. n'était pas en mesure d'agir autrement qu'il ne l'avait fait pour témoigner ses sympathies à la France. Dans l'entretien qu'il a eu avec moi, M. Thiers a également rendu justice à notre attitude. Il paraissait se rendre parfaitement compte de notre situation et de ce que la France pouvait attendre de nous. J'ai informé V. A. des deux demandes que M. Thiers m'a adressé. Je n'ai pas hésité à lui répondre dans un sens favorable, car ce qu'il désirait obtenir de nous était parfaitement conforme à la politique que nous avons suivie depuis le commence-

ment des hostilités. Nous ne pouvons nous engager au delà de ces limites et la loyauté nous fait un devoir de ne pas laisser s'établir en France des illusions à cet égard.

Je me suis expliqué franchement là-dessus avec M. le comte de Mosbourg qui m'a paru comprendre notre position et les motifs qui me dictaient ma réponse. V. A. voudra bien tenir de son côté un langage analogue aux délégués du gouvernement de France.

Nous formons des vœux ardents pour le rétablissement d'une paix solide et honorable. Nous sommes prêts à y contribuer en joignant nos efforts à ceux qui seraient tentés dans ce but par l'Angleterre et la Russie. Nous verrions avec plaisir ces deux puissances prendre à cet égard une initiative que les circonstances ne nous permettent pas de saisir avec les mêmes chances de succès. Selon notre opinion, la torpeur de l'Europe en présence de la guerre actuelle est une faute regrettable, et nous croyons que si les cabinets s'entendaient pour interposer leurs bons offices, leur voix pourrait exercer une influence salutaire. Je transmets à V. E. dans l'annexe, copie d'une dépêche que j'ai adressée à ce sujet au comte Apponyi. J'y exprime nettement ma pensée et je ne dissimule pas ma conviction que les puissances auraient une belle tâche à accomplir en cherchant à mettre un terme aux calamités de la guerre, telle qu'elle se poursuit aujourd'hui. Nous devons reconnaître toutefois que l'Autriche-Hongrie n'est pas en état d'assumer un pareil rôle en se plaçant en première ligne. Nous ne pouvons qu'indiquer la voie dans laquelle nous voudrions voir d'autres puissances entrer, et nous

déclarer prêts à les suivre. C'est ce que nous n'avons pas manqué de faire et nous nous estimons heureux si nos paroles produisent quelque effet.

Recevez etc. (*Signé*) Beust.

No 9

LE COMTE DE CHAUDORDY, DÉLÉGUÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A TOURS, AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

Tours, le 8 octobre 1870.

Monsieur,

M. de Bismarck a adressé, le 13 et le 16 septembre derniers, aux agents diplomatiques de la Confédération du Nord deux circulaires destinées à justifier aux yeux de l'Europe les exigences de la Prusse. Les arguments du chancelier, qu'il a reproduits ensuite à Ferrières dans ses entretiens avec M. Jules Favre, portent en substance que si la Prusse veut annexer des territoires, ce n'est pas par esprit de conquête, mais uniquement pour assurer à l'Allemagne une paix solide et la prémunir contre les attaques dont elle a été de tout temps l'objet de la part de la France. Il veut, dit-il, mettre l'Allemagne à l'abri des incursions d'un voisin belliqueux, dont les ambitions n'ont cessé depuis des siècles de menacer la sécurité et l'indépendance des populations germaniques.

Ce n'est pas la première fois que M. de Bismarck prête à ceux qu'il désire frapper les projets qu'il nourrit lui-même. Nous ne saurions admettre ni les prémisses qu'il pose ni les conséquences qu'il en déduit. La France n'est point ce qu'il la veut faire. Un coup d'œil partial jeté sur son histoire ne permet pas de la juger. Reprenons les faits et cherchons ce que la France a voulu depuis un siècle : cette période est suffisante pour faire connaître l'esprit d'un peuple.

C'est le devoir des nations de rester solidaires de leur passé; mais cette solidarité n'engage que leur honneur, et le progrès serait pour elles un mot vide de sens, si elles étaient condamnées à marcher toujours dans les voies où les ont engagées des intérêts disparus ou des passions désormais sans objet. La France contemporaine ne ressemble pas plus au pays gouverné par Louis XIV que l'Allemagne d'aujourd'hui ne rappelle le Saint-Empire. La guerre de conquête était, à cette époque, sinon dans le droit, au moins dans l'usage commun des monarchies. La révolution de 1789 eut pour conséquence un changement de politique : la paix est une condition nécessaire à la liberté. La France se fit un idéal nouveau; assez forte désormais pour être indépendante, elle chercha moins à dominer les peuples qu'à les éclairer de son exemple. Ce qu'elle venait de faire en Amérique pour les Etats-Unis, elle était prête à le recommencer en Europe.

Cette lumière qui se répandait alors autour d'elle, qui s'efforça de l'éteindre? qui s'arma pour arrêter dans son premier essor le génie de la Révolution française? Nulle habileté de langage, nulle argutie historique ne prévaudra contre ce fait : la Révolution de 1789 ouvrait une ère

nouvelle et rompait les traditions du passé; la Prusse fût la première à la combattre.

L'invasion de 1792 marque le début de ces rivalités funestes qui devaient aboutir au malheur d'aujourd'hui. La France repoussa l'agression; mais elle fût entraînée, nous le reconnaissons, au-delà des représailles légitimes. Elle avait subi des injures cruelles, elle se laissa étourdir par l'ivresse de la victoire. Iéna fût une revanche. Leipsig et Waterloo la suivirent et rappelèrent aux Français que, s'il est permis à un peuple de renoncer pour un temps à sa propre indépendance, il ne saurait impunément porter atteinte à celle des autres nations.

La France cependant répara ses malheurs et se reconquît elle-même. A partir du moment où il devint impossible de l'engager sans son aveu, quelle guerre a-t-elle provoquée? Où voit-on éclater cet esprit d'ambition et cette ardeur conquérante que M. de Bismarck nous attribue? Qui plus que nous pendant ces années bienfaisantes contribuait en Europe au maintien de la paix? La France avait durement expié les fautes du premier Empire. Quelqu'entravées que fussent encore les idées modernes, leur influence se fit sentir de plus en plus dans la politique extérieure du pays. Partout où il y eût un peuple à délivrer, des libertés à défendre, une grandeur morale à conquérir, la France se trouva prête. La Restauration combattit pour la Grèce, la monarchie de Juillet assura l'indépendance de la Belgique. Et ces idées s'étaient affermies à ce point dans la conscience de la nation que le second Empire comprit qu'il devait compter avec elles et proclamait hautement qu'il apportait la paix.

La France le crut. L'Empire cependant avait besoin

du prestige militaire, et il le rechercha. Mais les guerres qu'il entreprit eurent un caractère bien différent de celles de Napoléon Ier; car, s'il remonta par moments le courant pacifique que la nation tenait à suivre, il ne brisa pas avec les principes qu'elle avait adoptés. En Crimée, la France combattit avec deux peuples libres pour l'indépendance de la Turquie. Ce fut pour délivrer une nation amie que nos armées franchirent les Alpes en 1859. L'aventure mexicaine elle-même, blâmée et combattue si énergiquement, et avec raison, par le parti libéral, n'avait pu être expliquée qu'au moyen de théories, chimériques il est vrai, mais qui répudiaient d'avance toute pensée de conquête.

Qu'y a-t-il de commun entre ces principes consacrés par une pratique de plus d'un demi-siècle, sous quatre régimes différents, et la politique de « fer et de sang » qui, depuis 1864, s'est déchaînée sur l'Europe? Quel acte ou quelle parole de la France peuvent l'en rendre solidaire? Qui a spolié le Danemark? — contraint ouvertement l'Autriche à la guerre, annexé violemment le Hanovre, la Hesse, Francfort, etc., réveillé toutes les passions endormies et troublé si profondément l'Europe? La France n'est intervenue dans ces crises que pour hâter la paix et l'affermir.

On parle des ardeurs belliqueuses de la nation et des jalousies mesquines qu'auraient excitées chez elle les victoires de la Prusse. Mais au lendemain de Sadowa, lors de l'incident irritant du Luxembourg, l'opinion en France se prononça nettement contre la guerre, et les publicistes allemands eux-mêmes ont été forcés de le reconnaître : la modération se trouva de notre côté.

Lorsqu'enfin la guerre éclata, au mois de juillet dernier, qui pouvait nier que la Prusse n'eût tout fait depuis quatre ans pour arriver à ce but? Sans parler de sa conduite politique et de l'inexécution bien volontaire du traité de Prague, elle était formidablement armée et prête, en huit jours, à entrer en campagne. Les événements ont montré jusqu'à quel point ses préparatifs, entrepris de longue main, avaient été poussés; on sait trop au contraire combien ils avaient été négligés par la France. Non-seulement les armements de la Prusse étaient complets, mais ses alliances étaient conclues. Il est évident qu'elle pensait à nous attirer dans un redoutable conflit.

Nous pouvons parler librement de cette guerre, car les membres du gouvernement actuel ont tout fait pour en éviter les horreurs au pays. Nous le disons hautement : malgré la conduite de la Prusse, la raison même de la lutte n'était pas justifiée, et M. de Bismarck ne saurait sérieusement retourner contre nous les déclarations de quelques écrivains et les manifestations turbulentes de foules exaltées. C'étaient là des actes isolés, sans écho dans le pays, et qui ne dépassaient point la portée des agitations confuses que toute émotion publique soulève dans les grandes villes. M. de Bismarck connaît la valeur de ces choses. Quel est d'ailleurs le peuple qui ne se laisse facilement entraîner au premier cri de guerre? Les gouvernements sont toujours assurés de provoquer l'enthousiasme quand ils promettent la gloire et les triomphes. C'est pour cela que leur responsabilité est si grande. Mais, au premier échec, lorsqu'ils ne marchent pas avec l'opinion, leur chute est inévi-

table. Ce résultat s'est aussi bien reproduit sous le second que sous le premier empire. L'un et l'autre devaient succomber, car les entreprises qu'ils poursuivaient étaient injustes.

Quant à l'affirmation de M. de Bismarck que l'Empire aurait eu la main forcée par l'opinion publique, les événements lui infligent un absolu démenti. Consultées lors des élections législatives de 1869, les populations avaient affirmé de la façon la plus énergique leur amour de la paix. Les mêmes tendances s'accusèrent et très-explicitement lors du plébiscite du 8 mai 1870, et à tel point que deux mois après, le gouvernement dût, pour la première fois depuis bien des années, réduire le contingent de l'armée. Cette concession exigée par l'état des esprits prouve avec toute l'évidence d'un fait combien, au mois de juillet, la France était éloignée de toute idée belliqueuse. Le renouvellement des conseils généraux avait encore, peu de temps auparavant, fourni aux mêmes aspirations une occasion nouvelle de se manifester. Mais nous possédons un document officiel qui prouve de la manière la plus formelle que, loin d'avoir été entraîné par l'opinion, l'Empire s'inquiétait au contraire sérieusement de savoir s'il serait suivi par elle. Il était si peu convaincu de lui obéir en déclarant la guerre qu'il crut devoir l'interroger expressément sur ce sujet. Les préfets reçurent l'ordre de rendre compte au ministre de l'intérieur des impressions causées par cette brusque nouvelle dans les départements. Leurs réponses publiées depuis lors, dans le « *Journal officiel* » du 2 octobre, ne laissent prise à aucun doute.

« Le premier mouvement a été l'étonnement et la sur-

prise » écrivait un préfet. D'autres disaient : « Cette nouvelle, éclatant au milieu d'un calme profond, a causé une vive émotion. » — « La guerre est considérée comme un tel fléau qu'on ne veut pas y croire. » Le désir ardent de maintenir la paix se faisait jour de toutes parts. « Je crois qu'au fond on redoute la guerre » écrivait-on d'un des départements les plus populeux et les plus éclairés. — « Personne, disait un autre préfet, ne désire la guerre, dût-elle être le dérivatif du grand malaise social qui travaille le pays. » — « Ce pays veut la paix, écrivait-on encore, il n'accepterait une guerre qu'avec répugnance. » — Et ailleurs : « La population ne veut certainement pas la guerre et désire ardemment la paix. » Partout éclatait ce sentiment que l'on n'acceptait la guerre que si elle était nécessaire à l'honneur du pays. Mais on se rattachait avec empresssement aux dernières espérances de paix. — « Lorsqu'il sera prouvé, écrit un préfet, que tout a été tenté inutilement pour arriver à ce résultat, on se décidera à subir les conséquences d'une collision dont on s'effraye. »

On pourrait multiplier ces citations. Sur quatre-vingt-neuf rapports de préfets, onze seulement mentionnent une approbation complète. Tous les autres trahissent les mêmes préoccupations ou les mêmes répugnances. C'est donc un fait incontestable : le pays subissait la guerre ; il ne l'avait pas appelée. Ainsi, il demeure établi que la France ne menaçait pas l'intégrité de l'Allemagne ; son histoire, depuis un demi-siècle, le prouve à toutes ses pages. Elle ne méditait point de conquêtes. Des aspirations tout opposées l'animaient. Et, en effet, lors même que son génie ne l'y pousserait pas, le sentiment le plus

clair de ses intérêts l'obligerait à se maintenir dans une voie pacifique. La nature de la fortune publique a changé depuis le commencement du siècle. L'immense développement de la richesse mobilière, l'importance capitale du crédit font de la confiance dans le maintien de la paix la condition nécessaire de la prospérité du pays. La France s'est engagée la première dans le système des libertés commerciales, et elle a ainsi rendu sa fortune solidaire de celle des peuples voisins.

Telle est la nation contre les incursions de laquelle M. de Bismarck veut protéger l'Allemagne, et dont le démembrement territorial lui semble la seule garantie efficace de la tranquillité du peuple allemand. La ligne dn Rhin, selon lui, n'est plus suffisante, il veut la ligne des Vosges et de la Moselle. Il lui faut aujourd'hui l'Alsace et la Lorraine, et cela au moment même où l'Allemagne vient de transformer complétement sa constitution intérieure. Après 1815, l'Europe, redoutant déjà la force d'expansion du peuple germanique, s'était efforcée de lui donner une Constitution dont les bases étaient exclusivement organisées ponr la défensive, et la France bien que les traités de Vienne fussent dirigés contre elle, fut laissée dans l'état où elle se trouve encore. Sa frontière du nord, vis-à-vis de l'Allemagne est entièrement ouverte. Les résultats de la guerre actuelle en fournissent une preuve indiscutable. Et, tandis que la France n'a rien modifié dans son organisation, l'Allemagne s'est constituée à l'état le plus redoutable qu'une puissance ait jamais atteint : unité militaire absolue, action personnelle et directe du chef qui porte l'épée de commandement, service militaire obligatoire pour tous. Nous le demandons, qui,

de la France ou de l'Allemagne, est maintenant menaçante?

Pas plus en 1870 qu'en 1792, la Prusse n'a eu besoin de se garder contre les attaques de la France. Il est hors de doute que le gouvernement prussien cherche plutôt des facilités offensives que de meilleures lignes de défense. On ne voit pas bien en effet en quoi l'Allemagne serait mieux protégée parce que sa frontière serait portée plus loin. En cas d'invasion, le pays occupé serait alors le territoire annexé à l'Allemagne, et le théâtre des hostilités serait simplement porté d'une province dans une autre. Et quel serait le résultat de ces annexions violentes de territoires qui ne veulent pas cesser d'être français? Sans parler du sentiment qui répugne à tout esprit honnête de voir ainsi des populations subir une nationalité contraire à leurs aspirations et à leur passé, ce serait perpétuer la guerre. N'est-il pas impossible, en effet, que le cœur de la France puisse jamais se détacher de contrées que tant de malheurs si noblement supportés et tant de sang si glorieusement versé unissent à elle par des liens indestructibles? Le trouble qui en serait la conséquence agiterait l'Europe sans qu'il lui fût possible d'espérer dès lors un moment de repos. On le voit clairement, en posant de telles prétentions, en demandant des concessions pareilles, M. de Bismarck prépare lui-même les guerres nouvelles qui lui sont nécessaires pour atteindre le but où l'entraîne une ambition sans frein.

Ce que veut le peuple allemand, c'est l'unité nationale et la liberté politique. La France libérale ne saurait s'y opposer. C'est une cause juste, et nous renierions notre passé si nous la combattions. Mais il y a un abîme entre

ces aspirations légitimes et la doctrine formulée et appliquée par M. de Bismarck. Si l'on considère les événements accomplis en Europe depuis six ans, il faut reconnaître que la Prusse a pris elle-même le rôle qu'elle nous attribue avec tant d'injustice. Il n'est plus possible de conserver un doute à cet égard, après l'accueil fait par M. de Bismarck à la noble démarche de M. Jules Favre. Si la France succombe, c'est la guerre menaçant de nouveau l'Europe, paralysant tout essor de la pensée, toute civilisation, tout progrès de la prospérité des peuples. La France ne lutte pas seulement pour l'intégrité de son territoire, elle combat aussi pour le maintien de l'équilibre en Europe.

Recevez, Monsieur, etc.

Pour le ministre et par autorisation,

Le Ministre plénipotentiaire, directeur du Cabinet, délégué,

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 10

LE COMTE DE BISMARCK AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGDE DU NORD, A L'ÉTRANGER.

Ferrières, le 1er octobre 1870.

D'après les journaux, la délégation du gouvernement français qui est à Tours, a publié un avis officiel, suivant

lequel le soussigné aurait déclaré à M. Jules Favre que la Prusse veut continuer la guerre et réduire la France au rang de puissance de second ordre.

Bien qu'une pareille assertion ne puisse être calculée que pour produire de l'effet dans des milieux où l'on n'est pas familiarisé avec le langage usuel des négociations diplomatiques, ni avec la géographie de la France, le fait que cet avis porte les signatures de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, et que ces Messieurs font partie du gouvernement actuel d'un grand pays européen, me détermine à engager Votre Excellence à la discuter dans vos conversations officielles.

Dans mes entretiens avec M. Jules Favre, la question des conditions n'a pas fait, en général, l'objet d'une discussion sérieuse, et ce n'est que sur sa demande réitérée que j'ai exposé les mêmes idées qui forment le contenu principal de ma circulaire de Meaux, 16 septembre; je me suis borné à des indications générales, et je n'ai jusqu'à présent posé aucune condition qui serait allée au-delà.

La cession de Strasbourg et de Metz, à laquelle nous prétendions, d'après ces indications, comporte dans sa connexion territoriale, une diminution du territoire français égale à peu près à l'agrandissement de ce territoire par l'annexion de la Savoie et de Nice, et, à la vérité, la population de ces provinces dépasse d'environ 750,000 âmes celle des territoires acquis en 1866. Maintenant, si l'on se rappelle que la France, d'après le recensement de 1866 (almanach de Gotha, 1870, p. 514), compte 38 millions d'âmes, et avec l'Algérie, qui fournit actuellement, comme on sait, une partie essentielle de la force militaire

de la France, 42 millions d'âmes, il est évident qu'une diminution de trois quarts de millions de cette population ne change rien à l'importance de la France vis-à-vis de l'étranger; tout au contraire, elle laisse à ce grand Etat les mêmes éléments de puissance à l'aide desquels il a été en mesure d'exercer, dans la guerre d'Orient comme dans la guerre d'Italie, une influence si décisive sur les destinées de l'Europe.

Ces indications sommaires suffiront pour opposer aux exagérations de la proclamation du 24 septembre la logique des faits.

J'ajoute encore que j'ai expressément, dans nos entretiens, appelé l'attention de M. Jules Favre sur ces points de vue, et qu'il a été bien éloigné de ma pensée, comme Votre Excellence en sera convaincue même sans cette assurance, de faire une allusion blessante quelconque aux conséquences de la guerre actuelle pour la position future de la France dans l'ordre européen.

(*Signé*) DE BISMARCK.

N° 11

LE COMTE DE CHAUDORDY AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA DÉFENSE NATIONALE, A L'ÉTRANGER.

Tours, 10 octobre 1870.

Monsieur,

Nous trouvons, à la date du 7 de ce mois, dans le *Times,* journal qui est l'organe habituel de la politique de M. le

comte de Bismarck, une dépêche, datée de Ferrières, 1er octobre, dans laquelle le Chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord réfute l'expression dont s'est servie la Délégation de Tours lorsqu'elle a dit que, d'après le résumé des conversations qui ont eu lieu entre M. Jules Favre et M. de Bismarck, celui-ci voulait réduire la France à l'état de puissance de second ordre.

Le Chancelier entre, à ce propos, dans l'examen du chiffre de la population française et, rappelant la réunion de la Savoie et de Nice à notre territoire, il fait observer qu'en défalquant la population de ces contrées, notre pays perdrait environ 750,000 habitants, dans le cas où l'Alsace et la Lorraine lui seraient arrachées. Dans cette situation, ajoute-t-il, une puissance comprenant 38 millions d'âmes n'est pas une puissance de second ordre.

Sans vouloir nous appesantir sur cette triste énumération de populations que l'on veut séparer contre leur gré du sol national, et dont on parle comme on oserait à peine le faire de peuplades encore sauvages, nous dirons qu'en présence de l'agrandissement nouveau qu'obtiendrait ainsi l'Allemagne, et alors que la force de notre frontière serait de plus en plus diminuée et même entièrement détruite, il est incontestable que la France passerait immédiatement à l'état de puissance de second ordre. D'autres pays peuvent ne pas s'apercevoir qu'ils subiraient du même coup un sort semblable. Quant à nous, nous ne nous y trompons pas.

Ce que gagne une nation par le fait d'un agrandissement territorial consenti par un Etat voisin devenu tout-à-coup puissant est de peu d'importance et n'égale souvent pas l'absence de sécurité qui en résulte pour sa

frontière ; ce qu'elle perd, au contraire, par l'effet de la conquête violente que lui inflige un ennemi vainqueur et désormais menaçant, lui ôte à la fois son prestige moral, sa force matérielle et son repos. Dès lors, cette puissance est en déclin. Telle est la situation dont il faut se rendre compte, si l'on veut suivre M. de Bismarck dans la comparaison qu'il établit entre l'annexion à la France de la Savoie et de Nice votée par les habitants, et la séparation de l'Alsace et de la Lorraine contre leur volonté.

Voici, du reste, ce qu'a écrit M. Jules Favre, en réponse aux observations faites sur son rapport par le chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord : « Je veux, a dit M. de Bismarck textuellement, un fort dominant Paris, comme par exemple le mont Valérien », et le ministre des affaires étrangères de France ajoute : « Ce qu'il veut, c'est nous détruire. » Tel est le résumé précis de l'impression que M. Jules Favre a rapportée de ses entretiens de Ferrières. On peut juger par là si l'expression de *Puissance de second ordre* est au-dessous de la vérité.

Recevez, Monsieur, etc.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Ministre plénipotentiaire, directeur du Cabinet, délégué,

(*Signé*) Chaudordy.

N° 12

Le mémorandum prussien qui suit fut communiqué aux puissances le 10 octobre 1870.

« Les termes de l'armistice communiqués à M. Jules Favre et destinés à favoriser une tentative de restaurer l'ordre en France ont été rejetés par lui et ses collègues, qui ont résolu la continuation d'une lutte qui, après tout ce qui est arrivé, doit être regardée comme désespérée par la nation française. Depuis le rejet de nos conditions, les chances de victoire que la France aurait pu avoir dans cette guerre désastreuse ont dû grandement diminuer, Toul et Strasbourg ont succombé, Paris est étroitement investi, et les troupes allemandes ont pénétré jusqu'à la Loire. Les forces considérables si longtemps retenues par les deux forteresses conquises sont donc maintenant libres et peuvent être employées dans une autre direction, la France aura donc à subir les conséquences de la résolution prise par ses gouvernants d'engager une lutte à outrance. Les sacrifices augmenteront inutilement, et la destruction de son organisation sociale sera inévitable. Le commandant de l'armée allemande regrette son impuissance à le prévenir, mais il prévoit clairement les résultats de la résistance inconsidérément résolue par les gouvernants de la France, et il juge nécessaire d'attirer l'attention sur un point en particulier, savoir : l'état de Paris. Les deux engagements les plus importants qui ont eu lieu devant la capitale, — ceux du 19 et du 30 septembre, — dans

lesquels la portion la plus capable des forces de l'ennemi n'a pas réussi à repousser même la ligne de front des troupes investissantes, justifient la conclusion que tôt ou tard Paris doit succomber. Dans le cas où le Gouvernement provisoire retardera la capitulation jusqu'à ce que le manque de provisions amène forcément la reddition; il s'en suivra de terribles conséquences. L'absurde destruction des chemins de fer, des ponts et des canaux à une certaine distance de Paris n'a pas arrêté un seul instant la marche des armées allemandes ; et toutes les communications par terre et par eau nécessaires à l'exécution de nos plans ont été rétablies en très-peu de temps. Mais nous n'avons rétabli que celles dont nous avions besoin pour atteindre les buts militaires que nous avions en vue, et il en reste assez de détruites pour interrompre pendant longtemps encore une correspondance facile entre la capitale et les provinces. Le commandant allemand, dans l'éventualité qu'il vient de mentionner, se trouve dans l'impossibilité absolue d'approvisionner, même pour un seul jour, une population de près de deux millions : les contrées avoisinant Paris, à une distance de plusieurs lieues, ne fourniront aucune ressource propre à venir en aide aux Parisiens, tout ce qu'elles renferment étant indispensable pour subvenir aux besoins de nos troupes ; nous ne serons pas non plus à même de transporter une partie de la population par les chemins ruraux, attendu que nous n'avons aucun moyen de transport disponible. La conséquence inévitable d'une pareille situation sera que des centaines de milliers de personnes mourront de faim. Les gouvernants français ne peuvent manquer de prévoir cela aussi clairement que nous. Quant à nous, nous ne

pouvons que poursuivre jusqu'au dénouement la guerre à laquelle on nous a provoqués; mais ceux qui poussent à de semblables extrémitées en seront responsables. »

N° 13

LE COMTE DE BEUST AU COMTE DE WIMPFFEN, A BERLIN

Vienne, 13 octobre 1870.

Les diverses dépêches-circulaires envoyées du quartier-général de S. M. le roi de Prusse par M. le comte de Bismarck n'ont pas offert jusqu'à présent au gouvernement impérial et royal l'occasion d'une manifestation quelconque. Plusieurs de ces documents, presque immédiatement livrés à la publicité, s'adressaient directement aux gouvernements allemands engagés dans la guerre, et bien que M. le général de Schweinitz m'ait donné verbalement connaissance de ces dépêches, il ne l'a pas fait de manière à me donner le droit de croire qu'on attendait à Berlin une réponse à ces communications sommaires faites sous forme de nouvelles.

Le même cas se présente également au fond en ce qui concerne un mémorandum du comte de Bismarck, exposant les conséquences terribles que devrait entraîner nécessairement une résistance opiniâtre continuée jusqu'à la famine, pour une capitale d'une population de deux millions d'âmes. Mais puisque le ministre de Prusse nous a remis copie de cette pièce, dont vous parlez dans votre

office du 10, je suis amené à voir dans cette démarche 'invitation de prendre acte du document, d'autant plus qu'il tend à décliner, devant l'Europe, pour le gouvernement prussien, toute responsabilité de l'éventualité effrayante qui y est prévue.

Cela dit, je ne puis dissimuler l'impression d'appréhension que j'éprouve de voir un jour, devant le tribunal de l'histoire, une partie de cette responsabilité retomber sur les neutres, s'ils voyaient avec une indifférence muette le danger des maux inouïs dont on place le tableau sous leurs yeux. J'invite donc Votre Excellence, dans le cas où l'on vous parlerait de ces objets, à exprimer ouvertement notre regret que, dans une situation où le gouvernement de la Prusse prévoit des catastrophes comme celles auxquelles le mémorandum fait allusion, il perce une tendance très-prononcée à écarter toute ingérence de tierces puissances, comme si l'on redoutait, dès à présent, qu'on exigeât de la Prusse d'avoir versé en pure perte le plus noble sang de l'Allemagne, et qu'on voulût se soustraire à la tâche, peut-être ingrate, mais certainement généreuse, de faciliter au vaincu, en ménageant ses susceptibilités, sa soumission à de dures conditions.

Ces efforts ne sont pas le meilleur moyen à employer pour détourner l'excès d'horreurs que la Prusse dit vouloir épargner à ses ennemis. Pour ne point devoir porter la peine des fautes du gouvernement tombé, les hommes de la république sont prêts aux résolutions extrêmes : c'est un étrange moyen de les en détourner que de ne laisser venir jusqu'à eux que la voix du vainqueur. Ce n'est point dans des considérations d'intérêt privé qu'il faut voir l'explication des regrets que le gouvernement

austro-hongrois ne peut s'empêcher d'exprimer en voyant que, au point où en sont arrivées les choses, l'influence conciliatrice des puissances neutres est en défaut.

Mais il ne lui est pas possible d'approuver sans réserve cette politique d'abstention absolue qui, depuis quelque temps, semble si fort en crédit à Saint-Pétersbourg. Le gouvernement de S. M. considère au contraire comme un devoir de déclarer hautement qu'il croit qu'il y a des intérêts généraux pour l'Europe, et qu'une paix amenée par une intervention impartiale et ferme serait préférable aux terribles exterminations qui se préparent encore.

Je rappelle encore, en terminant, à Votre Excellence que je n'ai écrit ces lignes qu'en prévision de circonstances où elle serait amenée à toucher aux points qui y sont développés. Nos intérêts s'allient parfaitement avec l'abstention la plus rigoureuse et ne sont guère compromis par une prolongation de la guerre. Loin de nous la pensée de vouloir offrir des conseils ou de provoquer des offres. Il ne nous importe de préciser nettement la situation que pour le cas où l'on arriverait à songer aux puissances neutres.

Agréez, etc.

(*Signé*) BEUST.

N° 14

LE COMTE DE CHAUDORDY AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A L'ÉTRANGER

Tours, le 14 octobre 1870.

Monsieur,

Les communications adressées par M. le comte de Bismarck à ses agents diplomatiques, et qui traîtent de la guerre actuelle étant immédiatement livrées à la publicité, nous nous trouvons obligés de suivre la même voie. Nous n'avons du reste rien à perdre à ce que la discussion soit ouverte sur les opinions du gouvernement de la défense nationale, et sur l'état de notre situation, quelque pénible qu'elle puisse être en ce moment. Plus ces points seront éclaircis, et plus, nous en sommes convaincus, les sympathies de l'Europe se tourneront en notre faveur. Quant aux intérêts des peuples, le développement excessif des prétentions prussiennes doit les rapprocher intimement de nous, le danger étant devenu le même.

Vous aurez lu le *Mémorandum* prussien transmis de Berlin au *Times* par dépêche télégraphique, le 10 de ce mois. Il a pour but d'examiner plus spécialement les conséquences du siége de Paris. M. de Bismarck y parle de centaines de milliers d'habitants de la capitale qui doivent mourir de faim s'ils ont la persévérance d'oser

défendre leurs foyers, et il fait porter la responsabilité d'un pareil événement sur les membres du gouvernement français parce qu'ils n'ont pas consenti à accepter toutes les conditions posées par le premier ministre du roi de Prusse. C'est raisonner singulièrement.

Si cette calamité venait à se produire, nous croyons au contraire que le monde entier, effrayé d'un pareil crime, n'hésiterait pas à le faire retomber sur ceux qui l'auraient laissé s'accomplir, alors qu'on est venu leur demander la paix, quoiqu'on ne fût même pas responsable de la guerre.

Toutefois ce manifeste ne saurait inquiéter aucun esprit instruit de la réalité des faits. Il est aisé de se donner perpétuellement le beau rôle et de s'attribuer tous les avantages de la situation. L'auteur du *Mémorandum* prussien raisonne sur des hypothèses. En face de l'avenir tel qu'il lui plaît de le peindre, voici le présent tel que nous le connaissons. Paris est approvisionné complétement pour un temps très-long. L'ordre social n'y est nullement menacé. La seule approche des Prussiens a suffi pour étouffer tous les conflits d'opinion. En dehors de Paris il se forme des armées nombreuses, et la nation est prête à tous les sacrifices pour délivrer sa capitale. Les engagements dont on parle ont été à notre avantage et ils ne sont pas les seuls. Les Prussiens n'ont pas encore approché la ligne des forts, et s'ils parlent d'affamer Paris, c'est qu'ils rencontrent des obstacles et une résistance qui surprennent toutes leurs prévisions. S'ils insistent sur la difficulté d'approvisionner Paris, c'est qu'eux-mêmes commencent à souffrir du manque de vivres et qu'ils sont forcés d'affaiblir leur armée pour étendre leurs co-

lonnes de pillage. Cette armée se fatigue et se démoralise : le nombre de ses malades augmente chaque jour d'une manière très-inquiétante. La prolongation de la guerre pendant la mauvaise saison est à notre avantage : les hommes ne manquent pas, et la confiance du pays en ses immenses ressources n'est pas ébranlée même après tous les désastres qu'il a subis. Voilà la vérité.

Malgré cela la France souhaite la paix de même qu'elle la souhaitait avant l'ouverture des hostilités ; mais elle désire que la paix puisse être durable. L'Europe y est intéressée autant que nous.

Recevez,

Pour le ministre et par autorisation :

Le ministre plénipotentiaire, directeur délégué,
(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 15

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A LONDRES (*Extrait.*)

Tours, le 14 octobre 1870.

Monsieur,

L'Angleterre en se mettant à la tête de ce qu'on a appelé la ligue des neutres, a pris dans les événements qui se produisent une responsabilité évidente. La guerre

était commencée, et les premiers combats avaient déjà tourné contre nous, lorsque certaines puissances, qui jusque là s'étaient montrées disposées à nous prêter leur concours, furent invitées à entrer dans cette combinaison. Sans vouloir dire que ce fût un moyen de nous enlever des alliés probables, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que l'influence morale de cette décision nous a été funeste.

En tout cas, en agissant ainsi, l'Angleterre semblait s'être imposé un devoir que nous pourrions comparer à celui que remplissent les témoins dans un duel. S'ils empêchent les uns et les autres d'y prendre part, c'est à la condition de donner leur avis et d'intervenir aussi souvent qu'ils croient possible de faire cesser le combat. Nous ne voudrions pas être accusés de sévérité pour le gouvernement anglais; aussi ne faisons-nous que reproduire la pensée générale qui se prononce de plus en plus en Angleterre même et dans toute l'Europe, en disant que le cabinet de Londres a paru s'efforcer de fermer les yeux aux événements, alors qu'il s'était donné lui-même, par la création de la ligue des neutres, le rôle d'observateur attentif et presque intéressé.

Il nous semble qu'il suffit de montrer la gravité de cette situation au ministère anglais pour qu'il comprenne qu'elle ne peut se prolonger sans porter une grave atteinte aux sentiments d'humanité qui ont de tout temps fait l'honneur de l'Angleterre. Il est impossible qu'on ne s'aperçoive pas, en outre, des dangers qui vont en résulter pour la conservation de ses intérêts et de sa puissance. Les Etats tels que l'Autriche, l'Italie, la Turquie, l'Espagne, sans parler de ceux d'une moindre importance, avaient tou-

jours cherché à baser la conduite de leur politique et de leurs affaires sur l'entente traditionnelle si heureusement établie, et sous tous les régimes différents, entre la France et l'Angleterre. Ils éprouvent aujourd'hui la plus vive inquiétude en voyant qu'un lien pareil, qui donnait à l'Europe et au monde, malgré tous les événements qui pouvaient se produire, une certitude de la conservation de l'équilibre et du retour à une paix durable, semble se détendre d'une manière sensible. Si l'on n'apporte pas un prompt remède à ces préoccupations, le découragement pénétrera dans l'esprit des cabinets européens et le faisceau de tant d'intérêts divers sera bientôt rompu au détriment de tous et particulièrement de l'Angleterre. Il a fallu une suite telle dans la conduite de la politique anglaise pendant une si longue série d'années pour arriver à ce résultat, et il est l'œuvre de tant d'hommes expérimentés que nous ne pouvons croire qu'on puisse aujourd'hui se décider à en faire volontairement le sacrifice.

J'ai présenté ces considérations dans une conversation que je viens d'avoir avec lord Lyons, etc. . . . . . .

. . . .

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 16

LE COMTE DE BEUST AU COMTE APPONYI, A LONDRES.

Vienne, le 29 septembre 1870.

Lorsque le gouvernement a cherché par l'échange de lettres relatives au maintien de la neutralité à réunir la plupart des puissances dans une attitude commune, nous avons espéré que cette mesure pourrait aboutir à un effort collectif en faveur du rétablissement de la paix. C'était en vue de ce résultat éventuel que nous désirions insérer dans notre réponse une réserve tendant à écarter une tentative isolée de médiation. Notre idée n'a pas été favorablement accueillie, et nous avons dû renoncer à la faire prévaloir. Le gouvermement anglais a préféré que chaque puissance pût agir librement de son côté et chacune a tenté depuis, en effet, des efforts assez infructueux pour faciliter un rapprochement entre les belligérants. Ce résultat peu satisfaisant nous afflige sans nous surprendre. Nous y trouvons la confirmation de nos prévisions qui ne voyaient de chance de succès que dans une action collective.

Je me suis déjà souvent expliqué sur les motifs qui devaient détourner le gouvernement Impérial et Royal de prendre une initiative en matière de médiation. Les considérations qui devaient nous arrêter étaient loin d'exister au même degré pour l'Angleterre et la Russie. L'état

de leurs relations avec les puissances belligérantes était tel qu'on ne pouvait, d'aucun côté, attribuer à leurs démarches une arrière-pensée, ou les soupçonner d'une partialité indue. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg n'auraient été que les interprètes du sentiment général de l'Europe qui aspire à voir cesser le trouble et l'anxiété que la guerre actuelle fait si lourdement peser sur elle. Nous nous serions joints avec empressement à eux pour plaider la cause de la paix au nom des intérêts de l'humanité, non moins que de ceux de la politique. Profiter du premier moment propice pour fortifier, par de sages avis et des conseils de modération, les dispositions qui se feraient jour en faveur de la paix, aurait été assurément une œuvre méritoire digne des applaudissements de tous les peuples.

C'est sous l'empire de ce sentiment que nous avons agi en voulant ajouter une réserve à la lettre que Votre Excellence devait adresser à lord Granville. Nous n'avons pas insisté plus longtemps, afin de ne pas avoir l'air de nous séparer des autres Puissances, tandis qu'au contraire nous voulions faciliter leur union. Je tiens seulement à préciser encore une fois les motifs qui nous ont fait agir et à constater que nous serons toujours heureux de contribuer au rétablissement de la paix dans le cas où une démarche des puissances neutres présenterait quelque chance de succès.

Je désire que vous entreteniez lord Granville du sujet de ma présente dépêche. Si les motifs que je viens d'expliquer nous engagent à abandonner l'initiative aux cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, nous n'en sommes pas moins vivement pénétrés du désir de voir

sortir l'Europe de l'espèce de torpeur où elle semble plongée en face d'une grande convulsion. Il paraît qu'à Londres aussi bien qu'à Saint-Pétersbourg, on est d'avis que les démarches collectives auraient moins de chances d'être favorablement accueillies par le vainqueur que des intercessions partielles. Nous ne méconnaissons nullement ce qu'il y a de juste dans cette appréciation, mais il nous est permis aussi de nous demander si un accord des puissances neutres se manifestant par un esprit d'impartialité bienveillante et ne tendant pas seulement à modérer les exigences du vainqueur, mais encore à calmer l'irritation du vaincu, ne serait pas susceptible de présenter des avantages que la Prusse et ses alliés pourraient bien apprécier autant que la France. Ne craignons pas enfin de le dire, ce qui aujourd'hui sert puissamment à prolonger la lutte jusqu'aux dernières horreurs d'une guerre d'extermination, ce sont d'un côté les illusions et les fausses espérances, de l'autre l'indifférence et le mépris à l'endroit de l'Europe spectatrice du combat. Mais, je le répète, ce n'est pas le gouvernement impérial et royal qui peut se mettre en avant; son initiative serait mal comprise par les deux parties; agissant comme encouragement fatal sur l'une, elle serait interprétée comme intervention hostile par l'autre.

Recevez, etc.

(*Signé*) Beust,

N° 17

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD A. LOFTUS

Foreign-Office, 20 octobre, 1870.

Mylord. — Il est inutile de vous dire combien le gouvernement de Sa Majesté a déploré l'explosion et la continuation de la grande guerre qui sévit encore entre l'Allemagne et la France.

Ce gouvernement a fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher cette guerre et, depuis la déclaration des hostillités et sa propre proclamation de neutralité, il a usé de son influence pour en empêcher l'extension; car si une des nations qui sont restées neutres y avait pris part, toute l'Europe, probablement, eût été graduellement entraînée dans la calamité, et peut-être sans avantage ni pour l'un ni pour l'autre belligérant.

Rien n'eût donné plus de satisfaction au gouvernement de Sa Majesté que de contribuer d'une manière quelconque à une paix honorable et permanente. Des offres de médiation ou de bons office n'eussent pas manqué de se produire, si le gouvernement avait cru, à un moment quelconque, que de telles offres eussent été acceptables par les deux belligérants.

Il ne pouvait pas, cependant, fermer les yeux sur le fait qu'un tel moment ne s'était pas encore présenté ; la conduite qu'il a tenue lui-même et dont il a recommandé

l'adoption aux autres, a été de s'abstenir de présenter des propositions non acceptables ou de donner des avis non efficaces qui n'eussent fait qu'affaiblir la chance d'atteindre à quelque moment futur le but qu'il avait en vue.

Il a, en effet, conseillé que le comte de Bismarck et M. Favre se communiquassent personnellement leurs vues respectives. Une telle conférence eut lieu, mais, malheureusement, sans amener de résultat immédiat, si ce n'est celui de prouver combien divergentes étaient leurs opinions quant à une base possible de négociation.

Après une série de succès extraordinaires et non interrompus de la part de l'Allemagne, quelle est la phase actuelle de la guerre?

Le principal corps de l'armée allemande opère l'investissement de la capitale de la France, et la réduction par la famine et le bombardement de la ville de Paris paraît se trouver au nombre des mesures qui sont mises en délibération au quartier général allemand.

Le comte de Bernstorff m'a communiqué quelques-unes des circulaires qui ont été publiées par le gouvernement de l'Allemagne du Nord; le 11, il m'a remis une circulaire dans laquelle il est dit que les conséquences inévitables de la prolongation de la lutte de Paris sera de faire périr de faim des centaines de milliers de personnes.

La communication de cette opinion sur les résultats terribles et même non improbables que peut amener un long siége de Paris, impose au gouvernement de Sa Majesté le sérieux devoir de tout tenter pour éviter une aussi grande calamité.

Il est évident aussi que la guerre a déjà provoqué et, si elle se prolonge, qu'elle provoquera de plus en plus des conséquences terribles, non pas seulement pour les belligérants, mais pour l'Europe entière.

Le gouvernement de Sa Majesté est convaincu que l'exposé de ces considérations ne sera pas apprécié dans un sens non amical. Elles sont dictées par la plus sincère sollicitude pour le bien-être présent et futur de deux nations avec lesquelles l'Angleterre a été pendant longtemps dans les termes de la plus grande amitié.

Je n'ignore pas quels arguments puissants peuvent être invoqués en faveur de l'emploi des mesures extrêmes contre Paris.

Je désire cependant rechercher s'il n'y a pas des considérations qui paraissent peut-être plus puissantes aux spectateurs qu'à ceux qui se trouvent sous l'influence de succès militaires extraordinaires accompagnés de grands efforts et de vastes sacrifices.

On ne met pas en doute qu'une opération telle que la réduction de Paris par la famine ou un bombardement, bien que sans précédent sous le rapport de la grandeur de l'entreprise, ne soit autorisée par la pratique de la guerre. Mais il est également certain que, comme elle entraîne, ainsi que l'a dit M. de Bismarck, non-seulement la ruine, mais la mort, avec les circonstances les plus horribles, de milliers d'êtres en dehors des combattants, tout le monde doit être d'accord qu'il ne faut y avoir recours qu'après avoir épuisé toutes les alternatives possibles.

En supposant qu'une attaque contre Paris ait un résultat favorable d'ici à peu de temps, il n'est pas dérai-

raisonnable de mettre en regard de ses avantages les désavantages qui peuvent s'en suivre dans l'avenir. Le fait que quelques-uns touchent aux sentiments du genre humain autant qu'à sa raison, ne dissuade pas le gouvernement de Sa Majesté de les exposer aux yeux du Roi et de ses conseillers.

Le souvenir amer des trois mois écoulés peut s'effacer avec le temps et par la justice rendue à la conduite et à la valeur de l'ennemi sur le champ de bataille.

L'exaspération a ses degrés et la probabilité d'une nouvelle et implacable guerre, s'accroîtrait grandement, si une génération de Français assistait au spectacle de la destruction d'une capitale entraînant la mort d'un grand nombre d'individus désarmés et sans ressources, et la destruction des trésors de l'art, des sciences, de l'histoire, d'une valeur inestimable et qu'on ne saurait remplacer.

Quelque effroyable que fût pour la France une semblable catastrophe, quelque dangereuse que je la croie pour les chances de la paix future de l'Europe, le gouvernement de Sa Majesté pense qu'elle n'affecterait personne plus péniblement que l'Allemagne et ses gouvernants.

Le gouvernement français, agissant d'après des considérations qui lui paraissent concluantes, a refusé, depuis l'entrevue du comte de Bismarck avec M. Favre, de proposer des négociations pour la paix.

Mais le gouvernement de Sa Majesté a pris la responsabilité de presser le gouvernement provisoire d'accéder à un armistice qui pourrait conduire à la convocation d'une assemblée constituante et au rétablissement de la paix.

Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas manqué non plus de lui représenter l'importance de faire toutes les concessions compatibles avec son honneur dans les circonstances présentes de la guerre.

Sans être autorisé à le dire, le gouvernement de Sa Majesté ne peut croire que de pareilles représentations restent sans effet auprès du gouvernement français.

Durant cette guerre, deux causes morales ont apporté un immense appoint à la puissance matérielle des Allemands.

Ils ont pris les armes pour repousser la menace d'une invasion étrangère et pour affirmer le droit d'un grand pays à se constituer de la façon la plus propre à assurer pleinement le développement de ses ressources.

La gloire de leurs efforts grandira encore si l'histoire peut dire que le roi de Prusse a épuisé tous les moyens d'amener la paix avant que l'ordre d'attaquer Paris ait été donné, et que les conditions de paix étaient justes, modérées, en accord avec la véritable politique et les sentiments de l'époque.

Le gouvernement de Sa Majesté désire qu'il soit bien entendu, — comme sa conduite l'a clairement prouvé jusqu'ici, — que son intention n'est pas d'offrir un avis superflu ou inacceptable aux belligérants.

Les propositions qu'il vient de faire dans un esprit tout à fait amical, proviennent de ce que son attention a été formellement attirée par le caractère formidable que prendrait, au jugement du comte de Bismarck lui-même, l'investissement prolongé de Paris.

Il ne saurait garder le silence ou négliger aucune

tentative tendante à éloigner une catastrophe si épouvantable et qui serait sans exemple.

Je suis, etc.

(*Signé*) GRANVILLE.

N° 18

LE COMTE DE BISMARCK AU COMTE DE BERNSTORFF, A LONDRES

Versailles, le 28 octobre 1870.

Lord Granville a bien voulu communiquer à Votre Excellence la dépêche qu'il a adressée, le 28 de ce mois, à lord Augustus Loftus. Votre Excellence en connaît donc la teneur.

Je puis affirmer que le vœu exprimé dans cette pièce de voir enfin s'arrêter la lutte qui décime deux grandes nations avant qu'elles n'en soient réduites aux funestes extrémités qu'autorisent les droits internationaux de la guerre, que ce vœu, dis-je, est vivement partagé par Sa Majesté le roi, et que l'Allemagne doit désirer d'autant plus ardemment ce résultat qu'elle est, malgré ses victoires et par les sacrifices qu'elles imposent, plus durement éprouvée et plus directement intéressée aux événements actuels qu'une puissance neutre : celle-ci, en effet, ne participe aux événements actuels que par ses sentiments d'humanité, à la générosité desquels nous nous plaisons à rendre hommage.

C'est dans ce sens que Sa Majesté a été heureusement impressionnée en voyant, par la dépêche de lord Grandville, que le gouvernement britannique partage avec elle la conviction que, pour entrer utilement dans des négociations concernant la paix, il est indispensable que le peuple français puisse élire une assemblée natonale. Nous avons été convaincus de cette nécessité depuis le jour où nous avons appris les événements du 4 septembre à Paris, et nous l'avons prouvé chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

Il me sera permis de rappeler que, sur la proposition du cabinet britannique, il y a plus d'un mois déjà, Sa Majesté m'autorisa à entrer en pourparlers avec M. Jules Favre, pour traiter de la possibilité de réunir une assemblée constituante. Sa Majesté a prouvé son désir de voir un gouvernement régulier établi en France, en posant, au sujet d'un armistice, des conditions dont la modération a été universellement reconnue et démontrée d'ailleurs victorieusement par la chute de Strasbourg et de Toul, qui eut lieu peu de jours après les entretiens de Ferrières. Ces conditions ont été refusées, et l'on sait comment. On sait aussi que Sa Majesté était disposée à laisser se faire sans obstacle comme sans contrainte, et sur toute l'étendue du territoire occupé par les troupes allemandes, les élections décrétées pour le 2 octobre par un gouvernement qui n'était rien moins que légalement reconnu. Nos rapports avec les autorités locales ou départementales en Frances (les journaux ont rendu compte de nos relations avec le maire de Versailles), témoignent de notre bonne volonté à laisser les élections complétement indépendantes.

Le gouvernement de Paris prouva, au contraire, combien il était opposé à une représentation vraiment nationale, en remettant indéfiniment les élections du 2 octobre et en annulant d'une façon définitive le nouveau décret de convocation issu du gouvernement de Tours. Ce décret a été livré à la publicité par la presse; l'original, revêtu des signatures des membres du gouvernement provisoire, est tombé entre nos mains, en même temps qu'un écrit de M. Gambetta dont je vous envoie ci-joint une copie, parce qu'il est la traduction des sentiments qui règnent actuellement au sein du gouvernement de Paris.

Ces salutaires enseignements ne nous empêcheraient pas d'accorder notre concours à la réalisation d'élections nouvelles, si les hommes qui sont au pouvoir se montraient disposés à laisser le peuple français exprimer librement son opinion et partager la responsabilité des événements avec ceux qui ont pris spontanément la direction des affaires du pays.

L'entremise que d'éminentes personnalités, appartenant à une nation neutre dans le conflit, nous ont obligeamment offerte, et leurs démarches à Paris, nous ont fourni l'occasion de présenter une fois encore aux membres du gouvernement provisoire le moyen de délivrer la France de l'anarchie qui rend impossible toute négociation de paix. Nous avons déclaré consentir à un armistice assez long pour qu'on puisse procéder à des élections régulières, et être disposés à laisser entrer librement à Paris tous les députés de la France, ou sortir de la capitale les députés de Paris, si l'assemblée se réunissait dans une ville de province.

Ces propositions, que les cours neutres avaient recommandées, de notre consentement, aux membres du gouvernement de Paris, rencontrèrent de sa part un accueil tel que les personnes intermédiaires déclarèrent renoncer à l'espoir qu'elles avaient conçu. Immédiatement après, M. Gambetta sortit de Paris en ballon, et dès qu'il eut touché le sol, son premier cri fut, d'après les sources françaises, une protestation contre la réunion des comices électoraux.

L'expérience prouve qu'il a réussi à les empêcher et à faire avorter les efforts de M. Crémieux favorables aux élections.

Il ressort de cet expoyé des faits, que ce n'est pas notre adhésion, mais bien le consentement des gouvernants de Paris qui fait défaut à l'expédient que le gouvernement britannique recommande avec raison comme un acheminement vers la paix, à savoir : de procéder à l'élection d'une assemblée constituante, que nous y avons été disposés dès l'origine, et y avons prêté la main, mais que le gouvernement de la Défense nationale a repoussé cette main en tout temps.

En conséquence, nous avons usé de notre plein droit en déclinant, par notre communication du 11 de ce mois à laquelle M. le ministre de la Grande-Bretagne fait allusion, toute responsabilité pour nous des déplorables conséquences qu'une résistance poussé à l'extrême de la place de Paris doit entraîner pour la population de la capitale.

Notre attente de voir cette communication faire impression sur le cabinet anglais n'a pas été déçue. Nous avons prouvé combien nous regretterions que les

hommes du pouvoir à Paris poussassent la résistance jusqu'à cette catastrophe suprême, précisément en y appelant en temps opportun l'attention du public, et notamment des puissances neutres, parce que nous espérions que particulièrement les représentations de ces dernières ne resteraient pas sans effets sur les gouvernants de Paris qui sacrifient les biens et la vie de la population de cette ville à leur ambition personnelle. Nous l'avions espéré d'autant plus que les gouvernements de Paris et de Tours ont pris en mains la direction des destinées de la France sous leur propre responsabilité et sans autre légitimation que celle que peut donner une prise de possession arbitraire et violente, avec le refus constant d'écouter la voix de la nation.

Si le gouvernement britannique tente l'essai de détourner ce gouvernement de la voie arbitraire et dangereuse qu'il suit et de le rendre accessible à des considérations qui préservent la France des progrès ultérieurs de sa désorganisation sociale et politique et sa brillante capitale des désastres d'un siége, nous ne pouvons que l'apprécier avec reconnaissance.

Toutefois, nous avons toujours à craindre que dans l'aveuglement dans lequel le gouvernement parisien paraît vouloir persister, les intentions bienveillantes du cabinet britannique ne soient pas comprises par lui, et qu'il voie dans l'intérêt d'humanité qui a inspiré cette intervention l'illusion d'un appui des puissances neutres, et, par suite, un encouragement à une résistance prolongée, ce qui pourrait amener justement le contraire de ce qui est dans les intentions de lord Granville.

D'après la teneur de sa dépêche, lord Granville pa-

raît être également convaincu qu'ensuite des expériences que nous avons faites, nous ne saurions prendre l'initiative de nouvelles négociations. Mais je prie Votre Excellence de lui donner l'assurance, en lui communiquant toute la teneur du présent office, que nous accueillerons volontiers toute proposition qui nous viendrait de la part de la France et qui tendrait à préparer la voie aux négociations de paix et que nous examinerons cette proposition avec le désir sincère de voir la paix se rétablir.

A Son Excellence le comte de Bernstorff, à Londres.

Signé : Bismarck.

Voici le billet de M. Gambetta auquel il est fait allusion dans le document qui précède :

« Paris, le 2 octobre 1870.

» Je vous adresse M. Bonnet (Hippolyte) qui vous remettra le décret en minute du gouvernement relatif à l'ajournement des élections pour la Constituante. Je n'ai pas besoin de vous dire l'émotion unanime du gouvernement en apprenant votre résolution du 29 septembre. Les considérations les plus graves l'ont décidé à maintenir l'ajournement fixé par le décret du 29 septembre. Nous comptons sur votre zèle à faire obéir et respecter ses décisions.

» Veuillez nous tenir au courant des affaires intérieures et extérieures, au point de vue militaire et politique.

» Le ministre de l'intérieur,

» (L. S.) *Signé :* Gambetta. »

N° 19

LE COMTE DE BEUST AU COMTE APPONYI, A LONDRES

Vienne, le 27 octobre 1870.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de vos lettres relatives à la démarche que le gouvernement anglais vient de faire auprès des belligérants pour amener la négociation d'un armistice.

Au moment où j'en ai reçu la nouvelle, je voulais charger de nouveau V. E. de représenter à lord Granville l'opportunité d'un effort collectif en faveur du rétablissement de la paix. C'est avec une vive et sincère satisfaction que j'ai appris la détermination du cabinet de Londres. Le sentiment public de l'Europe se prononce ouvertement contre la prolongation d'une lutte qui ne fait qu'augmenter les souffrances endurées des deux parts. En se rendant l'organe de ce sentiment, les cabinets n'ont pas à craindre qu'on les accuse de poursuivre des vues spéciales ou égoïstes. Plus il agira en commun et moins on pourra attribuer à cette intervention le sens d'une manifestation hostile à l'un des deux adversaires. On y verra au contraire la simple expression d'un vœu général, répondant à un besoin qui se fait profondément sentir dans presque toute l'Europe et présenté avec assez

d'autorité pour qu'on ne puisse lui opposer une fin de non recevoir.

Le caractère collectif d'un pareille action est précisément ce qui, à nos yeux, tout en lui donnant du poids lui enlève toute apparence de servir l'intérêt particulier de telle ou telle puissance. Si les cabinets plaident tous la cause de la paix à un point de vue et dans un langage analogues, leur attitude, empreinte de l'impartialité la plus parfaite, ne saurait irriter la Prusse ou susciter ses méfiances et ne permettrait pas à la France d'entretenir des illusions sur les secours qu'elle peut attendre du dehors. Ce double résultat, qu'il est important d'atteindre, si on veut travailler efficacement en faveur de la paix, me paraît beaucoup plus assuré par une action commune que par des démarches isolées qu'on peut facilement soupçonner de cacher une arrière-pensée.

C'est en suivant cet ordre d'idées que je persiste à regretter qu'il n'y ait pas plus d'ensemble dans les tentatives actuelles des puissances neutres. Je vois par un dernière communication que lord Granville attache encore le plus grand prix à éviter tout ce qui ressemblerait à une pression exercée sur la Prusse. Je me suis associé de grand cœur aux efforts de l'Angleterre et je leur souhaite le meilleur succès. Mais je crois sincèrement que leurs chances se seraient accrues, si toutes les puissances neutres avaient simultanément tenu le même langage aux deux belligérants. Nous aurions voulu leur représenter avec insistance que les intérêts politiques de l'Europe entière non moins que ceux de l'humanité souffrent de la prolongation d'une lutte aussi cruelle et que les cabinets jugent le moment venu, où ils doivent offrir

leurs bons offices aux belligérants, afin de faciliter le rétablissement de la paix dont le besoin se fait sentir si impérieusement partout.

Nous sommes persuadés que l'opinion publique dans toute l'Europe aurait applaudi à une pareille démarche et se serait exprimée si hautement en sa faveur que sa voix aurait jeté un poids considérable dans la balance. Une pression de cette nature n'aurait rien eu de comminatoire pour la Prusse, ni d'humiliant pour la France. On aurait provoqué de la sorte une réponse des belligérants qui n'auraient pu se dispenser d'énoncer leurs idées sur les bases éventuelles de la paix. On se serait trouvé ainsi en possession d'un point de départ pour des négociations ultérieures, et il n'aurait peut-être pas été impossible de rapprocher les divergences au moyen de conseils amicaux donnés de part et d'autre.

Telle aurait été, selon nous, la meilleure marche à suivre. Nous voulons néanmoins espérer qu'on parviendra à un résultat satisfaisant en se bornant à suivre l'impulsion heureusement donnée par le gouvernement Anglais. Nous formons des vœux ardents pour qu'il réussisse à mettre un terme aux calamités de la guerre et nous ferons les plus sincères efforts dans ce sens.

Veuillez remercier lord Granville en mon nom des explications qu'il vous a données et l'assurer que nous apprécions hautement le service rendu en cette occasion par l'Angleterre à la cause de la paix. Nous la félicitons d'avoir pris cette initiative et nous l'en bénirons si elle fait acheminer les cabinets vers la ligne de conduite que nous avons tracée plus haut.

Recevez etc. *Signé* Beust.

N° 20

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A LONDRES.

Tours, le 31 octobre 1870.

Monsieur,

Il a paru au gouvernement de la Défense nationale, dès le moment où il s'est trouvé en présence de la grande crise que nous traversons, qu'il y aurait intérêt à unir dans un même sentiment l'action de toutes les grandes puissances. La mission confiée à M. Thiers se rattache à cette pensée et a été la première tentative pour la faire aboutir. Mais, tandis que l'Angleterre se tenait dans une abstention absolue, la Russie se montrait désireuse de l'action isolée et nous conseillait de nous adresser directement à la Prusse. On sait par le résultat de la noble démarche de M. Jules Favre combien cette manière d'agir devait avoir peu de succès en face de l'orgueil surexcité du roi de Prusse et de son premier ministre. L'Autriche-Hongrie s'efforçait, pendant ce temps, nous devons le reconnaître, de faire accepter l'action combinée, et elle agissait dans ce sens sur tous les cabinets de l'Europe. Quant à l'Italie, elle restait dans le vague d'effusions sans résultat, insistant toutefois pour faire valoir les idées pacifiques. Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'insistance mise par la Turquie pour engager le cabinet de

Londres à sortir de son silence. Il en est de même de l'Espagne.

Du moment où il nous a été prouvé que nous ne pouvions plus espérer d'alliés pour la guerre, malgré toutes les raisons basées autant sur l'intérêt que sur la reconnaissance qui auraient dû porter plusieurs des Puissances à se joindre à nous, il était évident que nous devions obtenir une entente diplomatique de toute l'Europe pour rechercher les moyens d'arrêter l'ambition de la Prusse. Nous considérons, comme un premier pas fait dans cette voie, la proposition d'un armistice présentée, d'après sa propre initiative, par le cabinet de Londres à la Prusse et à la France simultanément, et à laquelle sont venues donner leur appui l'Autriche, l'Italie et la Turquie.

D'après ce que j'ai souvent répété à M. l'ambassadeur d'Angleterre et ce que j'ai également écrit à Vienne, j'étais d'avis que les neutres devaient eux-mêmes demander au gouvernement prussien ses conditions d'armistice et de paix, les examiner, les réduire à une juste limite et ensuite nous en faire part. Cette marche n'a pas été exactement suivie, mais on peut la reprendre et ce serait, à mon sens, le seul moyen d'agir efficacement sur le gouvernement prussien.

Jusqu'ici, malheureusement, la Russie n'a pas accepté cette combinaison. Le prince Gortchakoff a bien chargé M. Okouneff de nous dire qu'il appuyait la démarche faite par M. l'ambassadeur d'Angleterre auprès de nous pour arriver à la conclusion d'un armistice, mais son gouvernement n'a pas adhéré, d'après ce que nous savons, à la proposition anglaise tendant à agir simultanément et de la même manière auprès du gouvernement prus-

sion et de celui de la Défense nationale. Il y a une nuance très-sensible dans la façon de procéder du cabinet de Pétersbourg et de celui de Londres, et il semble qu'il y aurait intérêt à la voir disparaître. Le cabinet de Vienne-Pesth agira naturellement dans ce but ainsi que celui de Florence. Mais le moyen d'y parvenir plus sûrement ne serait-il pas que le Gouvernement anglais entrât sans hésitation dans la voie première, et qu'il montrât lui-même à la Prusse toutes les raisons qui militent en faveur de la modération, tout en s'appliquant à restreindre dans l'esprit de M. de Bismarck des prétentions et des illusions qui sont aussi dangereuses pour l'avenir de la Prusse que pour le repos de l'Europe? Si le cabinet de Londres, s'appuyant sur l'opinion publique tant en Angleterre que dans le reste du monde, et sur les raisons de toute nature que je vous ai souvent développées et qui ne peuvent laisser subsister aucun doute, déclarait d'une façon dont il devra lui-même apprécier la forme, qu'il est contraire à toute justice, à l'humanité et à l'intérêt de la Prusse de demander des cessions territoriales, il serait certain d'obtenir pour cette déclaration le concours de l'Europe entière, car nous ne pouvons douter que la Russie elle-même, qui désire ardemment la fin des hostilités, ne se trouvât conduite à y souscrire. Ce jour-là la paix sera proche et l'Angleterre aura rendu un grand service à nous et à l'humanité.

Agréez, etc.

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 21

M. JULES FAVRE AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DU GOUVERNEMEMT DE LA DÉFENSE NATIONALE A L'ÉTRANGER.

Paris, le 18 octobre 1870.

Monsieur, je ne sais quand cette dépêche vous parviendra. Depuis trente jours Paris est investi, et sa ferme résolution de résister jusqu'à ce qu'il ait obtenu la victoire peut prolonger quelque temps encore la situation violente qui le sépare du reste du monde. Néanmoins, je n'ai pas voulu retarder d'un jour la réponse que mérite le rapport rédigé par M. le comte de Bismarck sur l'entrevue de Ferrières; je constate d'abord qu'il confirme en tous points mon récit, sauf en ce qui concerne un échange d'idées sur les conditions de la paix, qui, suivant M. de Bismark, n'auraient pas été débattues entre nous.

J'ai reconnu que sur ce sujet le chancelier de la Confédération du Nord m'avait opposé dès les premiers mots une sorte de fin de non-recevoir tirée de ma déclaration absolue : « que je ne consentirais à aucune cession de territoire » ; mais mon interlocuteur ne peut avoir oublié que sur mon insistance il s'expliqua catégoriquement, et mentionna, pour le cas où le principe de la cession territoriale serait admis, les conditions que j'ai énumérées dans mon rapport : l'abandon par la France de Strasbourg avec l'Alsace entière, de Metz et d'une partie de la Lorraine.

Le chancelier fait observer que ces conditions peuvent être aggravées par la continuation de la guerre. Il me l'a, en effet, déclaré, et je le remercie de vouloir bien le mentionner lui-même. Il est bon que la France sache jusqu'où va l'ambition de la Prusse ; elle ne s'arrête pas à a conquête de deux de nos provinces, elle poursuit froidement l'œuvre systématique de notre anéantissement. Après avoir solennellement annoncé au monde par la bouche de son roi, qu'elle n'en voulait qu'à Napoléon et à ses soldats, elle s'acharne à détruire le peuple français. Elle ravage son sol, incendie ses villages, accable ses habitants de réquisitions, les fusille quand ils ne peuvent satisfaire à ses exigences, et met toutes les ressources de la science au service d'une guerre d'extermination.

La France n'a donc pas d'illusion à conserver. Il s'agit pour elle d'être ou de n'être pas. En lui proposant la paix au prix de trois départements qui lui sont unis par une étroite affection, on lui offrait le déshonneur. Elle l'a repoussé. On prétend la punir par la mort. Voilà la situation bien nette.

Vainement lui dit-on : il n'y a pas de honte à être vaincu, encore moins à subir les sacrifices imposés par la défaite. Vainement ajoute-t-on encore que la Prusse peut reprendre les conquêtes violentes et injustes de Louis XIV. De telles objections sont sans portée, et l'on peut s'étonner d'avoir à y répondre.

La France ne cherche pas une impuissante consolation dans l'explication trop facile des causes qui ont entraîné son échec. Elle accepte ses malheurs et ne les discute pas avec son ennemi. Le jour où il lui a été donné de reprendre la direction de ses destinées, elle a loyalement

offert une réparation. Seulement cette réparation ne pouvait être une cession de territoire. Pourquoi? parce que c'était un amoindrissement? non : parce que c'était une violation de la justice et du droit dont le chancelier de la Confédération du Nord ne semble tenir aucun compte.

Il nous renvoie aux conquêtes de Louis XIV. Veut-il revenir au *statu quo* qui les a immédiatement précédées? Veut-il réduire son maître à la couronne ducale placée sous la suzeraineté des rois de Pologne? Si, dans la transformation que l'Europe a subie, la Prusse est devenue d'un état insignifiant une puissante monarchie, n'est-ce pas à la conquête qu'elle le doit ? Mais avec les deux siècles qui ont favorisé cette vaste recomposition s'est opéré un changement plus profond et d'un ordre plus élevé que celui qui déterminait jusqu'ici les morcellements de territoire. Le droit humain est sorti des régions abstraites de la philosophie. Il tend de plus en plus à prendre possession du monde, et c'est lui que la Prusse foule aux pieds quand elle essaye de nous arracher deux provinces en reconnaissant que les populations repoussent énergiquement sa domination.

A cet égard, rien ne précise mieux sa doctrine que ce mot rappelé par le chancelier de la Confédération du Nord : Strasbourg est la clef de notre maison. C'est donc comme propriétaire que la Prusse stipule, et cette propriété, elle l'applique à des créatures humaines, dont elle supprime par ce fait la liberté morale et la dignité individuelle. Or, c'est précisément le respect de cette liberté, de cette dignité, qui interdit à la France de consentir à l'abandon qu'on lui demande. Elle peut subir

l'abus de la force, elle n'y ajoutera pas l'abaissement de sa volonté. »

J'ai eu le tort de ne pas faire sur ce point suffisamment comprendre ma pensée quand j'ai dit, ce que je maintiens, que nous ne pouvons, sans déshonneur, céder l'Alsace et la Lorraine. J'ai caractérisé par là, non l'acte imposé au vaincu, mais la faiblesse d'un complice qui donnerait la main à l'oppresseur et consommerait une iniquité pour se racheter lui-même. M. le comte de Bismarck ne trouvera pas un Français digne de ce nom qui pense et agisse autrement que moi.

Et c'est aussi pourquoi je ne puis reconnaître qu'une proposition d'armistice sérieusement acceptable nous ait été faite. Je désirais avec ardeur qu'un moyen honorable nous fût offert de suspendre les hostilités et de convoquer une assemblée. Mais, j'en appelle à tous les hommes impartiaux, le Gouvernement pouvait-il accéder au compromis qui lui était proposé ? L'armistice n'eût été qu'une dérision s'il n'avait rendu possible de libres élections. Or, on ne lui donnait qu'une durée effective de quarante-huit heures. Pendant le surplus de la période de quinze jours ou trois semaines, la Prusse se réservait la continuation des hostitités, en sorte que l'assemblée eût délibéré sur la paix et la guerre pendant la bataille qui aurait décidé du sort de Paris. De plus, l'armistice ne s'étendait pas à Metz. Il excluait le ravitaillement et nous condamnait à entamer nos vivres pendant que l'armée assiégeante aurait largement vécu par le pillage de nos provinces. Enfin l'Alsace et la Lorraine n'auraient pas nommé de députés, par la raison vraiment inouïe qu'il s'agissait de prononcer sur leur sort : la Prusse, ne leur

reconnaissant pas ce droit, nous demandait de tenir la poignée du sabre avec lequel elle tranche.

Voilà les conditions que le chancelier de la Confédération du Nord ne craint pas d'appeler « très-conciliantes, » en nous accusant « de ne pas saisir l'occasion de convoquer une assemblée nationale, témoignant ainsi notre résolution de ne pas nous débarrasser des difficultés qui empêchent la conclusion d'une paix conforme au droit national, et de ne pas écouter l'opinion publique du peuple français. »

Eh bien, nous acceptons devant notre pays comme devant l'histoire la responsabilité de notre refus. Ne pas l'opposer aux exigences de la Prusse eût été à nos yeux une trahison. J'ignore quelle destinée la fortune nous réserve. Mais ce que je sens profondément, c'est qu'ayant à choisir entre la situation actuelle de la France et celle de la Prusse, c'est la première que j'ambitionnerais. J'aime mieux nos souffrances, nos périls, nos sacrifices, que l'inflexible et cruelle ambition de notre ennemi, j'ai la ferme confiance que la France sera victorieuse. Fut-elle vaincue, elle resterait encore si grande dans son malheur qu'elle demeurerait un objet d'admiration et de sympathie pour le monde entier. Là est sa force véritable, là sera peut-être sa vengeance.

Les cabinets européens, qui se sont bornés à de steriles témoignages de cordialité, le reconnaîtront un jour; mais il sera trop tard. Au lieu d'inaugurer la doctrine de haute médiation, conseillée par la justice et l'intérêt, ils autorisent, par leur inertie, la continuation d'une lutte barbare qui est un désastre pour tous, un outrage à la civilisation.

Cette sanglante leçon ne sera pas perdue pour les peuples. Et qui sait? L'histoire nous enseigne que les régénérations humaines sont, par une loi mystérieuse, étroitement liées à d'ineffables malheurs. La France avait peut-être besoin d'une épreuve suprême; elle en sortira transfigurée, et son génie brillera d'un éclat d'autant plus vif qu'il l'aura soutenue et préservée de défaillances en face d'un puissant et implacable ennemi.

Lorsque vous pourrez, Monsieur, vous inspirer de ces réflexions dans vos rapports avec le représentant du gouvernement près duquel vous êtes accrédité, la fortune aura prononcé son arrêt. En voyant cette grande population de Paris assiégée depuis un mois, si résolue, si calme, si unie, j'attends avec un cœur ferme et confiant l'heure de sa délivrance.

Recevez, etc.

(*Signé*) Jules FAVRE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE TROISIEME

N° 1. Le comte de Granville à lord Lyons, à Paris.

Foreign-Office, le 13 septembre 1870.

N° 2. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 14 septembre 1870.

N° 3. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 16 septembre 1870.

N° 4. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 17 septembre 1870.

N° 5. Le comte de Beust au comte Apponyi, à Londres.

Vienne, le 28 septembre 1870.

N° 1.

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS.

Foreign-Office, 13 septembre 1870.

M. Thiers est arrivé à Londres ce matin; je lui fis donner rendez-vous à midi.

Il me dit que le désir des ministres était de conclure une paix honorable; dans ce but, malgré de grands inconvénients pour lui, il a, après avoir résisté, cédé à la pression non-seulement du gouvernement, mais de tous ses amis, conservateurs et libéraux, et entrepris de se rendre d'abord dans ce pays, et ensuite à Saint-Pétersbourg et Vienne. Il ne demande pas une intervention par la force, mais il fait appel à l'Angleterre pour qu'elle exerce son influence morale afin d'obtenir la paix.

Ce ne peut-être, dit-il, l'intérêt de ce pays d'abdiquer sa position de grande puissance. Bien qu'étant une île, une puissance maritime, il fait partie de l'Europe. Dans d'autres temps il a montré quel intérêt il attache à l'équilibre des puissances.

Il a montré au monde combien de colons, combien de marins il peut lancer au dehors. Il ne peut pas désirer voir la France, — son alliée depuis quarante ans, qui a combattu à ses côtés en Crimée, qui, dans des temps comme la mutinerie des Indes, n'a tiré aucun avantage de ses difficultés, — la voir humiliée et affaiblie. Il n'est pas de l'intérêt de l'Angleterre qu'une paix déshonorante vienne laisser la France faible et irritable, incapable de nous aider, mais prête à toute occasion de chercher à recouvrer son prestige perdu.

Si l'Angleterre, ajouta-t-il, veut seulement se mettre à la tête, toutes les puissances neutres la suivront, et il sera impossible à la Prusse de résister à la force morale d'une opinion publique se manifestant ainsi en faveur de l'humanité et de l'équilibre des puissances européennes.

M. Thiers était très-fatigué, et, en conséquence, je ne lui exprimai que brièvement quelle avait été notre attitude. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour conserver la paix. Nous avons été au-delà de ce que nous avions le droit de faire, en pressant l'Espagne d'abandonner le candidat qu'elle avait pleinement le droit de choisir. Nous réussîmes à écarter la cause de la querelle; mais le gouvernement français ne fut pas satisfait, nous laissa de côté et se hâta de déclarer la guerre. Nous déclarâmes au parlement (et il nous approuva) que notre intention était de maintenir une stricte neutralité, et de chercher à entretenir des relations amicales avec les deux pays. J'exposai à M. Thiers l'un après l'autre tous les motifs qui nous poussent à ne pas offrir notre médiation, à moins que nous ayons des raisons de croire qu'elle serait acceptable pour les deux parties, et qu'il

paraisse y avoir une base, sur laquelle les deux belligérants seraient disposés à négocier; mais que d'après tout ce que nous apprenons un pareil état de choses n'existe pas encore.

Dans la conversation nous vînmes à parler de l'avantage d'une démarche de M. Favre au quartier général; je dis que je croyais la chose utile, et M. Thiers pense que M. Favre ne s'y refusera pas.

Agréez, etc.

(*Signé* GRANVILLE.)

(Blue-Book.)

N° 2.

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS.

Foreign-Office, 14 septembre 1870.

Ce matin, à ma demande, M. Thiers revint me trouver. Il observa que pour rendre utile le projet de M. Favre d'aller au quartier général, il serait nécessaire qu'il reçût du gouvernement anglais un sérieux appui moral; que nous devions y insister par des motifs d'humanité et pour le maintien de l'équilibre européen. M. Thiers me répéta les arguments qui, selon lui, doivent engager l'Angleterre à ne pas rester inactive.

Je répondis à M. Thiers que ces raisons n'étaient pas neuves pour moi, que les Allemands me les avaient toutes fait valoir, lorsqu'ils m'exposaient qu'il était contraire à

notre intérêt et à notre dignité de ne pas prendre parti en leur faveur, quand la France avait commencé une guerre injustifiable et agressive contre notre avis et en dépit de nos efforts couronnés de succès, pour écarter la cause de la querelle.

M. Thiers répliqua qu'au début de la guerre les Prussiens pouvaient avoir quelque raison dans ce qu'ils disaient, mais que maintenant tout était changé. Le gouvernement qui a voulu la guerre, n'existe plus; les personnes qui sont à la tête des affaires ont toujours demandé la paix; c'est donc le moment pour l'Angleterre de montrer qu'elle a le sentiment de sa longue alliance avec la France, et d'affirmer sa place dans les conseils de l'Europe.

Je dis que c'était à nous-mêmes de juger ce qu'il y a de mieux à faire pour nous; que si nous changions de politique ce devait être ou pour adopter une neutralité menaçante, chose à laquelle nous n'étions pas disposés et que M. Thiers ne réclame pas, ou pour offrir soit une méditation soit des bons offices. Mais nos objections contre cette manière d'agir sont toujours les mêmes que celles que j'exposai hier. J'ajoutai que je croyais que le roi et le comte de Bismarck pourraient plus facilement accepter des conditions que l'armée et l'Allemagne ne considéreraient pas comme suffisantes, si les concessions étaient faites spontanément par la France et non sur l'avis d'un neutre qui n'aurait eu aucune part aux difficultés de la guerre.

Je ne puis donc, continuai-je, accompagner le message, si le gouvernement français désire me l'envoyer, qu'avec des paroles exprimant la satisfaction que j'ai

éprouvée à faire ce qui offre à chaque partie le meilleur moyen de connaître les demandes de l'autre, et qui donne les meilleures chances d'arriver à une paix honorable.

M. Thiers suggéra la reconnaissanca immédiate de la République par nous.

Je lui dis qu'il serait contraire aux précédents d'en agir ainsi; que je désirais être dans les relations les plus amicales avec le gouvernement; et que la meilleure preuve de l'existence de pareils rapports, c'était notre présente conversation.

Mais le gouvernement actuel n'a pas encore de sanction légale; il ne s'intitule lui-même gouvernement que pour un objet spécial; il a annoncé la convocation d'une assemblée constituante qui doit décider du futur gouvernement de la France.

J'ai ajouté que le gouvernement de Sa Majesté demanderait à la Reine de reconnaître le gouvernement dès qu'il sera formellement reconnu par la nation; que jusque-là je croyais que de bonnes relations suffiraient dans ce temps de crise pour tout ce qui est de la pratique des affaires.

Agréez, etc.

(*Signé*) GRANVILLE.

(Blue-Book.)

N. 3.

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS

Foreign-Office, le 16 septembre 1870.

Dans le courant de mes conversations avec M. Thiers, dont je vous ai rendu compte dans mes dépêches du 13 et du 14, je discutai avec lui la façon dont seraient reçues les propositions que M. Favre pourrait faire dans son entrevue avec le comte de Bismarck, si elle a lieu; je lui suggerai qu'il était utile que M. Favre examinât s'il ne devait pas plutôt négocier les conditions de la paix que celle d'un armistice.

L'un n'offrirait pas dans les détails plus de difficultés que l'autre, et la proposition d'un armistice serait regardée par le gouvernement prussien comme un projet pour compromettre la position dont il est en ce moment en possession.

Je dis aussi que l'Allemagne argue de l'impossibilité de traiter avec le présent gouvernement dont l'autorité n'a pas de sanction légale, et dont le caractère provisoire ne lui permet pas de contracter au nom de la France des engagements qui lient.

Il est donc à regretter qu'un jour aussi éloigné que le 15 octobre ait été fixé pour la réunion de l'Assemblée constituante; et je demandai à M. Thiers s'il ne serait pas possible d'en hâter la convocation.

Un obstacle du même genre, dis-je, est encore allégué

par l'Allemagne ; c'est le langage péremptoire de M. Favre dans sa circulaire, qui exclut certains points, comme ne pouvant être admis dans aucun traité. Je n'exprimai mon opinion ni sur l'un ni sur l'autre point, mais je les présentai seulement comme des sujets que M. Favre, s'il allait au quartier général, devait être préparé à traiter.

M. Thiers me remercia de ma lettre au comte de Bernstoff, du 14, touchant les dispositions de M. Favre de se rendre au quartier général prussien pour conférer avec le comte de Bismarck. Néanmoins il exprima le regret que je n'eusse pas recommandé à l'ambassadeur prussien avec plus de chaleur l'objet de la visite de M. Favre. Je lui expliquai que toute pression de ce genre aurait été peu judicieuse et aurait élevé des obtacles au succès du voyage de M. Favre.

Dans la nouvelle conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. Thiers, il m'informa qu'il se proposait d'aller à Saint-Pétersbourg par la voie de France, Turin et Vienne. Par cette route, il pourrait recevoir des communications télégraphiques et être rappelé si sa présence était requise et si son concours était absolument nécessaire pour la conclusion de la paix.

Il a entrepris, dit-il, une triste tâche d'aller à son âge de cour en cour solliciter des secours pour la France; je répliquai qu'il était très-honorable pour lui, après sa longue vie publique, d'entreprendre à son âge une tâche où il était à croire qu'il pourrait être utile à son pays.

M. Thiers revint à l'apathie manifestée par notre pays. Il insista sur les atteintes qu'elle portait à notre dignité, sur le danger de l'immense prépondérance de l'Allemagne

pour l'Angleterre et pour toute l'Europe, et plus immédiatement pour l'Autriche, qui devait perdre ses provinces allemandes; car il n'y aurait plus rien qu'une Allemagne avec une population de 60 millions ne pût entreprendre, agissant comme une machine et dirigée par le comte de Bismarck.

Je répondis à M. Thiers que je ne voulais pas discuter davantage ce sujet avec lui; que ces arguments allaient plus loin que ses demandes, puisqu'ils étaient en faveur d'une intervention armée. Or, quant à ce dernier point, il ne pouvait y avoir de doute sur l'opinion publique dans notre pays. Mais, dis-je, je ne pensais pas que M. Thiers devait être mécontent du résultat de sa visite en Angleterre. Il ne pouvait guère espérer même avec toute son habileté, de changer l'attitude d'une politique que le gouvernement de Sa Majesté a adoptée délibérément et a exposée devant le Parlement. Mais son second but, qui était de prouver la nécessité pour le moment de la présente forme de gouvernement en France, et de faire connaître les mérites de M. Favre, du général Trochu et autres chefs, a eu beaucoup d'effet sur moi et les autres personnes avec lesquelles il a conversé.

Nous avons, dis-je, durant son séjour en Angleterre, arrangé la possibilité d'une entrevue avec M. Favre et le comte de Bismarck, qui, si elle a lieu, ne peut guère manquer d'être utile.

En partant, M. Thiers fit une remarque, qui vient d'un homme d'Etat trop éminent pour que le fils de celui qu'elle concerne ne soit tenté de la rappeler. Il fit allusion au temps où il traitait d'affaires avec mon père, alors ambassadeur à Paris.

Il avait, dit-il, été élevé à l'école de Talleyrand, mais il avait toujours considéré lord Granville comme le *type idéal* du diplomate, — un anglais fier, capable, modéré, plein de doiture et honnête, mais fier réellement, comme il l'avait trouvé quand il eut une fois un mouvement de vivacité avec lui.

Agréez, (*Signé*) GRANVILLE.

(Blue-Book.)

N° 4

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS

Foreign-Office, 17 septembre 1870.

Milord,

J'ai eu une nouvelle conversation avec M. Thiers à sa demande. Après des aperçus philosophiques, historiques et éloquents, il aborda le sujet de ma position devant la chambre des communes d'Angleterre, jalouses de l'honneur du pays; et il me demanda sous diverses formes si, dans le cas où la Russie prendrait l'initiative d'adresser à l'Allemagne des remontrances amicales en faveur de la France, le gouvernement britannique, ne se plaindrait pas d'être laissé en arrière.

Je lui dis que nous suivions la politique que la chambre des communes avait approuvée par des votes de confiance et des actes législatifs; que je lui avais déjà exposé ce que c'était que cette politique; que je ne voulais donner au-

cune espèce de réponse pour des cas hypothétiques; que je réservais une entière liberté d'action pour l'avenir mais qu'il était convenable de lui dire, que désireux comme je le suis d'agir de concert avec les puissances neutres, je n'étais pas jaloux si l'une d'elles voulait entreprendre une action qui pourrait amener la paix; que cependant, d'un autre côté, pour chaque pas dans cette voie, je considérerais ce que l'Angleterre avait à faire sans tenir compte de l'initiative prise par d'autres.

Je ne puis dire si M. Thiers, en faisant cette question, était instruit de l'intention communiquée par l'empereur de Russie au général Fleury, et rapportée par sir Buchanan dans sa dépèche du 9 septembre, dont une copie a été incluse dans ma dépèche...

Agréez, etc.

(*Signé*) GRANVILLE.

(Blue-Book.)

N° 5

LE COMTE DE BEUST AU COMTE APPONYI, A LONDRES

Vienne, le 28 septembre 1870.

En se rendant à Saint-Pétersbourg, M. Thiers ne s'est arrêté qu'un jour à Vienne, où il se réserve de rester plus longtemps à son retour. Je n'ai donc pu avoir qu'un seul entretien avec cet homme d'État, au sujet de la mission qui lui a été confiée par le gouvernement actuel de la France.

M. Thiers, après m'avoir donné, tant sur l'origine et sur la marche de la guerre que sur l'état actuel de la France, des aperçus aussi intéressants pour le fonds qu'attrayants pour la forme, n'est pas arrivé dans cet entretien à des conclusions bien précises. Il n'est guère sorti des généralités, et en dehors du désir bien naturel de provoquer une action des neutres bienveillants pour la France, il ne m'a point paru poursuivre un but bien déterminé. Je dois cependant reconnaître qu'il ne semble point se faire illusion sur la situation. Son langage ne porte pas l'empreinte du découragement, mais il indique une juste appréciation des événements et admet la nécessité de se soumettre à des sacrifices considérables pour obtenir la paix.

Quand aux demandes spéciales qu'il avait à adresser au gouvernement impérial et royal, elles se bornaient à peu près aux points suivants. D'abord qu'on prit le gouvernement actuel de la France au sérieux et qu'on l'acceptât avec confiance ; ensuite qu'on se joignit aux tentatives de médiation qui seraient faites par d'autres puissances et particulièrement par la Russie.

La forme républicaine était la seule, me dit M. Thiers, qui pût être adoptée aujourd'hui en France. C'était l'unique manière de rallier tous les partis autour du drapeau de la défense nationale et aucun autre gouvernement ne pouvait s'établir. Il me parla avec éloge des hommes placés à la tête du pouvoir. Ils étaient honnêtes, modérés dans leurs opinions et ne pensaient qu'à sauver le pays. Les cabinets ne devaient donc éprouver aucune méfiance et ne pas se laisser effrayer par le mot de République. Il fallait prendre le gouvernement actuel au

sérieux et le considérer comme la meilleure et la plus exacte représentation des intérêts de la France.

En ce qui concernait les tentatives de médiation, M. Thiers espérait de bons résultats de son voyage en Russie. Selon lui, le cabinet de Saint-Pétersbourg était sans contredit le plus en mesure de se faire écouter à Berlin, et de plaider en faveur du rétablissement d'une paix basée sur des conditions acceptables. Il croyait que les intérêts de l'humanité, aussi bien que ceux de la politique, engageraient la cour de Russie à interposer ses bons offices, et il désirait seulement que l'Autriche appuyât les démarches éventuelles de la Russie.

Je me suis empressé d'assurer M. Thiers, qu'en ce qui nous regardait, ses désirs étaient accomplis d'avance. Nous n'avions aucun préjugé hostile contre une forme de gouvernement quelconque en France. Dès le premier moment, nous étions entrés en relation avec le nouveau gouvernement, et nous ne demandions pas mieux que de continuer à entretenir avec lui de bons rapports. Nos sympathies pour la France, aussi bien que les intérêts qui nous unissaient à ce pays, étaient indépendantes de la forme de son gouvernement, et nous étions prêts à accorder notre confiance aux hommes qui avaient accepté dans de si pénibles circonstances le fardeau du pouvoir.

Les idées de M. Thiers au sujet d'une médiation éventuelle répondaient tout à fait aux nôtres. Nous avions déjà suggéré, aussi bien à Londres qu'à Saint-Pétersbourg, l'opportunité d'une médiation collective, et nous avions toujours été d'avis que l'initiative devait partir de Saint-Pétersbourg. Nous ne pourrions donc voir qu'avec une entière satisfaction le succès de la mission de

M. Thiers, et on nous trouverait toujours disposés à nous joindre aux efforts qui seraient tentés par la Russie, afin de mettre un terme aux calamités de la guerre.

Tel est à peu près le résumé de l'entretien que j'ai eu avec l'illustre homme d'État français.

J'autorise Votre Excellence à faire de ces informations l'usage confidentiel qu'elle jugera opportun.

Recevez, etc.,

(*Signé*) BEUST.

N° 6

LE COMTE CHOTEK AU COMTE DE BEUST

Saint-Pétersbourg, le 10 septembre 1870.

Le général Fleury m'annonce qu'on lui a communiqué que ce soir partira d'ici une demande au quartier général prussien pour savoir si on y est disposé à un armistice, dans le cas où l'on en proposerait un. Dans l'affirmative, on admettrait que les neutres pourraient vivement recommander l'armistice aux belligérants.

Les représentants d'Angleterre et d'Italie ont mandé la même chose à leur cour.

(*Signé*) CHOTEK.

N° 7

LE COMTE DE BEUST AU COMTE CHOTECK

Vienne, le 10 septembre 1870.

Notre opinion a toujours été que c'était affaire à la Russie de prendre l'initiative : c'est donc avec un vif intérêt que nous attendons les résultats de sa démarche.

(*Signé*) **Beust.**

N° 8

SIR A. BUCHANAN AU COMTE DE GRANVILLE

Saint-Pétersbourg, le 17 octobre 1870.

Milord,

J'allai trouver ce soir le prince Gortchakoff et je lus à Son Excellence un *mémorandum* contenant la substance du télégramme d'hier de Votre Seigneurie.

Son Excellence me dit que les seuls termes de paix dont Elle ait connaissance sont ceux contenus dans la dépêche du comte de Bismarck ; elle ne croit pas qu'ils pourraient être modifiés, sinon par les événements de la guerre ;

or, rien n'a eu lieu qui pût encourager l'idée que le caractère vînt à en être changé.

Une opinion, donc, exprimée par une puissance neutre, sans l'intention de la soutenir par les armes, ne serait pas prise en considération et n'aurait aucune influence sur les opérations militaires contre Paris. Le prince, par conséquent, ne voit aucun avantage à ce que l'Angleterre et la Russie se concertent confidentiellement sur ce que pourraient être des termes raisonnables de paix.

Il donne à entendre que le gouvernement de Sa Majesté s'était lui-même jusqu'ici déclaré non favorable à l'utilité d'un essai de médiation de concert avec la Russie et les autres puissances, sans l'invitation des belligérants, et il ne voit pas de nouvelles circonstances qui aient pu modifier ces vues. Il dit que la Russie a agi seule dans un certain degré, sans invitation des belligérants, et a été plus loin que les autres pouvoirs; l'Empereur, dans sa correspondance privée avec le roi de Prusse, a exprimé l'espoir qu'aucune annexion de territoire français ne serait exigée; mais le roi a répondu qu'il devait se guider sur l'opinion de ses alliés et de l'Allemagne, et qu'il ne pouvait donc s'opposer à leur désir unanime de se protéger par de meilleures frontières.

J'observai que bien qu'aucun changement n'ait eu lieu dans les événements de la guerre, les chefs prussiens, avec la sagacité qui les distingue, devaient s'être aperçus que les difficultés pour un arrangement satisfaisant avaient augmenté dans les dernières semaines, et dès lors qu'un appel des puissances neutres pourrait être aujourd'hui tenté plus favorablement peut-être au quar-

tier général prussien qu'il ne l'aurait été il y a un mois.

Son Excellence ne parut pas partager cette opinion et dit que si le gouvernement de Sa Majesté peut imaginer des termes de paix, dont l'acceptation soit à prévoir de la part des deux belligérants, il devrait plutôt les adresser de sa propre part au quartier général prussien, ou, s'il le juge plus avantageux, demander le couvert des autres puissances neutres; mais Elle considère que l'action séparée de ces dernières est préférable, parce que des représentations en commun auraient un caractère plus ou moins menaçant.

Je parlai alors de l'influence morale sur le roi de Prusse que l'on pourrait espérer d'un appel concerté des puissances neutres. Son Excellence répondit qu'Elle ne doutait pas qu'un pareil appel ne reçût une réponse très-conciliante et polie; mais qu'il resterait néanmoins sans aucun effet pratique. Elle craint aussi qu'il n'y ait inutilité à recommander la modération au gouvernement français; Elle vient justement d'apprendre de Berlin que les termes d'armistice négociés au quartier général prussien par le général Burnside, qui les regarde comme raisonnables, ont été rejetés par M. Favre.

Cela, dit Son Excellence, est très-regrettable; car un armistice et la convocation d'une Assemblée constituante serait, dans son opinion, la première mesure pour arriver à la paix; les ministres français, qui se sont constitués d'eux-mêmes, ne voudront pas accepter les conditions sur lesquelles la Prusse insistera.

Notre entrevue se termina par une offre de Son Excellence de soumettre mon *mémorandum* à l'Empereur, et de

me donner demain matin une réponse, si je veux me présenter chez Elle.

J'ai l'honneur, etc.

(*Signé*) ANDREW BUCHANAN.

N° 9

LORD LYONS AU COMTE DE GRANVILLE.

Tours, le 27 octobre 1870

Milord,

M. Thiers m'a parlé ce matin de ses communications avec l'empereur de Russie et les ministres de Sa Majesté pendant sa courte visite à Saint-Pétersbourg.

Le bruit a couru, me dit-il, qu'il était arrivé à quelque entente, et qu'il était entré dans quelque engagement avec la Russie au sujet de la politique future de la France. Rien de pareil n'a eu lieu. Il n'existe ni entente ni engagement. Si l'empereur de Russie lui avait offert de marcher avec 300,000 hommes contre la Prusse, M. Thiers aurait été tenté de faire quelques concessions en retour. Cependant il ne dénie pas que, jusqu'à un certain point, le gouvernement russe n'ait témoigné plus de sympathies à la France que les autres puissances.

Les hommes d'État de Saint-Pétersbourg ont paru désirer qu'il fut bien compris que la Russie, contre laquelle la France a combattu en Crimée, montrait envers

elle, au milieu des difficultés actuelles, des dispositions plus amicales que l'Angleterre, alors son alliée militaire. Ils ont été jusqu'à assurer à M. Thiers qu'ils sont prêts à déclarer à la Prusse que certaines conditions de paix ne seront pas regardées comme admissibles par la Russie, et ne receveront jamais sa sanction.

M. Thiers croit que cette assurance a reçu son effet par une lettre du czar au roi Guillaume ; mais rien n'a été dit ni fait qui puisse créer une obligation ou une entente au sujet de la politique future de la France, même dans le cas où la Russie ferait à la Prusse une proposition que la France accepterait.

L'Empereur de Russie a donné une marque de son bon vouloir en promettant d'obtenir à M. Thiers un sauf-conduit pour Paris et de là pour le quartier général prussien. Un témoignage encore plus appréciable des bonnes intentions de Sa Majesté a été, M. Thiers le pense, le prompt et cordial appui qu'il a donné à la proposition anglaise en faveur d'un armistice et de la convocation d'une Assemblée nationale. Sa Majesté a toujours maintenu à M. Thiers que la Russie pouvait agir pour son propre compte et indépendamment des autres gouvernements neutres. Maintenant, néanmoins, en adhérant officiellement et immédiatement à la proposition de l'Angleterre, le czar a, dans l'opinion de M. Thiers, établi pour l'avenir comme dans le présent une communauté d'action entre les grandes puissances neutres.

(*Signé*) Lyons

(Blue-Book.)

N. 10

LE COMTE DE BEUST AU COMTE DE CHOTEK

Vienne, le 12 octobre 1870.

J'ai eu plusieurs entretiens avec M. Thiers à son retour de Russie. Je l'ai trouvé un peu découragé par les impressions qu'il a recueillies à Saint-Pétersbourg. Il dit, toutefois, avoir confiance dans les sentiments de bienveillance que l'empereur Alexandre lui a témoignés personnellement à l'égard de la France, mais il ne se fait aucune illusion sur l'étendue des bénéfices que son pays peut retirer d'une intercession isolée de la Russie, et il insiste vivement sur l'urgence d'une action collective des neutres.

Je lui dis que je partageais pleinement son opinion sur ce point, sans me dissimuler le peu de chances qu'elle avait de prévaloir. L'attitude de la Russie et celle du Gouvernement britannique, qui n'en diffère guère, laissent peu d'espoir à cet égard. Si je n'en persiste pas moins à plaider la cause de l'action collective, c'est qu'à mes yeux les avantages en sont évidents.

En effet, dans les circonstances actuelles, un langage identique des cabinets dans un sens pacifique peut seul avoir encore assez d'autorité pour peser sur les déterminations des États allemands. C'est, en outre, selon nous, le meilleur moyen d'obtenir le résultat si éminem-

ment désirable pour les Puissances de demeurer en contact avec le courant de l'opinion européenne. Il est clair que les tendances favorables à la paix gagnent journellement du terrain, ne fût-ce que par une suite naturelle des désastres de la guerre dont on commence à ressentir, dans tous les pays, du plus au moins, le funeste contre-coup. Or, le sentiment public se refuse généralement à croire au succès de tentatives isolées, faites par tel ou tel gouvernement, et l'on n'accorderait une efficacité sérieuse qu'à une action commune de l'Europe neutre.

En causant l'autre jour avec M. de Novikow, je lui ai fait remarquer qu'une modification sensible semblait s'être opérée, en dernier lieu, dans les vues de son cabinet. Lors de votre dernier voyage à Vienne, Votre Excellence se le rappelle, la Cour de Saint-Pétersbourg nous conseillait instamment la plus grande réserve sur le terrain militaire, se fondant tout particulièrement sur ce que tout mouvement que nous pourrions ordonner, compromettrait la réussite d'une interposition possible de l'Europe. Le fait est que l'on n'aperçoit nulle part des apparences d'interposition, et surtout je ne vois plus d'Europe. Lorsque je fis cette observation à l'envoyé de Russie, il chercha à la combattre en alléguant que, depuis l'époque du voyage de Votre Excellence, les événements avaient marché avec une rapidité que personne n'avait pu prévoir. Alors, dit-il, il y avait deux combattants en présence entre lesquels une interposition était possible; peu après, la catastrophe de Sedan est venue écraser l'un des deux lutteurs, et le résultat de la guerre est virtuellement décidé. J'ai répliqué à M. de

Novikow que je ne pouvais me rallier à cette appréciation. Quelque prodigieux qu'aient été les succès remportés par les armes de la Prusse et celles de ses alliés, il y a toujours une France vis-à-vis de l'Allemagne. Sans doute, il est peu probable que les Français parviennent à mettre en campagne des forces capables de tenir tête aux armées allemandes, mais tant que celles-ci ne seront pas parvenues à réduire deux places de premier ordre, comme Paris et Metz, l'on ne saurait dire que la guerre a cessé. Il reste deux parties contendantes, entre lesquelles l'action médiatrice et modératrice de l'Europe a toute faculté de s'exercer.

Je maintiens ce que j'ai dit dans une de mes dépêches au comte Apponyi : ce n'est pas seulement à mitiger les exigences du vainqueur que devraient tendre les efforts combinés des Puissances ; c'est encore à adoucir l'amertume des sentiments qui doivent accabler le vaincu et à faciliter à un peuple si cruellement éprouvé et si délicat sur le point d'honneur les résolutions que lui impose la nécessité. Je suis confirmé dans cette opinion par ce que m'a écrit récemment le prince de Metternich qui pense que les conditions qu'on dictera à la France, si dures qu'elles puissent être, seraient bien plus facilement consenties, si elles lui étaient recommandées par la voix unanime des puissances impartiales, que si elle avait simplement à subir la loi du vainqueur. Un télégramme, que j'ai reçu ces jours-ci de Tours, vient également à l'appui de cette manière de voir.

Les avantages d'une action collective de l'Europe neutre me paraissent donc hors de doute, et, dussé-je prêcher dans le désert, je ne me lasserai pas de les faire ressortir.

Votre Excellence est autorisée à donner lecture de présente dépêche à M. le prince de Gortchakow. J'accueillerai avec le plus grand intérêt les réflexions qu'elle suggérera à un homme d'État dont les lumières sont si universellement et si justement appréciées.

Recevez, etc., etc.

(*Signé*) Beust.

N° 11

MANIFESTE DU COMTE DE CHAMBORD

Frontières de France (Suisse), 9 oct. 1870.

Français,

Vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées.

Pour la quatrième fois, depuis moins d'un demi-siècle, vos institutions politiques se sont écroulées, et nous sommes livrés aux plus douloureuses épreuves.

La France doit-elle voir le terme de ces agitations stériles, source de tant de malheurs ? C'est à vous de répondre.

Durant de longues années d'un exil immérité, je n'ai pas permis un seul jour que mon nom fût une cause de division et de trouble ; mais aujourd'hui qu'il peut être un gage de conciliation et de sécurité, je n'hésite pas à dire à mon pays que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bonheur.

Oui, la France se relèvera, si, éclairée par les leçons de

l'expérience, lasse de tant d'essais infructueux, elle consent à rentrer dans les voies que la Providence lui a tracées.

Chef de cette maison de Bourbon qui, avec l'aide de Dieu et de vos pères, a constitué la France dans sa puissante unité, je devais ressentir, plus profondément que tout autre, l'étendue de nos désastres, et, mieux qu'à tout autre, il m'appartient de les réparer.

Que le deuil de la patrie soit le signal du réveil et des nobles élans. L'étranger sera repoussé, l'intégrité de notre territoire assurée, si nous savons mettre en commun tous nos efforts, tous nos dévouements et tous nos sacrifices.

Ne l'oubliez pas, c'est par le retour à ses traditions de foi et d'honneur, que la grande nation, un moment affaiblie, recouvrera sa puissance et sa gloire.

Je vous le disais naguère : gouverner ne consiste pas à flatter les passions des peuples, mais à s'appuyer sur leurs vertus.

Ne vous laissez plus entraîner par de fatales illusions. Les institutions républicaines, qui peuvent correspondre aux aspirations nouvelles, ne prendront jamais racine sur notre vieux sol monarchique.

Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition est de fonder, avec vous, un gouvernement vraiment national, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but.

Effaçons jusqu'au souvenir de nos discussions passées, si funestes au développement du véritable progrès et de la vraie liberté.

Français, qu'un seul cri s'échappe de votre cœur :

Tout pour la France et avec la France.

HENRI.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE QUATRIÈME

N° 1. Rapport du comte de Bismarck au roi sur la capitulation de Sedan.

Donchery, le 2 septembre 1870.

N° 2. Communiqué adressé par le quartier général prussien au journal l'*Indépendant Rémois*.

11 septembre 1870.

N° 3. Télégramme du comte de Bismarck à l'Agence Reuter à Londres.

Versailles, le 6 octobre 1870.

N° 4. L'Impératrice Eugénie à l'Empereur d'Autriche.

Hastigs (fin) septembre 1870.

N° 5. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 12 octobre 1870.

N°

RAPPORT DU COMTE DE BISMARCK AU ROI SUR LA CAPITULATION DE SEDAN.

« Donchery, le 2 septembre 1870.

» Lorsque, sur l'ordre de Votre Majesté, je me suis rendu ici pour prendre part aux négociations de la capitulation, celles-ci furent interrompues jusque vers une heure du matin, parce que le général de Wimpffen demanda le temps nécessaire pour réfléchir. Le général de Moltke avait déclaré qu'on ne pouvait accorder d'autre condition que celle de mettre bas les armes, et que le bombardement recommencerait à neuf heures du matin si la capitulation n'était pas intervenue dans l'intervalle.

» Ce matin, à six heures, on m'annonça le général Reille, lequel me déclara que l'empereur désirait me voir et se trouvait déjà sur la route de Sedan. Le général revint immédiatement sur ses pas pour annoncer à S. M. que je le suivais, et je rencontrai bientôt l'empereur à

mi-chemin, entre cette ville et Sedan, près de Fresnois.

» S. M. était en voiture découverte avec trois officiers généraux. Trois autres étaient à cheval. Je connaissais personnellement MM. les généraux Castelnau, Reille, de La Moscowa, qui paraissait blessé au pied, et Vaubert. Arrivé à la voiture, je descendis de cheval, je me rendis près de l'empereur, et je demandai les ordres de S. M.

» L'empereur exprima le désir de voir Votre Majesté, croyant, ce me semble, qu'elle se trouvait à Donchery. Je répondis que le quartier général de Votre Majesté était en ce moment à trois milles de là, à Vendresse. Il me demanda si Votre Majesté avait désigné un endroit où un rendez-vous aurait lieu immédiatement. Je lui répondis que j'étais arrivé dans l'obscurité, que les environs m'étaient inconnus; je lui offris la maison que j'habitais à Donchery, et que j'offrais d'évacuer immédiament. L'empereur y consentit et partit au pas pour Donchery; mais, s'arrêtant à une centaine de pas du pont jeté sur la Meuse, qui conduit à la ville, près d'une maison d'ouvrier, il me demanda s'il pouvait descendre. Je fis visiter la maison par M. le conseiller de légation de Bismarck-Bohlen, qui m'avait suivi dans l'intervalle. Il rapporta que la maison était très-étroite, très-insuffisante, mais qu'elle ne contenait pas de blessés. L'empepereur descendit et m'invita à entrer avec lui.

» Là, j'eus avec l'empereur, dans une chambre pourvue d'une table et de deux chaises, une entretien qui dura près d'une heure.

» S. M. exprima à plusieurs reprises le vœu d'obtenir pour l'armée des conditions favorables de capitulation.

Mais je refusai, dans la maison, de parler de capitulation avant que cette affaire, exclusivement militaire, n'eût été vidée entre MM. de Moltke et de Wimpffen.

» Par contre, je demandai à l'empereur s'il était en mesure de traiter des conditions de paix. L'Empereur déclara que, étant prisonnier, il ne pouvait le faire.

» Je lui demandai alors qui représentait en ce moment la France. Il s'en référa au gouvernement actuellement à Paris. Je reconnus la vérité de ce point, qui n'était pas très-clairement indiqué dans la lettre de l'Empereur à Votre Majesté, et je tombai d'accord qu'en ce moment il ne pouvait être question que de négociations militaires. Je m'appuyais sur cette raison pour déclarer que la capitulation de Sedan devait avant toutes choses constituer une garantie matérielle des résultats obtenus.

» Déjà, hier soir, j'avais retourné, avec le général de Moltke, la question sous toutes ses faces pour rechercher s'il pouvait être possible, sans nuire aux intérêts militaires de l'Allemagne, de ménager les sentiments d'honneur d'une armée qui s'était bien battue et d'accorder de meilleures conditions que celles posées d'abord. Mais, après un examen approfondi, nous dûmes résoudre négativement la question. Lorsque le général de Moltke, qui était sorti entre temps de la ville, se rendit auprès de Votre Majesté pour lui soumettre les demandes de l'empereur, ce n'était pas, comme Votre Majesté le sait, dans l'intention de les appuyer.

» L'Empereur sortit de la maison et m'invita à m'asseoir à côté de lui, près de la porte de la maison. Il me demanda alors si l'on ne pouvait faire passer l'armée française en Belgique pour l'y faire désarmer et interner.

La veille déjà nous avions causé avec le général de Moltke de cette éventualité, et, en raison des motifs précipités, je ne consentis pas. Je ne pris, de mon côté, aucune initiative pour agiter la question politique. L'Empereur, de son côté, ne fit que déplorer la guerre. Il déclara ne pas l'avoir voulue personnellement, mais y avoir été contraint par l'opinion publique en France.

» Après des informations prises dans la ville, et surtout après des reconnaissances faites par les officiers de l'état-major, on nous informa, entre neuf et dix heures, que le château de Belle-Vue, près de Fresnois, était très-propre à recevoir l'Empereur et n'était pas occupé par les blessés. J'instruisis l'Empereur de cette circonstance, lui disant que je proposerais à Votre Majesté de choisir ce château comme lieu de rendez-vous. Je supposais, du reste, que l'Empereur aurait besoin de repos. L'Empereur y consentit volontiers, et je conduisis S. M., qui était précédée par une escorte d'honneur de cuirassiers de la garde du corps de Votre Majesté.

» Les équipages de l'Empereur, qu'on avait cru jusque-là ne pouvoir sortir en sécurité de la ville, étaient arrivés dans l'intervalle. Le général de Wimpffen était arrivé également. Les négociations, interrompues hier, avaient été reprises avec lui, en l'absence du général de Moltke, par le général von Podbielski, en présence du lieutenant von Verdy et du chef d'état-major du général de Wimpffen, ces deux officiers rédigeant le procès-verbal. Je n'ai participé à l'entretien qu'en indiquant la situation politique et juridique constatée par l'Empereur lui-même. Je fus, en même temps, informé par le chef d'escadron comte de Rostig, de la part du général de

Moltke, que Votre Majesté ne voulait voir l'Empereur qu'après la conclusion de la capitulation.

» Cette communication enleva aux officiers français l'espoir qu'il leur serait possible d'obtenir autre chose que la capitulation. Je montai ensuite à cheval pour aller instruire Votre Majesté de l'état de la situation, espérant rencontrer Votre Majesté près de Chemery; mais je trouvai en chemin le général de Moltke, porteur du texte de la capitulation que Votre Majesté avait approuvé, et dès que ce texte eut été communiqué à Fresnois aux officiers français, il fut approuvé par eux sans résistance.

» L'attitude du général de Wimpffen était très-digne, comme celle des généraux français, la nuit précédente. Ce brave officier ne put s'empêcher de m'exprimer la profonde douleur qu'il éprouvait, vingt-quatre heures après son arrivée d'Afrique et une demi-journée après qu'il eût pris le commandement, de devoir mettre sa signature sur une capitulation si pénible pour les armes françaises. Toutefois, le manque de nourriture et de munitions, l'impossibilité absolue de prolonger la défense imposaient au général le devoir de faire taire ses sentiments personnels, parce que l'effusion de sang ne pouvait plus rien changer à l'état des choses.

» Notre consentement donné à la mise en liberté sur parole des officiers fut accueilli avec une vive reconnaissance, comme étant l'expression des sentiments que Votre Majesté ressentait pour une armée qui s'était vaillamment battue, alors que Votre Majesté ne pouvait s'écarter de la ligne de conduite nécessairement indiquée par nos intérêts politiques et militaires. Le général de

Wimpffen a exprimé cette reconnaissance dans une lettre adressée par lui au général de Moltke, et dans laquelle il le remercie des égards avec lesquels la négociation a été conduite par les Allemands.

(*Signé*) De Bismarck.

N° 2

Le 11 septembre 1870, l'*Indépendant Rémois* recevait du quartier général allemand, établi à Reims, le communiqué suivant, qu'il publia en tête de ses colonnes :

« Les journaux qui paraissent à Reims ont reproduit la proclamation de la République et les décrets qui émanent du nouveau pouvoir institué à Paris.

» La ville étant occupée par les troupes allemandes, l'attitude des feuilles publiques pourrait faire penser qu'elles expriment une opinion inspirée ou autorisée par les gouvernements allemands. Cela n'est nullement le cas.

» En leur accordant l'autorisation de publier leurs opinions, les gouvernements allemands ne font que respecter la liberté de la presse comme ils la respectent chez eux. Mais ils n'ont pas reconnu jusqu'à présent d'autre gouvernement en France que celui de l'empereur Napoléon, et à leurs yeux le gouvernement impérial est le seul, jusqu'à nouvel ordre, qui soit autorisé à entrer dans des négociations d'un caractère international.

» Il convient d'ajouter qu'à Paris on fait courir le bruit d'une médiation entreprise par presque chacune des

puissances étrangères. Ce bruit n'est pas fondé. Aucune puissance n'a essayé d'intervenir jusqu'à présent, et il est peu probable qu'une médiation soit tentée, car elle n'aurait aucune chance d'aboutir, aussi longtemps que les bases d'un arrangement n'auront pas été discutées avec l'Allemagne et qu'il n'y aura pas en France un gouvernement reconnu par le pays et qui puisse être considéré comme agissant en son nom.

» Les gouvernements allemands, dont le but n'est pas la guerre, ne repousseraient pas un désir sérieux du pays de conclure la paix. Il s'agit seulement, dans ce cas, de savoir avec qui elle pourrait être conclue. Les gouvernements allemands pouvaient entrer en négociations avec l'empereur Napoléon, dont le gouvernement est le seul reconnu jusqu'à présent, ou avec la Régence instituée par lui. Ils pourraient entrer en communication avec le maréchal Bazaine qui tient son commandement de l'Empereur.

» Mais il est impossible de comprendre à quel titre les gouvernements allemands pourraient traiter avec un pouvoir qui, jusqu'à présent, ne représente qu'une partie de la gauche de l'ancien Corps législatif à Paris. »

N° 3

TÉLÉGRAMME DU COMTE DE BISMARCK A L'AGENCE REUTER A LONDRES.

Versailles, 6 oct., 7 h. 35 du soir.

Je ne suis pas d'opinion que les institutions républicaines de la France constituent un danger pour l'Allemagne, et, contrairement à ce qui est affirmé dans une lettre du 17 du mois dernier, publiée par le *Daily Télégraph*, je n'ai jamais exprimé une semblable opinion à M. Malet, ni à aucune autre personne.

(*Signé*) BISMARCK.

N° 4

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE A L'EMPEREUR D'AUTRICHE-HONGRIE.

Hastigs, fin septembre 1870.

Sire,

Le gouvernement qui s'est emparé du pouvoir à Paris, s'est adressé directement au comte de Bismarck, pour obtenir la signature d'un traité de paix. M. Thiers

a été chargé d'intercéder auprès des puissances neutres, et de demander leur médiation auprès des belligérants.

Je n'examine pas les chances de délivrance que peuvent promettre à mon pays l'armée du Rhin, qui combat héroïquement sous les murs de Metz, et le courage des défenseurs de Paris. Je ne puis avoir une opinion personnelle en ces questions. Mais la France, affligée des désastres qu'elle a subis, veut arrêter l'effusion du sang et désire la paix.

Les puissances neutres n'ont-elles pas à remplir un devoir d'humanité, à protéger les intérêts de l'avenir en rendant possible, par leur amicale intervention, un traité de paix équitable ?

Les malheurs sont venus fondre sur nous, Sire. L'Empereur prisonnier ne peut, en ce moment, rien pour son pays. Pour moi, éloignée de France par des circonstances étrangères à ma volonté, je suis spectatrice d'une lutte qui déchire mon cœur, et je ne puis me taire devant tant de douleurs et de ruines.

Je sais qu'en m'adressant à Votre Majesté, elle comprendra que ma seule préoccupation est la France, et que c'est pour elle « seule » que mon cœur, cruellement éprouvé, fait des vœux. Je conçois l'espérance que Votre Majesté emploiera son influence à préserver mon pays d'exigences humiliantes, et à lui obtenir une paix qui respecte l'intégrité de son territoire.

N° 5

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS.

Foreign-Office, 12 octobre 1870.

Milord.

Bien que j'aie déjà informé confidentiellement Votre Excellence, ainsi que M. Tissot, de certaines communications que j'ai eues avec le général Bourbaki pendant son récent séjour dans ce pays, je crois convenable de vous donner, sous une forme plus officielle, un résumé de ce qui s'est passé entre nous.

Dans la soirée du 29 septembre, je reçus, du général Bourbaki, une lettre datée de ce même jour, et dont voici la substance :

« Un Français, qui se donnait le nom de Regnier, porteur d'un laisser-passer pour deux ou trois personnes, signé par le comte de Bismarck, se présenta au maréchal Bazaine, le 23 septembre, et alléguant être en possession d'instructions verbales de l'Impératrice, demandait que le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki fussent aussitôt envoyés auprès d'elle.

» M. Regnier ajouta que le gouvernement prussien ne mettrait aucun obstacle au départ de l'un ou de l'autre, montrant, comme preuve, le laisser-passer dont il était porteur.

» Le maréchal Bazaine, ayant foi dans cette déclara-

tion, ordonna l'envoi du général Bourbaki, le maréchal Canrobert étant indisposé.

» A son arrivée aux avant-postes, le général trouva un colonel prussien qui l'attendait depuis la veille, et toute facilité lui fut accordée pour se rendre en Belgique, d'où il arriva à Londres, le 28 septembre.

» Il est devenu évident pour lui, dès les premières paroles qu'il échangea avec l'Impératrice, qu'ils étaient victimes de procédés et de circonstances encore inexpliqués.

» Sa Majesté l'Impératrice n'a donné, ni directement, ni indirectement, ni par écrit, ni verbalement, un ordre ou une instruction quelconque à qui que ce soit pour le maréchal Bazaine.

» Dans cet état de choses, dit encore la lettre du général, son honneur militaire exige qu'il retourne auprès de ses soldats et qu'il partage leur sort; il me prie d'intercéder, à son sujet, auprès du roi de Prusse pour obtenir de lui un passe-port pour retourner à son poste. Le roi comprendra, le général en est sûr, le sentiment d'honneur qui le pousse à faire cette demande; il ne voudrait pas que la conduite d'un loyal soldat fût exposée à des interprétations cruelles et injustes. »

C'était là le contenu de la lettre. Je ne perdis pas de temps à en communiquer l'original au comte de Bernstorff, le priant de me faire savoir si je pouvais annoncer au général qu'il ferait parvenir cette demande au quartier général prussien. Le comte de Bernstorff m'informa qu'il le ferait, et, le 4 octobre, il me fit dire que je pouvais faire savoir au général Bourbaki qu'il avait reçu du comte de Bismarck le télégramme suivant :

« Le prince Frédéric-Charles a été instruit de permettre et de faciliter au général Bourbaki son retour à son poste, à Metz, selon son désir. M. Regnier paraît être un farceur, mais semble avoir souhaité honnêtement de servir l'Impératrice Eugénie, en amenant Bourbaki auprès d'Elle. »

Le général m'exprima, dans sa réponse, toute sa gratitude pour cette permission, et je crois qu'il a déjà quitté l'Angleterre.

(*Signé*) GRANVILLE.

N° 6

PIÈCE RELATIVE A L'AFFAIRE REGNIER-BOURBAKI

ARMÉE DU RHIN. — 3e CORPS.

Cabinet du maréchal commandant en chef.

ORDRE

Sa Majesté l'Impératrice-Régente ayant mandé auprès de sa personne M. le général de division Bourbaki, commandant la garde impériale, cet officier général *est autorisé* à s'y rendre.

Le maréchal de France, commandant
en chef l'armée du Rhin,

(*Signé*) Maréchal BAZAINE.

Metz, le 15 septembre 1871.

N° 7

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS

Foreing-Office, le 25 octobre 1870.

Milord,

J'ai dit à M. Tissot qu'il pouvait communiquer confidentiellement à son Gouvernement que j'ai reçu, par l'intermédiaire d'un haut personnage anglais, un message de l'Impératrice m'informant de certains faits.

Sa Majesté dit qu'elle m'a fait cette communication, non pour provoquer de ma part un jugement, qu'il m'est impossible de formuler, comme elle le reconnaît, mais pour démontrer qu'elle est résolue à respecter l'hospitalité que l'Angleterre lui a donnée et à s'abstenir de tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'une intrigue.

(*Signé*) GRANVILLE.

N° 8

LE COMTE DE CHAUDORDY, DÉLÉGUÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A LONDRES.

Tours, le 20 octobre 1870.

Monsieur,

....Vous avez eu certainement connaissance des prétendues négociations engagées entre le maréchal Ba-

zaine et le quartier général du roi de Prusse. Il paraît certain qu'un officier de l'armée de Metz est en ce moment à Versailles par ordre du maréchal. Nous ignorons le but réel de ces communications. Peut-être le maréchal Bazaine veut-il simplement profiter de toutes les avances qui lui sont offertes pour se renseigner sur l'état de la France, dont il est isolé depuis si longtemps. Le général Bourbaki n'ayant pas été autorisé par le prince Frédérick-Charles à rentrer dans les lignes françaises, l'armée de Metz est restée dans la même ignorance de notre situation. C'est par ces considérations que j'ai cherché à expliquer à M. l'ambassadeur d'Angleterre, qui m'en parlait aujourd'hui, les bruits concernant ces pourparlers. Toutefois, je ne me dissimule pas qu'ils peuvent avoir un caractère sérieux et je vous serai obligé de nous informer de tout ce que vous pourriez apprendre à ce sujet....

Recevez, etc.

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 9

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A LONDRES.

Tours, le 28 octobre 1870.

Monsieur,

... Des bruits ont couru sur des pourparlers entamés entre le maréchal Bazaine et le quartier général prussien. est très-difficile de démêler ce qu'il y a de vrai ou de

faux dans ces bruits; mais on peut cependant demander qu'au moment où des négociations s'engagent pour arriver à un armistice entre la France et la Prusse, cette dernière cesse de traiter séparément avec le commandant en chef de l'une des armées françaises, qui, par suite de l'isolement où il se trouve depuis plusieurs mois, ne peut savoir ce qui se passe en France.

Recevez, etc.

(*Signé*) CHAUDORDY.

N° 10

(Extrait de l'*Indépendant de Metz*, du 28 octobre 1870)

ARMÉE DE METZ

COMMUNICATION OFFICIELLE FAITE VERBALEMENT AUX OFFICIERS PAR LEURS CHEFS, LE 19 OCTOBRE 1870

Cette pièce a été rédigée immédiatement par quelques officiers qui se sont réunis pour contrôler entre eux leurs souvenirs; ils en attestent l'exactitude.

Messieurs, je suis chargé par le général de division et de la part de M. le général commandant en chef, de vous faire connaître les faits importants qui se sont produits depuis quelques jours. Les approvisionnements de la place de Metz diminuant de plus en plus, M. le maréchal Bazaine a cru devoir entrer en pourparlers avec l'ennemi. Il a désigné le général Boyer, son premier aide de camp, qui s'est rendu à Versailles, au quartier général du roi Guillaume. L'empressement avec lequel l'envoyé du ma-

réchal a été accueilli semble prouver que les Prussiens sont très-désireux de terminer la guerre. Ainsi le général Boyer ayant parcouru en chemin de fer le trajet de Metz à Château-Thierry, le service des trains était interrompu; afin de rendre son voyage plus rapide, à Château-Thierry, une voiture aux armes du roi de Prusse l'attendait pour le transporter à Versailles. A peine arrivé, le général est reçu par M. de Bismarck, qui transmet au roi sa demande d'audience; il est aussitôt introduit et se trouve en présence d'un conseil de guerre auquel assistent, sous la présidence du roi de Prusse, les principaux chefs de l'armée prussienne.

Le général Boyer ayant exposé le but de sa mission, le général de Moltke prit la parole et déclara que dans une question toute militaire, les négociations ne pouvaient être longues. L'armée de Metz devait subir le sort de l'armée de Sedan et se rendre prisonnière de guerre. M. de Bismarck fit observer que la question politique devait primer la question militaire. Je serais disposé à admettre, continua-t-il, une convention qui permettrait à l'armée de Metz de se retirer sur un point désigné du territoire français afin d'y protéger les délibérations nécessaires pour amener la paix. Cette idée était suggérée à M. de Bismarck par les dificultés que faisait naître pour le gouvernement prussien lui-même l'absence de tout gouvernement en France.

En effet, les renseignements recueillis par le général le long de la route auprès des chefs de gare et auprès de diverses personnes, les journaux qu'il a pu rapporter, ne laissant malheureusement subsister aucun doute à cet égard : l'anarchie la plus complète règne actuellement

en France; Paris investi, affamé et sans communications extérieures doit s'ouvrir aux Prussiens dans très-peu de jours; la discorde civile y paralyse la défense ; les membres du comité de défense nationale ont été débordés ; Gambetta et de Kératry sont partis en ballon, l'un est venu tomber à Amiens, l'autre à Bar-le-Duc. Le désordre est au comble dans le midi de la France. Le drapeau rouge flotte à Lyon, à Marseille, à Bordeaux. Une armée de volontaires bretons a été détruite du côté d'Orléans. La Normandie, parcourue par des bandes de brigands, a appelé les Prussiens pour rétablir l'ordre. Le Havre, Elbeuf, Rouen, ont actuellement des garnisons prussiennes qui concourent à sauvegarder la sécurité publique. Un mouvement d'un caractère religieux a éclaté en Vendée ; le Nord désire ardemment la paix. La Prusse réclame la Lorraine et l'Alsace et plusieurs milliards d'indemnité de guerre ; l'Italie réclame la Savoie, Nice et la Corse.

Cette anarchie, le gouvernement provisoire étant dispersé, les différentes villes ne s'accordant pas quant à la forme d'un gouvernement nouveau, les d'Orléans ne s'étant pas présentés, cette anarchie cause au gouvernement prussien, disposé à traiter de la paix, des difficultés imprévues. Il ne peut songer à établir des bases de négociations qu'en s'adressant au gouvernement de fait qui existait avant le 1er septembre, c'est à dire à la régence. On ignore encore si, dans les circonstances actuelles, la régente voudra prêter l'oreille à des propositions pacifiques, mais en cas de refus, on ne pourrait s'adresser qu'à la Chambre des députés, issue du suffrage universel et qui représente encore légalement la nation. Toutefois,

pour que le Corps législatif, qui a siégé jusqu'au 1er septembre, puisse se réunir de nouveau et puisse délibérer, il faut qu'il soit protégé par une armée française. Tel est le rôle qu'aura sans doute à remplir l'armée de Metz. En attendant le retour du général Boyer reparti pour Versailles avec de nouveaux pouvoirs ; il est urgent de faire savoir aux troupes que la situation pénible où nous nous trouvons n'est que transitoire. L'armée sépare sa cause de celle de la ville de Metz. En attendant qu'elle puisse partir pour aller remplir une nouvelle mission patriotique, elle saura supporter courageusement encore quelques jours de privations. Si vous avez, messieurs, quelques explications à demander, je m'empresserai de vous les donner, mais je dois vous dire qu'aucune discussion ne saurait être admise.

N° 11

Nous extrayons du Rapport sommaire du maréchal Bazaine sur les opérations de l'Armée du Rhin les passages suivants, qui se rapportent aux négociations engagées par l'intermédiaire du général Boyer.

Ne comptant plus sur une armée de secours, et ayant eu connaissance de l'insuccès de la mission de M. Jules Favre, comme de la non convocation de la constituante,

''écrivis la lettre confidentielle ci-après aux commandants des corps d'armée et aux chefs des armes spéciales

« Ban-Saint-Martin, le 7 octobre 1870.

» Le moment approche où l'armée du Rhin se trouvera dans la position la plus difficile peut-être qu'ait jamais dû subir une armée française. Les graves événements militaires qui se sont accomplis loin de nous, et dont nous ressentons le douloureux contre-coup, n'ont ébranlé ni notre force morale, ni notre valeur comme armée. Mais vous n'ignorez pas que des complications d'un autre ordre s'ajoutent journellement à celles que créent pour nous les faits extérieurs.

» Les vivres commencent à manquer, et, dans un délai qui ne sera que trop court, il nous feront absolument défaut. L'alimentation de nos chevaux de cavalerie et de trait est devenue un problème, dont chaque jour qui s'écoule rend la solution de plus en plus improbable ; nos ressources sont épuisées, nos chevaux vont dépérir et disparaître.

» Dans ces graves circonstances, je vous ai appelés pour vous exposer la situation et vous faire part de mon sentiment. Le devoir d'un général en chef est de ne rien laisser ignorer, en pareille occurrence, aux commandants des corps d'armée placés sous ses ordres, et de s'éclairer de leurs avis et de leurs conseils.

» Placé plus immédiatement en contact avec les troupes, vous savez certainement M....... ce que l'on peut attendre d'elles, ce que l'on doit en espérer. Aussi avant de prendre un parti décisif, ai-je voulu vous adresser

cette dépêche, pour vous demander de me faire connaître, par écrit, après un examen très-mûri et très-approfondi de la situation, et après en avoir conféré avec vos généraux de division, votre opinion personnelle et votre appréciation motivée.

» Dès que j'aurai pris connaissance de ce document, dont l'importance ne vous échappera point, je vous appellerai de nouveau dans un conseil suprême, d'où sortira la solution définitive de la situation de l'armée *dont Sa Majesté l'Empereur m'a confié le commandement.*

» Je vous prie de me faire parvenir, dans les quarante-huit heures, l'opinion que j'ai l'honneur de vous demander et de m'accuser réception de la présente dépêche. »

Le 10 octobre, un conseil de guerre eut lieu au grand quartier général, dans lequel il fut décidé à l'*unanimité* que le général Boyer serait envoyé au grand quartier général royal à Versailles, pour tâcher de connaître la situation réelle de la France, les intentions des autorités prussiennes au sujet d'une convention militaire, et les concessions qu'on pourrait en attendre dans l'intérêt de l'armée de Metz comme dans celui de la paix.

L'extrait du procès-verbal de ce conseil de guerre, concernant cette décision, était ainsi conçu :

« Après avoir rappelé les principaux traits de la situation, le maréchal Bazaine a ajouté que, malgré toutes les tentatives faites pour se mettre en communication avec la capitale, il ne lui était jamais parvenu aucune nouvelle officielle du gouvernement ; qu'aucun indice d'une armée française, opérant pour faire une diversion utile à l'armée du Rhin, ne lui avait été signalé. De l'examen de nos ressources alimentaires de toutes sortes il résultait

qu'en faisant tous les efforts imaginables, en fusionnant les ressources de la ville avec celles de la place et de l'armée, en réduisant la ration journalière de pain à 300 grammes, en rationnant les habitants, en consommant les réserves des forts et en réduisant le blutage des farines au taux le plus bas, sans compromettre la santé des hommes, il était possible de vivre jusqu'au 20 octobre inclus, y compris les deux jours de biscuit existant dans les sacs des hommes.

» La ration de viande de cheval devait être élevée à 600 grammes d'abord et poussée à 750 grammes, tous les chevaux étant considérés comme sacrifiés, vu l'impossibilité de les nourrir autrement que par un pacage presqu'illusoire et la mortalité faisant chaque jour chez ces animaux des progrès effrayants.

» Il fut déclaré ensuite, que l'état sanitaire était gravement compromis dans la place, tant par l'accumulation de 19,000 blessés ou malades, que par le défaut de médicaments, de moyens de couchage, de locaux et d'abris et par l'insuffisance du nombre des médecins.

» Les rapports du médecin en chef constatent que le typhus, la variole, la dyssenterie et le cortége des maladies épidémiques commençaient à envahir les établissements hospitaliers et à se répandre dans la ville.

» L'affaiblissement causé par la mauvaise alimentation à laquelle on était réduit, ne pouvait qu'augmenter ces causes morbides. On constata que les ambulances et les hôpitaux étaient encombrés, que près de 2,000 malades ou blessés étaient encore recueillis chez les habitants, et la conclusion fut que, si un nombre considérable de blessés devait de nouveau être dirigé sur la place, il y

aurait d'abord *impossibilité de les installer*, *mais surtout danger immédiat pour la santé publique*.

» Cet exposé de la situation de nos ressources et de l'état sanitaire étant connu de tous les membres du conseil de guerre, l'on passa à l'examen de la situation militaire.

» Après lecture faite en conseil des rapports des commandants des corps d'armée et de la place de Metz, la situation militaire se résuma dans les questions suivantes :

1° L'armée doit-elle tenir sous les murs de Metz, jusqu'à l'entier épuisement de ses ressources alimentaires?

2° Doit-on continuer à faire des opérations autour de la place, pour essayer de se procurer des vivres et des fourrages ?

3° Peut-on entrer en pourparlers avec l'ennemi pour traiter d'une convention militaire?

4° Doit-on tenter le sort des armes et chercher à percer les lignes ennemies?

» La première question est résolue affirmativement, à l'*unanimité*, par cette raison que la présence de l'armée sous les murs de Metz y retient, en les immobilisant, 200,000 ennemis, et que dans les conditions où elle se trouve, le plus grand service que l'armée du Rhin puisse rendre au pays, est de gagner du temps et de lui permettre d'organiser la résistance dans l'intérieur.

» La deuxième question est résolue négativement, à l'*unanimité*, en raison du peu de probabilités qu'il y a de trouver des ressources suffisantes pour vivre quelques jours de plus, à cause des pertes que ces opérations oc-

casionneraient et de l'effet dissolvant que leur insuccès pourrait avoir sur le moral de la troupe.

» La troisième question est résolue affirmativement, à l'*unanimité*, à la condition toutefois, d'entamer les ouvertures dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de ne pas permettre à l'ennemi de retarder le moment de la conclusion de la convention jusqu'au jour et peut-être au delà du jour de l'épuisement de nos ressources.

» Tous les membres du conseil de guerre déclarent énergiquement que les clauses de la convention devront être honorables pour nos armes et pour nous-mêmes.

» La quatrième question en amène une cinquième; M. le général Coffinières de Nordeck demande s'il ne serait pas préférable de tenter le sort des armes avant d'entamer des négociations, le succès de cette tentative pouvant rendre les pourparlers inutiles, ou bien le résultat de nos efforts, pouvant peser dans la balanee de nos pertes, que nous aurions fait subir à l'ennemi.

» Cette question *est écartée par la majorité et il est décidé à l'unanimité*, que si les conditions de l'ennemi portent atteinte à l'honneur militaire, on essayera de se frayer un chemin par la force, avant d'être épuisé par la famine et tandis qu'il reste la possibilité d'atteler encore quelques batteries.

» Il est donc convenu et arrêté :

» 1° Que l'on tiendra sous Metz le plus longtemps possible.

» 2° Que l'on ne fera pas d'opérations autour de la place, le but à atteindre étant plus qu'improbable.

» 3° Que des pourparlers seront engagés avec l'ennemi, dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable pour tous.

» 4° Que dans le cas où l'ennemi voudrait imposer des conditions incompatibles avec notre honneur et le sentiment du devoir militaire, on tentera de se frayer un passage les armes à la main.

» Suivent les signatures :

» Maréchal Canrobert, commandant le 6e corps.

» Général Frossard, commandant le 2e corps.

» Maréchal Lebœuf, commandant le 3e corps.

» Général de l'Admirault, commandant le 4e corps.

» Général Desvaux, commandant provisoirement la garde impériale.

» Général Soleille, commandant l'artillerie de l'armée.

» Général Coffinières de Nordeck, commandant supérieur de Metz.

» Intendant Lebrun, intendant en chef de l'armée.

» Maréchal Bazaine, commandant en chef de l'armée du Rhin. »

L'autorisation demandée pour M. le général Boyer, qui avait été refusée le 11 octobre, fut accordée le 12, sur une dépêche télégraphique du roi de Prusse.

Cet officier général se mit immédiatement en route pour Versailles, accompagné de deux officiers de l'état-major du prince Frédéric-Charles.

A son arrivée à Versailles, le 14, on ne le laissa pas communiquer librement, il fut reçu par M. le comte de

Bismarck, qui lui donna une seconde audience le lendemain à l'issue du conseil.

M. le général Boyer revint à Metz le 17, et une nouvelle conférence eut lieu le 18, à laquelle voulut bien assister M. le général Changarnier, pour entendre le récit de la mission dont le général Boyer avait été chargé.

Il rendit compte des conditions qui étaient exigées pour que l'armée sous Metz pût sortir avec armes et matériel. Ces conditions subordonnaient à *une question politique* les avantages qui seraient accordés à l'armée du Rhin.

Il exposa la situation intérieure de la France telle qu'elle lui avait été dépeinte ; l'impossibilité de traiter avec le Gouvernement de la Défense Nationale sans la convocation préalable d'une assemblée constituante, qui seule pouvait garantir le traité à intervenir, convocation ajournée par ce gouvernement de fait que la Prusse n'avait pas reconnu, le pouvoir émanant de la constitution de 1870 votée en mai par le peuple français représentant encore le gouvernement de droit.

Il fut décidé, à la majorité de 7 voix contre 2, que le général Boyer retournerait à Versailles et, de là, se rendrait en Angleterre, dans l'espoir que l'intervention de l'Impératrice-Régente auprès du Roi de Prusse obtiendrait des conditions plus favorables pour l'armée de Metz.

Il fut résolu à l'unanimité que : le maréchal commandant en chef *ne saurait accepter aucune délégation* pour signer les bases d'un traité impliquant des questions étrangères à l'armée, *celle-ci devant rester en dehors de toute négociation politique.*

La mission du général Boyer n'avait donc d'autre but que tâcher de faire sortir l'armée du Rhin de la situation pénible où elle se trouvait et de la conserver à la France. Je ne reçus plus aucune nouvelle directe de la mission du général Boyer; mais j'appris plus tard que ses loyales tentatives n'avaient pas pu aboutir, les garanties demandées par l'autorité militaire allemande ayant paru excessives et leur acceptation ne dépendant en aucune manière des chefs de l'armée.

N° 12

LETTRE DU ROI DE PRUSSE AU PRINCE ROYAL POUR LUI ANNONCER SA NOMINATION EN QUALITÉ DE GÉNÉRAL FELD-MARÉCHAL.

Versailles, le 28 octobre 1870.

La capitulation de l'armée du maréchal Bazaine et de la forteresse de Metz marque une période particulièrement importante de la sanglante guerre actuelle, — qui certes n'a pas été provoquée par nous, — et cela notamment en raison du fait que les deux armées ennemies qui, au mois de juillet dernier, étaient opposées aux forces réunies de la Prusse et de l'Allemagne, sont maintenant prisonnières entre nos mains.

Telle est l'importance de cet événement pour le cours de la guerre, que je me crois fondé à le signaler par un acte exceptionnel. Tu as eu une part excessivement im-

portante au succès de la tâche difficile qui nous incombait, — en ouvrant la campagne par deux victoires remportées à court intervalle l'une de l'autre. Puis, par ta marche stratégique en avant, tu as couvert le flanc gauche de l'armée principale, de façon que celle-ci a pu en toute sécurité s'occuper à vaincre l'armée de Bazaine.

Tu t'es rallié ensuite, avec les corps sous tes ordres, à la grande armée pour intervenir dans les opérations entreprises contre Sedan et aider à remporter les grands succès auxquels elles ont abouti. Enfin, tu as complété l'investissement de Paris, tout en combattant. Tout cela, pris dans son ensemble, signale en toi le grand capitaine chéri de la fortune. Aussi mérites-tu d'occuper le rang le plus élevé dans la hiérarchie militaire et je te nomme, par la présente, général feld-maréchal. — C'est la première fois que cette distinction, que je défère également au prince Frédéric-Charles, échoit en partage à des princes de notre maison. Mais les succès qui ont été obtenus dans cette campagne sont tels et offrent une importance si riche de conséquences, que l'on n'en a certes jamais vu de pareils. C'est là ce qui me donne le droit de déroger à la tradition qui faisait loi dans notre maison. Ce que mon cœur paternel éprouve en cette circonstance, où j'ai l'occasion et où je sens de mon devoir de t'exprimer de la sorte ma gratitude et celle de la patrie, — ne saurait se formuler en paroles.

Ton père cordialement affectionné et reconnaissant.

(*Signé*) GUILLAUME.

N° 13.

PROCLAMATION DE LA DÉLÉGATION DE TOURS

Tours, le 30 octobre 1870.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

Français,

Élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie.

Il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

Metz a capitulé.

Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de 100,000 de ses défenseurs.

Le maréchal Bazaine a trahi. Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux et la plus forte citadelle de la France, Metz, vierge, jusqu'à lui, des souillures de l'étranger.

Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice.

Et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'empire. Vingt ans la France a subi ce pouvoir corrupteur qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie. L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue sans le savoir un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs dans les désastres de la patrie. En moins de deux mois, 225,000 hommes ont été livrés à l'ennemi, sinistre épilogue du coup de main militaire de décembre !

Il est temps de nous ressaisir, citoyens; et, sous l'égide de la république, que nous sommes décidés à ne laisser capituler ni au dedans, ni au dehors, de puiser dans l'extrémité même de nos malheurs le rajeunissement de notre moralité et de notre virilité politique et sociale. Oui, quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés ni hésitants.

Nous sommes prêts aux derniers sacrifices, et en face d'ennemis que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre. Tant qu'il nous restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la révolution française.

Notre cause est celle de la justice et du droit: l'Europe le voit, l'Europe le sent; devant des malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation, ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agite. Pas d'illusion ! ne nous laissons ni alanguir, ni énerver, et prouvons par des actes que nous voulons, que nous pouvons tenir de

nous-mêmes, l'honneur, l'indépendance, l'intégrité, tout ce qui fait la patrie libre et fière.

Vive la France ! vive la république une et indivisible !

Les membres du gouvernement

Ad. Crémieux.

Glais-Bizoin.

Léon Gambetta.

FIN D LA PREMIÈRE PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

FIN DE LA TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE

Poissy. — Typ. S. Lejay et Cie.

HISTOIRE

DE LA DIPLOMATIE

HISTOIRE DE LA DIPLOMATIE

DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE

La capitulation de Paris. — L'armistice. — Les préliminaires de paix. — Intervention tardive de l'Angleterre. — L'insurrection du 18 mars. — M. de Bismarck et l'empereur Napoléon III. — Le droit des gens et la conduite des armées allemandes. — Le Traité de paix de Francfort et la nouvelle frontière. — Les départements occupés, etc., etc.

Poissy. — Typ. S. Lejay et Cie.

HISTOIRE

DE LA

DIPLOMATIE

DU

GOUVERNEMENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

PAR

J. VALFREY

DEUXIÈME PARTIE

DU 31 OCTOBRE AU 20 DÉCEMBRE 1870

Les négociations d'armistice de Versailles
L'entrevue du pont de Sèvres — La révision du traité de 1856
La paix possible au 15 décembre 1870
Le Séparatisme en Savoie — La France en Orient
Proclamation de l'Empire d'Allemagne à Versailles

PARIS

AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

1872

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

L'investissement de Paris. — Les membres du corps diplomatique étranger demandent au quartier général allemand la faculté de correspondre avec leurs gouvernements respectifs. — M. de Bismarck y met pour condition que leurs dépêches seront ouvertes. — Le général américain Burnside. — Ses pourparlers avec M. Jules Favre. — Ses allées et venues de Versailles à Paris. — Il propose des élections sans armistice. — Refus du Gouvernement de la Défense nationale. — Situation morale de Paris. — Arrivée de M. Thiers à Paris. — Délibération du Gouvernement au ministère des Affaires étrangères. — M. Thiers part pour Versailles le 31 octobre, au moment où éclate l'insurrection. — Négociations entre M. Thiers et M. de Bismarck pour un armistice de vingt-quatre jours avec ravitaillement proportionnel. — Après quatre jours de discussion, M. de Bismarck propose un armistice sans ravitaillement ou des élections sans armistice. — M. Thiers en réfère au Gouvernement de Paris. — Sa conférence avec M. Jules Favre au pont de Sèvres. — Le 6 novembre, M. Thiers est invité à quitter le quartier général de Versailles et à se rendre à Tours. — L'Angleterre et la Russie pendant les négociations d'armistice. — Influence de certaines circonstances politiques et militaires sur l'attitude de M. de Bismarck.

Avant de reprendre la suite des événements sur lesquels s'est fermée la première partie de cette Histoire, il convient de remonter à quelques semaines en arrière et d'exposer brièvement les négociations diplomatiques,

dont Paris avait été le théâtre depuis l'entrevue de Ferrières jusqu'à l'arrivée de M. Thiers, porteur de la proposition d'armistice des Neutres.

Ces négociations n'avaient pu être ni bien nombreuses ni bien actives. Investi depuis le 19 septembre, Paris s'était trouvé ainsi privé presque immédiatement de toute communication avec le reste de la France. L'habitude où est cette grande cité de vivre de sa vie propre et de se suffire à elle-même par l'abondance de ses ressources matérielles et morales, ne lui avait pas permis de mesurer au premier abord toute l'étendue des changements que les nécessités militaires lui avaient imposés. Néanmoins, le Gouvernement, meilleur juge de cette situation et comprenant tout ce qu'elle avait d'anormal pour le pays, s'attachait, contre l'évidence, à l'espoir qu'elle ne durerait pas longtemps, ou du moins que des combinaisons de diverse nature pourraient être employées avec succès afin de tromper la vigilance des troupes d'investissement. L'expérience ne tarda pas à déjouer ces calculs et à convaincre le gouvernement lui-même de la faute qu'il avait commise le jour où il avait pris la résolution de s'enfermer dans la capitale assiégée. Au bout de très-peu de temps, tous les fils télégraphiques secrets qui devaient relier Paris à la province furent découverts et coupés par les Allemands; et les mouvements de leur cavalerie autour de la ligne d'investissement furent déterminés et exécutés avec une telle précision, sur une circonférence de plus de vingt lieues, que la circulation devint absolument impossible, même aux émissaires isolés. A partir de la fin de septembre, il fallut donc se résigner à emprun-

ter la voie aérienne pour correspondre avec les départements, toutes les autres voies étant irrévocablement fermées.

Le lecteur n'a pas oublié que les principaux membres du Corps diplomatique étranger accrédités en France, étaient allés s'établir à Tours, au siége de la Délégation, dont la présidence avait été confiée à M. Crémieux. Cependant, un certain nombre de chefs de missions, au nombre de quinze, avaient cru devoir rester à Paris, et le nonce du Saint Père, Mgr Chigi, avait informé officiellement le Ministre des Affaires étrangères que les représentants du Saint-Siége, de la Suisse, de la Suède, du Danemark, de la Belgique, du Honduras et de Salvador, des Pays-Bas, du Brésil, du Portugal, des États-Unis, de Monaco et San-Marino, d'Hawaii, de la République Dominicaine, de la Bolivie et du Pérou étaient résolus à ne pas s'éloigner de leur poste, sous la condition toutefois qu'ils continueraient à jouir de la plénitude de leurs immunités. Dans une dépêche, datée du 24 septembre, M. J. Favre s'était empressé de répondre à Mgr Chigi que le Gouvernement de la Défense nationale ne pouvait que se montrer très-touché de cette marque de confiance, et il ajoutait qu'aucune mesure ne serait négligée pour garantir aux membres du Corps diplomatique leur sécurité et leurs intérêts en cas de bombardement ainsi que leurs communications avec le dehors.

En exécution de ces engagements, le ministre des Affaires étrangères adressa, le lendemain, à M. de Bismarck deux demandes ayant pour objet : l'une, d'être fixé sur l'époque à laquelle commencerait le bombardement de Paris; l'autre, d'obtenir le départ hebdoma-

daire d'un courrier diplomatique autorisé à se rendre avec ses dépêches jusqu'à un point où elles pourraient être confiées à un service postal. La réponse du Chancelier fut telle qu'on devait l'attendre de son implacable dédain pour les convenances internationales. Au sujet de la première demande, d'ailleurs assez étrange, M. de Bismarck mit en avant les considérations militaires qui lui défendaient toute communication sur l'époque et le mode d'attaque projetés contre la forteresse de Paris. Au sujet de la seconde, il invoquait les usages de la guerre qui interdisent l'entrée ou la sortie de toute correspondance dans une place forte assiégée. Cependant, le quartier général prussien déclarait consentir à laisser passer les dépêches du Corps diplomatique, sous la condition qu'elles ne seraient pas fermées, et qu'elles ne traiteraient aucun sujet touchant à la guerre.

Cette réponse fut apportée, le 3 octobre, à Paris par le général américain Burnside : elle concordait avec une notification faite à la date du 26 septembre par M. de Thiele, sous-secrétaire d'État du ministère des Affaires étrangères de Prusse, aux représentants des Puissances neutres à Berlin. Il y était dit qu'après le refus de l'armistice par le nouveau pouvoir issu de la révolution du 4 septembre, et l'installation à Tours d'un gouvernement de fait, les communications avec Paris n'existeraient plus que dans la mesure où elles seraient permises par les événements militaires.

Les membres du Corps diplomatique enfermés dans la capitale ne crurent pas devoir souscrire à de pareilles exigences, aussi blessantes pour eux que pour le Gouvernement de la Défense nationale. A la date du 6 octobre,

ils adressèrent à M. de Bismarck une protestation collective dans laquelle ils déclaraient qu'ils se seraient fait une loi, quant au contenu de leurs dépêches, de se conformer à leurs devoirs professionnels, mais qu'il ne leur était pas permis, sans porter atteinte à leur caractère, de correspondre avec leurs gouvernements respectifs par dépêches ouvertes. Cette protestation semble avoir piqué au vif le Chancelier allemand, car dans sa réplique du 10 octobre, il se livra à un véritable cours de droit international pour démontrer qu'en maintenant leur résidence dans une forteresse assiégée, les membres du Corps diplomatique, accrédités à Paris, s'étaient virtuellement résignés à partager avec le Gouvernement de la Défense nationale les inconvénients du blocus et de l'investissement. Néanmoins, M. de Bismarck insinuait, en terminant, que cette affaire pourrait devenir l'objet de négociations ultérieures entre le cabinet de Berlin et les États qui continuaient à être représentés à Paris.

Le quartier général prussien admit une seule exception à la règle qu'il venait de poser : ce fut en faveur de M. Washburn, ministre des États-Unis à Paris, qui obtint et conserva jusqu'à la fin du siége le privilége d'expédier et de recevoir des valises fermées par la voie de Versailles. Parmi toutes les raisons qui ont été données pour justifier cette exception, une seule paraît plausible : c'est que la protection des sujets et des intérêts prussiens à Paris, à la suite de la déclaration de guerre, avait été confiée au ministre américain. Loin de nous la pensée de suspecter en quoi que ce soit la loyauté que M. Washburn apporta dans l'exercice de ses fonctions, mais nous ne croyons blesser aucune convenance

en constatant qu'il ne trouva dans le spectacle des épreuves et des angoisses de toute sorte dont il fut, durant quatre mois, le témoin impassible, aucun prétexte suffisant pour sortir de la stricte neutralité qui lui était sans doute prescrite par ses instructions.

L'intermédiaire, dont M. de Bismarck s'était servi pour faire au Corps diplomatique de Paris les diverses communications que nous venons de résumer, n'était autre que le général Burnside. Ce personnage, obéissant, dit-on, à un sentiment de généreuse sympathie en faveur de la France, avait eu, à son arrivée à Versailles, plusieurs conversations avec le Chancelier allemand, et il avait obtenu de ce dernier l'autorisation verbale de s'entremettre auprès du Gouvernement de la Défense nationale pour amener la convocation d'une Assemblée constituante. A son arrivée à Paris, au commencement d'octobre, le général Burnside avait été présenté par M. Washburn à M. Jules Favre, et, après s'être acquitté auprès de lui de la mission spéciale qui était le prétexte et le but apparent de son voyage, il avait abordé, à titre privé, des questions plus importantes. Mais comme il ne connaissait encore qu'à demi la pensée de M. de Bismarck, et comme son désir paraissait être surtout de sonder les véritables dispositions du Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, il ne put échanger avec M. Jules Favre que des idées générales ; après quoi il repartit pour Versailles, laissant entendre qu'il reviendrait sous peu. Il fut autorisé, en effet, à repasser les lignes prussiennes le 9 octobre suivant, et sans être muni d'ailleurs de pouvoirs

plus authentiques et plus réguliers que la première fois, il se dit chargé de la part de M. de Bismarck, qu'il avait vu quatre fois, d'offrir au Gouvernement de la Défense nationale un armistice destiné à favoriser la convocation d'une Assemblée, mais dont la durée effective ne serait que de 48 heures, et qui ne s'étendrait pas à Metz. De plus les populations de l'Alsace et de la Lorraine seraient exclues du vote.

Cette proposition ne parut pas acceptable, et, à la suite d'une dernière conversation qu'il eut avec M. Jules Favre, en présence du Gouverneur de Paris, au ministère des Affaires étrangères, il fut déclaré, par écrit, au général Burnside que la convocation d'une Assemblée dans de telles conditions était inadmissible (1).

Si l'on s'en rapporte au langage de M. Jules Favre, les prétendues négociations, auxquelles fut mêlé le général Burnside, ne doivent donc être considérées que comme un simple incident, le personnage dont il s'agit n'ayant jamais été porteur d'aucune proposition officielle, ni même

(1). Une note du *Journal officiel*, en date du 16 octobre 1870, détermine, dans les termes suivants, le caractère et la portée de la mission du général Burnside : « Un général américain, dont le nom est entouré d'une légitime illustration, M. Burnside, est, il est vrai, venu à Paris, le 3 octobre dernier. Il avait traversé le quartier général prussien. Il était porteur d'une lettre de M. de Bismarck, adressée à M. le ministre des Affaires étrangères. Mais cette lettre était exclusivement relative à la réclamation des membres du Corps diplomatique présents à Paris, qui avaient demandé qu'il leur fût possible d'expédier un courrier par semaine à leurs gouvernements.

« M. Burnside n'avait aucune qualité officielle et c'était de son propre mouvement, obéissant à une impulsion généreuse, dont nous lui sommes reconnaissants, qu'il venait sans aucun mandat, essayer un rapprochement entre les belligérants. C'est dans ces termes que s'est échangée la conversation, et nous prenons la liberté de faire

chargé d'aucune parole, de la part de M. de Bismarck. Mais celui-ci, profitant avec son habileté ordinaire de ce que le Gouvernement de la Défense nationale n'avait en sa possession aucune pièce relative à ces pourparlers, s'était plu, dans un intérêt facile à comprendre, à en exagérer la portée, et à les présenter aux Cours étrangères comme une nouvelle preuve de sa modération et de son vif désir de mettre un terme aux hostilités pendantes. Bien plus, M. de Bismarck, une fois détenteur de la note écrite par laquelle M. Jules Favre repoussait la possibilité d'un armistice, s'était efforcé, à Londres et à Saint-Pétersbourg, d'accréditer des erreurs sur les conditions auxquelles il l'avait subordonné, par un intermédiaire sans mandat. « Nous avons déclaré consentir, écrivait-il à M. de Bernstorff, le 28 octobre, à *un armistice assez long* pour qu'on puisse procéder à des élections régulières, et être disposés à laisser entrer librement à Paris tous les députés de la France, ou sortir de la capitale tous les députés de Paris, si l'Assemblée se réunis-

observer que de tels entretiens dénués de caractère officiel ne pourraient sans de trop graves inconvénients appartenir de droit au public.

« Seulement, il est résulté de la conversation que les vues du Chancelier de la Confédération du Nord étaient restées les mêmes qu'à Ferrières, et que, s'il regardait un armistice comme réalisable pour la convocation d'une Assemblée, il ne l'accorderait effectif que pendant une durée de quarante-huit heures; il refuserait d'y comprendre Metz; il repousserait tout ravitaillement; il exclurait de l'élection nos braves et malheureux compatriotes de l'Alsace et de la Lorraine.

« Dans la seconde visite que M. le général Burnside a rendu au Ministre des Affaires étrangères et à laquelle assistait M. le Gouverneur de Paris, le caractère de la conversation est resté le même.

« M. Burnside n'était porteur d'aucune lettre de M. de Bismarck, n'était chargé d'aucune parole. »

sait dans une ville de province » (1). On le voit, M. de Bismarck se gardait bien d'avouer que cet armistice, assez long, selon lui, pour permettre l'entrée à Paris de tous les députés de la France, ou la sortie des députés de la capitale, n'aurait qu'*une durée effective de quarante-huit heures*. On conviendra néanmoins qu'en présence d'une pareille réserve, les concessions de la Prusse devenaient purement illusoires.

Mais ce n'est pas tout; M. de Bismarck affirme dans la même dépêche que ces propositions avaient été recommandées de son consentement par les Cours neutres aux membres du Gouvernement de Paris. Or, nous nous demandons par quelle voie ces recommandations auraient pu leur parvenir. Les représentants des grandes Puissances étaient établis à Tours, au siége de la Délégation de province, depuis un mois, et lorsque les allées et venues du général Burnside y furent connues, nous voyons que l'ambassadeur d'Angleterre, lord Lyons, était si peu en mesure de recommander les propositions dont l'intermédiaire américain était porteur, qu'il demandait au délégué du Ministre des Affaires étrangères, M. de Chaudordy, des renseignements sur la portée de ces communications. On est donc fondé à penser que M. de Bismarck s'est écarté de la vérité en parlant de recommandations faites à ce propos par les Cours neutres au Gouvernement de la Défense nationale. En attendant la Russie, à cette époque, était persuadée que la mission du général Burnside aurait dû avoir un autre résultat, et le prince Gortschakoff exprimait, le 17 octobre, à l'ambassa-

(1). V. tome Ier, Pièces justificatives du ch. II, n° 18, p. 240.

deur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg l'opinion que M. Jules Favre avait commis une faute en déclinant les ouvertures indirectes du quartier général prussien (1).

Les négociations que nous venons de raconter n'avaient d'ailleurs occupé qu'à un degré secondaire le public parisien et le Gouvernement de la Défense nationale (2). Pour l'immense majorité de la population de Paris, toujours sous l'influence d'illusions patriotiques, la grande, la seule affaire, c'était l'organisation des forces militaires susceptibles de rompre l'investissement par une percée hardie. M. le général Trochu entretenait ces illusions avec un soin dont il s'est beaucoup défendu depuis, mais qui résulte évidemment de toutes ses paroles. Cependant, dès le milieu d'octobre, les murmures et les plaintes avaient commencé contre les retards sans fin apportés dans des opérations que le sentiment public, avec son ignorance des choses de la guerre, voulait immédiates et décisives.

Quant au Gouvernement, il n'était pas, dès cette époque, sans inquiétude sur les tendances et les projets du parti démagogique qui, après avoir été son auxiliaire le 4 septembre, s'était retourné contre lui et l'attaquait depuis avec une violence extrême dans ses journaux et

(1). V. tome Ier, Pièces justificatives du ch. III, n° 8, p. 274.

(2). Un autre personnage étranger avait réussi vers la même époque à obtenir l'autorisation de sortir de Paris pour se rendre dans l'intérieur de la France. C'était le prince de Wittgenstein, attaché militaire à l'ambassade de Russie. Le gouvernement anglais ayant paru croire que le voyage de cet officier se rattachait à quelque négociation entre le Gouvernement de la Défense nationale et le Quartier général prussien, le baron de Brunnow, ambassadeur du Czar à Londres, fut invité à déclarer à lord Granville que le prince de Wittgenstein n'était chargé d'aucune mission politique.

dans ses clubs. Deux ou trois fois déjà, des manifestations de nature à troubler l'ordre s'étaient produites, que le patriotisme exalté, mais sincère, de la population avait réussi à conjurer. Toutefois, les membres du gouvernement se rencontraient dans la commune conviction que tous ces ferments de discorde civile commandaient une politique ferme jusqu'à la jactance vis-à-vis de l'étranger. Aussi le mot de paix ne pouvait-il être prononcé par personne, et c'était vers la fin d'octobre l'évidence même pour les bons esprits que toute tentative de ce côté aurait pour résultat immédiat de provoquer une crise intérieure. Dans ses correspondances avec la Délégation de Tours, M. Jules Favre semblait très-préoccupé de ce danger. Enclin, par tempérament et par disposition d'esprit, à une politique humanitaire, il continuait cependant à subir et à personnifier la doctrine de la guerre à outrance. Néanmoins, lorsque la première nouvelle de la proposition d'armistice des Neutres lui parvint, vers le 28 octobre, il l'accueillit avec un empressement marqué. Pour lui, cette proposition ne devait pas seulement conduire à la réunion si désirable d'une Assemblée constituante, mais encore à la conclusion d'une paix exclusive de toute cession territoriale pour la France. M. Jules Favre ajoutait le même jour, dans une dépêche à M. de Chaudordy, que la tranquillité de Paris était complète, et que les moyens de défense de la capitale s'accroissaient dans de rapides proportions (1).

Ces assurances ne devaient pas tarder à être démenties

(1). Correspondence respecting the War between France and Germany. Presented to both Houses of Parliament, etc., 1871.-Lord Lyons to lord Granville, 2 nov. 1870 n° 271.

par les événements : nous voulons parler de l'insurrection du 31 octobre. Les péripéties de cette journée sont suffisamment connues; mais ce que le public connaît moins bien, sans doute, ce sont les faits qui la préparèrent ou qui tout au moins servirent de prétexte à la tentative coupable des bataillons dissidents de la garde nationale sur l'Hôtel-de-Ville.

On se rappelle qu'à deux reprises différentes, du 12 au 18 octobre, le général Boyer s'était rendu à Versailles pour traiter au nom du maréchal Bazaine de la capitulation de l'armée du Rhin et de la place de Metz. Grâce à des rapports venus de Tours, cette triste nouvelle était arrivée à la connaissance du Gouvernement de la Défense nationale. M. Rochefort, qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville depuis le 4 septembre, l'y avait recueillie et il l'avait communiquée, le 26 octobre, à un des chefs du parti démagogique, le célèbre Flourens, en lui recommandant de ne pas la divulguer.

Il n'entrait pas dans le tempérament de Flourens, on le pense bien, de se conformer à cette recommandation. Avec l'habileté instinctive des révolutionnaires à saisir tout ce qui peut être favorable à leurs projets, Flourens se hâta de faire part de son secret à M. Pyat, alors directeur d'une feuille radicale ayant pour titre le *Combat*, et, le 27 au matin, ce journal publiait une note ainsi conçue : « Le maréchal Bazaine a envoyé un colonel au camp du roi de Prusse pour traiter de la reddition de Metz, au nom de l'empereur Napoléon (1). »

(1). Voir *Paris livré*, par G. Flourens, p. 120 (Paris, librairie Verboeckoven.

Cette note produisit une immense colère dans la population qui, à tort ou à raison, n'avait pas cessé de considérer le commandant en chef de l'armée du Rhin comme un type de loyauté militaire. Pendant toute la journée du 27, une foule surexcitée tenta de saccager l'imprimerie et les bureaux du *Combat*, et son directeur dut se soustraire par la fuite aux sévices dont il était menacé. Quant au gouvernement, soit qu'il ne crût pas à la nouvelle qui lui était parvenue, soit qu'il jugeât nécessaire de recourir à un expédient pour détendre la situation, il fit, dans le *Journal officiel* du 28, la déclaration suivante : « Depuis le 17 août, aucune dépêche directe ou indirecte du maréchal Bazaine n'a pu franchir les lignes. Mais nous savons que, loin de songer à la félonie qu'on ne rougit pas de lui imputer, le maréchal n'a cessé de harceler l'armée assiégeante par de brillantes sorties. » Autant de mots, autant d'erreurs; car malheureusement, à la date où paraissait cette note, la capitulation de Metz était devenue un fait accompli. Le démenti du Gouvernement était donc beaucoup trop catégorique, et il y avait lieu de prévoir qu'il se retournerait cruellement contre lui le jour où la vérité serait connue. Ce jour ne devait pas se faire attendre longtemps, car, le 30 octobre au soir, M. Thiers arrivait à Paris avec la fatale nouvelle qu'il avait apprise entre Tours et Orléans, l'avant-veille, et qui lui avait été confirmée au quartier général prussien à Versailles.

Porteur de l'adhésion conditionnelle de la Délégation de province à la proposition d'armistice et d'un sauf conduit pour traverser les lignes prussiennes, M. Thiers avait quitté Tours le 28 octobre. Il s'arrêta le soir à Orléans et

se rendit à l'Évêché, où le général Von der Tann, qui commandait l'armée d'occupation sur la rive droite de la Loire, vint lui faire presque immédiatement visite. Pendant la soirée, en présence de plusieurs personnes réunies dans le salon de Mgr Dupanloup, le général de Tann causa longuement, mais non sans une certaine amertume, de la situation faite à la France, et de la nécessité où elle était de se rendre compte de l'étendue de ses défaites afin de conclure promptement la paix. M. Thiers passa la nuit chez l'évêque d'Orléans, et le lendemain 29, il se remit en route dans la direction de Versailles, accompagné de M. de Rémusat fils et de M. Cochery, aujourd'hui députés à l'Assemblée nationale. Mais avant son départ, l'éminent homme d'état avait reçu le conseil municipal d'Orléans qui lui avait remis, par l'organe du maire, une adresse caractéristique, dont voici le passage essentiel : « Le corps municipal d'Orléans ne peut que souhaiter ardemment un terme aux calamités qui accablent la patrie; mais avant tout, que l'honneur soit sauf. Il n'en saurait être autrement, lorsque notre cause est remise au grand citoyen qui a qualité pour la défendre. » Ces nobles paroles sont une réponse péremptoire aux journaux qui prétendent aujourd'hui que dès la fin d'octobre la lassitude de la guerre et la résignation à la paix étaient générales dans le pays. Et encore convient-il de remarquer qu'au moment où le conseil municipal d'Orléans tenait ce langage patriotique et ferme, la ville qu'il représentait se trouvait soumise à l'occupation étrangère depuis trois semaines!

Après un voyage de près de vingt-quatre heures à

travers des routes défoncées ou coupées, M. Thiers arriva à Versailles dans la matinée du 30.

Il ne s'y arrêta que pour se faire délivrer un sauf-conduit à destination de Paris et se concerter avec l'autorité militaire prussienne au sujet de l'heure à laquelle pourrait s'effectuer son passage à travers les lignes ennemies. Mais tenu, par convenance, de garder la plus grande réserve sur l'objet de sa mission jusqu'à ce qu'il eût reçu du Gouvernement de la Défense nationale les pleins pouvoirs dont il avait besoin, l'illustre négociateur aborda M. de Bismarck avec ce mot si touchant et si spirituel : « Monsieur le comte, je ne puis vous dire qu'une chose : c'est que je ne veux pas vous parler. » Dans l'après-midi du même jour, M. Thiers continua sa route vers Paris, après avoir annoncé qu'il serait de retour à Versailles le 1er ou le 2 novembre (1).

Comme nous l'avons déjà dit, à son arrivée à Paris, le 30 octobre au soir, M. Thiers descendit à l'hôtel du ministère des Affaires étrangères, afin de rendre plus faciles et plus promptes ses communications avec les membres du Gouvernement de la Défense nationale.

A ce moment, la situation de Paris qui était déjà très-tendue, venait de s'aggraver d'un nouvel incident qui ajoutait au trouble de l'esprit public. Le village du

(1) Voici, en effet, ce que nous lisons dans le *Moniteur prussien de Seine-et-Oise*, numéro du 31 octobre : « Hier dimanche, vers dix heures du matin, M. Thiers est arrivé ici et est descendu à l'hôtel des Réservoirs. M. Thiers, après avoir été reçu immédiatement par M. le comte de Bismarck, a continué son voyage à Paris, à travers les lignes des avant-postes allemands, pour lesquels on avait mis à sa disposition un sauf-conduit en règle. L'homme d'État français sera probablement *demain ou après demain* de retour à Versailles. »

Bourget, enlevé aux Prussiens, dans la journée du 28, par un brillant fait d'armes des francs-tireurs, avait été, pendant la journée du 30, le théâtre d'un retour offensif de l'ennemi, qui s'était terminé par la perte d'une position importante, et par une cruelle effusion de sang. Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre les deux combats, le Gouverneur de Paris aurait dû certainement envoyer aux troupes du Bourget des renforts suffisants pour les protéger contre une agression prévue, et la population en voyant une si étrange indifférence commençait à murmurer contre la stratégie imprévoyante des chefs militaires.

Un conseil de gouvernement eut lieu à l'hôtel du ministère des Affaires étrangères dans la soirée du 30 novembre. M. Thiers confirma d'abord la nouvelle de la reddition de Metz, si imprudemment démentie l'avant-veille; il rendit compte ensuite des résultats de sa mission à l'étranger, en insistant particulièrement, d'après ce que nous croyons savoir, sur certaines déclarations de l'empereur de Russie, qu'il considérait comme nettement favorables au maintien de l'intégrité du territoire français. Puis l'éminent homme d'État aborda la question relative à la proposition d'armistice, dont l'Angleterre avait pris l'initiative et qui avait été appuyée à Tours dans des termes presque identiques par l'Autriche, l'Italie et la Russie. Dans ses négociations antérieures, directes ou indirectes, avec le quartier général prussien, M. Jules Favre avait toujours subordonné un armistice aux conditions suivantes : durée d'un mois avec ravitaillement proportionnel; liberté complète de circulation; vote de l'Alsace et de la Lorraine, et réunion de l'Assem-

blée à Paris. Conséquent avec le langage qu'il avait tenu à Tours sur ce sujet, et à des idées qui n'étaient alors un mystère pour personne, M. Thiers développa devant le Gouvernement de la Défense nationale la thèse que l'armistice et le ravitaillement étaient les deux termes corrélatifs et inséparables de la même proposition, et qu'on ne pouvait demander moins que ce que celle-ci comportait d'une façon invariable et absolue. Sans le ravitaillement proportionnel, ajoutait M. Thiers, l'armistice n'aboutirait qu'à des résultats en contradiction avec le sens qui s'attache à ce mot ; car, à son expiration, il se trouverait avoir altéré la situation respective des belligérants, telle qu'elle existait au moment où la suspension des hostilités a été consentie, en réduisant les moyens de résistance de l'assiégé, de tous les vivres qu'il aurait consommés pendant un délai déterminé. Il y a plus, la doctrine de M. Thiers en matière de ravitaillement s'étendait non-seulement à Paris, mais à toutes les places assiégées, dont le nombre était encore considérable à cette époque, en Alsace et en Lorraine, malgré la chute de Metz et la liberté d'action de Belfort. Enfin, dans la pensée de M. Thiers, l'armistice aurait pour but essentiel de fournir à la France le moyen de constituer un gouvernement reposant sur le vœu exprimé par la nation. Or, sur ce dernier point, comme sur les autres, les hommes de l'Hôtel-de-Ville n'eurent pas de peine à se mettre en parfait accord avec les idées de M. Thiers. Ils étaient d'ailleurs unanimes à repousser hautement les restrictions que M. Gambetta songeait à imposer à la liberté électorale, et ils se proclamaient avant tout les serviteurs du suffrage universel. . . . .

La délibération dura jusqu'à trois heures du matin ; elle amena entre le Gouvernement et M. Thiers l'entente la plus complète. Avant de se séparer, on procéda encore à la rédaction de deux notes succinctes, destinées à être insérées au *Journal officiel* du 31 octobre, pour annoncer, l'une la reddition de Metz et l'autre la proposition d'armistice émanée des quatre grandes Puissances.

Ces notes parurent en effet dans l'organe du Gouvernement, le 31 octobre au matin. En rapprochant la capitulation de Metz de l'arrivée de M. Thiers et des négociations qui allaient s'ouvrir à Versailles, la population parisienne put croire facilement, il faut être juste, que la France abandonnait la lutte et qu'il entrait dans les calculs des hommes du 4 septembre de lui imposer une paix prématurée. Ajoutons que la capitulation de Metz et de l'armée du Rhin, le dernier espoir du pays, recevait sa confirmation quarante-huit heures après avoir été démentie, et qu'en même temps le *Journal officiel*, dans une troisième note, essayait de démontrer l'inutilité de la position stratégique du Bourget, pour atténuer l'effet déplorable produit par le combat si meurtrier qui s'était livré la veille sur ce point, et dans lequel les troupes parisiennes, victorieuses le 28, mais privées des renforts qu'elles attendaient, venaient d'essuyer un sanglant insuccès.

Le parti radical qui depuis plusieurs semaines épiait l'occasion de renverser le Gouvernement, la trouva dans ces fâcheuses coïncidences. M. Thiers passa encore la matinée du 31 en conférence avec M. Jules Favre et avec le ministre du commerce, M. Magnin, pour recevoir des instructions complémentaires au sujet du ravi-

taillement. Désireux de ne pas retarder d'une minute l'ouverture des négociations, l'illustre homme d'État avait résolu de retourner à Versailles dans la même journée, et il avait fixé son départ à trois heures.

A midi, un premier message parvint à M. Jules Favre, lui annonçant que la place de l'Hôtel-de-Ville était couverte d'une foule armée et menaçante. Le vice-président du Gouvernement de la Défense nationale, toujours en conférence avec M. Thiers, répondit que, retenu au ministère des Affaires étrangères par des intérêts urgents, il ne se rendrait auprès de ses collègues qu'autant que la situation lui en ferait un devoir immédiat. D'ailleurs, M. Jules Favre avait formé le projet d'accompagner M. Thiers jusqu'au pont de Sèvres, à mi-chemin de Paris à Versailles. Mais comme les nouvelles inquiétantes se succédaient à des intervalles très-rapprochés, M. Jules Favre dut quitter M. Thiers vers une heure et demie, c'est à-dire presque au moment où les bataillons dissidents de la garde nationale forçaient l'entrée de l'Hôtel de Ville et l'envahissaient en armes pour proclamer la déchéance du Gouvernement du 4 septembre aux cris de : Vive la Commune! (1).

(1) Nous croyons devoir reproduire ici la partie essentielle de la déposition de M. Jules Favre dans l'affaire du 31 octobre, affaire qui fut jugée par le premier Conseil de guerre, à Paris, dans la seconde quinzaine de février 1871.

« En ce qui concerne les événements accomplis dans la journée et dans la nuit du 31 octobre, dit-il, voici ce que j'ai à déclarer :

« La veille, 30 octobre, M. Thiers était arrivé à Paris : il y avait apporté la nouvelle de la reddition de Metz, dont, le matin même, j'avais entendu parler dans une course faite à Saint-Denis, comme racontée par un prisonnier prussien ; M. Thiers la confirma et l'avait lui-même recueillie au quartier général de Versailles.

« Dans la soirée du 30, il rendit compte au gouvernement, réuni

Parti de Paris dans l'après-midi du 31 octobre, et lorsque déjà la révolution était commencée, M. Thiers repassa les avant-postes prussiens vers le soir et put aller coucher à Versailles. Dès le 1er novembre au matin, il était en conférence avec M. de Bismarck. Cette première entrevue s'ouvrit par des considérations générales sur les circonstances à la suite desquelles la Prusse avait cru pouvoir acquiescer à une proposition d'armistice, émanant des Puissances étrangères. Le quartier général allemand s'était toujours montré en

aux Affaires étrangères, des résultats de sa mission, et reçut nos instructions relatives aux négociations qu'il avait à suivre. En nous séparant à trois heures du matin, nous rédigeâmes deux notes succinctes, annonçant l'une, la reddition de Metz, et l'autre, la proposition d'armistice émanée des quatre Puissances neutres. Il était facile de prévoir que ces nouvelles, insérées au *Journal officiel*, causeraient une grande émotion dans la population de Paris. Nous savions de plus que les hommes signalés depuis longtemps épiaient l'occasion de renverser le Gouvernement. Je recommandai au Préfet de police de prendre toutes ses mesures et de se concerter avec le général de la garde nationale pour éviter le désordre, le priant de me prévenir au moindre accident grave.

« Le lendemain, je passai la matinée en conférence avec M. Thiers pour lui donner mes dernières instructions, et avec M. le ministre du commerce, pour m'entendre avec lui sur tous les détails du ravitaillement. Je rédigeai plusieurs notes et donnai des ordres pour le départ de M. Thiers, *qui devait s'effectuer à trois heures*, et que je me proposais d'accompagner jusqu'au pont de Sèvres.

« A midi, il me parvint un premier message m'annonçant que la place de l'Hôtel-de-Ville était couverte d'une foule armée et menaçante. Je savais que plusieurs des membres du Gouvernement s'y trouvaient; je pensai que toutes les précautions avaient été prises, et je répondis que j'étais retenu près de M. Thiers, mais que je viendrais si la situation s'aggravait.

« Les télégrammes se succédaient. Bientôt M. Jules Ferry vint lui-même et me dit que l'Hôtel-de-Ville pouvait être envahi d'un instant à l'autre. Je quittai M. Thiers, et, après être passé chez le général Trochu et à la Préfecture de police, je me rendis à l'Hôtel-de-Ville. »

effet très-ombrageux sur ce point. Dès le premier jour, il avait nettement posé en principe que les Cours neutres n'avaient pas à intervenir dans le conflit franco-allemand, et au fur et à mesure que les succès des armées prussiennes s'étaient développés, M. de Bismarck avait accentué sa doctrine, au point de décliner, par un refus catégorique, toute démarche tendant à reconnaître sur ce point aux non-belligérants un droit qui ne leur appartenait pas. Le Chancelier allemand jugea utile également de constater qu'en consentant à traiter avec un envoyé du Gouvernement du 4 septembre, la Prusse donnait un nouveau gage de son vif désir de favoriser le rétablissement de la paix ; car, ajoutait-il, le Gouvernement impérial n'a pas cessé d'être reconnu par l'Europe, et au moment même où s'ouvrent à Versailles des négociations pour un armistice, le parti bonapartiste se groupe à Wilhemshohë auprès de l'Empereur. Il est vrai qu'on eût pu répondre à M. de Bismarck qu'à Ferrières déjà il avait traité avec les hommes de l'Hôtel-de-Ville, et montré dès cette époque, de la façon la plus claire, que ce qu'il cherchait avant tout c'était un gouvernement disposé à subir ses conditions de paix. Mais comme il n'insista pas sur ces scrupules fictifs de légalité, M. Thiers aborda immédiatement les questions qui se rattachaient à la conclusion d'un armistice, destiné à favoriser la convocation d'une Assemblée nationale. D'après les instructions qu'emportait le négociateur, cet armistice devait être calculé, quant à sa durée, de façon à permettre aux électeurs de voter librement et en parfaite connaissance de cause, même dans les provinces occupées par les armées étrangères ; il devait fixer en

outre la conduite des troupes belligérantes pendant l'interruption des hostilités, et enfin autoriser le ravitaillement des places assiégées.

Il paraît établi que dans cette conférence du 1[er] novembre, qui ne dura pas moins de quatre heures, M. de Bismarck n'éleva aucune objection sérieuse contre la proposition de M. Thiers. En tout cas, il ne fit de réserves vraiment appréciables que sur la mesure du ravitaillement ; et il consentit, croyons-nous, en principe à soumettre cette question à une commission mixte chargée de déterminer le nombre des rations que les places assiégées, ou tout au moins Paris, seraient appelées à recevoir pendant la durée de l'armistice. Ce qui le préoccupait le plus, c'était les moyens de réunir les vivres et de les introduire dans la capitale. Mais M. Thiers était autorisé à déclarer, conformément à ses instructions, qu'il ferait des concessions sur les quantités, et pour les transports, il ajoutait que c'était l'affaire du gouvernement de Paris seul (1).

Après cette conférence, M. Thiers ne fut pas éloigné

(1) D'après le *Moniteu rprussien* de Versailles (n° du 24 novembre), les demandes formulées par M. Thiers au sujet de l'approvisionnement de Paris auraient été les suivantes :

« La capitale devait recevoir pendant la durée de l'armistice, par quatre gares nominalement citées, en bestiaux et en vivres : « 34 000 bœufs, 80,000 moutons, 8.000 cochons, 5,000 veaux, 100,000 quintaux de viandes salées, les fourrages nécessaires destinés à l'entretien de ces bestiaux et calculés à 8 millions de quintaux de foin et de paille ; puis 200,000 quintaux de farine, 30,000 quintaux de légumes secs ; puis, pour chauffage, 10,000 tonnes de charbon de terre et 500,000 stères de bois ; dans ces chiffres, M. Thiers calculait la population actuelle de Paris, y compris 400,000 défenseurs et les habitants de la banlieue, de 2,700,000 à 2,800,000 âmes. »

de croire qu'il atteindrait le but essentiel de la négociation qui lui avait été confiée. Il avait trouvé M. de Bismarck animé de sentiments presque modérés et prêt, dans une certaine mesure, à se départir du ton hautain et des allures inflexibles qui avaient amené l'insuccès des pourparlers de Ferrières, six semaines auparavant.

Le lendemain, 2 novembre, l'empereur Guillaume convoqua un conseil militaire auquel assista M. de Bismarck; à l'issue de ce conseil, M. Thiers fut reçu de nouveau par le Chancelier allemand, et la discussion descendant des généralités, s'engagea par ordre sur toutes les questions comprises dans la conclusion éventuelle d'une convention d'armistice.

Il fut d'abord convenu que cet armistice aurait pour résultat de permettre à la nation française de se donner par de libres élections un gouvernement régulier. Dans ces vues, M. de Bismarck, admettant les calculs de M. Thiers sur le temps nécessaire à la convocation des électeurs, au dépouillement des votes et à la réunion des nouveaux députés, se déclara disposé à offrir un armistice de vingt-cinq ou de vingt-huit jours, sur la base du *statu quo* militaire, à partir de la date de la signature. Une ligne de démarcation indiquerait les positions respectives des troupes belligérantes, ligne en dedans de laquelle elles auraient la faculté de se mouvoir, mais qu'elles ne franchiraient pas. Venait ensuite la question des élections. M. de Bismarck donna sur ce point au négociateur français l'assurance que la liberté électorale serait rigoureusement sauvegardée dans les départements envahis. Mais, quant aux populations de l'Alsace

et de la Lorraine, il se bornait à prendre le double engagement de ne rien exiger du Gouvernement français qui fût susceptible de préjuger leur sort avant la conclusion de la paix, et de ne faire peser sur les habitants de ces provinces aucune responsabilité pour avoir pris place dans la future Assemblée nationale. Précisant le sens et la portée de ses engagements, le Chancelier allemand suggérait dans cette combinaison pour les habitants de l'Alsace-Lorraine une représentation spéciale, au moyen de notables, dont la désignation serait arrêtée par le Gouvernement français, sans que la Prusse s'en mêlât.

Restait la question du ravitaillement. M. de Bismarck a prétendu dans sa correspondance officielle, qu'à la première mention de cette exigence, il avait manifesté sa surprise et fait ressortir combien un article de ce genre s'écarterait du *statu quo* militaire. Le négociateur français constate, au contraire, dans son *Mémorandum* aux Puissances, que lors de sa première conférence avec M. de Bismarck, celui-ci se montra aussi conciliant sur ce point que sur les autres, élevant des objections bien moins sur le principe que sur ses moyens d'exécution. M. Thiers ajoute même que dans le cours de la seconde conférence, lorsqu'on en vint à discuter la question du ravitaillement, le Chancelier allemand se borna à dire qu'il voulait en référer aux autorités militaires, et il fut convenu d'en remettre au lendemain la solution définitive.

Le jeudi 3 novembre, M. Thiers se rendit pour la troisième fois en visite officielle chez M. de Bismarck, qui lui demanda s'il avait encore des pouvoirs réguliers pour

continuer la négociation commencée. Sur la réponse affirmative du premier, le Chancelier lui fit connaître que, d'après des rapports d'avant-postes, une révolution avait éclaté à Paris, qui avait été suivie de la proclamation d'un nouveau gouvernement. A cette nouvelle, M. Thiers témoigna une grande émotion. « Ce Paris, a-t-il raconté plus tard, dans son *Memorandum* déjà cité, d'où les moindres nouvelles partaient jadis avec la promptitude de l'électricité pour se répandre en quelques minutes dans le monde entier avait pu être en ce moment le théâtre d'une révolution, sans que trois jours après on n'en sût rien à ses portes! »

La surprise manifestée dans cette circonstance par M. Thiers n'était évidemment qu'une fiction diplomatique, puisque, au moment où il avait quitté Paris, le lundi 31 octobre, à deux heures de l'après-midi, l'envahissement de l'Hôtel de Ville était commencé depuis trente minutes au moins (1). Aussi, en voyant le parti que M. de Bismarck voulait tirer de ces fâcheux événements, M. Thiers dut vivement regretter de n'avoir pas retardé jusqu'au lendemain son départ pour Versailles, car l'insurrection n'avait duré que douze heures dans la capitale, et dès le 1er novembre au matin, tout était rentré dans le calme, grâce à l'attitude énergique de la garde nationale. Mais comme M. Thiers ignorait ce dernier fait, il demanda à

(1) Comme on l'a vu plus haut par la déposition de M. Jules Favre devant le Conseil de guerre, il était en conférence avec M. Thiers lorsque les premières dépêches annonçant des rassemblements sur la place de l'Hôtel-de-Ville, lui parvinrent. Elles se succédèrent à de courts intervalles, si nombreuses et si inquiétantes, que le Ministre des Affaires étrangères dût renoncer à accompagner dans l'après-midi M. Thiers sur la route de Versailles jusqu'au pont de Sèvres.

M. de Bismarck l'autorisation de communiquer avec Paris, afin de connaître la vérité. Si elle était ce que les rapports prussiens laissaient pressentir, il devenait évident que le négociateur français n'avait plus les pouvoirs nécessaires pour traiter. M. Cochery, qui avait accompagné M. Thiers, se rendit à Paris dans la journée, et à son retour le soir même, il annonça la défaite de l'insurrection, et la convocation des électeurs parisiens pour prononcer entre le Gouvernement et les factieux qui avaient essayé de le renverser.

Mais, dès ce moment, on commençait à comprendre que M. de Bismarck cherchait un prétexte pour refuser le ravitaillement, et faire échouer l'armistice prêt à aboutir. Dans la conférence qu'il eut avec M. Thiers le même soir, il lui déclara que le quartier général était unanime à considérer le ravitaillement des places assiégées, pendant la durée de l'armistice, comme susceptible d'altérer le *statu quo* militaire. Développant sa pensée, M. de Bismarck ajoutait « que l'armistice était absolument contraire aux intérêts prussiens ; que nous donner un mois de répit, c'était procurer à nos armées le temps de s'organiser ; qu'introduire dans Paris des quantités de vivres, difficiles à déterminer, c'était lui fournir le moyen de prolonger indéfiniment sa résistance ; que l'on ne pouvait, par conséquent, nous accorder des avantages pareils sans des équivalents militaires » (1) ; c'est-à-dire sans un fort et même deux autour de Paris. En présence de cette exigence inopinée, qui excédait non-seulement

(1) Note de M. Thiers aux Représentants des quatre grandes Puissances auprès du Gouvernement de la Défense nationale, Tours le 9 novembre 1870. V. Pièces justificatives du ch. V.

ses instructions, mais encore les doctrines bien connues qu'il avait exposées avec sa clarté incomparable à Tours et à Paris, devant les membres du Gouvernement de la Défense nationale, M. Thiers vit tomber ses dernières espérances et ne put que prévoir l'insuccès prochain de sa mission.

Il a été dit beaucoup, et par M. Thiers lui-même, que l'insurrection du 31 octobre avait exercé une grande influence sur les décisions du quartier général prussien dans cette circonstance. Sans méconnaître d'une façon absolue l'effet fâcheux de ces événements sur une pareille négociation, nous croyons qu'il ne faut rien exagérer, et ne pas perdre de vue qu'ils fournirent avant tout à M. de Bismarck un prétexte pour refuser des concessions auxquelles il n'entrait point dans ses desseins de se prêter. Il lui avait convenu un moment, et nous expliquerons tout à l'heure pourquoi, de faire traîner en longueur les négociations, afin de mettre de son côté les apparences de la modération; mais au fond, les troubles de Paris, d'ailleurs si promptement réprimés par un effort vigoureux de la population, ne pouvaient lui causer aucune inquiétude sur l'exécution éventuelle de l'armistice. La vérité est qu'il jugeait cet armistice prématuré et qu'il y voyait bien moins un acheminement vers la paix qu'une combinaison propre à légaliser et à fortifier l'œuvre improvisée de la défense nationale.

Arrivé à ce point, le Chancelier allemand fit connaître à M. Thiers ses conditions définitives, qui n'étaient autres, en partie, que celles dont M. Burnside avait déjà recommandé quelques semaines auparavant l'acceptation. M. de Bismarck offrit au Gouvernement de la Défense

nationale ou un armistice de vingt-cinq jours, sans ravitaillement, ou la faculté de procéder à des élections sans armistice, mais avec la garantie que les armées allemandes n'apporteraient à ces opérations aucun obstacle, et que toute facilité de communications entre Paris et Tours serait laissée aux personnes et aux choses pour les besoins électoraux.

M. Thiers demanda à en référer au Gouvernement de la Défense nationale. Cette demande fut accueillie. Toutefois, au lieu d'aller en personne à Paris, l'illustre négociateur préféra donner rendez-vous à MM. Trochu et J. Favre au pont de Sèvres, où les avant-postes des deux armées ne se trouvaient séparés que par le cours de la Seine. Le 5 novembre au matin, M. Thiers arrivait au lieu indiqué, mais, à sa grande surprise, il n'y trouvait que M. J. Favre. Quant au général Trochu, absorbé par les soins de la défense, il avait dû rester à Paris et s'était fait représenter par M. le général Ducrot, dépositaire officieux de sa pensée et de son plan militaire.

Alors, dans une maison abandonnée, qui conserve aujourd'hui un véritable intérêt historique, eut lieu entre ces trois personnages cette longue et orageuse conférence, à laquelle la presse a fait souvent allusion dans ses polémiques, bien avant d'en connaître exactement les péripéties et la véritable importance. M. Thiers exposa dans tous ses détails les négociations de Versailles. Il ne cacha point à ses interlocuteurs qu'après avoir pu espérer pendant un certain temps d'obtenir l'armistice avec le ravitaillement, il avait été entravé par les événements du 31 octobre, et il ajouta que, dans sa conviction, tout effort tendant à modifier à cet égard les opinions du quartier

général allemand serait désormais inutile. Puis il communiqua la double combinaison offerte par M. de Bismarck pour favoriser en France la convocation d'une Assemblée nationale. Telle était alors la conviction de M. Thiers que le premier intérêt politique et militaire du pays consistait dans l'établissement d'un gouvernement régulier, que l'illustre homme d'État n'hésita point à conseiller M. J. Favre de renoncer à des conditions d'armistice reconnues impossibles, et de subordonner momentanément l'œuvre de la défense nationale à la convocation d'une Assemblée. D'après ce qu'affirmait M. Thiers, l'investissement de Paris par les Prussiens était désormais assez compact et assez solide pour résister à toute attaque de la part des assiégés. Quant aux armées de secours organisées en province, elles seraient forcément arrêtées dans leur marche vers la capitale par les troupes ennemies que la capitulation de Metz avait rendues disponibles. Passant à d'autres considérations, M. Thiers s'efforça de démontrer qu'en déclinant l'occasion de procéder à des élections, le Gouvernement de la Défense nationale assumait sur sa tête une responsabilité terrible. Si Paris se trouvait à l'heure présente, encore pourvu de vivres pour près de deux mois, comme cela semblait résulter des calculs de M. Magnin et du Directeur des subsistances, un armistice de quinze jours, sans ravitaillement, n'affecterait pas dans une proportion appréciable les intérêts de la défense. M. Thiers faisait observer en même temps qu'il y aurait une grande imprudence à attendre pour négocier une reddition, selon lui inévitable, le moment où la population de la capitale en serait réduite à son dernier

morceau de pain. La menace de la famine livrerait alors le Gouvernement et Paris à la merci du vainqueur, qui pourrait imposer les conditions les plus effroyables : restaurer l'empereur Napoléon ou même intervenir directement dans les affaires intérieures de la France et en prendre momentanément la gestion. Enfin, passant aux conditions possibles de la paix, M. Thiers indiquait la cession de Colmar, de Strasbourg et de la ligne des Vosges avec une indemnité de trois ou quatre milliards comme suffisante pour répondre aux exigences présumées du vainqueur, exigences qui ne manqueraient pas de s'aggraver si la continuation de la guerre venait ajouter, comme il fallait le craindre, à la somme déjà si considérable de nos désastres et des sacrifices de l'Allemagne (1).

(1) A son retour de Versailles, M. Thiers raconta tout au long, dans les salons de l'évêché d'Orléans, les péripéties de ses négociations d'armistice. Sur la question des conditions possibles de la paix, voici les paroles qu'il mettait dans la bouche de M. de Bismarck : « Si Paris veut nous forcer à le prendre, nous resterons ici jusqu'à ce que la faim le réduise à capituler. Nous n'emploierons pas le bombardement; mais nous serons plus exigeants, nous demanderons cinq milliards, toute la Lorraine et toute l'Alsace. — Et si nous traitions aujourd'hui, demande M. Thiers. — Nous ne réclamerions, reprend M. de Bismarck, que deux milliards. Nous vous laisserions Metz; vous nous donneriez derrière cette ville la Lorraine allemande; vous garderiez la partie supérieure du Haut-Rhin; vous céderiez Strasbourg et le reste de l'Alsace..... Voilà la paix que je vous offre; j'aurai de la peine à décider le roi, mais je finirai par le convaincre. » (*Récits de l'Invasion, Journal d'un bourgeois d'Orléans*, par Aug. Boucher, page 319).

M. Thiers, au moins à notre connaissance, s'est montré un peu moins précis dans les détails de cette conversation, chaque fois que sa parole pouvait avoir une importance officielle. Néanmoins, il nous a paru utile de transcrire cette version qui a été évidemment recueillie de la bouche d'un auditeur de M. Thiers lui-même.

Le langage de M. Thiers fut très-net dans ce sens, et les événements, il faut le dire, se sont chargés de démontrer depuis, avec une clarté douloureuse, toute la justesse de ses prévisions. Mais, comme il y avait lieu de s'y attendre, M. Jules Favre opposa à ces conseils la fin de non-recevoir la plus absolue. Pas d'armistice sans ravitaillement, pas d'élections sans armistice, tel était alors le dernier mot du Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville qui, à peine remis de l'alerte du 31 octobre, redoutait avant toute chose de fournir par une politique de transaction un nouvel élément aux conspirations démagogiques. Quant à M. le général Ducrot, parlant au nom du Gouverneur de Paris, il déclara n'être à aucun degré un homme d'État et décliner toute intervention dans des questions de politique intérieure qui échappaient à sa compétence. Mais comme militaire, comme commandant en chef d'une armée organisée, prête à agir et dans laquelle il avait la confiance la plus absolue, il déclara que la continuation de la guerre constituait un devoir pour Paris, et que les combats qui allaient se livrer autour de son enceinte amèneraient un jour ou un autre des circonstances plus favorables pour traiter avec l'ennemi. Néanmoins, M. Jules Favre ne voulut pas engager sur ces graves questions le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville avant d'avoir consulté ses collègues, et il fut convenu que le lendemain, 6 novembre, M. Thiers reçevrait de Paris une réponse officielle et définitive aux propositions dont il était porteur.

M. Favre rentra à Paris, pendant que M. Thiers retournait à Versailles. Le soir, le Gouvernement de la

Défense nationale tint un conseil extraordinaire, dans lequel M. Jules Favre raconta tout au long la conférence qu'il venait d'avoir au pont de Sèvres avec l'honorable M. Thiers. La délibération ne fut pas longue : à l'unanimité le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville fut d'avis que la proposition d'un armistice sans ravitaillement et celle de la convocation d'une Assemblée nationale sans armistice devaient être repoussées comme incompatibles avec les devoirs de la défense nationale, et susceptibles de conduire le pays à une paix dangereuse qui deviendrait le signal de déchirements intérieurs. Cette décision fut notifiée le lendemain, 6 novembre, à M. Thiers, par M. Cochery, avec l'invitation de quitter immédiatement Versailles et de se rendre à Tours, où il resterait à la disposition du Gouvernement pour le cas où des négociations ultérieures réclameraient de nouveau son intervention.

Tel est cet épisode du pont de Sèvres qui a exercé une influence si considérable sur les destinées de notre malheureux pays. Sans doute les désastres, les catastrophes sans nombre qui ont accablé le France depuis ce moment jusqu'à la capitulation de Paris, ont prouvé que la raison, le bon sens, la prévoyance avaient été, le 5 novembre, du côté de M. Thiers. Mais à ce moment, le nombre était petit de ceux qui eussent osé assumer la responsabilité d'un armistice sans ravitaillement ou d'élections sans armistice. A Paris, comme en province, les opinions les plus modérées, les plus sages s'étaient prononcées pour la continuation de la guerre, et si par impossible, la masse de la population eût imposé au Gouvernement la convocation d'une Assemblée, comme

un devoir supérieur à toutes les nécessités militaires, cette Assemblée, ne craignons pas de le dire, n'eût jamais osé faire la paix au prix d'une cession territoriale. L'armée de la Loire, forte alors de près de cent vingt mille hommes, avait surexcité au plus haut point les illusions patriotiques en province; à Paris, les esprits étaient plus passionnés encore, et ce n'est pas lorsque la population confiante dans le plan de M. le général Trochu, lorsque le Gouvernement lui-même s'était laissé convaincre que ce plan mystérieux et infaillible amènerait à bref délai la levée du blocus, que les propositions du pont de Sèvres pouvaient être acceptées. A la rigueur ces propositons, formulées quelques semaines plutôt, à Ferrières par exemple, eussent été accueillies autrement; même au 31 octobre, l'état des approvisionnements de la capitale permettait d'y adhérer. Mais au 5 novembre, M. Thiers avait défendu à Paris la thèse du ravitaillement; on l'avait présentée depuis au public, par des communications officielles, comme une condition absolue de l'armistice : le moyen ensuite de faire comprendre à une population nerveuse, irritable et fière à l'excès, que le ravitaillement n'était pas nécessaire et que la première des nécessités était de procéder à des élections! Quant aux conditions possibles de la paix au 5 novembre, M. Thiers a dit, cela est incontestable, qu'elles ne seraient pas allées au delà de la cession de l'Alsace avec une indemnité de trois à quatre milliards. Mais nous ne croyons pas nous écarter de la vérité en affirmant que l'illustre homme d'État avait présenté ces conditions comme une probabilité bien plus que comme une certitude. C'est un fait malheureuse-

ment acquis que les convoitises de l'Allemagne sur Metz s'étaient produites longtemps avant la reddition de cette place; dès lors, après la fatale capitulation du 27 octobre, il eût été bien difficile d'amener le roi Guillaume à y renoncer. Et quand même M. de Bismarck, dans des conversations non-officielles, aurait laissé entrevoir vaguement qu'une paix immédiate permettrait à l'Allemagne de se contenter de la ligne des Vosges, rien ne prouve qu'il n'eût pas accentué ses exigences, une fois les négociations de paix engagées. En 1867, M. de Bismarck avait promis de laisser s'accomplir la cession du Luxembourg à la France. Et cependant lorsqu'on en vint à réclamer l'exécution de cette promesse, l'habile Chancelier sut fort bien trouver des prétextes pour se délier de ses engagements. Plus récemment, n'avait-on pas vu le maréchal Bazaine se prêter à des négociations semblables dans l'espoir de faire échapper son armée à une capitulation? Qu'y avait-il gagné? D'épuiser ses vivres sans combattre, et de se rendre ensuite lorqu'il n'avait plus eu de quoi nourrir ses troupes. C'est un procédé familier à M. de Bismarck de promettre pour désarmer les résistances, et de reparaître avec toutes ses exigences lorsqu'il croit ses adversaires affaiblis.

Toutes ces considérations doivent entrer en ligne de compte, lorsqu'il s'agit de déterminer les responsabilités de chacun dans ces pénibles événements.

Ici se placent diverses questions sur lesquelles il convient de dire quelques mots. On s'est demandé souvent, d'une part, quelle avait été l'attitude des Puissances neutres pendant la période des négociations de Versailles, et, ensuite, pour quelles raisons M. de Bis-

marck, après avoir autorisé pendant trois jours par son attitude et son langage la croyance qu'il consentirait à un armistice avec ravitaillement, éleva inopinément des difficultés qui firent échouer les négociations.

Sur le premier point, nous rappellerons que le Délégué des Affaires étrangères, à Tours, s'était appliqué, en tenant compte de la répugnance qu'éprouvait la Russie pour tout ce qui ressemblait de près ou de loin à une entente collective des Neutres, à créer entre cette puissance et l'Angleterre une sorte de point d'honneur afin de ne pas se laisser devancer l'une par l'autre dans une action diplomatique en faveur du rétablissement de la paix. De ce travail très-soutenu était sortie la démarche du cabinet de Londres à Berlin et à Tours, pour la conclusion d'un armistice. Lorsque l'Angleterre avait fait cette démarche, c'était un peu pour rendre service à la France et beaucoup pour ne pas paraître abdiquer son influence continentale aux mains de la Russie qu'elle croyait acquise, moyennant certaines combinaisons, aux intérêts de notre pays, à la suite du voyage de M. Thiers. Mais nous avons vu plus haut que ce dernier, à son arrivée à Tours, à la fin d'octobre, avait fait à lord Lyons l'aveu de son insuccès auprès du gouvernement impérial russe, et désintéressé, dès ce moment, l'Angleterre des négociation d'armistice qui allaient s'ouvrir. Il est donc présumable, pour ne pas dire certain, que pendant le séjour de M. Thiers à Versailles, le cabinet de Londres ne fit rien pour faciliter la mission de l'envoyé français.

Mais il n'en fut pas tout à fait de même de la Russie, il est de notre devoir de le constater. Lorsque le cabinet

de Saint-Pétersbourg eut connaissance de la proposition anglaise, il s'en montra fort désappointé; dès le lendemain on remarqua que le gouvernement russe faisait publier dans son organe officiel une série de pièces et de notes tendant à établir que l'Angleterre n'avait pas été seule à agir pour favoriser la conclusion d'un armistice, et que dans diverses occasions, la diplomatie impériale avait travaillé à ce résultat avec non moins d'activité. En effet, c'est sur le conseil de la Russie que le Gouvernement de la Défense nationale, dans le courant du mois d'octobre, s'était montré disposé à ouvrir des négociations en vue d'un armistice, et qu'il avait mis tant de soin à bien établir la nécessité de ne le rattacher en rien aux conditions de la paix future. Car le prince Gortschakoff avait exprimé souvent l'opinion que, si les conférence de Ferrières n'avaient pas réussi, c'était surtout par ce qu'on y avait fait intervenir des discussions et échangé des vues sur ce dernier point. Mais il était bien entendu que l'armistice, tel qu'il devait être demandé à la Prusse, comprendrait le ravitaillement. En examinant de plus près les mobiles auxquels obéissait à cette époque la politique du Czar pour recommander l'armistice, on est amené à supposer avec quelque fondement, qú'elle s'apprêtait à mêler à la discussion ultérieure des conditions de la paix franco-allemande la question de la révision du traité de 1856, et pensait obtenir de la France des concessions sur ce point en retour de l'appui qu'elle comptait lui prêter pour la défense de son territoire contre les exigences du vainqueur. On comprend donc l'intérêt avec lequel le cabinet de Saint-Pétersbourg suivait les négociations de Versailles

au commencement du mois de novembre. A cette date, il avait même été informé par l'ambassadeur de Prusse, le prince de Reuss, que la question du ravitaillement était en cours de discussion, et le Chancelier russe manifestait l'espoir qu'elle serait résolue à la satisfaction de la France.

En même temps, le Czar envoyait au roi Guillaume une lettre personnelle pour lui recommander la modération. Selon quelques-uns, l'empereur de Russie allait dans cette lettre jusqu'à conseiller à son royal oncle une paix exclusive de toute cession territoriale. Mais nous avons des raisons de croire que le langage de ce souverain n'était pas aussi catégorique. Il se maintenait sur le terrain des généralités, et n'indiquait pas la limite précise sur laquelle les ambitions allemandes devaient s'arrêter. Enfin, c'était une information très-répandue à cette époque dans les grandes cours européennes que l'empereur Alexandre avait adressé une lettre semblable à sa sœur la reine de Wurtemberg.

Ces diverses circonstances expliquent dans une certaine mesure l'attitude si conciliante de M. de Bismarck au début des négociations de Versailles. Mais un autre fait, généralement ignoré, quoique très-authentique, paraît avoir contribué également à la lui imposer. Vers la fin d'octobre, le gouvernement Bavarois montrait une grande lassitude de la guerre et fort peu d'empressement à entrer dans des combinaisons politiques destinées à lui faire perdre son autonomie internationale. Des dissentiments, des conflits graves avaient surgi sur plusieurs points entre les armées prussienne et bavaroise, pendant que la prolongation indéfinie des hostilités réclamait de l'Allemagne

du Sud de nouveaux sacrifices en hommes et en argent. M. le comte de Bray, président du conseil des ministres de Bavière, avait refusé pendant longtemps de se rendre à Versailles, si sa présence n'y était réclamée que par des intérêts d'ordre intérieur. L'ouverture des négociations d'armistice devait contribuer, dans la pensée de M. de Bismarck, à lever ses scrupules, et il entrait évidemment dans le jeu du Chancelier fédéral, pour cette raison encore, de ne pas faire échouer prématurément la mission de M. Thiers.

Tels sont, à notre avis, les faits qui influencèrent, au début des conférences de Versailles, l'attitude de M. de Bismarck. Si quelques jours après, l'habile homme d'état revint brusquement sur des concessions sous entendues, il ne faut donc pas en chercher la raison dans l'insurrection du 31 octobre, qui lui servit tout au plus de prétexte pour formuler ouvertement des exigences qu'il avait dissimulées jusque-là. La vérité est que la conciliation apparente dont il avait fait preuve momentanément lui avait permis d'assurer tous les intérêts qu'une rupture précipitée des négociations eût pu compromettre; mais ce résultat une fois obtenu, M. de Bismarck avait levé le masque, préférant, après tout, la continuation de la guerre à une paix qui eût frustré l'Allemagne du prix intégral de ses victoires.

Nous touchons au terme de ce triste récit. Comme nous l'avons vu plus haut, M. Thiers dut prendre congé de M. de Bismarck aussitôt après avoir reçu la réponse officielle du Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville aux dernières propositions du quartier général allemand. Le Chancelier affecta une vive contrariété de la

rupture des négociations, et il essaya, dit-on, de retenir l'envoyé français. Des considérations militaires importantes pouvaient d'ailleurs lui faire souhaiter un dénouement moins brusque. L'armée de la Loire était impatiente de combattre, tandis que celle du prince Frédéric-Charles, rendue disponible par la capitulation de Metz, n'était pas encore arrivée à sa destination. Les Prussiens avaient donc intérêt à gagner quelques jours de plus, pour laisser à cette seconde armée le temps de franchir la distance qui sépare la Moselle de de la Loire. Mais l'injonction du Gouvernement de Paris était formelle et ne souffrait ni discussion ni retard. M. Thiers s'y soumit, et, le 7 novembre au matin, il quittait Versailles, se dirigeant vers Tours, où il arriva le 8 au soir.

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

Les négociations d'armistice ont retardé la marche en avant de l'armée de la Loire. — Aussitôt que la nouvelle de leur insuccès est connue officiellement, M. Gambetta ordonne la marche sur Orléans. — Combat victorieux de Coulmiers. — Trouble momentané des Allemands. — Reprise des négociations d'armistice. — Démarches dans ce but auprès de l'Angleterre et de la Russie. — Suggestion anglaise relative au ravitaillement avec des équivalents destinés à assurer les communications des Allemands. — Inflexibilité du Gouvernement de Paris. — M. Thiers soutient à Tours la thèse de l'armistice sans ravitaillement et de la nécessité des élections. — Conflit entre le Gouvernement de Paris et la Délégation de Tours. — Note officielle de M. Jules Favre, apportée par M. Thiers. — Réponse de M. Gambetta. — Incertitude sur les projets militaires du général Trochu. — Sortie de Champigny. — Historique du plan du général Trochu. — Défaite de l'armée de la Loire. — La lettre du comte de Moltke au Gouverneur de Paris. — Le 5 décembre était le véritable moment pour traiter de la paix. — Nouvelles négociations avec l'Angleterre, l'Italie et l'Autriche. — Départ de a Délégation de province pour Bordeaux. — Tentative de médiation faite par le Saint-Père. — Offre analogue de la Russie. — Au 15 décembre, la France devait déposer les armes. — Dernière proposition aux neutres.

Il a été exposé à diverses reprises, dans la première partie de cette Histoire, que le point culminant pour l'œuvre de la défense nationale fut le temps qui s'écoula entre le 20 octobre et le 15 novembre 1870. A cette

époque, toutes les forces disponibles des Allemands sur notre territoire avaient été concentrées autour de Paris et dans l'Est, de telle sorte que l'investissement de la capitale et la pointe hardie, poussée par le général de Tann jusqu'à Orléans, reposaient exclusivement sur l'hypothèse que les Français étaient dans l'impossibilité d'organiser une armée sérieuse sur la rive gauche de la Loire. M. Gambetta, dont on peut critiquer les actes, avait eu cependant le mérite de bien comprendre cette situation, et son unique soin, en arrivant de Paris, avait été de presser avec énergie, entre Blois et Tours, la formation d'une armée assez nombreuse pour prendre l'offensive contre les Bavarois, perdus à vingt lieues de leur centre d'opération, les refouler sur la capitale et accélérer une offensive qui aurait pour résultat mathématique d'amener la levée d'un blocus effectué contre toutes les règles de la stratégie militaire. Mais, on le comprendra aisément, toute l'économie de ce plan reposait sur le fait que l'armée du prince Frédéric-Charles, qui était tenue en échec par celle de Bazaine, ne serait pas rendue disponible par une capitulation prématurée. Dans ces vues, M. Gambetta avait donné l'ordre aux troupes qui étaient en avant de Blois, sous le commandement en chef du général d'Aurelles de Paladines, de se mettre en mouvement le 29 octobre, au matin, et de se porter rapidement sur Orléans où elles devaient arriver au bout de trente-six heures. On calculait avec raison que le corps du général de Tann, surpris par une offensive à laquelle il était loin de s'attendre, pourrait très-bien tomber au pouvoir des nôtres et consacrer ainsi le succès d'une opération qui aurait eu le double

avantage de troubler la sécurité des Allemands et de rallumer la confiance dans le cœur de la nation française. Mais, par une coïncidence des plus imprévues et des plus fâcheuses, M. Thiers, qui s'était mis en route le matin du 28 pour Paris, avait appris en chemin la nouvelle de la capitulation de Metz, l'avait communiquée à son passage au général d'Aurelles de Paladines et avait réussi, contre son gré sans doute, à jeter dans l'esprit du commandant en chef de l'armée de la Loire les plus grandes incertitudes au sujet de la réussite de l'expédition qu'il devait commencer le lendemain. Ses perplexités trouvèrent un nouveau point d'appui dans l'éventualité des négociations d'armistice dont M. Thiers était chargé, de telle sorte que le mouvement ordonné pour le 29 octobre au matin, fut abandonné par celui à qui l'exécution en avait été confiée. En effet, le 28 au soir, le général d'Aurelles fit connaître à M. Gambetta que le mauvais temps, la difficulté des chemins et l'insuffisance des équipements le mettaient dans l'impossibilité de tenter immédiatement une action vigoureuse (1).

M. Gambetta conçut de ce retard un vif désappointement, justifié, selon nous, par toutes les circonstances qui assuraient l'opportunité au mouvement prescrit par lui. Il dut constater que, cédant de plus en plus à la pente de son esprit pessimiste, M. Thiers était au fond le conseiller d'une politique de temporisation, qui concordait si exactement avec son attitude bien connue et son langage public. Ajoutons qu'aux

(1) Voir l'ouvrage de M. de Freycinet, la *Guerre en province*, p. 83.

yeux de l'honorable négociateur, non-seulement l'expédition tentée par l'armée de la Loire était prématurée, mais qu'elle pouvait encore nuire au succès des négociations qu'il se préparait à engager à Versailles. Avant son départ de Tours, M. Thiers avait insisté à plusieurs reprises et dans les termes les plus pressants auprès de M. Gambetta pour le décider à ne pas altérer le *statu quo* militaire pendant que l'armistice se débatterait, faisant de cette recommandation un point essentiel et capital. L'événement prouva que M. Gambetta n'avait pas jugé utile d'en tenir compte, et pour dire toute notre pensée, nous sommes d'avis, ainsi que beaucoup de bons esprits, que la vérité et le juste sentiment des intérêts du pays étaient cette fois pleinement du côté du chef de la Délégation.

La nouvelle authentique de la capitulation de Metz fut connue à Tours le 29 octobre. Elle causa dans le pays une douloureuse impression. A partir de ce moment, tout le monde comprit qu'une deuxième armée allemande allait se jeter sur la Loire et arrêter la marche de nos jeunes troupes vers la capitale. Cependant on réfléchit que la distance entre la Moselle et Orléans ne serait pas franchie en vingt-quatre heures, et qu'il restait par conséquent à ces troupes, établies entre Blois et Tours, une dizaine de jours pour exécuter leur plan d'offensive. Mais cette fois les négociations d'armistice étaient commencées; et M. de Bismarck, dans un but qui s'expliquera facilement après ce que nous venons de dire, les faisait traîner en longueur. La Délégation de Tours éprouvait donc une contrariété bien naturelle en présence de ces retards qui devenaient d'une heure

à une autre plus funestes à des opérations dont la première condition de succès était la rapidité. Aussi, dès le 4 novembre, M. Gambetta, peu confiant dans une action diplomatique à laquelle il ne s'était prêté qu'avec une extrême répugnance, se déclarait résolu à en finir avec de pareilles lenteurs, et lorsque, le surlendemain, on eût appris la rupture des négociations de Versailles, tous les ordres furent envoyés pour faire commencer les opérations, dès le 7 novembre. Au jour indiqué, l'armée de la Loire s'ébranla, marchant dans la direction d'Orléans, qui fut réoccupé le 9, à la suite d'une série de combats dont le plus important et le plus glorieux se livra à Coulmiers. Le corps d'armée de Tann, après avoir opposé une résistance assez vigoureuse à l'attaque des Français, fut obligé de battre en retraite, laissant entre les mains de nos soldats plus de deux mille prisonniers et quelques pièces d'artillerie.

Il est de mode, aujourd'hui, de traiter légèrement ce succès; la vérité est cependant qu'il remplit de joie et d'espérance la nation française, et qu'il porta un instant le trouble au quartier général allemand. Quand on relit les dépêches que le roi Guillaume envoyait. le 9, le 10 et même le 11 novembre, à la reine Augusta pour lui expliquer cet insuccès et la rassurer sur ses conséquences; quand on veut se rappeler avec quel soin il insistait dans chacun de ces télégrammes sur le fait que les Français n'avançaient pas du côté de Paris, et se maintenaient dans les positions conquises, on se demande si le général d'Aurelles ne commit pas une grosse faute en arrêtant sa marche, et s'il n'avait pas la possibilité d'arriver presque sous les murs de la capitale. Ce fut, en

tout cas, l'avis qu'exprimèrent ses chefs de corps, et qui ne prévalut pas, dit-on, parce que M. Thiers, revenant de Versailles, le 8, avait vu 80,000 Prussiens en marche du côté de la Loire. Or, d'où seraient venus ces Prussiens? Ce ne pouvait être de l'armée du prince Frédéric-Charles, rendue disponible par la capitulation de Metz, puisque ses premières colonnes ne furent signalées à Pithiviers, leur point de jonction, que dix jours plus tard. Ce ne pouvait être non plus des troupes détachées de l'armée d'investissement de Paris, qui se trouvait déjà réduite par la pointe d'Orléans au minimum de son effectif.

Sans doute, il serait puéril de soutenir aujourd'hui qu'il eût suffi, au 9 novembre, d'un peu de décision pour forcer les Allemands à lever le siége de la capitale. Ceux-ci conviennent cependant que l'entreprise n'aurait pas rencontré de difficultés insurmontables, et ils avouent qu'ils eurent un moment l'appréhension de la voir tenter. « Après Coulmiers, dit un de leurs écrivains les plus populaires, notre position était plus grave qu'on osait alors l'avouer. A supposer même que l'armée de la Loire ne comptât que 125,000 hommes, c'était déjà un gros danger pour nous, si elle avait poursuivi immédiatement ses avantages..... Nous n'avions à lui opposer au sud et au sud-ouest de Versailles, pendant les premiers jours qui suivirent Coulmiers, que le 1er corps bavarois, la 22e division très-affaiblie par les combats et les marches, et la 4e division de cavalerie qui ne pouvait même pas servir dans les plaines d'Eure-et-Loire.... La 17e division arrivait bien à marches forcées; mais si l'armée de la Loire s'était rapidement portée en avant, elle aurait eu d'immenses avantages, et aurait pu facilement

nous inquiéter à Versailles. Ce furent là pour nous plusieurs jours de la plus grande anxiété. Nous fûmes sans cesse en marche pour tracasser l'ennemi ; nous pensions qu'il allait opérer contre Versailles au sud-ouest. Le grand-duc de Mecklembourg louvoya de droite et de gauche. Enfin il joignit l'ennemi à Dreux et le repoussa ; puis il revint avec son armée vers Orléans. Dans tout cet intervalle, l'armée de la Loire n'avait rien entrepris..... Elle avait manqué le vrai moment. Le général d'Aurelles a eu certainement des raisons pour ne pas avancer ; mais, à en juger par la résistance que son armée nous opposa dans les combats de décembre, il aurait eu, en marchant énergiquement sur Versailles, bien des chances pour réussir, eu égard au peu de monde que nous avions à lui opposer (1). »

En insistant, comme nous venons de le faire, sur une opération d'un caractère exclusivement militaire, nous ne croyons pas nous être écarté du cadre spécial de ce travail. Tout le monde comprend que l'action diplomatique du gouvernement de Tours était intimement liée à cette époque à un succès de nos armes, et que si la Providence eût voulu qu'elles remportassent une victoire sérieuse, le terrain se fût trouvé beaucoup plus large et beaucoup plus accessible pour une intervention diplomatique des Puissances neutres. Aussi, bien que le combat de Coulmiers ne fût qu'un épisode, le Délégué du ministre des Affaires Étrangères ne perdit pas un instant, après le retour de M. Thiers, pour essayer de reprendre les négociations qui venaient d'échouer à Versailles. Il

1. Wachenhausen, Tagebuch von franzœsischen Kriege, t. II, p. 67.

s'efforça de démontrer aux cabinets de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Florence, que le refus, opposé par la Prusse au ravitaillement des places assiégées, allait directement contre les opinions manifestées si clairement par toutes les grandes Cours et contre les vœux unanimes du sentiment public.

M. de Chaudordy s'adressa d'abord au cabinet de Londres. Il lui fit ressortir que les prétentions inflexibles du quartier général allemand constituaient un manque d'égards envers l'Angleterre qui avait pris l'initiative de la proposition d'armistice et qui n'ignorait pas que, dans la pensée du gouvernement français, limité comme il devait l'être aux seuls intérêts militaires, l'armistice était censé devoir comprendre un ravitaillement proportionnel à sa durée. Une circonstance s'offrait pour permettre au cabinet de Londres de reprendre les négociations sur ce point : à la suite de la dénonciation du traité de 1856 par la Russie, le ministère britannique avait accrédité à Versailles un agent spécial, M. Odo Russell. Dès lors, quoi de plus simple et de plus naturel que d'envoyer à cet agent des instructions en conformité avec la demande de la Délégation de Tours ?

Lord Granville se montra fort réservé vis-à-vis de toutes ces suggestions. D'abord, on a des raisons de croire qu'en principe il était enclin à considérer la convocation d'une Assemblée nationale comme l'intérêt capital pour les Français, et que, dans cette mesure tout au moins, il n'approuvait pas la décision prise par le Gouvernement de Paris à la suite de la conférence du pont de Sèvres. En second lieu, prévoyant que l'insuccès des

négociations de Versailles allait fournir aux Neutres un nouveau terrain pour intervenir dans les questions pendantes entre les belligérants, M. de Bismarck s'était appliqué sans retard à décourager les tentatives qu'il pouvait craindre dans ce sens. Dès le 12 novembre, l'ambassadeur de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Londres, M. de Bernstorff, déclarait au comte de Granville que les propositions faites par M. Thiers à Versailles, en vue d'un armistice, avaient dû être rejetées; mais que si le Gouvernement de la Défense nationale était sincèrement désireux d'arriver à cet armistice et à la réunion d'une Assemblée, le quartier général allemand était prêt à rentrer en négociations avec lui, par l'intermédiaire de M. Thiers, ou à donner des ordres pour favoriser des élections sans armistice. En écoutant cette déclaration, le chef du Foreign-Office ne put s'empêcher de constater ce qu'il y avait d'étrange à voir un grand pays comme l'Allemagne, dans la plénitude de sa force et de ses succès, montrer tant d'ombrage au sujet de l'action amicale des puissances neutres. Le comte de Bernstorff se contenta de répliquer que l'inflexibilité du quartier général ne lui était point dictée par un sentiment de défiance quelconque à l'égard des gouvernements étrangers, mais bien par la nécessité d'enlever aux Français toute illusion sur le concours possible de ces gouvernements, et de ne pas laisser encourager, par la perspective de concours utopiques, un ennemi vaincu à prolonger une résistance inutile.

Cependant le cabinet anglais, afin de répondre dans une certaine mesure au désir exprimé par la Délé-

gation de Tours, voulut pressentir celle-ci, et être fixé sur le point de savoir si elle persistait dans les exigences qui avaient mis fin aux négociations de Versailles. Le 14 novembre, lord Lyons eut une conversation importante à ce sujet avec M. de Chaudordy, en présence de M. Thiers et du prince de Metternich. Le Délégué des Affaires étrangères exposa que le principe du ravitaillement ne pouvait être abandonné, mais que le Gouvernement de la Défense nationale était disposé à consentir dans l'application, à des réductions sensibles sur la quantité des vivres. M. Thiers lui-même, intervenant dans la question, rappela avec sa netteté habituelle qu'il n'avait jamais demandé à M. de Bismarck le large ravitaillement dont parlaient, comme on l'a vu, les communications officielles du chancelier fédéral; qu'il s'était montré prêt sur ce point à des concessions très-étendues, et que le refus du quartier général prussien avait porté sur le principe et non sur l'application du ravitaillement. M. Thiers ajoutait qu'il retournerait volontiers à Versailles, mais à une condition, c'est que ce dernier principe serait admis, faute de quoi il jugeait inutile toute nouvelle tentative de négociation.

C'est à ce moment que lord Lyons fit une suggestion, très-subtile au premier abord, mais qui dans d'autres circonstances eût pu amener un rapprochement entre les deux parties. Il s'efforça de préciser le sens du mot: *équivalents*, que M. de Bismarck avait prononcé lors des négociations de Versailles, pour indiquer le prix qu'il mettait à la concession du ravitaillement. L'ambassadeur d'Angleterre reconnaissait qu'il était impossible au Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville de compromettre

la défense de Paris par la livraison d'un fort, mais il ajoutait que ce gouvernement se montrerait peut-être de meilleure composition s'il ne s'agissait que d'équivalents propres à faciliter les communications des Allemands et l'approvisionnement de leurs armées pendant l'armistice, comme un port de mer, par exemple, sur la côte nord-ouest de la France. Qu'y avait-il de sérieux dans cette indication ? Émanait-elle purement et simplement de l'initiative du Cabinet anglais? Ou bien avait-elle été agréée préalablement par le quartier général prussien? C'est ce que nous ne saurions dire. Le fait est que le Délégué du Ministère des Affaires étrangères en prit acte ainsi que des déclarations faites antérieurement par M. de Bernstorff, et il les soumit dans la journée à la Délégation de Tours. Mais quelques heures après, M. de Chaudordy exposa à lord Lyons que la Délégation, conformément aux instructions du Gouvernement de Paris, persistait à subordonner les élections à l'armistice et l'armistice au ravitaillement. Quant aux équivalents militaires, la délégation de Tours n'avait rien à ajouter au langage tenu à cet égard par M. Thiers, et si la question devait se présenter sous une nouvelle forme, c'était au gouvernement prussien qu'il appartenait de la faire connaître.

De bonne heure le gouvernement anglais arriva donc à se persuader que toute démarche de sa part auprès de M. de Bismarck pour l'amener à un armistice avec ravitaillement, rencontrerait d'insurmontables difficultés. Le comte de Granville en prit occasion pour décliner l'engagement d'envoyer, conformément à l'invitation qui lui en avait été faite, des instructions dans ce sens

à M. Odo Russell, et il convient de dire que les préoccupations qui lui étaient survenues par suite de la brusque dénonciation du traité de 1856, ne lui permettaient plus, aussi complétement que par le passé, de consacrer son temps et de dépenser sa diplomatie dans un rôle d'intermédiaire entre la France et la Prusse.

En même temps qu'il s'efforçait de stimuler l'Angleterre, M. de Chaudordy s'adressait dans des termes non moins pressants à l'Italie, afin qu'elle joignît ses efforts à ceux des autres Cours pour décider le cabinet de Londres à accentuer son intervention en faveur d'un armistice avec ravitaillement. La présence à Versailles de M. Odo Russell continuait à paraître une occasion toute naturelle pour nouer sans retard de semblables négociations. Le Gouvernement italien, nous lui rendons cette justice, se prêta à la démarche qui lui était demandée, et il ne dépendit pas de lui que lord Granville ne mît plus de zèle et d'insistance dans son rôle d'intermédiaire (1).

Le Délégué des Affaires étrangères ne manqua pas non plus d'invoquer les bons offices de la Russie, qui avait été péniblement surprise par la rupture des négociations d'armistice, et qui y avait trouvé un prétexte pour dénoncer immédiatement le traité de 1856. Lorsque le 18 novembre, M. Okouneff vint communiquer à la Délégation de Tours la demande de son Gouvernement, relative à la révision de ce traité, M. de Chaudordy profita de la circonstance pour démontrer de nouveau la nécessité d'un armistice avec ravitaillement, lequel per-

1. Voir Pièces justificatives du chap. VI.

mettrait à la France de procéder à des élections et de constituer un gouvernement régulier, en position de s'entendre sur les questions pendantes avec les puissances étrangères, et spécialement sur la question engagée par l'initiative russe. Mais tout entier à ce moment à la révision du traité de 1856, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne prêtait plus qu'une attention distraite aux affaires de la France, et nous ne pensons pas nous écarter de la vérité en disant que les négociations sur les points soulevés par la Délégation de Tours ne furent ni bien actives ni bien longues entre le prince Gortschakoff et M. de Bismarck.

Restait l'Autriche - Hongrie et l'Espagne qui s'employaient avec empressement auprès du cabinet de Londres pour le décider à prendre une attitude plus prononcée dans le sens des demandes françaises, et qui auraient secondé, nous en sommes sûrs, très-énergiquement son initiative. Mais leur bonne volonté fut paralysée par l'inertie de lord Granville qui, averti par M. de Bismarck du déplaisir que lui causerait toute nouvelle intervention des Neutres dans ces questions, ne crut pas devoir affronter le mécontentement du quartier général prussien.

Pendant ce temps, la Délégation de Tours était aux prises avec des difficultés intérieures, d'autant plus fâcheuses, qu'elles coïncidaient à Paris et en province, avec la préparation d'un grand effort militaire qui, d'après le sentiment universel, devait être décisif, et qui demandait par conséquent l'union et le concours de toutes les volontés. On a vu plus haut que M. Thiers avait conseillé au Gouvernement de Paris, lors de l'entrevue du

pont de Sèvres, l'armistice sans ravitaillement. A Tours, l'illustre homme d'État avait mis de bonne heure le public dans la confidence du dissentiment survenu à cette occasion entre lui et les hommes de la Défense nationale, qu'il n'avait pas trouvés à Tours, moins qu'à Paris, énergiquement unanimes contre cet expédient. Pour M. Gambetta, comme pour M. le général Trochu, sans la clause du ravitaillement, l'armistice aboutissait à affaiblir la défense de la capitale, et, sans armistice, les élections couraient le risque de ne pas s'effectuer librement. Mais les groupes politiques, dont M. Thiers était dès cette époque le centre et l'âme, se montraient fort peu frappés de ces inconvénients, et leur opposition allait chaque jour s'accentuant contre les détenteurs irréguliers d'un pouvoir que l'Europe se refusait à reconnaître.

Il y avait lieu aussi de s'étonner que M. Thiers n'eût recueilli pendant son voyage à Paris aucun renseignement utile pour la conduite des opérations militaires. De même qu'il n'avait rien fait connaître aux membres du Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, dans la nuit du 30 octobre, au sujet de l'imminence d'une expédition importante sur la Loire, il n'avait pas cru devoir se renseigner davantage auprès de M. le général Trochu sur son plan de sortie, ni sur l'époque à laquelle il pensait pouvoir le mettre à exécution. Dominé par la conviction que la paix constituait la plus urgente des nécessités, M. Thiers s'était interdit rigoureusement tout acte, toute parole susceptibles d'encourager à Paris ou en province la continuation d'une résistance qui, cependant, était encore à cette époque dans les vœux et la volonté formelle de l'immense majorité de la nation.

En revanche, M. Thiers avait apporté à Tours une note officielle, rédigée par le Gouvernement de Paris, et qui infligeait un blâme sévère à plusieurs actes de la Délégation de province, en même temps qu'elle appréciait d'une façon fort injuste ses efforts pour organiser la défense nationale. Ce sera l'étonnement de l'histoire que cette prétention obstinée du Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville enfermé dans les murs d'une ville investie, à vouloir diriger l'administration, les finances et jusqu'aux opérations militaires d'un pays avec lequel il n'entretenait que des communications rares et incertaines. Voici cette note qui conserve un réel intérêt historique :

Paris, le 6 novembre 1870 (1).

La délégation du Gouvernement de la Défense nationale siégeant à Tours avait deux grands devoirs à remplir : 1° maintenir l'exécution des lois, l'ordre et le respect de la République, proclamée le 4 septembre ; 2° concourir avec le Gouvernement à la défense du territoire, lever des hommes, réunir des armées et travailler sans relâche à rejeter l'ennemi hors de nos frontières.

La première préoccupation dans cet ordre d'idées devait être la situation de Paris. Paris dégagé, la France est sauvée. Car la Prusse est atteinte au cœur, et son échec à la fois moral et matériel l'oblige à lâcher sa proie.

L'investissement complet de Paris a mis la Délégation de Tours dans une position pleine de difficultés et de périls. Il a rompu les communications régulières, par là même l'unité d'action.

1. Cette note avait été apportée par M. Cochery à M. Thiers, à Versailles, en même temps que les instructions qui lui prescrivaient de quitter le quartier général prussien.

Ce sont ces communications régulières qu'il faut surtout chercher à rétablir. Le Gouvernement de la Défense nationale envoie des ballons toutes les fois que le temps est favorable. La plupart sont parvenus; ils font connaître à la Délégation les événements qui s'accomplissent et les décisions du Gouvernement. La Délégation de Tours n'a pu jusqu'ici que répondre très-imparfaitement à ces communications. L'emploi des pigeons donne des résultats très-incomplets. Il n'est arrivé à Paris aucune dépêche depuis celles qui portent la date du 26 octobre.

Le Gouvernement de la Défense nationale demande avec instance qu'on fasse partir le plus de pigeons possible; qu'on cherche à tout prix à percer les lignes d'investissement.

Il demande avec non moins de vivacité que la Délégation de Tours ne se considère pas comme un pouvoir indépendant, légiférant sur des points étrangers à la défense nationale. S'il agit comme gouvernement indépendant, la France est divisée et l'œuvre de la conquête étrangère préparée à l'avance.

C'est précisément ce qui paraît se réaliser. Les hommes *et les armes ne manquent pas.* Mais sans cohésion, sans esprit d'ensemble, chaque groupe songe à se défendre, quelquefois à administrer et à légiférer pour son compte, à sa guise, et dans ses frontières, sans s'occuper de la défense générale. Le fractionnement d'efforts conduit rapidement à la dissolution sociale. La Délégation de Tours doit la combattre énergiquement. Mais pour cela, elle ne doit point en donner l'exemple.

Or, elle semble prendre à tâche de ne pas se mettre en rapport avec le Gouvernement et de lui cacher ses résolutions. Le Gouvernement apprend par *voie purement officieuse* que la délégation a envoyé à Londres contracter un emprunt dans des conditions usuraires. Cette mesure, absolument illégale et que l'Assemblée prochaine pourra déclarer nulle, est désastreuse pour notre crédit. Elle rend impossible l'exécution de l'emprunt

du mois d'août dernier dont les versements se faisaient régulièrement.

La Délégation a changé le système du Gouvernement de l'Algérie. Aucune nécessité de défense ne l'exigeait.

Nous ne connaissons pas les autres résolutions de même nature prises par elle. Mais nous ne pouvons trop supplier nos amis de vouloir bien au plus vite s'arrêter dans cette voie qui nous perd infailliblement. Comme eux, comme tous les départements, nous aurions ardemment désiré la convocation d'une Assemblée pour lui remettre nos pouvoirs. Nous avons cru que cette convocation allait avoir lieu, grâce à l'intervention des Puissances neutres. La Prusse refuse obstinément l'armistice. Il faut donc se résigner à la lutte qui va devenir une guerre d'extermination.

A ce moment suprême, nous demandons à la Délégation de Tours qu'elle nous aide efficacement.

1° Quelle nous envoie des dépêches tous les jours, s'il est possible. 2° Que ces dépêches nous instruisent avec détails de tout ce qui se passe en France, de tout ce qui touche à la défense. Nous demandons des faits précis et sûrs. 3o Qu'elle nous dise la situation des corps d'armée, le nombre de leur effectif, le nom de leurs chefs, le plan de leurs opérations. 4° Ce que font les commandants de l'armée de la Loire, de l'Est, Garibaldi, M. de Kératry, M. Estancelin. Blois est-il menacé ? Bourges ? Dijon ? Lyon ? Que fait l'armée de l'Ouest ? Que fait Bourbaki ? Quelle est sa force ? 5o Que la délégation choisisse un général pour diriger l'ensemble de ses grands travaux militaires ; elle ne peut en avoir de meilleur que Bourbaki.

En marchant à la défense de Paris, la délégation doit se préoccuper de l'administration intérieure de la France et en faire disparaître de regrettables désordres qui jettent l'épouvante dans les esprits et paralysent la défense.

Un témoin oculaire qui vient de parcourir la France nous

dit qu'il n'y a jamais eu plus de soldats et moins d'armées. Les dépôts seraient nombreux, les gardes mobiles équipées, mais on laisse toutes ces forces s'éparpiller, c'est-à-dire se perdre.

Nous prions instamment la Délégation d'y pourvoir. Qu'elle concentre au contraire tous ces éléments pour les mettre à la disposition du général en chef. Qu'elle s'oppose à tous les actes arbitraires, violents, illégaux que commettent beaucoup d'agents. Ces actes sont un péril de premier ordre devant l'ennemi.

Le Gouvernement de la Défense nationale aurait accepté avec joie une paix honorable. Il aurait consenti à un armistice qui l'aurait conduit à cette paix par la convocation d'une Assemblée ; mais il repousse une exigence contraire au droit des gens, compromettante pour les intérêts de Paris.

Paris ne l'aurait point acceptée. Sa vaillante population est prête à résister avec courage. Que la province comprenne cet héroïque sentiment, qu'elle s'y associe, non par des discours, mais par des faits. Que la délégation de Tours ne perde pas une minute et qu'en se tenant constamment en communication avec le Gouvernement de la Défense nationale, elle forme et réunisse les armées qui doivent marcher à son secours.

Le Vice-Président, Ministre des Affaires Étrangères,

JULES FAVRE.

On dirait ce tableau de la France emprunté aux articles que les journaux prussiens publiaient contre notre malheureux pays, à la même époque, pour jeter à l'étranger et dans les départements occupés le discré-

dit sur l'œuvre de la défense nationale. Toutefois, il achèvera de démontrer jusqu'à quel point la prétention, que nous avons déjà relevée plus haut, de diriger la France en restant enfermé dans une place de guerre assiégée, constituait une entreprise au-dessus des forces du Gouvernement de Paris et en dehors de l'intérêt bien entendu de la nation. Ce qui paraîtra plus extraordinaire, dans tous les cas, c'est qu'il n'ait pas pris la peine de se renseigner auprès de M. Thiers sur une foule de points qui, dans la note du 6 novembre, sont l'objet d'une série d'interrogations presque puériles. Sans doute la Délégation de province a commis des fautes, mais appartenait-il bien au Gouvernement de Paris de lui reprocher de ne s'associer à la défense que par des discours et non des actes? L'histoire dira un jour, croyons-nous, que si la province avait eu à sa disposition les ressources de toute nature qu'une longue centralisation politique et militaire avait accumulées dans Paris, elle en aurait fait un usage plus vigoureux et plus efficace pour la défense du territoire. Enfin, tout le monde comprendra que le Gouvernement qui venait d'éprouver l'aventure affligeante du 31 octobre, était mal venu à se plaindre des désordres de Lyon et de Marseille. Ces désordres ont été, à diverses reprises, plus ou moins graves; mais l'administration qui a éte obligée de les subir était fondée à invoquer à sa décharge que les forces militaires à l'aide desquelles elle aurait pu les prévenir se trouvaient devant l'ennemi.

Quoiqu'il en soit, la Délégation de Tours ne voulut pas rester sous le coup de ces accusations, pour la plupart très-exagérées, et M. Gambetta y fit immédiatement la

réponse suivante, que l'on nous saura gré de publier intégralement.

Tours, le 9 novembre 1870.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Nous avons lu avec un profond sentiment de tristesse, causée par l'injustice qui y éclate à chaque ligne, le mémoire du 6 novembre, apporté par M. Thiers de la part du Gouvernement de Paris à la Délégation de Tours. Il est difficile de se montrer à la fois plus ingrat et plus ignorant de la vérité des choses ; et, pour mettre en évidence cette ingratitude et cette ignorance, nous allons répondre point par point à chacune de vos allégations, je devrais dire à chacune de vos accusations.

I. Vous nous reprochez de ne pas nous mettre en communication avec vous et de vous cacher nos résolutions. Sans relever ce qu'il y a de blessant dans la forme de cette imputation, il nous est facile de prouver que c'est là une assertion dénuée de tout fondement. En effet, depuis un mois, il vous a été renvoyé tous les pigeons que vous nous avez expédiés, chaque fois chargés de nos dépêches. Tous les jours, deux émissaires munis de la collection de nos dépêches ont été envoyés pour passer à travers les lignes prussiennes. Et ces dépêches contenaient minutieusement la nomenclature de nos faits et gestes. Nous ne pouvons en dire autant de vous mêmes, dont les ballons ne nous apportent jamais que quelques rares exemplaires du *Journal officiel :* sauf quelques lettres évasives, nous en sommes encore à attendre une dépêche politique. Nous continuerons, malgré vos reproches, à exécuter scrupuleusement nos devoirs, convaincus d'ailleurs de n'avoir rien négligé pour rester en communication avec vous.

II. Vous nous accusez de nous être érigés en pouvoir indé-

pendant, légiférant sur des points étrangers à la défense nationale ; rien n'est plus inexact. Toutes les mesures que nous avons prises, par voie de décret ou autrement, étaient commandées par les nécessités de cette défense. La seule mesure législative importante d'ailleurs qu'on ait prise, relative à l'Algérie, ne l'a été que pour amener le maintien de l'ordre dans la colonie, et modelée d'ailleurs d'après les règles tracées par vous mêmes. Au moment où on faisait appel aux ressources militaires de l'Algérie, il importait de donner à l'élément civil des satisfactions légitimes et depuis trop longtemps différées. Grâce à cette innovation, de grands désordres ont pu être ou prévenus ou dissipés. L'avenir, au surplus, vous édifiera pleinement à ce sujet. Le gouverneur général que nous avons choisi est M. Henri Didier, et, en attendant son arrivée, c'est le général Lallemand qui est à la tête de la colonie.

III. Vous blâmez dans des termes inacceptables, et qui, s'ils étaient connus, compromettraient le crédit même de la France, l'emprunt auquel l'imprévoyance de votre ministre des finances nous a réduits, et sans la souscription duquel, cependant, il eût été impossible de soutenir et de continuer la guerre. Une note officielle vous fera connaître l'énormité de cette accusation.

IV. Vous nous adressez, en outre, au sujet de nos forces militaires, de leur état et de leur emploi, des reproches dont il est facile de faire justice, sans cependant pouvoir en excuser l'acrimonieuse légèreté. Vous commencez par dire que « les armes et les hommes ne manquent pas, » en dépit de nos dépêches antérieures au 26 octobre, et que vous avez reçues, dans lesquelles je vous dis que les hommes ne manquent pas en effet, mais que les cadres manquent, et que ceux que l'on improvise sont insuffisants. Quant aux armes, j'ai dit et je répète, que, malgré les efforts les plus multipliés, les plus opiniâtres, la difficulté de leur acquisition et de leur expédition est

le sujet de nos plus cruelles angoisses. Depuis une semaine, elles arrivent, mais en nombre fort au-dessous des nécessités de la crise actuelle.

J'ignore qui a pu vous dire que nos forces sont éparpillées ; qu'il n'y a ni cohésion ni esprit d'ensemble, alors que, depuis un mois, tout a été fait pour réunir en trois groupes toutes les troupes jusque-là éparpillées et en formation. C'est dans ces trois groupes qu'on verse au fur et à mesure de leur organisation les hommes des dépôts. C'est ainsi que nous avons pu avoir sur la Loire une armée de 120,000 hommes, que nous augmentons semaine à semaine, et qui constitue les plus sérieuses de nos ressources. Derrière elle, nous formons un 17e, un 18e, un 19e et même un 20e corps, grâce aux officiers évadés de Metz qui nous arrivent tout enfiévrés par la colère, causée par l'abominable trahison de Bazaine. L'Ouest forme sur place une armée régionale compacte, déjà exercée à la discipline dans un camp improvisé, dont le siége d'opération est au Mans, qu'elle a réussi à protéger depuis trois semaines. Sa droite est en communication intime avec l'armée de la Loire ; sa gauche touche le camp retranché et muni de pièces de marine de Kératry à Conlie, où il y a déjà 30,000 hommes. Kératry affirme qu'il y en aura 70,000 avant la fin du mois. Je vous ai fait connaître la situation de la région et des places du Nord, parfaitement munies et placées sous le commandement du général Bourbaki, qu'une impopularité terrible, même dans l'armée, à cause de son voyage à Londres, tient toujours en échec.

A ce propos, je vous ferai remarquer que vous nous l'indiquez comme général en chef ; la proposition lui en a été faite plusieurs fois ; il manque évidemment de confiance dans les troupes et en lui-même, et ce n'est qu'à la suite du concours le plus énergique que je lui ai prêté, qu'il n'a pas donné sa démission.

Les forces qui étaient dans l'Est, et dont je ne vous ai point

caché l'état de désorganisation, sont obligées, devant l'avalanche qui descend de Metz, de se retirer sur Lyon en laissant Garibaldi à la tête de 12,000 hommes faire la guerre de partisans dans la vallée de la Saône, appuyé sur le Morvan et la Charollais Les forces du général Michel (35,000 hommes) rendront Lyon inexpugnable ; car ses fortifications, armées de pièces de marine, servies par des marins sous la direction d'un éminent officier du génie, le général Rivière, et du général Bressoles, en feront un second Paris. La ville est largement approvisionnée ; les désordres des premiers jours ont disparu, bien qu'ils soient restés dans les souvenirs de la presse réactionnaire qui les exploite ; notre préfet y est maître incontesté, et tous les citoyens rivalisent d'ardeur et de concorde pour le salut commun.

Telle est la situation de l'armée dans le présent. Je ne vous entretiens pas de la masse des mobilisés qu'il a fallu créer, équiper, habiller, armer, rassembler et qu'on instruit ; ni des gardes sédentaires auxquelles il faut assurer également des munitions et des armes. Outre ces forces, dont la disponibilité ne pouvait être immédiate, nous avons, sous le coup de l'émotion publique et des nécessités d'une guerre d'extermination, organisé l'appel et la mobilisation, en trois bancs successifs, de tous les hommes valides de 21 à 40 ans, sans autres causes d'exemption que celles résultant de l'âge ou des infirmités. Quand les armées ne manqueront plus, ce sera un réservoir de près de 2 millions d'hommes dans lequel on pourra puiser des soldats pendant un laps de temps bien supérieur à celui pendant lequel la Prusse espère prolonger la guerre et l'invasion.

La fabrication des armes de guerre de toutes sortes a reçu une impulsion jusque-là inconnue. De l'aveu de tous nos officiers, la Prusse doit ses succès au nombre et à la puissance de ses canons. Il faut lui en opposer un nombre égal, sinon supérieur. Tous les ateliers de l'État, y compris ceux de la marine,

sont en pleine activité ; toute l'industrie privée s'est offerte ou a été mise en réquisition pour la production des canons et des mitrailleuses, ce qui n'empêche pas l'acquisition de batteries au dehors. Chaque département fournit une batterie par cent mille âmes de population, destinée aux gardes nationaux mobilisés, et fabriquée suivant les types règlementaires et sous la direction de l'État. Il en est de même pour les harnais et les affûts. Au premier janvier, nous aurons un matériel formidable. Le rejet de l'armistice légitime et commande un pareil ensemble de mesures et d'efforts.

V. Enfin, vous tracez le tableau de l'anarchie déchaînée sur la France. J'ignore si le témoin oculaire ou prétendu tel, qui vient de parcourir la France et de vous renseigner, a des droits sérieux à jouir de votre confiance. Je n'ai qu'une réponse à faire. Cette confiance a été surprise. Vous parlez d'actes arbitraires, violents que commettent nos agents; vous parlez de dissolution sociale. Ce sont là de pures exagérations de langage, bonnes tout au plus à satisfaire la rancune des partis hostiles. Rien de vrai au fond. L'ordre le plus complet règne à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Limoges, à Bordeaux. Les effervescences qui se produisent, à la suite du désastre de Metz, ne sont et n'ont jamais été que la protestation véhémente de la conscience française contre un crime odieux. Quand il a été pris des mesures excessives par nos agents, sous la pression des populations, il m'a suffi de rappeler la règle et la loi, l'intérêt de la République, pour être obéi, même des plus ardents. Tout le monde peut-il aujourd'hui en dire autant? Cessez donc de prêter l'oreille aux discours de personnes étrangères au parti républicain et reconnaissez avec moi la prodigieuse magnanimité de ce parti même qui, après avoir subi vingt ans de proscription et de misère, ne se laisse aller à aucun mouvement de colère ni de représailles contre ceux qui, cependant, jouissent encore de positions créées par l'Empire, de ce parti

qui n'a d'autre passion pour le moment que de prouver au monde que la patrie est incarnée dans la République. C'est à ce dernier point de vue qu'il s'est placé pour juger la journée du 31 octobre et la trouver détestable et coupable au dernier chef; c'est de ce dernier point de vue qu'il part pour refuser la paix qu'il sent devoir être déshonorante aujourd'hui, pour rejeter des élections qui ne pourraient donner qu'une chambre réactionnaire; il résume aujourd'hui ses aspirations vers le Gouvernement en disant : la République ne doit pas être seulement le Gouvernement de la Défense nationale; elle doit devenir le Gouvernement de la Revanche nationale.

Je ne veux pas clore cette dépêche sans m'être expliqué définitivement sur le caractère de nos rapports et sur les moyens de faire cesser, sans péril pour la chose publique, des dissentiments politiques que chaque jour de séparation ne fait qu'aggraver. Vous trouvez que la Délégation de Tours ne représente point parfaitement votre pensée et votre méthode gouvernementale. C'est à merveille, mais il est impossible que nous attendions pour résoudre les difficultés incessantes qui s'offrent à nous, vos avis ou même vos autorisations. Les contradictions et les divergences sont fatales dans nos situations respectives. Vous sentez maintenant la faute commise en isolant et en divisant le pouvoir. Il n'est qu'un remède. Il faut transporter la majorité du Gouvernement, c'est à dire le pouvoir même hors des murs de Paris. C'est d'ailleurs réclamé de toutes parts. Les trois plus grands services, condamnés à l'immobilité par votre blocus, exigent la présence des trois ministres placés à leur tête. Ce n'est pas de Paris que l'on peut diriger les finances, l'instruction publique, la diplomatie. Adjoignez-vous un quatrième de nos collègues, et venez en province. La direction des affaires recouvrera toute son unité et la méthode politique que vous voulez faire prévaloir sera d'autant mieux suivie que vous l'expliquerez vous-même. M. Thiers, à qui j'en ai parlé, goûte parfaitement cette

solution de tous conflits. Il va même jusqu'à dire qu'il obtiendrait de M. de Bismarck, au cas où le ballon vous répugnerait, les facilités nécessaires pour la sortie de Paris des membres du Gouvernement. Après le plébiscite qui vous a consacré, vous apprécierez si cette solution est compatible avec l'état de Paris, dont la garde suprême resterait aux mains du général Trochu.

J'aurais beaucoup à vous dire sur la mission de M. Thiers, et les conséquences du rejet de l'armistice; mais je remets ces développements à une dépêche ultérieure.

Léon GAMBETTA.

Les collègues de M. Gambetta s'associèrent à la dépêche qui précède, tout en faisant quelques réserves sur certaines expressions jugées trop vives, mais que justifiait le ton d'amertume du Gouvernement de Paris à l'égard des actes de la Délégation de province. A ce sujet, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit plus haut. Oui, la Délégation de Tours a commis des fautes, mais le moment pour les lui reprocher était mal choisi par les hommes de l'Hôtel-de-Ville, qui depuis l'investissement de Paris s'étaient contentés de faire des proclamations et de prononcer des discours, pendant que dans les départements on avait réussi à organiser une armée, et à la rendre prête pour l'offensive bien avant l'expiration des délais réclamés par le gouvernement de la capitale (1). Car on ne doit pas ou-

(1) Il n'est pas inutile de rappeler à l'appui de ces observations le jugement que portait alors M. Guizot sur le Gouvernement du 4 septembre dans une lettre, publiée quelques semaines plus tard, sous le titre : *A MM. les Membres du Gouvernement de la Défense nationale.* Voici des extraits caractéristiques de cette lettre :

« Vous avez déjà beaucoup fait. Je trouve que, tout en vous sou-

blier que le jour même où M. Gambetta affirmait l'existence de l'armée de la Loire, c'est-à-dire le 9 novembre, cette armée culbutait le corps de Tann et reprenait Orléans. Ah ! si ce jour-là l'armée du général Trochu avait pu se mettre en marche d'un côté ou d'un autre, l'investissement de Paris n'eût pas été de longue durée, et la campagne de la Loire, si glorieusement commencée, n'eût pas abouti à des échecs irréparables.

Quoiqu'il en soit, la situation diplomatique qui avait paru se détendre un peu sous l'impression de la victoire de Coulmiers, n'avait pas tardé à reprendre toute sa gravité. Au premier aspect, l'armée du général d'Aurelles obéissait aux lois de la prudence en se fortifiant en avant d'Orléans, dans de bonnes positions, où affluaient

tenant dans les jours de crise, bien des gens ne sont pas assez reconnaissants envers vous. Vous avez cru d'avance, quand presque tout le monde en doutait, à la résistance héroïque de Paris et à un élan patriotique dans nos provinces. Vous avez rencontré bien des colères et bien des hostilités dans vos propres rangs ; bien des faiblesses dans quelques-unes de nos populations. Vous ne vous en êtes laissés ni effrayer ni décourager. Vous avez soutenu la guerre sans faire appel aux passions révolutionnaires, et, en vous montrant amis de la paix, pourvu qu'elle ne fût ni honteuse ni vaine, vous avez ranimé les forces vives du pays et refait des armées qui se sont déjà montrées efficaces. A l'intérieur, vous avez été patients, très-patients envers les routines et les velléités anarchiques qui se sont manifestées sur quelques points et qui compromettent en France la cause de la liberté autant que celle de la paix ; mais quand elles ont gravement attaqué l'ordre public et les lois, vous n'avez point cédé à leurs menaces; et vous vous êtes franchement mis à la tête de la saine et vaillante population de Paris accourue pour vous aider à les réprimer. J'ai regretté quelques-uns de vos actes et quelques-unes de vos inactions ; mais, à considérer l'ensemble des faits et des difficultés de votre situation, vous vous êtes conduits en hommes de cœur et en bons citoyens.

» 3 décembre 1870. » GUIZOT. »

des renforts considérables; mais pendant ce temps, celle du prince Frédéric-Charles, rendue disponible par la capitulation de Metz, depuis le 28 octobre, arrivait à marches forcées par les routes de la Champagne et de la Haute-Bourgogne vers la Loire, et s'apprêtait par des mouvements vigoureux à intercepter le chemin de Paris aux troupes que la Délégation de province s'apprêtait à y jeter.

Le délégué des Affaires étrangères ne perdait pas de vue au milieu des excitations belliqueuses du Gouvernement et de l'opinion, l'intérêt qui s'attachait à l'armistice ravitaillé et aux élections qui devaient en sortir. Nous avons dit qu'il offrait de larges concessions sur le ravitaillement et sur la durée pendant laquelle il aurait lieu (15 et même 12 jours seulement), ainsi que sur les quantités de vivres dont il favoriserait l'accès dans les villes assiégées. Mais l'Angleterre persistait dans son inertie, ou plutôt elle ne cherchait qu'à se ménager une sortie pacifique dans les questions posées par la déclaration russe. Quant au cabinet de Saint-Pétersbourg, il faisait dire qu'une intervention plus longue des Neutres dans les négociations d'armistice était frappée de stérilité : le mieux, d'après lui, eût été que le Gouvernement de Tours envoyât un agent à Versailles.

Ce conseil n'était guère pratique en présence de l'inflexibilité de Paris dans les doctrines et les vues exprimées au pont de Sèvres. Un moment, alors que la presse parisienne, après le départ de M. Thiers, se montrait presque unanime à réclamer l'armistice, même sans ravitaillement et des élections sans armistice, M. J. Favre avait fléchi. Mais les nouvelles de Tours, parvenues

vers le milieu de novembre, l'avaient raffermi, et tout dans ses instructions politiques, comme par le passé, tendait à la continuation de la guerre, si le quartier général prussien n'acceptait pas les propositions dont M. Thiers avait été l'intermédiaire et le défenseur. Un membre influent du Corps diplomatique étranger, accrédité à Tours, avait néanmoins suggéré au Délégué des Affaires étrangères de se rendre à Versailles pour y reprendre les pourparlers qui avaient échoué quelques semaines auparavant. Ce voyage fut même annoncé par les journaux anglais. Mais la conviction où était M. de Chaudordy qu'une pareille démarche serait inutile en présence des prétentions contradictoires des deux parties, ne lui permit pas de l'entreprendre.

En même temps que cette négociation se poursuivait, le Délégué des Affaires étrangères cherchait à obtenir des Cabinets européens une déclaration ayant pour but de constater que la paix devait être faite sans cession territoriale de la part de la France. Évidemment l'état de l'Europe, tel que nous l'avons décrit si souvent dans le cours de cette Histoire, rendait fort difficile une semblable déclaration, tant que le sort des armes persistait à nous être contraire. Mais on n'allait pas jusqu'à demander aux Puissances neutres un engagement comminatoire contre la Prusse; on se serait contenté d'un échange de vues qui leur eût permis d'ouvrir les voies à un congrès devant lequel la France pouvait se résigner plus facilement à des conditions de paix onéreuses. Un seul gouvernement consentit à faire à la France une déclaration conforme à ce qu'elle souhaitait : ce fut l'Italie. Quoique moins catégorique, l'Autriche exprimait l'opi-

nion que si l'Allemagne insistait afin de nous enlever l'Alsace et une partie de la Lorraine, nous étions fondés à y mettre pour condition le vote préalable des populations intéressées. Quant à l'Angleterre, elle subordonnait tout à des élections générales, tandis que la Russie se retranchait dans un silence absolu. La vérité nous force à ajouter qu'en parlant prématurément à Londres et à Saint-Pétersbourg, dans le cours de son voyage, de cessions territoriales, M. Thiers avait contribué à familiariser les Cours neutres avec l'idée que les sacrifices auxquels le Gouvernement de la Défense nationale essayait d'échapper étaient devenus nécessaires.

C'est au milieu de ces efforts obstinés pour améliorer une situation qui allait chaque jour se compliquant, que parvint à Tours la nouvelle d'une grande sortie de l'armée de Paris. Par une fatalité qu'on retrouve à chaque péripétie de cette douloureuse campagne, le ballon chargé de porter à la Délégation de province une dépêche par laquelle le général Trochu faisait connaître son nouveau plan et indiquait le jour de son exécution, était allé tomber en Norwége. Lorsque son contenu arriva à Tours, on était déjà au 30 novembre, et la marche qu'il annonçait était commencée depuis la veille. L'émotion de M. Gambetta fut extrême; sans calculer que l'armée de la Loire n'était pas encore suffisamment concentrée, et cédant à l'exaltation plus généreuse que raisonnée de son patriotisme, il donna l'ordre au général d'Aurelles d'avancer avec toutes ses forces dans la direction de Fontainebleau.

Nous ne raconterons pas cette lutte héroïque des deux

armées de la défense nationale qui, séparées l'une de l'autre par vingt lieues à peine, ne purent effectuer une jonction à laquelle était attaché le salut du pays. L'une perdit les lignes de la Loire, l'autre fut obligée de repasser la Marne. Une immense douleur s'empara de la nation, qui avait toujours cru jusque-là à un retour de la fortune, et que ce nouveau désastre surprenait au milieu d'espérances aussi vives et aussi générales qu'avant nos premières défaites sur le Rhin.

Que tout le monde ait sa part de responsabilité dans ces tristes événements, nous ne le contesterons pas; mais il faut convenir néanmoins que si la Délégation de Tours eût été prévenue à temps, et elle pouvait l'être, des dispositions arrêtées par le général Trochu pour la grande sortie du 30 novembre, elle eût été en mesure de seconder plus efficacement l'action de l'armée de Paris. C'est le cas de dire que le célèbre plan, dont M. le général Trochu venait de commencer l'exécution, était resté un mystère impénétrable pour tout le monde jusqu'au dernier moment; ou plutôt, rien dans les communications que M. Gambetta avait reçues antérieurement à cet égard ne faisait prévoir une expédition par la ligne de la Marne. En quittant Paris, le 8 octobre, celui-ci n'emporta aucun renseignement sur les conceptions militaires du gouverneur. Lorsque, dix jours plus tard, M. Ranc vint rejoindre M. Gambetta, il rendit compte d'une conversation qu'il avait eue avant son départ avec le général Trochu; à ce moment le gouverneur pensait être prêt à entrer en campagne dès la fin d'octobre, et il annonçait qu'il déboucherait par Argenteuil dans la direction du Havre.

Le 27 du même mois, un secrétaire de M. Jules Favre, M. Rœtlinger, était sorti de Paris en ballon, cette fois avec un plan écrit de la main du Président du Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville. Mais le ballon étant tombé dans le département de la Moselle, les dépêches qu'il emportait avaient dû être anéanties sous peine d'être prises par les Prussiens, et en arrivant à Tours, le 31 suivant, M. Rœtlinger avait confessé qu'il ignorait complétement le contenu des pièces qui lui avaient été confiées. M. Thiers qui avait passé à Paris la soirée du 30 octobre et une partie de la journée du 31, et qui, jusqu'au 6 novembre, avait eu la possibilité de communiquer librement avec le Gouvernement de la Défense nationale, M. Thiers, en revenant à Tours, déclara ne rien savoir des projets du général Trochu, et il ajouta même, assure-t-on, qu'il avait d'autant moins recherché des confidences sur ce terrain qu'elles eussent nui à son caractère de négociateur. Vers le milieu de novembre, la Délégation de Tours fut avisée que les préparatifs de la grande sortie marchaient rapidement, mais le 18, le Gouverneur de Paris, accusant réception à M. Gambetta des nouvelles relatives au combat victorieux de Coulmiers, se bornait encore à dire qu'il y trouvait un motif de plus pour accélérer ses dispositions, sans ajouter en quoi consistait son objectif. Ce fut le 25 seulement, qu'il traça son plan dans une dépêche sommaire confiée à un ballon qui, comme on l'a vu plus haut, descendit en Norvége, et dont le contenu, même en se servant du télégraphe, ne parvint à Tours que le 20 novembre. « Les nouvelles reçues de l'armée de la Loire, disait le Gouverneur de Paris, m'ont naturellement décidé à sortir par le sud, et

à aller au devant d'elle coûte que coûte; c'est lundi, 28 novembre, que j'aurai fini mes préparatifs poussés de jour et de nuit. Mardi 29, l'armée extérieure, commandée par le général Ducrot, le plus énergique de nous, abordera les positions fortifiées de l'ennemi, et, s'il les enlève, poussera vres la Loire, probablement dans la direction de Gien (1). » Voilà tout ce que la Délégation de Tours avait appris du plan du général Trochu, et encore faut-il remarquer que, dans la note qui le résumait, celui-ci ne faisait pas appel à l'intervention des armées de province pour faciliter la marche à laquelle il s'était décidé, ce qui explique peu le reproche qu'il leur a fait depuis de s'être sacrifié pour elles. Évidemment si M. le général Trochu avait attaché le moindre prix à leur coopération, il aurait informé plutôt M. Gambetta de ses projets, et surtout il n'aurait pas commis la faute de ne l'en instruire que par un seul ballon.

Les Prussiens étaient victorieux devant Paris et sur la Loire, mais ils emportaient de ces trois journées de luttes meurtrières l'impression que la résistance des Français n'était pas un vain mot et que des sacrifices considérables devaient encore être demandées à l'Allemagne pour arriver au but qu'elle avait cru atteindre après les capitulations de Sedan et de Metz. D'un autre côté, les troupes qui tenaient la campagne depuis cinq mois et demi manifestaient une grande lassitude et un vif désir de retourner dans leurs foyers pour les fêtes de Noël. Ces symptômes n'échappèrent pas au quartier général de Versailles, et, le 5 décembre, un parlementaire se pré-

(1) Voir la *Guerre en province*, par M. de Freycinet, p. 133; et *Une page d'Histoire contemporaine*, par le général Trochu, p. 118.

senta aux avant-postes du côté du pont de Sèvres avec une lettre à l'adresse du général Trochu. Cette lettre lui fut portée dans la journée à Vincennes, où il s'était établi quelques jours auparavant pour suivre de plus près les opérations de la Marne. On sait que le général de Moltke annonçait au Gouverneur de Paris la défaite de l'armée de la Loire, et lui proposait d'envoyer un officier français à Orléans pour constater l'état réel des choses. Le lendemain 6, le général Trochu se rendit dans la matinée à Paris et communiqua au conseil qu'il présidait la teneur de la dépêche du chef d'état-major de l'armée allemande, ainsi que le texte de la réponse qu'il proposait de faire à cette ouverture.

Il faut dire que depuis quelque temps et pour le cas d'un double échec possible sur la Loire et sous les murs de Paris, le Délégué du ministère des Affaires étrangères avait préparé M. Jules Favre à la nécessité de rouvrir des négociations de paix. En province, l'évacuation d'Orléans, combinée avec la retraite du général Chanzy sur le Mans et celle du général Bourbaki sur Bourges, ne pouvait que donner un nouveau point d'appui aux partisans des élections et à M. Thiers qui en était le chef. Enfin, le pays lui-même qui avait cru jusque-là à la possibilité d'une résistance victorieuse, en faisant appel à des ressources extraordinaires, le pays commençait à sentir chanceler sa foi et à désirer la fin d'une guerre perdue sans retour.

A Paris, la situation des esprits ne devait pas être bien différente. Au mois de novembre, la capitale n'avait pu accepter la paix avant d'avoir fait un effort pour en améliorer les conditions : on conçoit donc que les propo-

sitions du pont de Sèvres lui aient semblé prématurées. Mais après les batailles sur la Marne, qui sauvaient hautement l'honneur de la grande cité, on devait se demander si la raison, si la prudence, lui faisaient un devoir d'attendre son dernier morceau de pain pour traiter de la paix, alors que dès le 5 décembre, il ne lui restait plus une seule chance vraiment sérieuse de percer les lignes d'investissement. L'opinion publique inclina donc vers l'adoption d'une politique plus modérée et mieux en rapport avec les cruelles nécessités d'une situation qui s'aggravait des plus dures souffrances physiques.

M. Jules Favre, l'histoire le constatera à son honneur, était acquis à ces idées, et lorsque le général Trochu proposa de décliner l'offre de M. de Moltke, il soutint qu'il serait préférable d'envoyer un parlementaire à Versailles avec la mission de sonder les véritables dispositions du quartier général prussien. Le Ministre des Affaires étrangères pensait qu'en tenant compte des forces de Paris et du mal qu'elles pourraient encore faire à l'ennemi, celui-ci ne se montrerait plus aussi inflexible au sujet d'un armistice avec ravitaillement de dix ou quinze jours, à l'aide duquel on convoquerait une Assemblée nationale. Dans le conseil du 6 décembre, M. Jules Favre défendit avec beaucoup de bon sens cette thèse; mais il paraît qu'il ne fut appuyé par aucun de ses collègues, et qu'il fut combattu avec la dernière énergie par le général Trochu, qui se prononça pour la continuation de la guerre à outrance et entraîna tout le Gouvernement (1).

(1) Dans les séances de l'Assemblée nationale du 14 et du 15 juin dernier, M. le général Trochu a prononcé un discours qui ne s'ac-

Plus on étudie l'histoire du siége de Paris, plus on arrive à se convaincre que ce fut là une faute, et que le véritable moment pour ouvrir des négociations de paix était bien celui qu'avait suggéré le général de Moltke, au 5 décembre.

Dans cette circonstance, la plus grosse part de responsabilité pèse sur M. le général Trochu. Non-seulement l'insuccès de la sortie de Champigny ne l'avait pas troublé sur l'excellence de son plan militaire, mais il restait persuadé et il avait réussi à maintenir ses collègues dans la conviction que la victoire était certaine pour l'armée de Paris, à courte échéance et dans des conditions absolument supérieures à tous les moyens de résistance des Prussiens. En tenant ce langage, en faisant ces promesses, que les événements devaient si peu justifier, le général Trochu était sans doute sincère (bien qu'il ait dit depuis qu'il n'avait jamais cru au siége de Paris, comme opération mili-

corde guère avec ces détails historiques. A notre grand regret, il nous est impossible de considérer ce discours comme autre chose qu'un plaidoyer, que les faits les plus authentiques contredisent à chaque pas. Au 6 novembre, au 6 décembre, mais au 6 décembre surtout, la continuation de la guerre fut l'œuvre personnelle du Gouverneur de Paris. Dès lors, comment expliquer le passage suivant de son discours du 15 juin : « Je bénis le ciel d'avoir permis que j'eusse la fermeté de résister aux violentes contraintes que j'ai eu à subir, pour mener les masses de troupes improvisées que j'avais derrière moi au delà de la première ligne et jusqu'à la troisième... Et si prochainement, rentré dans mes foyers, j'y rencontre la paix, celle qui vient de la tranquillité de la conscienee, c'est que j'aurai empêché le sacrifice inutile de plusieurs milliers d'hommes et épargné à plusieurs milliers de familles le deuil et la désolation. » Comment, nous le répétons, concilier ces idées avec la conduite du général Trochu au 6 décembre? Comment les concilier même avec la sortie de Champigny, la bataille du Bourget et celle de Buzenval? (Voir : *Une page d'Histoire contemporaine,* par le général Trochu. page 89.)

taire) ; mais la sincérité n'est pas tout dans de pareilles crises, et il n'est pas permi à un général de se complaire ainsi dans sa propre infaillibilité, et de l'élever à la hauteur d'une raison d'État.

Comprenant toute la gravité des événements qui venaient de s'accomplir, le Délégué des Affaires étrangères ne perdit pas une minute pour adresser aux Puissances neutres de nouveaux et pressants appels en faveur d'une intervention sans laquelle le salut de la France était irrévocablement compromis. « Voyez le comte de Beust, télégraphiait-il, le 4 décembre, à notre ministre à Vienne. Il faut à tout prix arriver à une action combinée, sinon le repos de l'Europe est perdu pour longtemps et l'ère des plus grands malheurs va s'ouvrir pour tous les États... Nous sommes vaincus mais non abattus. Nos ressources sont encore immenses, et avec un peu d'aide notre action militaire deviendrait très-considérable. » Le lendemain, M. de Chaudordy écrivait au chargé d'affaires de France à Londres : « Que l'on reprenne l'idée de l'armistice avec un ravitaillement afin que nous puissions faire des élections ; qu'on se rapproche plus intimement de nous et qu'en somme on nous aide dans les mesures qu'on pourra croire utile. » A la même date, M. de Chaudordy télégraphiait encore à notre ministre à Florence : « Il faudrait arriver à tout prix à une action combinée, sinon le repos de l'Europe est perdu pour longtemps... qu'on reprenne l'idée d'un armistice même peu étendu, mais avec un ravitaillement. »

Trois jours après (9 décembre), la Délégation de province quittait la ville de Tours, trop rapprochée désor-

mais du théâtre des opérations militaires, et allait s'établir à Bordeaux avec le corps diplomatique étranger. Cette circonstance n'avait pas peu contribué à accroître les appréhensions du pays, et à rendre pour ainsi dire plus perceptibles les conséquences des échecs subis par l'armée de la Loire. Hâtons-nous d'ajouter que l'attitude des Puissances neutres ne fut pas de nature à en atténuer la portée.

L'Angleterre répondit au chargé d'affaires de France qu'elle ne pouvait rien changer à sa politique, si pressantes que fussent nos démarches. M. Odo Russell ne reçut donc à aucun degré l'instruction de s'entremettre, soit pour un armistice avec ravitaillement même limité, soit pour d'autres combinaisons suggérées dans l'intérêt d'une paix modérée. Quant à l'Autriche, c'est le moment de dire ici qu'elle était demeurée dans une grande réserve sur les exigences territoriales manifestées par les Allemands, jusqu'à la fin de novembre. Évidemment le cabinet de Vienne attendait, pour se prononcer à cet égard, l'issue des opérations engagées en avant d'Orléans et sous les murs de Paris, et, si elles avaient réussi, la chancellerie austro-hongroise ne nous aurait certainement pas refusé son assistance pour la conclusion d'une paix honorable. Mais après les batailles du 2 et du 3 décembre, l'attitude de l'Autriche se modifia brusquement. en même temps que lui arrivaient du quartier général de Versailles les premières ouvertures d'une politique qui devait aboutir quelques mois plus tard à l'alliance de Gastein et de Salzbourg (1). Restait l'Italie qui nous pre-

1. Les premières suggestions de M. de Bismarck au sujet d'une alliance austro-allemande sont contenues dans une dépêche qui porte la date du 14 *décembre* 1870.

diguait, en paroles, les plus vifs témoignages d'intérêt et qui s'efforçait de stimuler le cabinet de Londres dans les voies d'une intervention vigoureuse; mais ses efforts, en présence de l'inertie des autres cours, se trouvaient nécessairement condamnés à l'impuissance. L'Italie avait l'autorité nécessaire pour seconder les initiatives parties d'ailleurs; elle manquait du prestige voulu pour les provoquer ou les prendre elle-même. Seul au milieu de l'indifférence générale, le Pape se présenta comme médiateur entre le Gouvernement français et le quartier général prussien, et il fit, vers le milieu de décembre, une démarche personnelle auprès de l'empereur Guillaume, afin de l'amener à une paix exclusive de toute cession territoriale; mais cette démarche ne produisit aucun résultat, l'Empereur d'Allemagne n'ayant même pas daigné répondre à la lettre du vénérable chef de l'Église catholique.

A la même date (15 décembre), se place une offre officielle du prince Gortschakoff de servir d'intermédiaire à la France pour les conditions de la paix future. La Délégation de Tours l'accueillit avec empressement et reconnaissance, mais elle fit observer qu'il ne lui appartenait pas de fixer ces conditions. En conséquence, la procédure indiquée était que la Russie les demandât à la Prusse, et les transmît ensuite au Gouvernement de la Défense nationale. Ces pourparlers ne revêtirent jamais au surplus, un caractère bien sérieux, car chaque fois que notre diplomatie avait occasion d'échanger des vues officieuses à ce sujet, le cabinet de Saint-Pétersbourg déclarait invariablement que les sacrifices consentis par la France paraissaient au-dessous des exigences de la

Prusse, et il refusait en même temps de préciser jusqu'où elles s'étendaient,

Ici se termine la deuxième phase de la guerre franco-allemande. Après Sedan, notre malheureux pays, bercé par les traditions de l'école révolutionnaire et les souvenirs de 1792, avait cru à la puissance de ses ressources, de son courage, de son tempéramment militaire pour repousser l'invasion. Noble et généreuses illusion, qui excuse bien des fautes, même chez ceux qui l'ont entretenue. Au milieu de décembre, l'expérience était faite et elle n'avait pas réussi. La France pouvait donc déposer les armes, se résigner et subir la loi du vainqueur, sans compromettre sa dignité. Le Gouvernement du 4 septembre en jugea autrement; et la suite des événements a prouvé que ce fut une erreur. Mais jusque là, mais pendant la première partie de leur œuvre, M. le général Trochu, à Paris, M. Gambetta surtout, en province, ont fait leur devoir, rien que leur devoir. Un grand pays, quoiqu'on en dise, ne saurait consentir à des aliénations de provinces après trois batailles perdues; il est tenu, qu'on nous pardonne ce mot, de payer de sa personne et de se défendre assez longtemps pour permettre à la fortune un retour, s'il est encore possible, et au moins pour sauver son honneur. Du 4 septembre au 14 décembre, toute réserve faite sur la révolution qui suivit la capitulation de Sedan, la continuation de la guerre a donc été, en présence des exigences bien connues de la Prusse, une obligation, et si faible que soit aujourd'hui la France, si éprouvée qu'elle ait été par une série de catastrophes sans exemple, il lui est dû dans l'immensité de son malheur plus de considération, il

lui reste plus de force morale que si elle eût cédé seulement l'Alsace au 20 septembre.

La deuxième phase diplomatique du Gouvernement de la Défense nationale s'achevait sur ces entrefaites par une courte négociation dont il convient de dire quelques mots. Le 16 décembre, M. de Chaudordy demanda à l'Angleterre et aux autres puissances d'appuyer l'une ou l'autre des trois propositions suivantes : ou un armistice avec ravitaillement pour procéder à des élections générales; ou la conclusion de la paix sans cession de territoire; ou la réunion d'un congrès devant lequel la France pourrait consentir à des sacrifices plus étendus pour mettre fin à une lutte inégale. Lord Granville fit communiquer immédiatement ces propositions à M. de Bismarck. Mais le 19, le Chancelier répondit que le sentiment public en Allemagne lui interdisait de souscrire à aucune de ces conditions (1).

1. Correspondence respecting war betwen France and Germany 1870-71. N° 317, n° 320.

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

La dénonciation du traité de 1856 par la Russie. — Précédents de la question en 1866 et en 1867. — Dès le commencement de la guerre franco-allemande, les intentions de la Russie ne sont pas douteuses. — Prévisions exprimées à ce sujet par le ministre des États-Unis à Constantinople, le 2 septembre 1870, — et par le Délégué du Ministre des Affaires étrangères à Tours, le 2 octobre. — La Russie favorise les négociations d'armistice du commencement de novembre, avec l'espoir qu'elle pourra mêler à la détermination ultérieure des conditions de paix la question de la mer Noire. — Après l'insuccès de ces négociations, elle dénonce brusquement le traité de 1856. — Émotion de l'Angleterre. — Envoi de M. Odo Russell à Versailles. — Communication du chargé d'affaires de Russie au comte de Chaudordy, délégué des Affaires étrangères à Tours. — Prix qu'attache la Russie à ce que la France ne suive pas l'exemple de l'Angleterre et des autres puissances dans sa réponse à la dénonciation du traité de 1856. — M. Odo Russell à Versailles. — M. de Bismarck lui déclare qu'il n'y a pas entente entre la Prusse et la Russie. — Le Chancelier propose une Conférence. — L'Angleterre l'accepte. — Le cabinet de Londres est chargé d'y inviter la France. — Réserves de la délégation de Tours. — L'invitation de l'Angleterre est soumise au Gouvernement de Paris. — Celui-ci décide qu'il se fera représenter à la Conférence. — Parti que la France pouvait tirer de la Conférence pour la détermination des conditions de la paix.

La dénonciation du traité de 1856 par la Russie, au cours de la guerre franco-allemande, est plus qu'un épisode dans le drame douloureux qui a abouti à un dénouement si terrible pour notre malheureux pays, il est

le témoignage palpable et vivant des périls qui menacent l'ordre international et le droit public, depuis que l'Europe est livrée à l'esprit de conquête. En possession de son prestige politique et militaire, la France avait pu faire sentir au monde le poids de ses défauts en même temps que l'influence de ses qualités; mais elle se plaisait à protéger les faibles contre les appétits des puissants, et somme toute, elle fournissait à l'équilibre européen et aux principes de civilisation et de liberté un point d'appui dont l'absence se fera plus vivement regretter à mesure que les conséquences de la guerre de 1870 se développeront.

Le traité de 1856 n'avait imposé à la Russie aucun sacrifice dépassant la mesure de ce qui peut être exigé d'un gouvernement vaincu, sans sortir de la modération. L'Angleterre et la France s'étaient bornées à réclamer du cabinet de Saint-Pétersbourg une renonciation écrite aux prétentions qui avaient amené la guerre de Crimée, en assurant la Turquie contre les surprises militaires et diplomatiques d'un voisin puissant. Au nombre de ces garanties, figurait en première ligne une convention spéciale entre les riverains de la mer Noire, et contenant de la part de la Russie l'engagement de limiter ses forces navales dans les eaux de cette mer, à la condition qu'elle serait neutralisée. Dans la pensée des gouvernements signataires, cette neutralisation avait pour but d'écarter toute possibilité de conflit soit entre les riverains entre eux, soit entre eux et les puissances maritimes. C'était, en réalité, la disposition la plus précise du traité de 1856 et celle qui, par conséquent, avait résisté le plus à l'action dissolvante du temps et aux péri-

pétics de l'ordre public européen dans les dernières années. Sur bien des points, l'instrument de 1856 avait dû être révisé, et avait été frappé de caducité : sur la situation de neutralité acquise à la mer Noire, il était resté debout tout entier.

La Russie qui, d'après une expression célèbre, s'était recueillie après la guerre de Crimée, ne dissimulait pas, depuis plusieurs années, l'intention où elle était de profiter de la première occasion qui s'offrirait à elle pour faire abroger cette stipulation. Aussi, à mesure que les conséquences de l'expédition de 1854 et de 1855 s'atténuaient sous l'action d'une politique vraiment nationale, le cabinet de Saint-Pétersbourg accentuait avec moins de réserves ses dispositions à l'égard de la convention qui limitait ses forces maritimes dans la mer Noire, et s'apprêtait à subordonner absolument sa conduite à la satisfaction de cet intérêt dans les complications qui pourraient surgir en Europe. Dès l'année 1865, lorsqu'un congrès avait été proposé pour résoudre à l'amiable les questions qui divisaient l'Autriche et la Prusse, la Russie avait essayé d'y mêler une proposition tendant à a révision partielle du traité de 1856. L'année suivante, l'empereur Alexandre, accompagné du prince Gortschakoff, étant venu faire visite à l'empereur Napoléon à l'occasion de l'Exposition universelle, plusieurs conversations avaient eu lieu sur le même objet, sans dépasser toutefois ce qu'on appelle en diplomatie des échanges de vues. Certainement, à cette époque, la Russie était fort éloignée de songer au coup d'éclat que les circonstances devaient lui permettre d'accomplir en 1870, et elle se rendait compte

que dans une affaire aussi importante, un devoir d'honneur et de loyauté commandait à la France de n'accepter aucune suggestion susceptible de froisser l'Angleterre son ancienne alliée. Mais à ce moment déjà, le Gouvernement russe se montrait prêt à aliéner sa liberté d'action en faveur de toute combinaison politique qui aurait pour résultat de le délier d'un engagement qu'il considérait comme incompatible avec sa dignité et le juste sentiment de sa puissance.

Quand la guerre de 1870 éclata, c'est vers ce but que se tournèrent immédiatement les regards de la Russie. Le cabinet de Berlin, qui n'ignorait point ces préoccupations, sut très-habilement s'en servir pour offrir à l'empereur Alexandre le prix de sa neutralité bienveillante, et avant qu'un seul coup de canon eût été tiré sur le Rhin, le Gouvernement impérial russe avait réussi à s'assurer que l'Allemagne victorieuse favoriserait la révision du traité de 1856. Dans les milieux où les péripéties de la lutte engagée au centre de l'Europe absorbaient moins exclusivement l'attention, cette éventualité n'avait pas échappé aux esprits clairvoyants, et plus les succès des Prussiens se développaient, moins il devenait douteux pour les observateurs attentifs qu'ils auraient leur contre-coup en Orient. Le 2 septembre 1870, le ministre des États-Unis à Constantinople, M. Joy Morris, écrivait ce qui suit au secrétaire des Affaires étrangères, à Washington : « La Russie, avec sa sagacité diplomatique consommée et l'adresse qui la distingue, cherchera à tirer avantage de la crise et à provoquer une révision du traité de 1856, qui neutralise la mer Noire et ferme l'accès de ses vaisseaux

au Bosphore et aux Dardanelles. Il serait étrange qu'elle ne réussît pas, désireuse qu'elle est d'obtenir des conditions de paix honorables pour la France, et d'exercer une influence prépondérante sur la situation (1). » Tout le jeu diplomatique de la Russie, jusqu'au 9 novembre, est expliqué dans ces quelques lignes. La Prusse lui a promis de favoriser la révision du traité de 1856, et la France, pour reconnaître les services que le cabinet de Saint-Pétersbourg sera en mesure de lui rendre dans la fixation des conditions de la paix, se prêtera sans difficulté à cette révision. C'est de ce point de vue qu'il faut envisager les déclarations recueillies par le général Fleury, de la bouche de l'empereur Alexandre à la fin du mois d'août 1870, au sujet de l'intégrité territoriale de notre pays, les assurances, un peu moins précises, mais cependant encore très-formelles, réitérées dans le même sens à M. Thiers, pendant son voyage à Saint-Pétersbourg, et enfin les démarches, du reste infructueuses, entreprises quelques semaines plus tard, par le prince Gortschakoff, pour faire nouer et aboutir des négociations d'armistice entre le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville et le quartier général allemand à Versailles.

Quant à la diplomatie française, ce serait une injustice de prétendre qu'elle n'avait prêté aucune attention à ces divers symptômes. Au contraire, elle se rendait exactement compte du parti que la Russie songeait à tirer des complications présentes, et elle y puisait volontiers des arguments pour stimuler l'ndifférence et la

(1) Correspondance diplomatique américaine communiquée au Congrès de Washington, en mars 1871.

mollesse de l'Angleterre. « Jusqu'à présent, disait M. de Chaudordy, dans une dépêche à notre ministre à Vienne, à la date du 2 octobre 1870, l'Angleterre était, dans les affaires générales, le guide de la plupart des puissances, le centre de leurs délibérations. En se désintéressant, comme elle le fait aujourd'hui, dans une question d'où dépendent l'existence de tant d'États et l'organisation future du continent, elle rompt le faisceau des conseils de l'Europe, déconcerte ceux qui étaient habitués à recevoir d'elle l'impulsion et paralyse même des initiatives qui eussent pu se produire à côté d'elle. Nous sommes les premiers à souffrir de cette perturbation, et nous croyons pouvoir dire que notre persévérante fidélité à nous concerter en toute circonstance avec le gouvernement britannique nous mettait en droit de compter sur des procédés un peu moins réservés de sa part. Mais c'est surtout à l'Angleterre elle-même que les conséquences de cette politique seront funestes. L'opinion publique ne s'y trompe pas, ainsi qu'on en peut juger par les manifestations qui viennent de se produire dans un grand nombre de villes de l'autre côté du détroit. On sent que l'inertie montrée par les ministres anglais en Occident est l'indice de celle qu'ils montreraient en Orient, s'il y survenait des complications susceptibles de porter atteinte à des intérêts considérés jusqu'ici comme essentiels, par la nation britannique; l'abandon par l'Angleterre de son ancienne politique, crée une situation dont les puissances intéressées ne tarderont pas à se prévaloir. Ces impressions ne pouvaient manquer de se manifester aussi en Orient. Elles nous ont déjà été signalées... »

Rien de plus politique, rien de plus concordant avec les faits que ces appréciations. Le cabinet de Londres persista cependant à ne pas y voir un motif suffisant pour dessiner d'une façon moins timide son attitude dans le conflit franco-allemand. Pendant ce temps, les événements marchaient et les impatiences de la Russie à l'égard du traité de 1856 s'accusaient chaque jour davantage. Nous avons exposé plus haut que l'intervention de cette puissance dans les négociations d'armistice de la fin d'octobre était due presque exclusivement à ses préoccupations du côté de la mer Noire. La vérité est qu'au moment où ces négociations s'ouvrirent, c'est-à-dire le 1er novembre, les résolutions de la Russie, mûrement arrêtées, venaient d'être libellées dans une communication adressée, à la date de la veille, 31 octobre, aux cours signataires du traité de Paris. La Russie avait l'espoir que la mission de M. Thiers à Versailles aboutirait et que l'affaire de la révision partielle du traité de 1856 pourrait être mêlée utilement à la détermination ultérieure des conditions de la paix entre la France et la Prusse. Ce calcul ayant échoué par suite de circonstances déjà connues du lecteur, le cabinet de Saint-Pétersbourg en conçut un vif désappointement. Voyant la guerre recommencer et les belligérants s'engager dans des opérations militaires d'une durée difficile à calculer, craignant en même temps de laisser échapper une occasion qu'elle s'était plu à préparer avec beaucoup d'habileté et de décision, la Russie surmonta toutes ses hésitations et, le 9 novembre, ses représentants à Londres, à Vienne et à Florence firent aux gouvernements d'Angleterre, d'Autriche et d'Italie une communi-

cation identique, portant que l'empereur Alexandre ne se considérait plus comme lié aux obligations restrictives de ses droits de souveraineté dans la mer Noire.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'à Londres principalement, l'émotion fut vive à la nouvelle de cette grave communication. Lord Granville se borna à la recevoir des mains de l'ambassadeur russe, en lui disant qu'il ne pouvait y faire aucune réponse avant d'avoir consulté ses collègues. Un conseil de cabinet eut lieu en effet dans la journée du 9, et, dès le 10 novembre, la réponse du ministère britannique à la déclaration russe partait pour Saint-Pétersbourg, consignée dans une dépêche à l'ambassadeur de la reine auprès du Czar. Cette dépêche, dont sir A. Buchanan devait laisser copie entre les mains du prince Gortschakoff, faisait ressortir avec une clarté et une vivacité significatives tout ce qu'il y avait d'anormal et de dangereux dans la conduite de l'empereur Alexandre, et se terminait par ces mots : « J'ai à peine besoin de vous dire que le Gouvernement de S. M. a reçu cette communication avec un profond regret, parce qu'elle ouvre une discussion susceptible de rompre l'entente qu'il s'est ardemment efforcé de maintenir avec l'empire russe, et, pour les raisons mentionnées plus haut, il est impossible au Gouvernement de S. M. de donner pour sa part aucune sanction à la marche annoncée par le prince Gortschakoff. »

La presse de Londres fut unanime à approuver ce langage et à dire que si la Russie persistait dans une procédure destructive à ce point de tous ses engagements internationaux, le devoir de l'Angleterre était pénible, mais évident. La question semblait donc en-

gagée dans des termes tels que le maintien de la paix restait subordonné exclusivement au retrait par la Russie de sa propre déclaration (1).

L'éventualité de ces complications n'était pas faite, on le comprendra, pour effrayer outre mesure le gouvernement français. Il affecta donc une grande réserve en présence des embarras, dans lesquels l'Angleterre venait d'être jetée, attendant pour se prononcer sur la question soulevée par l'initiative russe, d'avoir reçu lui-même communication de la dénonciation de l'acte de 1856. Il était à remarquer, cependant, que depuis huit jours déjà, cette dénonciation avait été portée

(1) Il n'entre pas dans le cadre de cette Histoire de raconter au long les péripéties à la suite desquelles les Puissances signataires du traité de 1856 crurent devoir se prêter à sa révision. Mais nous devons dire que l'impression de l'Angleterre, en présence de l'initiative russe, fut partagée par les autres cabinets. La réponse de M. de Beust, datée du 14 novembre, se terminait par ces mots : « Le Gouvernement de S. M. I. et R. A. n'a pu apprendre qu'avec un pénible regret la détermination que nous annonce la dépêche du prince Gortschakoff, et par laquelle le Gouvernement impérial de Russie assume sur lui une grave responsabilité. Il lui est impossible de ne pas en témoigner sa profonde surprise et de ne pas appeler la sérieuse attention du Cabinet impérial sur les conséquences d'un procédé qui, non-seulement porte atteinte à un acte international signé par toutes les grandes Puissances, mais qui se produit encore au milieu de circonstances, où, plus que jamais, l'Europe a besoin des garanties qu'offre à son repos et à son avenir la foi des traités. » — L'Italie, sous une forme moins vive, se prononçait d'une façon aussi catégorique : « Une simple lecture des articles VII et XIV du traité du 30 mars 1856, écrivait M. Visconti-Venosta au ministre du roi Victor-Emmanuel, à Saint-Pétersbourg, le 24 novembre 1870, suffit pour démontrer que l'Italie ne saurait, sans le consentement des autres parties intéressées, s'arroger le droit de relever la Russie des engagements qu'elle a contractés en 1856 avec toutes les Puissances dont il s'agit. Nous regrettons donc sincèrement de ne pas pouvoir entrer dans l'ordre d'idées que S. E. le prince Gortschakoff s'est attaché à développer. »

officiellement à la connaissance de toutes les Cours signataires du traité de Paris, sans que le Chargé d'affaires de Russie à Tours se fût acquitté d'une communication analogue auprès de la Délégation du Gouvernement de la Défense nationale. Enfin, le 17 novembre, M. Okouneff se présenta chez M. de Chaudordy avec deux dépêches : l'une, dont il lui remit copie et qui contenait la dénonciation du traité, la seconde, dont il ne fit que donner lecture, et qui indiquait les idées et les principes dans lesquels le prince Gortschakoff se plairait à voir la France entrer, pour apprécier l'initiative de la Russie. « Bien que le Gouvernement qui est à la tête des affaires en France, était-il dit dans cette seconde dépêche, considère le soin de la défense nationale comme devant l'occuper exclusivement, le Cabinet impérial, vu la haute position que la France occupe en Europe, ne croit pas devoir différer plus longtemps de communiquer à ce gouvernement les modications à apporter à un traité dont la France a été l'une des puissances signataires... La guerre de 1854 et le traité de 1856, ajoutait le prince Gortschakoff, ont signalé les premiers pas d'une politique d'intervention qui n'a pas tardé à bouleverser toute l'Europe, et qui a eu les conséquences les plus désastreuses. Quel que soit le gouvernement qui pourra plus tard être établi en France, il devra considérer comme un devoir de guérir les maux causés par un système politique si pernicieux. »

Le Délégué du Ministre des Affaires étrangères prit acte de ces déclarations avec la pensée d'en tirer profit pour une démarche efficace de la Russie en faveur de

l'armistice avec ravitaillement, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Évidemment le cabinet de Saint-Pétersbourg attachait du prix à ce que la France ne répondît pas à sa déclaration sur un ton aussi aigre que celui de l'Angleterre et de l'Autriche, et il s'efforçait de persuader à la Délégation de Tours de ne pas persévérer dans la défense d'un traité qui avait bien plus servi les calculs de l'empereur Napoléon que les véritables intérêts de la France. Malgré le cours des événements, cette doctrine était difficile à admettre; aussi M. le comte de Chaudordy faisait-il observer avec raison que l'expédition de Crimée rappelait une des plus belles pages de notre histoire politique et militaire, et qu'il ne pouvait convenir au pays d'en voir effacer le souvenir si glorieux pour nos armes. M. Okouneff était entré alors dans de nouveaux développements au sujet des intérêts identiques entre la Russie et la France, et comme on lui disait que les circonstanees présentes fourniraient au cabinet de Saint-Pétersbourg, une occasion unique de faire passer cette thèse du domaine des idées spéculatives dans celui des combinaisons pratiques, le diplomate russe s'était contenté de répondre qu'en politique le présent n'était pas tout, qu'il fallait compter avec l'avenir et que c'est par là seulement qu'on arrivait à des alliances solides et durables. Néanmoins, le Gouvernement de la Défense nationale se considérait comme tenu de répondre à la double communication du prince Gortschakoff, et pour lui ôter la tentation de le faire dans les termes que l'Angleterre et l'Autriche pouvaient suggérer, M. Okouneff donnait à la Délégation le conseil de ne pas se presser. Celle-ci éprouverait sans doute

le besoin de consulter Paris, et alors la Russie s'entremettrait afin de lui faire obtenir du quartier général prussien les sauf-conduits nécessaires pour permettre à un envoyé du Gouvernement de Tours de se rendre dans la capitale.

Dans cette mesure, la Délégation de Tours décida qu'avant d'exprimer son sentiment sur la dénonciation du traité de 1856, elle attendrait le résultat des démarches engagées au quartier général prussien, en faveur de l'armistice avec ravitaillement proportionné. Sur le fond de la question, elle inclinait à penser que les Puissances intéressées devaient examiner de concert la déclaration russe, et communiquer ensuite au Gouvernement français, absorbé par les préoccupations de la défense, l'impression qu'elles en auraient ressentie, et qui serait vraisemblablement partagée par ce dernier.

Mais, pendant cet intervalle, un revirement considérable s'était opéré dans l'esprit du Cabinet anglais, qui, effrayé par l'idée de se laisser entraîner dans des complications redoutables, cherchait avant tout, une combinaison susceptible de résoudre pacifiquement les questions pendantes entre la Russie et les Puissances signataires du traité de 1856. Dès le 11 novembre, c'est-à-dire dès le lendemain du jour où était partie pour Saint-Pétersbourg sa réponse à la déclaration russe, lord Granville accréditait au quartier général allemand à Versailles un envoyé extraordinaire, M. Odo Russell, avec la mission formelle de communiquer à M. de Bismarck la correspondance diplomatique du cabinet de Londres, relative à la dénonciation du traité de Paris et de s'en-

quérir des véritables dispositions du Chancelier allemand à l'égard de l'initiative du prince Gortschakoff. Avec la plupart des gouvernements européens, l'Angleterre paraissait convaincue que cette dénonciation brusque et implacable était le résultat d'un accord antérieur entre la Russie et la Prusse, et comme le signe manifeste et authentique de leur alliance intime. Toutefois, on ajoute que, dans le cas où il aurait recueilli de M. de Bismarck des déclarations propres à confirmer le cabinet de Londres dans cette impression, M. Odo Russell avait l'ordre de faire comprendre au quartier général allemand que le Gouvernement de la reine ne reculerait pas devant une guerre qui lui serait imposée ainsi à la fois par le soin de sa dignité et celui de ses intérêts.

M. Odo Russell, dont les sentiments, on peut le dire sans blesser aucune convenance, n'étaient rien moins que favorables à de pareilles complications, et en général à tout ce qui pouvait aider la France, partit immédiatement de Londres pour se rendre à Versailles, où il arriva vers le 20 novembre. Après une première entrevue avec M. de Bismarck, il informa lord Granville, dans un télégramme daté du 21, que, non-seulement la dénonciation du traité de 1856 n'était pas un acte concerté entre la Russie et la Prusse, mais que celle-ci avait été fort désagréablement surprise par une démarche qu'elle ne jugeait ni mûre, ni opportune. Aussi le Chancelier se déclarait-il résolu à ne rien négliger pour en atténuer les conséquences. Son jeu consistait évidemment à calmer l'Angleterre, dont l'humeur n'était pas, à beaucoup près, intraitable, et à favoriser la Russie. Dans un second télégramme, daté du 22 novembre, M. Odo Russell man-

dait que M. de Bismarck venait de lui proposer la réunion d'une conférence à Saint-Pétersbourg pour résoudre les questions soulevées par le Gouvernement impérial, et ne s'opposait pas à ce que la France, par l'intermédiaire de l'Angleterre, fût invitée à y envoyer un représentant. Toutefois, d'après ce qu'ajoutait M. Odo Russell le Gouvernement prussien inclinait visiblement vers une révision du traité de 1856 dans un sens conforme aux vues de la Russie (1).

Presque en même temps, lord Granville prenait connaissance d'une dépêche du prince Gortschakoff en réponses aux observations que le Cabinet anglais avait présentées contre la dénonciation du traité de 1856. Le Chancelier russe affirmait de nouveau l'impossibilité pour l'empereur Alexandre de rester lié plus longtemps par une obligation contre laquelle le sentiment national en Russie était unanime à protester, mais il se défendait d'avoir voulu menacer la paix par cette déclaration, aussi bien que d'avoir eu la pensée d'annuler l'œuvre intégrale du traité de 1856, en dénonçant une stipulation de ce traité. La Russie, ajoutait le prince Gortschakoff, « maintient entièrement son adhésion aux principes généraux du traité de 1856, » et elle est prête « à s'entendre avec les Puissances signataires de cette transaction, soit pour en confirmer les stipulations, soit pour les renouveler, soit pour y substituer tout autre

(1) His Excellency is not indisposed to a revision of the Treaty in a sense favourable to the views of Russia. — Le comte Granville à M. Odo Russell, 25 novembre 1870. V. Correspondence respecting the Treaty of March 30, 1856, p. 26.

arrangement équitable qui serait jugé propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen » (1).

Ces déclarations achevaient de rassurer l'Angleterre sur les conséquences de sa première démarche diplomatique et de lui fournir un terrain pour se dérober à la guerre. Lord Granville s'empressa d'accepter le principe de la Conférence proposée par la Prusse, sous la réserve, toutefois, que cette acceptation ne préjugerait en rien les décisions éventuelles des Puissances intéressées, au sujet de la question soulevée par la Russie. Le chef du Foreign-Office ajoutait cependant, que le choix de Saint-Pétersbourg, comme siége de la future Conférence, présentait de graves inconvénients, ainsi que celui de Constantinople pour les mêmes raisons : la guerre continuant entre la France et la Prusse, il n'y avait pas lieu davantage de choisir Paris ou Berlin; restaient donc Florence, Vienne et Londres; et dans le cas où il paraîtrait préférable de se réunir sur un territoire appartenant à l'un ou à l'autre des États non signataires du traité, l'Angleterre suggérait indifféremment La Haye, Bruxelles et Berne.

Arrivées à ce point, les choses marchèrent très-vite. Dès le 27, M. Odo Russell informait le cabinet de Londres que M. de Bismarck agréait toutes ses conditions au sujet de la Conférence, qui se réunirait à Londres, pendant que l'ambassadeur de la Confédération de l'Allemagne du Nord était chargé de son côté de réclamer du gouvernement britannique son adhésion officielle à la proposition de désigner des plénipotentiaires pour cette

(1) Le prince Gortschakoff au baron Brunnow, 8/20 novembre 1870.

Conférence. Pareille communication parvenait le même jour aux autres gouvernements signataires du traité de 1856, moins la France, dont l'invitation devait être faite par l'Angleterre.

Lord Granville ne perdit pas un instant pour régler ce dernier point. L'ambassadeur d'Angleterre à Tours vint donc faire, le 28 novembre, dans la matinée, au Délégué du Ministre des Affaires étrangères, la proposition d'envoyer un plénipotentiaire à la Conférence, arrêtée en principe depuis quelques heures à peine. M. de Chaudordy ajourna, jusqu'au lendemain 29, sa réponse à l'invitation qui lui était transmise, pour se donner le temps de prendre les ordres de la Délégation. Mais, dans l'intervalle, des télégrammes en réponse à des demandes qu'il avait adressées, et provenant de diverses capitales, avaient informé le Délégué des Affaires étrangères que la proposition de la Conférence était d'origine prussienne, qu'elle avait été communiquée aux autres Cours de la part de M. de Bismarck (1), et que c'était seulement par suite de l'état de guerre existant entre l'Allemagne et la France que l'Angleterre avait été chargée d'y inviter le Gouvernement de la Défense nationale.

(1) Le comte de Bernstorff au comte de Granville. — Prussia-House, 27 novembre 1870.

« M. le comte, par suite des pourparlers avec M. Odo Russell, M. le comte de Bismarck a été autorisé par S. M. le Roi à me charger de soumettre au gouvernement de S. M. britannique la proposition de se déclarer prêt à désigner des Plénipotentiaires pour se réunir en conférence à Londres, avec les représentants des puissances signataires du traité de paix de Paris, du 30 mars 1856, afin de prendre en considération les questions qui se rattachent aux ouvertures faites par le cabinet de Saint-Pétersbourg, etc. »

BERNSTORFF.

Cette circonstance changeait évidemment le caractère de l'invitation anglaise. Autant la Délégation pouvait être disposée à participer à une Conférence sortie réellement de l'initiative de l'Angleterre ou de toute autre Puissance neutre, autant elle se trouvait empêchée de répondre d'une manière aussi favorable à une proposition émanant de la Prusse. Lord Lyons, témoin de ces premiers scrupules, n'hésita pas à reconnaître ce qu'ils avaient de fondé; il lui fut dit, toutefois, que le Gouvernement de Tours examinerait ces difficultés dans le plus sincère esprit de conciliation.

Dans la journée du 29, les membres de la Délégation se réunirent pour délibérer sur la proposition anglaise. Il fut convenu alors qu'elle serait soumise au Gouvernement de Paris, qui aurait mieux qualité pour trancher la question.

En faisant part de cette décision à l'ambassadeur d'Angleterre, M. de Chaudordy ne manqua pas de lui expliquer longuement toutes les raisons qui avaient dû peser dans une pareille circonstance sur l'esprit de la Délégation.

En présence d'un ennemi aussi implacable et aussi habile que la Prusse, la prudence était un devoir, surtout lorsqu'il s'agissait d'entrer dans une combinaison qui partait du quartier général de Versailles. N'y avait-il pas lieu aussi de s'étonner que l'Europe laissât prendre si hautement à la Prusse le rôle principal dans une question à laquelle cette puissance était pour ainsi dire restée étrangère jusque-là, puisqu'au moment où le cabinet de Berlin avait été admis à apposer sa signature au bas du traité de 1856, ses stipulations es-

sentielles se trouvaient déjà arrêtées. En tenant compte de ce rapprochement, n'était-on pas amené à se demander si la Prusse n'aspirait pas à jouer un rôle prépondérant dans la future Conférence, et à se faire de cette réunion un nouveau théâtre pour accentuer sa supériorité vis-à-vis de la France vaincue sur les champs de bataille. « On se tromperait, écrivait à ce propos M. de Chaudordy à notre Chargé d'affaires à Londres, le 30 novembre 1870, si on voulait voir dans l'expression de notre pensée une vaine apparence de susceptibilité. Il y a des moments cruels où la susceptibilité n'est plus que le point d'honneur, et malgré nos désastres, nous devons à la France de le conserver intact (1). »

Comme on le pense bien, le Gouvernement anglais s'appliqua avec insistance à atténuer les préventions manifestées par la Délégation de Tours à l'égard de la Conférence projetée. Lord Lyons s'efforça de démontrer que le cabinet de Londres avait agi, dans cette affaire, avec la plus parfaite loyauté et le plus sincère désir de donner à la France un témoignage de ses sympathies et de sa considération. Lord Granville avait, de son côté, fait connaître dans les termes les plus explicites, à M. Tissot, le prix qu'il attachait à l'adhésion du Gouvernement de Tours. Dans ces conditions, et par égard pour l'insistance d'une Cour amie, la Délégation décida, le 2 décembre suivant, qu'elle ne se contenterait pas d'envoyer à Paris la proposition anglaise, mais qu'elle l'appuierait.

(1) Voir aux pièces justificatives du chapitre VII.

Il eût été d'un grand intérêt que le Gouvernement de Paris se prononçât sans retard sur la demande qui allait lui être adressée par la Délégation de Tours. Malheureusement, les communications entre la province et la capitale, pour lesquelles on ne pouvait employer que les pigeons, étaient rendues fort difficiles à cette époque par la rigueur de la température. Les ballons eux-mêmes, bien qu'ils fournissent un moyen de communication beaucoup moins aléatoire entre Paris et la province, ne fonctionnaient alors qu'avec une irrégularité désespérante, qui tenait sans doute à l'absence de vents favorables. Ainsi, le 28 novembre, arrivèrent à Tours des dépêches de Paris, datées du milieu du mois, et celles qui les avaient précédées immédiatement, parvenues le 1er novembre, remontaient au 25 octobre. La Délégation était donc restée vingt-huit jours, dans le courant de novembre, sans recevoir de nouvelles de la capitale.

A ces empêchements matériels et insurmontables s'ajouta encore, dans la question qui nous occupe, l'indécision du Gouvernement de la Défense nationale qui, en présence d'un incident dont il comprenait mal la portée et dont l'aspect général lui échappait, ne sut pas voir immédiatement le parti que la France, vaincue et à la veille d'être mutilée, pouvait tirer d'une Conférence européenne. Sans doute, M. Jules Favre était, par un côté, dans le véritable sentiment de la situation, lorsqu'il signalait l'impossibilité pour un plénipotentiaire français d'aller s'asseoir autour d'un tapis vert, à Londres, afin de discuter sur la neutralisation de la mer Noire, alors que les Prussiens bombardaient nos villes, les rançonnaient impitoyablement et exigeaient de nous, avec une in-

demnité énorme, la cession de deux provinces. Mais, tel est du moins notre humble sentiment, l'intérêt de la France réclamait dans de pareilles conjonctures qu'on acceptât immédiatement la proposition anglaise, et qu'on se fiât d'avantage au courant de la nature des choses pour forcer les Puissances à intervenir dans la détermination des conditions de paix.

La Délégation de Tours était mieux à même que le Gouvernement de Paris de s'inspirer de ces Cécessités, et elle ne négligea rien pour accélérer la réponse de ce dernier à l'invitation du cabinet de Londres. Par une cruelle coïncidence, cette fois encore il fallut attendre des temps moins froids pour lâcher les pigeons, et ce ne fut qu'à partir du 10 décembre qu'ils purent emporter vers Paris les dépêches relatives à la Conférence. Fidèle à ses instructions et mieux encore à la doctrine du bon sens, M. de Chaudordy avait mis à profit ce temps afin de disposer les Puissances en faveur d'une extension éventuelle du programme assigné aux prochaines délibérations de Londres. Il insistait, surtout auprès de l'Angleterre, pour démontrer l'inconvenance qu'il y aurait à imposer au plénipotentiaire français une réserve absolue sur des questions bien autrement actuelles et brûlantes aux yeux du sentiment national, que la révision du traité de 1856. L'Angleterre admettait qu'il serait bien difficile de se circonscrire dans ces questions, mais elle refusait de prononcer une parole qui pût ressembler à un engagement quelconque de laisser le plénipotentiaire français aborder d'autres affaires et de le soutenir dans cette voie. Quant à l'Autriche et à l'Italie, elles tenaient un langage un peu

plus explicite, mais elles donnaient au Gouvernement du 4 septembre le conseil de ne pas poser de conditions préalables dans ce sens, sous peine de faire échouer des délibérations sur lesquelles il comptait.

M. de Chaudordy se préoccupait également du choix d'un plénipotentiaire, dans la prévision que le Gouvernement de Paris accepterait la proposition anglaise. Il professait avec beaucoup de justesse qu'il fallait confier cette mission à un personnage, dans le sens complet du mot. En effet, le Gouvernement du 4 septembre, non reconnu par l'Europe, n'était pas dans les conditions voulues pour déléguer à un agent ordinaire les pouvoirs irréguliers dont il était investi. C'était au plus considérable de ses membres à venir lui-même prendre place à la Conférence, à y tenir un langage, à y faire des déclarations susceptibles d'engager véritablement ses collègues. En réalité, si la paix n'était pas possible sur les bases de la célèbre formule : *Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses*, il n'appartenait qu'à celui qui avait écrit cette phrase de l'effacer avec une autorité suffisante.

Poursuivant son but par tous les moyens que lui fournissaient ses conversations journalières avec les ambassadeurs, M. de Chaudordy avait amené, vers la même époque, le comte de Beust à suggérer à Londres l'opportunité d'une démarche collective de l'Autriche, de l'Angleterre et de l'Italie en faveur d'un armistice, comme un préliminaire utile de la Conférence. Mais lord Granville avait décliné une fois de plus cette ouverture, et s'était refusé, en outre, à envoyer aucune instruction dans ce sens à M. Odo Russell, à Versailles. A

ce moment, la réponse du Gouvernement de Paris à l'invitation anglaise n'était pas encore parvenue à Tours, mais M. de Chaudordy offrait de prendre l'engagement qu'elle serait favorable, si le Cabinet anglais voulait se charger d'obtenir un armistice avec un ravitaillement proportionnel, afin de faciliter la convocation d'une Assemblée nationale, ou donner à la Délégation l'assurance que les questions pendantes entre la France et la Prusse pourraient être déférées au tribunal européen qui allait se réunir à Londres (1).

Ce fut au milieu de ces pourparlers qu'arriva, le 19 décembre, à Bordeaux, la dépêche de Paris, si impatiemment attendue. Le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville avait délibéré sur la proposition anglaise, et il avait décidé que, par égard pour l'opinion exprimée par l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, il se ferait représenter à la Conférence. Mais le choix du plénipotentiaire n'était pas arrêté, et la dépêche de M. Jules Favre se bornait à dire que, s'il était pris parmi les membres du Gouvernement de Paris, celui-ci réclamerait aux neutres les sauf-conduits nécessaires pour sa sortie de la capitale.

La Délégation de Bordeaux s'empressa de communiquer cette nouvelle aux gouvernements intéressés, en exprimant l'espoir qu'il serait tenu compte ultérieurement à la France d'une détermination qu'avaient dû rendre fort incertaine ses douloureuses préoccupations. M. de Chaudordy informait en même temps les Puissances neutres qu'il entrait dans sa pensée de recourir

(1) Correspondence respecting the Treaty of March 30, 1856. — Lord Lyons au comte de Granville, Bordeaux, 15 décembre.

à leur obligeante intervention pour faciliter au représentant de la France, lorsque le moment serait venu, le voyage de Paris à Londres, à travers les lignes prussiennes.

Ici se termine la première partie d'une importante négociation qui aurait pu, comme nous l'exposerons plus tard, tourner à l'avantage du pays, si le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville avait su y entrer avec plus de résolution et de confiance. Mais la fatalité a voulu qu'au moment où s'engageait cette négociation et jusqu'à la date où nous venons de la conduire, la difficulté de communiquer entre Paris et la province fût devenue presque insurmontable et en tout cas plus aléatoire qu'à aucune autre époque. Nouvelle preuve de la faute qu'avait commise le Gouvernement du 4 septembre de s'enfermer dans une ville assiégée. Plus tard, ce furent d'autres circonstances qui l'empêchèrent de profiter de la diversion qu'une péripétie imprévue lui offrait : alors Paris était bombardé, et M. Jules Favre, que tant d'intérêts de premier ordre appelaient à Londres, hésita, pour obéir à des motifs de convenance qu'il faut d'ailleurs respecter, à sortir à temps de la capitale. C'est ainsi qu'avec les intentions les plus patriotiques, on a laissé échapper toutes les occasions de faire une paix moins onéreuse, que celle que la faim à Paris et l'invasion de la moitié de la France rendirent nécessaire six semaines après. Tant il est vrai qu'en politique, les qualités maîtresses sont le sang-froid et la décision, qu'il ne faut pas confondre avec la ténacité inerte dans les situations perdues!

CHAPITRE HUITIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

Les conséquences politiques des victoires de la Prusse s'accentuent en Europe. — M. de Bismarck songe de bonne heure à en profiter pour accélérer l'achèvement de l'unité allemande. — Proposition de la Bavière dans ce sens, au mois de septembre. — Les négociations sont transférées de Munich à Versailles, à la fin d'octobre. — Signature des traités d'unification dans la dernière quinzaine de novembre. — Convocation du Parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Berlin. — Le roi de Bavière propose au roi de Prusse de prendre le titre d'Empereur d'Allemagne. — Députation des corps d'état prussiens et allemands à Versailles. — Le 18 janvier 1871, le roi Guillaume prend le titre d'Empereur dans la Salle des Glaces du Château de Versailles. — La politique de la Délégation de Tours à l'égard du Saint-Père. — Les consuls pontificaux en Orient. — Le Pape demande à se retirer en Corse. — Affaire du Luxembourg. — Question du Chablais et du Faucigny. — L'agitation séparatiste en Savoie. — Négociations entre la France et la Suisse. — Obstacles créés à la France en Orient.

Le public français est beaucoup trop porté à croire que la funeste guerre de 1870-71 se résout uniquement pour notre infortuné pays dans la perte de deux provinces et de cinq milliards d'indemnité. La vérité est que le prestige moral de l'Allemagne s'est encore accru de la ruine du nôtre, et que plusieurs puissances sur l'amitié ou tout du moins sur les bons procédés des-

quelles nous avions le droit de compter, ont mis à profit nos malheurs, les unes, afin de s'affranchir d'obligations formelles contractées antérieurement envers nous, les autres, afin de poser les principes de revendications irrégulières qui ont pu aboutir plus ou moins depuis, mais qu'au temps de notre prospérité nous n'aurions certainement pas laissé se produire sans obstacle. A la date des événements que nous venons de raconter, c'est-à-dire vers le milieu du mois de décembre 1870, l'Europe familiarisée avec nos désastres et les considérant comme irrévocables, présente le spectacle d'une vaste mêlée d'intérêts et de cupidités qui se donnent libre carrière, parce qu'ils ne sont plus contenus par aucune force supérieure, et trois ou quatre gouvernements de diverse importance, mis à couvert par l'exemple de la Prusse, s'empressent à qui mieux mieux de tirer parti des complications dont nous supportons le poids, pour déchirer les traités qui les gênent. Pendant que Paris est investi et que les armées de la Loire reculent, l'Italie s'empare de Rome, l'unité allemande et l'empire germanique sont proclamés à Versailles, la Russie dénonce l'acte de 1856, la Turquie organise une expédition clandestine contre Tunis, les populations de Nice et de la Savoie sont travaillées par des intrigues séparatistes, et le Luxembourg est menacé d'une annexion violente. Tout conspire contre la malheureuse France, et c'est à se demander si, à aucune époque de son histoire, même au temps de la guerre de Cent ans, où elle fut réduite un moment au territoire de Bourges, elle a traversé une crise plus épouvantable, elle a été aussi près de périr. L'histoire que nous avons entreprise ne serait

donc pas complète, si nous ne disions pas un mot de ces événements qui sont comme l'annexe et le complément de nos défaites militaires.

Le premier fait qui frappe les yeux, à la fin de l'année 1870, lorsqu'on sort du récit des négociations relatives à un armistice ou à une intervention des Puissances neutres, c'est l'accomplissement de l'unité allemande, c'est la restauration de l'empire d'Allemagne. Par une cruelle ironie de la fortune, les traités sur lesquels repose aujourd'hui cette unité ont été élaborés et signés à Versailles, et c'est dans une des salles de ce Palais, où sont réunis tous les souvenirs de la gloire française, qu'il a été donné au roi Guillaume de poser sur sa tête la couronne de Charlemagne!

De bonne heure, il était entré dans les plans de M. de Bismarck de donner pour sanction aux victoires allemandes, l'établissement de rapports plus intimes entre les deux parties de l'Allemagne et d'effacer les distinctions que le traité de Prague avait inscrites entre le nord et le sud. Presque au lendemain de la capitulation de Sedan, l'opinion publique de l'autre côté du Rhin s'empara de cette idée, qui grandit et s'imposa bientôt au fur et à mesure que les opérations militaires autour de Paris et vers le centre de la France prirent de plus larges proportions. Des quatre États formant depuis 1866 ce qu'on était convenu d'appeler l'Allemagne du Sud, un seul pouvait faire obstacle aux calculs du Chancelier sur ce point, c'était la Bavière. Mais le gouvernement du roi Louis, enivré par la part glorieuse que son armée avait prise aux premières batailles sur le Rhin, n'avait pas cru devoir attendre les ouvertures de M. de Bismarck,

il les avait devancées en déclarant dès le mois de septembre au président de la Confédération de l'Allemagne du Nord, que le moment était venu de substituer le lien constitutionnel à l'alliance internationale pour définir les rapports entre les pays séparés par le cours du Mein.

Cette initiative produisit, comme on le pense bien, une vive impression de joie au quartier général prussien et M. Delbrück fut invité à se rendre immédiatement à Munich. L'attitude de la Bavière était très-propre, en effet, à convaincre les plus incrédules que le mouvement national qui avait trouvé, dans les arrangements de 1866 et de 1867, une première satisfaction répondait à un réel entraînement des esprits, et que la politique qui avait pu compter sur les divisions de l'Allemagne pendant la guerre, s'était trompée dans ses appréciations. Il faut dire aussi qu'en prenant les devants, le cabinet de Munich avait l'espoir de dicter plutôt que de subir les conditions de son entrée dans la Confédération allemande, surtout en un moment où l'armée bavaroise prêtait à l'armée prussienne un concours si soutenu sur le champ de bataille. Enfin, il n'est pas hors de propos de faire observer d'une façon plus générale que les souverains de l'Allemagne du Sud, eu égard au rôle effacé auquel les avaient condamnés ou leur insuffisance militaire, ou l'impossibilité de concilier leur propre souveraineté avec les exigences de l'unité de commandement, se trouvaient dans une situation fausse vis-à-vis de l'opinion publique, qui n'échappait pas toujours à la tentation de comparer leur conduite à celle du vieux roi Guillaume et des Princes de sa famille, qui, eux, ne se contentaient pas d'être présents aux armées, mais qui y payaient de leur personne

dans presque toutes les actions importantes. L'intérêt des souverains de Bade, de Wurtemberg et de Bavière, était donc grand de ménager la Prusse, et d'écarter par leur empressement à répondre à ses désirs, tous les dangers qu'eût nécessairement entraînés pour eux une conduite opposée.

Pour en revenir à la Bavière, ses ouvertures peuvent être considérées comme le point de départ des négociations qui, dès la fin d'octobre, avaient été transportées de Berlin à Versailles, et qui étaient alors en pleine activité avec les quatre États de l'Allemagne du Sud. Cependant, vers cette époque, le cabinet de Munich eut un moment de réelle hésitation. La continuation de la guerre pesait d'un poids très-lourd sur les finances et sur la population valide de la Bavière. D'ailleurs, celle-ci n'était pas entrée sans quelque répugnance, au mois de juillet, dans la politique au bout de laquelle elle voyait surgir une lutte formidable entre la France et la Prusse. Jusqu'au dernier moment, elle avait recommandé à Berlin des concessions, même sur la fameuse question des garanties réclamées par le gouvernement de l'empereur Napoléon. Puis, après Sedan, elle avait commencé à souhaiter la paix avec ardeur, et à ce moment, pour la décider à de nouveaux efforts, il n'avait fallu rien moins que la perspective de certaines rectifications de frontière du côté du Palatinat.

Le cabinet de Munich avait donc pris l'initiative des pourparlers de septembre avec des illusions bien caractérisées tout à la fois sur la durée de la guerre, sur les avantages qu'il était appelé à en tirer et sur les conditions qu'il ferait agréer à la Prusse pour l'établissement

de son lien constitutionnel avec le Nordbund. Mais, à partir du commencement d'octobre, ces illusions n'étaient plus guères justifiées. Les opérations militaires venaient d'entrer dans une nouvelle phase qui semblait reculer la conclusion de la paix ; les cessions territoriales exigées de la France étaient calculées, d'après les doctrines qui prévalaient au quartier général, pour assurer la protection de la collectivité allemande et non point pour satisfaire des ambitions particularistes; enfin les prétentions de la Bavière à une situation à part dans la confédération n'étaient accueillies qu'avec une extrême réserve.

Le désappointement était donc vif à Munich à la suite de tous ces faits, et il n'est pas douteux que le Gouvernement bavarois n'ait eu un instant la pensée sinon de se détacher de la Prusse, au moins d'opposer une résistance vigoureuse à l'absorption dont il se sentait menacé. Ces divers symptômes n'avaient pas échappé au Délégué des Affaires étrangères, et si la puissance qui était la plus directement intéressée alors à précipiter la défection de la Bavière eût agi avec plus de vigueur, on n'eût pas manqué de créer au cabinet de Berlin des embarras décisifs. Dans tous les cas, il fut fait tout ce qui était possible pour prolonger les incertitudes du cabinet de Munich jusqu'aux négociations d'armistice du 1er novembre, dans l'espoir qu'elles contribueraient à amener le Chancelier allemand à des concessions importantes sur ce point.

Mais M. de Bismarck avait manœuvré avec son habileté accoutumée pour parer ce coup dangereux. Dans l'intervalle il avait pris prétexte des démarches du comte

Bray, pour entrer en pourparlers directs avec les autres États de l'Allemagne du Sud, Bade, le Wurtemberg et Darmstadt, sur lesquels son action rencontrait moins d'obstacle, et il avait fait venir à Versailles les principaux ministres de ces trois Cours, pensant avec raison que la Bavière se trouverait fort empêchée de persister dans ses exigences, le jour où il n'y aurait plus qu'elle en dehors d'un lien fédéral dont elle avait reconnu spontanément la nécessité. Aussi lorsqu'à la fin d'octobre les négociations s'ouvrirent à Versailles sur ces questions, avec la participation du cabinet de Munich, celui-ci fut-il obligé de constater que le Wurtemberg, Bade et le Darmstadt étaient déjà prêts à signer leur entrée dans la confédération de l'Allemagne du Nord et allaient le jeter, par leurs complaisances prématurées, dans un isolement insoutenable. Dès le 15 novembre, les traités avec ces trois États étaient confectionnés; la manœuvre de M. de Bismarck avait donc complètement réussi (1). Dès lors l'opposition de la Bavière venait de perdre son principal point d'appui. Ses plénipotentiaires le comprirent bien, et résignés désormais à se contenter d'un minimum de concessions qui ne pouvaient guères leur être refusées, ils signèrent à leur tour l'entrée de la Bavière dans la Confédération de l'Allemagne du Nord, le 23 du même mois, à dix heures du soir.

Il convient d'ajouter que la restauration de l'Empire germanique était considérée comme le corollaire logique et immédiat de ces importants traités. Ce qui le prouve,

(1) A la vérité, la signature du traité Wurtembergeois n'eut lieu que le 25 novembre, mais ce fut par suite de circonstances qui n'avaient rien de politique.

c'est le langage que tenait le surlendemain 26, le *Moniteur officiel* prussien de Versailles. « L'unité allemande, disait-il, l'aspiration de toute la nation depuis près d'un siècle, vient de devenir ainsi une réalité, et le *Saint Empire paraît enfin vouloir revivre sous une forme plus pratique et partant plus heureuse* (1). »

A partir de ce jour le mouvement préparé par M. de Bismarck ne devait plus rencontrer d'obstacles. On avait voulu non-seulement la réalisation de l'unité allemande, mais encore la proclamation de l'Empire. Cette idée était plus qu'une satisfaction naturellement chère à un souverain que la fortune s'était plu à porter inopinément aux plus hauts sommets de la puissance humaine et qui y voyait, avec les dispositions mystiques de son esprit, l'œuvre de Dieu lui-même. La vérité est aussi que le peuple allemand, bercé par les légendes du moyen-âge, avait toujours considéré depuis un siècle la conception impérialiste, comme la plus propre à assurer le développement idéal de ses destinées politiques. Cette aspiration était appelée à s'accentuer naturellement sous l'influence de succès militaires inespérés et dans un moment où, victorieuses de toutes les résistances, les armées commandées par le roi Guillaume se croyaient à la veille d'entrer dans Paris et de dicter aux Tuileries même, la paix à la nation qui avait tant de fois humilié et brisé l'Allemagne.

Les arrangements secrets, conclus à Versailles dans la dernière quinzaine de novembre avec les États du Sud rencontrèrent donc dans le courant populaire un

(2) *Moniteur prussien de Versailles*, n° du 26 novembre 1870.

appui et une force d'impulsion très-sensible. La situation était mure, et il n'y avait plus à attendre pour déchirer les voiles. Le 3 décembre, le roi Guillaume reçût du roi Louis de Bavière une lettre, évidemment convenue, l'informant qu'il avait proposé aux princes souverains et aux bourgmestres des villes libres de l'Allemagne de s'unir à lui pour demander au Président de la nouvelle Confédération d'échanger son titre contre celui d'Empereur, et, le 8 décembre, une autre lettre annonçant que ceux-ci avaient accédé à la proposition et qu'en conséquence il y avait lieu de répondre à leur appel.

On s'empara avec empressement de cette ouverture et un projet de loi fut immédiatement soumis au Reichstag qui se trouvait alors en session, afin de donner sans retard une sanction officielle et définitive à des vœux que l'on disait répondre aux sentiments intimes du peuple allemand. Le Reichstag, dont les pouvoirs étaient déjà expirés et qui n'avait pas hésité à se les proroger pour statuer sur les traités intervenus avec l'Allemagne du Sud; le Reichstag qui, deux semaines auparavant, avait conféré au roi Guillaume le titre de Président de la Confédération germanique, lui conféra avec la même docilité celui d'Empereur d'Allemagne, et envoya une députation à Versailles pour lui porter les titres de sa nouvelle dignité. Le 18 décembre, le descendant de l'électeur de Brandebourg les acceptait, mais après avoir laissé entendre que ce qui l'y avait surtout décidé c'était l'offre unanime des princes et des bourgmestres. A cette date on eût dit que Versailles était devenue la capitale de l'Allemagne. Sans compter qu'on avait eu un instant la pensée d'y réunir le

Reichstag, chaque jour amenait au quartier-général quelque prince ou des délégations des corps d'État. Au 1er janvier 1871, le palais de Louis XIV et l'hôtel de la Préfecture présentaient le spectacle d'une véritable cour impériale du moyen âge. On peut lire dans les journaux de l'époque le récit des fêtes données alors par le nouvel Empereur à ses grands vassaux, avec les toasts de ces derniers admis à sa table. Les uns et les autres se flattent de tenir en main le flambeau de la civilisation et de l'humanité, pendant que le bombardement de Paris se poursuit, sans rencontrer, selon les dépêches de l'empereur Guillaume à la reine Augusta, d'autre obstacle que celui du brouillard. Enfin, le 18 janvier, il se rend au Château, dans la salle des Glaces, et là, au milieu des dignitaires venus pour le saluer et lui faire escorte, il se délivre l'investiture impériale... Cinq jours après, M. Jules Favre faisait un premier voyage à Versailles pour négocier la capitulation de Paris (1).

Nous avons dit au début de cette histoire que la diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale s'était montrée constamment attachée aux vrais principes du droit international et qu'au plus fort de ses préocupations militaires, la délégation de Tours n'avait sciemment abandonné aucun des grands intérêts traditionnels de la France. C'est là une vérité qui n'est pas contestable, et qui restera son principal titre d'honneur aux yeux des esprits de bonne foi. On en trouvera la preuve dans ce qui va suivre.

Le lecteur n'a pas oublié à la suite de quelles cir-

(1) Voir, der krieg um die Rheingrenze, von Rustow. — Annalen des Deustschen Reiches, von Georg Hirth.

constances le Gouvernement de l'Hôtel de Ville proprement dit avait été amené à fermer les yeux sur la violation par l'Italie de la convention du 15 septembre, et à charger M. Sénart d'une mission extraordinaire auprès du gouvernement du roi Victor-Emmanuel. Jusqu'à quel point M. Sénart était-il autorisé à donner une approbation complète à la dépossession violente du souverain pontife et à féliciter le cabinet italien d'un acte politique si contraire au droit des gens? Nous l'ignorons encore. Mais il convient d'ajouter que M. Sénart, convaincu de l'inutilité de ses efforts pour favoriser une alliance militaire entre l'Italie et la France et sentant tout ce que sa situation avait désormais de faux auprès d'un [gouvernement dont il avait tant espéré et dont il n'avait rien obtenu, s'était résigné à donner sa démission au commencement de novembre. Toutefois, après son départ, le cabinet de Florence ne manqua pas de chercher à savoir dans quelle mesure la politique professée par M. Sénart, qui disait tenir ses instructions de Paris, alors rigoureusement investi, avait reçu l'approbation de la Délégation de Tours, et il exprima le désir d'être fixé avec exactitude sur ce point important. La réponse du délégué du Ministre des Affaires étrangères fut ce qu'elle devait être, c'est-à-dire aussi correcte que sensée. Il fit dire au cabinet italien qu'il n'entrait pas dans les intentions du Gouvernement de la Défense nationale d'engager la politique française par des déclarations prématurées sur une pareille question. Le gouvernement régulier qui sortirait plus tard de la convocation d'une Assemblée nationale la trouverait donc intacte, et jusque-là, les faits accomplis à Rome

resteraient, de la part de la Délégation, en dehors de toute appréciation d'un caractère officiel.

En même temps, le gouvernement de Tours s'appliquait à entretenir avec le Saint-Père des relations amicales, qui trouvaient leur point d'appui naturel dans les sympathies si affectueuses témoignées en toute occasion par le chef de l'Église en faveur de la France.

L'entrée des troupes italiennes dans la capitale du Saint-Siége avait créé à notre représentant à Rome une situation nécessairement fort délicate, mais il avait reçu dès le premier jour des instructions qui ne lui laissaient aucun doute sur la ferme résolution adoptée par le Gouvernement de défendre les intérêts traditionnels de la politique française engagés dans la question du Pape.

Ainsi au commencement d'octobre, le cardinal Antonelli ayant demandé au chargé d'Affaires de France si la Délégation de Tours était prête à assurer au Saint-Père la liberté de quitter Rome, M. Lefèbvre de Behaine avait été autorisé à déclarer qu'en toute circonstance celle-ci ferait son possible pour sauvegarder l'indépendance spirituelle du Pape. Quelques jours après, le Gouvernement italien, instruit des préoccupations de Pie IX, envoyait à M. Nigra, à Tours, une dépêche dans laquelle, après avoir protesté de son désir de voir le Souverain Pontife rester à Rome, il s'engageait en même temps à lui garantir la liberté de parcourir la ville, de fixer sa résidence dans tous les palais ressortissant à son domaine, et même de quitter la Ville éternelle et l'Italie, si telle était sa volonté. Dans tous les cas, ajoutait M. Visconti-Venosta, le Saint-Père serait as-

suré de trouver les égards et le respect qui lui sont dûs.

Ce n'est pas ici le lieu de démontrer que ces promesses n'ont pas toujours été fidèlement exécutées. Une difficulté sérieuse s'éleva bientôt entre les autorités pontificales et italiennes à l'occasion du Quirinal, que le nouveau gouvernement voulut considérer comme une propriété d'état et dont il déposséda le Pape. Le cardinal Antonelli rédigea à ce propos une protestation diplomatique qui fut communiquée, au commencement de novembre, aux cours étrangères et à laquelle le cabinet de Florence répondit par un mémorandum justificatif. Sans vouloir entrer dans le fond de ce débat, la Délégation de Tours fit observer avec raison qu'il serait bien difficile d'accréditer auprès de l'opinion modérée et impartiale la doctrine d'après laquelle le palais du Quirinal aurait eu historiquement un caractère moins religieux que laïque. Vers la même époque, M. de Chaudordy crut devoir faire également des réserves sur la saisie par le Gouvernement italien de cinq millions de francs appartenant à l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, ainsi que sur les formalités imposées à Pie IX pour le paiement de sa liste civile. En signalant à M. Nigra le caractère fâcheux de ces mesures, le Délégué du Ministre des Affaires étrangères n'hésita pas à dire qu'elles contrastaient tout au moins avec les assurances libérales du cabinet de Florence à l'égard du chef de l'Église. Il y ajoutait aussi des réclamations en faveur des couvents français de Rome et posait par là de bonne heure le principe d'exceptions si essentielles à nos intérêts.

Une autre circonstance fournit aussi, vers la même époque, à la Délégation de Tours l'occasion de témoi-

gner de ses sentiments de respectueuse déférence envers le Saint-Père. A la suite de l'entrée des troupes italiennes à Rome, le gouvernement italien avait adressé aux consuls pontificaux l'invitation de lui remettre leurs archives et de cesser leurs fonctions. Cette question touchait plus directement la France que les autres puissances, car, de temps immémorial, la protection des sujets Romains dans le Levant était confiée à nos agents. Ceux-ci, notamment à Beyrouth et à Alexandrie, avaient donc reçu l'invitation dont il est parlé plus haut, et ils en avaient reféré à Tours pour avoir des instructions positives. Le Délégué du Ministère des Affaires étrangères, leur répondit, le 10 décembre, que la situation nouvelle des États romains n'ayant été encore l'objet d'aucun accord diplomatique, il n'appartenait pas au Gouvernement de la Défense nationale de modifier l'état de choses préexistant. En conséquence, les consuls français, chargés de la protection des intérêts pontificaux, devaient garder les archives qui étaient en leur possession et refuser absolument la remise des pièces qui leur étaient réclamées.

Les choses en étaient là, lorsqu'au mois de janvier 1871, le Saint-Père, excédé par les vexations et les injustices des autorités italiennes, fit demander à la Délégation de Tours, si elle consentait à lui donner l'hospitalité sur le territoire français et à lui permettre d'aller fixer sa résidence en Corse. Fidèle observateur d'une politique qui est conforme aux intérêts de la France sous tous les régimes, le Délégué du Ministre des Affaires étrangères répondit au cardinal Antonelli, que le Gouvernement de la Défense nationale se ferait un hon-

neur de recevoir le Chef de l'Église, et que le département de la Corse, sur lequel il avait fixé son choix, était mis avec empressement à la disposition de Sa Sainteté. Des circonstances diverses s'opposèrent à la réalisation de ce projet; mais il est essentiel de constater qu'elles ne provinrent jamais de la Délégation de Bordeaux.

Tels sont les faits essentiels qui ont marqué les relations de la France avec l'Italie et le Saint-Siége sur le terrain des situations créées par le renversement de la souveraineté pontificale. En les exposant brièvement, nous avons tenu surtout à montrer que la Diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale a toujours défendu, même dans les questions où les opinions de ses membres étaient le plus hautement engagées, les principes d'ordre, d'équité et de sagesse, et qu'elle a établi des précédents qu'on a pu affecter de ne pas connaître, mais qu'on a trouvé commode de maintenir, ainsi que l'ont prouvé des événements de date récente.

Dans le dernier mois de l'année 1870, se place aussi un incident qui conserve quelque intérêt. Il s'agit de la question du Luxembourg.

Le 9 décembre 1870, le gouvernement grand-ducal reçut inopinément communication d'une note de M. de Bismarck lui faisant connaître que le roi de Prusse ne se croyait plus tenu de respecter, dans les opérations militaires des armées allemandes, la neutralité du Luxembourg. Puis, le Chancelier produisait une série de faits établissant l'impuissance ou la mauvaise volonté du cabinet grand-ducal pour maintenir entre la France et l'Allemagne, durant la guerre présente, la neutralité à laquelle il s'était engagé, et justifiant les

mesures de garantie que le gouvernement prussien était résolu à prendre pour remédier à cet état de choses. Ces faits étaient au nombre de trois. En premier lieu, les populations luxembourgeoises s'étaient rendues coupables, à diverses reprises, de mauvais traitements à l'égard de fonctionnaires allemands; en second lieu, la forteresse de Thionvile, avant sa capitulation, avait été ravitaillée de nuit par des convois de chemins de fer venant de Luxembourg; enfin, aucune précaution n'avait été prise par les autorités grand-ducales pour empêcher le passage sur le territoire luxembourgeois des officiers et soldats français échappés de Metz, et allant reprendre du service dans les armées de la Défense nationale.

Cette démarche péremptoire avait une grande analogie avec celle que le cabinet de Saint-Pétersbourg venait de faire quelques semaines auparavant, relativement au traité de 1856, et il n'est pas défendu d'ajouter qu'avec un homme de la trempe politique de M. de Bismarck, elle se présentait avec un caractère particulier de gravité. D'un bout de l'Europe à l'autre, le sentiment public fut unanime à voir dans cet incident la preuve que les victoires de la Prusse constituaient une menace contre l'indépendance des états secondaires, d'autant mieux que par une sorte de privilége, bien fait pour leur créer des soucis, les gouvernements de Hollande, de Belgique et de Luxembourg avaient reçu, avant tous les autres, communication de la note du 9 décembre. Sans doute, ce dernier était couvert depuis 1867, par la garantie des puissances européennes, mais à peine le traité de Londres venait-il d'être signé que le premier

ministre d'Angleterre s'était appliqué à en réduire la portée à ses limites les plus infimes, déclarant l'entendre en ce sens que la neutralité du Luxembourg était placée sous la sauvegarde collective de tous les signataires de l'acte de 1867, mais qu'en cas de violation de ses dispositions essentielles, si un seul des contractants refusait de combattre en faveur de la neutralité grand-ducale, il déliait les autres de leurs engagements. Après une pareille déclaration, le gouvernement prussien se trouvait donc tout à fait rassuré sur les conséquences éventuelles de son attitude vis-à-vis du Luxembourg, et celui-ci n'avait aucune illusion à conserver sur la nature et l'efficacité de l'appui que l'Europe serait en mesure de lui prêter, s'il entrait dans les vues de M. de Bismarck d'annexer ce pays à l'Allemagne.

L'émotion fut donc vive dans le Grand-Duché à la nouvelle de cette complication inattendue. Les Chambres furent convoquées d'urgence, des réunions publiques s'organisèrent pour faire parvenir au roi de Prusse des appels à la modération, enfin le gouvernement luxembourgeois rédigea une réponse officielle à la communication du Chancelier allemand.

Cette réponse (1), très-calme en même temps que très-digne, discutait à fond toutes les assertions de M. de Bismarck et en signalait avec beaucoup de fermeté les exagérations et les erreurs. Le signataire, M. le ministre Servais, rappelait d'abord que dans la première phase de la guerre, le territoire luxembourgeois avait été à plusieurs reprises violé par des soldats prussiens, tandis

(1) Le ministre d'État du grand-duché de Luxembourg à M. de Bismarck, 14 décembre 1870.

que le transport des blessés allemands avait été autorisé par les lignes grand-ducales, en même temps qu'il avait été refusé par les lignes belges. Passant ensuite à l'examen du grief tiré du ravitaillement de Thionville, M. Servais faisait observer qu'il avait consisté exclusivement en denrées alimentaires, transportées dans la nuit du 24 au 25 septembre. Or, ajoutait-il, il serait fort étonnant que la neutralité luxembourgeoise eût pu être violée par ce fait, quand « des centaines, je pourrais dire des milliers de trains chargés de denrées alimentaires ont été expédiés par nos chemins de fer pour le ravitaillement des armées allemandes (1). Quant au reproche de ne pas avoir intercepté la circulation des militaires français évadés, M. Servais affirmait que le plus grand nombre étaient munis de sauf-conduits délivrés par l'autorité prussienne, circonstance que le public ignorait et qui favorisait des erreurs sur la quantité des fugitifs en passage. D'autres, placés dans des conditions moins régulières, avaient pu traverser le Luxembourg. Mais, comme pour gagner la France, ils passaient toujours par la Belgique, les autorités grand-ducales n'avaient aucun moyen légal de les interner, puisqu'ils se rendaient d'un état neutre dans un autre. Enfin reprenant l'offensive, M. Servais dénonçait une série d'atteintes à la neutralité luxembourgeoise, bien autrement graves et commises cette fois par les Allemands eux-mêmes. Ainsi des uhlans montés et équipés et même des détachements entiers avaient pénétré dans plusieurs localités de l'État grand-ducal, sans avoir été désarmés; et

(1) Le ministre d'État du grand-duché du Luxembourg à M. de Bismarck, dépêche citée. V. Pièces justificatives du chap. VIII.

des milliers de wagons servant à l'exploitation des chemins de fer luxembourgeois avaient été retenus en Prusse où ils servaient encore à ce moment au transport des troupes, du matériel de guerre, et des vivres nécessaires à l'armée.

Le ministre d'État du Grand-Duché terminait sa note en faisant observer que la notification de M. de Bismarck n'était pas conforme au traité de 1867. « Les termes de ce traité, ajoutait-il, assurent la neutralité du Grand-Duché sous la garantie des puissances contractantes, parmi lesquelles se trouve la confédération de l'Allemagne du Nord. Une telle stipulation n'aurait aucune portée, si chacune des puissances qui y ont adhéré pouvait cesser de reconnaître la neutralité et procéder isolément ensuite, comme s'il s'agissait d'un État dont la position n'aurait pas été réglée par une convention internationale. La nécessité qu'un accord intervienne pour toute action qui changerait les conditions de l'existence du Grand-Duché me paraît donc évidente. »

Cette argumentation habile et serrée produisit un grand effet à l'étranger. A la vérité, les Cours européennes ne l'appuyèrent pas à Versailles par des observations uniformes sur les procédés politiques que révélait la note de M. de Bismarck, du 9 décembre ; mais on parut croire assez vite que le Chancelier allemand n'avait voulu qu'intimider le Luxembourg et qu'il n'entrait pas dans ses calculs de passer immédiatement de la parole aux actes. Quelque temps après, il déclara consentir à ne plus insister sur cette question, en réservant vaguement le principe de certaines indemnités auxquelles l'Allemagne aurait droit pour les prétendus dommages qu'elle

avait subis par suite des faits contre lesquels la note du 9 décembre avait réclamé. Le traité de paix de Francfort et la nouvelle délimitation territoriale qui s'en est suivie entre la France et l'Allemagne n'ont pu qu'ajouter depuis aux dangers qui menacent l'indépendance du Luxembourg.

La Délégation de province n'avait pas manqué d'appeler l'attention de l'Angleterre sur cet incident, et elle y avait trouvé un argument nouveau et saisissant pour établir jusqu'à quel point les victoires de l'Allemagne menaçaient l'ordre public européen. Une autre question surgissait vers la même époque qui, tout en n'ayant aucun rapport avec les événements dans lesquels la France était si directement intéressée, pouvait cependant ajouter à la somme très-grande des complications qui menaçaient de l'accabler. Nous voulons parler de l'affaire savoisienne et des négociations auxquelles elle donna lieu entre la Délégation du Gouvernement du 4 septembre et la Confédération helvétique.

Avant d'entrer dans le vif de cette question, il importe d'exposer en quelques mots ses origines historiques.

Par les articles 91 et 92 de l'acte de Vienne du 9 juin 1815, les districts nord de la Savoie, compris sous la dénomination de Chablais et de Faucigny, avaient été admis à bénéficier de la neutralité Suisse. A toutes les puissances, sauf la Confédération helvétique, ces provinces étaient fermées, soit pour y entretenir, soit pour y faire passer des troupes. Lorsqu'en 1860 la Savoie fut cédée à la France par le Gouvernement italien, il fut entendu que le roi Victor-Emmanuel ne pour-

rait transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auquelles il les possédait lui-même, et qu'il appartiendrait à l'Empereur des Français de s'entendre à ce sujet, tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique et de leur donner les garanties résultant de pareilles stipulations. (1) Bien plus, en soumettant à la signature de l'Empereur le décret portant réunion à la France de la Savoie et de Nice, le ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, M. Thouvenel, avait accentué encore le sens restrictif de ces conditions. « Par l'article 2 du traité, disait-il, les conditions spéciales dont l'Europe, à la demande de la Sardaigne, a entouré la possession d'une partie de la Savoie sont maintenues, et notre loyauté nous impose le devoir de les respecter à l'égal de la neutralité suisse, en attendant qu'une prochaine entente avec les cours signataires de l'acte de Vienne et avec la Confédération helvétique elle-même ait arrêté le règlement définitif de cette question (1) »

En tenant ce langage, en consentant à insérer dans le traité de cession de la Savoie les dispositions restrictives que nous venons de citer, le Gouvernement impérial laissait évidemment la question du Chablais et du Faucigny ouverte aux revendications de la Suisse. Il n'avait pu échapper cependant au cabinet des Tuileries que la question n'était pas aussi simple qu'on le prétendait à Berne, et qu'en consultant le protocole des conférences

(1) Traité de cession de Nice et de la Savoie, du 24 mars 1860. art. 2.

(3) Rapport à l'Empereur de M. Thouvenel, ministre des Affaires étrangères. Voir le *Moniteur officiel* du 12 juin 1860.

de Vienne, on ne tardait pas à constater que la neutralisation des districts nord de la Savoie n'avait pas eu, à beaucoup près, le sens et la portée qui lui étaient attribué par la diplomatie helvétique. En effet, cette neutralisation n'avait nullement été calculée dans le but de fournir à la Suisse une garantie militaire. C'était le roi de Sardaigne, qui pour parer à l'éventualité d'une invasion française par la frontière nord de ses États, l'avait réclamée, à titre de mesure protectrice, des puissances européennes. Car la situation topographique d'une partie de la Savoie était telle qu'en cas de guerre, elle se trouvait complétement isolée du reste du Piémont. On avait donc voulu donner aux États du roi de Sardaigne un complément de sécurité dont ils paraissaient avoir besoin en neutralisant le Chablais et le Faucigny, et dès lors, il eût semblé naturel, qu'au lieu d'accepter purement et simplement les conditions auxquelles le Piémont possédait ces provinces, le Gouvernement français s'attachât à établir jusqu'à quel point les garanties dont elles étaient couvertes tombaient avec la cession consentie par le roi Victor-Emmanuel. A la vérité, dans sa correspondance diplomatique avec le cabinet de Berne et les Puissances signataires de l'acte de Vienne, M. Thouvenel s'était efforcé de faire prévaloir ce point de vue, mais l'hostilité de l'Angleterre, jointe à l'impatience de l'empereur Napoléon de voir s'accomplir la réunion de Nice et de la Savoie à la France, n'avaient pas permis alors de conclure à temps un arrangement nouveau.

La Suisse apportait d'ailleurs dans cette question des susceptibilités fort sincères, mais très-vives. Elle faisait valoir en faveur de la neutralisation de la Savoie, non-

seulement que c'était une tipulation de droit absolu, mais encore que l'annexion de ce pays à la France découvrait la frontière helvétique dans des proportions inquiétantes et portait atteinte dans une mesure appréciable à l'indépendance de la Confédération. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour comprendre que la neutralisation du Chablais et du Faucigny ne préserve nullement la Suisse contre une agression ennemie. Est-ce que sa frontière n'est pas ouverte sur tout le parcours de Bâle au Rhône, notamment par la route de Gex qui conduirait une armée française aux portes de Genève en quelques heures, tandis que la route de la Savoie offre infiniment plus d'inconvénients?

Mais tous ces arguments ne produisaient qu'une impression médiocre sur la Confédération helvétique. Elle maintint son droit, ne perdit aucune occasion de l'affirmer, et, lorsqu'au mois de juillet 1870, la guerre éclata entre la France et l'Allemagne, la Suisse introduisit dans sa déclaration de neutralité, une réserve formelle au sujet du Chablais et du Faucigny. Le ministre des Affaires étrangères, M. le duc de Gramont, en réponse à cette déclaration, constata que l'intention du Gouvernement français n'était nullement d'entamer une discussion approfondie, sur la situation des districts Nord de la Savoie, avec le Gouvernement fédéral. « Il nous suffit de savoir, ajouta-t-il, que si les circonstances qu'il a en vue venaient à se produire, il n'adopterait aucune mesure, sans une entente préalable avec le Gouvernement de l'Empereur. »

La note de M. le duc de Gramont portait la date du 25 juillet. Elle ne fut pas accueillie avec satisfaction par

le cabinet de Berne qui protesta contre l'idée d'avoir pu subordonner son droit d'occupation du Chablais et du Faucigny à une entente avec la France. Voici comment l'exprima à cet égard le ministre de Suisse à Paris dans une note remise à M. le prince de la Tour-d'Auvergne, successeur de M. le duc de Gramont, le 12 aoû 1870 : « Ce n'est point sur le droit lui-même ou sur l'usage de ce droit, dans un cas spécial, que le Conseil fédéral a fait mention d'une entente préalable, mais sur le mode de procéder relatif à l'exécution de ce droit. S'il en eût été autrement, le Conseil fédéral aurait placé son droit entre les mains du Gouvernement français. Le Conseil fédéral entend se réserver, comme cela est dans la compétence de tout ayant-droit, la faculté d'apprécier, suivant les circonstances, s'il y a lieu de faire usage de son droit. »

On le voit, sous la plume de la chancellerie suisse, n'y avait ni tempérament, ni doute sur le principe : le droit d'occupation était absolu. Cependant les événements marchaient, et le Gouvernement helvétique, content d'avoir affirmé ce droit, ne cherchait pas à ajouter aux embarras de la France par des mesures prématurées du côté de la Savoie du Nord. Le sentiment public chez nos voisins se montrait à la vérité unanime à souhaiter un réglement de la question, mais il repoussait hautement la pensée de profiter de nos malheurs pour brusquer une solution. Après Sedan, à l'occasion de certains incidents survenus à Lyon, le Conseil fédéral n'hésita même pas à déclarer officiellement qu'il ne serait pas convenable pour la Suisse d'agir avec précipitation, ni d'autoriser à un degré quelconque l'opinion qu'il songeait à user de mauvais

procédés à l'égard d'une puissance éprouvée par des désastres militaires qui la privaient de sa liberté d'action.

Les choses paraissaient devoir en rester là, lorsque tout à coup on apprit que de prétendus comités savoisiens, sans mandat d'aucune sorte, s'étaient mis à la tête d'une agitation tendant à réclamer de la Suisse l'occupation des provinces neutralisées du Chablais et du Faucigny. C'était au commencement de novembre; les Allemands s'avançaient vers le Sud; ils venaient d'occuper Dijon, et on leur prêtait l'intention d'opérer immédiatement contre Lyon. En même temps, le Gouvernement de Tours venait de décréter des mesures militaires extrêmes, telles que la levée en masse, qui avaient nécessairement jeté un trouble profond dans le pays. Sous l'impulsion de quelques agitateurs, dont le patriotisme suivait évidemment une voie singulière, les habitants du Chablais et du Faucigny s'étaient donc laissé gagner à l'idée qu'ils échapperaient à l'invasion ennemie et aux levées militaires par une occupation fédérale. Dans ces conditions, un comité siégeant à Bonneville s'adressa directement à la Confédération Suisse pour obtenir l'exécution des traités de 1815 en faveur du département de la Savoie. Le demande était appuyée par trente-cinq communes et par quarante-deux pétitions couvertes, d'un certain nombre de signatures (1). En même temps le Préfet de Chambéry télégraphiait à Tours afin qu'on lui envoyât des pouvoirs extraordinaires l'autorisant à passer avec

(1) Des documents officiels constatent que le comité de Bonneville ne craignit pas de s'adresser au quartier-général allemand pour obtenir l'exécution des traités de 1815.

le Président de la Confédératiou Suisse un traité international destiné à régler les conditions de l'occupation étrangère dans le département de la Haute-Savoie.

En présence de ces incidents, la question prenait une incontestable gravité. Le préfet de Chambéry fut invité de la façon la plus péremptoire à rentrer dans ses attributions administratives et à n'en plus sortir. Quant à notre chargé d'affaires à Berne, la Délégation de Tours lui prescrivit d'insister auprès du Conseil fédéral afin de l'amener à décliner ces ouvertures incorrectes et à maintenir les négociations auxquelles elles pouvaient donner lieu dans les voies diplomatiques régulières. Il faut rendre justice au Gouvernement helvétique qu'il avait prévenu ces démarches par une attitude très-loyale et très-ferme vis-à-vis des suggestions étranges dont il venait d'être l'objet, au mépris de toutes les convenances. La Délégation de Tours décidait en même temps, sur la proposition de M. de Chaudordy, d'envoyer à Berne un représentant extraordinaire, M. de Châteaurenard, dont l'expérience et l'autorité diplomatique contribueraient à enlever à une agitation séparatiste, coupable au premier chef, les apparences d'une question internationale.

Les instructions de M. de Châteaurenard, qui prit possession de son poste au commencement du mois de décembre 1870, étaient aussi nettes et aussi précises que les circonstances le permettaient. Il avait d'abord pour mission de s'enquérir avec exactitude des intentions du Conseil fédéral au sujet de l'exécution du droit qu'il revendiquait à l'égard du Chablais et du Faucigny. Puis il s'efforcerait, suivant les conjonctures, de faire

prévaloir la doctrine que la réunion de ces pays à la France avait frappé de caducité les dispositions de l'acte de Vienne, invoquées pour légitimer leur occupation; mais, dans tous les cas, la discussion revêtirait les formes les plus courtoises et les plus amicales, la France ayant l'obligation de reconnaître les bons procédés du peuple suisse et les sympathies affectueuses qu'elle en avait reçues dans plusieurs circonstances.

Quelques jours après, les Chambres fédérales suisses entrèrent en session et un grand intérêt s'attachait aux déclarations que le Gouvernement ne manquerait pas de faire sur la question de la Savoie septentrionale. Le message du Conseil ne répondit pas aux vœux et aux impatiences des comités séparatistes cités plus haut. Il se bornait à constater l'arrivée à Berne de M. de Châteaurenard avec une mission spéciale sur l'affaire qui préoccupait tous les esprits, mais il ajoutait que, pour la solution des difficultés pendantes, le gouvernement devait d'abord attendre les communications de l'envoyé de la Délégation de Tours et ensuite se diriger invariablement d'après le principe d'une entente amicale avec la France. Ces déclarations, aussi convenables que modérées, produisirent une certaine détente en Savoie et permirent à la presse conservatrice de tenir un langage sensé et patriotique. « Si nous sommes bien informé, disait le journal le *Mont-Blanc* du 14 décembre, les personnes et les comités qui ont fait appel aux protocoles de la Sainte-Alliance appartiennent tous au parti démocratique et ont salué avec bonheur l'avènement de la République française. Comment ont-ils songé à nous

abriter derrière l'œuvre maudite du despotisme coalisé ? Que les populations saines et intelligentes du Faucigny et du Chablais résistent à ceux qui veulent étourdiment les entraîner vers le morcellement funeste, douloureux et déloyal de notre Savoie bien-aimée; qu'elles repoussent une annexion à la Suisse qui amènerait fatalement des rivalités d'individus, des luttes de municipes, des dissensions religieuses. La Savoie du Nord faisant partie de la France et ayant sa liberté de commerce avec la Suisse est dans les meilleures conditions intellectuelles, morales et économiques. »

Les combinaisons militaires en cours d'exécution vers la même époque parurent éloigner pour quelque temps la perspective d'une invasion allemande dans le sud de la France et achevèrent de paralyser l'action anti-patriotique des comités séparatistes. Mais le Gouvernement fédéral, désireux de ne pas laisser échapper cette occasion de faire fixer définitivement son droit à l'égard de la Savoie du nord, et afin de stimuler l'envoyé français qui, conformément à ses instructions, devait chercher à maintenir le *statu quo* pendant que la liberté d'action de la France était si complètement absorbée ailleurs, le gouvernement fédéral, disons-nous, prit tout à coup, vers la fin de février 1871, le parti de procéder à Genève et dans le canton de ce nom à des concentrations de troupes qu'on put croire destinées à une occupation prochaine du Chablais et du Faucigny. Le ministre de France demanda à connaître exactement les intentions du Conseil à l'égard du droit dont il se prévalait. Le président, M. Schenck, exprima alors le désir que le Gouvernement français lui fît savoir s'il était disposé à entrer,

dans un délai peu éloigné, en négociations avec la Suisse pour un règlement de la question savoisienne (1). A quoi M. de Châteaurenard fut autorisé, le 2 mars, à répondre que le Gouvernement français entrerait en pourparlers sur ce sujet aussitôt que les circonstances le lui permettraient et avec le désir de fermer la question d'une manière satisfaisante pour les deux pays. Nous ne croyons pas que depuis, les choses aient beaucoup avancé.

Tel est cet épisode affligeant de la question savoisienne. Quelque répugnance qu'on éprouve à en faire l'aveu, on est obligé de constater que sans les intrigues locales de comités beaucoup plus séparatistes que sincèrement républicains, la Suisse n'aurait jamais songé à user de son droit d'occupation, pendant la guerre de 1870-71. Elle y était d'autant moins portée, qu'au fond, l'opinion publique en Allemagne, n'attachait aucune valeur sérieuse aux stipulations de l'acte de Vienne, invoquées par le Conseil fédéral, et que les journaux les plus influents de Berlin en proclamaient hautement la caducité Mais, la fatalité a voulu qu'aucune humiliation ne fût épargnée à notre malheureux pays dans le cours de cette guerre funeste, et qu'une intrigue sans nom réussît à altérer momentanément le sens patriotique, parmi des populations qui avaient voté dix ans auparavant à l'unanimité, leur réunion à la France! Il reste à dire que malgré les difficultés de toute sorte qui l'entravaient et l'insuffisance manifeste de ses moyens d'action, le délégué du Ministre des Affaires étrangères, grâce à l'habileté et à la fermeté de M. de Châteaurenard, sauvegarda intégralement le droit et l'intérêt de la France, dans une

(1) Message du Conseil fédéral Suisse, du 23 juin 1871.

question où tant de circonstances étaient réunies pour leur porter atteinte.

Ce bilan de nos douleurs serait incomplet, si nous n'y ajoutions pas quelques mots sur les difficultés que la diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale rencontra en Orient, où de bonne heure aussi, le contre-coup de nos désastres militaires s'était fait sentir. Vers le milieu de novembre, la Délégation apprit tout à coup, par notre consul général à Tunis, qu'une frégate turque, portant plusieurs centaines d'hommes avec un matériel considérable, venait d'arriver à Tripoli. D'après les renseignements les plus répandus, elle devait précéder un corps d'armée plus important, destiné à occuper la Tunisie, et en même temps, on signalait le départ pour ce pays d'agents de la Porte, réunis à Tripoli, et qui avaient pour mission de soulever les populations tunisiennes, et d'organiser une agitation tendant à les réintégrer sous l'autorité directe du sultan. Un pacha et des employés turcs se trouvaient déjà à Malte, prêts à s'embarquer pour Tunis.

Or, chacun sait que les intérêts spéciaux résultant pour la France de la possession de l'Algérie, lui avaient fait attacher de tout temps un grand prix au maintien des conditions d'autonomie dans lesquelles se trouvait la régence du Bey, depuis 1830, et ne lui avaient jamais permis de laisser s'établir un contact direct entre notre colonie africaine et la domination ottomane. Dans toutes les circonstances, et particulièrement en 1864, le Gouvernement français avait soutenu cette thèse, non-seulement contre les prétentions de la Turquie, mais encore contre l'Angleterre, disposée à les appuyer.

En profitant, pour les faire revivre, d'un moment où la France était livrée à l'invasion, la Turquie usait évidemment d'un mauvais procédé. Il lui fut donc déclaré sans détour, que malgré ses embarras, la France saurait trouver encore les moyens de s'opposer à la réalisation de pareils projets. Le Gouvernement turc mit alors beaucoup d'empressement à déclarer qu'on s'était trompé sur ses intentions, et, de fait, il n'y donna pas suite. Mais les événements nous ont appris qu'il avait engagé de nouveau la question, après la conclusion de la paix, et qu'il était arrivé à ses fins, au grand dommage des intérêts de la France en Algérie. C'est le cas de dire qu'une diplomatie plus vigilante eût pu nous épargner ce dernier échec, que la Délégation de Tours avait su prévenir efficacement, avec des moyens d'action très-limités.

Par tous les côtés à la fois, l'influence française en Orient était alors exposée aux machinations et aux entreprises hostiles des gouvernements européens. Le lecteur n'ignore pas que cette influence est intimement liée à des intérêts religieux, et qu'elle se trouve favorisée par nos relations de Puissance catholique avec la cour de Rome. Or, le Gouvernement italien qui aspire, depuis nos malheurs, à se substituer à nous, dans tous ces pays du Levant, ne perdit pas un instant après nos défaites sur le Rhin, pour démasquer de ce côté des ambitions qui s'expliquent, mais qu'il y a lieu de surveiller. Il alla jusqu'à essayer dans ce but de se mettre en relations avec la Propagande romaine, et il lui fit les promesses les plus séduisantes pour l'amener à comprendre que l'Italie devait recueillir l'héritage de la France vaincue, pour la protection des intérêts latins en Orient. Ces démarches

n'aboutirent pas : toutefois, c'est déjà un fait significatif qu'elles se soient produites. L'Autriche elle-même essaya d'entrer dans la même voie en nous offrant son concours pour le règlement de quelques difficultés de personnel à Jérusalem. Mais le Délégué du Ministre des Affaires étrangères déclina ces offres, pensant avec raison qu'il fallait se défendre énergiquement sur un terrain où notre politique traditionnelle n'avait jamais admis la moindre intervention étrangère.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE CINQUIÈME

N° 1. M. Jules Favre à monseigneur Chigi.

Paris, le 24 septembre 1870.

N° 2. Circulaire de M. de Thiele aux ministres étrangers à Berlin.

Berlin, le 26 septembre 1870.

N° 3. Le comte de Bismarck à M. Jules Favre.

Ferrières, le 26 septembre 1870.

N° 4. M. Jules Favre à monseigneur Chigi.

Paris, le 3 octobre 1870.

N° 5. Les membres du Corps diplomatique de Paris au comte de Bismarck.

Paris, le 6 octobre 1870.

N° 6. Le comte de Bismarck à monseigneur Chigi.

Versailles, le 10 octobre 1870.

N° 7. Note de M. Jules Favre au général Burnside.

Paris, le 9 octobre 1870.

N° 8. Le comte de Chaudordy aux agents diplomatiques de la France à l'étranger.

Tours, le 8 novembre 1870.

N° 9. Note de M. Thiers aux représentants des grandes Puissances près le Gouvernement de la Défense nationale.

Tours, le 9 novembre 1870.

N° 10. Le comte de Bismarck aux représentants de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Versailles, le 8 novembre 1870.

N° 11. M. Jules Favre aux agents diplomatiques du Gouvernement de la Défense nationale.

Paris, le 10 novembre 1870.

N° 12. Circulaire du comte de Chaudordy aux agents diplomatiques français.

Tours, le 12 novembre 1870.

N° 13. Circulaire de M. Jules Favre aux agents de la France à l'étranger.

Paris, le 30 novembre 1870.

N° 1

M. JULES FAVRE A MONSEIGNEUR CHIGI.

Paris, le 24 septembre 1870.

Monseigneur,

J'ai transmis au Gouvernement ce que vous avez bien voulu me dire lorsque vous m'avez fait l'honneur de venir me voir hier. Le Gouvernement m'a chargé de remercier Votre Excellence des sentiments qu'elle m'a témoignés et qui la déterminent elle et plusieurs membres du Corps diplomatique à ne point s'éloigner de Paris dans les cruelles circonstances que nous traversons. Nous avons le ferme espoir que l'ordre ne sera pas un instant troublé, et que, tout entière au devoir patriotique de la défense, notre population donnera au monde l'exemple de la sagesse, en même temps que du courage. Au surplus, le Gouvernement ne négligera aucune des mesures de protection qui peuvent garantir votre sécurité et celle de vos collègues. En cas de menace de bombardement, il ré-

clamera les immunités qui vous sont dues. Il se prêtera aussi à toutes les combinaisons qui pourront faciliter vos communications diplomatiques, et, si Votre Excellence le permet, demain dimanche, de deux à trois heures, j'aurai l'honneur de me présenter chez elle pour me mettre plus complétement encore à sa disposition.

Agréez, etc.

Signé : JULES FAVRE.

N° 2

CIRCULAIRE DE M. DE THIELE AUX MINISTRES ÉTRANGERS A BERLIN.

Berlin, le 26 septembre 1870.

Les représentants du pouvoir en France ayant repoussé l'armistice, un Gouvernement reconnu n'existant plus à Paris, et le Gouvernement fonctionnant de fait ayant, à ce que l'on dit, transféré sa résidence à Tours, le soussigné à l'honneur de prévenir M..... que les communications avec Paris n'existent plus qu'autant que les événements militaires le permettront.

Le soussigné, etc.

Signé : THIELE.

N° 3

M. LE COMTE DE BISMARCK A M. JULES FAVRE.

Ferrières, le 26 septembre 1870.

Monsieur le Ministre,

En réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de Votre Excellence, je regrette que des considérations militaires me défendent toute communication sur l'époque et le mode de l'attaque projetée contre la forteresse de Paris.

Il n'est pas admis, en général, par les usages de la guerre que des correspondances soient autorisées à entrer ou à sortir d'une forteresse assiégée.

Quoique nous soyons disposés à autoriser volontiers la sortie de lettres ouvertes émanant d'agents diplomatiques, en tant que leur contenu n'offre pas d'inconvénients sous le rapport militaire, il m'est impossible néanmoins de reconnaître comme fondé et d'admettre les conséquences de la manière de voir de ceux qui voudraient considérer l'intérieur des fortifications de Paris comme un centre approprié à des relations diplomatiques. Les gouvernements neutres, dont les représentants ont transféré leur résidence à Tours, partagent, à ce qu'il paraît, notre manière de voir à ce sujet.

Veuillez, etc.

Signé : BISMARCK.

N° 4

M. JULES FAVRE A MONSEIGNEUR CHIGI.

Paris, le 3 octobre 1870.

Monseigneur,

Je reçois seulement aujourd'hui, par l'intermédiaire d'un envoyé américain, la réponse que M. le comte de Bismarck devait faire à mes deux questions : l'une relative au bombardement, l'autre relative au départ hebdomadaire d'un courrier diplomatique.

Je m'empresse de la communiquer à Votre Excellence.

Sur la première, M. de Bismarck se retranche dans la rigueur des nécessités de la guerre, et semblant éluder ma demande, se borne à me dire qu'il ne peut préciser le moment ni la nature de son attaque.

Sur la seconde, il concède un courrier diplomatique par semaine, à la condition que les dépêches seront ouvertes et ne traiteront aucun sujet touchant la guerre.

Je crains qu'il ne soit difficile de se conformer à de telles conditions.

Dans ces conjectures, je ne puis que répéter ce que j'ai eu l'honneur de dire à Votre Excellence : je demeure à sa disposition, si elle juge encore mon concours utile, et je la prie d'agréer, etc.

Signé : JULES FAVRE.

N° 5

LES MEMBRES DU CORPS DIPLOMATIQUE DE PARIS AU COMTE DE BISMARCK.

Paris, le 6 octobre 1870.

Monsieur le Comte,

Les soussignés, membres du Corps diplomatique résidant à Paris, ont eu, le 24 septembre dernier, l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence l'expression de leur désir qu'un courrier, porteur de leurs dépêches officielles, pût chaque semaine, à des jours à désigner, franchir les lignes de l'armée assiégeante, et se rendre jusqu'à une localité d'où le service postal régulier fût assuré.

Par lettre du 3 octobre, M. le Ministre des Affaires étrangères de France vient de nous informer qu'il avait reçu la veille pour réponse de Votre Excellence, « qu'un « courrier diplomatique ne pourrait traverser les lignes « des troupes assiégeantes qu'à la condition que les dé« pêches seront ouvertes et ne traiteront aucun sujet tou« chant la guerre. »

Nous nous serions fait un devoir, quant au contenu de nos dépêches, de nous conformer scrupuleusement aux obligations imposées, pendant un siége, aux agents diplomatiques, par les règles et usages du droit international.

Par contre, notre position d'agents diplomatiques, et nos obligations envers nos gouvernements, ne nous permettent pas d'accepter l'autre condition, de ne leur adresser que des dépêches ouvertes.

Si cette dernière condition devait être maintenue, il deviendrait impossible, à leur vif regret, aux représentants diplomatiques des États neutres d'entretenir des rapports officiels avec leurs gouvernements respectifs.

Veuillez, etc.

Signé : Le nonce apostolique Flavius, archevêque de Myre.

Kern, ministre de la Confédération Suisse.

Baron Adelswaerd, ministre de Suède et de Norwége.

Comte de Moltke Hvitfeldt, ministre de Danemark.

Baron Beyens, ministre de Belgique.

Lopez de Arosemena, secrétaire, chargé d'affaires par intérim des Légations des Honduras et du Salvador.

Baron de Zuylen de Nyevelt, ministre des Pays-Bas.

M. Henrique L. Ratton, chargé d'affaires du Brésil.

Vicomte de Lancastre, chargé d'affaires de Portugal.

Washburne, ministre des États-Unis.

Duc d'Acquaviva, chargé d'affaires de Monaco et San-Marino.

William Martin, chargé d'affaires de Hawaii.

Jules Thirion, chargé d'affaires de la République Dominicaine.

V. de Ballivian y Roxas, ministre de Bolivie.

P. Galvez, ministre du Pérou.

N° 6

M. LE COMTE DE BISMARCK A MONSEIGNEUR CHIGI.

Versailles, le 10 octobre 1870.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre en date du 6 octobre dernier, par laquelle les membres du Corps diplomatique, résidant encore à Paris, ont bien voulu m'informer qu'il leur deviendrait impossible d'entretenir des rapports officiels avec leurs gouvernements respectifs, si la condition de ne pouvoir leur adresser que des dépêches ouvertes devait être maintenue.

Lorsque la continuation du siége de Paris fut rendue inévitable par le refus d'un armistice par le Gouvernement français, le Gouvernement du roi prévint de son propre mouvement, par une note circulaire du secrétaire d'État, M. de Thiele, en date du 26 septembre dernier, dont j'ai l'honneur de vous transmettre une copie, les agents des Puissances neutres accrédités à Berlin, que la liberté des communications avec Paris n'existait plus qu'autant que les événements militaires le permettraient. Le même jour, je reçus à Ferrières, une communication de M. le Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Défense nationale qui m'informait du désir, exprimé par les membres du Corps diplomatique, d'être autorisés à expédier des dépêches à leurs gouvernements par des cour-

riers partant chaque semaine, et je n'hésitai pas, en me conformant aux règles établies par le droit international, à y faire une réponse dictée par les nécessités de la situation militaire, dont je me permets également de transmettre une copie à Votre Excellence.

Les représentants du pouvoir actuel ont cru convenable d'établir le siége de leur Gouvernement au milieu des fortifications de Paris et de choisir cette ville et ses environs comme théâtre de la guerre. Si les membres du Corps diplomatique, accrédités auprès d'un Gouvernement antérieur se sont décidés à partager avec le Gouvernement de la Défense nationale les inconvénients inséparables du séjour dans une forteresse assiégée, ce n'est pas le Gouvernement du roi qui en porte la responsabilité.

Quelle que soit notre confiance que MM. les signataires de la lettre du 6 octobre sauraient personnellement se conformer, dans les communications adressées à leurs gouvernements, aux obligations que leur présence dans une forteresse, assiégée selon les règles du droit de guerre, peut imposer à des agents diplomatiques, il faut cependant tenir compte de la possibilité que l'importance de certains faits pourrait leur échapper au point de vue militaire. Il est évident, d'ailleurs, qu'ils se trouveraient hors d'état de nous fournir la même garantie pour les messagers qu'ils croiraient devoir employer, et que nous serions obligés de laisser passer et repasser à travers nos lignes.

Il a été créé à Paris un état de choses, avec lequel l'histoire moderne, sous le point de vue du droit international, n'offre aucune analogie précise. Un Gouvernement en

guerre avec une puissance qui ne l'a pas encore reconnu, s'est enfermé dans une forteresse assiégée, et s'y trouve entouré d'une partie des diplomates qui étaient accrédités auprès du Gouvernement à la place duquel s'est mis le Gouvernement de la Défense nationale. En face d'une situation aussi irrégulière, il sera difficile d'établir sur la base du droit des gens, des règles exemptes de controverse sous tous les points de vue.

Je crois pouvoir espérer que Votre Excellence ne méconnaîtra pas la justesse de ces observations, et voudra bien apprécier les considérations qui m'empêchent, à mon vif regret, de donner suite au désir exprimé dans la lettre du 6 octobre dernier.

Si, cependant, les signataires ne croyaient pas pouvoir en admettre la justesse, les gouvernements qu'ils représentent à Paris, et auxquels je m'empresserai de communiquer la correspondance échangée avec eux, aviseront de leur côté, et se mettront en communication avec le Gouvernement du roi pour examiner les questions de droit des gens qui se rattachent à la position anormale que les événements et les mesures du Gouvernement de la Défense nationale ont créée à Paris.

Veuillez, etc.

Signé : BISMARCK.

N° 7

NOTE REMISE PAR M. JULES FAVRE AU GÉNÉRAL BURNSIDE LE 10 OCTOBRE 1870.

Paris, le 9 octobre 1870.

Le Ministre des Affaires étrangères soussigné a eu l'honneur, le 3 octobre dernier, de recevoir la visite de M. le général Burnside et de M. le colonel Forbes, accompagné de son Excellence M. Washburne, ministre des États-Unis, à Paris. MM. Burnside et Forbes venaient du quartier général prussien et y retournaient. Ils ont proposé leurs bons offices dans le but d'établir, s'il était possible, entre la France et la Prusse des idées communes sur la cessation de la guerre, et demandé au soussigné s'il ne jugeait pas opportun de leur remettre une note sur ce sujet. En les remerciant de leur cordiale intervention, le soussigné n'a pas cru pouvoir remettre une telle note ; mais le général lui ayant demandé s'il consentait à ce que sa conversation fût reportée à M. le comte de Bismarck, le soussigné a accepté cette offre et brièvement indiqué deux points importants à examiner. Le premier, relatif à la conclusion de la paix, ayant pour base l'intégrité du territoire français ; le second, relatif à un armistice destiné à rendre possible la convocation d'une Assemblée.

Le 9 octobre, le soussigné a eu de nouveau la visite

du général Burnside, accompagné comme la première fois. M. Burnside a fait connaître au soussigné qu'il avait eu quatre entrevues avec M. de Bismarck, qui s'était entendu avec le Roi, et il a bien voulu communiquer la substance des conversations échangées dans ces entrevues.

Après avoir paru écarter toute combinaison d'armistice, le comte de Bismarck s'y était rallié, il en comprenait la nécessité pour la convocation d'une Assemblée, mais il demandait les conditions suivantes :

1° Armistice d'une durée de quarante-huit heures pour faire les élections. Libre circulation, pour cet objet, de Paris à Tours, et de Tours à Paris.

2° Consentement de la Prusse aux libres élections dans les départements envahis, moins ceux de l'Alsace et de la Lorraine.

3° Exclusion de l'armistice des opérations devant Metz.

4° Refus de ravitaillement pendant l'armistice.

Le soussigné, en renouvelant au général l'expression de sa gratitude pour ses bienveillantes intentions, ne lui a point dissimulé qu'il regardait ces conditions comme inacceptables, et néanmoins, ne fût-ce que pour témoigner de ses sentiments de déférence envers celui qui les lui transmettait, il a promis de consulter le Gouvernement et de faire connaître sa décision.

Après avoir entendu le rapport du soussigné, le Gouvernement a été unanimement d'avis, sur le premier point, que le délai de quarante-huit heures pour procéder aux élections est absolument illusoire.

Dans l'état où la guerre a mis les voies de communi-

cation en France, les élections et la réunion d'une Assemblée exigeraient un délai beaucoup plus long. L'armistice, consenti pour consulter la nation, serait donc absolument inutile si on ne lui donnait une durée suffisante. Cet armistice devrait se prolonger jusqu'à la solution donnée par l'Assemblée.

Sur le deuxième point, le Gouvernement ne saurait admettre l'exclusion de l'Alsace et de la Lorraine du droit de se faire représenter à l'Assemblée, et cela par deux raisons également concluantes. Ce serait d'abord consentir implicitement la cession de ces provinces; en second lieu, accepter la doctrine, contrairement au droit public, qu'on peut disposer des populations sans leur aveu.

Sur le troisième point, l'armistice doit être ou n'être pas. S'il est convenu, il s'appliquera à toutes les opérations militaires des belligérants.

Sur le quatrième point, l'armistice comporte nécessairement le ravitaillement, sans quoi il favorise exclusivement l'intérêt de l'assiégeant.

Le soussigné, en exposant sommairement ces considérations, suivant lui décisives, tenait à bien établir que si, par les bons offices du général Burnside, une proposition a été faite dans un but de rapprochement ultérieur, le Gouvernement de la Défense nationale ne la repousse que parce qu'elle est subordonnée à des conditions qui en rendent l'exécution absolument impossible.

Signé : J. Favre.

N° 8

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE A L'ÉTRANGER.

Tours, le 8 novembre 1870.

Monsieur,

Les négociations qui se poursuivaient entre Paris et Versailles, depuis une semaine environ, n'ont pas abouti. Comme vous le savez, la proposition d'un armistice, faite simultanément à la France et à la Prusse, nous avait été présentée sans que nous l'eussions demandée et sans même que nous eussions eu à en exprimer le désir, nous étant résolus à une abstention complète à cet égard depuis la noble démarche de M. Jules Favre.

Mais, à la suite de l'initiative prise par les Puissances, la Délégation de Tours s'était enpressée de transmettre leur proposition à Paris, en l'appuyant. Le Gouvernement qui siége à l'Hotel-de-Ville, animé d'un grand esprit de conciliation, après avoir examiné les principes sur lesquels cette démarche était basée et s'être rendu compte des conditions indiquées de l'armistice qui, suivant nos pourparlers avec les Neutres, devaient être exclusivement militaires et conformes aux usages établis, avait donné à M. Thiers les instructions nécessaires pour négocier. Cette mission se trouvait facilitée par les sauf-conduits

qui, sur la demande de l'Empereur de Russie, lui avaient été envoyés du quartier général prussien.

Vous voyez que sur tous les points, nous avions suivi les intentions et la pensée des grandes Puissances neutres. Il semblait, en outre, qu'on pouvait compter sur les loyales dispositions du gouvernement prussien, car il s'était expliqué, dans toutes les communications qu'il savait devoir nous être répétées, avec un désir apparent de pacification.

Le Gouvernement de la Défense nationale a apporté, de son côté dans l'examen de l'armistice proposé, les dispositions les plus favorables. Aussi, après huit jours de longues entrevues, la conclusion en semblait-elle assurée, lorsque nous est parvenue la nouvelle que les exigences prussiennes avaient, pour la seconde fois, rendu tout contact impossible.

On s'est refusé à Versailles au ravitaillement de Paris. et l'on a voulu mettre des réserves au vote de l'Alsace et de la Lorraine. C'était montrer clairement que la négociation, dans laquelle on nous avait attiré, n'était qu'un jeu. Peut-être avait-on eu pour but de faire oublier à l'Europe le mauvais effet de l'entrevue de Ferrières. Peut-être désirait-on se donner le temps de faire avancer les troupes rendues disponibles par la capitulation de Metz ? Peut-être espérait-on pouvoir faire traîner les négociations en longueur et prendre Paris par la famine sans coup férir.

Ces trois suppositions nous semblent très-plausibles, lorsqu'on connaît surtout, et par une trop dure expérience, l'habileté des hommes d'État prussiens. Le Gouvernement de la Défense nationale a décidé à l'unanimité

de faire cesser des conversations devenues inutiles et dont la durée était trop préjudiciable à nos intérêts militaires. Il ne pouvait faire autrement sans nuire à la défense du pays. Nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir, mais ce que nous pouvons assurer, c'est que malgré les dispositions du Gouvernement français à accueillir les désirs de l'Europe, malgré son sentiment bien marqué, et dont il vient de donner une preuve si évidente, de se prêter de nouveau à tout ce qui pouvait faciliter des arrangements pacifiques, l'esprit de justice n'a pu pénétrer dans le cœur du Gouvernement prussien. Pour la seconde fois, c'est sur lui que retombera la responsabilité des malheurs qui vont résulter de cet état de choses. Nous ne pouvons douter que l'Europe ne le comprenne et que les grands États ne se sentent eux-mêmes froissés du rejet de leur proposition, quand ils s'étaient montrés, comme nous, désireux de la faire aboutir. Vous voudrez bien présenter nos réflexions au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, et lui demander quelles sont les résolutions qu'il croit devoir prendre en présence de cet événement.

Agréez, etc.

Signé : CHAUDORDY.

N° 9

NOTE DE M. THIERS AUX REPRÉSENTANTS DES GRANDES PUISSANCES PRÈS LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

Tours, le 9 novembre 1870

Monsieur l'Ambassadeur,

Je crois devoir aux quatre grandes puissances (1), qui ont fait ou appuyé la proposition d'un armistice entre la France et la Prusse, un compte succinct mais fidèle de la négociation grave et délicate dont j'avais consenti à me charger. Muni des sauf-conduits que S. M. l'Empereur de Russie et le cabinet britannique avaient bien voulu demander pour moi à S. M. le roi de Prusse, j'ai quitté Tours le 28 octobre, et, après avoir franchi la ligne qui séparait les deux armées, je me suis rendu à Orléans. Sans perdre de temps, j'ai pris la route de Versailles, accompagné d'un officier bavarois que M. le général baron de Tann avait eu l'obligeance de m'adjoindre pour lever les difficultés que je pourrais rencontrer sur ma route. Pendant ce difficile trajet, j'ai pu me convaincre par mes propres yeux, et malheureusement dans une province française, de tout ce que la guerre avait

(1) Une communication semblable a été faite à la Turquie et à l'Espagne qui s'étaient jointes depuis aux autres grandes Puissances.

d'horrible. Obligé, faute de chevaux, de m'arrêter trois ou quatre heures de la nuit à Arpajon, je suis arrivé à Versailles le dimanche matin 30. Je n'y suis resté que quelques instants, étant bien convenu d'avance avec M. le comte de Bismarck que mes entretiens avec lui ne commenceraient qu'après avoir complété à Paris les pouvoirs, nécessairement incomplets, que j'avais reçus de la Délégation de Tours. Accompagné des officiers parlementaires qui devaient me faciliter le passage des avants-postes, j'ai franchi la Seine au-dessous du pont de Sèvres actuellement coupé, et je suis descendu à l'hôtel des Affaires étrangères pour rendre plus faciles et plus promptes mes communications avec les membres du Gouvernement. La nuit s'est passée en délibérations, et après une résolution adoptée à l'unanimité, j'ai reçu les pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure l'armistice dont les puissances neutres avaient conçu l'idée et pris l'initiatiative.

Toujours soucieux de ne pas perdre un temps dont chaque minute était marquée par l'effusion du sang humain, j'ai repassé les avant-postes le lundi soir 31 octobre, et le lendemain, 1er novembre, à midi, j'étais en conférence avec M. le Chancelier de la Confédération du Nord.

L'objet de ma mission était parfaitement connu de M. le comte de Bismarck, qui avait reçu, comme la France, la proposition des Puissances neutres. Après quelques réserves sur l'immixtion des neutres dans cette négociation, réserves que j'ai dû écouter sans les admettre, l'objet de notre mission a été parfaitement précisé et établi entre M. le comte de Bismarck et moi. Il s'agis-

sait de conclure un armistice qui fît cesser l'effusion du sang entre deux des nations les plus civilisées du globe, et permît à la France de constituer, par des élections librement faites, un gouvernement régulier avec lequel on pût traiter valablement. Cet objet était d'autant mieux indiqué que plusieurs fois la diplomatie prussienne avait prétendu que, dans la situation des choses en France, elle ne savait à qui s'adresser pour entamer des négociations.

A cette occasion, M. le comte de Bismarck m'a fait remarquer, sans du reste y insister, qu'il y avait en ce moment à Cassel, et cherchant à se reformer, les restes d'un gouvernement qui jusqu'ici était le seul reconnu par l'Europe; mais qu'il faisait cette observation uniquement pour préciser la situation diplomatique, et nullement pour se mêler, à quelque degré que ce fût, du gouvernement intérieur de la France. J'ai répondu sur-le-champ à M. le comte de Bismarck que nous l'entendions bien ainsi; que du reste le Gouvernement qui venait de précipiter la France dans l'abîme d'une guerre follement résolue, ineptement conduite, avait pour toujours terminé à Sedan sa funeste existence, et serait à jamais pour la nation française un souvenir de honte et de douleur. Sans contester ce que je disais, M. le comte de Bismarck a de nouveau protesté contre toute idée d'ingérence dans nos affaires intérieures, et a bien voulu ajouter que ma présence au quartier général prussien et l'accueil que j'y recevais étaient la preuve de la sincérité de cette déclaration, puisque, sans tenir compte de ce qui se passait à Cassel, le Chancelier de la Confédération du Nord s'empressait de traiter avec

l'envoye extraordinaire de la République française.

Ces observations préliminaires franchies, nous avons fait un premier examen sommaire des questions que soulevait la proposition des Puissances neutres :

1° Principe de l'armistice, ayant pour but essentiel d'arrêter l'effusion du sang, et de fournir à la France le moyen de constituer un gouvernement reposant sur le vœu *exprimé* de la nation.

2° Durée de cet armistice, motivée par les délais qu'entraîne la formation d'une Assemblée souveraine.

3° Liberté des élections, pleinement assurée dans les provinces actuellement occupées par les troupes prussiennes.

4° Conduite des armées belligérantes pendant l'interruption des hostilités.

5° Enfin ravitaillement des places assiégées, et spécialement de Paris, pendant la durée de l'armistice.

Sur ces cinq questions, et particulièrement sur le principe même de l'armistice, M. de Bismarck ne m'a pas semblé avoir d'objections insurmontables, et j'ai pu croire, à la suite de cette première conférence, qui n'avait pas duré moins de quatre heures, que nous pourrions nous entendre sur tous les points, et conclure une convention qui serait le premier acte d'une pacification ardemment désirée dans les deux mondes.

Les conférences se sont succédé, et le plus souvent deux fois par jour, car j'étais impatient d'atteindre un résultat qui devait faire cesser le bruit du canon que nous entendions constamment, et dont chaque éclat me faisait craindre de nouveaux ravages, de nouvelles immolations de victimes humaines.

Voici quelles ont été, pendant ces conférences, les objections et les solutions sur les divers points ci-dessus énumérés.

Quant au principe et à l'objet de l'armistice, M. de Bismarck m'a affirmé qu'il désirait, autant que les Puissances neutres, la fin des hostilités, ou du moins leur suspension, et qu'il souhaitait la constitution en France d'un pouvoir avec lequel il pût contracter des engagements à la fois valables et durables. Il y avait donc accord complet sur cet objet essentiel, et toute discussion devenait superflue.

Quant à la durée de l'armistice, j'ai demandé à M. le Chancelier de la Confédération du Nord de vingt-cinq à trente jours, et vingt-cinq au moins. Il fallait, lui ai-je dit, douze jours pour que les électeurs pussent se concerter et arrêter leurs choix, un jour pour voter, quatre ou cinq jours pour que les candidats élus eussent le temps, dans l'état des chemins, de se réunir en un lieu déterminé, et de huit à dix jours enfin pour une vérification sommaire des pouvoirs et la constitution de la future Assemblée nationale. M. le comte de Bismarck n'a point contesté ces calculs, et s'est borné à me dire que, moins grande serait la durée, moins grandes aussi seraient les difficultés que pourrait présenter la conclusion de l'armistice proposé. Mais il a paru s'arrêter avec moi à une durée de vingt-cinq jours.

Venait ensuite la grave question des élections. M. de Bismarck a bien voulu m'affirmer qu'elles seraient, dans les pays occupés par l'armée prussienne, aussi libres qu'elles avaient jamais pu l'être en France. Je l'ai remercié de cette assurance, dont je me serais contenté,

si M. le comte de Bismarck, qui n'avait d'abord demandé aucune exception pour cette liberté d'élections, n'avait cependant fait quelques réserves à l'égard de certaines parties du territoire français, voisines de nos frontières, et allemandes, disait-il, d'origine et de langage. J'ai répondu à l'instant même que l'armistice, si on voulait le conclure promptement, ainsi que c'était le désir général, devait ne préjuger aucune des questions qui pouvaient être agitées à l'occasion d'un traité de paix définitif; que, pour ma part, je me refusais en ce moment à en aborder aucune, et qu'en agissant ainsi j'obéissais à mes instructions et à mes sentiments personnels. M. le comte de Bismarck m'a répondu qu'il était d'avis, lui aussi, de ne toucher à aucune de ces questions, et il m'a proposé de ne rien insérer à ce sujet dans le libellé de l'armistice, qu'ainsi rien ne serait préjugé à cet égard; que s'il n'admettait pas l'agitation électorale dans les provinces dont il s'agissait, il ne refuserait pas qu'elles fussent représentées dans la future Assemblée nationale par des notables, dont nous arrêterions la désignation sans qu'il s'en mêlât, et qui jouiraient d'une liberté complète d'opinion comme tous les autres représentants de la France.

Cette question, la plus grave de toutes, étant ainsi en voie de solution, nous nous sommes occupés de la conduite des armées pendant la suspension des hostilités. M. de Bismarck avait dû en référer aux généraux prussiens, réunis et présidés par S. M. le Roi; et, tout examiné, voici ce qui nous a paru équitable de part et d'autre, et le plus conforme aux usages adoptés dans tous les cas semblables.

Les armées belligérantes seraient tenues de s'arrêter là même où elles se trouveraient le jour de la signature de l'armistice; une ligne reliant tous les points où elles se seraient arrêtées, formerait la ligne de démarcation qu'elles ne devraient pas franchir, mais en dedans de laquelle elles pourraient se mouvoir, sans toutefois se livrer à aucun acte d'hostilité.

Nous étions pour ainsi dire d'accord sur les divers points de cette difficile négociation, lorsque s'est présentée la dernière question, celle du ravitaillement des places assiégées, et spécialement de Paris. M. le comte de Bismarck n'avait sur ce sujet élevé aucune objection fondamentale, et n'avait semblé contester que l'importance des quantités demandées, ainsi que la difficulté de les réunir et de les introduire dans Paris (ce qui, du reste, ne regardait que nous seuls); et, quant aux quantités elles-mêmes, je lui avais formellement déclaré qu'elles seraient un objet de discussion amiable, et même de concessions importantes de notre part. Cette fois encore, le Chancelier de la Confédération du Nord avait voulu en référer aux autorités militaires, auxquelles plusieurs difficultés avaient déjà été soumises, et nous sommes convenus de remettre au lendemain, jeudi 3 novembre, la solution définitive de cette question.

Le jeudi 3, M. de Bismarck, que je trouvai soucieux et préoccupé, me demanda si j'avais des nouvelles de Paris, à quoi je dus répondre que depuis lundi soir, jour de ma sortie, je n'en avais aucune. M. de Bismarck était dans le même cas. Il me fit lire alors des rapports d'avant-postes qui parlaient d'une révolution à Paris, et de la proclamation d'un nouveau gouvernement. Ce Paris,

d'où les moindres nouvelles partaient jadis avec la promptitude de l'électricité pour se répandre en quelques minutes dans le monde entier, avait pu être en ce moment le théâtre d'une révolution, sans que trois jours après on n'en sut rien à ses portes ! Profondément contristé de ce phénomène historique, j'affirmai à M. le comte de Bismarck que, si le désordre avait pu un moment triompher dans Paris, l'énergique amour de l'ordre chez la population parisienne, égale à son patriotisme, rétablirait bientôt l'ordre troublé. Cependant je n'avais plus de pouvoirs si les nouvelles répandues étaient fondées. Je dus donc suspendre cette négociation jusqu'à de nouvelles informations. Ayant obtenu de M. de Bismarck les moyens de communiquer avec Paris, je pus, dans cette même journée du jeudi, savoir ce qui s'était passé le lundi, et m'assurer que je ne m'étais point trompé en affirmant que le triomphe du désordre n'avait pu être que de quelques heures.

Je me rendis dans la même soirée chez M. le comte de Bismarck, et nous reprîmes et continuâmes pendant une partie de la nuit la négociation interrompue le matin. La question du ravitaillement de la capitale fut vivement débattue entre nous, toujours restant bien affirmé de ma part, que mes demandes, sous le rapport des quantités, pourraient être modifiées après une discussion détaillée. Bientôt je pus m'apercevoir que ce n'était pas une question de détail mais de fond qui venait de s'élever. Je fis valoir auprès de M. de Bismarck le grand principe des armistices, qui veut que chaque belligérant se trouve à la fin d'une suspension d'hostilités dans l'état où il était au commencement; que de ce principe,

fondé sur la justice et la raison, avait découlé l'usage de ravitailler les places assiégées, et de remplacer chaque jour les vivres consommés dans la journée; — car, sans cette précaution, dis-je à M. de Bismarck, un armistice suffirait pour prendre les plus fortes places du monde !

Il n'y avait rien à répliquer, je le crois du moins, à cette énonciation de principes et d'usages incontestés, incontestables.

M. le Chancelier de la Confédération du Nord, s'exprimant alors non en son nom, mais au nom des autorités militaires, me déclara que l'armistice était absolument contraire aux intérêts prussiens; que nous donner un mois de répit, c'était procurer à nos armées le temps de s'organiser; qu'introduire dans Paris des quantités de vivres, difficiles à déterminer, c'était lui donner le moyen de prolonger indéfiniment sa résistance, que l'on ne pouvait, par conséquent, nous accorder des avantages pareils sans des ÉQUIVALENTS MILITAIRES (expression de M. de Bismarck lui-même). Je me hâtai de répondre que sans doute l'armistice pouvait avoir pour nous certains avantages matériels, mais que le cabinet prussien avait dû le prévoir d'avance en admettant le principe de l'armistice; que, d'ailleurs, apaiser les passions nationales, préparer et rapprocher ainsi la paix, accorder surtout au vœu formel de l'Europe une déférence convenable, étaient pour la Prusse des avantages politiques qui valaient bien les avantages matériels qu'elle pouvait nous concéder. Je demandai alors quels étaient les *équivalents militaires* qu'on réclamait de nous; car M. le comte de Bismarck mettait un soin extrême à ne pas les désigner.

Il me les énonça enfin, toujours avec une certaine réserve. — « C'était, me disait-il une position militaire autour de Paris. — » Et comme j'insistai : « Un fort, ajouta-t-il; peut-être plus d'un. » — J'arrêtai sur-le-champ M. le Chancelier de la Confédération du Nord : « C'est Paris, lui dis-je, que vous me demandez; car nous refuser le ravitaillement pendant l'armistice, c'est nous retirer un mois de notre résistance; exiger de nous un ou plusieurs forts, c'est nous demander nos murailles. C'est, en un mot, nous demander Paris en vous donnant le moyen de l'affamer ou de le bombarder. Or, en traitant avec nous d'un armistice, vous n'avez jamais pu supposer que la condition en serait de vous livrer Paris lui-même, Paris, notre principale force, notre grande espérance, et pour vous la grande difficulté que vous n'avez pu vaincre après cinquante jours de siége. »

Arrivés à ce point, nous ne pouvions plus faire un pas; je le fis remarquer à M. de Bismarck, et il me fut facile de reconnaître que l'esprit militaire l'emportait en ce moment, dans les résolutions de la Prusse, sur l'esprit politique, qui conseillait la paix et tout ce qui pouvait y conduire.

Je demandai alors à M. de Bismarck la faculté de me rendre de nouveau aux avant-postes pour m'entretenir de cette situation avec M. Jules Favre, à quoi il se prêta avec une courtoisie que j'ai toujours rencontrée dans tout ce qui concernait les relations personnelles. En me quittant, M. le comte de Bismarck me chargea de déclarer au Gouvernement français que, si on voulait faire des élections sans armistice, il leur laisserait une liberté en-

tière dans tous les pays occupés par les armées prussiennes, et y ajouterait des facilités de communication entre Paris et Tours pour tout ce qui concernerait l'objet des élections.

Je recueillis cette déclaration, et je me rendis le lendemain, 5 novembre, aux avant-postes français. Je les franchis pour m'aboucher avec M. Jules Favre, dans une maison abandonnée. Je lui fis un exposé complet de la situation tout entière sous les rapports politiques et militaires, en lui laissant jusqu'au lendemain pour m'adresser la réponse officielle du Gouvernement, avec tous les moyens pour me la faire parvenir à Versailles. En effet, je la reçus le lendemain dimanche, 6 novembre. Elle m'invitait à rompre la négociation sur la demande repoussée du ravitaillement, à quitter immédiatement le quartier général prussien pour me rendre à Tours, et y rester, si j'y consentais, à la disposition du Gouvernement, en cas que mon intervention pût encore être utile à des négociations ultérieures.

Je communiquai cette résolution à M. de Bismarck, lui répétant que nous ne pouvions lui livrer ni la subsistance, ni les défenses de Paris, et que je regrettais amèrement de n'avoir pu conclure un acte qui aurait été un acheminement vers la paix.

Tel est l'exposé fidèle de cette négociation, que j'adresse aux quatre Puissances neutres qui avaient eu la bonne inspiration de désirer, de vouloir, de proposer une suspension d'armes, laquelle aurait rapproché le moment où l'Europe entière pourra respirer, reprendre les travaux de la civilisation, et ne plus dormir d'un sommeil agité, avec la crainte de voir à chaque instant

surgir quelque accident redoutable qui propage sur le continent tout entier l'incendie de la guerre.

C'est maintenant aux Puissances neutres à juger s'il a été tenu assez de compte de leurs conseils, et ce n'est pas à nous, j'en suis certain, qu'elles pourront reprocher de n'avoir pas fait de ces conseils le cas qu'ils méritaient. Nous les faisons juges, du reste, de la conduite des deux puissances belligérantes, et je les remercie, pour ma part, au double titre d'homme et de Français, de l'appui qu'elles m'ont prêté dans les efforts que j'ai tentés pour rendre à ma patrie les bienfaits de la paix, de cette paix qu'elle a perdue non par sa faute, mais par celle d'un gouvernement dont l'existence est la seule faute de la France, car c'en est une bien grande, bien irréparable, de s'être donné un tel gouvernement, et de lui avoir sans contrôle abandonné toutes ses destinées.

Agréez, etc.

Signé : A. THIERS.

N° 10

CIRCULAIRE DE M. DE BISMARCK AUX REPRÉSENTANTS DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD.

Versailles, le 8 novembre 1870.

Votre Excellence n'ignore pas que M. Thiers avait exprimé le désir de se rendre au quartier général pour entamer des négociations, après s'être mis en rapport avec

les différents membres du Gouvernement de la Défense nationale, à Tours et à Paris. Par ordre de Sa Majesté, je me suis déclaré disposé à accepter ces conférences, et M. Thiers a été autorisé à se rendre d'abord, le 30 octobre, à Paris, d'où il est revenu, le 31, au quartier général.

Le fait qu'un homme d'État aussi éminent et aussi expérimenté que M. Thiers ait accepté les pouvoirs du Gouvernement de Paris, me donnait lieu d'espérer qu'il nous serait fait des propositions dont l'acceptation fût possible et favorisât le rétablissement de la paix. J'ai reçu M. Thiers avec une prévenance pleine d'estime, à laquelle sa personnalité distinguée, abstraction faite de nos anciennes relations, lui donnait plein droit. M. Thiers déclara que sur le désir des Puissances neutres, la France était prête à conclure un armistice.

S. M. le Roi, en présence de cette déclaration, avait à considérer qu'un armistice par lui-même entraînait pour l'Allemagne tous les désavantages que toute prolongation de la campagne devait apporter à une armée dont l'approvisionnement est rendu plus difficile par l'éloignement des endroits d'où elle doit le tirer. En outre, avec l'armistice nous assumions l'obligation d'arrêter les forces rendues disponibles par la capitulation de Metz, dans les positions qu'elles occupaient le jour de la signature, et de renoncer, en conséquence, à l'occupation de vastes territoires ennemis dont nous pourrions nous emparer aujourd'hui sans coup férir ou malgré une résistance peu importante. Dans l'espace de quelques semaines, les armées allemandes ne pourront pas attendre des renforts importants. Par contre, l'armistice aurait offert à la France la possibilité de déployer ses propres ressources,

d'achever l'organisation de ses forces et, dans le cas où les hostilités recommenceraient à l'expiration de l'armistice, de nous opposer des masses militaires respectables qui n'existent pas aujourd'hui.

Nonobstant ces considérations, Sa Majesté fit prévaloir le désir de faire la première avance en faveur de la paix; et je fus autorisé à aller au devant des vœux de M. Thiers en accordant un armistice de vingt-cinq jours ou même de vingt-huit jours, ainsi qu'il en a exprimé le désir dans la suite, sur la base du simple *statu quo* militaire, à partir du jour de la signature. Je lui proposai de fixer par une ligne de démarcation à convenir la position des troupes respectives, telle qu'elle serait au jour de la signature; de suspendre les hostilités pour quatre semaines et de procéder, dans cet intervalle, à l'élection et à la constitution d'une Assemblée nationale. Pour la France, cette trêve d'armes n'aurait eu d'autre suite militaire que de renoncer à de petites sorties, chaque fois malheureuses, et d'éviter le gaspillage inutile et incompréhensible des munitions réservées pour la défense des fortifications.

Par rapport aux élections de l'Alsace, j'ai été à même de déclarer que nous n'insisterions sur aucune stipulation qui pourrait mettre en question la dépendance des départements allemands de la France avant la conclusion de la paix, et que nous ne rendrions aucun habitant de ces provinces responsable d'avoir pris sa place dans une Assemblée nationale française comme représentant de ses compatriotes.

Je fus fort étonné en entendant le représentant du Gouvernement provisoire décliner ces propositions, dont

tout l'avantage était pour les Français, et déclarer ne pouvoir accepter un armistice que s'il stipulait un ravitaillement de Paris proportionné à sa durée.

Je répondis qu'un article de ce genre s'écartait infiniment du *statu quo* militaire, et dépassait de beaucoup toutes les concessions auxquelles on pouvait raisonnablement prétendre; je lui demandai pourtant s'il avait quelque équivalent à nous offrir en échange et, dans ce cas, quel serait cet équivalent. M. Thiers me déclara qu'il n'était autorisé à nous offrir en échange aucune concession militaire de quelque nature qu'elle soit, mais qu'il était chargé de poser cette condition du ravitaillement en nous affirmant, comme compensation, la bonne volonté dont le Gouvernement était disposé à faire preuve dans la réunion d'une Assemblée librement élue par la nation française, et avec laquelle il nous serait sans doute possible d'entamer des négociations de paix.

Étant données ces déclarations, mon devoir était d'en référer au Roi et à son conseil de guerre.

Sa Majesté fut, comme de raison, fort surprise d'exigences s'écartant d'une façon aussi insolite des usages militaires, et déçue dans l'espoir qu'elle avait fondé sur les négociations engagées avec M. Thiers. La prétention à peine croyable de nous faire perdre le fruit de deux mois d'efforts avec les avantages qu'ils nous avaient valus, et de nous ramener au point où nous étions au commencement de l'investissement de la capitale, prouvait une fois de plus qu'on ne cherchait à Paris qu'un prétexte pour empêcher les élections et non une occasion de laisser la nation manifester sa volonté sans obstacle.

Sur le désir exprimé par moi de tenter encore un

accommodement sur des bases nouvelles avant de reprendre les hostilités, M. Thiers a eu, le 5 de ce mois, sur la ligne de nos avant-postes, un dernier entretien avec les membres du Gouvernement provisoire, dans lequel il leur a proposé soit un armistice plus court avec *statu quo* militaire, soit la convocation des électeurs sans stipulations spéciales touchant un armistice, auquel cas j'étais prêt à concéder toutes les mesures compatibles avec notre sécurité militaire.

M. Thiers ne m'a pas fait part des détails de son entretien avec MM. Trochu (1) et Jules Favre; il ne put que m'en communiquer le résultat, qui était l'injonction reçue par lui de rompre les négociations et de quitter Versailles, puisqu'elles ne pouvaient aboutir à un armistice avec ravitaillement.

Son départ pour Tours eut lieu le 7 au matin. La marche des négociations m'a donné la conviction que dès le commencement, les hommes qui sont actuellement à la tête du Gouvernement français n'avaient pas le désir sérieux de laisser la voix de la nation française se faire écouter dans une Assemblée réprésentative, mais qu'ils n'ont posé une condition qu'ils savaient parfaitement inacceptable que pour ne pas donner une réponse négative aux Puissances neutres dont ils espèrent l'appui.

J'invite Votre Excellence à vouloir bien se prononcer conformément à la teneur de la présente dépêche et je vous autorise à en donner lecture.

Signé : BISMARCK.

(1) M. de Bismarck se trompe. Ce n'est pas le général Trochu qui accompagna M. Jules Favre aux avant-postes, mais le général Ducrot.

N° 11

CIRCULAIRE DE M. JULES FAVRE AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 10 novembre 1870.

Monsieur, la Prusse vient de rejeter l'armistice proposé par les quatre grandes Puissances neutres : l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, ayant pour objet la convocation d'une Assemblée nationale. Elle a ainsi prouvé, une fois de plus, qu'elle continuait la guerre dans un but étroitement personnel, sans se préoccuper du véritable intérêt de ses sujets, et surtout de celui des Allemands, qu'elle entraîne à sa suite. Elle prétend, il est vrai, y être contrainte par notre refus de lui céder deux de nos provinces. Mais ces provinces, que nous ne pouvons ni ne voulons lui abandonner, et dont les habitants la repoussent énergiquement, elle les occupe, et ce n'est pas pour les conquérir qu'elle ravage nos campagnes, chasse devant ses armées nos familles ruinées, et tient, depuis près de cinquante jours, Paris enfermé sous le feu des batteries derrière lesquelles elle se retranche. Non : elle veut nous détruire pour satisfaire l'ambition des hommes qui la gouvernent. Le sacrifice de la nation française est utile à la conservation de leur puissance. Ils le consomment froidement, s'étonnant que nous ne soyons pas leurs complices, en nous abandonnant aux défaillances que leur diplomatie nous conseille.

Engagée dans cette voie, la Prusse ferme l'oreille à l'opinion du monde. Sachant qu'elle froisse tous les sentiments justes, qu'elle alarme tous les intérêts conservateurs, elle se fait un système de l'isolement, et se dérobe ainsi à la condamnation que l'Europe, si elle était admise à discuter sa conduite, ne manquerait pas de lui infliger. Cependant, malgré ses refus, quatre grandes Puissances neutres sont intervenues et lui ont proposé une suspension d'armes, dans le but défini de permettre à la France de se consulter elle-même en réunissant une Assemblée. Quoi de plus rationnel, de plus équitable, de plus nécessaire? C'est sous l'effort de la Prusse que le gouvernement impérial s'est abîmé. Le lendemain, les hommes que la nécessité a investis du pouvoir lui ont proposé la paix, et, pour en régler les conditions, réclamé une trêve indispensable à la constitution d'une représentation nationale.

La Prusse a repoussé l'idée d'une trêve en la subordonnant à des exigences inacceptables, et ses armées ont entouré Paris. On leur en avait dit la soumission facile. Le siége dure depuis cinquante jours; la population ne faiblit pas. La sédition promise s'est fait attendre longtemps; elle est venue à une heure propice au négociateur prussien, qui l'a annoncée au nôtre comme un auxiliaire prévu; mais, en éclatant, elle a permis au peuple de Paris de légitimer par un vote imposant le Gouvernement de la Défense nationale, qui acquiert par là aux yeux de l'Europe la consécration du droit.

Il lui appartenait donc de conférer sur la proposition d'armistice des quatre Puissances; il pouvait, sans témérité, en espérer le succès. Désireux avant tout de s'effacer

devant les mandataires du pays, et d'arriver par eux à une paix honorable, il a accepté la négociation et l'a engagée dans les termes ordinaires du droit des gens.

L'armistice devait comporter :

L'élection des députés sur tout le territoire de la République, même celui envahi ;

Une durée de vingt-cinq jours ;

Le ravitaillement proportionnel à cette durée.

La Prusse n'a pas contesté les deux premières conditions. Cependant elle a fait à propos du vote de l'Alsace et de la Lorraine quelques réserves que nous mentionnons sans les examiner davantage, parce que son refus absolu d'admettre le ravitaillement a rendu toute discussion inutile.

En effet, le ravitaillement est la conséquence forcée d'une suspension d'armes s'appliquant à une ville investie. Les vivres y sont un élément de défense. Les lui enlever sans compensation, c'est créer une inégalité contraire à la justice. La Prusse oserait-elle nous demander d'abattre chaque jour, par son canon, un pan de nos murailles sans nous permettre de lui résister ? Elle nous mettrait dans une situation plus mauvaise encore en nous obligeant à consommer, un mois, sans nous battre, alors que, vivant sur notre sol, elle attendrait, pour reprendre la guerre, que nous fussions harcelés par la famine. L'armistice sans ravitaillement, ce serait la capitulation à terme fixe sans honneur et sans espoir.

En refusant le ravitaillement, la Prusse refuse donc l'armistice. Et cette fois ce n'est pas l'armée seulement, c'est la nation française qu'elle prétend anéantir en réduisant Paris aux horreurs de la faim. Il s'agit, en effet,

de savoir si la France pourra réunir ses députés pour délibérer sur la paix. L'Europe demande cette réunion. La Prusse la repousse en la soumettant à une condition inique et contraire au droit commun. Et cependant, s'il faut en croire un document publié sans être démenti, et qui émanerait de sa chancellerie, elle ose accuser le Gouvernement de la Défense nationale de livrer Paris à une famine certaine ! Elle se plaint d'être forcée par lui de nous investir et de nous affamer !

L'Europe jugera ce que valent de telles imputations. Elles sont le dernier trait de cette politique qui débute par engager la parole du souverain en faveur de la nation française, et se termine par le rejet systématique de toutes les combinaisons pouvant permettre à la France d'exprimer sa volonté. Nous ignorons ce qu'en penseront les quatre grandes Puissances neutres, dont les propositions sont écartées avec tant de hauteur : peut-être devineront-elles enfin ce que leur réserverait la Prusse, devenue, par la victoire, maîtresse d'accomplir tous ses desseins.

Quant à nous, nous obéissons à un devoir impérieux et simple en persistant à maintenir leur proposition d'armistice comme le seul moyen de faire résoudre par une assemblée les questions redoutables que les crimes du gouvernement impérial ont permis à l'ennemi de nous poser. La Prusse, qui sent l'odieux de son refus, le dissimule sous un déguisement qui ne peut tromper personne. Elle nous demande un mois de nos vivres, c'est nous demander nos armes. Nous les tenons d'une main résolue, et nous ne les déposerons pas sans combattre. Nous avons fait tout ce que peuvent des hommes d'hon-

neur pour arrêter la lutte. On nous ferme l'issue, nous n'avons plus à prendre conseil que de notre courage, en renvoyant la responsabilité du sang versé à ceux qui, systématiquement, repoussent toute transaction.

C'est à leur ambition personnelle que peuvent être immolés encore des milliers d'hommes. Et quand l'Europe émue veut arrêter les combattants sur la frontière de ce champ de carnage, pour y appeler les représentants de la nation et essayer la paix : Oui, disent-ils, mais à la condition que cette population qui souffre, ces femmes, ces enfants, ces vieillards, qui sont les victimes innocentes de la guerre, ne recevront aucun secours, afin que, la trêve expirée, il ne soit plus possible à leurs défenseurs de nous combattre sans les faire mourir de faim.

Voilà ce que les chefs prussiens ne craignent pas de répondre à la proposition des quatre Puissances. Nous prenons à témoin contre eux le droit et la justice ; et nous sommes convaincus que si, comme les nôtres, leur nation et leur armée pouvaient voter, elles condamneraient cette politique inhumaine.

Qu'au moins il soit bien établi que jusqu'à la dernière heure, préoccupé des immenses et précieux intérêts qui lui sont confiés, le Gouvernement de la Défense nationale a tout fait pour rendre possible une paix qui soit digne.

On lui refuse les moyens de consulter la France. Il interroge Paris, et Paris tout entier se lève en armes pour montrer au pays et au monde ce que peut un grand peuple quand il défend son honneur, son foyer et l'indépendance de la patrie.

Vous n'aurez pas de peine, Monsieur, à faire comprendre des vérités si simples et à en faire le point de départ des observations que vous aurez à présenter lorsque l'occasion vous en sera fournie.

Agréez, etc.

Le Ministre des Affaires étrangères;

Signé : J. FAVRE.

N° 12

CIRCULAIRE DU COMTE DE CHAUDORDY AUX AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS.

Tours, le 12 novembre 1870.

Monsieur,

Vous aurez reçu la dépêche que j'ai adressée, le 7 de ce mois, à nos agents à l'étranger, aussitôt que nous avons appris l'issue des négociations pour l'armistice. Depuis, je me suis empressé de vous transmettre la circulaire, en date du 8, dans laquelle le Ministre des Affaires étrangères expose si éloquemment la marche de ces négociations et la pensée du Gouvernement de la Défense nationale. Le mémorandum que M. Thiers a remis avant-hier aux représentants des grandes Puissances neutres, conformément aux instructions qu'il avait reçues de Paris, et que je vous ai envoyé, vous a fait connaître, avec la plus

grande clarté possible, l'historique de la nouvelle mission dont il avait bien voulu se charger. Je ne reviendrai pas sur ces points si complétement traités.

Je désire aujourd'hui appeler votre attention sur les raisons qui ne nous ont pas permis d'accepter les propositions incidentes émises par M. le comte de Bismarck, je veux dire l'armistice sans ravitaillement ou des élections sans armistice.

Le refus opposé par M. de Bismarck au ravitaillement de Paris étant la principale cause de rupture des négociations, nous nous trouvons naturellement amenés à rechercher si cette prétention du cabinet de Berlin est légitime, et dans quel ordre d'idées s'étaient placés le gouvernement britannique et le premier ministre prussien, lors des pourparlers qui ont précédé ces négociations. Il résulte de la dépêche adressée par lord Granville à l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, que cet armistice devait être purement militaire, et ne préjuger en rien les conditions de la paix future. Lord Granville se borne, en effet, à le considérer comme « appelé à favoriser la convocation d'une Assemblée constituante et le rétablissement de la paix. » De son côté, M. de Bismarck, dans sa dépêche à M. de Bernstorff, en date du 21 du même mois, rappelait que le cabinet de Berlin avait « déclaré consentir à un armistice assez long pour qu'on puisse procéder à des élections régulières, et être disposé à laisser entrer librement à Paris tous les députés de la France, ou sortir de la capitale les députés de Paris, si l'Assemblée se réunissait dans une ville de province. » C'était ainsi qu'avait été présentée la proposition de l'Angleterre et que nous l'avions comprise; il était évident que l'armis-

tice s'appliquait à la réunion d'une assemblée nationale : or, s'il est difficile d'admettre, comme nous le démontrerons tout à l'heure, des élections sans armistice, est-il possible de comprendre un armistice sans ravitaillement?

Dans la langue du droit des gens, les termes ont une valeur qu'on ne peut pas dénaturer, et le principe d'un armistice accepté par M. de Bismarck implique nécessairement, quand il est question d'une place assiégée, le ravitaillement de cette place. Ce n'est pas là un objet de libre interprétation, mais bien une conséquence naturelle de l'expression même dont on s'est servi, et que nous ne pouvions entendre dans un autre sens que celui qui est universellement adopté. Pour tous les peuples, en effet, la condition du ravitaillement est implicitement contenue dans le principe de l'armistice, puisque chaque belligérant doit se trouver, à la fin de la suspension d'hostilités, dans l'état où il se trouvait au commencement. Or, comment la France aurait-elle été dans la même situation, lorsque Paris, pendant vingt-cinq jours, aurait vu diminuer, dans une sensible mesure, la somme des ressources qui lui permettent de soutenir le siége? M. de Bismarck a beau, dans sa dernière circulaire, en date du 8 de ce mois, énumérer les bienfaits qui seraient résultés pour nous d'un armistice ainsi conclu, n'est-il pas clair pour tout le monde que nous aurions été, au contraire, affaiblis dans des proportions redoutables? Était-ce là véritablement le « *statu quo* militaire » dont parle le Chancelier de l'Allemagne du Nord? Quoi donc! tandis que les Prussiens auraient maintenu leurs positions, nous aurions bénévolement altéré les moyens de conserver les

nôtres! nous aurions, il est vrai, gardé les munitions dont M. le comte de Bismarck regrette, avec une commisération tout à fait désintéressée, le gaspillage inutile et incompréhensible » (si bien compris cependant, depuis deux mois par l'armée assiégeante); mais nous aurions abrégé, de notre plein gré, le temps précieux et irréparable pendant lequel il nous est permis de nous en servir avec une prodigalité qui ne nous cause aucune inquiétude. A ce compte, plus l'armistice eût été long, plus il nous eût été funeste, et si la Prusse en avait indéfiniment prolongé la durée, la prise de Paris, sans coup férir, eût été l'inévitable résultat de sa condescendance. Est-il nécessaire d'insister sur ce point, et nos ennemis ont-ils jamais pu croire que nous admettrions une condition qui eût été pour nous l'équivalent d'une défaite? Ne nous trompons pas, c'est en vue de situations analogues que les principes ont été établis et reconnus. En voyant la Prusse se refuser à les admettre, poser comme une concession ce qui n'était, dans l'espèce, que l'application du droit le plus évident, considérer même le ravitaillement comme « une exigence s'écartant d'une façon insolite des usages militaires, » nous avons lieu de nous demander si M. de Bismarck regarde la Prusse comme se trouvant en possession d'un droit des gens qui lui soit particulier, et qui n'a rien de commun avec celui des autres nations.

En n'acceptant pas la condition qui lui était imposée, indépendamment des autres motifs d'ordre supérieur qui lui inspiraient sa décision, le Gouvernement de la Défense nationale s'est donc borné à appliquer simplement les règles ordinaires du droit. De même qu'il avait dû comprendre, en consentant à l'armistice, que le ravitaille-

ment de Paris en était la suite nécessaire, de même il a dû refuser d'y souscrire du moment qu'il s'est vu en présence d'une prétention étrange, qui ne pouvait amener qu'une situation dont les termes s'excluent : séparer, en effet, l'idée du ravitaillement de celle de l'armistice, ce serait changer absolument le caractère de l'acte qu'on prétend conclure ; en un mot, ce ne serait plus faire un armistice.

Ainsi que le constate le Chancelier de la Confédération du Nord, c'était « sur le désir des Puissances neutres » que la France avait déclaré « être prête à conclure un armistice ; » nous aimons à espérer que ces mêmes Puissances, dont la pensée était conforme aux vrais principes, et qui n'ont pu voir sans étonnement la Prusse substituer arbitrairement son appréciation personnelle à celle qui leur était suggérée à elles-mêmes par le droit des gens, ne négligeront pas de faire ressortir aux yeux du comte de Bismarck la singulière contradiction qui a coupé court aux négociations dont elles ont pris l'initiative, et qu'elles chercheront à pénétrer les causes d'une divergence qui les a amenées à se trouver sur un terrain si différent de celui où M. de Bismarck a prétendu se placer.

Quant à nous, fidèles aux règles du droit, nous restons dans les mêmes dispositions qu'au moment où les négociations ont été entamées, et nous nous maintenons sur la base de l'armistice avec le ravitaillement qui en est la conséquence naturelle, et des élections générales sur toute l'étendue de notre territoire.

Je viens à la seconde proposition indiquée par M. de Bismarck dans les entretiens de Versailles. Le premier ministre prussien a paru penser que des élections pour-

raient avoir lieu sans qu'il fût nécessaire de conclure un armistice, et nous avons lieu de croire qu'il est disposé à répondre en ce sens aux Puissances neutres, et à opposer cette opinion comme un argument à leurs nouvelles démarches. Vous savez déjà que le Gouvernement de la Défense nationale n'a pas cru devoir y souscrire, mais il importe que vous soyez fixé sur les motifs de cette décision. Il suffit, pour les apprécier, d'envisager à la fois notre situation présente et les conditions nécessaires pour que des élections soient possibles en même temps que libres et vraiment sérieuses. La France est en ce moment en armes sur tous les points de son territoire, dont une partie est occupée par les armées étrangères. Absorbée par le noble souci de sa défense, animée d'une ardeur que justifie l'étendue des périls qui la menacent, elle doit pour accomplir l'œuvre à laquelle sa volonté consacre un effort suprême, ne se laisser distraire par aucune autre préoccupation; réserver enfin toutes ses ressources, aussi bien que toute l'énergie de son intelligence et de son cœur, à la tâche difficile qui lui est imposée et qui n'est pas au-dessus de son indomptable courage. Disséminés, soit dans l'armée régulière, soit en des corps séparés, soit en des bataillons de tirailleurs, tous les hommes valides se trouvent sous les drapeaux. En un mot, les électeurs, ou du moins un très-grand nombre, sont engagés dans la lutte et dispersés loin de leurs foyers ou même de leurs départements.

En cette situation, un vote pourrait-il avoir lieu dans un pays de suffrage universel? M. de Bismarck sait aussi bien que nous qu'il faut un peu de temps et de sécurité. Un armistice est nécessaire pour permettre aux esprits

de retrouver un calme temporaire, et, en quelque sorte, aux éléments du suffrage universel de se reconnaître. Une Assemblée appelée à une mission si grave, et qui doit être l'expresssion de la pensée du pays dans des circonstances si solennelles, ne s'improvise pas au milieu du bruit des armes et des inquiétudes continuelles. La nation a besoin de s'interroger et de se recueillir, lorsqu'il s'agit de prononcer sur sa destinée et de résoudre des problèmes qui engagent à la fois son présent et son avenir. Faut-il ajouter que, dans l'état actuel des choses, le Gouvernement se trouvant dans Paris, et la capitale ne pouvant se mettre en communication régulière et suivie avec les électeurs, il pourrait manquer à un vote ainsi exprimé le caractère de manifestation nationale qui doit en assurer l'incontestable valeur.

Le Gouvernement français souhaite vivement les élections. En mettant la nation dans la possession de ses droits, elles contribueront à aplanir les difficultés, et à amener une pacification qui n'a jamais cessé d'être l'objet de ses vœux les plus chers. Sur ce point, les dénégations de M. de Bismarck, dans sa dernière circulaire, ne sauraient faire illusion à personne. Mais en même temps, il est nécessaire que les élections s'accomplissent dans des conditions aussi régulières que possible.

Telles sont, Monsieur, les raisons graves qui, mûrement pesées par le Gouvernement, lui ont dicté sa résolution. Quelque grand que fût son désir de préparer les voies à un avenir meilleur, il ne devait ni compromettre la défense de Paris par une concession funeste, ni la laisser faire des élections qui eussent pu ne pas être l'expression exacte du suffrage universel. Epuiser nos vivres

ou perdre notre temps, c'eût été également livrer nos armes. Le Gouvernement de la Défense, qui siége à Paris, s'est trouvé unanime pour se refuser à une pareille transaction. Dans les graves instants où nous sommes, il ne convient pas qu'il reste une ombre sur les faits qui se produisent, et c'est pourquoi il faut que les conditions de la paix ou de la guerre soient conformes au droit, que le peuple français, appelé dans ses comices, soit en mesure de s'y prononcer dans la plénitude de sa libre souveraineté, et nous avons la ferme confiance que les Puissances neutres, dans l'intérêt de tous, en jugeront comme nous.

Agréez, etc.

Pour le Ministre des Affaires étrangères,
et par autorisation,

Le délégué,

Signé : CHAUDORDY.

N° 13

CIRCULAIRE DE M. JULES FAVRE AUX AGENTS DE LA FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Paris, ce 21 novembre 1870.

Monsieur,

Vous avez eu certainement connaissance de la circulaire par laquelle M. le comte de Bismarck explique le refus opposé par la Prusse aux conditions de ravitaille-

ment proportionnel que comportait naturellement la proposition d'armistice émanée des puissances neutres. Ce document rend une rectification d'autant plus nécessaire que, par une préoccupation très-conforme d'ailleurs à toute sa politique antérieure, le représentant de la Prusse y a négligé des faits importants, dont l'omission ne pourrait manquer d'induire l'opinion publique en erreur.

En lisant son travail, on doit croire que M. Thiers a demandé au nom du Gouvernement de la Défense nationale l'ouverture d'une négociation, et que la Prusse l'a acceptée par un sentiment d'égards pour le caractère personnel de notre envoyé et par le désir d'arriver, s'il était possible, à une conciliation. Le Chancelier de la Confédération du Nord paraît oublier, et il est indispensable de le rappeler, que la proposition d'armistice, sur laquelle M. Thiers est venu conférer, appartient aux Puissances neutres, et que l'une d'elles a bien voulu faire auprès de la Prusse la démarche qui a donné à notre négociateur l'occasion d'entrer en pourparlers. Ce bon office n'était point un fait isolé. Dès le 20 octobre, lord Granville adressait à lord Loftus une dépêche communiquée au cabinet de Berlin, et dans laquelle il exposait, avec une grande autorité, les raisons d'intérêt européen qui devaient amener la cessation de la guerre.

Parlant de la continuation du siége et de l'éventualité de la prise de Paris, le chef du foreign-office disait : « Il n'est pas déraisonnable de mettre dans la balance « les avantages et les désavantages qui accompagneront « un tel fait, et ces désavantages touchent tellement au « sentiment de l'humanité, que le Gouvernement de la

« Reine se croit obligé de les signaler au Roi et à ses mi-
« nistres. Le souvenir amer des trois derniers mois peut
« être un jour effacé par le temps et par le sentiment de
« la bravoure de l'ennemi sur les champs de bataille.
« Mais il y a des degrés dans l'amertume; et la proba-
« babilité d'une guerre nouvelle et irréconciliable sera
« considérablement augmentée si toute une génération
« de Français a devant les yeux le spectacle de la destruc-
« tion d'une capitale, accompagnée de la mort de per-
« sonnes sans armes, de la destruction de trésors d'art et
« de science, de souvenirs historiques d'un prix inesti-
« mable, impossibles à remplacer. Une telle catastrophe
« sera terrible pour la France et dangereuse pour la
« paix future de l'Europe ; en même temps, elle ne sera,
« comme le Gouvernement de la Reine le croit, à per-
« sonne plus pénible qu'à l'Allemagne et à ses princes.
« Le Gouvernement français a décliné les négociations
« de paix depuis l'entrevue de M. de Bismarck et de
« M. Jules Favre ; mais le Gouvernement de la Reine a
« pris sur lui d'insister auprès du Gouvernement provi-
« soire pour qu'il consente à un armistice qui pourrait
« aboutir à la convocation d'une Assemblée constituante,
« et au rétablissement de la paix. Le Gouvernement de
« la Reine n'a pas omis de faire sentir à Paris la néces-
« sité de faire toutes les concessions compatibles dans la
« situation actuelle avec l'honneur de la France. Le
« Gouvernement de la Reine ne se croit pas autorisé à
« l'affirmer, mais il ne peut pas croire que les représen-
« tations faites par lui resteront sans effet. Pendant cette
« guerre, deux causes morales ont, à un degré incalcu-
« lable, servi l'immense puissance matérielle des Alle-

« mands : ils ont combattu pour repousser l'invasion
« étrangère, et affirmer le droit d'une grande nation à
« se constituer de la manière la plus propre à développer
« ses aptitudes. La gloire de leurs efforts sera rehaussée
« si l'histoire peut dire que le Roi a épuisé tous les
« moyens pour rétablir la paix, et que les conditions de
« paix étaient justes, modérées, en harmonie avec la
« politique et les sentiments de notre époque. »

Au moment où le ministre anglais tenait ce langage à la Prusse, son ambassadeur insistait à Tours sur les mêmes considérations, sans jamais mettre en doute que l'armistice ne dût être nécessairement accompagné du ravitaillement. Il m'est permis d'ajouter que sur ce point, qui a été le seul objet du débat, l'opinion du chancelier de la Confédération du Nord ne pouvait être différente, puisqu'il avait eu connaissance de la mission officieuse du général Burnside, auquel il avait parlé d'un armistice sans ravitaillement que le Gouvernement de la Défense nationale n'avait pu accepter.

C'était donc dans les termes du droit commun, c'est-à-dire avec un ravitaillement proportionnel à la durée, que l'Angleterre conseillait l'armistice; c'est aussi dans ces termes qu'il fut compris par les autres puissances, et directement proposé à la Prusse par une correspondance et des télégrammes auxquels elle adhéra. Dans sa conférence avec les membres du Gouvernement, le 30 octobre, M. Thiers n'admettait pas que cette condition pût être contestée en principe ; seulement, il avait l'ordre, auquel il s'est certainement conformé, de ne point être trop rigoureux pour son application. Aussi est-ce par erreur que le Chancelier de la Confédération du Nord affirme

qu'il aurait déclaré « ne pouvoir accepter un armistice « que si l'on y comprenait la faculté, pour Paris, de s'ap- « provisionner sur une grande échelle. » Cette assertion est inexacte.

Les chiffres d'une consommation journalière et modérée avaient été minutieusement arrêtés par le Ministre du commerce, et seuls ils servaient de base à notre réclamation, strictement limitée au nombre de jours de l'armistice. En cela, nous étions d'accord avec l'usage, avec l'intention des Puissances neutres, et, nous le croyions, avec le consentement de la Prusse elle-même. Peut-être n'eût-elle pas songé à le retirer sans la reddition de Metz et sans la funeste journée du 31 octobre, accueillie par elle avec une satisfaction mal dissimulée.

Le Chancelier de la Confédération du Nord insiste sur les inconvénients auxquels l'armistice exposait l'armée assiégeante. Mais il ne tient pas compte de ceux bien autrement graves, du non ravitaillement pour la ville assiégée. Ces inconvénients sont tels qu'ils rendraient dérisoire la convocation d'une Assemblée réduite forcément à l'impuissance à l'heure de ses délibérations, et condamnée, par la plus dure des nécessités, à subir la loi du vainqueur. L'armistice sans ravitaillement, pour faire statuer au bout d'un mois sur la paix ou sur la guerre, n'était donc ni équitable, ni sérieux; il n'était, pour nous, qu'une déception et un péril.

J'en dis autant de la convocation d'une Assemblée sans armistice. S'il avait cru une pareille combinaison compatible avec la défense, le Gouvernement l'aurait

adoptée avec joie. La Prusse peut lui reprocher « de n'a-« voir pas voulu laisser l'opinion du peuple français « s'exprimer librement par l'élection d'une représenta-« tion nationale. » Le besoin de diviser et d'affaiblir la résistance du pays explique suffisamment cette accusation. Mais quel homme de bonne foi voudra l'admettre? Qui ne sent l'immense intérêt qu'ont les membres du Gouvernement à écarter la terrible responsabilité que les événements et le vote de Paris font peser sur leur tête? Ils ont constamment cherché, avec le désir ardent de réussir, les moyens les plus efficaces d'amener la convocation d'une Assemblée qui était et qui est encore leur vœu le plus cher.

C'est dans ce but que j'abordai M. le comte de Bismarck à Ferrières. Je laisse à la conscience publique le soin de juger de quel côté ont été les obstacles, et si le Gouvernement doit être dénoncé au blâme de l'Europe pour n'avoir pas voulu placer les députés de la France sous le canon d'un fort livré à l'armée prussienne. Une convocation sans armistice nous aurait, il est vrai, épargné cette humiliation, mais elle nous en aurait encore réservé de cruelles. Les élections auraient été livrées au caprice de l'ennemi, aux hasards de la guerre, à des impossibilités matérielles énervant notre action militaire et ruinant à l'avance l'autorité morale des mandataires du pays. Et, cependant, nous sentions si énergiquement le besoin de nous effacer devant les représentants réguliers de la France que nous eussions bravé ces difficultés inextricables, si, en descendant au fond de nos consciences, nous n'y avions trouvé, impérieux, inflexible, supérieur à tout intérêt personnel, ce grand et suprême devoir de

l'honneur à sauvegarder et de la défense à maintenir intacte.

Nous avons maudit et condamné cette guerre; quand des désastres inouïs dans l'histoire ont mis en poussière ses criminels instigateurs, nous avons invoqué, pour la faire cesser, les lois de l'humanité, les droits des peuples, la nécessité d'assurer le repos de l'Europe, offrant d'y concourir par de justes sacrifices. On a voulu nous imposer ceux que nous ne pouvions accepter; et la Prusse a continué la lutte, non pour défendre son territoire, mais pour conquérir le nôtre. Elle a porté dans plusieurs de nos départements le ravage et la mort; elle investit depuis plus de deux mois notre capitale qu'elle menace de bombardement et de famine, et c'est pour couronner ce système scientifique de violence qu'elle nous convie à réunir une Assemblée élue en partie dans ses camps, et appelée à discuter paisiblement quand gronde le canon de la bataille!

Le Gouvernement n'a pas cru une telle combinaison réalisable. Elle le condamnait à discontinuer la défense; et discontinuer la défense sans armistice régulier, c'était y renoncer. Or, quel est le citoyen français qui ne s'indigne à cette idée? Le pays tout entier proteste contre elle. On lui demande de voter, — il fait mieux, il s'arme. Nos soldats victorieux sur la Loire, effacent par leur généreux sang les hontes de l'empire. Paris, dont la Prusse devait forcer l'enceinte en quelques jours, résiste depuis plus de deux mois, et il demeure plus que jamais résolu, après l'avoir rendue inexpugnable. Ses chefs militaires, que la trahison de Sedan avait laissés sans ressources, ont dû improviser une armée et son matériel, former la

garde mobile, organiser la garde nationale. Leurs travaux ne seront pas stériles; et dans cette crise suprême que nous avons essayé de conjurer par tous les moyens que l'honneur commandait, nous avons la certitude que chacun fera son devoir.

Le Gouvernement n'a donc pas, comme l'en accuse le Chancelier de la Confédération du Nord, cherché à se concilier l'appui de l'Europe en paraissant se prêter à une négociation qu'il avait en réalité le dessein de rompre. Il repousse hautement une pareille imputation. Il a accepté avec reconnaissance l'intervention des puissances neutres, et s'est loyalement efforcé de la faire réussir dans les termes que l'une d'elles avait indiqués en rappelant dans son télégramme « les sentiments de jus« tice et d'humanité auxquelles la Prusse devait se con« former. » A cette heure suprême, il s'en remettrait volontiers au jugement de ceux dont la voix bienveillante n'a point été écoutée. Ce n'est pas d'eux que lui viendrait un conseil de défaillance.

Après lui avoir donné son appui moral, ils estimeront qu'il continue à le mériter en défendant énergiquement le principe qu'ils ont posé; il est prêt à convoquer une Assemblée, si un armistice avec ravitaillement le lui permet. Mais il faut qu'il soit bien entendu qu'en le refusant, la Prusse, malgré toutes ses déclarations contraires, cherche à augmenter nos embarras en nous empêchant de consulter la France; c'est donc à elle seule que doit être renvoyée la responsabilité d'une rupture démontrant une fois de plus qu'elle est déterminée à tout braver pour faire triompher sa politique de conquête violente et de domination européenne.

Je crois, Monsieur, avoir exactement traduit les sentiments qui ont inspiré le Gouvernement, et je vous prie de vous en pénétrer lorsque vous serez appelé à vous en expliquer.

Signé : J. Favre.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE SIXIÈME

N° 1. M. Gambetta à M. de Freycinet.

Tours, le 4 novembre 1870.

N° 2. Le comte de Granville à lord Lyons.

Foreign-Office, le 12 novembre 1870.

N° 3. Lord Lyons au comte de Granville.

Tours, le 14 novembre 1870.

N° 4. Le comte de Chaudordy à M. Tissot, à Londres.

Tours, le 14 novembre 1870.

N° 5. Le comte de Chaudordy au ministre de France, à Florence.

Tours, le 15 novembre 1870.

N° 6. Le comte de Chaudordy à M. Tissot, à Londres.

Tours, le 17 novembre 1870.

N° 7. Le comte de Chaudordy à M. Tissot, à Londres.
Tours, le 6 décembre 1870.

N° 8. Le comte de Chaudordy au chargé d'affaires de France, à Florence.
Tours, le 6 décembre 1870.

N° 9. Le comte de Chaudordy au chargé d'affaires de France, à Rome.
Tours, le 8 décembre 1870.

N° 10. Le comte de Chaudordy aux membres du Corps diplomatique étranger.
Tours, le 8 décembre 1870.

N° 11. Le comte de Chaudordy à M. Tissot, à Londres.
Bordeaux, le 15 décembre 1870.

N° 12. Le comte de Bismarck à M. de Schweinitz, à Vienne.
Versailles, le 14 décembre 1870.

N° 13. Le comte de Moltke au Gouverneur de Paris.
Versailles, le 5 décembre 1870.

N° 14. Le Gouverneur de Paris au comte de Moltke.
Versailles, le 6 décembre 1870.

N° 15. Proclamation du Gouvernement de la Défense nationale à la population parisienne.
Paris, le 6 décembre 1870.

N° 16. Le comte de Granville à M. Odo Russell, à Versailles.
Foreign-Office, le 5 décembre 1870.

N° 1.

LE MINISTRE DE LA GUERRE ET DE L'INTÉRIEUR
A M. DE FREYCINET.

Tours, le 4 novembre 1870.

Je constate avec vous, avec une égale inquiétude, la détestable influence des hésitations politiques du Gouvernement, dont le résultat évident est d'énerver et de déconcerter nos efforts militaires et le moral de nos généraux et de nos soldats. Mais il faut réagir et redoubler d'énergie. J'ignore si le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville est enclin à traiter. Pour moi, je ne connais que mon mandat, qui est la guerre à outrance.

En conséquence, en dépit de toutes fausses manœuvres, de toute mauvaise direction diplomatique ou autre, ne vous laissez arrêter ni retenir par des tentatives de négociations dont je repousse la responsabilité.

Nous avons eu le malheur de voir une première fois notre plan offensif, si sagement combiné, entravé par l'intervention de... Il ne faut pas rester plus longtemps sous le coup de cette... ingérence. Il faut reprendre

notre ligne de conduite et arrêter aujourd'hui nos mouvements en avant dont vous me communiquerez tous les moyens d'exécution. Je mettrai à votre disposition les mesures les plus énergiques et, si la fortune peut être forcée par notre résolution, nos études, nos dévouements, la patrie ne pourra rien nous reprocher et nous trouverons dans notre conscience la récompense du devoir accompli.

Donc, c'est la guerre, ne perdez pas une minute, et en avant !

Signé : LÉON GAMBETTA.

N° 2.

LE COMTE DE GRANVILLE A LORD LYONS.

Foreign-Office, le 12 novembre 1870.

Milord,

Le comte de Bernstorff m'a dit aujourd'hui qu'il était chargé par le comte de Bismarck de m'informer que bien que les propositions faites par M. Thiers fussent inacceptables, si le Gouvernement provisoire désirait vivement un armistice et la convocation d'une Assemblée, on verrait volontiers à Versailles la reprise de communications directes entre le Gouvernement provisoire et le quartier général prussien. Le Gouvernement prussien serait toujours disposé à laisser procéder aux élections même sans armistice. Le comte de Bernstorff a ajouté que si le

Gouvernement provisoire était disposé à traiter, il vaudrait mieux qu'il entrât en communica tion directe avec le quartier général à Versailles.

Je répondis qu'il me paraissait étrange (cette expression employée sans offense) qu'une grande puissance comme l'Allemagne, dans la plénitude de sa force et de ses succès, fut aussi susceptible à propos d'une action amicale d'une autre puissance ; que je pouvais répéter mes assurances que le Gouvernement de Sa Majesté ne mettait aucun amour-propre dans cette affaire ; que nous ne désirions pas nous mettre en avant sans nécessité ; que nous souhaitions la paix, que nous nous en réjouirions, quels que fussent les moyens employés pour l'amener, qu'elle fût conclue directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une puissance amie ; que nous aurions été très-satisfaits si des démarches individuelles, comme celle de M. le général Burnside, avaient réussi dans ce sens.

Le comte de Bernstorff m'assura qu'il n'y avait de la part de son Gouvernement aucune susceptibilité ; mais que le comte de Bismarck pensait que ces communications servaient seulement à encourager le Gouvernement français à croire qu'il avait de l'appui chez les Puissances neutres et à prolonger ainsi sa résistance.

Je répondis que le Gouvernement francais se plaignait de ne pas être encouragé par nous, et que le principal empêchement paraissait être créé par les Allemands qui se refusent de faire des avances, les Français, par suite des susceptibilités accrues peut-être par leurs défaites, se trouvant peu disposés à faire le premier pas.

Je suis, etc. *Signé :* GRANVILLE.

N° 3.

LORD LYONS AU COMTE DE GRANVILLE.

(Reçu le 16 novembre.)

Tours, le 14 novembre 1870.

Milord,

J'ai eu hier l'honneur de recevoir le télégramme de Votre Seigneurie, daté du 12, de quatre heures dix minutes, et ensuite de cinq heures du soir. Je regardais comme désirable que le Gouvernement français fût informé aussitôt que possible des dispositions manifestées par le comte de Bismarck de reprendre les négociation pour un armistice.

En conséquence, je me rendis auprès du comte de Chaudordy et je lui dis que le comte de Bismarck avait informé Votre Seigneurie par l'ambassadeur de Prusse à Londres que, bien que les propositions faites par M. Thiers fussent inacceptables, cependant si le Gouvernement provisoire désirait sincèrement un armistice et la convocation d'une Assemblée, on accueillerait favorablement à Versailles la reprise de communications directes entre le Gouvernement provisoire et le quartier général prussien. J'ajoutai que le comte de Bismarck avait en même temps informé Votre Seigneurie que les autorités prussiennes étaient toujours disposées à faciliter l'élection d'une Assemblée, même sans armistice.

M. Thiers et le prince de Metternich se trouvaient dans

le salon de M. de Chaudordy lorsque je fis cette communication; ils restèrent et prirent part à la conversation qui s'en suivit.

Le résultat général parut être qu'il y avait toute raison de croire que le Gouvernement français reprendrait volontiers les négociations, pourvu que la base en fût le ravitaillement de Paris, calculé sur le nombre de jours que durerait l'armistice.

M. Thiers et le comte de Chaudordy maintinrent l'un et l'autre qu'il ne pouvait absolument être question de négociation sans cette condition; mais ils furent d'avis que le principe admis, la France ne serait pas exigeante quant à la provision à faire entrer à Paris, pas plus que quant à la durée de l'armistice.

Dans un extrait d'une circulaire du comte de Bismarck, publiée dans les dépêches télégraphiques ordinaires des journaux, et rendant compte des négociations récentes, on fait dire au comte de Bismarck que les Français demandaient *de larges approvisionnements*. A ce propos, M. Thiers déclara qu'on devait se souvenir distinctement que les Prussiens avaient absolument refusé l'entrée dans Paris de n'importe quelle quantité de provisions pendant l'armistice; il observa que, durant les pourparlers, il avait offert au comte de Bismarck de diminuer considérablement les quantités de vivres qu'il avait d'abord demandés, et même qu'il s'était déclaré prêt à de nouvelles réductions. Il ne se sentit obligé à rompre les négociations que lorsque le comte de Bismarck eût déclaré catégoriquement que les autorités militaires ne consentaient à aucun ravitaillement de Paris, dans n'importe quelle proportion.

M. Thiers ajouta qu'il était disposé à retourner à Versailles pour négocier l'armistice, si le ravitaillement de Paris était admis comme base.

On souleva la question de savoir s'il était probable que la Prusse demanderait quelque équivalent militaire au cas où elle consentirait au ravitaillement. M. de Chaudordy s'abstint de faire de cette question l'objet d'une discussion qui pourrait être considérée comme en quelque sorte officielle. Mais l'opinion générale des personnes présentes parut être que le Gouvernement français n'accorderait jamais un équivalent qui compromettrait la défense de Paris, mais qu'il écouterait des propositions pour des arrangements d'un autre genre, tels que, par exemple, de faciliter pendant l'armistice les communications des Prussiens pour l'approvisionnement de leur armée.

Quant à l'élection d'une Assemblée sans armistice, M. de Chaudordy renouvela positivement la déclaration du Gouvernement, que c'était chose entièrement impossible.

Finalement, je priai M. de Chaudordy de transmettre confidentiellement à son Gouvernement l'information donnée à Votre Seigneurie par le comte de Bismarck, et de me faire savoir si en retour il désirait vous faire quelque communication.

En quittant M. de Chaudordy, j'adressai à Votre Seigneurie un télégramme résumant mon impression générale sur la conversation qui venait d'avoir lieu.

Ce matin, M. de Chaudordy me dit qu'ayant communiqué avec le Gouvernement il avait été autorisé à me prier d'assurer Votre Seigneurie qu'il appréciait haute-

ment sa bonne volonté, et qu'il vous serait très-obligé, si vous vouliez continuer vos efforts pour rendre possible une suspension des hostilités. M. de Chaudordy me dit encore d'assurer Votre Seigneurie que le Gouvernement français désirait sincèrement et sérieusement un armistice et une prompte convocation d'une Assemblée nationale; mais qu'il devait s'en tenir à la déclaration que l'élection d'une Assemblée était impossible sans armistice, et qu'un armistice était impossible sans le ravitaillement de Paris; toutefois, qu'il était prêt à reprendre les négociations si le ravitaillement était admis comme base.

M. de Chaudordy, se référant à la conversation qu'il avait eue la veille avec le prince de Metternich, M. Thiers et moi, observa qu'il n'était pas autorisé à dire quoique ce fût de la part du Gouvernement à propos d'un équivalent militaire à accorder à la Prusse, en retour de concessions pour le ravitaillement de Paris.

J'ai déjà mandé par télégraphe à Votre Seigneurie la substance de la communication que m'a faite ce matin M. de Chaudordy.

Je suis, etc...

Signé : LYONS.

N° 4.

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A LONDRES.

Tours, le 14 novembre 1870.

Monsieur,

L'ambassadeur d'Angleterre est venu hier me donner connaissance de nouvelles suggestions que M. de Bismarck a fait communiquer à lord Granville au sujet de la question de l'armistice. Lord Lyons m'a dit à peu près ceci : le comte de Bismarck a déclaré que les propositions présentées par M. Thiers au nom du Gouvernement de la Défense nationale n'étaient pas admissibles; mais il est disposé à traiter de nouveau d'un armistice, et si un envoyé du Gouvernement français était autorisé à se rendre dans ce but au quartier général prussien, il obtiendrait toutes les facilités possibles. M. de Bismarck ajoute qu'il est du reste prêt à accorder les moyens de faire des élections sans armistice en aidant aux communications qui pourraient être jugées nécessaires.

J'ai répondu à lord Lyons dans le sens de ce que vous savez déjà par mes précédentes dépêches, et en montrant de nouveau l'impossibilité pour le Gouvernement d'accepter un armistice sans ravitaillement, ce qui serait contraire aux intérêts de la défense et des élections sans

armistice, parce qu'il serait très-difficile d'éviter que leur résultat fût contesté. J'avais toutefois promis à M. l'ambassadeur d'Angleterre de prendre les ordres du Gouvernement. Ce matin, j'ai eu occasion de revoir lord Lyons et de lui confirmer de la part de la Délégation ce que je lui avais dit la veille. Lord Lyons m'a alors parlé de la question des équivalents mise en avant par M. de Bismarck dans ses entretiens avec M. Thiers. J'ai répondu qu'à ce sujet le Gouvernement n'avait rien à ajouter au langage tenu par M. Thiers, et que, s'il y avait de nouvelles indications à nous présenter, ce serait au Gouvernement prussien qu'il appartiendrait de nous les faire connaître.

J'ai exposé à lord Lyons, comme je le fais chaque fois que j'en ai l'occasion, la sincérité du Gouvernement dans son désir de procéder à des élections, et je l'ai prié de remercier encore le cabinet de Londres des démarches qu'il poursuit pour faciliter une combinaison qui nous permette de les faire. La présence de M. Odo Russell au quartier général prussien rend plus aisée, lui ai-je dit, la recherche des moyens d'y arriver, et si M. de Bismarck se décidait à accepter le principe du ravitaillement, il serait alors possible de reprendre les négociations, cette fois avec une probabilité sérieuse de les faire aboutir. Tant que cette base ne sera pas acceptée par le Gouvernement prussien, il serait sans aucune utilité d'envoyer un plénipotentiaire à Versailles. C'est là ce que l'Angleterre et les Neutres doivent comprendre comme nous, et c'est à eux que nous croyons devoir remettre le soin de préparer les voies à des pourparlers susceptibles de conduire à des résultats pratiques.

M. le ministre d'Italie qui était venu me voir après lord Lyons, m'ayant également parlé de nouvelles négociations pour un armistice, je me suis empressé de lui rendre compte de ma conversation avec M. l'ambassadeur d'Angleterre. Je l'ai prié de transmettre ces indications à son Gouvernement, en insistant particulièrement sur l'intérêt qu'il y avait à profiter de la présence à Versailles de M. Odo Russell, pour stimuler l'Angleterre à demander à la Prusse des explications et à négocier ce que je puis appeler les préliminaires d'un armistice acceptable pour nous. M. le chevalier Nigra doit télégraphier dans ce sens à Florence.

D'après une dépêche de notre chargé d'affaires à Madrid, cette opinion est parfaitement conforme aux sentiments du Gouvernement espagnol, qui a donné des instructions à ce sujet à son représentant à Londres.....

Recevez, etc.

Signé : CHAUDORDY.

P.-S. — De son côté, M. le prince de Metternich vient de me déclarer qu'il va télégraphier à son gouvernement dans le sens que je vous ai indiqué plus haut.

N° 5.

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU MINISTRE DE FRANCE A FLORENCE.

(*Télégramme.*) Tours, le 15 novembre 1870.

Il serait important que le Gouvernement italien demandât au cabinet de Londres d'activer son action en faveur de l'armistice pour arriver à obtenir le principe du ravitaillement. Alors M. Thiers pourrait retourner à Versailles. La présence de M. Odo Russell au quartier général prussien est une circonstance très-favorable dont il serait utile de profiter sans retard. Il deviendrait un intermédiaire naturel, au nom des Neutres, entre la France et la Prusse.

Signé : CHAUDORDY.

N° 6.

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A LONDRES.

Tours, le 17 novembre 1870.

Monsieur,

Je fais de mon mieux pour vous tenir au courant de l'ensemble de notre situation politique. Elle n'a pas

changé depuis les dépêches que je vous ai adressées le 14 de ce mois. . . . . En ce qui regarde l'armistice, je me suis de nouveau entretenu avec M. l'ambassadeur d'Angleterre de l'utilité qu'il y aurait à profiter de la présence de M. Odo Russell à Versailles pour y appuyer le principe du ravitaillement. Vous verrez, par les copies des télégrammes ci-joints, qu'à Vienne comme à Florence, on agit avec zèle dans le sens que nous désirons.

Recevez, etc.

Signé : CHAUDORDY.

N° 7.

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A LONDRES.

Tours, le 6 décembre 1870.

Monsieur,

La situation actuelle est d'une telle gravité que j'ai cru devoir adresser à Vienne la dépêche télégraphique que vous trouverez ci-jointe et qui est pour votre information personnelle. Il est nécessaire, en effet, que chacune des grandes puissances sur lesquelles la France avait quelque droit ou quelque espoir de pouvoir compter, soit mise en demeure d'apprécier ce qu'elle doit faire. Vous parlerez à lord Granville de nos anciennes relations d'amitié avec l'Angleterre, de notre alliance pour une grande

guerre encore récente, de nos traités de commerce conçus dans un sens d'union, et vous lui ferez voir combien le sort et l'avenir de son pays sont liés aux nôtres. Je vous laisse le soin de développer ces idées, bien convaincu que vous vous en acquitterez avec le zèle et l'intelligence qui pourront leur assurer plus de poids. Agissez au besoin auprès des autres ministres. . . . . Que l'on reprenne l'idée de l'armistice avec un ravitaillement, afin que nous puissions faire des élections ; qu'on se rapproche plus intimement de nous et qu'en somme on nous aide dans la mesure qu'on croira utile. Le sort de toute l'Europe en dépend, cela est certain. Si l'on voulait sortir de l'aveuglement et de l'isolement dans lesquels on s'obstine, il y aurait place aujourd'hui pour une action considérable combinée de façon à épargner à l'Europe les plus grands malheurs. Telles sont les considérations que je vous demande de faire valoir. Je les ai présentées à M. l'Ambassadeur d'Angleterre qui a dû les communiquer à son Gouvernement, et je vous prie de me faire connaître sans retard ce qui vous aura été répondu.

Recevez, etc.

Signé : CHAUDORDY.

N° 8.

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A M. LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A FLORENCE.

Télégramme.) Tours, le 6 décembre 1870.

Voyez le ministre des Affaires étrangères et dites-lui que nous faisons un appel direct à l'Italie. Faites-lui comprendre l'intérêt qu'il y a à ne pas laisser écraser la France. Les complications qui peuvent en résulter entraîneront tous les États, les uns après les autres, dans les crises les plus graves. Rappelez-lui les services que nous avons rendus à l'Italie, notre communauté de races et d'intérêts. Voyez au besoin les autres ministres et le Roi si vous le jugez utile. . . . . Il faudrait arriver à tout prix à une action combinée; autrement le repos de l'Europe est perdu pour longtemps. . . . .

Signé : CHAUDORDY.

N° 9.

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME.

(*Télégramme.*) Tours, le 8 décembre 1870.

Je suis, comme vous, d'avis qu'il est très-important que les démarches du Pape restent secrètes. Il serait non moins essentiel que l'on pût commencer par un armistice, même de quinze jours, avec ravitaillement, afin de donner à Paris le temps de se reconnaître et afin de calmer les esprits. Tout deviendrait alors plus facile. La grande fête de Noël serait, il me semble, bien naturellement choisie. Il y aurait comme une vraie Trêve de Dieu que le Saint-Père offrirait au monde, et qu'il me paraît impossible qu'on veuille refuser au quartier général prussien. Cela rendrait également plus aisé le choix du ou des négociateurs de la paix future, dont les chances deviendraient sérieuses. La Chambre, réunie immédiatement, assurerait en outre aux négociations l'appui et la consécration du pays.

Signé : CHAUDORDY.

N° 10.

LE COMTE DE CHAUDORDY AUX MEMBRES DU CORPS DIPLOMATIQUE ÉTRANGER.

Tours, le 8 décembre 1870

Monsieur { l'Ambassadeur,
le Ministre,

La présence à Tours de la Délégation du Gouvernement de la Défense nationale gênant les opérations militaires, il a été décidé qu'elle se transporterait à Bordeaux. J'ai l'honneur de vous en informer et de vous prévenir, en même temps, qu'un train sera mis demain, vendredi 9, à la disposition des membres du Corps diplomatique et de leur suite.

Il partira de la gare à dix heures quarante-cinq minutes du matin.

Il est préférable de s'y trouver un peu en avance. Je vous serais obligé de me faire savoir le nombre de places que je dois y faire retenir pour le personnel de votre ambassade.

Agréez, etc.

Signé : CHAUDORDY.

N° 11.

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A LONDRES.

Bordeaux, le 15 décembre 1870.

Monsieur, J'ai reçu votre télégramme du 13 dans lequel vous me faites savoir que vous avez transmis une note pressante à lord Granville. Vous avez bien compris, en insistant en des termes énergiques, la pensée qui nous anime, car il est indispensable qu'une réponse sérieuse nous soit enfin donnée. Jusqu'à présent, en effet, nous devons le constater avec un douloureux regret, les démarches de l'Angleterre ont été bien peu persévérantes. Il sera notamment difficile de faire comprendre au monde, et déjà un sentiment de surprise à cet égard s'est fait jour dans tous les États neutres, que lord Granville se soit refusé à inviter M. Odo Russell à parler de nos affaires à Versailles et à y plaider la cause de l'armistice. On ne s'explique pas plus au dehors, que je ne me le suis expliqué moi-même en recevant votre télégramme du 8, qu'un grand pays comme l'Angleterre, dans les émouvantes circonstances où nous sommes, puisse borner la mission du diplomate spécial, envoyé par elle au centre même des opérations militaires, à l'examen de la question du traité de Paris. Est-il possible d'admettre que pas un échange d'idées ne doive avoir lieu entre M. Odo Russell et M. de Bismarck, dans

Versailles même, sur le terrible conflit dont la solution décidera des destinées du monde? Et s'il est, en effet, inévitable que cet ordre de considérations soit abordé, comment l'Angleterre ne croit-elle pas opportun de profiter d'une occasion aussi naturelle pour soulever l'examen approfondi de l'armistice et du droit qui devrait nous être reconnu de traiter de nos affaires à la conférence de Londres? C'eût été de sa part un bon office dont les conséquences eussent pu être excellentes pour notre cause et avantageuses pour le crédit de l'Angleterre elle-même. Aucune discussion soutenue et pratique n'a eu lieu jusqu'ici en ce sens, et cependant nous ne sommes pas seuls intéressés à appeler l'étude attentive de l'Europe entière sur la situation présente. Au point où en sont venues les choses, on peut dire que non-seulement l'équilibre général mais la condition particulière de chaque état est plus ou moins directement menacée. Ai-je besoin d'insister sur les périls que fait courir aux pays voisins, tels que le Luxembourg, la Hollande, la Belgique, cette prochaine restauration de l'empire germanique, véritable machine de guerre contre la liberté de tous les peuples européens. Qui ne voit clairement aujourd'hui parmi les hommes politiques un peu prévoyants, que la vaste institution qui se fonde étendra pour ainsi dire fatalement partout son ingérence pernicieuse et ses ambitions avides? L'Angleterre doit comprendre l'imminence du danger, et je vous prie de ne pas cesser d'appeler son attention sur un état de choses aussi grave.

Agréez, etc.

Signé : CHAUDORDY.

N° 12.

LE COMTE DE BISMARCK A M. DE SCHWEINITZ, MINISTRE DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD A VIENNE.

Versailles, le 14 décembre 1870.

Les traités connus de Votre Excellence, entre les États du Sud de l'Allemagne et la Confédération du Nord, qui ont été conclus ici à Versailles avec la Bavière, Bade et la Hesse, et à Berlin avec le Wurtemberg, ont reçu, dans les dernières délibérations qui ont eu lieu à Berlin, l'adhésion de tous les Etats intéressés, et ont pu être soumis aux Diètes de l'Allemagne du Sud.

Ce n'est pas seulement la prise en considération de la paix de Prague, par laquelle la Prusse et l'Autriche-Hongrie s'étaient entendues sur la manière dont elles envisageaient, à cette époque, l'organisation des affaires allemandes, *c'est aussi le désir d'entretenir avec le puissant empire, notre voisin et ami, des relations répondant à la fois à notre passé commun et aux besoins des deux nations,* qui m'a déterminé à exposer au Gouvernement Impérial et Royal d'Autriche-Hongrie notre point de vue relativement à cette nouvelle Constitution de l'Allemagne.

Dans le traité du 24 août 1866, on avait exprimé la prévision que les gouvernements des Etats allemands situés au sud du Mein formeraient une Confédération

qui, tout en occupant une situation indépendante, contracterait des liens nationaux plus étroits avec la Confédération du Nord.

La réalisation de cette prévision restait abandonnée à ces gouvernements, car le traité de paix ne pouvait donner à aucune des deux parties contractantes le droit, ni leur imposer le devoir de faire des prescriptions aux Etats souverains du Sud sur la forme de leurs rapports entre eux. Les Etats du Sud ont négligé de réaliser les idées du traité de Prague. Quant à l'établissement de relations nationales avec l'Allemagne du Nord, prévu dans le traité, ces gouvernements l'ont tout d'abord effectué sous la forme du Zollverein et de conventions de garantie réciproque.

Il était en dehors des prévisions humaines que, sous la pression du puissant développement imprimé au sentiment national allemand par une attaque inattendue de la France, ces institutions dussent trouver leur complément et leur conclusion dans les traités constitutifs actuels et dans la création d'une nouvelle Confédération allemande. L'Allemagne du Nord ne pouvait être appelée à entraver ou à repousser ce développement, qui n'avait pas été provoqué par nous, mais qui était issu de l'histoire et de l'esprit du peuple allemand. Le Gouvernement impérial-royal, de son côté, n'attend pas et ne demande pas, — nous en sommes assurés par les rapports de Votre Excellence, — que les dispositions du traité de Prague doivent opposer des obstacles au développement fécond des pays allemands ses voisins.

Le Gouvernement impérial assiste à la nouvelle organisation, qui est en voie de s'accomplir en Allemagne,

avec la juste confiance que tous les membres de la nouvelle Confédération germanique, et notamment le Roi, notre très-gracieux maître, sont animés du désir d'entretenir et de développer, entre l'Allemagne et l'empire voisin Austro-Hongrois, les relations amicales rendues nécessaires, pour les deux nations, par leurs intérêts communs et l'action réciproque de leur existence matérielle et morale. Les gouvernements fédérés ont, de leur côté, la confiance que la monarchie austro-hongroise est animée des mêmes désirs.

La satisfaction imminente des aspirations nationales et des besoins nationaux du peuple allemand donnera au développement ultérieur de l'Allemagne une stabilité et une sécurité qui pourront être salués par toute l'Europe, et notamment par les voisins de l'Allemagne, non-seulement sans crainte, mais même avec contentement. Le libre essor des intérêts matériels qui retient par tant de fils les pays et les peuples, exercera sur nos relations politiques une action bienfaisante.

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, nous pouvons l'espérer en toute confiance, se considéreront mutuellement avec les sentiments d'une bienveillance réciproque, et se tendront la main pour le développement de la prospérité et du bonheur des deux pays.

Dès que les traités fondamentaux de la nouvelle Confédération auront été ratifiés par toutes les parties intéressées, je mettrai Votre Excellence en mesure de les communiquer à M. le Chancelier.

J'invite Votre Excellence à donner lecture de cette dépêche à M. le Chancelier et à lui en laisser copie.

Signé : BISMARCK.

N° 13.

LE COMTE DE MOLTKE AU GOUVERNEUR DE PARIS.

Versailles, le 5 décembre 1870.

Il pourrait être utile d'informer Votre Excellence que l'armée de la Loire a été défaite hier près d'Orléans, et que cette ville est réoccupée par les troupes allemandes. Si toutefois Votre Excellence jugera (sic) à propos de s'en convaincre par un de ses officiers, je ne manquerai pas de le munir d'un sauf-conduit pour aller et venir.

Agréez, mon général, etc.

Le chef d'état major,

Signé COMTE DE MOLTKE.

N° 14.

LE GOUVERNEUR DE PARIS AU COMTE DE MOLTKE.

Paris, le 6 décembre 1870.

Votre Excellence a pensé qu'il pourrait être utile de m'informer que l'armée de la Loire a été défaite près d'Orléans, et que cette ville est réoccupée par les troupes allemandes. J'ai l'honneur de vous accuser réception de

cette communication que je ne crois pas devoir faire vérifier par les moyens que Votre Excellence m'indique.

Agréez, mon général, etc.

Le Gouverneur de Paris,

Signé : GÉNÉRAL TROCHU.

No 15.

A la suite de ces deux lettres, une proclamation du gouvernement de la Défense nationale à la population parisienne ajoutait:

« Cette nouvelle qui nous vient par l'ennemi, en la supposant exacte, ne nous ôte pas le droit de compter sur le grand mouvement de la France accourant à notre secours. Elle ne change rien à nos résolutions ni à nos devoirs. Un seul mot les résume : Combattre. Vive la France ! Vive la République ! »

Les membres du Gouvernement :

GÉNÉRAL TROCHU, J. FAVRE, J. FERRY,
GARNIER PAGÈS, E. PELLETAN, ERN.
PICARD, J. SIMON.

Paris, le 6 décembre 1870.

N° 16.

LE COMTE DE GRANVILLE A M. ODO RUSSELL.

Foreign-Office, le 5 décembre 1870.

Monsieur,

J'ai informé le comte de Bernstorff que le Gouvernement de Paris est toujours dans l'opinion qu'il ne peut y avoir d'armistice sans ravitaillement et d'Assemblée sans armistice; mais que la durée de l'armistice pourrait être abrégée et qu'on pourrait s'arranger sur les proportions du ravitaillement. Dans ce cas, le Gouvernement français procèderait aussitôt aux élections. J'ai déclaré à Son Excellence que la différence entre ces propositions et celles que j'ai prié dernièrement le comte de Bernstorff de transmettre au comte de Bismarck, et que ce dernier rejeta, ne semblait guère suffisante pour m'encourager à les soumettre à Son Excellence.

Cependant, ajoutai-je, il serait possible, quoique je ne fusse pas autorisé à le dire, que pendant les pourparlers pour un armistice, on pût entamer des négociations pour la paix, à des conditions que M. Favre, d'après ses déclarations, ne signerait pas, mais qu'il pourrait préparer pour les faire signer par d'autres.

Le comte de Bernstorff me demanda sous quelles conditions il se pourrait que M. Favre fût disposé à traiter.

Je répliquai que je n'avais nullement autorité pour en signaler aucune.

Je vous informe de ces faits pour le cas où le comte de Bismarck amènerait la conversation sur ce sujet.

Je suis, etc.

Signé : GRANVILLE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE SEPTIÈME

N° 1. Le prince Gortschakoff au baron Brunnow, à Londres.
Tzarskoé-Sélo, le 19-31 octobre 1870.

N° 2. Lord Granville à sir A. Buchanan, à Saint-Pétersbourg.
Foreign-office, le 10 novembre 1870.

N° 3. Le prince Gortschakoff à M. Okouneff, à Tours.
Tzarskoé-Sélo, le 13 novembre 1870.

N° 4. Le comte de Beust au comte Chotek, à Saint-Pétersbourg.
Vienne, le 16 novembre 1870.

N° 5. M. Visconti Venosta au marquis Bella Carracciolo, à Saint-Pétersbourg.
Florence, le 24 novembre 1870.

N° 1

LE PRINCE GORTSCHAKOFF AU BARON BRUNNOW.

Tzarskoé-Sélo, le 19-31 octobre 1870.

M. le Baron,

Les altérations successives qu'ont subies, durant ces dernières années, les transactions considérées comme le fondement de l'équilibre de l'Europe, ont placé le cabinet impérial dans la nécessité d'examiner les conséquences qui en résultent pour la position politique de la Russie.

Parmi ces transactions, celle qui l'intéresse le plus directement est le traité du 18-30 mars 1856.

La convention spéciale entre les deux riverains de la mer Noire, formant annexe à ce traité, contient de la part de la Russie l'engagement d'une limitation de ses forces navales jusqu'à des dimensions minimes.

En retour, ce traité lui offrait le principe de la neutralisation de cette mer.

Dans la pensée des puissances signataires, ce prin-

cipe devait écarter toute possibilité de conflit, soit entre les riverains, soit entre eux et les puissances maritimes. Il devait augmenter le nombre des territoires appelés par un accord unanime de l'Europe à jouir des bienfaits de la neutralité et mettre ainsi la Russie elle-même à l'abri de tout danger d'aggressions.

L'expérience de quinze années a prouvé que ce principe, duquel dépend la sécurité de toute l'étendue des frontières de l'empire russe dans cette direction, ne repose que sur une théorie.

En réalité, tandis que la Russie désarmait dans la mer Noire et s'interdisait même loyalement, par une déclaration consignée dans les protocoles des conférences, la possibilité de prendre des mesures de défense maritime efficaces dans les mers et ports adjacents, la Turquie conservait le droit d'entretenir des forces navales illimitées dans l'archipel et les détroits; la France et l'Angleterre gardaient la faculté de concentrer leurs escadres dans la Méditerranée.

En outre, aux termes du traité, l'entrée de la mer Noire est formellement et à perpétuité interdite au pavillon de guerre soit des puissances riveraines soit de toute autre puissance; mais en vertu de la convention dite « des Détroits, » le passage par ces détroits n'est fermé aux pavillons de guerre qu'en temps de paix. Il résulte de cette contradiction que les côtes de l'empire russe se trouvent exposées à toutes les aggressions, même de la part des États moins puissants, du moment où ils disposent de forces navales auxquelles la Russie n'aurait à opposer que quelques bâtiments de faibles dimensions.

Le traité du 18-30 mars 1856, n'a d'ailleurs pas

échappé aux dérogations dont la plupart des transactions européennes ont été frappées, et en présence desquelles il serait difficile d'affirmer que le droit écrit, fondé sur le respect des traités comme base du droit public et règle des rapports entre les États, ait conservé la même sanction morale qu'il a pu avoir en d'autres temps.

On a vu les principautés de Moldavie et de Valachie, dont le sort avait été fixé par le traité de paix et par les protocoles subséquents, sous la garantie des grandes puissances, accomplir une série de révolutions contraires à l'esprit comme à la lettre de ces transactions, et qui les ont conduites d'abord à l'union, ensuite à l'appel d'un prince étranger. Ces faits se sont produits de l'aveu de la Porte, avec l'acquiescement des grandes puissances, ou du moins sans que celles-ci aient jugé nécessaire de faire respecter leurs arrêts.

Le représentant de Russie a été le seul à élever la voix pour signaler aux cabinets qu'ils se mettraient par cette tolérance en contradiction avec des stipulations explicites du traité.

Certes, si ces concessions accordées à une des nationalités chrétiennes de l'Orient étaient résultées d'une entente générale entre les cabinets et la Porte, en vertu d'un principe applicable à l'ensemble des populations chrétiennes de la Turquie, le cabinet impérial n'aurait pu qu'y applaudir. Mais elles ont été exclusives.

Le cabinet impérial a donc dû être frappé de voir que, quelques années à peine après sa conclusion, le traité du 18-30 mars 1856 avait pu être enfreint impunément dans une de ses clauses essentielles en face des grandes puissances réunies en conférence à Paris, et re-

présentant dans leur ensemble la haute autorité collective sur laquelle reposait la paix de l'Orient.

Cette infraction n'a pas été la seule. A plusieurs reprises et sous divers prétextes, l'accès des détroits a été ouvert à des navires de guerre étrangers, et celui de la mer Noire à des escadres entières dont la présence était une atteinte au caractère de neutralité absolue attribué à ces eaux.

A mesure que s'affaiblissaient ainsi les gages offerts par le traité, et notamment les garanties d'une neutralité effective de la mer Noire, l'introduction des bâtiments cuirassés inconnus et non prévus lors de la conclusion du traité de 1856, augmentait pour la Russie les dangers d'une guerre éventuelle en accroissant, dans des proportions considérables, l'inégalité déjà patente des forces navales respectives.

Dans cet état de choses, Sa Majesté l'Empereur a dû se poser la question de savoir quels sont les droits et quels sont les devoirs qui découlent, pour la Russie, de ces modifications dans la situation générale et de ces dérogations à des engagements auxquels elle n'a pas cessé d'être scrupuleusement fidèle, bien qu'ils fussent conçus dans un esprit de défiance à son égard?

A la suite d'un mûr examen de cette question, Sa Majesté Impériale est arrivée aux conclusions suivantes. qu'il vous est prescrit de porter à la connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Notre auguste Maître ne saurait admettre en droit que les traités, enfreints dans plusieurs de leurs clauses essentielles et générales, demeurent obligatoires dans celles qui touchent aux intérêts directs de son empire.

Sa Majesté Impériale ne saurait admettre en fait que la sécurité de la Russie dépende d'une fiction qui n'a pas résisté à l'épreuve du temps, et soit mise en péril par son respect pour des engagements qui n'ont pas été observés dans leur intégrité.

L'Empereur, se fiant aux sentiments d'équité des puissances signataires du traité de 1856, et à la conscience qu'elles ont de leur propre dignité, vous ordonne de déclarer que Sa Majesté Impériale ne saurait se considérer plus longtemps comme liée aux obligations du traité du 18-30 mars 1856, en tant qu'elles restreignent ses droits de souveraineté dans la mer Noire.

Que Sa Majesté Impériale se croit en droit et en devoir de dénoncer à Sa Majesté le Sultan la convention spéciale et additionnelle au dit traité qui fixe le nombre et la dimension des bâtiments de guerre que les deux puissances riveraines se réservent d'entretenir dans la mer Noire.

Qu'elle en informe loyalement les Puissances signataires et garantes du traité général, dont cette convention spéciale fait partie intégrante.

Qu'elle rend sous ce rapport à Sa Majesté le Sultan la plénitude de ses droits, comme elle la reprend également pour elle-même.

En vous acquittant de ce devoir, vous aurez soin de constater que notre auguste Maître n'a en vue que la sécurité et la dignité de son empire. Il n'entre nullement dans la pensée de Sa Majesté Impériale de soulever la question d'Orient. Sur ce point, comme partout ailleurs, elle n'a pas d'autre vœu que la conservation et l'affermissement de la paix. Elle maintient entièrement

son adhésion aux principes généraux du traité de 1856, qui ont fixé la position de la Turquie dans le concert européen. Elle est prête à s'entendre avec les puissances signataires de cette transaction, soit pour en confirmer les stipulations générales, soit pour les renouveler, soit pour y substituer tout autre arrangement équitable qui serait jugé propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen.

Sa Majesté s'est convaincue que cette paix et cet équilibre auront une garantie de plus lorsqu'ils seront fondés sur des bases plus justes et plus solides que celles résultant d'une position qu'aucune grande puissance ne saurait accepter comme une condition normale d'existence.

Vous êtes invité à donner lecture et copie de la présente dépêche à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Recevez, etc.

Signé : GORTSCHAKOFF.

N° 2.

LORD GRANVILLE A SIR A. BUCHANAN AMBASSADEUR DE LA REINE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Foreign-office, le 10 novembre 1870.

Monsieur,

Le baron Brunnow m'a fait hier la communication, dont vous parlez dans votre télégramme d'hier après

midi, relative à la convention entre l'Empereur de Russie et le Sultan, limitant leurs forces navales dans la mer Noire, signée à Paris, le 30 mars 1856. Dans ma dépêche d'hier, je vous ai donné un récit de ce qui s'était passé entre nous, et je me propose maintenant de vous faire des observations sur les dépêches du prince Gortschakoff, du 19 et du 20 du mois dernier, qui m'ont été communiquées par l'Ambassadeur russe à cette occasion. — Le prince Gortschakoff déclare de la part de S. M. Impériale, que le traité de 1856 a été enfreint en divers points au préjudice de la Russie, et plus particulièrement dans le cas des Principautés, contre la protestation explicite de son représentant, et qu'en conséquence de ces infractions, la Russie est en droit de renoncer à des stipulations du traité qui touchent directement à ses intérêts. Il est donc annoncé qu'elle ne sera plus liée par les traités qui restreignent ses droits de souveraineté dans la mer Noire. — Nous trouvons ici l'allégation qu'il s'est passé certains faits qui, dans l'opinion de la Russie, sont contraires à certaines stipulations du traité, et l'on prétend que la Russie, forte du jugement qu'elle-même porte sur le caractère de ces faits, est en droit de s'affranchir de certaines autres stipulations de ce document. — Cette prétention se borne dans son application pratique à quelques-unes des dispositions du traité; mais la prétention au droit de renoncer à une de ses conditions implique la prétention au droit de renoncer au traité tout entier. — Cette déclaration est tout à fait indépendante de ce qu'a de raisonnable ou de déraisonnable, quant au fond, le désir de la Russie d'être affranchie de l'observation des stipulations du traité de 1856 relatives

à la mer Noire. Car la question est de savoir en quelles mains réside le pouvoir d'affranchir une ou plusieurs des parties d'une ou de la totalité de ces stipulations? Il a toujours été admis que ce droit appartient seulement aux gouvernements qui ont été parties à l'acte originel. Les dépêches du prince Gortschakoff paraissent prétendre qu'une des puissances qui ont signé l'engagement peut alléguer qu'il s'est passé des faits qui, dans son opinion, sont contraires aux dispositions du traité et que, bien que cette manière d'envisager les choses ne soit ni partagée ni admise par les puissances cosignataires, elle peut fonder sur cette allégation non pas une demande à ces gouvernements de prendre l'affaire en considération, mais une déclaration à leur adresse qu'elle s'est affranchie ou se regarde comme affranchie des stipulations du traité qu'elle juge à propos de désapprouver. Cependant, il est tout à fait évident qu'une telle doctrine et des actes qui, sciemment ou non, sont fondés sur cette doctrine, ont pour effet de mettre l'entière autorité et efficacité des traités sous le contrôle discrétionnaire de chacune des puissances qui les ont signés : ce qui aurait pour résultat la destruction complète des traités dans leur essence. Car tandis que les traités ont pour objet dans leur ensemble de lier les puissances les unes envers les autres, et que dans ce but chacune des parties fait l'abandon d'une portion de sa liberté d'action, en vertu de la doctrine et par le mode d'agir en question, une des parties, dans sa capacité séparée et individuelle, remet le sujet entier sous son propre contrôle et ne demeure obligée qu'envers elle-même. En conséquence, le prince Gortschakoff a an-

noncé dans ses dépêches l'intention de la Russie de continuer à observer certaines dispositions du traité. Quelque satisfaisant que cela puisse être et soit, c'est évidemment l'expression du libre arbitre de cette puissance, expression qu'elle pourrait changer ou retirer à quelque époque que ce fût; et en cela elle soulève ainsi les mêmes objections que les autres parties des communications puisquelle implique le droit de la Russie d'annuler le traité en se basant sur des allégations dont elle se fait le seul juge. — Surgit donc la question de savoir non pas si un désir exprimé par la Russie doit être examiné avec soin dans un esprit amical par les puissances cosignataires, mais si elles doivent accepter de la Russie l'annonce que de son propre chef, sans leur consentement, elle s'est affranchie d'un pacte solennel.

Je n'ai guère besoin de dire que le Gouvernement de Sa Majesté a reçu cette communication avec un profond regret, attendu qu'elle provoque une discussion qui pourrait troubler l'entente cordiale qu'il s'est sérieusement efforcé d'entretenir avec l'Empire russe; et, pour les raisons exposées plus haut, il est impossible au Gouvernement de Sa Majesté de donner aucune sanction de sa part à la mesure annoncée par le prince Gortschakoff.

Si, au lieu d'une telle déclaration, le Gouvernement russe s'était adressé au Gouvernement de Sa Majesté et aux puissances qui sont parties au traité de 1856, et avait proposé d'examiner avec elles s'il n'était rien survenu qui pût être considéré comme équivalent à une infraction du traité, ou s'il n'y a rien dans les conditions de ce traité qui, par suite du changement des circonstances,

pèse trop rigoureusement sur la Russie, ou qui, d'après le cours des événements, soit devenu inutile pour la suffisante protection de la Turquie, le Gouvernement de Sa Majesté n'aurait pas refusé de prendre la question en considération de concert avec les cosignataires du traité.

Quel qu'eût été le résultat de ces communications, on aurait évité le risque de complications ultérieures, et un précédent très-dangereux quant à la validité des obligations internationales.

Je suis, etc.

Signé : GRANVILLE.

P. S. — Vous donnerez lecture et laisserez copie de cette dépêche au prince Gortschakoff.

N° 3.

LE PRINCE GORTSCHAKOFF A M. OKOUNEFF, CHARGÉ D'AFFAIRES DE L'EMPEREUR, A TOURS.

Czarskoé-Sélo, le 13 novembre 1870.

Vous recevrez sous ce pli la copie d'une dépêche que, par l'ordre de Sa Majesté, j'ai communiquée aux puissances signataires du traité de Paris du 30 mars 1856.

Cette dépêche expose les raisons qui ont rendu indispensable à notre auguste souverain la nécessité de s'affranchir des restrictions imposées à la Russie par certaines clauses du susdit traité.

Bien que le gouvernement qui est à la tête des affaires en France, considère le soin de la défense nationale comme devant l'occuper exclusivement, le cabinet impérial, vu la haute position que la France occupe en Europe, ne croit pas devoir différer plus longtemps de communiquer à ce gouvernement les modifications à apporter à un traité dont la France a été l'une des puissances signataires.

En conséquence, vous êtes autorisé à communiquer la présente dépêche. Je me bornerai à y ajouter quelques mots d'explication.

La guerre de 1854 et le traité de 1856 ont signalé les premiers pas d'une politique d'intervention qui n'a pas tardé à bouleverser toute l'Europe, et qui a eu les conséquences les plus désastreuses.

Quel que soit le gouvernement qui pourra plus tard être établi en France, il devra considérer comme un devoir de s'appliquer à guérir les maux causés par un système politique si pernicieux.

Nous espérons que le gouvernement actuellement existant en France appréciera l'esprit dans lequel est conçue la déclaration de notre auguste souverain.

Tout ce que nous voulons rendre à la Russie, c'est son droit incontestable de pourvoir à sa propre scéurité.

La mesure qu'il nous a fallu prendre n'est une menace pour personne ; au contraire, elle contient une nouvelle garantie de la tranquillité de l'Orient, tranquillité qui, comme l'expérience nous l'apprend, ne saurait reposer d'une manière stable sur des rapports contraires à la nature, entre des puissances qui y sont directement intéressées.

Signé : Gortschakoff.

N° 4.

LE COMTE DE BEUST AU COMTE DE CHOTEK, A SAINT-PÉTERSBOURG.

Vienne, le 16 novembre 1870.

Monsieur le Comte,

L'envoyé de Russie m'a remis, il y a quelques jours, copie d'une dépêche dont vous trouverez également une copie ci-annexée.

Je me suis empressé de la placer sous les yeux de l'Empereur et Roi, notre auguste maître, et c'est d'ordre de Sa Majesté que je vous charge de porter les observations suivantes à la connaissance de M. le prince Gortschakoff.

Voici ce que porte l'article 14 du traité conclu à Paris, le 30 mars 1856 :

« Leurs Majestés l'Empereur de toutes les Russies et le Sultan, ayant conclu une convention à l'effet de déterminer la force et le nombre des bâtiments légers, nécessaires au service de leurs côtes, qu'elles se réservent d'entretenir dans la mer Noire, cette Convention est annexée au présent traité, et aura même force et valeur que si elle en faisait partie intégrante. Elle ne pourra être ni annulée ni modifiée sans l'assentiment des puissances signataires du présent traité. »

Le dernier paragraphe de cet article, par ses termes

positifs, acquiert une valeur particulière en ajoutant expressément et exceptionnellement une stipulation qui, de tout temps, a été regardée comme sous-entendue dans chaque transaction internationale.

Nous ne saurions donc concevoir ni admettre un doute sur la force absolue de cet engagement réciproque, lors même que l'une ou l'autre des parties contractantes se croirait dans le cas de faire valoir les considérations les mieux fondées contre le maintien de telle ou telle disposition d'un traité, qu'on est convenu de déclarer d'avance ne pouvoir jamais être ni annulé ni modifié sans l'assentiment de toutes les puissances qui l'ont signé.

C'est uniquement pour ne pas manquer aux égards dus au cabinet de Saint-Pétersbourg que, sans nous arrêter à ce simple renvoi qui résume toute notre pensée sur l'ouverture qu'il vient de nous faire, nous entrons dans un examen des arguments sur lesquels repose cette communication.

La dépêche de M. le Chancelier de Russie commence par relever une certaine inégalité ou iniquité, dont les dispositions du traité seraient entâchées en ce qu'elles limitaient les moyens de défense de la Russie dans la mer Noire, tandis qu'elles permettaient à la Turquie d'entretenir des forces navales illimitées dans l'Archipel et les Détroits.

Il ne nous appartient pas de discuter ni l'origine ni la valeur d'un arrangement qui n'a pas été passé entre la Russie et nous, mais qui est commun à toutes les grandes puissances. Nous nous permettrons seulement de faire observer à M. le prince Gortschakoff que réflexion pareille peut empêcher la signature d'un traité, et

qu'après la signature elle peut servir de base d'une demande de modification, mais que jamais elle ne peut autoriser une solution arbitraire. Nous dirons plus. Les raisons que le Gouvernement de Russie met en avant pour justifier un acte unilatéral, loin d'en atténuer la portée, ne font qu'ajouter à la gravité des considérations qui s'y rattachent. La maxime qu'il lui plaît d'adopter compromet non-seulement tous les traités existants, mais encore ceux à venir. Elle peut contribuer à les rendre faciles, elle ne servira pas à les rendre solides.

Cependant le cabinet de Saint-Pétersbourg rappelle des dérogations auxquelles le traité de 1856 n'aurait pas échappé.

Il est question de révolutions qui s'étaient accomplies dans les principautés Danubiennes, et qui, contrairement à l'esprit et à la lettre du traité et de ses annexes, avaient conduit à l'union des principautés et à l'appel d'un prince étranger.

Qu'il nous soit permis de faire ressortir un point qui nous semble capital.

Les principautés de Moldavie et de Valachie n'étaient point partie contractante du traité de 1856. Elles se trouvent sous la suzeraineté de la Porte ottomane. Était-ce bien celle-ci qui était responsable des changements survenus dans ces pays, et qui, aux yeux du Gouvernement impérial de Russie constituent une infraction aux traités? Est-ce bien elle qui a demandé qu'on les sanctionnât, et n'est-ce pas elle qui aujourd'hui doit accepter une infraction évidemment préjudiciable à ses droits et à ses intérêts?

Reste l'entrée de quelques bâtiments de guerre étran-

gers dans la mer Noire. Ces faits nous sont inconnus, à moins qu'il ne s'agisse des bâtiments de guerre désarmés qui servaient d'escorte à des souverains. Ces apparitions, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne l'ignore pas, avaient certes un caractère bien inoffensif. Rien d'ailleurs n'empêchait le Gouvernement de Russie de porter plainte du moment où elles lui paraissaient incompatibles avec les dispositions du traité.

Le Gouvernement de Sa Majesté impériale et royale apostolique n'a donc pu apprendre qu'avec un pénible regret la détermination que nous annonce la dépêche de M. le prince Gortschakoff, et par laquelle le Gouvernement impérial de Russie assume sur lui une grave responsabilité. Il lui est impossible de ne pas en témoigner sa profonde surprise, et de ne pas appeler la sérieuse attention du cabinet impérial sur les conséquences d'un procédé qui non-seulement porte atteinte à un acte international signé par toutes les grandes puissances, mais qui se produit encore au milieu de circonstances où plus que jamais l'Europe a besoin des garanties qu'offre à son repos et à son avenir la foi des traités.

Vous donnerez lecture de la présente dépêche à M. le prince Gortschakoff et vous lui en laisserez copie.

Recevez, etc.

Signé : BEUST.

N° 5.

M. VISCONTI VENOSTA AU MARQUIS BELLA CARACCIOLO, MINISTRE D'ITALIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Florence, le 24 novembre 1870.

Monsieur le marquis, le baron d'Uxküll est venu, il y a quelques jours, me donner lecture et copie d'une dépêche de Son Excellence le prince Gorschakoff du 19/31 octobre 1870. Dans cette circulaire, qui a été aussi communiquée aux autres Puissances signataires du traité du 18/30 mars, 1856, le Chancelier de Sa Majesté l'Empereur de Russie examine les conséquences qu'ont eues pour la Russie certaines dispositions de ce traité en présence des altérations successives qu'ont subies dans ces dernières années les transactions considérées comme le fondement de l'équilibre de l'Europe, et en présence des dérogations auxquelles le traité du 18/30 mars n'aurait pas échappé.

Par suite de cet examen, le cabinet de Saint-Pétersbourg déclare qu'il ne saurait plus longtemps se considérer comme lié aux obligations du traité du 18/30 mars 1856, en tant qu'elles restreignent les droits de souveraineté de la Russie dans la mer Noire ; que Sa Majesté Impériale se croit en droit et en devoir de dénoncer à Sa Majesté le Sultan, la convention spéciale et additionnelle au traité fixant le nombre et la dimension des bâtiments de guerre que les deux Puissances riveraines se réser-

vent d'entretenir dans la mer Noire ; qu'elle rend, sous ce rapport, la plénitude de ses droits à Sa Majesté le Sultan, comme elle la reprend également pour elle-même ; et qu'elle en informe loyalement les Puissances signataires et garantes du traité général dont cette convention fait partie intégrante.

Je me suis empressé de soumettre à Sa Majesté le Roi mon auguste Souverain et à son Conseil l'importante dépêche dont je viens de résumer les conclusions.

Les sentiments d'équité et de dignité nationale auxquels Son Excellence le prince Chancelier fait appel trouveront toujours un écho auprès du Gouvernement de Sa Majesté le roi d'Italie. Les relations amicales qui existent heureusement entre les deux Cours et les deux États nous imposaient d'ailleurs le devoir d'examiner avec la plus sérieuse attention le contenu de la dépêche du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Mais une simple lecture des articles 7 et 14 du traité du 18/30 mars 1856 suffit pour démontrer que l'Italie ne saurait, sans le consentement des autres parties intéressées, s'arroger le droit de relever la Russie des engagements qu'elle a contractés en 1856, avec toutes les Puissances signataires dont il s'agit.

Nous regrettons donc sincèrement de ne pas pouvoir entrer dans l'ordre d'idées que Son Excellence le prince Gortschakoff s'est attaché à développer. Notre regret serait encore plus vif si les changements survenus en Orient depuis 1856, et sur lesquels le prince appuie son argumentation, avaient été de nature à amoindrir la grande situation qui appartient à la Russie. Heureusement, il n'en est pas ainsi. Les événements survenus en

Orient, à partir de 1856, ont eu pour tendance générale d'améliorer la condition des populations chrétiennes en Orient. C'est là un but que la politique de la Russie n'a jamais perdu de vue, et Son Excellence le Chancelier de l'Empire a trop d'élévation dans les idées et un sentiment trop exquis d'équité pour ne pas le reconnaître. Je lis en effet dans la dépêche du prince Gortschakoff au général Ignatieff, en date du 8/20 novembre 1866, pour la reconnaissance du prince Charles de Hohenzollern comme prince des Principautés-Unies, les paroles suivantes :

« Le cabinet impérial ne peut qu'applaudir à un résultat aussi conforme aux traditions de sympathies qui unissent la Russie à ces populations coreligionnaires, qu'à son désir de voir l'empire ottoman se consolider par la satisfaction des vœux et des besoins légitimes des races chrétiennes qui l'habitent. »

Les modifications introduites dans le droit intérieur de la Serbie ont eu le même caractère et les mêmes effets bienfaisants. Il se peut que des dérogations partielles au principe de la clôture des détroits pour les bâtiments de guerre aient pu avoir lieu. Mais ces exceptions n'ont eu qu'un caractère temporaire, et certes il aurait suffi d'une protestation de la Russie pour en empêcher le retour.

Nous sommes donc d'avis que l'esprit des stipulations de 1856 a survécu aux modifications partielles qu'elles ont eu à subir. Il est à désirer que les mêmes sentiments d'accord animent encore aujourd'hui les Puissances qui ont pris part à ces mémorables transactions. Aussi, arrêtons-nous de préférence notre pensée sur les déclarations

formelles par lesquelles le prince Gortschakoff finit sa dépêche. C'est avec satisfaction que nous constatons qu'il n'entre nullement dans la pensée de Sa Majesté Impériale de soulever la question d'Orient, qu'elle maintient entièrement son adhésion aux principes généraux du traité de 1856, et qu'elle est prête à s'entendre avec les Puissances signataires de cette transaction, soit pour en confirmer les stipulations générales, soit pour les renouveler, soit pour y susbtituer tout autre arrangement équitable qui serait prop e à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen.

Vous connaissez, Monsieur le marquis, les idées dont s'inspire la politique de l'Italie en Orient. Nous pensons que l'accord entre les Puissances signataires des stipulations de 1856 est la garantie la plus efficace de l'indépendance de l'empire ottoman. Le plus grand résultat des stipulations est précisément d'avoir établi, au moins sur les points principaux, une conformité de vues entre tous les États intéressés. Un conseil préalable est donc, à nos yeux, la condition nécessaire de tout changement à introduire, et il nous serait impossible, pour notre part, de sanctionner toute démarche qui, par son caractère unilatéral, tendrait à mettre en question la bonne entente qui a existé jusqu'ici. Nous serions heureux si l'incontestable impartialité de nos vues dans ces questions importantes, et les dispositions amicales dont nous sommes animés, contribuaient à maintenir la bonne harmonie entre la Russie et les Puisssances cosignataires du traité de 1856.

Signé : VISCONTI VENOSTA.

N° 6.

LE PRINCE GORTSCHAKOFF AU BARON BRUNNOW.

Czarskoe-Sélo, le 8/20 novembre 1870.

M. le Baron,

M. l'Ambassadeur d'Angleterre m'a donné lecture et copie d'une dépêche de lord Granville relative à nos communications du 19/31 octobre.

Je me suis empressé de la placer sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur.

Notre auguste Maître s'est plu à y relever d'abord l'expression du désir sérieux du cabinet de Londres d'entretenir une cordiale intelligence entre l'Angleterre et la Russie ; ensuite, l'assurance qu'il ne se serait point refusé à un examen des modifications que les circonstances ont apportées dans les effets du traité de 1856.

Quant au point de vue de droit strict établi par lord Granville, nous ne voulons entrer dans aucune discussion, rappeler aucun précédent, ni citer aucun exemple, parce qu'un pareil débat ne conduirait pas à l'entente que nous désirons.

Notre auguste Maître a dû remplir un devoir impérieux envers son pays, sans vouloir blesser ni menacer aucun des gouvernements signataires du traité de 1856. Au contraire, Sa Majesté Impériale en appelle à leurs

sentiments de justice et à la conscience de leur propre dignité.

Nous regrettons de voir que lord Granville s'attache principalement à la forme de nos communications. Elle n'a pas été de notre choix. Certes nous n'aurions pas demandé mieux que d'arriver au résultat par un accord avec les signataires du traité de 1856. Mais le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique sait bien que toutes les tentatives faites à diverses reprises pour réunir les Puissances en délibérations communes, afin d'écarter les causes de complication qui troublent la paix générale, ont constamment échoué. La prolongation de la crise actuelle et l'absence d'un pouvoir régulier en France éloignent encore la possibilité d'un pareil concert. En attendant, la position faite à la Russie par ce traité est devenue de plus en plus intolérable.

Lord Granville conviendra que l'Europe d'aujourd'hui est bien loin d'être celle qui a signé l'acte de 1856. Il était impossible que la Russie consentît à rester, seule, indéfiniment liée à une transaction qui, déjà onéreuse lorsqu'elle a été conclue, perdait de jour en jour ses garanties.

Notre auguste Maître a trop la conscience de ce qu'il doit à son pays pour lui imposer plus longtemps une obligation contre laquelle proteste le sentiment national.

Nous ne saurions admettre que l'abrogation d'un principe théorique sans application immédiate, qui ne fait que restituer à la Russie un droit dont aucune grande Puissance ne saurait être privée, puisse être considérée comme une menace pour la paix, ni qu'en annulant un point du traité de 1856 elle implique l'annulation du tout.

Telle n'a jamais été la pensée du cabinet impérial. Nos communications du 19/31 octobre déclarent, au contraire, de la manière la plus explicite que Sa Majesté l'Empereur maintient entièrement son adhésion aux principes généraux du traité de 1856, et qu'elle est prête à s'entendre avec les Puissances signataires de cette transaction, soit pour en confirmer les stipulations générales, soit pour les renouveler, soit pour y substituer tout autre arrangement équitable qui serait jugé propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen.

Rien ne semble dès lors s'opposer à ce que le cabinet de Londres, si cela lui convient, entre en explications avec les signataires du traité de 1856.

Pour notre part, nous sommes prêts à nous associer à toute délibération qui aurait pour objet les garanties générales destinées à consolider la paix de l'Orient.

Nous sommes persuadés qu'elle en recevrait de nouvelles, si une cause permanente d'irritation étant écartée entre les deux Puissances les plus directement intéressées, leurs mutuelles relations se raffermissaient sur la base d'une bonne et solide intelligence.

Vous êtes invité, M. le baron, à donner lecture et à laisser copie de cette dépêche à lord Granville.

M. le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique vous a exprimé le regret qu'il éprouverait si cette discussion devait altérer l'accord que le Gouvernement de Sa Majesté la Reine s'est efforcé de maintenir entre les deux pays.

Veuillez exprimer à son Excellence combien ce regret serait partagé par le cabinet impérial.

Nous croyons l'accord des deux gouvernements essen-

tiellement utile aux deux pays, aussi bien qu'à la paix du monde. C'est avec une vive satisfaction que nous l'avons vu durant les dernières années devenir de plus en plus intime et cordial.

Les circonstances graves où nous sommes semblent de nature à le rendre plus désirable que jamais.

Recevez, etc.

Signé : GORTSCHAKOFF.

N° 7.

LORD GRANVILLE A SIR A. BUCHANAN.

Foreign-Office, le 28 novembre 1870.

Monsieur, l'ambassadeur de Russie m'a donné lecture et laissé copie d'une dépêche du prince Gortschakoff, en date du 8/20 novembre.

Il n'est pas nécessaire pour le gouvernement de Sa Majesté de revenir sur l'importante question de droit international, soulevée par la circulaire du prince Gortschakoff, attendu qu'il n'a rien à ajouter à la déclaration qu'il a déjà faite à ce sujet.

Son Excellence a bien voulu rappeler à ma connaissance les faits qui suivant elle ont empêché cette consultation et cet accord avec les autres Puissances signataires du traité, que la Russie aurait préféré.

Je sais que la proposition de réunir des congrès pour

régler d'autres questions européennes a été faite, et qu'elle n'a pas été adoptée.

On m'a dit aussi qu'il a été intimé à quelques-uns de nos prédécesseurs que, dans le cas de certains événements, qui cependant ne se sont jamais présentés, tels que la possession des Principautés par l'Autriche, la Russie se croirait tenue de mettre en question quelques-unes des dispositions du traité de 1856; mais je ne connais aucune circonstance dans laquelle la Russie, la partie la plus intéressée, ait proposé en aucune façon à notre pays de prendre en considération un affaiblissement des conditions du traité.

Je ne saurais donc admettre que le Gouvernement impérial puisse justifier cette manière d'agir par l'insuccès d'efforts qui n'ont jamais été tentés.

Le langage courtois dans lequel est écrite la dépêche du prince Gortschakoff, l'assurance qu'il donne de la façon dont il aurait préféré entamer cette question et sa déclaration du ferme désir de maintenir de bonnes relations entre les deux nations, d'une importance particulière en ce moment, encouragent le Gouvernement de Sa Majesté à croire que l'obstacle qui s'oppose à de telles relations sera écarté.

Nous faisons observer que Son Excellence envisage la déclaration qui a été faite par la Russie comme l'abrogation d'un principe théorique sans application immédiate. Si ces mots doivent être interprétés dans le sens d'une notification que la Russie a formé et exposé son opinion sur ses propres droits, mais n'a pas l'intention d'agir en conséquence, sans le concert préalable des autres puissances, ils suffisent pour clore la controverse dans

laquelle les deux Gouvernements ont été engagés. Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas d'objection à accepter l'invitation qui lui a été faite par la Prusse de prendre part à une conférence, dès qu'il est entendu qu'elle se réunira sans conclusion préconçue quant à ses résultats.

Dans ce cas, le Gouvernement de Sa Majesté sera heureux de prendre en considération avec une parfaite franchise et avec le respect dû à une grande puissance amie toutes les propositions que la Russie pourra faire. Vous donnerez lecture et laisserez copie de cette dépêche au prince Gortschakoff.

Je suis, etc.

Signé : GRANVILLE.

No 8.

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A SAINT-PÉTERSBOURG.

(Télégramme.) Tours, le 17 novemmbre 1870.

Le chargé d'affaires de Russie vient de me communiquer à l'instant le document de son gouvernement relatif au traité de 1856... J'ai répondu que je le placerais sous les yeux des membres de la Délégation, et qu'ensuite je ferais connaître l'opinion du Gouvernement.

J'ai profité de cet entretien pour montrer la nécessité

d'un armistice ravitaillé, afin de procéder à des élections et de former un Gouvernement régulier qui pût s'entendre sur toutes les questions pendantes avec les Puissances étrangères, et j'ai ajouté incidemment pour affirmer notre bon vouloir qu'il y aurait lieu peut-être de restreindre la durée de l'armistice et de fixer immédiatement les quantités nécessaires. Nous serions prêts à faciliter toute entente sur ce point.

Veuillez parler dans ce sens, en évitant toutefois de prendre aucun engagement en notre nom, et me tenir au courant de tout ce qui concerne l'armistice et le traité de 1856.

Signé : CHAUDORDY.

N° 9

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX REPRÉSENTANTS DE LA FRANCE, A VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, FLORENCE ET CONSTANTINOPLE.

Tours, le 20 novembre 1870.

Monsieur, après la communication qui m'a été faite par M. le chargé d'affaires de Russie, de la dépêche du prince Gortschakoff relative au traité de 1856, j'ai mis ce document sous les yeux des membres de la Délégation. Il a été convenu qu'avant de prendre à cet égard une décision, on attendrait de connaître le résultat des démarches que poursuivent les grandes Puissances dans

le but de faire comprendre au quartier général prussien la nécessité d'admettre le principe du ravitaillement. Si cette négociation aboutit, elle aura pour conséquence d'établir des rapports entre Tours, Paris et Versailles, et dès lors, le Gouvernement pourra, dans son ensemble, juger de la réponse qu'il croit devoir faire à la communication de la Russie.

Recevez, etc.

Signé : CHAUDORDY.

N° 10

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A LONDRES.

Tours, le 29 décembre 1870.

Monsieur, comme je vous l'ai mandé hier par le télégraphe, M. l'ambassadeur d'Angleterre est venu dans la matinée nous proposer, de la part de son gouvernement, la réunion d'une conférence pour examiner la question soulevée par la Russie relativement au traité de 1856, et qui serait composée des représentants des États signataires de cet acte international. Les décisions qui pourraient être prises ne devaient pas être préjugées à l'avance par les réserves d'aucune des puissances. Le cabinet de Londres déclarait exclus, comme siége de cette réunion, Saint-Pétersbourg, et, écartait, par réciprocité, Constantinople. Paris ne pouvait être choisi par suite des circonstances

actuelles; il en était de même de Berlin, et, dès lors, le Gouvernement britannique proposait Vienne, Florence ou Londres, comme capitale d'États signataires, ou bien Bruxelles, La Haye ou Berne.

Telle était la proposition anglaise. Je devais donner une réponse ce matin à M. l'ambassadeur d'Angleterre, pensant que la Délégation se réunirait pour examiner la question. Cette réunion n'a pas eu lieu, MM. Crémieux et Glais-Bizoin n'ayant pu être de retour d'Orléans où ils s'étaient rendus. Les deux autres membres de la Délégation auxquels j'avais fait part de la démarche de lord Lyons étaient personnellement d'avis d'accepter. Mais, le soir, j'ai reçu le télégramme ci-joint de Florence, dont je vous ai donné connaissance. Ensuite m'est parvenue une autre dépêche télégraphique de Vienne dont je vous envoie également copie. Il en résulte que la proposition de la conférence est une proposition prussienne et que c'est la Prusse qui la présente aux grandes Puissances.

Lord Lyons a bien voulu, du reste, me faire part, dans l'entrevue que je viens d'avoir avec lui, d'une nouvelle communication qu'il avait reçue de Londres et qui semblait donner ce sens à la proposition qu'il était venue me faire la veille, sauf qu'elle aurait été amendée par l'Angleterre.

Les membres de la Délégation, qui doivent se réunir aujourd'hui en conseil, en délibéreront. S'il y a lieu, je vous transmettrai immédiatement ce qu'ils auront décidé; mais vous comprendrez d'avance l'embarras où nous jette la position qui nous est faite. Nous étions prêts à adhérer à une proposition émanant de l'Angleterre. Pouvons-nous agir de même vis-à-vis d'une proposition prus-

sienne? Nous nous sommes abstenus de prendre un parti jusqu'à présent au sujet des dépêches russes, et il eût été préférable de laisser à l'une des puissances neutres le soin de nous appeler à examiner cette affaire.....

Vous voudrez bien entretenir lord Granville de ces impressions en lui faisant remarquer les difficultés où nous nous trouvons placés; mais vous ajouterez que nous n'avons encore pris aucune décision et que nous allons examiner cette situation avec le plus grand esprit de modération.

Recevez, etc

Signé : CHAUDORDY.

N° 11.

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A M. TISSOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A LONDRES.

Tours, le 30 novembre 1870.

Monsieur,

Je vous ai écrit hier pour vous mettre au courant de la façon dont se trouvait posée devant nous la proposition d'une conférence relative au traité de 1856. D'après la dépêche que vous m'avez envoyée par le télégraphe et qui m'est parvenue ce matin, d'après celles que j'ai reçues de Saint-Pétersbourg et de Vienne et une communication que m'a faite M. le ministre d'Italie, il ne me reste plus aucun doute sur la nature exclusivement prus-

sienne de cette proposition. Du reste, M. l'ambassadeur d'Angleterre a bien voulu reconnaître que, tous renseignements pris, ce fait se trouvait désormais acquis dans l'examen de l'état de la question. C'est en ces termes qu'a commencé la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir aujourd'hui avec lord Lyons.

Les membres de la Délégation s'étaient réunis pour délibérer sur la réponse que nous devions faire, et j'étais chargé de dire à l'ambassadeur d'Angleterre, après lui avoir expliqué les raisons de notre embarras, que nous nous trouvions obligés d'en référer à Paris. Ayant en face de nous un ennemi aussi dur et aussi habile que l'est la Prusse, il nous paraît naturel d'être prudents et de penser qu'un acte de sa part, quel qu'il soit, doit provoquer de notre côté, une grande réserve d'appréciation; car tous les rapports que nous avons essayé de nouer avec ce gouvernement, ont toujours eu pour résultat d'augmenter nos difficultés. Du reste, ai-je dit, nous sommes étonnés de voir l'Europe laisser prendre à la Prusse le rôle principal dans une pareille question, quand il est facile de se rappeler qu'elle n'a signé le traité de 1856, que lorsqu'il avait déjà été arrêté entre toutes les autres puissances. Cela indique d'avance la position prépondérante que cherchera à prendre la Prusse dans cette conférence, et sans vouloir en quoique ce soit préjuger, ni nous refuser à régler la question à fond, nous nous trouverions peut-être placés à cette réunion dans une situation inégale à celle de notre ennemi.

C'est en prévision d'une situation pareille qu'avait été faite notre première réponse au cabinet de Londres, après la communication que nous avions reçue du prince

Gortschakoff. Nous disions alors qu'en présence des graves questions qui nous préoccuppent, nous trouverions plus naturel que ce fût l'Angleterre et les autres puissances signataires du traité de 1856 qui examinassent la déclaration russe et nous fissent connaître ensuite l'impression qu'elles en auraient ressentie.

Nous nous attendions, et cela se comprend, à voir la Prusse agir à peu près comme nous. Quelques-uns des représentants étrangers, auxquels j'avais demandé leur opinion, le supposaient également, et, pour ne pas compliquer les difficultés, nous nous étions abstenus provisoirement de répondre à la dépêche du Chancelier. Si les choses s'étaient passées comme nous l'espérions, la situation en aurait été grandement simplifiée et la proposition d'une conférence eût pu venir alors de l'une des puissances non engagées dans la guerre présente. Nous n'aurions pas éprouvé d'embarras à nous y rendre, car nous nous y serions trouvés sur un pied d'égalité parfait avec la Prusse.

Malheureusement, vous le voyez, il n'en a pas été ainsi. On se tromperait si on voulait voir dans l'expression de notre pensée une vaine apparence de susceptibilité. Il y a des moments cruels où la susceptibilité n'est plus que le point d'honneur et, malgré nos désastres, nous devons à la France de le conserver intact. Mais, il y a, en outre, en ceci une question d'intérêt pratique : c'est l'obligation où nous sommes de nous défier de tous ce qui vient du Gouvernement prussien.

Vous voudrez bien présenter ces réflexions à lord Granville.

Recevez, etc. *Signé* : CHAUDORDY.

P. S. — 2 décembre. — Le départ du courrier anglais qui vous apportera cette dépêche ayant été retardé, je m'empresse d'ajouter les lignes suivantes qui vous feront connaître les nouvelles résolutions prises en conseil. A la suite du désir qui m'a été exprimé par lord Lyons au nom de son gouvernement, et par égard pour le cabinet anglais dont vous m'avez marqué l'insistance auprès de vous, la Délégation a décidé qu'en transmettant à Paris la proposition d'une conférence, elle l'appuierait.

N° 12

LE COMTE DE BISMARCK AU COMTE DE BERNSTORFF, A LONDRES.

Versailles, le 3 décembre 1870.

J'ai donné connaissance à Votre Excellence, par mon télégramme du 26 du mois dernier, de l'invitation que j'ai adressée à la même date et par voie télégraphique aux cours de Vienne, Constantinople, Florence et Saint-Pétersbourg, afin de les prier d'autoriser leurs représentants à Londres à se réunir en conférence avec les représentants y accrédités des puissances signataires du traité de paix du 30 mars 1856. Cette conférence devait avoir pour but d'y examiner les questions qui se rattachaient aux ouvertures faites par le cabinet russe par sa circulaire du 31 octobre.

Cette invitation avait été expédiée après que le cabinet britannique m'avait fait assurer de son assentiment par

M. Odo Russell et que je croyais avoir le droit d'admettre que le cabinet de Saint-Pétersbourg, de son côté, était prêt à accepter.

Je suis en mesure maintenant de faire à Votre Excellence les communications suivantes, relativement à l'accueil que notre proposition a rencontré auprès des divers cabinets. L'envoyé du roi à Saint-Pétersbourg fut à même, dès le 21 novembre, de m'annoncer par le télégraphe, le consentement du cabinet russe à notre invitation.

Le Gouvernement italien autorisa, le 28 novembre, l'envoyé du roi à Florence à nous faire part de ses dispositions à participer à la conférence de Londres.

Le grand-vizir déclara, le 1er décembre, à l'envoyé du roi à Constantinople, que l'ambassadeur de Turquie à Londres avait déjà en mains l'instruction télégraphique concernant l'adhésion de la Porte à la conférence de Londres.

Le 2 de ce mois, le chancelier de l'empire austro-hongrois, qui se trouvait en ce moment à Pesth, fit avertir l'envoyé du roi à Vienne que le gouvernement était d'accord avec l'Angleterre au sujet de la conférence.

J'ai l'honneur d'inviter Votre Excellence à donner connaissance au secrétaire d'État britannique pour les affaires étrangères de ces déclarations des cabinets et de lui exprimer notre satisfaction de l'acceptation générale de notre proposition de Conférence que je crois pouvoir considérer comme assurée. En même temps, Votre Excellence voudra lui exprimer l'attente où nous sommes que désormais le cabinet britannique, dont la résidence est appelée à être le siége de la conférence, prendra en mains cette

affaire et invitera les représentants des puissances à se réunir au jour qu'il leur indiquera pour l'ouverture de leurs délibérations.

Signé : Bismarck.

N° 13

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX REPRÉSENTANTS DE LA FRANCE A BRUXELLES, LA HAYE, STOCKHOLM, COPENHAGUE, LISBONNE, BERNE, ATHÈNES, MADRID ET FLORENCE.

Bordeaux, le 15 décembre 1870.

Monsieur,

Je crois utile de vous mettre au courant de la situation où nous nous trouvons placés par suite de la proposition qui nous a été faite d'assister à la conférence qui doit s'occuper de la question relative au traité de 1856. Sur les instances de l'Angleterre et des autres grandes Puissances neutres, nous avons transmis cette proposition à Paris en l'appuyant. Toutefois, il est aisé de se rendre compte de la position délicate où se trouverait placé un plénipotentiaire français entendant parler de la mer Noire et du nombre de vaisseaux qui doivent y naviguer, tandis qu'on brûle nos villes et qu'on en massacre les habitants, s'il n'était pas admis qu'on s'y occuperait également de la guerre qui absorbe toutes nos pensées. Il serait facile aux Puissances neutres d'admettre à l'avance

le principe que cette discussion sera introduite devant la conférence et de nous rendre ainsi notre tâche possible. Notre présence est sans contredit nécessaire pour que cette réunion ait des chances d'aboutir à une œuvre valable. Un armistice aurait été la meilleure manière de procéder, car en nous donnant les moyens de faire des élections, il aurait servi à constituer un gouvernement régulier et il aurait aidé ainsi à la pacification. Jusqu'ici, ce point n'a pu être réglé, malgré l'intérêt que la Prusse y aurait elle-même, puisqu'elle a toujours exprimé le regret de ne pas se trouver en face d'une Assemblée, et, qu'en outre, elle a pris l'initiative de la conférence, priant l'Angleterre de nous demander de nous y rendre.

Il serait donc nécessaire qu'avec l'appui des États neutres, nos intérêts pussent être discutés dans la conférence. Mais l'absence de résolution sur ce point vous expliquera suffisamment notre incertitude, et dès lors nous devons nous borner à attendre la décision du Gouvernement de Paris.

Recevez, etc.

Signé : CHAUDORDY.

N° 14

LE DÉLÉGUÉ DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE A L'ÉTRANGER

Bordeaux, le 19 décembre 1870.

Monsieur,

Le Gouvernement qui siége à Paris, d'accord avec la

Délégation, afin de donner une preuve de son bon vouloir aux Puissances qui lui ont exprimé le désir de le voir prendre part à la conférence qui doit se réunir à Londres, a résolu de s'y faire représenter. Le Gouvernement de. . . . . . nous avait fait savoir par son ambassadeur, ministre, chargé d'affaires), et par notre représentant à. . . . . . combien il souhaitait notre présence dans cette réunion internationale. C'est pour répondre à cette bienveillante démarche que la résolution, dont j'ai l'honneur de vous aviser, a été prise par le Gouvernement de la Défense nationale.

Nous ne pouvons douter que les membres de la Conférence ne soient invités par leurs gouvernements à nous tenir compte d'une détermination que devaient rendre assez incertaine les tristes préoccupations qui nous dominent, en même temps qu'elles sont un sujet de trouble et d'inquiétudes pour toute l'Europe. Vous voudrez bien, en portant à la connaissance du Ministre des Affaires étrangères de. . . . . . . la décision du Gouvernement de la Défense nationale, lui donner lecture de cette dépêche et l'informer en même temps que nous aurons recours à son obligeante intervention afin que des saufs-conduits soient accordés par le quartier général prussien au plénipotentiaire français qui devra se rendre de Paris à Londres.

Recevez, etc.

Signé : CHAUDORDY.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE HUITIÈME

N° 1. Réponse du Roi à l'adresse du Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Versailles, le 18 décembre 1870.

N° 2. Allocution du roi de Prusse au banquet du nouvel an offert aux princes Allemands.

Versailles, le 1er janvier 1871.

N° 3. Proclamation du Roi au peuple Allemand.

Versailles, le 17 janvier 1871.

N° 4. Le comte de Chaudordy à M. Lefebvre de Béhaine, à Rome.

Tours, le 1er décembre 1870.

N° 5. Le comte de Chaudordy à M. Lefebvre de Béhaine, à Rome.

Bordeaux, le 13 décembre 1870.

N° 1

RÉPONSE DE S. M. LE ROI DE PRUSSE A LA DÉPUTATION CHARGÉE DE LUI REMETTRE, A VERSAILLES, L'ADRESSE DU REICHSTAG DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD.

18 décembre 1870.

Honorés Messieurs,

En vous recevant ici, sur la terre étrangère, loin des frontières allemandes, mon premier besoin est d'exprimer ma reconnaissance envers la Providence divine dont les merveilleux desseins nous réunissent ici dans l'ancienne ville royale de France. Dieu nous a donné la victoire dans une mesure que j'osais à peine espérer et demander, lorsque, cet été, je vous fis, Messieurs, un premier appel en réclamant votre soutien pour cette guerre difficile.

Ce soutien, je l'ai obtenu complétement, et je vous en remercie en mon nom, au nom de l'armée, au nom de la patrie. Les armées allemandes victorieuses puisent dans le dévouement à la patrie, dans la fidèle sympathie et la sollicitude du peuple allemand tout entier, dans

l'unanime accord de la nation et de l'armée, l'encouragement à soutenir cette lutte difficile et à endurer ses privations.

Le vote du Reichstag, accordant pour la continuation de la guerre les ressources que les gouvernements de la Confédération de l'Allemagne du Nord lui ont encore demandées dans la session qui vient d'être close, m'a donné une nouvelle preuve que la nation est résolue à lutter avec toutes ses forces pour que nos grands et douloureux sacrifices, profondément ressentis par mon cœur comme par le vôtre, n'aient pas été faits en vain, et à ne pas déposer les armes avant que les frontières de l'Allemagne soient mises en sûreté contre les attaques à venir.

Le Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord, dont vous m'apportez les saluts et les félicitations, a été appelé encore avant sa clôture à concourir par un vote décisif à l'œuvre de l'unité allemande. Je lui suis reconnaissant du zèle empressé avec lequel il a approuvé presque unanimement les traités qui donneront à l'unité de la nation une expression organique. Comme les gouvernement, confédérés, le Reichstag a donné son approbation à ces traités dans la conviction que la communauté politique des Allemands se développera d'une manière d'autant plus féconde et bienfaisante que les bases qui lui sont acquises, ont été calculées et offertes par nos alliés de l'Allemagne du Sud d'après leur détermination librement prise et leur propre appréciation des besoins nationaux. J'espère que les assemblées représentatives des États auxquelles ces traités sont encore soumis suivront leurs gouvernements dans la voie où nous sommes entrés.

C'est avec une émotion profonde que j'ai reçu l'invitation qui m'a été adressée par S. M. le Roi de Bavière pour le rétablissement de la dignité impériale de l'ancien État allemand. Vous m'apportez, Messieurs, au nom du Reichstag de l'Allemagne du Nord, la prière de ne pas décliner l'offre qui m'est faite par cet appel. J'accueille volontiers, dans vos paroles, l'expression de la confiance et des vœux du Reichstag de l'Allemagne du Nord. Mais vous savez que dans une question qui touche à de si hauts intérêts et à de si grands souvenirs de la nation allemande, mon propre sentiment, mon propre jugement non plus ne peuvent déterminer ma résolution, ce n'est que dans le suffrage unanime des princes allemands et des villes libres, et dans l'unanimité aussi des vœux exprimés par la nation allemande et ses représentants que je reconnaitrai la voix de la Providence, à laquelle je dois obéir avec confiance dans la bénédiction divine. Vous éprouverez la même satisfaction que moi de ce que j'ai reçu de S. M. le Roi de Bavière la nouvelle que l'accord de tous les princes allemands et des villes libres est assuré, et que la communication officielle en sera faite prochainement.

N° 2.

ALLOCUTIONS DU ROI DE PRUSSE ET DU GRAND DUC DE BADE AU BANQUET DU NOUVEL AN OFFERT AUX PRINCES ALLEMANDS, LE 1er JANVIER 1871.

Toast du Roi :

« Je lève mon verre pour saluer le nouvel an. Jetons » un regard reconnaissant sur le passé, accompagnons » l'avenir de nos espérances. Notre gratitude à l'armée, » qui a couru de victoire en victoire. Je remercie surtout » les princes allemands ici présents dont les uns ont été » chef de cette armée et dont les autres y ont pris service. » Espérons qu'une paix honorable couronnera notre » œuvre. »

Toast du grand-duc de Bade :

« Que Votre Majesté me permette, au nom des princes allemands ici présents, de lui rendre grâce pour les sentiments bienvaillants qu'elle a daigné nous exprimer à l'occasion du nouvel an.

» Qu'il me soit encore accordé d'exprimer en même temps la joie que nous éprouvons en nous voyant réunis, au commencement de cette année si riche en promesses, autour du glorieux chef de nos armées.

» L'armée allemande a conquis, sous le commandement suprême de Votre Majesté, l'unité nationale sur le champ de bataille de l'ennemi. Le Roi, allié aux princes allemands et secondé par les villes libres, a apprécié

l'incommensurable portée de ces combats héroïques et lui a donné une sanction en tâchant de fonder comme un monument impérissable et comme la plus belle récompense pour tant d'immeuses sacrifices, l'union intime des peuples allemands.

» Il était réservé à ce jour solennel de voir renaître, plus puissant et comme rajeuni, le vénérable empire allemand. Mais Votre Majesté ne veut accepter sa couronne impériale que lorsqu'elle pourra couvrir de son égide tous les membres de la nation. Cependant nous n'en saluons pas moins, dès aujourd'hui dans votre personne royale, le chef suprême de l'empire allemand, et dans la couronne de cet empire, la garantie d'une irrévocable unité. Le roi Frédéric-Guillaume disait il y a vingt et un ans : « Une couronne impériale ne peut-être » conquise que sur les champs de bataille. »

» Aujourd'hui que cette prédiction royale s'est si brillamment accomplie, il doit bien nous être permis de nous réunir sans exception dans le même vœu : celui de voir encore Votre Majesté royale par la grâce de Dieu, parcourir de longues années prospères et bénies, pour qu'elle puisse porter en paix ce symbole vénéré de l'unité et de la force allemandes.

» Et pour donner à ces vœux sincères une consécration efficace, je répète les paroles prononcées à titre de devise historique, par un noble allié de Votre Majesté, le roi de Bavière : Vive Sa Majesté le roi Guillaume le Victorieux! »

N° 3

PROCLAMATION DU ROI DE PRUSSE AU PEUPLE ALLEMAND

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse.

Sur l'appel unanime qui Nous est adressé par les princes et les villes libres d'Allemagne, pour qu'au moment où est créé le nouvel État allemand, Nous restaurions et prenions Nous-même la dignité impériale allemande qui depuis plus de soixante ans avait cessé d'exister, et après que les dispositions correspondantes ont été introduites dans la Constitution allemande, faisons savoir ici que nous avons considéré comme un devoir envers la patrie tout entière de répondre à cet appel des princes et des villes libres d'Allemagne, nos confédérés, et de prendre la dignité impériale allemande. En conséquence, Nous et Nos successeurs à la Couronne de Prusse, porterons à l'avenir le titre impérial dans toutes nos relations et toutes nos affaires concernant l'État allemand, et nous espérons d la grâce de Dieu que sous le signe de l'antique grandeur de la patrie, un avenir riche en bénédictions sera réservé à la nation allemande.

Nous prenons la dignité impériale avec la conscience du devoir, avec la loyauté allemande, pour protéger les droits de l'Empire et de ses Membres, assurer la paix et défendre l'indépendance de l'Allemagne, appuyé sur les forces unies de son peuple. Nous prenons cette couronne avec l'espérance qu'il sera accordé au peuple allemand,

comme prix de son dévouement et de ses sacrifices, dans une longue et sanglante lutte, de jouir d'une paix durable au dedans de frontières qui donneront à la patrie la sûreté dont elle a manqué depuis des siècles, contre de nouvelles attaques de la France. Que Dieu daigne Nous accorder à Nous et à Nos successeurs à la Couronne impériale, d'accroître toujours la grandeur de l'État allemand, non par des conquêtes guerrières, mais par les biens et les dons de la paix sur le terrain de la prospérité nationale, de la liberté et de la civilisation.

Donné au quartier général.

Versailles, le 17 janvier 1871.

Signé : GUILLAUME.

N° 4

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. LEFEBVRE DE BÉHAIN CHARGÉ DE FRANCE A ROME

Tours, le 1er décembre 1870.

Monsieur,

M. Nigra m'a remis un mémoire dont je vous envoie ci-joint un exemplaire. C'est une justification de la prise de possession du Quirinal et une réponse à la dépêche du cardinal Antonelli, du 3 novembre, dont M. Chigi m'avait donné communication. J'ai dit à cette occasion à M. le Ministre d'Italie que, sans entrer dans le fond du débat, je ne pouvais m'empêcher de lui faire observer que les arguments présentés par le Gouvernement italien pour établir le caractère laïque du palais du Quirinal et son

droit d'en prendre possession auraient probablement peu de chances d'être acceptés par la catholicité et par toutes les personnes instruites de l'histoire et des traditions de de la Cour romaine.

Sur le désir que le Nonce m'en avait exprimé, j'ai en même temps appelé l'attention de M. le Ministre d'Italie sur la prétention émise par le Cabinet de Florence de faire retirer l'exéquatur aux consuls pontificaux, alors qu'il a déclaré qu'il maintiendrait au Saint-Père sa représentation à l'extérieur. Je ne lui ai pas caché également que la saisie des cinq millions du denier de saint Pierre et les obligations imposées au Pape au sujet du paiement de sa liste civile, obligations qui l'ont mis dans la nécessité de renoncer à en toucher les deux derniers mois de cette année, présentaient un caractère fâcheux qui ne pouvait que faire un tort considérable dans l'opinion publique au Gouvernement italien.

M. Nigra m'a paru comprendre, en ce qui concerne l'exéquatur des consuls que la mesure sollicitée par son Gouvernement était pour le moins inutile, attendu que les autorités italiennes seront toujours libres d'apprécier, comme elles l'entendraient, les visas et autres formalités émanant des consulats pontificaux. Il m'a, du reste, promis d'en écrire à Florence et de transmettre à M. Visconti Venosta les observations que je lui ai présentées sur ce point, aussi bien que sur les finances papales et sur l'occupation du Quirinal.

Recevez, etc.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le délégué,

Signé : CHAUDORDY.

N° 5

LE COMTE DE CHAUDORDY A M. LEFEBVRE DE BÉHAINE
CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, A ROME

Bordeaux, le 13 décembre 1870.

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés que soulève l'invitation adressée par le Gouvernement italien aux consuls pontificaux de lui remettre leurs archives et de cesser désormais leurs fonctions. Vous ajoutez que la plupart de ces agents se sont refusés à obéir à cette injonction et que le Gouvernement pontifical, de son côté, est décidé à maintenir son droit de représentation consulaire. Nous n'avons à intervenir dans ce nouveau conflit que dans les pays où la protection des sujets romains nous a été confiée. Déjà nos agents à Beyrouth et à Alexandrie nous ont fait savoir que les consuls italiens leur ont officiellement réclamé les documents et passeports concernant des sujets romains; l'un et l'autre se sont refusés à la remise de ces pièces avant d'avoir reçu mes instructions. Je viens de leur répondre en approuvant leur conduite : la situation actuelle des États romains n'ayant été encore l'objet d'aucun accord diplomatique, il ne m'appartient pas de modifier l'état de choses préexistant. Nous ne saurions nous refuser sans doute à remettre individuellement leurs passeports à ceux des

sujets romains qui en feraient la demande, mais en l'absence d'un acte international qui nous délie de nos obligations, nous ne pouvons retirer le bénéfice de notre protection séculaire à ceux qui désireraient le conserver. C'est dans cette ligne de conduite que j'ai invité nos agents à se maintenir, et je crois devoir vous en informer pour vous mettre en mesure de répondre sur ce sujet au Cardinal Secrétaire d'État s'il venait à vous en entretenir.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le délégué,

Signé: CHAUDORDY.

N° 6

LE COMTE DE BISMARCK AU GOUVERNEMENT LUXEMBOURGEOIS.

Versailles, le 3 décembre 1870.

Le soussigné, Chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, a l'honneur de faire au Gouvernement du grand-duché de Luxembourg la communication suivante :

Au début de la guerre, le gouvernement de S. M. le Roi a déclaré qu'il respecterait la neutralité du grand-duché de Luxembourg, à condition qu'elle le serait également par la France, et que, comme il va de soi, le

grand-duché lui-même l'observerait sérieusement et loyalement.

Le gouvernement a fidèlement accompli cette promesse et il est allé si loin à cet égard qu'il s'est soumis à toutes les incommodités — relativement au transport de ses blessés — qui résultaient de la protestation du Gouvernement français contre la proposition faite dans l'intérêt de l'humanité, de transporter ces blessés à travers le territoire luxembourgeois.

Mais, à son vif regret, ni la France, ni le Luxembourg n'ont rempli les conditions auxquelles répondait notre attitude. Je ne mentionnerai pas les nombreux cas où les sentiments hostiles d'une partie de la population ont dégénéré en mauvais traitements matériels que des fonctionnaires allemands ont eu à subir dans le Luxembourg; nous ne voulons pas rendre le Gouvernement grand-ducal responsable de ces délits individuels qui cependant aurait mérité une répression plus rigoureuse que celle dont ils paraissent avoir été l'objet.

La neutralité a été violée d'une façon plus éclatante par le ravitaillement de Thionville, alors que cette place était encore entre les mains des Français, au moyen de convois de chemin de fer, partis nuitamment de Luxembourg.

Le Gouvernement grand-ducal a exprimé ses regrets sur ces faits, mais il n'a pu en nier la réalité, et il est constaté d'une façon indubitable que le départ des trains en question, pour Thionville, n'a pu s'opérer sans la connivence des fonctionnaires grand-ducaux des chemins de fer et de la police.

Le Gouvernement du Roi a adressé à cette occasion une

plainte au Gouvernement grand-ducal, et l'a rendu attentif aux suites inévitables d'une pareille conduite. Cet avertissement, malheureusement, n'a pas été pris à cœur. Dans ces derniers temps, les violations de la neutralité ont pris une extension telle, qu'il est devenu impossible au Gouvernement du Roi de fermer plus longtemps les yeux sur cette affaire. Aprés la capitulation de Metz, de grandes quantités d'officiers et de soldats français ont traversé le grand duché pour entrer en France de façon à éviter les lignes de l'armée allemande. A Luxembourg même, le vice-consul de France a établi, à la gare, un véritable bureau oú les soldats fugitifs sont munis de secours et de papiers pour pouvoir retourner et entrer dans l'armée française du Nord.

Le nombre des combattants qui ont été rendus ainsi à l'armée française s'élève à plus de 2,000 hommes, d'après les documents que nous avons sous les yeux.

Le Gouvernement grand-ducal n'a pris aucune mesure pour mettre un terme à cet état de choses; les militaires n'ont été ni internés, ni empêchés de retourner en France avec l'intention notoire de prendre part à la guerre contre l'Allemagne. Le vice-consul de France n'a rencontré aucun obstacle dans l'accomplissement de ses opérations, faites au grand jour et attentatoires à la neutralité du grand-duché.

Il ne peut pas être douteux qu'il n'y ait une violation flagrante de la neutralité du Luxembourg dans le fait du passage, par le grand-duché, d'individus se proposant notoirement de se joindre aux forces militaires de la France, dans la part officiellement prise à ces agissements par le représentant du Gouvernement français et dans la

tolérance du gouvernement grand-ducal relativement à ces divers faits. Ainsi se trouvent inaccomplies les conditions auxquelles le Gouvernement du Roi avait été obligé de subordonner le respect de la neutralité du grand-duché.

Le soussigné a, par conséquent, l'honneur de déclarer au Gouvernement grand-ducal, au nom de S. M. le Roi, que le Gouvernement du Roi ne se croit plus obligé de son côté de prendre en considération, dans les opérations des armées allemandes, la neutralité du grand duché, et qu'il se réserve de faire valoir vis-à-vis du Gouvernement grand-ducal les réclamations répondant aux dommages que lui ont fait subir les violations de la neutralité luxembourgeoise; qu'il se réserve également de prendre les mesures nécessaires pour se garantir contre le renouvellement des mêmes faits. Le soussigné ajoute qu'il a porté la démarche présente à la connaissance des signataires du traité du 11 mai 1867. Il profite de l'occasion pour renouveler, etc.

Signé : BISMARCK.

N°

M. SERVAIS, MINISTRE D'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, AU COMTE DE BISMARCK, CHANCELIER DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD.

Luxembourg, le 14 décembre 1870.

Monsieur le Chancelier,

Par sa dépêche du 3 de ce mois, arrivée à Luxem-

bourg le 9, Votre Excellence m'informe que le Gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse ne se croit plus tenu de respecter, dans les opérations militaires des armées allemandes, la neutralité du Grand-Duché, parce que celui-ci n'aurait mis aucune bonne volonté à maintenir sérieusement sa neutralité.

J'espère voir abandonner cette grave détermination, car je suis convaincu que des renseignements qui ne sont pas exacts l'ont fait prendre. J'aurai l'honneur de donner à Votre Excellence des explications, qui, je le pense, prouveront que les faits d'où doit résulter l'atteinte que le Grand-Duché aurait portée à la neutralité, ou n'ont pas le caractère qui leur a été attribué, ou n'engagent pas la responsabilité de l'État. Je ferai précéder ces explications de quelques considérations qu'il me paraît indispensable de présenter d'abord.

Le Grand-Duché de Luxembourg a eu, dans la guerre qui a éclaté entre les deux pays voisins, une position très-difficile. Il forme un État trop faible pour songer à se défendre contre une agression quelconque; le danger devait donc paraître grand que sa neutralité ne fût pas maintenue, lorsque pendant plusieurs mois de grandes armées étaient constamment en lutte le long de la frontière; le danger était encore augmenté parce qu'un fait posé par une des parties belligérantes, dès que seulement il était considéré comme contraire à la neutralité par l'autre, lors même qu'il ne l'aurait en réalité pas été, pouvait devenir pour cette dernière un motif de ne pas respecter le Grand-Duché; car chacun des belligérants avait déclaré qu'il en respecterait l'indépendance, si l'autre la respectait.

Dans cette situation des choses, le Gouvernement du Grand-Duché eût été bien coupable s'il ne s'était pas imposé, comme un devoir impérieux, de ne pas donner lieu au moindre reproche fondé, et d'éviter avec le plus grand soin tout acte qui pourrait être considéré comme contraire à ses obligations.

J'ai reconnu bientôt que nous avions à redouter un autre danger aussi grand que celui que je viens d'indiquer : celui qui pourrait provenir de faux rapports adressés à l'une ou à l'autre des Puissances belligérantes. Il s'est manifesté dès le commencement de la guerre, quand des soldats français venant de Sierck se rendirent de temps en temps, sans armes, à Schengen, pour faire de petits achats, comme l'ont fait aussi plus tard les soldats allemands. Votre Excellence sait que ce fait a été travesti en une véritable invasion armée du territoire luxembourgeois, qu'il a produit une grande émotion et a provoqué des mouvements de troupes; il était avancé par des personnes qui prétendaient parler de visu, qui n'avaient pas d'autre but que de nuire au Grand-Duché. Peu de temps après, des informations fausses données au Gouvernement français nous mirent dans la nécessité de nous défendre également contre des reproches venus de ce côté. Inquiet du danger qui m'était ainsi révélé, je m'attachai à donner au Chargé d'affaires luxembourgeois à Berlin des éclaircissements sur des faits qui étaient dénaturés par les journaux et qui pouvaient faire de l'impression ; je le chargeai plus d'une fois de déclarer qu'il nous serait agréable de voir procéder à une instruction qui pourrait établir la vérité.

Les choses se sont constamment assez bien passées,

malgré les causes fondées d'inquiétude qui existaient pour nous. La France a, dans deux circonstances, élevé des réclamations assez vives contre le Grand-Duché; c'était quand le Gouvernement luxembourgeois s'est empressé de consentir au passage des blessés allemands, et quand il n'a pas fait arrêter les soldats prussiens qui, venant d'Audun-le-Tiche, ont dans les environs de Rumelange, traversé le territoire luxembourgeois; ces affaires n'ont cependant eu aucune suite fâcheuse. A part celles que l'incident de Schengen a provoquées, aucune observation ne nous a été faite par le Gouvernement de la Confédération du Nord, au sujet de notre conduite, jusqu'au 4 octobre, où Votre Excellence m'adressa sa dépêche dans laquelle elle signale comme une atteinte à la neutralité, dont le Grand-Duché serait responsable, le fait que la Compagnie qui exploite nos chemins de fer, aurait dirigé vers Thionville un train transportant des denrées et de la poudre. Je puis même me féliciter que constamment le Gouvernement luxembourgeois a reçu à Berlin des témoignages d'approbation pour la ligne de conduite qu'il suivait. J'éprouve une grande satisfaction à rappeler ces témoignages.

Après les difficultés auxquelles a donné lieu la question du transport des blessés à travers le territoire luxembourgeois, M. de Thiele pria le 21 août M. Fœrh, qu'il avait fait venir à cet effet chez lui, d'exprimer ses remercîments au Gouvernement luxembourgeois, qui avait donné ce consentement, tandis qu'une semblable demande n'avait pas été accueillie par la Belgique, qui la considérait comme incompatible avec la neutralité qu'elle devait observer; plus tard, le 4 septembre, à l'oc-

casion de l'incident de Rumelange, M. de Thiele a écrit à M. Fœhr une lettre conçue dans les termes suivants :

« Conformément à la promesse que je vous ai donnée « dans notre dernière conversation, au sujet de la viola- « tion involontaire de votre territoire par des soldats prus- « siens, je n'ai pas tardé à me mettre en rapport avec le « ministère de la guerre, et je crois pouvoir aujourd'hui « vous donner l'assurance que de pareils faits ne se ré- « péteront pas. — Si cet incident a pu être vidé ainsi, « sans embarras, c'est dû, je me plais à le constater, au « jugement calme et juste de M. Servais, qui ne s'est « pas départi de la conviction qu'il est bien loin des « vues du Gouvernement prussien d'autoriser l'atteinte « même la plus légère aux droits des pays neutres. »

Après la fin de novembre, c'est-à-dire longtemps après la dépêche concernant le convoi de denrées dirigé vers Thionville, il s'est encore passé un fait à l'occasion duquel M. de Thiele a reconnu, au moins implicitement, qu'aucun reproche n'était à adresser au Grand-Duché. Une maison de Liége s'était adressée au Gouvernement pour acheter de vieux fusils dont il désirait se défaire; elle en offrait un prix assez élevé. J'étais bien certain que cette vente ne pouvait constituer une infraction à la neutralité; craignant cependant qu'elle ne fût présentée comme telle et qu'on ne prétendît que les fusils seraient expédiés en France, j'ai cru devoir prévenir le Gouvernement prussien et lui demander s'il n'avait rien à objecter contre le marché proposé. M. Fœhr m'a informé de l'accomplissement de sa mission, par lettre du 28 novembre, dans les termes suivants :

« Je viens de quitter M. de Thiele; il m'a chargé de vous

remercier de l'attention que vous aviez eue vis-à-vis du gouvernement prussien de l'informer du projet de vente de nos anciens fusils à une maison de Liége. Il m'a dit qu'au point de vue de notre neutralité, on ne pouvait pas nous empêcher de céder ces fusils à un tiers qui n'est pas sujet de la nation, avec laquelle l'Allemagne est en guerre. Il a ajouté cependant qu'il a la conviction que les fusils sont modifiés à Liége pour être livrés à la France, soit directement, soit par la voie d'Angleterre. Quoiqu'il en soit, dit-il, vous pouvez les vendre sans violer le principe de neutralité; mais si la vente n'est pas urgente, je vous saurais gré de retarder la conclusion du marché. »

Cette recommandation a été suivie.

En présence de ces témoignages, Votre Excellence reconnaîtra qu'il m'était permis d'être rassuré, et de supposer que jusqu'au 28 novembre dernier, le Gouvernement prussien n'avait à élever aucune réclamation contre le Grand-Duché à raison de la manière dont il observait la neutralité. J'étais assurément heureux qu'il en fût ainsi.

J'ai donc pris connaissance, monsieur le Chancelier, de votre dépêche du 3 de ce mois, avec un sentiment d'un bien pénible désappointement; je ne perds pas courage cependant en abordant l'examen des griefs que cette dépêche formule contre le Grand-Duché; car j'ai la conscience d'avoir voulu remplir loyalement les obligations que le traité du 11 mai 1867 nous impose, comme l'intérêt du pays l'exigeait.

Votre Excellence relève d'abord les dispositions hostiles d'une partie de la population luxembourgeoise, qui

auraient été telles, que de mauvais traitements auraient été exercés sur des fonctionnaires allemands, sans qu'ils eussent donné lieu à une répression suffisante; elle ne rend cependant pas le Gouvernement responsable de délits qui ont été commis par des particuliers.

Je ne veux pas récriminer, et il ne m'appartient pas de le faire; je dirai donc seulement, en ce qui concerne les dispositions hostiles d'une partie de la population luxembourgeoise, qu'elles ne semblent au moins pas résulter des faits suivants. D'abord les Allemands, expulsés de France, qui ont traversé notre pays, et qui manquaient souvent complétement de ressources, ont obtenu chez nous toute l'assistance dont ils avaient besoin pour continuer leur voyage. Ensuite, aucun pays de l'Europe n'a proportionnellement fait autant de sacrifices que le Grand-Duché, pour porter des secours, particulièrement aux blessés allemands; les membres du comité de secours établi à Luxembourg et nos médecins ont donné la preuve du plus grand dévouement dans les ambulances allemandes, de façon que quand ils arrivaient les premiers après la fin d'un combat, on disait dans l'armée : « Voilà de nouveau ces braves Luxembourgeois. » Cette charité qu'on a montrée, contredit péremptoirement les accusations de quelques malveillants, et doit au moins valoir pour racheter les fautes qui pourraient avoir été commises par des individus isolés.

Je ne connais rien des mauvais traitements qui auraient été fréquemment exercés sur des fonctionnaires allemands par nos nationaux. Je regrette que ceux qui ont été exercés n'aient pas été portés à la connaissance des autorités chargées de la répression des délits; ils au-

raient certainement provoqué des poursuites, comme ils en provoqueraient encore maintenant, si les auteurs en étaient signalés. Je puis donner à Votre Excellence l'assurance qu'il a été recommandé particulièrement aux différentes autorités de veiller à ce que les sujets allemands fussent protégés, parce que nous avions plus d'un motif pour éviter tout reproche de ce côté; nous avons d'ailleurs toujours tenu à honneur dans notre petit pays de protéger les étrangers, parce que nous sentons le besoin de leur donner une bonne opinion de nous. J'ajouterai que les seuls délits que nous n'avons pas fait réprimer, depuis un certain temps, sont ceux commis sur le territoire luxembourgeois, le long de la frontière, par des sujets allemands; ils sont assez nombreux, comme l'attestent les procès-verbaux qui en ont été dressés. Nous avons pensé qu'ils devaient être attribués à des circonstances passagères et qu'il n'y avait pas trop lieu de s'en préoccuper.

Je viens aux faits que Votre Excellence considère comme constituant une atteinte à la neutralité. Je ferai d'abord une observation générale. Les faits signalés ne se rapportent pas aux premiers temps de la guerre pendant lesquels le résultat de celle-ci aurait pu paraître douteux, mais aux temps où des victoires décisives avaient été remportées par les armées allemandes. Le Gouvernement luxembourgeois aurait été d'un aveuglement impardonnable, si dans ce moment il avait voulu, d'une manière quelconque, favoriser la France; il devait être certain qu'il ne pouvait échapper aux conséquences que sa conduite était dans le cas d'entraîner. Il avait donc le motif le plus puissant d'être excessivement prudent.

Or, il l'a été quand il avait moins à craindre, ce qui a été reconnu. Peut-on supposer qu'il aurait voulu cesser de l'être, au moment où par une imprudence il compromettait tout ?

Votre Excellence rend le Gouvernement luxembourgeois responsable du ravitaillement de la forteresse de Thionville, qui aurait eu lieu au moyen de trains expédiés nuitamment de la gare de Luxembourg.

J'ai déjà répondu sur ce point dans ma dépêche du 15 octobre. Je croyais l'avoir fait d'une manière satisfaisante, puisque aucune des erreurs que j'aurais commises ne m'a été signalée, ni verbalement, ni par écrit. Je dois donc reprendre la question.

Je me permets de faire remarquer d'abord qu'il ne peut s'agir que d'une seule expédition faite pendant la nuit du 24 au 25 septembre. Il n'y en a pas eu d'autre depuis que l'autorité militaire allemande a voulu intercepter les communications avec la France par l'enlèvement des rails du chemin de fer près de la frontière, qui a eu lieu vers la fin du mois d'août. Aussi Votre Excellence, dans sa dépêche du 4 octobre, à laquelle Elle se réfère à ce sujet dans celle du 3 décembre, ne s'occupe-t-elle que du convoi expédié dans la nuit du 24 au 25 septembre.

Je constate, en outre, que le convoi dont il s'agit ne consistait qu'en denrées alimentaires. Il avait d'abord été rapporté au Gouvernement qu'il comprenait de la poudre de guerre; c'est ce qui l'a déterminé à notifier à l'instant le fait, à cause de sa gravité, au Gouvernement prussien. Votre Excellence a eu la même opinion, comme le prouve sa dépêche du 4 octobre.

Il a été parfaitement établi cependant, c'est aussi ce qui est implicitement reconnu dans la dépêche à laquelle je réponds, que dans la nuit du 24 au 25 septembre, il n'a été transporté que des denrées alimentaires. Je crois, dès lors, qu'on ne peut pas nous imposer la notification faite au Gouvernement prussien comme un aveu d'une atteinte portée à la neutralité, puisque cette notification a eu lieu sous l'influence d'une erreur sur le véritable caractère du fait signalé. Je pense plutôt que nous pouvons invoquer notre manière d'agir comme une preuve de loyauté, puisque nous n'hésitons pas à reconnaître même les choses qui peuvent nous paraître préjudiciables, avant d'avoir la certitude qu'elles existent.

. J'ai encore à constater des circonstances de fait importantes. Les trains par lesquels ont été effectués les transports, n'ont pas, comme semble le croire Votre Excellence, été formés à la gare de Luxembourg; ils n'ont fait que traverser le Grand-Duché, comme ils ont traversé la Belgique. Ils ont transporté exclusivement des marchandises chargées à l'étranger; ils n'en ont absolument pas transporté qui seraient provenues du Grand-Duché. Les conséquences à tirer de ces circonstances me paraissent évidentes.

Je me demande maintenant, si le transport de denrées alimentaires qui a été effectué pendant la nuit du 24 au 25 septembre, peut être considéré comme contraire à la neutralité?

Je pourrais soutenir la négative par des considérations tirées du droit des gens appliquées à la situation de Thionville au moment où le transport a eu lieu; mais je ne crois pas devoir m'y arrêter. Je me bornerai seule-

ment à faire remarquer qu'on ne peut pas, lorsqu'il s'agit de denrées alimentaires, faire prévaloir les principes rigoureux qui seraient suivis s'il s'agissait de munitions de guerre.

Je me fonderai, pour soutenir la cause du Grand-Duché, sur des considérations de fait.

Depuis la guerre, non pas quelques trains, mais des centaines, je pourrais dire des milliers de trains chargés de denrées, ont été expédiés par nos chemins de fer, pour le ravitaillement des armées allemandes; parmi ces denrées, il y en avait beaucoup qui provenaient de notre pays et qui étaient livrées par des fournisseurs nationaux. Ces faits sont de notoriété publique. Non seulement le Gouvernement les a tolérés, mais il les a favorisés; en effet, quand des plaintes étaient faites sur les retards apportés aux expéditions, il intervenait pour les faire disparaître; il demandait à la Compagnie qui exploite nos chemins de fer de remplir l'obligation qu'elle a contractée envers l'État, d'effectuer les transports dont elle serait chargée.

Ainsi nous avons donné, pendant la guerre, à l'Allemagne toutes les facilités qu'elle pouvait désirer pour s'approvisionner en denrées alimentaires. Je ne pense donc pas qu'une violation de la neutralité, à son préjudice, puisse nous être reprochée, à raison d'un transport effectué pendant la nuit du 24 au 25 septembre vers Thionville.

Si tout cela n'était pas vrai, alors encore je croirais pouvoir soutenir que l'Etat luxembourgeois n'a encouru aucune responsabilité. Il n'exploite pas et ne concourt pas à exploiter les chemins de fer. Une compagnie privée,

étrangère fait cette exploitation; elle a des employés qu'elle nomme sans l'intervention du Gouvernement, conformément à l'art. 23 de son cahier des charges, ainsi conçu : « Les fonctionnaires salariés seront au choix « et à la nomination des concessionnaires ; ils pourront, « ainsi que les ingénieurs, être étrangers. »

Votre Excellence a émis, dans sa dépêche du 4 octobre, l'opinion que des fonctionnaires luxembourgeois avaient fait l'expédition qui a eu lieu dans la nuit du 24 au 25 septembre, et elle répète une idée analogue, dans sa dépêche du 5 décembre. Non, ce sont les employés, pour la plupart étrangers, d'une Compagnie étrangère. Le fait de ces employés ne peut donc lier l'Etat que lorsque celui-ci a une faute à se reprocher. Tel n'est pas le cas. Les trains chargés de denrées alimentaires, expédiés dans la nuit du 24 au 25 septembre, ne présentaient rien qui devait empêcher de les laisser circuler librement sur tous nos chemins de fer, et de les laisser diriger par la ligne de Luxembourg vers la France, comme d'autres la parcouraient journellement; il n'y avait de mesure à prendre, soit à la gare de Luxembourg, soit ailleurs pour les arrêter, que si on avait été prévenu qu'il était question d'exécuter quelque projet auquel il y avait lieu d'opposer des obstacles. Le Gouvernement luxembourgeois n'a été informé de rien de semblable ; il est impossible de lui en faire un reproche; car l'administration des douanes du Zollverein, dirigée par un fonctionnaire prussien dont le zèle est reconnu, et les employés attachés à la direction royale des chemins de fer de Sarrebruck qui, à la gare de Luxembourg, sont chargés du service de la ligne vers la Moselle, n'ont pas été mieux

informés que le Gouvernement luxembourgeois ; un défaut de vigilance, dont il aurait à répondre, ne peut encore pas lui être imputé, lorsqu'on voit que le convoi de denrées alimentaires dont il est question a pu traverser, pour aller et retourner, le territoire français, de la frontière à Thionville, sur un parcours de plusieurs lieues, dans un endroit occupé par les troupes prussiennes.

Je me permets encore un mot : le passage de la frontière française jusqu'à Thionville des trains expédiés dans la nuit du 24 au 25 septembre, forme en réalité le seul fait reproché au Grand-Duché. Comment celui-ci pourrait-il être déclaré responsable de ce fait qui s'est accompli sur un territoire étranger ? Je me dis ensuite qu'une ou deux sentinelles placées en France près de la frontière, sur le chemin de fer, à la place surtout où les rails étaient enlevés, auraient empêché tout transport d'être effectué. C'est parce que ces précautions n'ont pas été prises là où on avait intérêt à les prendre, que le Grand-Duché pourrait être traité comme s'il avait porté atteinte à la neutralité, encore qu'il ne s'agit que d'un acte non posé par le Gouvernement du pays ! Je puis espérer qu'il n'en sera pas ainsi, car ce serait trop rigoureux.

Je tiens à dire finalement à Votre Excellence que nous n'avons jamais négligé de surveiller l'exploitation de nos chemins de fer, pour qu'on ne pût pas en abuser d'une manière contraire aux obligations que la neutralité du Grand-Duché lui impose. Nous avons cru d'autant plus devoir le faire, que la Compagnie chargée de cette exploitation est étrangère. Ainsi, dès le 4 août, j'ai écrit au commissaire du Gouvernement près de cette Société une lettre qui renferme des recommandations renouvelées

plusieurs fois plus tard ; elle est de la teneur suivante :

« Je n'ai pas appris que l'administration de nos che-
« mins de fer ait posé des actes qui auraient pour but
« de favoriser l'une des parties belligérantes et pour-
« raient devenir pour l'autre un motif de ne pas respec-
« ter notre neutralité. A cause de la gravité des consé-
« quences que de pareils actes pourraient avoir, je crois
« devoir vous recommander de veiller d'une manière
« toute particulière à ce qu'aucun agent de l'administra-
« tion de nos chemins de fer ne se permette un fait qui
« puisse être considéré comme une immixtion dans les
« opérations de la guerre, et de m'en informer immédia-
« tement si quelque chose de pareil arrive. Je ne recu-
« lerai pas devant les mesures les plus sévères pour
« réprimer toute tentative de ce genre.

« Le Gouvernement n'a pas de motif de croire qu'une
« des deux nations belligérantes veuille violer notre ter-
« ritoire ; cependant il a cru devoir charger les différen-
« tes administrations du pays de l'informer immédiate-
« ment de toute atteinte à notre indépendance qui
« pourrait avoir lieu, afin qu'il pût prendre les mesures
« que les circonstances exigeraient ; je vous prie de me
« transmettre également toute nouvelle de ce genre qui
« pourrait vous parvenir. »

Votre Excellence verra encore dans ces dernières lignes la preuve des soins que nous avons mis à prévenir indistinctement toutes les atteintes à la neutralité.

J'aborde maintenant la question de la violation de la neutralité résultant, d'après votre Excellence, de la conduite que nous aurions tenue à l'égard des militaires

français qui ont traversé notre territoire après la prise de Metz.

J'eusse désiré que nous eussions été avertis si notre manière d'agir n'était pas approuvée ; mais malgré un entretien que le Chargé d'affaires luxembourgeois a eu avec M. de Thiele, dans lequel la question dont il s'agit a été touchée, rien n'a été dit qui pouvait faire croire que nous ne satisfaisions pas à l'opinion qu'on avait de nos obligations, et que nous exposions l'indépendance du pays. Quoi qu'il en soit, je pense pouvoir démontrer que nos procédés ont été corrects.

Un premier reproche nous est fait : c'est que nous n'aurions pas empêché les militaires français de rentrer en France pour prendre du service dans l'armée du Nord.

Je crois d'abord qu'on a exagéré le nombre de ceux auxquels des mesures préventives auraient été applicables. Il ne faut évidemment pas y comprendre les militaires qui auraient eu des saufs-conduits. C'étaient principalement des officiers, des élèves de l'Ecole d'application, des gardes mobiles, des employés des administrations attachées à une armée, des médecins et des infirmiers des ambulances, enfin des blessés rétablis. La plus grande partie des hommes de cette catégorie, appartenant à l'armée de Metz, ont passé par Luxembourg, où beaucoup de personnes ignoraient qu'ils étaient libres de se rendre où ils voulaient. De là des impressions et des bruits inexacts.

Parmi les évadés qui ont atteint le Grand-Duché, il y en a un grand nombre au sujet desquels nous ne pouvons, dans aucun cas, avoir une responsabilité. Ce sont ceux qui ont gagné la Belgique en employant les moyens

qui leur ont servi en France pour échapper à l'armée allemande; ils pouvaient exécuter leur projet, car ils étaient favorisés par la nature accidentée et boisée du pays et par le peu de longueur du trajet à faire. A ces évadés il faut assimiler les prisonniers de guerre auxquels on a permis de se sauver comme ils le déclaraient, ce que différents indices semblaient confirmer, et qui ont pu se rendre dans le Grand-Duché, des lieux les plus éloignés, à travers les provinces allemandes.

Je ferai encore remarquer que les militaires français ont tous traversé le territoire luxembourgeois sans s'y arrêter, sans y former aucun rassemblement et sans être en uniforme, et sans même obtenir les secours que l'Etat accorde souvent aux étrangers sans ressources.

Après cela j'invoque un fait auquel on n'a pas été assez attentif, et qui s'explique par la situation géographique du Grand-Duché et par les positions qui ont été constamment occupées par les troupes allemandes : c'est qu'aucun militaire francais n'a pénétré de notre pays en France. Tous, sans exception, se sont rendus en Belgique, état neutre, vers lequel nous n'avions pas l'obligation de les empêcher de se diriger, si l'on se rapporte à la réponse de M. de Thiele sur la question de la vente des fusils ; ils ont dû y être traités selon les dispositions au sujet des militaires appartenant aux armées des Puissances belligérantes. S'il y en a eu parmi eux qui sont rentrés en France pour y prendre service, la cause n'en peut être imputée au Grand-Duché. Mais je dois admettre, d'après tout ce que j'ai appris, qu'en Belgique on n'a pas négligé les mesures que le respect de la neutralité pouvait exiger.

Supposons maintenant que tout ce qui précède ne soit pas fondé ; que de nombreux militaires français, sujets à être internés, soient arrivés dans le Grand-Duché, qu'ils n'aient pas passé en Belgique, qu'ils n'y aient pas été retenus s'il y avait lieu, et que le Grand-Duché doive répondre de cette circonstance, alors je me permettrai d'invoquer le Traité de Londres du 11 mai 1867, qui a fait au Grand-Duché une position particulière. Il résulte des articles 3 et 5 de ce Traité, que « le nombre des soldats nécessaires pour veiller au maintien du bon ordre peut seulement être entretenu à Luxembourg, et qu'il ne peut y être maintenu ni créé aucun établissement militaire. » D'après ces dispositions, le Grand-Duché, qui d'ailleurs ne forme qu'un petit pays dont les ressources sont bornées, ne peut être comparé à un autre Etat neutre ; il ne peut ni être en situation, ni être tenu d'interner les milliers d'individus qui pourraient s'évader, lorsque des armées entières, comprenant plus de cent mille hommes, sont faites prisonnières de guerre. Je crois pouvoir me prévaloir de ces conséquences inévitables du Traité de Londres avec d'autant plus de confiance, que les armées allemandes ont mis, depuis la guerre, plus de soin à le respecter.

Votre Excellence fait un second grief au Gouvernement luxembourgeois au sujet des militaires français : c'est la tolérance qu'il aurait eue envers l'agent consulaire français, lequel aurait établi dans le Grand-Duché un véritable bureau de recrutement.

Je fais remarquer d'abord à ce sujet, que le Gouvernement est rendu responsable du fait d'un tiers et d'un tiers qui représente une Puissance étrangère. Il faudrait

qu'il y eût des circonstances bien graves pour qu'une telle décision pût se justifier. Mais je crois pouvoir avancer que de pareilles circonstances ne se présentent pas et que le Gouvernement n'a rien à se reprocher.

L'Agent consulaire français a eu des rapports avec les militaires de sa nation qui sont venus à Luxembourg depuis la reddition de Metz; nous en avons été informés, nous ne pouvions d'ailleurs pas en douter si même nous n'avions pas été informés du fait.

Quels étaient ces rapports? D'après les constatations que nous avons d'abord faites, ils n'avaient pas un caractère répréhensible. Nous avons connu que des secours étaient donnés à des hommes exténués de fatigue et de faim, que des moyens leur étaient fournis pour la continuation de leur voyage en Belgique, généralement jusqu'à Arlon ou jusqu'à Namur.

Bientôt on annonça dans les journaux étrangers que le Consul français avait un bureau d'enrôlement à Luxembourg, qu'il recevait les engagements des hommes qui voulaient prendre du service en France. Quoique trop souvent de fausses nouvelles soient répandues par la presse au sujet du Grand-Duché, le Gouvernement n'hésita pas à tenir compte des informations qu'elle donnait sur la conduite de l'agent consulaire français, et mit le plus grand soin à s'assurer si elles étaient fondées. Mais des découvertes qui les auraient confirmées n'étaient pas faites. Nous sûmes même que des personnes n'appartenant pas à la nation française, qui s'adressèrent à l'agent consulaire pour s'engager, obtinrent un refus. L'on ne se borna pas à exercer une surveillance exacte pour apprendre la vérité et empêcher un abus qui ne

pouvait être toléré; un de mes collègues et moi nous vîmes le Consul et nous lui fîmes toutes les représentations que la gravité de l'affaire exigeait; nous reçumes de lui pour le passé et pour l'avenir, les assurances que nous pouvions demander. Je ne me contentai pas de cela; pour lui faire sentir que la chose était sérieuse, je lui écrivis, le 3 décembre, comme à titre d'avertissement, la lettre suivante :

« J'ai eu l'honneur de vous entretenir de la question « du passage des militaires français à travers le Grand-« Duché; je vous ai prié de vous abstenir de tout acte « qui pourrait être considéré comme une atteinte portée « sur le territoire luxembourgeois, à la neutralité du « Gouvernement que le pays est tenu d'observer. Vous « m'avez donné toutes les assurances que je pourrais « désirer à cet égard. Cependant l'on prétend, et les « journaux allemands surtout le disent, que vous auriez « établi à Luxembourg une espèce de bureau de « recrutement pour l'armée française, parce que vous « fourniriez aux hommes qui se proposent de s'y faire « incorporer, les moyens pour réaliser leurs projets. « Nous ne pouvons pas tolérer des faits qui auraient un « caractère d'immixtion dans les opérations de la guerre « sans nous exposer à des réclamations. Dès lors, Mon-« sieur, je crois devoir vous demander instamment de « ne poser aucun acte qui pourrait être considéré comme « destiné à soutenir la France dans la guerre contre la « Prusse. Votre loyauté me donne la certitude que vous « ne ferez rien de contraire à une recommandation qui « est dictée par la considération des plus grands intérêts « de mon pays. »

La réponse que je reçus conteste les bruits qui avaient été répandus, dont nous ne pouvions pas non plus autrement constater la réalité.

Voilà comme nous avons agi. Nous avons attaché toute l'importance nécessaire aux faits et nous avons mis toute l'attention requise à les constater.

Votre Excellence dit que nous avons commis une faute en ne protestant pas. Il est évident qu'une protestation ne pouvait pas intervenir, si une faute n'était pas établie à charge de l'Agent consulaire ; il fallait qu'elle fût même bien établie, parce que c'est une chose grave que d'attaquer la conduite d'un agent d'une Puissance étrangère, une chose à laquelle on se résout rarement. J'avouerai, cependant, que si les faits allégués avaient été prouvés, nous étions décidés à faire même plus qu'une simple protestation : l'exéquatur aurait été retiré.

Il se pourrait sans doute que nous n'eussions pas réussi dans nos investigations par suite de circonstances indépendantes de notre volonté; s'il en était ainsi, je regretterais que nous n'eussions obtenu de personne des renseignements qui pouvaient nous éclairer; nous les aurions acceptés avec empressement, comme tous ceux qui peuvent nous faciliter l'accomplissement de notre devoir.

Ainsi, nous avons surveillé l'Agent consulaire français, nous l'avons averti très-sérieusement sans même avoir acquis aucune preuve contre lui. Dans ces circonstances, l'Etat luxembourgeois ne peut pas avoir encouru, si cet agent avait même réellement commis les faits à lui reprochés, la responsabilité à laquelle s'attachent les consé-

quences d'une violation de la neutralité. Je crois sincèrement que le Grand-Duché se trouverait dans une situation qui manquerait de toute sécurité, si le contraire pouvait être admis.

Il me reste à présenter quelques dernières observations et j'aurai fini ma tâche ; elles concernent l'ensemble des faits. Ce sont les suivantes :

Les questions qui peuvent être soulevées au sujet du point de savoir si des actes constituent ou non une atteinte à la neutralité, ne peuvent pas recevoir une solution qui serait réglée d'après les doctrines d'une théorie rigoureuse ; elles dépendent des intentions qui peuvent être révélées par les circonstances. C'est ce qu'a parfaitement reconnu M. de Thiele dans sa dépêche du 4 septembre, citée plus haut. Rien n'est plus juste ; car l'atteinte à la neutralité emporte l'idée d'un acte hostile, et suppose la volonté de nuire.

C'est conformément à l'idée que je viens d'exprimer, que le Gouvernement luxembourgeois a apprécié beaucoup de faits qui se sont passés dans la guerre actuelle. Ainsi il est admis que les soldats d'une Puissance belligérante ne peuvent pas entrer sur le territoire d'un Etat neutre, sans que celui-ci ait l'obligation envers l'autre Puissance de les retenir ; cependant il est arrivé plusieurs fois que le Gouvernement luxembourgeois n'a pas cru devoir observer cette règle à l'égard de soldats allemands, parce que leur arrivée dans le Grand-Duché ne pouvait pas détruire l'effet de déclarations exprimant la volonté de respecter la neutralité du pays, ni la signification d'une conduite générale conforme à ces déclarations. Des uhlans montés et équipés ont pénétré dans différen-

tes de nos localités sans qu'on s'en soit préoccupé; les détachements allemands qui sont arrivés à Rumelange ont pu librement rentrer dans leur corps; des soldats blessés à Audun-le-Tiche, recueillis par nos habitants, on, pu également rejoindre les leurs; des soldats isolés ont assez souvent traversé le Grand-Duché même en armes, pour se rendre soit en France à l'armée en campagne, soit en Allemagne. Je pourrais encore citer d'autres faits du même genre.

Nous n'avons pas songé à élever des plaintes au sujet de tout cela. Nous avions la conviction qu'il n'y avait pas d'intérêt de méconnaître l'indépendance du Grand-Duché.

Ce n'est pas tout, depuis le commencement de la guerre, les wagons servant à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché ont fréquemment été retenus en Allemagne. Ils y servaient au transport des troupes, du matériel de guerre et des vivres nécessaires à l'armée, comme des pièces authentiques le constatent. Le nombre de ces wagons s'est quelquefois élevé à plusieurs milliers. Il est donc arrivé que le transport des marchandises a pu s'effectuer difficilement ou a été complétement arrêté sur nos chemins de fer; le commerce et l'industrie ont souffert de cette cause.

Je crois que les wagons des chemins de fer peuvent être considérés comme matériel de guerre lorsqu'ils servent pour les transports militaires; l'Allemagne a donc profité d'un matériel de guerre provenant du Grand-Duché et en a profité au détriment de celui-ci; ou en d'autres termes, si les wagons ne doivent pas avoir la qualification de matériel de guerre, elle a tiré parti pour

ses opérations militaires, de véhicules qu'elle s'est procurés dans le Grand-Duché et dont celui-ci avait besoin. Le Gouvernerment a cherché naturellement à obtenir la restitution des wagons, parce que l'intérêt du pays le demandait ; mais il n'a pas cru devoir se plaindre de la violation de la neutralité, à raison de la nature du fait, parce qu'il considérait les circonstances et reconnaissait qu'elles n'indiquaient aucune pensée d'empiétement, surtout en présence de la manière bienveillante dont ces démarches ont été accueillies.

Dès lors aussi la conduite du Grand-Duché pendant la guerre, si, malgré ma conviction, elle n'était pas pleinement justifiée par les considérations que j'ai fait valoir plus haut, ne pourrait pas être appréciée par l'autorité allemande avec une sévérité qui ne tiendrait compte de rien. J'exprime au contraire la confiance qu'elle ne le sera définitivement qu'eu égard aux bonnes intentions du Gouvernement luxembourgeois, qui ont été officiellement reconnues, qui résultent des mesures qu'il a plusieurs fois prises, même au risque de se compromettre à l'égard de la France, et qu'il prend encore tous les jours plus spécialement dans l'intérêt de l'Allemagne, ainsi que du soin qu'il met à s'abstenir d'actes qui ne lui sont pas défendus, dès que seulement ils pourraient recevoir une fausse interprétation, comme l'établissent les faits rapportés dans cet exposé. Je puis donc espérer encore que le Grand-Duché échappera aux dangers qu'entraînerait une violation de ses obligations comme Etat neutre.

Je crois enfin devoir faire observer à Votre Excellence que la détermination qu'Elle m'a notifiée ne me paraît

pas conforme au Traité du 11 mai 1867. Les termes de ce traité assurent la neutralité du Grand-Duché sous la garantie des puissances contractantes, parmi lesquelles se trouve la Confédération de l'Allemagne du Nord. Une telle stipulation n'aurait aucune portée, si chacune des puissances qui y ont adhéré, pouvait cesser de reconnaître la neutralité et procéder isolément ensuite comme s'il s'agissait d'un Etat dont la position n'aurait pas été réglée par une convention internationale. La nécessité qu'un accord intervienne pour toute action qui changerait les conditions de l'existence du Grand-Duché, me paraît donc évidente. Je dois faire toute réserve sous ce rapport.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que je communiquerai la présente dépêche aux signataires du traité de Londres du 11 mai 1867.

Veuillez agréer, Monsieur le Chancelier, l'assurance renouvelée de ma très-haute considération.

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

L.-J.-E. SERVAIS.

N° 8

NOTE DU DUC DE GRAMONT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, AU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE.

Paris, le 25 juillet 1870.

Le soussigné, Ministre de Affaires étrangères de Sa Majesté l'Empereur des F ançais, a reçu la note circu-

laire que M. le Président de la Confédération Suisse lui a fait l'honneur de lui adresser au nom du Conseil fédéral et dans laquelle le Gouvernement Suisse, prenant en considération l'état de guerre existant entre la France et la Prusse, fait connaître sa ferme résolution de maintenir et défendre la neutralité de son territoire par tous les moyens dont il dispose.

Le Conseil fédéral ajoute que relativement aux parties de la Savoie qui, aux termes des stipulations de 1815, ont été rattachées au système de la neutralité suisse, il croit devoir rappeler qu'il a le droit d'occuper ce territoire et se réserve d'en faire usage si les circonstances lui paraissaient l'exiger pour la défense de la neutralité et de l'intégrité du territoire de la Confédération. Il déclare toutefois qu'il respectera scrupuleusement les restrictions que les traités apportent à l'exercice du droit dont il s'agit et qu'il s'entendra à cet égard avec le Gouvernement impérial français.

Le Gouvernement de l'Empereur a déjà eu l'occasion de faire savoir au Gouvernement Suisse, par l'entremise du représentant de la Confédération à Paris, les sentiments dans lesquels il a accueilli la déclaration de neutralité de la Suisse. Il ne peut que s'en référer, à cet égard, à la communication en date du 17 de ce mois par laquelle il en a pris acte.

En ce qui touche la situation de certaines parties de l'ancienne province de Savoie appelées en 1815 à participer au bénéfice de la neutralité suisse, cette question a fait naguère l'objet d'un échange de vues entre les Puissances sans qu'un accord ait pu s'établir. Notre intention ne saurait être d'en reprendre la discussion

dans les conjonctures actuelles, et nous sommes persuadés que telle n'est pas non plus la pensée du Gouvernement fédéral. Il nous suffit de savoir que si les circonstances qu'il a en vue venaient à se produire, il n'adopterait aucune mesure sans une entente préalable avec le Gouvernement de l'Empereur.

Le Ministre des Affaires étrangères soussigné accueille avec satisfaction ces explications, et saisit avec empressement l'occasion d'offrir à Monsieur le Président du Conseil fédéral les assurances de la très-haute considération avec laquelle il a l'honneur d'être de Son Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : GRAMONT.

N° 10

RÉPONSE DU CONSEIL FÉDÉRAL A M. KERN, MINISTRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE A PARIS.

Berne, le 12 août 1870.

La note de M. le duc de Gramont, Ministre des Affaires étrangères de France, datée du 25 juillet, a été remise par M. le Ministre de France à Berne, le 27 juillet, au Conseil fédéral suisse, en réponse à la déclaration de la neutralité de la Confédération et à la question des portions neutralisées de la Savoie du 18 juillet. Vous exposerez, à ce sujet, dès que l'occasion s'en présentera, à Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères, ce qui suit :

Le Conseil fédéral regarde aussi de son côté comme inopportun de reprendre la discussion sur cette question.

C'est avec satisfaction qu'il a pris acte du fait que le Gouvernement impérial ne conteste pas les droits de la Suisse. Mais une erreur qui s'est glissée dans la note de M. le duc de Gramont lui paraît devoir être rectifiée. M. de Gramont semble partir de l'idée que le Conseil fédéral aurait promis de ne prendre aucune mesure sans une entente préalable avec le Gouvernement français. Le Gouvernement fédéral n'a cependant nullement exprimé cette pensée dans la déclaration de neutralité et il se réfère pour cela aux termes mêmes de cette déclaration :

« Le Conseil fédéral ferait usage de ce droit, si les « circonstances lui paraissaient l'exiger, pour la défense « de la neutralité suisse et de l'intégrité du territoire de « la Confédération; toutefois, il respectera scrupuleuse- « ment les restrictions que les traités apportent à *l'exer- « cice du droit* dont il s'agit, et il s'entendra à *cet égard* « avec le Gouvernement français. »

Ce n'est point sur le droit lui-même ou sur l'usage de ce droit, dans un cas spécial, que le Conseil fédéral a fait mention d'une entente préalable, mais sur le mode de procéder relatif à l'exécution de ce droit, comme les mots : « *à cet égard* » le donnent clairement à entendre. S'il en eût été autrement, le Conseil fédéral aurait placé son droit entre les mains du Gouvernement français. Le Conseil fédéral entend se réserver, comme cela est dans la compétence de tout ayant droit, la faculté d'apprécier, suivant les circonstances, s'il y a lieu de faire usage de son droit. Si ce cas devait se présenter, il s'empresserait d'en informer à temps le Gouvernement

français, afin que celui-ci pût éventuellement retirer ses troupes et afin de faciliter une entente sur l'exercice des pouvoirs civils et militaires auxquels la Suisse ne saurait prétendre en ce qui la concerne.

Comme le Conseil fédéral ne saurait se ranger à l'opinion qui paraît ressortir de la réponse de M. le duc de Gramont, il vous charge de vous exprimer dans ce sens vis-à-vis de S. E. le Ministre des Affaires étrangères.

Veuillez aussi attirer l'attention de M. le Ministre sur le fait que les droits assurés à la Suisse par les traités ne sauraient être modifiés par de simples négociations entre la France et d'autres Puissances, et que le Conseil fédéral croit devoir réserver sa participation et son consentement à toute modification éventuelle de l'état des choses actuellement établi. La nécessité de procéder à une révision de cet état des choses est aussi reconnue par la Suisse. Si l'article 2 du traité conclu à Paris, le 26 mars 1860, n'a pas encore été exécuté, cela n'a pas dépendu de la Suisse, et le Conseil fédéral se déclare prêt à s'associer, dès que les circonstances s'y prêteront, aux démarches qui pourraient être tentées dans le but d'arriver à une entente sur cette question.

Veuillez laisser une copie de la présente, et agréez, etc.

N° 10

Dans son message du 8 décembre 1870, concernant le maintien de la neutralité suisse pendant la guerre entre la France et l'Allemagne, le Conseil fédéral s'exprime ainsi sur la question de la Savoie septentrionale :

« La marche de l'armée allemande vers le Sud de la France fit surgir une autre question, qui touchait la Suisse de très-près, celle de l'occupation des provinces neutres de la Savoie par l'armée fédérale. Nous avons fait observer plus haut que dans la notification de la neutralité suisse le Conseil fédéral avait rappelé le droit de la Confédération à cet égard et fait toute réserve relativement à l'exercice de ce droit. On a pu considérer comme exagérée cette mesure de précaution, et il est certain que le Conseil fédéral avait en vue d'autres éventualités que celle dont il s'agit ici; mais il n'a eu qu'à se féliciter de l'attention qu'il a prêtée en temps opportun à cette affaire. Le passage de notre déclaration de neutralité qui se rapporte à la Savoie neutralisée a donné lieu dès l'abord à un échange de correspondances diplomatiques avec le Gouvernement français. Le duc de Gramont, ministre des Affaires étrangères, croyait devoir interpréter ce passage en ce sens que le Conseil fédéral se serait engagé à ne pas occuper la Savoie neutralisée avant de s'être entendu à cet égard avec le Gouvernement français. Comme nous ne pouvions laisser passer sans réponse cette étrange interprétation, nous fîmes parvenir au nouveau ministre, M. le prince de La-tour d'Auvergne, par l'intermédiaire de M. le Dr Kern, une note dans laquelle nous relevions cette erreur en déclarant que nous chercherions à nous entendre avec le Gouvernement français sur le mode d'exécution, mais que nous ne voulions pas faire dépendre de cette tentative l'exercice de notre droit. Nous déclarâmes aussi que nous serions prêts en tout temps à régulariser la question savoisienne par voie d'entente amiable avec le

Gouvernement français. Nous annexons ces deux notes au présent rapport, parce qu'elles peuvent offrir quelque intérêt pour l'avenir. Nous n'avons pas reçu de réponse de la part du Gouvernement français, de sorte que nous devons admettre qu'il est convaincu de la justesse de notre manière de voir.

« La presse suisse ne tarda pas à discuter la question de savoir si la Confédération ne devait pas profiter de la paix, que l'on croyait prochaine après les événements de Sedan, pour garantir et consolider ses droits relatifs à la Savoie neutralisée en occupant de suite cette contrée. Cette question a donné lieu à des débats assez vifs; l'opinion publique a paru s'exprimer dans un sens plutôt négatif, et, sur une demande de notre Consul à Lyon, qui désirait obtenir des renseignements rassurants, dans l'intérêt des Suisses établis dans cette ville, le Conseil fédéral s'exprima en ce sens qu'il ne serait pas convenable pour notre pays d'agir avec précipitation et de laisser supposer qu'il aurait l'intention de profiter du malheur de la France.

« L'entrée des Allemands à Dijon donna à cette question une toute autre tournure. Tandis que, d'après des rapports certains, une occupation de la Savoie du Nord par les troupes suisses aurait été précédemment fort mal accueillie et aurait pu même rencontrer de la résistance dans la population, on manifesta de ce côté le désir d'une occupation fédérale, et des démarches furent faites soit directement, soit indirectement, par des autorités et des particuliers en Savoie, pour engager le Conseil fédéral à décider cette occupation. Le Conseil fédéral se montra fort réservé dans cette question et invita les

réclamants à s'adresser d'abord à leur Gouvernement, à Tours, afin de provoquer de sa part une entente avec le Gouvernement suisse. Le Conseil fédéral ne perdit cependant pas de vue l'éventualité d'une occupation. Quant au Gouvernement de Tours, il paraît avoir manifesté peu de sympathies pour la demande des Savoisiens et avoir vu de mauvais œil une occupation desdites provinces par la Suisse, le droit de cette dernière n'étant d'ailleurs plus contesté. Le poste de Ministre plénipotentiaire de France en Suisse resta vacant pendant un certain temps, après la retraite de M. le comte Comminges-Guitaud, et ce n'est que tout récemment que M. le marquis de Chateaurenard a été envoyé à Berne en qualité de ministre extraordinaire, avec mission de conférer avec le Conseil fédéral sur diverses questions, entre autres sur l'occupation de la Savoie neutralisée. Les lettres de crédit de M. de Chateaurenard n'étaient pas encore parvenues à la date du 1er décembre, de sorte que nous n'avons malheureusement pas pu entrer en pourparlers avec lui sur cette question, ce qui, du reste, n'a pas grande importance au point de vue pratique, les opérations de la guerre ayant arrêté la marche rapide de l'armée allemande vers le Sud de la France, et le Conseil fédéral pouvant toujours agir comme bon lui semble dans un cas d'urgence. En prévisison des négociations qui auront lieu prochainement, le Conseil fédéral croit devoir s'abstenir d'entrer dans de plus amples détails sur cette question. Comme il a déclaré à plusieurs reprises que le but de ses efforts est de sauvegarder les droits de la Suisse et de régler ensuite, par voie d'entente amiable avec la France, la question de

Savoie, avec l'assentiment des autres Puissances garantes des traités de Vienne, il est d'autant plus certain de l'approbation de l'Assemblée fédérale, que cette dernière lui a déjà donné plus d'une fois des directions dans ce sens. Il faudra naturellement adopter à cet effet les mesures que dicteront les circonstances; il serait imprudent d'admettre dès à présent telle mesure et de repousser telle autre. »

N° 11

Le message du Conseil fédéral du 28 juin 1871 s'exprime ainsi sur la même question :

« Nous avons déjà parlé en détail, dans notre rapport du 1er décembre, des démarches que nous avions faites et des mesures que nous avions prises pour sauvegarder dans toutes les éventualités de la guerre *les droits que les traités confèrent à la Suisse relativement à la Savoie neutralisée.* Cette question nous toucha de plus près quand l'armée française de l'Est dut se retirer et que le corps d'armée allemand, sous les ordres de Werder, se fut avancé contre Besançon. A ce moment, une vive agitation se manifesta de nouveau dans une partie de la population de la Savoie neutralisée. Le Comité républicain de Bonneville résolut de réclamer l'exécution des traités de 1815 et de s'adresser à la Confédération suisse pour l'engager à occuper sans retard le territoire neutralisé. 35 communes se joignirent à cette demande, qu'ap-

puyaient également 42 pétitions couvertes d'un grand nombre de signatures.

« Le Conseil fédéral se contenta de prendre connaissance de ces résolutions; il crut d'autant moins devoir recourir à une mesure du genre de celle qu'on réclamait de lui, que l'armistice était venu arrêter la marche de l'armée allemande. L'agitation en Savoie, qui d'ailleurs se faisait très-ouvertement, n'était pas un mystère pour la Délégation du Gouvernement de Tours. Quand les journaux allemands eurent parlé tout uniment dans le sens d'une occupation de la Savoie par la Suisse; qu'on eut appris qu'une adresse venant de la Savoie avait été transmise au quartier-général allemand pour réclamer le maintien de la position faite aux districts savoisiens compris dans la neutralité suisse; enfin que des troupes suisses en nombre considérable se furent concentrées à Genève, le Gouvernement français crut le moment venu de soulever, par l'intermédiaire de son Ministre plénipotentiaire, la question de la position de la Suisse vis-à-vis de la Savoie neutralisée et de s'enquérir plus exactement des intentions du Conseil fédéral. Cette démarche donna lieu à des pourparlers, qui se renouvelèrent quelques jours plus tard, quand de Genève parvint la nouvelle que de forts détachements de troupes françaises avaient été envoyés à Annecy, à Bonneville et dans les environs. Ces pourparlers avaient pour objet non-seulement les faits du moment, mais encore le règlement définitif de toute l'affaire au moyen d'un nouveau traité.

« Nous apprîmes avec plaisir par le Ministre plénipotentiaire français que, sur sa demande, son Gouvernement l'avait autorisé à déclarer qu'il considérait comme

favorable aux intérêts des deux pays une transformation des conditions de neutralité de la Savoie conforme au nouvel état des choses, et que non-seulement il était prêt à entrer en négociations à ce sujet avec la Suisse le plus promptement possible, mais encore qu'il prêterait volontiers les mains à un arrangement. En donnant connaissance de ces pourparlers à notre Ministre à Paris, nous l'avons chargé de présenter nos remerciements au ministère français et d'exprimer le désir qu'une conférence eût lieu le plus tôt possible pour s'occuper de cette affaire. Malheureusement, le calme relatif de ce moment-là ne dura pas assez longtemps pour que nous pussions faire un nouveau pas en avant. »

N° 12.

Le Comité républicain de Bonneville a adressé la circulaire suivante à ses adhérents, le 12 mai 1871 :

« Monsieur, le Comité républicain de Bonneville à l'honneur de vous communiquer la délibération qu'il a prise et qui a déjà été *approuvée par le conseil municipal* de cette ville. Il espère que les conseils municipaux des trois arrondissements de la zône voudront bien étudier, avec toute l'attention qu'elle mérite et avec toute l'indépendance qui caractérise les enfants de nos montagnes, cette question dont peut dépendre l'avenir de notre pays. Quel que soit leur avis, le comité les prie de le lui transmettre le plus tôt possible et directement, inscrit à la suite de l'imprimé ci-joint à l'adresse de son président, M. Dumont.

« Le Comité prie aussi les citoyens actifs et influents de faire mettre au bas de cette délibération les signatures de tous les électeurs qui partagent son avis et de la lui renvoyer comme il est dit ci-dessus.

« Dès que le comité aura reçu ces délibérations des conseils et les pétitions des citoyens, il pourra connaître la véritable opinion du pays et faire ses démarches en conséquence. »

N° 13.

Voici maintenant la délibération du comité républicain de Bonneville à laquelle il est fait allusion dans la circulaire précédente.

« L'an 1871, le 12 mai, le Comité républicain de Bonneville a pris à l'unanimité la délibération suivante :

« Considérant que la guerre désastreuse qui vient d'affliger la France et qui a exposé nos contrées à l'invasion ennemie, nous fait craindre pour un avenir prochain une reprise des hostilités ;

« Considérant que les luttes sanglantes qui se prolongent sous Paris et dans plusieurs villes importantes, que les partis qui divisent la France sont des causes incessantes de guerre civile ;

« Considérant que la paix et la tranquillité sont indispensables à la prospérité de notre pays ; que l'appréhension d'une guerre avec l'étranger et la guerre civile à l'intérieur compléteront notre ruine ; elles éloigneront le voyageur de nos contrées et anéantiront nos industries ;

« Considérant que notre pays a fourni son concours d'hommes et de sacrifices, bien que la neutralité dût l'affranchir de ces charges.

« Considérant que le vote de 1860, œuvre de la pression impériale, n'a point été la manifestation libre des aspirations de nos contrées;

« Estime *que les populations de la Savoie du Nord ne sont pas liées par la votation de* 1860; qu'elles doivent se prononcer à nouveau sur leurs destinées;

« Que copie de cette délibération sera transmise aux conseils municipaux de la Savoie du Nord et aux populations pour obtenir leur adhésion aux présentes résolutions. »

F. Dumont, architecte. — C. Orsat, avoué. — F. Verdan, avoué. — L. Tappaz, géomètre. — P. Blanc, avocat. — P. Weitz, négociant. — J. Thevenet, rentier.

APPENDICE

Au cours de l'impression de ce volume, le général d'Aurelles de Paladines a fait paraître une relation intéressante des opérations de la première armée de la Loire. L'impartialité nous oblige à en tenir compte sur un point, c'est celui relatif à divers incidents qui ont marqué le voyage de M. Thiers, de Tours à Orléans, le 28 novembre, et notamment aux circonstances à la suite desquelles la nouvelle de la capitulation de Metz se répandit dans les rangs de l'armée de la Loire.

Voici le récit du général d'Aurelles de Paladines.

A cette époque, un grand événement, la nouvelle de la capitulation de Metz, vint jeter tout à coup la stupeur en France et la consternation dans l'armée.

Elle fut annoncée au général en chef de l'armée de la Loire, le 28 octobre au soir, vers neuf heures, et voici comment elle lui parvint avant d'être connue à Tours :

Un jeune officier allemand, appartenant à une grande famille, avait été tué quelques jours auparavant dans un enga-

gement avec les troupes de la brigade de cavalerie Tripart, et inhumé près de Mer. Le général qui commandait à Orléans, M. de Tann, fit réclamer par un parlementaire la dépouille de cet officier au général Tripart ; celui-ci, avec une courtoisie parfaite, donna des ordres pour faire procéder à l'exhumation, et le corps fut remis à l'envoyé de M. de Tann.

Le général allemand fit porter par un de ses aides de camp une lettre de remerciements au général Tripart. Dans cette lettre, il disait que voulant donner au général français une preuve de son estime, il l'informait qu'une dépêche télégraphique de Versailles venait de lui annoncer la capitulation de Metz ; que cette nouvelle était encore un secret pour l'armée allemande, et que l'armée française l'ignorait complétement.

Un officier d'état-major avait été envoyé de Blois à Mer, pour les besoins du service ; il y apprit cette fatale nouvelle, et vint en rendre compte aussitôt au général en chef. Le général Borel, son chef d'état-major, et M. Jalaguier, envoyé du délégué de la guerre, étaient précisément réunis chez lui. Tous furent atterrés de cette nouvelle ; mais pensant qu'elle pouvait être fausse et donnée dans le but de réagir sur le moral des troupes, il fut recommandé expressément de ne pas la propager. M. Jalaguier partait pour Tours ; il ne manqua pas en arrivant d'annoncer qu'il avait appris, au quartier général, la capitulation de Metz.

Cette nouvelle n'avait pas été donnée au commandant en chef de l'armée de la Loire par M. Thiers, comme le dit à tort si légèrement M. de Freycinet dans son livre ; l'illustre homme d'État, se rendant de Tours à Paris, avait, en effet, traversé les lignes françaises ; il était arrivé aux avant-postes prussiens en vertu du sauf-conduit dont il était porteur, mais il ne s'était pas arrêté, et le général d'Aurelles ne l'ayant pas vu, n'avait pu apprendre par lui ce fatal événement.

Est-il d'ailleurs permis de supposer que M. Thiers, connais-

sant cette capitulation, n'en eût pas informé aussitôt la Délégation de Tours, et que cet éminent politique eût imprudemment semé cette nouvelle sur son passage, au risque de jeter le découragement dans l'armée de son pays? (1).

Il y a lieu de remarquer que M. de Freycinet ne parle point dans son livre : la *Guerre en Province* d'une rencontre entre le général d'Aurelles et M. Thiers, le 28 novembre; il dit seulement qu'à la suite du passage de M. Thiers à travers les lignes de l'armée de la Loire, la nouvelle de la capitulation de Metz se répandit dans ses rangs, ce qui est un peu différent.

M. le général d'Aurelles déclare qu'il n'apprit cette fatale nouvelle que le 28 octobre, à neuf heures du soir. Mais la dépêche, par laquelle il annonça renoncer au mouvement convenu pour le lendemain, portait la date du 28, dix heures 20 minutes du soir. Le simple rapprochement de ces dates suffit évidemment pour accréditer la supposition que la capitulation de Metz, l'effet produi par elle dans l'armée et l'annonce des négociations d'armistice n'ont pas été étrangers à la détermination prise si inopinément par le général d'Aurelles, et à propos de laquelle son récit n'entre d'ailleurs dans aucune explication.

1. Le général d'Aurelles de Paladines, *La première armée de la Loire*, pages 68 et 69.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

FIN DE LA TABLE DE LA DEUXIÈME PARTIE

Poissy. — Typ. S. Lejay et Cie.



